TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 546 — SAMEDI 13 MARS 1982

Nouvelles consignes d'épuration dans le parti polonais

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

M. Mitterrand à Washington

Le principal désaccord avec M. Reagan porte sur la « menace soviétique » en Amérique centrale

M. Mitterrand effectue, vendredi 12 mars, un rapide voyage à Washington, où il s'entretient pendant trois heures avec le président Reagan. M. Mitterrand, qui est accompagné notamment par MM. Cheysson et Attali, cherche à prévenir une détérioration des relations franco-américaines.

Parmi les sujets principaux qui devaient, pense-t-on, être abordés : la querelle des taux d'intérêts américains, les relations Est-Ouest et l'état de l'alliance atlantique. Les principales divergences d'appréciation portent sur la menace que créent, selon Washington, l'Union soviétique et Cuba en Amérique centrale, sur la nature du régime du Nicaragua et l'évolution de la guerre civile au Salvador.

M. Mitterrand, qui devait déjeuner avec M. Reagan après une conversation avec le chef de la Maison Banche, regagnera Paris samedi matin.

Commentant jeudi le voyage du président de la République, M. Marchais a déclaré sur Europe 1 qu'il « n'est pas du tout agacé » *par cette nouvelle rencontre Mitterrand-Reagan. Le secrétaire général du P.C.F. a cependant souhaité une rencontre entre le président de la République et M. Brejnev.*

A Strasbourg, l'Assemblée européenne s'est prononcée jeudi en faveur d'une baisse concertée des taux d'intérêt dans les Etats membres de la C.E.E., invitant les Dix à avoir « une attitude ferme (...) dans l'ensemble des négociations économiques et commerciales avec les Etats-Unis. »

Le contentieux franco-japonais

A quelques semaines de la visite officielle que le président Mitterrand doit faire au Japon — du 14 au 18 avril, — les délégations françaises se succèdent à Tokyo.

M. Hervé, ministre chargé de l'énergie, vient de séjourner dans la capitale nippone en compagnie d'une forte délégation du Commissariat à l'énergie atomique ; il a assuré que le programme nucléaire français n'avait pas été fondamentalement modifié par le nouveau gouvernement. Le général Jacques Mitterrand, président-directeur général de l'Aérospatiale, se trouvait également à Tokyo au début de la semaine, ainsi qu'une centaine de membres de l'Institut des hautes études de défense nationale. M. Jobert, ministre du commerce extérieur, est attendu à son tour au Japon lundi prochain.

Pour les Français, il s'agit de régler les problèmes les plus épineux, afin que le président de la République puisse se consacrer à l'essentiel dans une atmosphère apparemment sereine, malgré un contentieux que cette visite ne suffira sans doute pas à régler totalement. Les Français font valoir l'ampleur croissante du déficit de leur balance extérieure, passé de quelque 7 milliards de francs en 1980 à plus de 10 milliards l'an dernier. Ils soulignent le caractère désormais structurel de ce déséquilibre et demandent à leurs partenaires d'y remédier.

Comme les autres membres de la C.E.E. et les Etats-Unis, ils pressent Tokyo de réduire ses barrières tarifaires et de renoncer à toute pratique de type protectionniste. Ils souhaitent une modification des règlements et des procédures administratives nippons, trouvant tout à fait insuffisantes les mesures annoncées au Japon en février pour faciliter l'accès des produits étrangers. Selon Paris, le marché japonais devrait notamment s'ouvrir davantage aux vins et aux alcools, aux produits alimentaires et aux médicaments français.

Les Japonais indiquent qu'ils étudient cas par cas les mesures appropriées. Ils affirment que bien souvent la solution des problèmes ne se situe pas au niveau gouvernemental mais à celui du secteur privé et qu'elle dépend de la compétitivité française. Ils invoquent les mesures jugées discriminatoires qui frappent, officiellement ou non, une trentaine de produits japonais en France, en particulier les automobiles. Surtout, ils soutiennent que si l'on prend en compte non pas exclusivement la balance commerciale, mais également celle des paiements — qui inclut les services et les dépenses invisibles, tel le tourisme, — la situation est au contraire favorable à la France.

Les deux parties avancent des chiffres différents dans bien des domaines. Par-delà les querelles d'experts, deux évidences demeurent. D'une part, les Japonais n'ouvrent pas leur marché autant qu'ils devraient le faire en vertu du libre-échangisme dont ils se réclament. D'autre part, les Français ne sont pas assez compétitifs face à des partenaires qui travaillent plus, dans un climat de paix sociale.

Ce n'est pas de problèmes comptables qu'il sera fondamentalement question lors de la visite de M. Mitterrand, mais de deux conceptions de la société.

(Lire nos informations page 6.)

La « diplomatie de l'indignation »

I. — Le Salvador : et s'ils étaient déjà communistes ?

par MICHEL TATU

A l'époque des droits de l'homme, et à plus forte raison avec un gouvernement socialiste, il ne faut pas s'étonner que la diplomatie française prenne plus facilement que par le passé le caractère d'une « diplomatie de l'indignation ».

Tout comme de Gaulle prétendait « *dire l'histoire* » sur la scène internationale, M. Mitterrand prétend « *dire le droit* » et même « *dire la morale* ». Ou encore, comme l'écrit Dominique Moisi dans le dernier numéro de *Foreign Affairs*, « *l'idéalisme et l'internationalisme de Mitterrand ont remplacé le nationalisme et le machiavélisme de de Gaulle* ».

En même temps, la *Realpolitik* n'est pas morte. Comme on l'a vu au moment de la signature du contrat franco-soviétique sur le gaz, elle est d'autant plus mal vue qu'elle douche plus sévèrement les enthousiasmes que faisait lever la diplomatie de l'indignation.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

FRANCHISE

Le Salon le plus inattendu de l'année s'est ouvert, vendredi, au Parc floral de Vincennes : le « Salon de la franchise ».

Voici enfin, en ces temps d'invectives hypocrites, de véhémences calculées, d'indignations feintes, un lieu où réunir les honnêtes gens ! Un Salon où laisser parler son cœur !

Tous les francs de France allaient-ils se rassembler dans ce Salon ? Las ! La « franchise » en question est seulement une méthode moderne de commercialisation. Comme le mensonge.

BRUNO FRAPPAT.

Le patronat et le pouvoir

M. Mauroy annonce à M. Gattaz des mesures de soutien dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., a été reçu longuement, vendredi 12 mars dans la matinée, par M. Pierre Mauroy. Le premier ministre a « écouté » le patron des patrons et lui a annoncé une série de mesures pour le 22 mars.

M. Mauroy a, en outre, rendu publiques plusieurs dispositions en faveur du bâtiment et des travaux publics : avance de trésorerie aux entreprises du B.T.P. ; élargissement des normes d'encadrement bancaires pour les aider à supporter le poids de la cinquième semaine de congés payés ; accélération de l'engagement et de la consommation des crédits budgétaires ; déblocage de 200 millions de francs pour l'amélioration du parc H.L.M. ; prêts conventionnés à 14,5 % (lire page 42).

Un prochain conseil des ministres adoptera définitivement les textes sur la retraite à soixante ans, qui ont fait cette semaine l'objet de consultations des partenaires sociaux.

Pas de couperet pour la retraite ?

par PIERRE DROUIN

La retraite à soixante ans est-elle si populaire ? Il n'est pas besoin de circuler beaucoup à Paris et en province, et notamment dans les milieux d'employés et de cadres pour se rendre compte que cette conquête sociale, si elle apparaît bien ainsi pour certains ouvriers qui ont accompli des travaux pénibles ou pour des sages qui rêvent de cultiver leur jardin, provoque aussi une sérieuse appréhension chez d'autres catégories de citoyens.

Sans doute, « décrocher » à soixante ans restera une faculté, et les volontaires se frotteront les mains. De même, ceux qui sont menacés de licenciement préféreront sûrement le statut de retraité à celui de chômeur. Mais les autres ? Personne ne les poussera dehors ? Voire. Les « contrats de solidarité » vont tout de même inciter les chefs d'entreprise à remplacer les plus anciens par des jeunes. Il y aura de toute façon une pression morale forte sur les « plus de soixante ans » pour qu'ils laissent la place.

Puisque le gouvernement, après avoir approuvé le projet, commence de consulter les partenaires sociaux sur son application, il est temps que l'on mette très honnêtement toutes les cartes sur la table :

1) La retraite à soixante ans va-t-elle réduire beaucoup le chômage ? Dans un premier temps, sûrement pas, puisque les salariés âgés peuvent déjà bénéficier de la préretraite. Ensuite, tout dépendra de l'ampleur des départs, mais ce qui est certain, c'est qu'elle ne conduira jamais au remplacement tête par tête du plus vieux par le plus jeune. En effet, comment imaginer un automatisme ? Cela voudrait dire que l'on trouvera toujours parmi les jeunes demandeurs d'emploi ceux qui correspondent exactement au profil du poste tenu jusqu'alors par un travailleur âgé. Qui le croira ? Surtout, bien des chefs d'entreprise auront tendance à profiter des possibilités financières nouvelles accordées à ceux qui arrêtent de travailler à soixante ans pour faire taire leurs scrupules et « dégraisser » ainsi leur affaire, sans pour autant embaucher.

(Lire la suite page 39.)

Les raisons de la colère des viticulteurs

Dans le Midi viticole, deux logiques s'affrontent. Celle des négociants et celle des producteurs.

Les premiers estiment que, pour vendre du vin de table français et ne pas faire faillite, il faut aussi vendre du vin italien et faire des assemblages. Ce vin coûtant de 2 à 3 francs le degré-hectolitre moins cher que le vin français, le négociant qui ne profiterait pas de l'aubaine serait évincé par ses concurrents.

Les producteurs ne l'entendent pas ainsi : nos prix de vente ne couvrent pas les charges ; les négociants, disent-ils, mettent dans leur poche la plus-value réalisée avec les importations à bas prix ; ces importations font baisser les cours.

La solution appartient plus à Bruxelles et à Rome qu'à Paris. Elle passe par une modification du règlement communautaire, qui permet, comme le demande la France, de procéder à une distillation préventive pour éliminer, en début de campagne, les excédents structurels. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi maîtriser la production, établir un cadastre viticole, opération qui paraît irréalisable en Italie, en Sicile surtout.

Il faut encore trouver les mesures susceptibles d'empêcher un pays atteint par une crise conjoncturelle d'exporter sa crise dans un autre pays de la Communauté sous prétexte de respecter le principe de la libre circulation des produits.

Tout cela les viticulteurs qui ont détruit les chais du Comptoir agricole français, doublement visé parce qu'il s'agit d'un négociant dont les capitaux sont d'origine coopérative, le savent. Ces viticulteurs sont aussi, pour la plupart, des partisans du nouveau gouvernement.

Ont-ils dès lors choisi le bon moment pour agir ? Certains prétendent même vouloir aider le gouvernement de M. Mauroy à obtenir un règlement communautaire à Bruxelles.

Force est de constater cependant que cet acte de sabotage s'est produit trois jours avant le premier tour des élections cantonales et qu'il risque d'isoler encore un peu plus la France dans la difficile négociation européenne sur les prix agricoles.

(Lire page 42.)

Un supplément sur la Réunion

Le Monde *publie dans ce numéro un supplément de dix pages sur le département de la Réunion où les orientations décentralisatrices du gouvernement provoquent, depuis plusieurs mois, des réactions plus vives que dans n'importe quel autre département d'outre-mer.*

AU SOMMAIRE :

- Une analyse de la situation politique et sociale
- Trois entretiens avec MM. DEBRE (R.P.R.), BERTILE (P.S.) et VERGES (P.C.R.), tous trois élus de l'île
- Le point sur l'exploitation des énergies nouvelles
- Une synthèse sur la présence militaire dans l'océan Indien

(Pages 11 à 20.)

Les prix pétroliers hors de tout contrôle

L'Union soviétique vient de réduire de 4 dollars par baril le prix du pétrole brut vendu à la Finlande. Les nouveaux prix sont en ligne avec ceux des pétroles de la mer du Nord (31 dollars). D'autre part, selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande de pétrole dans l'O.C.D.E. devrait continuer à décroître de 2 % à 4 % en 1982.

Toutefois, selon un groupe d'experts des compagnies pétrolières réunis à Londres, l'excédent de l'offre sur la demande devrait disparaître d'ici quelques mois, lorsque les compagnies devront reconstituer leurs stocks pour l'hiver. Ce nouvel équilibre du marché serait, il est vrai, réalisé à un niveau de production de l'OPEP inférieur à celui de 1970.

par BRUNO DETHOMAS

Excessifs depuis trois ans, les mouvements de prix pétroliers perturbent gravement l'économie mondiale. Le brut de la mer du Nord, par exemple, a perdu 9 dollars par baril après en avoir gagné 25, et certaines cargaisons ont connu des variations plus amples encore.

Une série de mutations structurelles, après avoir joué un effet accélérateur lors du « second choc » de 1979-1980, ont désormais un rôle amplificateur de la dépression. Dans la revue *Middle East Economic Survey* de cette semaine, M. Robert Mabro, spécialiste d'économie pétrolière à l'université d'Oxford, souligne les principaux changements intervenus depuis 1973.

Hors de l'OPEP, l'extraction s'est accrue. Le Mexique, la mer du Nord, l'Egypte, la Malaisie, Trinidad-et-Tobago, l'Argentine, le Cameroun, l'Angola, ont produit en 1981 près de 8 millions de barils par jour, soit plus du tiers de l'Organisation.

Le marché est atomisé puisque s'y présentent et s'y font concurrence, outre les grandes compagnies pétrolières, de très nombreuses sociétés étatiques ou privées qui ont accru le rôle des marchés libres, marginaux, donc excessifs.

(Lire la suite page 40.)

Dans notre prochain numéro daté dimanche-lundi :

LE MONDE DIMANCHE
avec la chronique hebdomadaire des disques

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE
avec un dossier sur les droits des travailleurs en Europe

BRITTEN ET ROSTROPOVITCH

La fidélité à un ami défunt

Mstislav Rostropovitch a donné, avec les chœurs de l'Orchestre de Paris, une très belle exécution du *War Requiem* (Requiem de guerre), de Banjamin Britten. Toute musique est pour lui symbole et action. Par le choix de cette œuvre, il affirmait sa fidélité à un ami défunt et son vœu, son « évangile », d'une humanité sans frontières. Artiste officiel de l'Union soviétique, il avait déjà, jadis, tendu la main à Britten, créé la *Symphonie concertante* pour violoncelle qui lui a été dédiée, et Britten avait écrit pour la Russe Galina Vichnevskaïa, l'Allemand Dietrich Fischer-Dieskau et l'Anglais Peter Pears ce *War Requiem* fraternel, au-dessus des ruines et des cadavres, créé dans la nouvelle cathédrale de Coventry, « coventrisée » par les bombardiers de Goering. « *Je suis l'ennemi que vous avez tué, mon ami* », dit le baryton dans une page extraordinaire qui est le sommet de l'œuvre. Mais Vichnevskaïa, déjà, n'avait pu obtenir son visa...

Elle était là cette fois, stature tragique, sa voix gonflée d'émotion, d'indignation, de terreur, explosant avec des coups de boutoir comme pour conjurer la mort, la guerre, l'horreur. Rostropovitch déchaînait les pages grandioses et spectaculaires de l'office des morts en une vision d'apocalypse avec des gestes puissamment expressifs, survolté par le bouillonnement intérieur d'un tempérament épique, communiquant aux admirables chœurs d'Arthur Oldham une sorte de vertige visionnaire.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 30.)

Le Monde

idées

AUDIOVISUEL

Le débat sur l'audiovisuel ne se tarit pas. Il faut dire que — comme le note Gabriel Matzneff — nous sommes totalement conditionnés par la télévision. Après le ministre de la communication, qui s'est exprimé dans notre dernier numéro, nous donnons la parole aujourd'hui à Brigitte Gros, qui préconise la « privatisation » de TF 1. A Charles Agnès, partisan d'une répartition des tâches entre les trois chaînes de T.V. A Monique Pelletier, qui s'élève contre toute tentative de limitation des radios libres en fonction de critères politiques. A Paul Graziani, qui plaide pour les radios communales.

A propos des radios libres... un peu de droit

par MONIQUE PELLETIER (*)

LES soubresauts de l'audiovisuel ont quelque peu occulté les questions que posent les radios libres et qui sont bien loin d'être résolues. Chaque jour, elles sont nombreuses à naître et à vivre ; certaines, faute d'aliments, meurent vite ; toutes, pour survivre, doivent défendre âprement leur territoire et sont menacées en permanence de « brouillage ». Néanmoins, cette expression vivante dans sa recherche et sa diversité attire un public de plus en plus fidèle.

Nul, désormais, n'accepterait de les voir condamnées ou, pire... alignées et conformes. Or, depuis le 10 mai, seules les radios libres qui plaisent au pouvoir peuvent émettre sans gêne. Celles qui déplaisent font l'objet d'un brouillage systématique de la part des puissants émetteurs de la Société nationale Télé Diffusion de France (T.D.F.) qu'aucun texte n'autorise à agir ainsi. Cela augure mal de l'avenir !...

Lié par les engagements pris pendant la campagne présidentielle, mais inquiet de voir se développer contre-pouvoir et contestation, le pouvoir s'est doté des moyens de n'octroyer cette liberté-là qu'avec réticence et précaution. Encore doit-il, lui aussi d'abord, respecter le droit.

Sans doute n'est-il pas inutile, au moment où la commission se prépare à exercer ses choix, de rappeler aux partenaires concernés les bornes du droit de chacun ?

1) La nouvelle loi du 9 novembre 1981 assoit sans équivoque le monopole de radio-télé-diffusion au profit de l'État et de ses démembrements, les sociétés nationales de radio-télé-diffusion ; tout au plus prévoit-elle des possibilités de dérogation, précaires et révocables, soumises à des conditions draconiennes et subordonnées à l'avis d'une commission quasi gouvernementale.

2) D'emblée, rappelons que la liberté d'expression est un droit constitutionnel, réaffirmé dans la convention européenne des droits de l'homme, dont l'article 10 prévoit que la liberté d'expression comprend la liberté de recevoir et de communiquer des informations ou des idées, sans qu'il puisse y avoir ingérence de l'autorité publique.

Certes, cette liberté d'expression ne peut s'exercer que dans le respect du monopole puisque la loi en dispose ainsi. Mais ce carcan doit-être compris strictement : la loi, rien que la loi.

Le monopole, il n'est pas inutile de le rappeler, englobe trois fonctions distinctes :

— la définition des programmes destinés à être diffusés au public ;

— la diffusion de ceux-ci par tous procédés de télécommunication ;

— l'organisation, la constitution, l'exploitation et l'entretien de ces réseaux d'installation, et c'est tout.

C'est le premier ministre ou un membre du gouvernement délégué qui assure le respect du monopole, c'est-à-dire en premier lieu — et les textes de loi le disent expressément — le respect des obligations de service public pesant sur les sociétés de radio—télé-diffusion.

Des centaines de demandes de dérogation sont déjà déposées ; bien peu seront accordées.

Quels critères de sélection seront retenus ? Seront-ils aussi arbitraires et tendancieux que ceux qui président actuellement aux décisions de brouillage ?

Le brouillage : un abus de droit

Formulons des vœux pour que les autorités délivrant les dérogations n'oublient pas que *« les dérogations au monopole et le partage des fréquences qui en résulte doivent assurer l'expression libre et pluraliste des idées et des courants d'opinion » (article 3-4 de la loi du 9 novembre 1981).*

On a, hélas ! de bonnes raisons de craindre que cette disposition essentielle ne soit bafouée, faute de garanties assurées par la loi... Il n'est pas exagéré de dire que les défenseurs de la liberté ne se trouvent pas, aujourd'hui, dans le camp du pouvoir en place.

Que dire aux radios qui se verront refuser la dérogation, sinon que rien dans les textes en vigueur n'autorise l'administration à procéder au brouillage des radios libres, même si leur existence est illégale ?

La loi prévoit des sanctions pénales, et rien d'autre.

Ces sanctions sont précises : amendes, peines de prison, confiscation du matériel pour toutes violations du monopole ou perturbations des émissions de service public.

Ainsi, tout est prévu, tout... sauf le brouillage. Il s'agit donc là d'un bel exemple d'abus de droit. L'administration use de sa toute-puissance de fait pour se faire justice à elle-même. Elle exerce en toute impunité des pouvoirs que ne lui confèrent pas les textes.

La cour d'appel de Paris vient de lui donner raison. Pour autant, il y a là matière à un débat juridique fort intéressant et nouveau qui ne manquera pas de s'instaurer à nouveau car le contentieux n'est assurément pas clos.

Si encore l'administration traitait également tous les contrevenants, son attitude aurait au moins le mérite d'une certaine logique car, effectivement, toutes les radios privées sont aujourd'hui illégales, dans l'attente d'une dérogation administrative.

Mais pourquoi brouiller certaines d'entre elles et pas les autres ? La loi ne serait-elle pas la même pour tous ? En fait, disons-le clairement, il s'agit-là encore de choix politiques. Les méthodes utilisées pour faire respecter ce monopole relèvent du mépris le plus total des grands principes d'égalité et de liberté proclamés haut et fort et de l'injustice la plus criante.

Atteinte à la liberté d'expression, abus de droit, justice faite à soi-même et inégalité de traitement, voilà un beau palmarès.

La guerre des radios libres ne fait que commencer. Nous ne saurions accepter que seules les radios d'inspiration socialiste puissent librement émettre. Il nous faudra défendre envers et contre tout le pluralisme et la liberté de cette nouvelle forme d'expression.

Ce combat est essentiel. Il doit être poursuivi clairement sur sa voie naturelle, celle du droit. Et non en s'égarant comme le pouvoir actuel sur la voie de fait et l'arbitraire.

(*) Avocat à la cour.

Les écrans de l'archange

par GABRIEL MATZNEFF

SI saint Georges est le patron de la cavalerie, l'archange Gabriel est le divin protecteur des télécommunications. L'Eglise catholique fête l'archange de l'audiovisuel à la veille de l'Annonciation, et l'Eglise orthodoxe le lendemain. Quant aux protestants, leurs relations avec le céleste messager sont nettement plus réduites, mais ils ne savent pas ce qu'ils perdent, car, comme l'écrit Bossuet dans les Elévations sur les mystères, « dès que nous voyons l'ange saint Gabriel, nous devons attendre quelque excellente nouvelle ». *Si la psychanalyse s'est principalement développée dans les pays touchés par la Réforme, c'est à cause de ce dédain de l'angélologie. En revanche, là où triomphe l'archange Gabriel, le docteur Freud est inutile.*

Qu'il croie à l'action salvatrice des chérubins et des séraphins, ou qu'il n'y croie pas, celui qui, de nos jours, n'a pas de téléviseur creuse délibérément un fossé entre ses contemporains et lui. Au comptoir du bistrot où il aime, chaque matin, à prendre son petit déjeuner, il lui est impossible de se mêler aux conversations de ses voisins, qui, de façon très ésotérique, font allusion à des choses vues la veille, et dont il n'a pas la moindre idée. « Avez-vous vu le film ? — Non, j'ai regardé le match ! » *Ces gens ne jugent pas nécessaire de préciser le film ou le match dont il s'agit, et de fait cela ne l'est pas : ils comprennent à mots couverts. Pour celui qui ne regarde jamais la télévision, c'est un langage chiffré dont il ne possède pas la grille. La grille des programmes, bien entendu.*

Tous les goûts sont dans la nature, et le meilleur est celui qu'on a. Vaut-il mieux aller, parmi quelques dizaines d'originaux, voir la Dame de Shanghaï *à l'Olympic, ou faire partie de ces millions de citoyens disciplinés qui subissent « le film » prescrit par l'Etat ? Il n'y a pas de réponse à une telle question. Dans une vie bien organisée, il y a de la place pour tout, et il doit être possible de conjuguer les joies du grand écran et celles du petit. Comme le chante Marie Dubois dans un film de Truffaut,* « la télévision est un cinéma, où on peut aller en rentrant chez soi ». *Cependant, il me semble que, lorsqu'on est à la maison, bien au chaud, il y a mieux à faire qu'à regarder un film. La télévision est au cinéma ce que la messe retransmise par TF 1 le dimanche est à la messe dans une église : il y manque la présence réelle.*

C'est un psychanalyste freudien — donc quelqu'un qui, en principe, ne croit guère aux anges — qui m'a expliqué que, selon lui, les films enregistrés sur cassettes constituaient la Cinémathèque de l'avenir.

Pour revoir les Contrebandiers de Moonfleet *ou* Folies de femmes, *nos enfants n'auront plus, comme jadis leurs aînés, à faire la queue rue d'Ulm, à Chaillot ou à Beaubourg. Barricadés dans leurs appartements, les pieds dans de moelleuses pantoufles, il leur suffira d'appuyer sur le bouton du téléviseur pour recevoir à domicile Lang et Strohelm. Nous retrouvons ici Bossuet et les « excellentes nouvelles » dont est porteur mon saint patron : l'Annonciation, d'une certaine manière, c'était déjà la télévision à domicile. Décidément, on ne s'ennuie jamais avec l'archange Gabriel.*

Silence radio pour les communes !

par PAUL GRAZIANI (*)

LE goût du paradoxe et l'art d'assumer ses propres contradictions dans ce qui reste encore de l'état de grâce semblent caractériser notre gouvernement. Une illustration exemplaire de ce comportement original nous est donnée par son attitude à l'égard des radios locales libres et des communes. S'il ne sait plus très bien comment faire face à la multiplication des émissions sur la fréquence modulée, une chose, en tout cas, est sûre pour le ministre de la communication : les villes de France doivent faire silence radio.

Au moment où l'on veut faire de la décentralisation et de la renaissance du pouvoir local l'un des points forts d'une politique, on prive les communes de ce moyen d'expression, d'affirmation d'une identité propre, que peut constituer une radio locale.

Qui ne sait, qui ne sent, que les municipalités de toutes les villes de France sont pourtant, quelle que soit leur couleur politique, au moins autant que quiconque, à l'écoute de la vie locale, économique, culturelle, associative ? Et les seuls à qui l'on refuse la possibilité de parler de la vie locale sont justement ceux qui ont reçu démocratiquement la charge de la gérer et de l'animer.

On se refuse à croire qu'il s'agit là d'une quelconque suspicion à l'égard de ce qui fait, pourtant, le tissu de la démocratie et de la liberté depuis les origines de la république, et même avant : la commune. On se refuse à penser que l'interdiction qui pèse sur les villes d'accéder à ce nouveau moyen d'expression n'est, en fait, que le premier symptôme d'un dessein plus vaste : réduire la place qu'occupent les communes de France dans la structure démocratique du pays. Interdira-t-on aussi au nouveau pouvoir régional ou départemental de s'exprimer en tant que tel sur ses propres ondes ? Ce sera là un test révélateur. De plus, en interdisant la publicité aux radios locales, quelle solution réelle leur laisse-t-on, concrètement, pour vivre ? Tout financement réellement privé devient impossible, alors que, simultanément, interdiction est faite aux communes de financer à elles seules le lancement d'une radio.

Qui ne sait que les associations susceptibles d'apporter leur concours à la mise en œuvre de radios dépendent, elles aussi, le plus souvent de soutiens publicitaires plus ou moins directs, ou de fonds publics ?

Et peut-on ignorer que la promotion radiophonique des activités économiques au plan local pourrait jouer un rôle dans la nécessaire relance pour les commerces et les P.M.E.

Les « tambours de ville »

Dans cette affaire, si sérieuse, le paradoxe est que les draconiennes contraintes techniques d'émission *imposées* par M. Fillioud pourraient sans doute être assez facilement acceptées et remplies par les principales villes de France, et surtout par elles, car elles répondent, assez souvent, à leurs stricts besoins en ce domaine.

Le gouvernement du changement gagnerait sans doute ainsi, sans trop de frais, un peu de crédibilité en laissant la parole à ceux à qui il prétend la rendre par ailleurs. Du même coup, il accorderait ses actes à ses paroles.

A moins qu'il veuille, par on ne sait quelle crainte, et au moment où va exploser la révolution des télécommunications, réduire les villes, cellules vivantes de la communauté nationale, à faire ressortir dans les rues les sympathiques mais dérisoires « tambours de ville » ?

(*) Vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, premier adjoint au maire de Boulogne-Billancourt, conseiller régional de l'Ile-de-France (R.P.R.).

L'œuf de Christophe Colomb

par CHARLES AGNÈS (*)

L'ORGANISATION de la télévision suscite des polémiques tous azimuts sans que, pour autant, des solutions cohérentes soient proposées. Il semble pourtant que Radio-France présente un exemple de spécialisation qui, transplanté aux chaînes de télé, serait susceptible de satisfaire les Français.

France-Musique n'est écoutée que par ceux que la musique intéresse ; les autres l'ignorent. France-Culture traite de problèmes scientifiques, sociologiques, métaphysiques et autres. Tous ceux, et ils sont très nombreux, que ces questions ennuient ne prennent pas ce poste. France-Inter, R.T.L., Europe 1, FIP et beaucoup d'autres couvrent le large public que la musique et la culture indiffèrent.

Il serait facile d'établir une spécialisation de même nature en télévision. Une chaîne, disons FR 3, se consacrerait à la musique, à la culture et aux analyses politiques en profondeur : vaste programme. Antenne 2 pourrait s'occuper de cinéma, de théâtre et de téléfilms. Cela pourrait aller de la recherche aux classiques reconnus de ces disciplines. TF 1 s'adresserait au large public des variétés, des jeux, des sports, des faits divers, du théâtre de Boulevard et des films grand public. Les informations seraient centrales et régionales, émises sur les trois chaînes à des heures différentes, échappant ainsi à la stupide émission des deux journaux de 20 heures.

La réforme giscardienne, en brisant l'O.R.T.F., a mis les trois chaînes en concurrence pour la répartition des recettes publicitaires. C'est elle qui, de ce fait, est à l'origine des actuelles difficultés. On a même assisté à des records absolus d'absurdité : plusieurs fois, deux chaînes ont retransmis, à la même heure, des matches de rugby du Tournoi des cinq nations !

Il faudrait pour la télé, comme pour Radio-France, une direction centrale coiffant les directions des trois chaînes qui seraient elles-mêmes diversifiées selon des orientations spécialisées : variétés, sports, jeux, cinéma, téléfilms, théâtre, sciences, histoire, philosophie, musique, politique, etc.

Cette solution ressemble à l'œuf de Christophe Colomb tant elle semble s'imposer. Mais peut-être le fait d'être si évidente l'empêche-t-elle d'être perçue ?

(*) Artisan du taxi.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

TF 1, chaîne privée ?

par BRIGITTE GROS (*)

LES Français ne regardent plus la télévision. Ou presque plus. En tout cas de moins en moins. Pourquoi ?

La qualité des programmes baisse. L'information n'est ni indépendante ni pluraliste. En vérité, l'uniformité qui s'installe sur les trois chaînes provoque l'ennui du téléspectateur.

La morosité de l'opinion à l'égard de ce média a pour cause principale la verrouillage progressif des ondes par le pouvoir d'Etat.

La réforme proposée par la commission Moinot est-elle susceptible de libérer l'audiovisuel du monopole des gouvernants pour consacrer le droit de chaque Français à une communication indépendante ? En raison des deux actions que cette réforme se propose de mettre en œuvre, le risque serait plutôt celui de l'étouffement des ondes que celui de leur libération. La centralisation des structures ne peut qu'accélérer dans le fonctionnement des chaînes le phénomène de « bureaucratisation ». Et la création d'une haute instance dotée de tous les pouvoirs, dont la moitié des membres seraient nommés par l'exécutif, ne peut qu'accentuer le mainmise de l'Etat sur l'information télévisée.

La réforme Moinot reste l'œil fixé sur l'Hexagone et se refuse à tirer les leçons des expériences étrangères, pourtant aujourd'hui symbole de la liberté de l'information audiovisuelle.

Ces expériences nous apprennent que seules des sociétés de télévision indépendantes les unes des autres peuvent assurer la liberté d'expression et dynamiser le création.

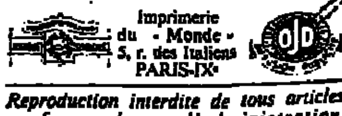
A cet égard, l'exemple anglais n'est-il pas significatif ? Il prouve que les structures qui sont en place contribuent au respect du pluralisme, car elles créent les conditions d'une concurrence authentique entre deux chaînes de télévision à l'échelon national : la chaîne d'Etat et la chaîne privée.

Ni au niveau de l'Elysée ni à celui de Matignon, depuis trente ans, personne n'a osé prendre la responsabilité de couper le cordon ombilical qui lie le pouvoir d'Etat à la télévision en faisant « éclater » l'O.R.T.F.

Si la prochaine réforme de la télévision pouvait aller jusque-là, M. François Mitterrand montrerait qu'il est capable, plus que ces prédécesseurs, de franchir un pas décisif pour libérer le petit écran de l'Etat. Ainsi serait-il logique dans le cas où A 2 resterait rattaché au monopole que TF 1 le quitte et devienne une chaîne privée.

(*) Sénateur, (G.D.), rapporteur pour la commission des affaires culturelles du budget de l'information et de la presse.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Suriname

La plus grande confusion règne dans le pays à la suite de la tentative de coup d'État

La plus grande confusion régnait, ce vendredi 12 mars, au Suriname (ancienne Guyane hollandaise), après la tentative de coup d'Etat déclenchée la veille par des officiers et sous-officiers modérés — voire de droite — contre le régime d'orientation procubaine du lieutenant-colonel Bouterse. On ne savait toujours pas, en effet, si les putchistes étaient parvenus à contrôler la situation. Les affrontements ont commencé jeudi à l'aube, lorsque les insurgés, commandés par le sergent-major Gorre et le lieutenant Rambocus, sont entrés dans la caserne de Paramaribo (la capitale), qui sert de quartier général à l'armée. Après une brève fusillade, ils s'emparaient du bâtiment, et, de là, annonçaient par haut-parleurs qu'un gouvernement civil serait formé dans les quarante-huit heures, et que des élections libres auraient lieu avant six mois.

Le chef du régime révolutionnaire, le lieutenant-colonel Bouterse, également commandant en chef de l'armée, se réfugiait pendant ce temps-là avec ses fidèles dans un fort militaire, à l'autre bout de la ville. Il affirmait que ses forces contrôlaient la distribution d'eau et d'électricité, et que les troupes stationnées aux frontières est et ouest du pays lui étaient restées fidèles. Une bataille de communiqués s'est déroulée toute la nuit entre les deux camps.

Notre envoyé spécial se trouvait au Suriname à la veille de la tentative de putsch, alors que les remous provoqués par l'éviction, au début de février, du chef de l'Etat — un civil — n'étaient pas tout à fait apaisées. Il décrit la situation d'un pays où c'était les sergents, il y a deux ans, qui avaient fait la révolution.

Deux ans après la révolution des sergents

De notre envoyé spécial

Paramaribo. — Symbole de la nouvelle orientation imposée par les militaires, un modeste monument à la révolution du 25 février 1980 a fait son apparition en bordure du fleuve Suriname, à l'emplacement de l'ancien quartier général de la pofleuve Suriname, à l'emplacement du fice.

Les auteurs de la révolution étaient des sergents. En deux ans, ils sont montés en grade. Les effectifs de la petite armée locale sont passés de huit cents hommes à peine à plus de deux mille et ils se sont affirmés comme les véritables maîtres du pouvoir.

Leur emprise sur les affaires publiques s'est encore renforcée avec la destitution, le 4 février dernier, du président civil, M. Chin A-sen, médecin d'origine chinoise qu'ils avaient pourtant eux-mêmes mis en place. A titre intérimaire, le président de la cour de justice, M. Ramdat Misier, a certes été désigné pour lui succéder. Mais ces nouvelles péripéties ont surtout consacré la prééminence du lieutenant-colonel Desi Bouterse, commandant des forces armées.

Après deux ans d'atermoiements et de valse-hésitation, l'orientation résolument nationaliste et tiers-mondiste du régime devait se confirmer. M. Chin A Sen avait été porté à la tête de l'Etat en août 1980 après la mise à l'écart des éléments de l'armée les plus marqués à gauche. Sa ..omination avait été interprétée comme un premier pas vers le rétablissement des normes constitutionnelles. Des élections, avait-on promis, auraient lieu avant la fin de 1982. Mais, entre-temps, un compromis avait été trouvé avec les officiers de gauche, qui ont été réintégrés dans l'armée.

La mise en chantier d'une nouvelle Constitution avait fait apparaître des divergences croissantes entre l'ancien président Chin A-sen et le lieutenant-colonel Bouterse. Les forces armées ont manifesté leur opposition à un projet visant à les renvoyer dans leurs casernes et à rétablir le système parlementaire. En novembre dernier, elles ont créé un Front révolutionnaire dirigé par le lieutenant-colonel Bouterse. Ce Front regroupe les syndicats et d'autres organisations populaires, mais laisse de côté les partis traditionnels, dont les activités ont été suspendues.

Se proclamant anti-impérialiste, le nouvel organisme entend « *réunir toutes les forces patriotiques pour assurer la défense de la révolution du 25 février 1980* ». Il se propose de créer « *une société sans oppresseur ni opprimé, dont les moyens de production seront aux mains de la nation* ». Devant quelques centaines de personnes réunies pour la circonstance, des délégations de Cuba, du Nicaragua et du Salvador ont assisté à la naissance officielle du Front. Quelques jours plus tard, le 24 décembre, Cuba a ouvert une ambassade à Paramaribo.

La popularité de l'ancien chef de l'État

Une telle initiative n'avait fait qu'accentuer les dissensions entre le lieutenant-colonel Bouterse et le président de la République. La position de M. Chin A-sen était devenue d'autant plus intenable que les milieux d'affaires le pressaient de revenir rapidement aux normes constitutionnelles, afin d'attirer les capitaux étrangers et de relancer l'économie. Le lieutenant-colonel Bouterse commençait aussi à prendre ombrage de la popularité croissante du chef de l'Etat. Le 18 janvier, quelque vingt mille personnes avaient présenté leurs vœux à M. Chin A-sen pour son quarante-huitième anniversaire.

Six ans après l'indépendance de l'ancienne Guyane hollandaise, les militaires s'efforcent d'abord de forger un sentiment national. Lourde tâche dans une société fortement compartimentée et, dans l'ensemble, peu politisée. Mosaïque ethnique, religieuse et linguistique, le Suriname demeure en partie une juxtaposition des diverses communautés amenées sur place par la puissance coloniale au gré de ses intérêts. Sur un total de 360 000 habitants, pour un territoire cinq fois plus grand que les Pays-Bas, les Amérindiens autochtones forment à peine 3 % de la population. Les hindous sont les plus nombreux (38 %), suivis par les Crécles (31 %), les Javanais (15 %), les Noirs « marron » (10 %), les Chinois (2 %) et enfin les Européens (1 %). De plus, faute de débouchés sur le marché du travail, 180 000 Surinamiens vivent aux Pays-Bas.

Un pays relativement prospère

Si le néerlandais est encore la langue officielle, les militaires favorisent le développement du « sranan tongo », la langue créole locale. Avec le même souci de créer une identité nationale, ils rejettent la reconstitution des anciens partis, fondés sur des bases essentiellement ethniques. Pour les remplacer, ils ont créé des « comités populaires » qui ne suscitent qu'un intérêt mitigé.

La Suriname est un pays relativement prospère si on le compare à ses voisins. Grâce à la bauxite, dont il est le quatrième exportateur du monde, son P.N.B. s'élève à 2 840 dollars par habitant. Mais avec une économie dépendante qui repose sur l'aide hollandaise, la bauxite et le riz, il n'échappe pas aux difficultés de la plupart des pays en développement. L'année dernière, les revenus de la bauxite (qui assure 80 % des exportations) ont diminué de 20 % et, pour la première fois depuis l'indépendance, la balance commerciale a été déficitaire. « *Si la bauxite chute, tout s'effondre* », nous dit M. Jules Sedney, président de la Banque centrale.

Les militaires justifient leur intrusion dans les affaires publiques par leur volonté de desserrer les liens de dépendance économique. « *Les cinq premières années de notre indépendance*, le lieutenant-colonel Bouterse, *ont été marquées par le néo-colonialisme. Maintenant, nous voulons conquérir notre indépendance économique.* »

La mise en valeur de l'intérieur du pays, la diversification de la production locale et des marchés, un meilleur contrôle du commerce extérieur et le développement de l'industrie de transformation de la bauxite sont autant de réformes prévues. Un décret a été promulgué pour freiner la spéculation foncière, et diverses mesures sociales ont été mises en train. En politique étrangère, le nouveau régime prône le non-alignement ; le lieutenant-colonel Bouterse a participé comme observateur, en juillet dernier, dans l'île de Grenade, à une réunion de la commission pour l'Amérique latine de l'Internationale socialiste.

Les militaires surinamiens se montrent néanmoins pragmatiques. Ils se gardent d'affronter les multinationales de la bauxite, comme la Suralco, filiale de l'Alcoa américaine, et la Billiton, filiale de la Royal Deutsch néerlandaise. Bien qu'ils maintiennent le couvre-feu depuis deux ans, ils cherchent à faire une révolution sans heurts, un peu à la manière de ce qu'avait entrepris le général Torrijos à Panama.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Guatemala

Les autorités contestent le massacre de deux cents paysans

La situation demeure tendue dans tout l'isthme centre-américain, et singulièrement dans les trois pays du nord, le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua.

Dans une résolution adoptée le jeudi 11 mars, par 84 voix contre 59 et 4 abstentions, le Parlement européen de Strasbourg a dénié toute « *légitimité* » aux élections pour une Assemblée constituante organisées par la junte militaire et démocrate-chrétienne de San Salvador. La consultation, prévue pour le 28 mars, ne saurait, en effet, être considérée comme libre, ont estimé les députés socialistes, communistes et libéraux qui ont approuvé la résolution : les tenants de l'opposition ne sont-ils pas, en effet, menacés de mort ?

Préconisant une politique de « *dialogue entre le gouvernement et l'opposition* », la majorité du Parlement a, ainsi, soutenu la proposition de médiation formulée le 21 février à Managua par le président mexicain, M. Lopez Portillo. Il a, en revanche, désavoué la politique du président Reagan, comme ne conduisant à aucune solution. La résolution était proposée par le groupe socialiste de Strasbourg. Le député démocrate-chrétien, M. Willen Vergeer (Pays-Bas), a cependant souligné, au cours du débat, que la hiérarchie épiscopale salvadorienne, soutenue en cela par le pape lui-même, avait lancé un appel en faveur des élections du 28 mars.

● *Au Guatemala*, un appel des groupes d'opposition conservateurs à une grève nationale des secteurs de production, a été lancé à la suite de l'accusation de fraude portée par les trois adversaires du général Guevara, proclamé vainqueur de l'élection présidentielle du 7 mars. Le ministre de l'intérieur, M. Alvarez Ruiz a qualifié cet appel, pourtant soutenu, entre autre, par l'extrême droite, de « *tactique communiste* ».

Cependant, la presse de Guatemala s'est fait l'écho, le jeudi 11 mars, d'un nouveau massacre de paysans, qui aurait eu lieu le 6 mars, dans quatre localités du département du Quiche, dans l'ouest — nord-ouest du pays. Des groupes d'hommes armés auraient décapités à la machette deux cents habitants, y compris des femmes et des enfants, des localités de Potrero Viejo, Xicojo, San-José et San-Antonio-Simache. C'est le secrétaire de la municipalité voisine, Zacualpa, qui a alerté les autorités à propos de cet événement. L'armée, pourtant, a indiqué que les patrouilles militaires envoyées sur place n'avaient trouvé aucune preuve de la réalité de ce massacre.

Enfin, l'aide américaine au Nicaragua devrait être maintenue en 1982, a indiqué le département d'Etat, à Washington. Cette assistance, pourtant, tout comme celle fournie en 1981, irait aux seules « *forces démocratiques* » du pays, c'est-à-dire, pour l'essentiel, au secteur privé. Son montant pour l'année en cours serait de 7,4 millions de dollars.

Les relations entre les gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua se dégradent chaque jour davantage. Le dernier épisode est une protestation officielle de Managua contre le survol du territoire de la petite République centre-américaine par des avions-espions de Washington. M. Jaime Wheelock, ministre de l'agriculture, a accusé la C.I.A. de mettre en application un plan de déstabilisation du régime sandiniste.

États-Unis

Comment M. Williams a dû démissionner du Sénat pour ne pas en être expulsé

De notre correspondant

Washington. — M. Harrisson Williams n'a pas voulu être le premier sénateur américain expulsé du Congrès depuis la guerre civile. Devançant le vote de ses pairs, ce démocrate du New-Jersey, reconnu coupable de « *corruption et conspiration* » dans l'affaire ABSCAM, a donné sa démission jeudi 11 mars à l'issue d'un débat très particulier.

L'affaire ABSCAM avait été créée de toutes pièces par le F.B.I. pour démasquer des hommes politiques « prédisposés » aux actes illégaux. Des agents déguisés en cheikhs arabes étaient allés proposer des sommes alléchantes à plusieurs élus, si ceux-ci leur procuraient des documents d'immigration et facilitaient leurs projets d'investissements aux Etats-Unis. Toutes ces tractations étaient enregistrées et filmées à l'insu des intéressés.

Le scandale éclata en février 1980. Un sénateur (M. Williams) et six représentants furent traduits en justice pour avoir accepté des pots-de-vin. Des condamnations eurent lieu et le Congrès dut en tenir compte. C'est ainsi que M. Michaël Myers fut expulsé de la Chambre le 2 octobre 1980 ; les autres représentants démissionnèrent ou furent battus aux élections.

Restait le sénateur. Il se démenait comme un beau diable, malgré sa condamnation par la cour fédérale de Brooklyn en mai 1981. Tous les téléspectateurs américains avaient pourtant vu la fameuse séquence où il déclarait à un « faux » cheikh : « *Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous aider.* »

Ses collègues étaient très embarrassés : M. Williams était au Sénat depuis vingt-trois ans. Il y faisait figure de libéral généreux et efficace, de défenseur des droits civils et des travailleurs. Son plaidoyer-réquisitoire frappa par sa solennité. Accompagné d'un pasteur, l'accusé évoquait saint Paul et récitait : « *Ne nous soumets pas à la tentation.* » Il laissait venir à lui micros et caméras avec un étrange sourire.

M. Williams a donné sa démission quelques heures avant le vote fatidique. Un soupir de soulagement a traversé l'hémicycle. Toute l'assistance a défilé devant l'intéressé pour lui serrer la main. « *Le temps, l'histoire et Dieu tout-puissant me vengeront* », s'est-il exclamé.

M. Williams s'est dit très satisfait qu'un débat sur le F.B.I. soit proposé par deux de ses collègues. Cela risque, en effet, d'être le prochain épisode de cette étrange histoire. Beaucoup d'élus pensent que la police fédérale devrait combattre le crime au lieu d'y inciter ou, au moins, obtenir l'autorisation de la justice avant d'entreprendre de tels « tests de criminalité ».

ROBERT SOLÉ.

Colombie

● *La Banque mondiale* a accordé, le 8 mars, à la Colombie, un prêt de 359 millions de dollars, le plus important jamais octroyé par la BIRD à un pays d'Amérique latine et qui est destiné au financement de la centrale hydroélectrique du Guavio. La centrale, d'un coût total de 1,2 milliard de dollars, aura une capacité de 1,5 million de kW et devrait être achevée en 1986. La Banque a, depuis 1949, accordé à la Colombie quatre-vingt quinze crédits totalisant 3,4 milliards de dollars. — (*A.F.P.*)

AFRIQUE

Zimbabwe

M. Mugabe a fait arrêter deux des lieutenants de M. Nkomo

Plus de neuf cents conducteurs d'autobus, en grève depuis deux jours, ont été arrêtés, jeudi 11 mars, dans tout le Zimbabwe, et leurs collègues qui poursuivent leur mouvement revendicatif ont été licenciés. C'est la deuxième fois cette année que le gouvernement utilise la force pour briser une grève dans les transports. En janvier, il avait déjà ordonné l'arrestation de près de deux cent cinquante grévistes employés des chemins de fer. Ceux-ci avaient été jugés et condamnés à des peines avec sursis pour avoir entravé le bon fonctionnement d'un service essentiel de l'Etat.

D'autre part, comme nous l'indique notre correspondant en Afrique orientale, M. Mugabe, premier ministre, a fait arrêter deux anciens chefs de la guérilla, compagnons d'armes de son adversaire politique, M. Joshua Nkomo.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le conflit opposant M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, au président de la ZAPU P.F., M. Joshua Nkomo, a rebondi jeudi 11 mars avec l'arrestation des deux hommes qui, pendant les années de guérilla, dirigèrent l'armée du vieux combattant nationaliste. Il s'agit du lieutenant général Lookout Mafela Masuku, commandant adjoint de l'actuelle armée du Zimbabwe, et du général en retraite Dumiso Dabengwa, ancien chef des services de renseignements de M. Nkomo. Le premier a été arrêté jeudi à son domicile de Bulawayo, fief de M. Nkomo. Le second avait été appréhendé la veille à Salisbury.

Cette double détention a été ordonnée dans le cadre de l'état d'urgence reconduit tous les six mois depuis dix-sept ans par M. Emerson Munanagwa, ministre chargé de la sécurité, dont l'influence ne cesse de croître. Aucune inculpation n'a été pour l'instant formulée contre les deux officiers, mais il n'est pas douteux que leur arrestation constitue l'un des épisodes de l'enquête ouverte après la découverte, le 6 février dernier, d'une trentaine de dépôts clandestins d'armes dans des fermes appartenant à onze sociétés contrôlées par la ZAPU P.F. Cette découverte avait entraîné la saisie des biens des compagnies incriminées, puis l'exclusion du gouvernement de M. Nkomo et de trois autres dirigeants de son parti soupçonnés d'avoir voulu fomenter un coup d'Etat.

L'arrestation des deux militaires ne constitue qu'une demi-surprise. En effet, M. Mugabe avait, dès l'origine, annoncé que des mesures pourraient être prises contre *« d'anciens commandants de la Zipra »* qu'il soupçonnait d'avoir eux-mêmes organisé la mise en place des dépôts d'armes. Le général Masuku avait été nommé commandant-adjoint en août 1981 lors de la refonte de l'état-major. Le général Dabengwa avait démissionné l'an dernier après avoir refusé un poste qu'il jugeait ne pas correspondre à ses qualités.

L'arrestation des deux anciens lieutenants de M. Nkomo pourrait hâter la passation de ce dernier en jugement, alors que la décision de la ZAPU P.F. d'autoriser trois de ses membres à rester au gouvernement avait contribué depuis deux semaines à apaiser les tensions. Reste à savoir si ce nouveau choc contre la ZAPU provoquera des réactions de ses partisans. M. Mugabe s'estime à l'évidence assez maître de la situation pour les contenir. Le limogeage de M. Nkomo n'avait provoqué ni manifestations de rue ni mouvements de colère au sein d'une armée comprenant un tiers d'anciens soldats de la Zipra. M. Mugabe, séparant le bon grain de l'ivraie, avait pris soin dès le début de la crise de rassurer ces derniers en jetant l'exclusive sur une *« petite clique de délinquants »*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Centrafrique

DÉTENTE A BANGUI

(De notre envoyé spécial.)

Bangui. — Signe indéniable de détente, pour la première fois depuis la tentative avortée de putsch du 3 mars, les soldats français n'étaient plus consignés, jeudi soir 11 mars, dans la capitale centrafricaine. Ils ont pu, en civil, aller faire un tour dans leurs bars habituels. Il y a eu cependant un incident quand la police a interpellé devant l'ambassade de France — et interrogé, pendant plus de deux heures — un journaliste de Radio-France internationale soupçonné d'avoir réussi l'impossible exploit de recueillir une interview de M. Ange Patasse. D'un autre côté, un homme d'affaires centrafricain résidant en France, soupçonné de liens avec les *« patassistes »*, a été interpellé dans sa chambre d'hôtel jeudi en fin d'après-midi.

En l'absence de bilan officiel, des sources sûres indiquent que la tentative de coup d'Etat aurait fait de trois à cinq morts et une trentaine de blessés sur la soixantaine de personnes arrêtées en huit jours, une vingtaine auraient déjà été relâchées.

Les deux anciens officiers généraux en fuite donnent cependant du fil à retordre aux autorités. M. Maikoua aurait été repéré, jeudi, à l'extérieur de Bangui, tandis que M. Bozize, le plus recherché des deux, se cacherait toujours dans la capitale. — J.-C. P.

Somalie

WASHINGTON VA AUGMENTER SON AIDE MILITAIRE

Washington *(A.F.P.)*. — Le général Syaad Barre, président de la Somalie, a obtenu une augmentation de l'aide militaire américaine à son pays après sa rencontre, jeudi 11 mars, avec le président Reagan, à la Maison Blanche.

Les Etats-Unis fourniront 30 millions de dollars d'aide militaire en 1983, contre 20 millions en moyenne chaque année depuis trois ans. D'autre part, les U.S.A. poursuivront leur aide économique et humanitaire à la Somalie à concurrence d'environ 90 millions de dollars.

Les responsables américains ont indiqué, d'autre part, au général Syaad Barre que Washington *« faisait de son mieux »* pour accélérer la livraison à la Somalie de matériel militaire commandé en 1980, lors de la signature de l'accord sur l'utilisation par les Etats-Unis de facilités militaires à Berbera, à 250 kilomètres au sud-ouest de Djibouti. Il s'agit essentiellement d'équipements de communications et de radars. Pour le moment, a-t-on cependant souligné de source officielle américaine, les U.S.A. n'envisagent pas de faire stationner de façon permanente des forces américaines à Berbera.

EUROPE

Grande-Bretagne

Le gouvernement britannique se propose d'acquérir soixante-quatre Trident-2

De notre correspondant

Londres. — Le secrétaire d'Etat à la défense, M. John Nott, a annoncé le jeudi 11 mars que le gouvernement britannique avait finalement opté en faveur du missile américain Trident-2 (ou D-5) pour remplacer les Polaris de sa force de dissuasion nucléaire, de préférence au Trident-1 (ou C-4) qu'il s'était engagé, il y a deux ans, à acquérir (*le Monde* du 10 mars). Cette décision porte sur un programme estimé actuellement à 7,5 milliards de livres.

Les fusées Polaris sont en service dans la force de frappe britannique depuis 1967. La Grande-Bretagne possède quatre sous-marins transportant 16 missiles à trois têtes d'une portée de 4 000 kilomètres. Elle se propose d'acquérir 64 Trident-2, répartis sur quatre nouveaux sous-marins. Le Trident-2, qui comporte 14 têtes nucléaires à guidage indépendant (MIRV) a une portée de 9 600 kilomètres.

Répondant aux arguments de ses détracteurs qui considèrent que la dépense est démesurée par rapport aux besoins stratégiques et aux possibilités financières de la Grande-Bretagne, M. Nott a indiqué que le programme s'étalerait sur quinze ans et qu'il ne représenterait que 3 % du budget de la défense. Il aurait été d'autre part irresponsable de s'en tenir au Trident-1 alors que ce missile sera abandonné par les Etats-Unis au moment où il serait entré en service dans la marine britannique. Les Américains se sont enfin engagés à faire construire une partie des missiles par des entreprises britanniques.

Le Trident-2 ne sera opérationnel dans la marine britannique que dans les années 90. La décision définitive pourra donc être prise seulement après les prochaines élections générales ; les Britanniques auront ainsi la possibilité de se prononcer, indirectement au moins, sur leur politique de défense.

DANIEL VERNET.

Le « Times » est sauvé au prix de 400 suppressions d'emplois

De notre correspondant

Londres. — Le *Times* et le *Sunday Times* sont sauvés. M. Murdoch, le propriétaire australien du groupe, a annoncé le jeudi 11 mars qu'un accord avait été conclu avec les principaux syndicats sur les réductions d'effectifs. Le mois dernier, M. Murdoch avait menacé de fermer le célèbre quotidien britannique et son supplément dominical s'il n'obtenait pas le départ de six cents salariés à plein temps, soit près d'un quart du personnel, et plus une centaine de travailleurs à temps partiel. Il a obtenu 70 % des réductions exigées, par mises à la retraite anticipées, départs volontaires et un minimum de licenciements. Quatre cents suppressions d'emplois à plein temps ont été décidées, essentiellement parmi le personnel administratif.

Selon M. Murdoch, les économies ainsi réalisées représenteront 8 millions de livres par an, alors que le groupe *Times* a perdu 12 millions l'année dernière.

A peine la survie du *Times* paraissait-elle assurée qu'un nouveau conflit éclatait avec la rédaction, cette fois. M. Murdoch aurait demandé par deux fois au cours des derniers jours à M. Harold Evans, rédacteur en chef, de donner sa démission. Il lui reprocherait de n'avoir pas su imposer des économies et de n'avoir pas réussi à augmenter le nombre des lecteurs (le tirage du *Times* tourne autour de trois cent mille). Il regretterait aussi l'orientation trop « centriste » du journal qu'il voudrait voir prendre des positions plus ouvertement favorables au gouvernement. M. Murdoch souhaiterait remplacer M. Evans par son adjoint, M. Charles Douglas Home, mais les cinq personnalités extérieures chargées de veiller à l'indépendance du journal ont jusqu'à maintenant refusé d'accepter le départ de M. Evans. La rédaction, pour sa part, apparaît divisée. — D. V.

Autriche

Le chancelier Kreisky voit dans le voyage du colonel Kadhafi « l'amorce d'une ouverture libyenne vers l'Europe »

De notre correspondante

Vienne. — Le colonel Kadhafi, « guide de la révolution libyenne » n'ayant pas d'autre titre officiel, les fonctions de chef d'Etat ayant été abolies à Tripoli, n'a pas mâché ses mots jeudi à Vienne où il séjourne depuis mercredi 10 mars comme hôte du chancelier Kreisky. Il a profité de sa première visite officielle dans un pays occidental pour s'en prendre aux Etats-Unis et au président Reagan qualifié de *« terroriste »* et de *« facteur destructeur qui empêche l'Europe et la Libye d'entretenir de bons rapports »*. Il juge « puérile » la décision de Washington de boycotter le pétrole libyen et invite les pays européens à se démarquer de la politique américaine parce qu'elle risque de plonger le monde dans une *« troisième guerre mondiale »*.

En dépit de ces attaques, l'impression prévaut à Vienne que le colonel Kadhafi est venu en Autriche pour amorcer un dialogue avec l'Occident, y compris les Etats-Unis, que sa visite avait été préparée depuis un certain temps mais que les deux parties s'étaient engagées à la tenir secrète aussi longtemps que possible. En outre, d'autres déclarations laissent à penser qu'en décidant d'être le premier chef d'un gouvernement occidental à recevoir le colonel Kadhafi officiellement, le chancelier Kreisky est beaucoup moins isolé qu'on ne l'aurait pensé quand la nouvelle avait été annoncée. Dans le toast qu'il a prononcé au dîner offert jeudi soir en l'honneur de son hôte libyen, il a déclaré qu'il avait *« longuement réfléchi sur l'opportunité de cette visite, pour arriver à la conclusion qu'elle serait importante pour l'avenir, dans la mesure où elle peut être l'amorce d'une ouverture de la Libye vers l'Europe »*. Il semble aussi jouer indirectement le rôle de médiateur entre la Libye et l'Europe en fournissant le cadre à la *« rentrée »* du colonel sur la scène politique occidentale.

L'Autriche, a encore déclaré le chancelier Kreisky à l'issue de ses entretiens avec le chef de la délégation libyenne, est prête à aider à cette ouverture vers l'Europe.

Le colonel Kadhafi a précisé que sa visite devrait servir à dissiper l'image fausse que *« presse influencée par les sionistes »* donne de son pays. M. Willibald Pahr, ministre autrichien des affaires étrangères, effectuera le week-end prochain à Washington, un voyage — prévu de longue date, — mais qui lui permettra d'informer le gouvernement américain de la teneur des entretiens.

On relève ici l'absence de toute protestation des Etats-Unis à la suite de la visite de leur *« ennemi numéro un dans le monde arabe »*.

Le colonel Kadhafi s'est présenté en uniforme à la conférence de presse et a répondu debout aux questions. Interrogé sur le voyage de M. Mitterrand en Israël, il a invité les journalistes à demander leur avis aux Palestiniens, *« leur avis qui est aussi le mien »*. En ce qui concerne Mme Dupont et ses fils, emprisonnés en Libye, il a regretté que des *« Français aient accepté de travailler pour les services secrets américains »* et s'est borné à dire que leur condamnation est *« une décision de justice dans laquelle je n'ai pas à intervenir »*. Il a ensuite indiqué qu'il aimerait se rendre dans d'autres pays ouest-européens et laissé entendre qu'il existe des *« possibilités »* à cet égard, sans vouloir préciser sa pensée.

WALTRAUD BARYLI.

Pologne

Nouvelles consignes d'épuration dans le parti

De notre correspondant

Varsovie. — Après les opposants et les esprits critiques, l'épuration en cours depuis l'instauration de l'état de guerre va maintenant toucher les « tièdes ». Ceux qui, dans le parti ou l'administration, ne mettent pas de zèle à soutenir l'entreprise de « renaissance » menée par le général Jaruzelski, tous ceux qui se réfugient dans le silence et la passivité auront à faire preuve d'enthousiasme dans les trois mois, sous peine de devoir quitter le parti ou d'être démis de leurs fonctions.

Publiée jeudi 11 mars, sur une pleine page de *Trybuna Ludu*, l'organe du comité central, une longue déclaration du bureau politique fixe le calendrier de cette nouvelle étape de la reprise en mains. D'ici à la fin du mois prochain, les instances et organisations du parti devront procéder à une *« évaluation de la situation politique »* dans les cellules de base, du *« style de travail »* des personnes, membres ou non du parti, occupant des postes de direction et, enfin, de *« l'attitude sur leur lieu de travail »* des membres du POUP.

A la même date, les sections du comité central chargées de la science et de l'éducation, de l'idéologie, de la culture et de la presse devront avoir achevé une *« analyse de la situation politique et des questions de personnes dans les milieux des écoles supérieures, des lycées et écoles techniques, de la culture et des journalistes »*. Cette analyse servira à définir pour le bureau politique un *« programme de travail à long terme »* dans ces domaines.

Deux mois plus tard, fin juin, les membres du parti qui ne remplissent pas les conditions requises auront dû se prêter à des *« conversations d'explication »* qui commanderont les décisions à leur sujet. Enfin, les directions régionales du POUP devront, dans les trois semaines à venir, examiner l'activité et les programmes de toutes les *« structures non statutaires »* qui s'étaient formées ces deux dernières années au sein du parti.

Cette dernière consigne semble viser aussi bien les « forums » créés par les durs que les structures horizontales où s'étaient regroupés les partisans les plus déterminés du renouveau.

On s'en prend indistinctement à tous les groupes de pression au sein du parti, mais, en dépit de cet équilibre apparent, toutes ces « évaluations » vont essentiellement toucher dans les faits ceux qui ont accueilli sans joie le coup d'Etat et la suspension de Solidarité.

Le POUP, ainsi remodelé dans *« l'action et la lutte pour le caractère socialiste des réformes et contre les ennemis du socialisme »*, devrait en principe retrouver le *« rôle dirigeant »* que lui réserve le modèle soviétique.

Cette perspective risque pourtant de rester théorique dans la mesure où le bureau politique (c'est-à-dire le général Jaruzelski) présente, dans sa déclaration, le *« soutien aux décisions du comité militaire de salut national »* comme une condition d'appartenance au parti. Dans la pratique, le parti paraît destiné à jouer pour tout rôle celui de simple « courroie de transmission » d'un pouvoir reposant totalement sur la force et ne disposant pas aujourd'hui d'instrument politique. Pour l'instant au moins, le retour en scène du POUP passe par l'affirmation de sa subordination à l'armée, dont l'état-major est implicitement présenté comme un élément institutionnel stable.

Tout aussi implicitement, la déclaration du bureau politique repousse la réapparition de syndicats à un avenir encore lointain. Il est fait *« devoir »* aux militants de participer à la *« discussion »* qui serait en cours sur leur organisation future, mais dans le même temps on appelle à développer les *« commissions sociales »* créées dans les entreprises comme substituts aux sections syndicales. Ce provisoire tend de cette manière à durer (quitte à nommer demain « syndicats » ces commissions) et il est demandé, dans la même optique, que soient mises en place dans les usines, sur décision des directeurs, des *« commissions sociales de consultation »* visiblement destinées à tenir lieu de conseils d'autogestion.

BERNARD GUETTA.

LE COMITÉ DE COORDINATION DE SOLIDARNOSC EN FRANCE LANCE UN APPEL A UNE JOURNÉE DE SOUTIEN LE 13 MARS.

Le comité de coordination de Solidarnosc en France lance un appel pour faire du 13 mars, trois mois après l'instauration de l'état de guerre en Pologne, une journée nationale de solidarité avec les ouvriers polonais, en arborant un badge de Solidarnosc. Dans cet appel, le comité déclare notamment : « Il y a trois mois que la guerre était déclarée au peuple polonais. Malgré les promesses sur la levée de l'état de guerre, rien ne laisse prévoir sa fin rapide ».

« Le coup d'Etat militaire, poursuit la déclaration, a augmenté encore l'isolement du pouvoir communiste. Une guerre se poursuit en Pologne de toute la société contre le pouvoir, une guerre où la nation applique la résistance civile alors que seule la force reste au pouvoir (...). »

Le comité, qui a réuni en France plus de 4 millions de francs pour Solidarité, estime que la vigilance de l'opinion publique démocratique « empêche la junte d'accroître la terreur, favorise d'éventuelles négociations avec la société ». « Les Polonais ne peuvent rester seuls dans leur lutte », conclut le communiqué.

Italie

La faillite des Brigades rouges

I. – Conflits théoriques, déroute tactique

La « faillite » des Brigades rouges vient d'être proclamée par un de leurs idéologues, le professeur Emilio Fenzi, incarcéré à Gênes. « *La lutte armée, écrit-il, a manqué tous les rendez-vous politiques et sociaux qu'elle s'était fixés depuis dix ans.* » Il conclut : « *Il faut avoir le courage de la refuser en bloc, sinon on se condamne à la folie.* »

Notre correspondant à Rome, Philippe Pons, évoque ici l'évolution qui a conduit à cette situation.

De notre correspondant PHILIPPE PONS

Rome. – Pour la première fois, les Brigades rouges paraissent durement atteintes dans leur organisation et leur système logistique. Depuis le début de l'année, et à une cadence accélérée ces dernières semaines, pas un jour ne passe sans des arrestations de brigadistes ou de sympathisants ou des découvertes de bases : plus de trois cents personnes ont été appréhendées, dont une cinquantaine ces dix derniers jours.

Le démantèlement de la plus active des organisations terroristes italiennes est certes encore du domaine de l'hypothèse. Si certaines « colonnes » passent encore entre les mailles des filets de la police, comme celle de Naples (qui a, au début février, parfaitement réussi l'attaque d'une caserne à Caserte), les plus importantes, celles de Vénétie, de Rome et de Milan – dont la célèbre colonne Walter Alasia, – sont pratiquement détruites.

La police se sent-elle proche du but ? L'enchaînement des arrestations, les aveux, des recoupements, ont accéléré son action. Elle frappe dans toutes les couches de la population, cherchant non seulement à atteindre l'organisation elle-même mais aussi à mordre dans cette « nébuleuse » terroriste, cette arrière-garde des B.R. que constituent sympathisants et « infiltrés » dans les divers secteurs de la vie sociale.

La chasse aux « taupes » a donné lieu à des arrestations en série : dans les administrations, à la RAI-TV, dans les hôpitaux. Pas plus le Parlement (récemment perquisitionné) que les milieux syndicaux ne sont épargnés.

L'ère du soupçon

S'il paraît légitime que la police veuille aller vite, cette « grande rafle » a ouvert une « ère du soupçon » : toute personne qui a, ou a eu, des liens avec l'extrême gauche devient un suspect potentiel. Chacun est à la merci d'une dénonciation de ceux qu'on nomme les « repentis ». Ayant tout intérêt à donner des noms pour obtenir une remise de peine, ceux-ci sont loin d'être « au-dessus de tout soupçon » lorsqu'ils sont pris de logorrhée dénonciatrice. De là, des arrestations pour des affaires datant de plusieurs années. De là, des cas « problématiques » comme celui du responsable des relations internationales de la confédération syndicale U.I.L., M. Luitgi Scricciolo, arrêté ainsi que sa femme sur la dénonciation de son cousin.

Malgré ces bavures, dont les moindres ne sont pas des gardes à vue prolongées bien au-delà du délai légal, sans même que les parents soient avertis de l'arrestation, l'opération de la police est incontestablement un succès.

Comment expliquer cette défaite des B.R., qui passaient pour invincibles ? D'abord, par la nouvelle efficacité des forces de l'ordre, due tant à l'épuration des services de renseignements, après le scandale de la loge P2, qu'à une plus grande coordination des opérations sous l'égide du ministère de l'intérieur.

Dans un communiqué, après la libération du général Dozier, les B.R. avaient pour leur part mis le succès de la « bourgeoisie » sur le compte des tortures auxquelles recourait la police dans ses interrogatoires. Quelle que soit l'importance de cette question, touchant aux libertés et à la notion d' « état de droit » en Italie, elle n'est qu'une explication réductive d'un phénomène beaucoup plus complexe : l'affaiblissement politique et tactique des B.R.

De l'affaire Moro, en 1978, à l'enlèvement et à la libération du général Dozier en janvier 1982, les B.R. sont passées du sommet au niveau le plus bas de leur parabole. La première opération a été parfaitement gérée suivant sa macabre logique. La seconde a été une faillite sur toute la ligne. En fait, ce n'est pas seulement l'affaire Dozier mais toute la « campagne d'automne-hiver » qui a été un échec : aucune des actions des B.R., excepté une évasion de la prison de Rovigo, n'a réussi.

La vaste opération de police en cours révèle deux caractéristiques du terrorisme rouge aujourd'hui. D'abord son extrême diffusion dans le tissu social, l'étendue de cette « nébuleuse » de sympathisants, d'informateurs, de prête-noms (pour la location d'un appartement par exemple), allant de personnes « insoupçonnables » dont certaines travaillaient même dans des ministères (justice, industrie), jusqu'au monde de la pègre.

Seconde caractéristique : l'apparition d'une nouvelle génération de terroristes, sans formation politique, mal préparés idéologiquement et psychologiquement à la clandestinité et offrant une faible résistance lorsqu'ils sont pris. La capillarité de l'organisation liée à l'inexpérience des nouvelles recrues lui a fait perdre rigidité et solidité : le cloisonnement entre les colonnes étant en particulier moins strict qu'auparavant, la police est parvenue à démanteler des réseaux entiers.

La colonne de Vénétie, responsable de l'enlèvement du général Dozier, est symptomatique de l'évolution des B.R. C'est une colonne relativement jeune, née à la fin de 1978 et qui va se consolider dans les premiers mois de 1979. Ses chefs viennent de Turin, et la « troupe » est composée d'éléments politisés en prison ou de jeunes qui passent directement de l'A.G. universitaire à la mitraillette : aussi la plupart de ceux-ci sont-ils inconnus de la police. Nouvelle levée de terroristes mais aussi fracture de l'unité politique de la colonne, qui en décembre 1981 se scindera en deux, sont les deux caractéristiques que l'on retrouve à des degrés divers dans toute l'organisation des Brigades rouges.

Le débat interne

La crise politique interne est l'un des facteurs d'affaiblissement des B.R. A partir de l'affaire Moro, le consensus est altéré : les B.R. ont réussi certes à infléchir le cours de l'histoire politique italienne en enlevant un homme, symbole d'un processus qui aurait pu conduire, dans la ligne du compromis historique, à l'entrée au gouvernement des communistes et qui, du fait de sa disparition, va capoter. Mais en apparaissant comme une « froide machine à tuer », elles se sont aussi aliénées la frange de l'extrême gauche qui avait pu, sans approuver leur action, comprendre le choix de la lutte armée dans une « société bloquée ».

Selon la logique des B.R., après l'assassinat d'Aldo Moro, il fallait encore « hausser le tir » et passer à l'insurrection. Or non seulement l'affaire Moro, qui a bouleversé l'Italie, n'a pas pour autant fait s'effondrer le régime, mais encore les B.R. vont se couper de la gauche intellectuelle et de leur référence historique : les masses. Coupure consommée avec l'assassinat à Gênes, en 1980, d'un militant syndical communiste qui en aurait « donné » un autre à la police.

A l'intérieur même des B.R. commence à poindre une certaine démoralisation : Patrizio Peci, le premier grand repenti, membre de la direction stratégique, qui par ses aveux permettra de nombreuses arrestations, est un peu le symbole de ce malaise. Le flottement idéologique au sein des B.R. conduira à des dissensions internes qui se sont avérées destructives avec l'affaiblissement du groupe en butte à une police plus efficace.

Schématiquement, ces dissensions introduisent un clivage entre deux lignes : celle des « orthodoxes » (ou militaires) et celle des « mouvementistes ». A l'origine, et jusqu'en 1981, lorsque vont se structurer de véritables courants divergents, voire rivaux, il ne s'agit que du débat traditionnel à tout mouvement de lutte armée : celui du rapport entre mouvement de masse et bras armé. Ou bien privilégier le renforcement d'un parti armé de type léniniste, rejetant le spontanéisme (thèse des « orthodoxes »), et en cela les B.R. se situent bien dans l'« album de famille » communiste ; ou bien cultiver les liens avec les masses, s'insérer dans les luttes sociales en jouant davantage de la spontanéité (thèse des « mouvementistes »).

D'âpres polémiques

Jusqu'à l'affaire Moro, ces deux « âmes » des B.R. coexistent dans un rapport de dialectique interne. Par la suite, les antagonismes vont se durcir, chaque ligne cherchant à l'emporter sur l'autre, mais chaque camp se déplaçant sur le terrain de l'idéologie et de la pratique de l'autre pour démontrer qu'il est aussi capable d'y agir.

Si, dans le contexte de flottement idéologique et de répression des années 79-80, la ligne « orthodoxe » va d'abord prévaloir (c'est dans cette perspective que se situent les assassinats de carabiniers et de juges progressistes), la sensibilité « mouvementiste » ne s'en affirme pas moins : la mini-scission du groupe Morucci-Faranda de la colonne romaine en est un exemple. Des membres seront arrêtés : selon certains, ils ont été « donnés ».

Tant les arrestations qui se succèdent – parmi lesquelles celles de plusieurs chefs du courant « orthodoxe » comme Moretti (en avril 1981) – qu'une évolution dans le recrutement vont sinon renverser le rapport de force au sein de la direction stratégique du moins renforcer considérablement la tendance au « réformisme armé » qui cherche à travers des opérations ponctuelles à agir sur la société en faisant éclater les contradictions partout où elles se trouvent par un élargissement du champ d'action aux « nouveaux sujets révolutionnaires ». Pour les « mouvementistes » le « sujet révolutionnaire » n'est plus l'« ouvrier en bleu », le prolétariat au sens léniniste, mais le « prolétariat métropolitain » formé de marginaux, de précaires, de ceux qui s'excluent ou sont exclus du corps social (d'où l'ouverture à cette « contre-société » que seraient les prisons). Une opération « mouvementiste » sera par exemple l'enlèvement en 1981 de l'assesseur de Campanie chargé de l'urbanisme : une manière pour les B.R. de s'insérer dans les luttes de l'après-tremblement de terre à Naples.

En fait, toute la « campagne de printemps » 1981 est marquée, dans les documents mêmes des B.R., par d'âpres polémiques. Celles-ci vont s'envenimer à la fin de l'année, au point que l'enlèvement du général Dozier est précédé et suivi de deux épaisses « résolutions stratégiques » divergentes. En Vénétie sont apparues deux colonnes distinctes : un communiqué du 13 décembre annonçant que « *la partie la plus sûre* » de la colonne de Vénétie (dénommée « Anna Maria Ludmann-Cecilia », du nom d'une militante) est réorganisée sous le nom de colonne du « 2 août » (référence à un affrontement entre ouvriers et police survenu à Porto-Marghera en 1970).

Tandis que ce qui reste de la colonne « orthodoxe » Ludmann enlève le 17 décembre le général Dozier, début janvier, les « mouvementistes » de la colonne du « 2 août » attaquent la prison de Rovigo et font évader quatre terroristes. Une fracture analogue s'était du reste opérée auparavant dans la colonne romaine. Cette division opérationnelle confine à la rivalité conflictuelle (au point qu'Antonio Savasta, le chef du commando tenant prisonnier le général Dozier, pensera à une intervention violente des « mouvementistes » lorsque la police fit irruption). Elle va affaiblir considérablement l'organisation.

Prochain article :

« DE L'ALLIANCE AVEC LA PÈGRE A LA MONTÉE D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION »

DIPLOMATIE

La « diplomatie de l'indignation »

(Suite de la première page.)

Tout le monde admet pourtant qu'il faut un peu de l'une et de l'autre. Comment en tracer les limites et éviter les pièges inhérents à chacune ? Les cas du Salvador et de la Pologne permettent de mieux cerner les données du problème.

Grâce en partie à l'action de la France, le Salvador est en passe de devenir pour les Européens ce qu'il était déjà pour les Salvadoriens et peut-être aussi pour les Américains du Nord : un « petit Vietnam » du type de ceux que « Che » Guevara appelait de ses vœux.

A bien des égards, la cause est propice aux indignations : des massacres ignobles, des structures sociales archaïques, une soldatesque au service de la droite, des Yankees dominateurs, mais pas trop sûrs d'eux, inhibés par les scrupules du Congrès et de la presse, mais d'autant plus inquiets qu'il s'agit cette fois de leur « arrière-cour ».

Bref, une « juste lutte de libération nationale », digne des sympathies d'un gouvernement français qui cherche à compléter le tiers-mondisme économique et social déjà manifesté sans grand succès à Ottawa, à Cancun et à Mexico par un tiers-mondisme politique : avec la déclaration franco-mexicaine reconnaissant la représentativité de l'organisation politique de la guérilla au Salvador, puis avec ses fournitures d'armes au Nicaragua, la France a, en fait, « choisi son camp » dans les combats en cours.

Son attitude a eu valeur d'exemple au sein de l'Internationale socialiste et auprès d'un grand nombre de gouvernements européens. Après le refus de la Belgique, du Danemark, de la Grèce, des Pays-Bas, de la R.F.A. et du Canada, seule la Grande-Bretagne semble décidée à envoyer des observateurs aux élections organisées par la junte salvadorienne, un processus dont le parti socialiste et le gouvernement français contestent à l'avance la validité.

Mais il s'y ajoute un calcul qui, lui, est plus contestable : en soutenant la gauche au Salvador comme au Nicaragua, M. Mitterrand entend faire preuve moins d'idéalisme que de « réalisme intelligent » : empêcher ces mouvements de tomber dans l'orbite communiste, en l'occurrence dans les bras de Fidel Castro et sous la dépendance de l'arsenal soviétique. Comme l'expliquait à *Time*, en octobre dernier, le président de la République, *« le communisme naît de la misère »*. Il faut donc récupérer ces gens (les révolutionnaires) *« qui ne sont pas des adversaires naturels de l'Occident, mais qui le deviennent par la logique de la situation qui leur est imposée »*.

Le « cas Houphouët-Boigny »

Il s'agit là chez M. Mitterrand d'une attitude très ancienne, inspirée notamment par l'exemple de Fidel Castro au début de la révolution cubaine, mais en fait bien avant, par le « cas Houphouët-Boigny ». N'a-t-on pas, à droite, au début des années 50, vivement reproché à celui qui était alors président de l'U.D.S.R. (1) d'avoir intégré dans son mouvement le dirigeant ivoirien qui siégeait jusque-là à l'Assemblée nationale comme apparenté communiste ? L'évolution de M. Houphouët-Boigny ayant donné raison à M. Mitterrand, celui-ci reste convaincu que les communistes, ou supposés tels, du tiers-monde sont en fait des nationalistes parfaitement assimilables pour peu qu'on leur manifeste un peu de compréhension. Il fait aujourd'hui la même observation à propos de M. Ungo, le président du Front démocratique révolutionnaire salvadorien.

Or le raisonnement n'a pas toujours été convaincant. Il s'applique sans doute à Fidel Castro, que l'embargo américain et l'expédition de la baie des Cochons ont poussé, au début des années 60, vers une U.R.S.S. qui elle-même hésitait à l'époque à accepter un pareil cadeau et vers un *« marxisme-léninisme »* qui n'était certainement pas son credo initial. Mais l'on a dit souvent la même chose de Ho Chi Minh et des dirigeants de Hanoï, oubliant que ces hommes étaient dès l'origine de fidèles Staliniens qui ne pouvaient guère instaurer dans leur pays autre chose qu'un régime très proche de leur modèle soviétique. Ils étaient certes aussi des nationalistes — et ils le sont restés, ce qui n'est pas tout à fait impossible quand on a la chance de vivre à dix mille kilomètres de Moscou...

Le cas du Front sandiniste au Nicaragua est déjà plus douteux : sans doute l'ostracisme manifesté à son égard par M. Reagan le pousse-t-il vers Cuba et Moscou, mais on doit noter tout de même que cette évolution a commencé dès 1980, à un moment où l'ancien président Carter s'efforçait loyalement de jouer le jeu, donnant son feu vert au renversement de Somoza et offrant (malgré un long combat d'arrière-garde du congrès) une aide économique aux nouveaux dirigeants. Quant au Salvador, on ne cache pas au P.S. que le « noyau dur » de l'insurrection, du côté de sa branche armée au moins, est communiste ou en tout cas « marxiste-léniniste », comme le proclament eux-mêmes ses dirigeants (*le Monde* du 11 mars). Tout l'effort de Paris consiste précisément à encourager les éléments non communistes, sociaux-démocrates et autres, qui gravitent dans les organismes politiques du front.

L'intention est louable, mais l'on doit tout de même se poser des questions. Qui, des dirigeants militaires ou des figures politiques, pèse le plus lourd quand on en vient à la lutte armée, surtout quand cette lutte armée débouche sur une guerre totale, comme c'est le cas actuellement au Salvador ? Même si d'ailleurs d'autres forces participent aux combats, les communistes ne sont-ils pas, par leur organisation et leurs structures, les mieux armés pour donner le ton dans la lutte comme après la victoire ?

Ces questions sont d'autant plus légitimes qu'elles se posaient tout au long de la guerre du Vietnam : aux « pessimistes », qui voyaient partout la *« main de Hanoï »*, les « optimistes » opposaient le caractère pluraliste du Front de libération.

Il ne faut donc pas trop se faire d'illusions. Si une aide fournie à un mouvement permet de lui éviter de devenir communiste, elle aura répondu à son but proclamé. Mais si ce mouvement est communiste depuis le début, elle n'aura servi qu'à fournir une caution de plus à l'installation d'un régime détestable. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il convient de soutenir l'autre camp et les entreprises coloniales des Américains : l'engagement des Etats-Unis au Vietnam reste une aberration, compte tenu des conditions dans lesquelles il a été décidé et conduit, et cela quel qu'ait été l'adversaire. Tout de même, le spectacle qu'ont donné depuis 1975 les régimes vainqueurs, à Saigon comme à Phnom-Penh, devrait inciter à une extrême prudence, au nom de la morale précisément. C'est probablement une injustice dans beaucoup de cas, mais l'ombre de Pol Pot plane dorénavant sur les maquis. Et il ne suffit plus d'être anti-américain pour se voir décerner un brevet de bonne conduite.

Les Américains ont de leur côté un argument. Ceux de leurs représentants qui reprochent aux Français leur engagement au Salvador en avançant : *« Que diriez-vous si nous soutenions les nationalistes corses ou bretons ? »*, exagèrent. Jusqu'à nouvel ordre, le Salvador est un pays indépendant, il ne doit pas être à ce point une « chasse gardée » américaine. Mais les Français qui leur répondent : *« Vous avez bien, vous-mêmes, soutenu le F.L.N. algérien ! »*, se trompent tout autant. Si Kennedy appuyait, en effet, en sous-main les adversaires de la France en Algérie, c'était au nom du même argument que celui qu'emploient aujourd'hui les socialistes français à propos du Salvador : pour empêcher le F.L.N. de tomber dans l'orbite communiste. Or les événements lui ont donné nettement raison : les dirigeants algériens successifs ont amplement montré qu'ils étaient de purs nationalistes, farouchement indépendants de l'U.R.S.S. comme de toutes les autres grandes puissances. On aimerait pouvoir en dire autant du F.D.R. et du Front Farabundo Marti de libération nationale au Salvador.

De toute manière, le rôle joué par le P.S. dans la diplomatie risque de faire problème : c'est le parti, plus que le gouvernement, qui est à la pointe du combat pour le Salvador, et l'on relève parfois dans les hautes sphères la « souplesse » qui en résulterait dans l'action extérieure. Mais c'est oublier qu'un parti au pouvoir ne peut se comporter comme s'il ne l'était pas.

Les gouvernements étrangers ne s'y sont pas trompés, d'autant que M. Cheysson proclamait à qui voulait l'entendre, après la formation du gouvernement, que la diplomatie française était désormais « socialiste ». C'est du moins le cas de celui de l'Ethiopie, qui a expulsé plusieurs diplomates français en poste à Addis-Abeba à la suite d'un communiqué du P.S. soutenant les combattants de l'Erythrée. Or cette mesure intervient alors que les diplomates français estimaient, à tort ou à raison, qu'une action judicieuse menée « en souplesse » avait de fortes chances de distendre les liens trop exclusifs noués depuis 1978 entre le régime éthiopien, l'U.R.S.S. et son allié cubain. Un objectif qui est précisément celui que s'assigne le P.S., en Amérique centrale et ailleurs...

MICHEL TATU.

(1) Union démocratique et socialiste de la résistance.

Prochain article :

QUE VEUT-ON EN POLOGNE ?

Une délégation japonaise se rend en Europe pour évoquer les problèmes commerciaux

M. Jobert attendu à Tokyo

M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, est attendu, lundi 15 mars, à Tokyo, où il évoquera le contentieux commercial franco-japonais, à quelques semaines de la visite officielle de M. Mitterrand au Japon, du 14 au 18 avril. Cette visite intervient alors qu'une mission japonaise se rend dans plusieurs capitales européennes pour expliquer le point de vue de Tokyo sur les problèmes commerciaux entre le Japon et l'Occident.

De notre correspondant

Tokyo. — Une délégation japonaise de haut rang quitte Tokyo en cette fin de semaine pour une visite de quinze jours à Bruxelles, Londres, Paris et Bonn. Dirigée par M. Masumi Esaki, président du Comité des relations économiques internationales du parti libéral démocrate et ancien ministre de l'industrie et du commerce, cette mission s'efforcera de convaincre ses interlocuteurs — parmi lesquels figure notamment Mme Thatcher — de l'importance des mesures récemment prises par Tokyo pour faciliter l'accès de son marché aux Occidentaux. Il souhaite, nous a-t-il dit, *« dissiper les malentendus »*, inciter les gouvernements européens à suivre l'exemple japonais en démantelant leurs barrières protectionnistes et en faisant un effort accru pour pénétrer le marché nippon.

Une référence particulière à la France

Il a ici fait tout particulièrement référence à la France. Une démarche similaire, effectuée au début du mois par M. Esaki à Washington dans une atmosphère de récriminations n'avait guère permis de dissiper les menaces protectionnistes proférées par les Américains à l'égard du Japon. Les deux gouvernements poursuivent néanmoins très activement les négociations.

Pour tenter d'en sortir, les Français ont proposé à Tokyo de compenser les déficits par l'achat d'avions de transport civils et militaires (Airbus, Transall et hélicoptères), de missiles « *Roland* », d'uranium et de nickel de Nouvelle-Calédonie (*le Monde* du 23 décembre). Ils se sont heurtés, pour l'essentiel, à une fin de non-recevoir. *« Nous comprenons cet intérêt*, nous a dit un haut fonctionnaire japonais. *Mais ce n'est pas notre gouvernement en tant que tel qui achète : il faut voir les ministères concernés ou le secteur privé. »*

Quoi qu'il en soit, dans les domaines aéronautiques et de l'armement la France a assez peu de chances de succès. L'industrie nippone répond de plus en plus à la demande en matière de défense. Pour le reste, pour des raisons politiques et par nécessité de standardisation, Tokyo fait appel aux Etats-Unis ou cède à leurs pressions. — R. P.

PROCHE-ORIENT

DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR ISRAËL

Le « comité d'orientation nationale » groupant les personnalités favorables à l'O.L.P. est mis hors la loi

De notre correspondant

Jérusalem. — Le ministre israélien de la défense, M. Ariel Sharon, a décidé le 11 mars de déclarer hors-la-loi le *« comité d'orientation nationale »* qui, en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza, regroupait les personnalités les plus proches de l'O.L.P. et notamment les maires des principales villes — à l'exception de ceux de Bethléem et de Gaza. En fait, cete décision (prise en application d'une réglementation d'exception héritée du mandat britannique) ne modifie guère la situation, mais elle paraît significative des intentions du gouvernement israélien qui souhaite progressivement transformer à son avantage la carte politique des territoires occupés et peut-être, à terme, remplacer les personnalités qui ont été élues à la tête des municipalités en 1976 — ces élections avaient donné une large majorité au *« mouvement national »* favorable à l'O.L.P.

Depuis 1980, le comité, organisme de concertation et de coordination, qui avait eu auparavant une grande influence en animant le mouvement de protestation contre les accords de Camp David et le projet d'autonomie, a été obligé de cesser toute activité. Les maires d'Hébron et de Khalkhoul ont été expulsés et la plupart des autres membres du comité — une vingtaine — ont été assignés à résidence et étroitement surveillés, au point souvent de ne plus pouvoir faire la moindre déclaration. Les dirigeants du comité, les maires de Naplouse et de Ramallah, MM. Bassam Chakaa et Karim Khalaf sont dans ce cas. Les contraintes qu'ils subissent n'ont été levées récemment que pour leur permettre de rencontrer M. Cheysson durant la visite en Israël de M. Mitterrand.

La décision de M. Sharon a pour but de rassurer les membres des *« ligues de village »*, organisations soutenues, sinon créées, par les autorités israéliennes. Ces ligues rassemblant des Palestiniens favorables au projet d'autonomie se sont développées depuis un an dans une dizaine de localités rurales de Cisjordanie. Elles sont vivement dénoncées dans les milieux nationalistes comme des instruments de *« collaboration »* avec l'« *occupant* ». La tension s'est encore accrue lorsque voici trois mois les autorités ont commencé à fournir des armes aux militants de ces ligues sous le prétexte d'assurer leur protection.

FRANCIS CORNU.

ENTRETIEN « CORDIAL » MAIS « FRANC » ENTRE M. CHEYSSON ET M. KADDOUMI

Entretien *« cordial »*, qui *« s'est déroulée dans une très bonne atmosphère »*, a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay après la rencontre, jeudi 11 mars, de M. Kaddoumi, chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, avec M. Cheysson, ministre des relations extérieures. Entretien *« franc »*, a dit, de son côté, le dirigeant palestinien.

M. Kaddoumi a exprimé l'espoir, en quittant le Quai d'Orsay, que la France adoptera *« des attitudes positives à l'égard du peuple palestinien ». « J'ai été déçu du discours de M. Mitterrand à la Knesset dans lequel il donne la priorité à la sécurité d'Israël sur les droits légitimes du peuple palestinien »*, a-t-il ajouté. On confirme, de part et d'autre, qu'il n'a pas été question d'une visite de M. Arafat à Paris, que M. Kaddoumi a jugée *« inopportune dans les circonstances présentes »*.

CORRESPONDANCE

Un hommage à M. Mitterrand

Me René Weil, avocat à Jérusalem, nous écrit :

Je regrette qu'ait été passé sous silence le geste émouvant et spontané d'un groupe d'Israéliens d'origine française qui ont pris l'initiative de faire planter un bosquet de mille arbres à l'occasion du « premier voyage d'un président de la République française en Israël » et en hommage à François Mitterrand. J'espère que vous voudrez bien rectifier cette omission.

Iran

Un hebdomadaire de Téhéran fait état de tortures et d'exécutions sommaires à la prison d'Evine

Téhéran (*A.F.P.*). — L'hebdomadaire *Kargar*, organe du mouvement trotskiste Kargaran Enghelabi, autorisé en Iran, publie dans sa dernière édition parue à Téhéran le témoignage d'un de ses responsables, incarcéré pendant quatre-vingt-deux jours à Evine, sur le traitement des détenus dans cette prison.

Le journal cite M. Bahramali Atai, membre du bureau politique du mouvement et ancien ouvrier à l'usine d'automobiles Iran-National, qui a été détenu au « pavillon 1 » d'Evine. *« On entendait souvent les cris de ceux qui recevaient les coups de fouet du Tazir* (châtiment islamique), *normalement infligés quand le verdict est prononcé, mais que subissaient beaucoup de détenus dont les interrogatoires n'étaient pas finis.*

» Deux autres méthodes étaient également employées : l'une consistait à pendre le prisonnier par les mains, attachées à un clou des heures durant, entraînant des blessures graves aux poignets ou aux mains. » L'autre est d'*« accrocher des boulets aux mains des prisonniers, croisées dans leur dos, également pendant des heures »*.

Selon ce témoin, les blessures consécutives aux coups de fouet *« n'étaient jamais soignées »* et ceux qui avaient subi ce châtiment *« ne pouvaient recevoir la visite de leur famille ». « Ces traitements étaient décidés de manière autonome par les responsables de la prison »*, ajoute-t-il.

L'exécution de Paknejad

M. Bahramali Atai parle aussi d'exécutions qui n'ont pas été rendues publiques, comme celle de Chokrollah Paknejad, ancien dirigeant du « groupe Palestine », écrivain condamné à mort et gracié par le chah à la suite d'une campagne internationale.

« Paknejad se trouvait, raconte-t-il, *dans une salle de 6 mètres sur 6. Avec lui, soixante-dix autres détenus de divers mouvements politiques de gauche, parmi lesquels quelques Toudehi (militants du P.C. iranien), dont la plupart n'avaient pas pris part à la lutte armée et ne s'étaient pas vu signifier les motifs de leur arrestation. »*

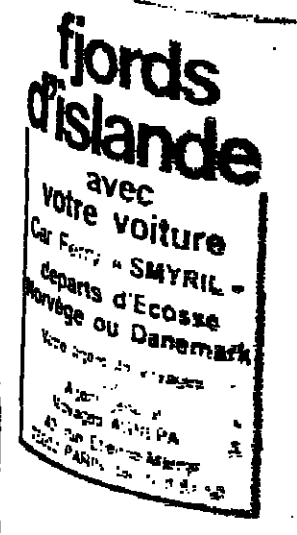
La première semaine de janvier, écrit Atai, *« Paknejad et quelques autres ont été appelés au-dehors et fusillés »*. Atai, qui a pu parler à Paknejad, affirme que *« celui-ci devinait qu'on le condamnerait à mort et regrettait que l'opinion ne connût pas son arrestation ». « On entendait une fois par semaine des rafales de coups de feu*, ajoute le responsable trotskiste, *puis on comptait les coups de grâce, parfois jusqu'à soixante-dix. Mais dans les journaux qu'on lisait ensuite dans la prison, il n'y avait rien sur ces exécutions. »*

Le militant trotskiste explique encore que ces traitements existent *« depuis le déclenchement de la terreur contre les personnalités du régime »*. Cependant, indique-t-il, après le message de l'imam Khomeiny, le 1er février, à l'occasion de l'anniversaire de la République islamique, dans lequel il a demandé une amnistie plus large, *« le comportement des gardiens a changé, certains affirmant qu'ils préféreraient se battre sur le front »*.

Une lettre de la princesse Azadeh Chafik

A la suite de la publication dans *le Monde* du 9 mars d'une information du *New York Times* du 7 mars, selon laquelle l'aide de la C.I.A. *« irait (...) sans doute aussi aux monarchistes ralliés derrière la princesse Achraf, sœur jumelle du défunt chah »*, la princesse Azadeh Chafik, chef du mouvement Iran libre et fille de la princesse Achraf, nous écrit : *« Le mouvement Iran libre que je dirige et qui regroupe des monarchistes iraniens est, de toute évidence, visé par cette allégation, qui lui cause un tort immense. Or jamais Iran libre n'a reçu de fonds d'une quelconque organisation étrangère. Toute allégation contraire est diffamatoire.* L'International Herald Tribune, *dans son numéro daté du 8 mars, a donné des informations diffusées par le* New York Times *une version totalement différente de la vôtre, mettant hors de cause les monarchistes iraniens et reconnaissant que leur indépendance est totale vis-à-vis de la C.I.A. »*

[L'article en cause du « New York Times », que nous avons cité en reprenant un résumé fourni par l'A.F.P., écrivait, en effet, que l'aide américaine se portait sur « des groupes de droite allant jusqu'aux monarchistes sans inclure ceux-ci ». Nuançant toutefois cette affirmation, l'auteur, Leslie H Gebb, reconnaissait certes ne pouvoir établir l'existence de lien entre la C.I.A. et le général Oveissi, et pas davantage entre la centrale de renseignement et la princesse Achraf, mais il rapportait que « le financement de la C.I.A. en faveur de ces groupes a été estimé (« was said ») à plusieurs millions de dollars sans qu'on puisse avoir connaissance d'un montant précis ». Il laissait donc planer une incertitude dont rendait compte le « sans doute aussi » figurant dans la dépêche d'agence incriminée par la princesse Azadeh Chafik.]



A TRAVERS LE MONDE

LA VISITE A PARIS DU PREMIER MINISTRE DE L'ARCHIPEL

Fidji juge positive la politique française en Nouvelle-Calédonie

M. Mitterrand a reçu, jeudi 11 mars, pendant une heure, le premier ministre de Fidji, Ratu Sir Kamisese Mara; il s'est ensuite entretenu brièvement avec le ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Noël Levi, et avec le haut-commissaire de Tonga à Londres, M. Inoke Faletau.

Cette visite di Ratu Mara, sans aucun doute l'homme d'Etat le plus marquant du Pacifique Sud, avait été annoncée en aot lors de la réunion à Port-Vila (Vanuatu) du Forum du Pacifique. Celui-ci avait décidé d'envoyer une mission à Paris pour discuter de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, dont les pays de la région préconisent l'indépendance. Entre-temps, la situation a changé avec l'annoncé en décembre à Nouméa par M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, d'un plan visant à préparer le territoire à l'autodétermination à travers le renforcement des droits et des responsabilités des Canaques.

Toutefois Paris pouvait difficilement accepter la venue d'une délégation; c'est pourquoi seul Ratu Mara s'est vu accorder une audience par le président. Les représentants des trois Etats ont in outre été reçus par M. Emmanuelli; ils se sont montrés fort satisfaits des intentions françaises dans le territoire. Les pays du Pacifique Sud sont fort modérés et s'ils sont en faveur de l'indépendance de tous les territoires de la région, ils souhaitent qu'elle se produise sans heurts et s'accompagne du maintien de bonnes relations avec l'ancienne puissance de tutelle. Cette région est à la fois foncièrement méfiante à l'égard de l'U.R.S.S. et fort attachée à la démocratie. Les gouvernements papou et fidjien doivent faire prochainement face à des élections où l'opposition a toutes ses chances; il y a quelques jours, les élections qui ont eu lieu aux Samoa occidentales ont été défavorables au premier ministre sortant, M. Tupuola Efi.

M. Cheysson qui avait assisté à l'entrevue de Ratu Mara avec M. Mitterrand et offrait jeudi un dîner en l'honneur de ses hôtes, a rappelé que le gouvernement *« était décidé à abolir* (en Nouvelle-Calédonie) *les injustices et les déséquilibres que vous avez justement dénoncé »*. La France a aussi un *« sens aigu de ses responsabilités »* et veut éviter un *« désastre sanglant »*; elle veut *« permettre aux populations de décider elles-mêmes de leur avenir dans des conditions qui ne contraindraient pas les plus faibles à subir la domination des plus forts »*. M. Cheysson a aussi rappelé que les expériences nucléaires étaient *« absolument nécessaires »* pour garantir l'indépendanc ede la France. Ces essais sont dénoncés par l'ensemble des pays du Pacifique.

Le premier ministre fidjien s'est félicité du *« succès retentissant »* de sa mission et de la franchise de ses interlocuteurs. *« La France a répondu par anticipation à nos préoccupations »* par les propositions présentées par M. Emmanuelli, nous a-t-il dit. Il a toutefois souhaité que Paris fixe clairement le but à atteindre — *« l'indépendance »* — ce qui, à son avis, permettrait d'apaiser certaines tensions. Il nous a aussi redit, en des termes modérés mais fermes, son opposition aux essais nucléaires : *« La seule solution est de les arrêter car c'est un obstacle à une véritable compréhension avec la France (...). Je doute que les explications scientifiques puissent convaincre les gens du Pacifique qui ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas »*, et qui s'inquiètint des effets sur uni mer qui les entoure, et qui les fait vivre. Chrétien comme ses compatriotes mélanésien, Ratu Mara a ajouté : *« Nou craignons toujours le diable, bien qu'aucun de nous ne l'ait jamais rencontré ! »*

PATRICE DE BEER.

● *Le Gabon* a fait savoir, jeudi 11 mars, à Genève, que, faute de moyens financiers, il n'était pas en mesure d'accueillir, comme il l'aurait souhaité, en mai et juin 1983, la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Libreville s'était proposé après que les Etats-Unis aient indiqué qu'ils ne se rendraient pas à Cuba si cette réunion devait se tenir à La Havane. — *(Reuter.)*

Namibie

● HUIT PERSONNES TUÉES PAR UN COMMANDO NATIONALISTE. — Un commando de l'Organisation du Peuple du sud-ouest africain (SWAPO) a tué, mercredi 10 mars, huit Namibiens dans une ferme à Oshikutu, dans le nord de la Namibie. L'armée sud-africaine, rapidement alertée, n'a pas pu intercepter le commando qui se serait replié en Angola, à une trentaine de kilomètres du lieu du drame. — *(A.F.P.)*

Philippines

● VINGT-CINQ PERSONNES ONT TROUVÉ LA MORT et vingt-six ont été blessées à la suite d'affrontements entre militaires et séparatistes musulmans dans la province méridionale de Lanao-del-Sur, ont annoncé les autorités militaires jeudi 11 mars. D'autre part, dans l'île de Negros, des maquisards ont tué le maire de la ville de Kabangkalan, où le pape Jean-Paul II s'était rendu lors de son voyage aux Philippines, et où il avait plaidé pour les droits des travailleurs des plantations de canne à sucre. Cet assassinat pourrait être une réponse à la découverte dans la propriété du maire en 1980 des cadavres de sept ouvriers. — *(U.P.I.)*

République Sud-Africaine

● CONDAMNATION DE DEUX OPPOSANTS. — En vertu de la loi anti-terrorisme sud-africaine, M. Khotso Seathlolo, vingt-cinq ans, ancien président du Conseil représentatif des étudiants de Soweto, aujourd'hui interdit, a été condamné, jeudi 11 mars, à dix ans de réclusion. Mlle Mary Masabatha Loate, vingt-trois ans, s'est vu infliger cinq ans de prison. Les deux jeunes gens, arrêtés l'an dernier, ont été reconnus coupables d'appartenir aux jeunesses du Congrès national africain (A.N.C. interdit). — *(Reuter.)*

Le Monde

CENTRE : la conquête des terres modérées par les socialistes

Dans la région du Centre, qui regroupe, de part et d'autre de la Loire, des départements aussi différents que l'Indre-et-Loire au nord et le Cher au sud, la progression de la gauche lors de l'élection présidentielle s'est confirmée de manière éclatante aux élections législatives de juin dernier. Le parti socialiste, qui ne comptait qu'un seul député — en Eure-et-Loir — conquiert douze autre sièges, tandis que le P.C. en gagne un dans la première circonscription du Cher.

Des élections cantonales peut venir la confirmation de cette poussée brutale de la gauche dans une région de tradition modérée.

S'il lui faut renoncer à tout espoir d'enlever la présidence dans le Loiret, le Loir-et-Cher et le Cher, bien que ce dernier département soit représenté à l'Assemblée nationale par trois députés de la majorité, la gauche peut nourrir quelque espoir dans l'Indre-et-Loire, où M. Jean Royer, maire de Tours, fut le seul des députés sortants, en juin, à conserver sa circonscription à l'opposition. Le parti socialiste se maintiendra dans l'Indre, dont le conseil général est présidé par M. André Laignel. Dans l'Eure-et-Loir, il s'efforce de reprendre du terrain au M.R.G. qui détient, avec M. Robert Huwart, la présidence de l'assemblée départementale.

EURE-ET-LOIR : rivalités entre P.S. et M.R.G.

De notre correspondant

Chartres. — Avec huit M.R.G. et deux divers gauche, les radicaux tiennent l'assemblée départementale aux côtés de sept socialistes contre les dix élus de l'opposition (trois U.D.F., quatre R.P.R. et trois divers droite). Le président, M. Robert Huwart, maire (M.R.G.) de Nogent-le-Rotrou, se représentera et a des chances d'être réélu à la présidence. Même si les socialistes l'emportent dans deux nouveaux cantons de Mainvilliers et de Dreux-Ouest, il apparaît évident que radicaux et opposition auront intérêt à le reconduire. D'autant que les relations entre socialistes et radicaux ne sont pas au beau fixe.

Le parti socialiste n'a pas ménagé, en effet, ses efforts pour ébranler, en Eure-et-Loir, les bastions du radicalisme. Faisant fi de la tradition toujours respectée dans le département, la commission fédérale exécutive du P.S. a investi un candidat dans quatorze des seize cantons renouvelables. Restent Authon-du-Perche et La Loupe, où MM. Marcel Alcover (M.R.G.) et Maurice Georgeaud, président départemental du Mouvement, seront les représentants uniques de la majorité non communiste.

Dans le canton de Lucé, issu du redécoupage de Chartres-Nord-Ouest, le maire du chef-lieu, M. Edmond Desouches, « patriarche du radicalisme », président d'honneur du conseil général, se voit opposer le secrétaire fédéral du P.S., M. James Benoist. *« Nos militants ne comprendraient pas que nous ne soyons pas présents partout »*, explique ce dernier. *« C'est une atteinte à la règle républicaine en vigueur dans le département depuis un siècle »*, rétorque M. Philippe Morel, secrétaire départemental du M.R.G. Il rappelle qu'une stratégie jusqu'alors bien réglée entre socialistes et radicaux a fait élire des hommes de gauche dans des cantons de sensibilité plutôt conservatrice. *« On vient nous chercher quand on a besoin de nous »*, note-t-il, en regrettant qu'aucune rencontre officielle n'ait eu lieu au plan départemental entre les deux formations depuis le 10 mai. Le secrétaire fédéral du P.S. tient cependant à ne pas envenimer les choses. *« Dans le cadre de l'union gouvernementale, un accord de désistement sera conclu après le premier tour et les fédérations locales n'auront qu'à s'y tenir »*, précise-t-il.

M. Georges Lemoine, maire de Chartres et secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, retrouvera, peut-être dès le premier tour, dans le canton de Chartres-Sud-Est, le siège où il avait été élu en 1973, lors d'un redécoupage, et réélu en 1976. Mais il ne briguera pas la présidence du conseil général. Malgré son incontestable autorité dans le département, il ne présenterait pas le profil du « rassembleur », notamment auprès des radicaux blessés par l'intransigeance du P.S. Le candidat socialiste à la présidence serait M. Claude Nespoulous, conseiller général sortant de Brezolles.

De son côté, l'opposition joue front commun, comme l'ont clairement exprimé M. Taugourdeau, président départemental du R.P.R., et Mme Monique Pelletier, présidente départementale de l'U.D.F. L'ancien ministre de la condition féminine de M. Valéry Giscard d'Estaing n'a pas renoncé à ses ambitions en Eure-et-Loir, bien qu'elle soit mal remise de son « parachutage » contre M. Georges Lemoine aux dernières législatives. Si elle ne s'est pas lancée dans la bataille des cantonales, c'est, semble-t-il, parce qu'elle se réserve, à Chartres, pour les prochaines municipales. La volonté d'union dans l'opposition se traduit par des primaires dans cinq cantons seulement. Partout ailleurs un candidat unique a reçu l'investiture des deux formations.

L'opposition espère bien conserver ses sièges dans les cantons de Courville, Nogent-le-Roi, Anet, Senonches et Dreux-Est, où M. Jean Cauchon (C.D.S.) laisse la place à son fils, Yves, sous la même étiquette. Elle compte aussi conquérir les cantons de Voves, Auneau et Bonneval, où le candidat sortant, M. Gaëtan Lamirault (div. gauche), soutenu par M. Huwart, se voit opposer un socialiste, M. René Haricot, soutenu par M. Lemoine.

La querelle entre socialistes et radicaux a récemment trouvé son point d'orgue lors du banquet Marceau dont c'était la reprise après dix ans de léthargie due à l'éclatement de la famille radicale. Aucun membre du P.S. n'a partagé le pain de la réconciliation lors de ces agapes radicales dont l'invité d'honneur était M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président national du M.R.G.

A. B.

INDRE-ET-LOIRE : le P.S. cherche à confirmer ses récents succès

De notre envoyée spéciale

Tours. — Comme chaque soir depuis le 1er mars, M. Michel Debré (R.P.R.), conseiller général sortant du canton d'Amboise, anime une réunion électorale. Cette fois, c'est à Montreuil-en-Touraine, petite commune rurale au nord du canton. A ses côtés, le maire ; devant lui, une trentaine de personnes, des agriculteurs essentiellement. *« L'élection du 14 mars a un caractère particulier*, explique-t-il, *il faut qu'elle attire autant d'électeurs que les municipales, voire les élections nationales. »* Durant une petite heure, le député de la Réunion souligne les différents aspects de la nouvelle loi de décentralisation, le caractère politique que *« le gouvernement veut donner aux élections cantonales »*, et rappelle les efforts entrepris au niveau du canton. *« Je souhaite ardemment*, dit M. Michel Debré, *que vienne du fond de l'instinct populaire un avertissement qui impose une réflexion à ceux qui nous gouvernent. »* Après cet exposé, les questions sont lentes à venir. On parle du T.G.V. qui va couper le canton, des offices fonciers qui, selon M. Debré, *« vont conduire à l'étatisation des terres »*, des mesures financières qui devront accompagner la loi de décentralisation.

A quelques kilomètres de là, à Saint-Ouen-les-Vignes, le principal adversaire du maire d'Amboise, M. Michel Blondeau (P.S.), professeur et président de deux sociétés d'H.L.M., participe au même type de réunion. D'entrée, il attaque : *« Ceux qui pensent que le parti socialiste veut collectiviser les terres en créant des offices fonciers sont des imbéciles. »* Il n'en faut pas plus pour délier les langues. Les questions fusent : *« Comment le gouvernement veut-il améliorer la compétitivité des entreprises ? Comment vont être financées les retraites des agriculteurs qui n'ont pas pu cotiser ? Est-ce que la loi de décentralisation va améliorer la situation des communes ? Que prévoit-on pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs ? »*

Là comme ailleurs, le candidat socialiste s'efforce d'expliquer la politique gouvernementale et souligne l'importance nouvelle de l'assemblée départementale.

A Amboise, le P.S. espère bien, au vu des bons résultats obtenus à la présidentielle et aux législatives, gagner un siège d'autant que M. Debré, qui, en 1970, ne s'était pas représenté, avait été élu de justesse en 1976. Mais il reste le maire d'Amboise et bénéficie de ce que l'on peut appeler une clientèle. La candidature d'un jeune royaliste peut lui retirer des voix. Ses inquiétudes lui viennent des nouveaux électeurs qui, selon lui, *« n'ont pas conscience des efforts et des réalisations entreprises depuis des années »*, et de l'attitude des agriculteurs, nombreux dans le département, à appartenir à la Fédération française de l'agriculture (F.F.A.), favorable au P.S.

La gauche, après avoir perdu la mairie de Tours en 1959, a entrepris depuis 1970 un lent travail de reconquête. Si elle a fini par faire élire en 1979 onze conseillers généraux (neuf P.S., un M.R.G., un P.C.) sur trente, il lui faut cette fois, compte tenu de la création de trois nouveaux cantons, gagner six autres sièges, mais aussi maintenir son avantage dans les six cantons renouvelables qu'elle détient. A Saint-Pierre-des-Corps, la candidate communiste, Mlle Marie-France Beaufils, qu'est venu soutenir M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, devrait sans difficulté succéder à M. Marcel Longuet (P.C.), conseiller général sortant.

De son côté, la majorité de l'assemblée départementale devrait garder les cantons de Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Cyr-sur-Loire, Sainte-Maure-de-Touraine et Tours-Centre. A Chinon, M. Yves Dauge (P.S.), à Descartes, M. Serge Petit (P.S.), et, à Preuilly-sur-Claise, M. Yves Maveyraud, président du groupe socialiste du conseil général, ont toutes les chances de se maintenir. Le parti socialiste estime aussi, raisonnablement, être en bonne position pour gagner dans le canton de Tours-Val-du-Cher où il présente M. Jacques Durand, professeur à l'I.U.T. de Tours.

Les résultats sont plus incertains à Château-Renault, où le sortant, M. Jean Delaneau, président du conseil régional, a été battu aux dernières législatives. Mais aussi, à Langeais, à Loches, à Montbazon et à Vouvray où les voix de gauche seront dispersées avec la candidature de M. Bernard Pipereau, soutenu par le M.R.G. Dans ces deux derniers cantons, le vote des viticulteurs aura son importance. A Montbazon, le candidat de l'opposition, M. James Bordas, est président de la chambre d'agriculture. L'issue de la bataille est aussi incertaine dans les trois nouveaux cantons, dont le découpage a fait naître une polémique au sein du conseil général.

Un premier décret, publié au *Journal officiel* du 20 janvier 1982, reprend, à la grande surprise des élus socialistes, le découpage proposé par M. André Voisin (app. R.P.R.), président du conseil général, et adopté par la majorité de ses membres. Ce découpage favorisait ouvertement l'élection des modérés. Le 5 février, un deuxième décret annule les dispositions précédentes et revient aux dispositions suggérées par le préfet. Les trois cantons créés sont ceux de Tours-Nord-Est, Ballan-Miré et Saint-Avertin. Au cours d'une séance animée de l'assemblée départementale, M. Voisin dénonce *« la pagaille des ministères et des services »*, parle de *« magouillage »* et fait voter l'introduction d'un recours en Conseil d'Etat.

Des doutes, M. Voisin affirme ne plus en avoir. Il se montre très optimiste et prédit même des *« surprises »*. Après avoir perdu son siège de député aux dernières législatives, peut-être se sent-il moins le « patron » du département et, pour cette raison, a-t-il tenu à présenter une liste de candidats modérés. Liste dont la composition est très subtile puisqu'elle se divise en trois catégories : les candidats d'action cantonale et départementale dans laquelle on note les noms de MM. Debré (R.P.R.), Delaneau (U.D.F.-P.R.) Ferretti (U.D.F.-C.D.S.), ou de Beaumont (U.D.F.-rad.). Une deuxième catégorie regroupe les trois candidats de la ville de Tours, soutenus par le maire M. Royer. Enfin une troisième série de noms comporte les candidats se présentant à titre individuel ; candidats qui dans trois des cinq cantons concernés sont deux à avoir reçu cette « investiture ». On en arrive à quelques situations paradoxales.

Pour M. Voisin, qui a présenté seul, devant la presse, cette liste, *« il est normal que, comme président du conseil général, je sois l'animateur d'une majorité qui va du centre gauche aux divers droite. Il n'était pas pensable*, ajoute-t-il, *de constituer une liste R.P.R. ou U.D.F. dans un département où les candidats de l'opposition supportent mal les étiquettes. »* Le seul engagement pris par ceux qui figurent sur la liste est, en cas de maintien de l'actuelle majorité à l'assemblée départementale, de se prononcer pour l'élection d'un président modéré. Ce qui paraît d'une logique irréfutable. Il est plus probable qu'avec cette formule M. Voisin espère se maintenir à la tête d'une assemblée qui, lors des dernières réunions, a pu le contester.

Il est vrai cependant que, si le P.S. et le P.C. sont entrés en campagne derrière leurs candidats, l'U.D.F., peu structurée dans le département, et le R.P.R., qui a souffert de la candidature de M. Michel Debré à l'élection présidentielle, peuvent trouver commode de se réfugier derrière cette liste.

Dans ces élections, il ne faut pas négliger l'influence de M. Jean Royer, maire de Tours, qui soutient dans les trois cantons de Tours-Centre, Tours-Nord-Est et Tours-Val-du-Cher, M. Yves Bertault, Mmes Michèle Beuzelin et Pierrette Vieilfault.

Dans les trois nouveaux cantons, le P.S. nourrit quelques inquiétudes. A Saint-Avertin, M. Paul Lussault, membre du comité directeur du P.S. et ancien premier secrétaire de la fédération d'Indre-et-Loire, doit compter avec les deux candidats de l'opposition : le maire de Veretz, M. Moïse Petibon, mais surtout M. Robert Pouzioux, premier adjoint au maire de Saint-Avertin, commune qui vote traditionnellement à droite.

A Ballan-Miré ce sont aussi deux maires de l'opposition qui affrontent le candidat socialiste, M. Jean-Charles Henry, qui bénéficie du soutien de M. Proveux, député de la circonscription. Il s'agit, pour La Riche, de M. Roger Guion et, pour Ballan, de M. Michel Lezeau.

A Tours-Nord-Est enfin, Mme Michèle Beuzelin, adjointe au maire de Tours, peut inquiéter Mme Marie-Renée Jamet (P.S.).

Au parti socialiste, les plus optimistes envisagent, à un siège près, un changement de majorité au conseil général, les plus pessimistes pensent gagner quelques sièges supplémentaires.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

CHER : une opposition sereinement majoritaire

De notre correspondant

Bourges. — Dix-huit sièges de conseillers généraux sont à pourvoir dans le Cher qui, avec la création de Bourges V et de Saint-Doulchard compte désormais trente-cinq cantons.

Les trois députés du département sont candidats : à Bourges-I, M. Jacques Rimbault (P.C.), conseiller général sortant, maire de la ville, à Graçay, M. Jean Rousseau (P.S.), adjoint au maire de Vierzon, à Dun-sur-Auron, Mme Berthe Fievet (P.S.) adjoint au maire du chef-lieu de canton. Le sénateur (C.N.I.P.), M. Jacques Genton se porte candidat, pour la première fois aux cantonales, à Sancerre dont il est le maire, tandis que l'ancien préfet, démissionnaire au lendemain du 10 mai, M. Camille Michel, inscrit à Bourges V, a reçu le soutien de l'opposition.

Le docteur Jean-Henri Besson est le doyen des candidats. Il affronte le député communiste M. Rimbault, mais c'est à M. Jean Jouseau qu'est allée l'investiture de l'opposition.

Au total, l'U.D.F. et le R.P.R. ont, avec MM. Jean-claude Péan et François Deschamps, tous deux R.P.R., un candidat unique dans les quatre cantons renouvelables de Bourges. Seule l'élection de Châteauneuf-sur-Cher donnera lieu à une primaire entre MM. François Lesage (R.P.R.) et Daniel Doucy (U.D.F.-P.R.) qui tentent l'impossible : battre le sortant communiste, M. Daniel Perrot, maire du chef-lieu.

L'opposition, qui compte vingt-deux élus au conseil général, devrait en toute tranquillité garder la majorité. — L. T.

LOIR-ET-CHER : une présidence sociale-démocrate

De notre correspondante

Blois. - Cinquante-cinq candidats sont en lice pour pourvoir les quinze sièges de conseillers généraux renouvelables sur les vingt-huit que compte le Loir-et-Cher. La consultation ne devrait pas modifier l'équilibre politique de l'assemblée que l'ancienne majorité contrôle avec dix-neuf sièges (neuf U.D.F., quatre R.P.R. et six mod.) contre cinq au parti socialiste et deux au parti communiste. L'originalité de ce conseil général est toutefois d'avoir pour président un ancien membre du parti socialiste, M. Kléber Loustau, ancien ministre, qui avait démissionné du P.S. en 1976 et qui se déclare aujourd'hui social-démocrate. M. Loustau, dont le mandat est renouvelable dans le canton de Selles-sur-Cher, devra affronter un candidat socialiste et un candidat communiste tandis que l'U.D.F. et le R.P.R., sans aller jusqu'à le soutenir, ne présentent personne contre lui. S'il est réélu, M. Loustau devrait retrouver son siège de président. Les onze autres conseillers généraux sortants (trois U.D.F., un R.P.R., un P.C. et six sans étiquette) devraient être réélus et pour beaucoup dès le premier tour.

On votera dans deux nouveaux cantons, l'un créé à Blois par le dédoublement du canton de Blois IV, l'autre à Vendôme. A Blois, le conseiller général sortant, M. François Mortelette (P.S.), élu député en juin 1981, ne se représente pas pour se consacrer à son mandat parlementaire. C'est sa fille, Mme Bernadette Buteau, vingt-neuf ans, qui sera la candidate du parti socialiste dans un secteur de la ville nouvelle particulièrement favorable à la gauche. Un autre parlementaire, M. Jean Desanlis (U.D.F.-P.R.), devrait être réélu dès le premier tour dans le canton de Saint-Amand.

A Vendôme, le maire de la ville, M. Robert Lasneau, qui n'a jamais siégé au conseil général, se présente sans étiquette.

Dans le nouveau canton de Blois V, le R.P.R. et l'U.D.F. organisent une primaire. Partout ailleurs, ils soutiennent soit le conseiller général sortant, soit un candidat unique. Une exception toutefois, le canton de Mennetou-sur-Cher, où le sortant, M. Georges Daudu, vice-président du conseil général, se voit opposer un adversaire par le R.P.R. et l'U.D.F.

Les communistes et les socialistes sont présents dans les quinze cantons renouvelables ; le P.S. devrait normalement emporter un siège supplémentaire, celui du canton de Mer, où le sortant, M. Robert Bauer (sans étiquette), ne se représente pas.

B. H.

LOIRET : un rééquilibrage ville-campagne

De notre correspondant

Orléans. — Soixante-dix-huit candidats, dont neuf femmes, vont s'affronter dans vingt-deux cantons. Aucun changement de majorité ne devrait intervenir dans ce département, conservateur depuis des lustres. Les vingt-cinq élus actuels de l'opposition représentent 193 000 inscrits environ, contre 142 000 pour les douze élus de gauche (9 P.S., 2 P.C. et 1 M.R.G.). Avec la création de quatre nouveaux cantons, tous situés dans l'agglomération orléanaise, l'assemblée va perdre un peu de son caractère rural mais l'équilibre de la représentation entre la ville et la campagne ne sera pas encore atteint.

Aucun duel spectaculaire n'est prévu pour cette consultation. Dans le canton d'Orléans-Saint-Marc, M. Michel de La Fournière, secrétaire national du P.S. aux droits de l'homme, est candidat tandis que l'actuel président du conseil général, M. Kléber Malécot (U.D.F.-C.D.S.), se représente à Neuville-aux-Bois. Dans six cantons, l'opposition n'est pas parvenue à un accord. Les rivalités entre l'U.D.F. et le R.P.R. restent particulièrement vives à Orléans, où M. Douffiagues n'a pas réussi au sein même de son conseil municipal à faire respecter les accords nationaux. Six de ses adjoints ou conseillers municipaux appartenant aux deux formations de l'opposition s'affrontent dans les cantons d'Orléans-Saint-Marc, d'Orléans-Saint-Marceau et d'Orléans-Carmes. De son côté, l'Union socialiste démocrate, de sensibilité centre gauche, présente deux candidats. — R. G.

INDRE : tests à Châteauroux et Issoudun-Sud

De notre correspondant

Châteauroux. — Sur les treize sièges à pourvoir, sept sont tenus par la gauche (P.S., P.C. et divers). Six appartiennent à l'opposition (R.P.R.-U.D.F.). La majorité de l'électorat se situe dans les zones rurales où les sortants se trouvent, pour la plupart, en position favorable.

C'est le cas à Vatan où M. Francis Levasseur (U.D.F.) bénéficie du soutien de l'opposition unie.

A Levroux, M. François Gerbaud (R.P.R.), ancien député, ténor de l'opposition à l'assemblée départementale, aurait eu vraisemblablement sa réélection assurée au premier tour si un indépendant, notable du chef-lieu de canton, M. Alain Fried, n'avait fait acte de candidature.

A Buzançais, la réélection de M. Jean-Bernard Mousseaux, sénateur, maire (C.N.I.P.), paraît assurée. Son principal adversaire du côté majorité est un jeune avocat du barreau de Châteauroux, Me Jean-Paul Thibault (P.S.), président de la Ligue des droits de l'homme. Le sortant, qui bénéficie du soutien des deux formations de l'opposition, retrouvera face à lui comme à chaque élection un médecin de Buzançais, le docteur Roger Marlaud (R.P.R.), qui, faute d'avoir reçu l'investiture de son parti, se présente comme indépendant.

A La Châtre et Neuvy-Saint-Sépulcre, les sortants (M.R.G.) ne semblent pas menacés.

La situation est plus confuse dans le canton d'Ardentes où le sortant, M. Bernard de Fougères (U.D.F.) se trouve face à un indépendant, M. André Plat, maire d'une importante commune de la périphérie de Châteauroux (Le Poinconnet). Celui-ci a fait acte de candidature afin de ne pas laisser le terrain libre à deux de ses adjoints, l'un communiste et l'autre socialiste, qui briguent le siège de conseiller général. Le canton de Châtillon, où M. René Tixier (P.S.), conseiller sortant, ne se représente pas, risque fort d'être enlevé par le candidat de l'opposition, M. Michel Testé (R.P.R.), ancien président de la chambre des métiers de l'Indre.

Le test politique de ces élections se situe dans deux cantons de Châteauroux et à Issoudun-Sud. Dans ce dernier, M. André Laignel, président du conseil général de l'Indre, député P.S. de la deuxième circonscription, se trouve confronté à deux candidats de l'opposition, un R.P.R., M. Patrick Creuzé, directeur d'une agence bancaire à Issoudun, et un candidat U.D.F. peu connu dans la région. Le vote des quelques communes rurales qui composent ce canton, et celui des commerçants, avec lesquels M. Laignel a eu des difficultés, peuvent infirmer les scrutins précédents.

A Châteauroux-Sud, la forte position du conseiller sortant, M. Jacques Massonneau (P.S.), va se trouver menacée par une candidature de dernière heure : celle d'un indépendant, conseiller municipal de Châteauroux, M. Georges Bernardeau, qui, bien que P.R., n'a pas le soutien de l'opposition, accordé à une candidate C.D.S.

A Châteauroux-Centre, le candidat sortant, Me Claude Jamet (U.D.F.-P.R.), dont l'électorat est constitué en majorité par des commerçants, des professions libérales, devrait retrouver son siège.

Au Blanc, M. André Gasnier, candidat sortant, radical de gauche, se présente comme indépendant. Ancien président du conseil général, il se trouve confronté à deux candidats de la majorité, M. Léandre Boizeau (P.C.), adjoint au maire du Blanc, et M. Jean-Paul Chanteguet (P.S.), suppléant du député de la circonscription, M. Amédée Renault (P.S.). M. Gasnier devrait, au second tour, bénéficier des voix du candidat de l'opposition (P.R.), un notaire du Blanc, Me Jean-Marie Girault. — M. I.

LA PRÉPARATION
socialistes
INDRE : tests à Châteauroux et Issoudun-Sud

DES ÉLECTIONS CANTONALES

LANGUEDOC-ROUSSILLON : le P.S. peut-il progresser davantage ?

En Languedoc-Roussillon, la seule question qui se pose véritablement est de savoir si le parti socialiste, dont l'influence traditionnelle s'est encore accrue au printemps dernier, puisqu'il compte désormais dix députés sur seize, peut prétendre progresser davantage. Le parti communiste fait, pour sa part, un gros effort, notamment dans le Gard, pour reconquérir le terrain qu'il a perdu aux législatives dans plusieurs zones de la région, tandis que l'opposition en est réduite, sauf en Isère, à des résistances ponctuelles. C'est dans les Pyrénées-Orientales, où le maire de Perpignan, M. Paul Alduy, membre du Mouvement démocrate socialiste, tente de reconquérir un siège perdu en 1976, que les socialistes mènent le plus intensément campagne pour essayer de prendre la présidence du conseil général. M. Pierre Mauroy devait d'ailleurs se rendre à Perpignan vendredi 12 mars pour soutenir ses camarades catalans, et en particulier leur nouveau député, Mme Renée Soum, élue en juin aux dépens de M. Alduy, qui participe à la compétition en songeant aux prochaines municipales.

AUDE : le pouvoir socialiste grignoté par le P.C.

De notre correspondant.

Carcassonne. – *« Faire reculer dans l'Aude le pouvoir socialo-communiste »* : l'intention affichée par M. Jean-Pierre Cassabel, secrétaire départemental du R.P.R. et maire de Castelnaudary, relève du baroud d'honneur. S'il est un département de tout repos pour le P.S., c'est bien celui de l'Aude, où depuis bien longtemps déjà la « vague rose » submerge tout – ou presque – à chaque scrutin. C'est un fait indéniable : l'étiquette socialiste reste, dans ce département, le meilleur passeport pour réussir une carrière politique. Un homme de droite y est, en général, voué à l'échec sauf si, sous le masque de l'apolitisme, il vient à point nommé supplanter une « vieille figure » socialiste sur le déclin. C'est ainsi qu'à Narbonne M. Hubert Mouly (s. étiq.), solidement installé à la mairie, s'est offert le luxe d'entrer, avec un de ses adjoints, au conseil général. Personne, à l'heure actuelle, ne paraît de taille à pouvoir le déloger.

M. Pierre Guidoni, député, vice-président de l'Assemblée nationale, qui vise la reconquête de la mairie, n'a pas voulu s'y frotter, et c'est un homme nouveau, pratiquement inconnu, M. Alexis Votovi, que le P.S. a envoyé au « casse-pipe » dans ce canton de Narbonne. L'opposition, qui soutient M. Hubert Mouly à Narbonne, est en lice dans quinze cantons sur les dix-sept renouvelables (à Saint-Hilaire et à Faissac, seule la majorité sera représentée avec un socialiste sortant opposé à un communiste). Bien qu'elle ne présente qu'un candidat par canton sous l'étiquette Union de l'opposition, ses chances sont très faibles. A Castelnaudary, M. Cassabel, qui fut député de 1968 à 1973, aura du mal à récupérer le siège que lui avait pris, il y a six ans, son rival socialiste, M. Henri Dofny. L'autre leader gaulliste audois, M. Raymond Chilsa, est peut-être un peu mieux placé à Carcassonne, où il peut tirer avantage du duel qui oppose le conseiller général communiste sortant, M. Pierre Moffre, à M. Fernand Ancely, maire socialiste de la ville. Ce dernier, devenu maire au printemps après le décès de son collègue, Antoine Gayraud, avait raté, en juin, son entrée au conseil général.

M. Moffre l'avait coiffé sur le poteau. Il tente à nouveau sa chance. Un deuxième échec n'améliorerait guère l'image de marque d'un maire qui affiche son hostilité envers le parti communiste et qui, s'il est habile gestionnaire, n'a pas la popularité de son prédécesseur. Excepté à Quillan, où le maire de la ville, M. Paul Mullot, peut inquiéter M. Pierre Bastié, sénateur socialiste, conseiller général sortant, l'opposition, dans tous les cantons restants, devra se contenter d'un rôle de figuration.

La compétition se situera surtout à l'intérieur de la majorité où, au premier tour, dans tous les cantons, socialistes et communistes vont compter leurs voix. Le P.C. qui, depuis quelques années, grignote patiemment les positions socialistes, ne peut certes renverser la tendance. Mais si, à Conques, le conseiller général communiste, M. Félix Roquefort, constamment réélu depuis la libération, est assuré de l'emporter une fois de plus, d'autres candidats de ce parti pourraient créer la surprise. C'est ainsi que, outre le maire de Carcassonne, deux autres notables socialistes sont particulièrement visés : M. André Bauret, à Carcassonne II, contre lequel se présente M. Henry Garino, secrétaire fédéral du P.C., et M. Robert Badoc, maire de Limoux, qui aura affaire non seulement à la candidate communiste, Mme Marie-Jeanne Rivera, mais aussi à l'unique candidat radical de gauche du département, M. Eugène Tournié.

Un seul des cinquante-deux candidats se réclame d'un mouvement écologiste ; il s'agit de M. Bernard Gils, qui a décidé d'affronter dans son propre fief, à Montréal, le député socialiste, M. Joseph Vidal. Ce dernier, qui se veut le pionnier de l'énergie solaire dans le département et qui a toujours manifesté son opposition aux centrales nucléaires, est devenu la bête noire des écologistes locaux depuis qu'il a approuvé le programme énergétique du gouvernement.

En tout état de cause, le pouvoir socialiste dans l'Aude n'est guère menacé. Le président du conseil général, surtout M. Robert Capdeville, dont le siège n'est pas renouvelable, est d'ores et déjà assuré de conserver sa présidence. – B. R.

HÉRAULT : les socialistes sur deux fronts

De notre correspondant

Montpellier. – La lutte pour les vingt-trois fauteuils renouvelables sera strictement triangulaire : P.C., P.S. et opposition toutes tendances confondues. C'est très net dans les cantons ruraux, où vont s'affronter seulement les trois représentants de ces forces politiques. A Béziers et à Montpellier, le nombre de candidats augmente. Le P.S.U., le Front national, des candidatures isolées faisant référence au socialisme, à l'écologie ou à l'opposition, sollicitent les suffrages, mais leurs chances de réussite sont très minces.

Un fait paraît certain : la prééminence du parti socialiste persistera dans le département. La seule question qui peut se poser est de savoir si, moins d'un an après l'élection présidentielle et les législatives, elle sera accentuée. Les socialistes combattent sur deux fronts : contre les candidats de l'opposition, spécialement à Montpellier, et contre les communistes, spécialement dans les cantons ruraux.

C'est à Montpellier que la lutte sera sans doute la plus chaude et la plus politisée. L'élection peut s'y jouer à quelques dizaines de voix, comme lors des précédents scrutins cantonaux. Aux dernières législatives, le P.S. avait enregistré des résultats très favorables. Dans le premier canton, M. François Delmas, ancien secrétaire d'État à l'environnement, n'avait devancé que de 145 voix M. Georges Frêche, maire de la ville, élu député. Dans le deuxième, le P.S. atteignait plus de 51 % des suffrages. L'avantage était plus net encore dans le quatrième canton tenu par l'un des siens, et dans le sixième qu'il veut, cette année, arracher à M. Willy Dimeglio (P.R.), considéré comme le dauphin de M. Delmas. Dans ces cantons, le P.S. dépassait respectivement 53 et 54 % des suffrages.

Les urnes seront certainement, dans ces cas précis, un bon baromètre de l'« état de grâce ».

Ce scrutin se caractérise, d'autre part, par l'effacement des « anciens ». Plusieurs conseillers généraux ne se représentent pas, notamment à Montagnac, M. Charles Alliès, ancien sénateur socialiste ; à Gignac, M. Gilbert Senes, député socialiste ; à Béziers, M. Pierre Brousse (rad.), ancien ministre, et, à Montpellier, M. Robert Noalhac (P.R.). Le retrait de M. Noalhac a pour but de permettre à M. François Delmas de briguer à nouveau un siège qu'il a détenu pendant plusieurs mois. L'ancien secrétaire d'État aura pour adversaire M. André Lévy (P.S.), professeur à la faculté de médecine, adjoint au maire de Montpellier.

Avec le retrait de M. Alliès, doyen de l'assemblée départementale, une des dernières figures de la libération s'efface. Après son départ, il ne restera plus à l'assemblée comme représentant régulièrement réélu de la génération issue directement de la Résistance que M. Paul Balmigère (P.C.), député, maire de Béziers, si, bien entendu, les électeurs d'Agde renouvellent à celui-ci leur confiance. – R. B.

LOZÈRE : la bataille de Mende

De notre correspondant

Mende. – Quarante-quatre candidats, dont onze sortants, sont en lice pour les treize sièges à pourvoir, mais le scrutin ne bouleversera pas l'univers politique lozérien. L'opposition investit ou soutient des candidats uniques dans dix cantons, mais à Mende-Sud et à Saint-Chély des primaires auront lieu entre l'U.D.F. et le R.P.R. Le P.C. présente des candidats dans tous les cantons, le P.S. dans douze. Un seul conseiller général sortant, M. Pierre Couderc, U.D.F., maire de Mende, n'est pas candidat. Il avait démissionné en novembre 1981, à la suite de la création de deux cantons à Mende. C'est dans cette ville que la bataille est la plus âpre et l'issue la plus incertaine. A Mende-Sud, l'opposition a de fortes chances de l'emporter. Ses deux candidats seront M. François Brager, soutenu par l'U.D.F., et Jean-Claude Mourgues (au R.P.R.). A Mende-Nord, le résultat des cantonales constituera un test décisif avant les élections municipales. Sont en compétition, M. Raymond Fabre (P.S.), conseiller municipal, M. Joseph Laurent (U.D.F.), adjoint au maire, et M. Henri Trémolet de Villers, ancien maire de Mende, ancien député, conseiller municipal et candidat indépendant. Parmi les conseillers généraux sortants, le seul qui risque d'être mis en difficulté est M. Auguste Roudil (mod.), opposé, à Grandrieu, à Mlle Fages (U.D.F.), et à MM. Roger Durand (P.S.), André Chazal (mod.), et Jacques Beluch (P.C.). Dès le premier tour, seront vraisemblablement réélus MM. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R. et conseiller général de La Canourgue, Jules Roujon, sénateur U.D.F., conseiller général de Marvejols, et Joseph Caupert, U.D.F., conseiller général du Bleymard et président de l'assemblée départementale, où l'opposition détient, jusqu'à présent, dix-neuf sièges sur vingt-quatre.

J.-M. G.

Quarante-six candidats autonomistes en Bretagne

De notre correspondant

Rennes. – Autonomiste et socialiste, fondée en 1964 par une poignée d'étudiants et d'enseignants, l'Union démocratique bretonne est aujourd'hui la troisième composante de la majorité en Bretagne où elle compte une quarantaine d'élus municipaux et un conseiller général. Souvent victime du *« vote utile »*, à l'occasion des législatives (quelque 20 % des suffrages en 1978 et en 1981), l'U.D.B. est plus à l'aise sur le terrain des cantonales (4,46 % des voix en 1973, 5,27 % en 1976, 7,5 % en 1979). Elle présente cette année quarante-six candidats, dont le chanteur Gilles Servat, dans le canton de Nantes-VIII au lieu de trente-quatre en 1979.

Outre sa volonté de *« battre la droite et ses notables coloniaux »*, l'U.D.B. entend, à l'occasion de la prochaine consultation, critiquer *« l'autoritarisme du parti socialiste »* qui, déclare M. Henri Gourmelen, responsable des relations extérieures, *« aurait tort de ne pas considérer à leur juste valeur les soutiens réels de la majorité en Bretagne »*. Et de souligner que c'est l'U.D.B. qui a permis en mars 1977 à la gauche d'emporter des villes comme Nantes ou Brest.

Dans les domaines culturel, économique et social, l'U.D.B. évoque la déception des Bretons qui ne constatent guère les effets du changement, tant sur la politique de l'énergie qu'au niveau institutionnel. L'U.D.B. comprend mal que le gouvernement n'applique pas à cette région le raisonnement mis en avant pour la Corse, alors que, dans les deux cas, se retrouvent *« la colonisation économique et la négation de l'existence nationale d'un peuple »*.

Tout en se défendant de se tromper d'adversaire, *« battre la droite est un préalable »*, assure-t-elle, l'U.D.B. entend être non pas *« le censeur du parti socialiste »* mais *« la force politique qui l'oblige à prendre en compte sur chaque point la situation réelle du peuple breton »*.

CHRISTIAN TUAL.

N.D.L.R. – *Le Monde* a analysé la situation dans les départements de la région Bretagne dans son numéro daté du 2 mars 1982.

PYRÉNÉES-ORIENTALES : le retour de M. Alduy ?

De notre correspondant

Perpignan. – Dix-sept sièges sont à pourvoir dans le département des Pyrénées-Orientales, où le remodelage a créé cinq nouveaux cantons. Ils sont brigués par soixante-huit candidats, dont douze femmes et quatorze maires. Parmi ces derniers, M. Paul Alduy, maire de Perpignan, tentera de récupérer le siège qu'il avait perdu en 1976 quand, député et membre du parti socialiste, il avait refusé l'alliance avec les communistes dans le cadre du programme commun de la gauche, ce qui lui avait valu d'être exclu du P.S. après le scrutin. Victime du flux socialiste de juin dernier, M. Alduy, qui est devenu membre du Mouvement démocrate socialiste, a centré sa campagne sur la gestion, les réalisations municipales et une farouche volonté de voir la ville de Perpignan correctement représentée au conseil général. Le chef-lieu catalan, en effet, représente la moitié du département en population et en ressources fiscales.

La rupture intervenue il y a quelques mois entre le maire et M. Jacques Farran (mod.), ancien premier adjoint, conseiller général non renouvelable, a montré que M. Alduy préférerait être lui-même le représentant de sa ville à l'assemblée départementale.

Le nouveau député socialiste, vainqueur du maire de Perpignan en juin dernier, Mme Renée Soum, est entré dans la compétition afin de donner à la campagne de son parti le plus d'effet dynamique possible. Si la poussée socialiste du printemps se confirmait, l'assemblée départementale pourrait basculer à gauche et ouvrirait à Mme Soum, cette fois, l'accession à la présidence du conseil général, et le meilleur des tremplins pour se préparer à affronter M. Alduy aux élections municipales de 1983.

A l'exclusion d'un canton – celui d'Elne, – où le conseiller sortant, M. Narcisse Planas, ex-communiste, a obtenu le soutien de son ancien parti et affronte un candidat unique de l'opposition, des primaires auront lieu dans tous les cantons entre le P.S. et le P.C., qui appliqueront la règle du désistement réciproque. En revanche, le manque d'accord préalable entre le M.R.G. – qui présente trois candidats – et le P.S. pourrait être à l'origine de difficultés au sein de la gauche.

Les candidats de droite, et plus spécialement ceux qui sont étiquetés « modérés », espèrent ainsi profiter de certaines « bavures ». Dans le canton nouveau de la Côte radieuse, le conseiller sortant, Mme Parrot (P.C.), risque d'être inquiété par M. Olibo (soc. ind.), qui pourrait recueillir, grâce à sa notoriété, à la fois des suffrages de droite et de gauche, notamment parmi les anciens républicains espagnols. De même, dans le canton de Perpignan-Centre, le conseiller sortant, M. Camo, actuellement R.P.R., après avoir été membre du P.R., paraît en mesure de conserver son mandat. Ce qui lui permettrait de préparer une succession « douce » à l'un de ses challengers, M. Courty, conseiller municipal de Perpignan, qui se présente sous l'étiquette locale d'« alduyste ».

Dans le canton de Céret, le doyen de l'assemblée sortante, M. Sageloli (P.S.), quatre-vingt-trois ans, maire de la localité, ne se représente pas et son départ a créé une aspiration dans laquelle se sont engouffrés six candidats. Quoi qu'il en soit, la présidence du conseil général est en jeu. Le président sortant, M. Grégory, sénateur (mod.), non renouvelable et écarté des affaires par la maladie depuis de longs mois, de même que le vice-président, M. Malé (M.R.G. de fraîche date), pourraient être les victimes d'une nouvelle avancée socialiste. – J.-C. M.

GARD : pugnacité communiste

De notre correspondant

Nîmes. – Détenteur de vingt des quarante-trois sièges du conseil général sortant, le P.S. ne doit qu'au ralliement à son groupe de deux radicaux de gauche de détenir la majorité face aux quatorze communistes, aux quatre U.D.F. et aux trois modérés qui complètent l'éventail politique de l'assemblée. Une majorité que le président, M. Baumet, sénateur et son état-major de palementaires, M. Rouvière, sénateur, et MM. Benedetti et Journet, députés, entendent non seulement préserver mais conforter. Ce programme, soutenu très activement par Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'État, pourrait paraître ambitieux, compte tenu de la pugnacité avec laquelle le P.C. (qui a perdu en juin deux sièges de députés au bénéfice de son allié de gauche) a abordé cette consultation, et de la volonté des partis de l'ancienne majorité de s'installer moins symboliquement dans la future chambre haut-gardoise.

Le P.C. a estimé que la création de deux nouveaux cantons – le sixième de Nîmes et celui, semi-urbain, de Vistrenque dans la couronne sud de la préfecture – était insuffisante. Deux autres cantons à Nîmes et un à Alès lui auraient sans doute offert des possibilités de fortifier sa représentation. Mais le ministère de l'intérieur répugne à de telles générosités. C'est donc en milieu rural que la lutte s'est engagée, d'autant plus qu'un au moins des trois cantons nîmois renouvelables n'est pas véritablement une chasse gardée. La venue de M. Marchais, le 26 février, n'a pas révélé un enthousiasme délirant des militants communistes gardois malgré la perfection de l'opération de sensibilisation mise sur pied par M. Jean-François Meyer, premier responsable du parti dans le Gard. La fédération communiste a donc décidé de porter tous les efforts sur les points chauds menacés, ou qu'elle peut prétendre conquérir, au détriment des cantons où le parti n'a aucune chance véritable. Sa campagne est très active à Alès-Sud-Est, à Beaucaire, où son candidat, M. Bernard Deschamps, ancien député, croit pouvoir garder le siège que lui abandonne le maire, M. José Boyer, à Nîmes-I, dont l'environnement est bien défendu par deux candidats écologistes, dont la fraternité n'est pas sans failles, et où le siège de M. Fayet, adjoint communiste au maire, vacille sous les coups de boutoir de deux « jeunes loups », MM. Brugueirolles (P.S.), et Andrieu, candidat de l'opposition ; à Nîmes-VI, nouveau canton, où M. Clary, un enseignant communiste, se fait traiter de « parachute » par les tenants de M. Sigal, un enseignant socialiste ; à Saint-Hippolyte-du-Fort, où M. Léonard, enseignant communiste et poète, est attaqué vigoureusement, à droite, par M. Teissier du Cros, qui imprègne sa campagne des méthodes strictes du Conseil d'État, dont il émane.

A Nîmes, surtout, la campagne a un fort avant-goût de municipales. C'est ainsi que le P.S. nîmois a dénoncé en plein conseil municipal le matraquage de M. Schwartz, adjoint au maire, candidat dans la campagne Nîmes-II, par des colleurs d'affiches nocturnes et officiellement anonymes. De l'autre côté de la scène politique, l'étiquette commune « opposition », qui rassemble anciens U.D.F. et R.P.R., recouvre des démarches mal coordonnées.

A Aramon, M. Poudevigne, ancien député C.D.S., défend son siège contre les attaques de M. Jullian, adjoint socialiste du maire de Nîmes, chargé des affaires culturelles.

A Saint-Gilles, le candidat R.P.R., M. Olivier Lapierre vient compliquer la tâche de M. Louis Girard, indépendant, conseiller sortant, installé de père en fils dans le canton.

A Vauvert, l'électorat modéré a le choix entre un R.P.R., un libéral et deux écologistes, ce qui n'inquiète pas outre mesure le socialiste sortant, M. Richard.

Enfin, on constate que le nouveau canton de Vistrenque est fort convoité par le P.S. puisque son candidat, M. Pierre Barrère, a reçu l'aide de plusieurs membres du gouvernement. On dénombre au total quatre-vingt-cinq candidats, dont trois femmes, quatre écologistes et, signe des temps, seulement deux candidats de Défense des intérêts cantonaux... – J.-C. L.

POLITIQUE

LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS GÉNÉRAUX

En dépit de l'absence d'« enjeu national », le scrutin est très « politisé »

Quelque 18 900 000 électeurs de métropole et d'outre-mer sont convoqués, dimanche 14 mars, pour le premier tour des cantonales, destinées à pourvoir 2 029 sièges de conseillers généraux. Ces sièges se répartissent ainsi : 1 766 en métropole et 84 outre-mer appartiennent à la série renouvelée les 7 et 14 mars 1976, 14 en métropole faisant partie de la série renouvelée les 18 et 25 mars 1979 sont vacants du fait du décès ou de la démission de leurs titulaires, et 165 en métropole sont issus du découpage de la carte cantonale.

Première consultation depuis l'élection présidentielle des 26 avril et 10 mai et les législatives des 14 et 21 juin 1981, le scrutin prend valeur de test, même s'il ne concerne qu'un peu plus de la moitié du corps électoral.

Dix mois après son installation, le gouvernement — et M. Defferre le premier — considère que les résultats donneront une « *indication* » sur l'état de l'opinion mais ne pourront « *en aucun cas être un contre-test* » aux dernières législatives, dont le premier tour avait donné à la famille socialiste et radicale de gauche 37,5 % des voix. Ce score exceptionnel ne doit pas, estiment les socialistes, servir de référence. Ainsi M. Poperen, au micro de R.T.L., jeudi 11 mars, a-t-il assuré : « *Ces législatives concernaient un autre type d'élections. Tout le monde sait bien qu'il s'est agi, dans la foulée de l'élection présidentielle, d'un de ces moments d'exception (...) qui nous a* situés au-dessus de notre niveau *moyen supérieur.* » Pour le numéro deux du P.S., le scrutin devrait marquer. « *en voix et en sièges, la consolidation de la majorité et particulièrement celle de son parti* ».

On comprend aisément que l'opposition préfère retenir comme référence le scrutin de juin. Il s'agit pour elle de manifester sa remobilisation. Elle avait reçu comme un encouragement son quadruple succès aux législatives partielles du 17 janvier ; elle y avait vu un indice sérieux du mécontentement et du désenchantement d'une partie de l'électorat, peu convaincue des bienfait du changement. Elle en attend la confirmation et, pour ce faire, elle n'a pas hésité à « politiser » la campagne. Chacun, au R.P.R. comme à l'U.D.F., a renoncé à considérer les cantonales comme la simple désignation d'administrateurs locaux, même si nombre de ses représentants, comptant d'abord sur leur implantation et leur image personnelle au niveau local, ont tendance à mettre leur « drapeau dans leur poche ».

A l'inverse des précédentes consultations de ce type, le nombre de candidats se réclamant de l'apolitisme et ne se prévalant que de la seule défense des intérêts cantonaux est sensiblement en baisse. Moins de candidats donc. En 1976 et en 1979, le nombre moyen des candidats par canton était supérieur à 4, il est cette fois de 3,8.

Selon le ministère de l'intérieur, les candidats en lice en métropole et outre-mer se répartissent ainsi : 254 extrême gauche, 1 977 communistes, 1 897 socialistes, 249 radicaux de gauche, 301 « divers gauche », 914 U.D.F., 885 R.P.R., 1 018 « divers droite », 65 extrême droite et 177 écologistes.

Le parti communiste, s'il n'a officiellement que 1 937 candidats en métropole, est en fait présent dans tous les cantons par le soutien qu'il apporte à des personnalités qui lui sont proches.

En métropole, le parti socialiste ajoute au nombre officiel de ses représentants 21 candidats qu'il considère comme lui étant apparentés. Trente-cinq radicaux de gauche ne se voient pas opposer de socialistes. Le P.S. apporte son soutien à 14 « divers majorité », dont des représentants du Mouvement des démocrates, et 2 P.S.U. Dans 16 cantons, où il est trop faiblement implanté, il sera purement et simplement absent.

L'U.D.F. a investi ou soutient 1 884 candidats, dont 599 R.P.R. et 891 de ses adhérents, soit 1 490 candidatures uniques. Dans les 394 autres cantons, il y a 292 primaires officielles U.D.F.-R.P.R., 102 primaires U.D.F.-« divers modérés ».

Les chiffres donnés par le R.P.R. sont légèrement différents. Le décompte établit à 1 500 le nombre des candidats uniques, dont 597 R.P.R. Au total, le Rassemblement évalue à 881 le nombre des candidats R.P.R. et apparentés, dont 294 participant à des primaires.

Le CNIP n'a participé aux négociations U.D.F.-R.P.R. et n'a établi d'accord tripartite que dans une quarantaine de départements. Le Centre national des indépendants et paysans a dénombré quelque 200 de ses représentants, dont une centaine ne se voient opposer ni U.D.F. ni R.P.R. Il participe à une cinquantaine de primaires organisées.

L'U.D.F. ayant participé en tant que telle aux négociations avec le R.P.R., chacune de ses composantes se montre réticente à divulguer la liste de ses propres candidats. Le parti républicain revendique 377 représentants dont 133 sortants (40 des siens ne se représentant pas). Le C.D.S. s'attribue quelque 300 candidats, le parti radical une centaine et le M.D.S. une bonne soixantaine.

120 députés et 80 sénateurs

Sur les 1780 conseillers généraux sortants de métropole, 331 ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat. Parmi eux, figurent un certain nombre d'élus qui progressivement se retirent de la vie publique, mais aussi des élus qui entendent limiter le cumul des mandats. Cent vingts députés et 80 sénateurs sont candidats. Quarante-cinq des 105 sièges de présidents de conseil généraux sont soumis à renouvellement.

La majorité, qui détient 44 présidences, espère emporter suffisamment de sièges pour en gagner quelques-unes supplémentaires. Elle vise notamment les quatre départements où opposition et majorité, étant à égalité de sièges, le président du conseil général a été élu au bénéfice de l'âge. C'est le cas dans l'Aisne, les Ardennes, la Corrèze et la Somme. Dans l'Ardèche, où elle est majoritaire en sièges, la gauche espère confirmer son avantage aux dépens de M. Henri Torre (U.D.F.-P.R.).

Quant à l'opposition, le vote blanc de M. René Haby (U.D.F.-P.R.) en 1979 avait donné la présidence de la Meurthe-et-Moselle à M. Politanski (P.C.).

Les situations « paradoxales » devraient être réglées lors de la désignation des futurs présidents. Ces derniers seront dotés, avec la loi de décentralisation, de nouveaux pouvoirs, jusque-là dévolus aux préfets. L'élection de ces « nouveaux patrons du département » constitue un enjeu supplémentaire qui renforce l'intérêt du scrutin.

En enregistrant des gains substantiels lors des cantonales de 1976 et de 1979 et les municipales de 1977, la gauche avait tiré profit, sous le septennat précédent, de l'attitude de l'électorat lors des consultations locales. Il lui reste à faire la démonstration que son propre électorat peut lui être fidèle et ne profite pas de l'absence d'enjeu national soit pour se démobiliser (l'ancienne majorité avait parfois souffert de la désaffection qui touche les parties au pouvoir), soit pour lancer un « avertissement » sans frais au gouvernement.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Les résultats à la radio et à la télévision

LE 14 MARS

Une grande partie des programmes du soir, les 14 et 21 mars, sera consacrée aux résultats des élections, par les radios et les télévisions.

● TF 1 : La soirée du 14 mars débutera à 22 h 15. Les résultats seront analysés notamment par M. Roland Cayrol. Autour de M. Roger-Xavier Lantéri, responsable du service politique de la chaîne, seront réunis des journalistes parlementaires : MM. Henri Amouroux (Rhône-Alpes), René Andrieu, « l'Humanité », Pierre Charpy, « la Lettre de la nation », Claude Estier, « l'Unité », et Jean-François Kahn, « les Nouvelles littéraires ».

● A2 et FRANCE-INTER avec le concours de la C.I.I.-Honeywell-Bull : les premières estimations seront données dès 20 heures. La présentation, et les commentaires seront assurés par des journalistes de la station et de la chaîne, en liaison avec plusieurs grands quotidiens de province.

De 21 h 40 à 22 h 40, Antenne 2 procédera à une nouvelle estimation, avant de poursuivre son émission en compagnie de personnalités politiques.

● FR3 : La priorité sera donnée aux régions, les stations régionales seront maîtres d'œuvre dans leur zone, et des « décrochages » sont prévus, de 20 h 30 à 20 h 40, puis de 21 h 30 à 22 heures. Ensuite, de 22 heures à 23 heures, des résultats seront donnés en direct des cantons, avec des reportages sur la vie politique dans les principales villes.

● EUROPE 1 : La station commencera sa soirée à 19 heures. Quinze envoyés spéciaux seront présents dans « les points stratégiques » pour rencontrer les principaux candidats. Analyse des scrutins par M. Alain Duhamel, chroniqueur de la station.

● R.T.L. : De 20 heures à minuit, un programme « musique et informations non-stop » sera mis en place, avec également l'intervention d'envoyés spéciaux. Analyse des scrutins par Mme Colette Ysmal, de la Fondation des sciences politiques.

● R.M.C. : Les premières estimations seront données dès 20 heures, puis les résultats canton par canton.

LE 21 MARS

Plusieurs débats sont au programme. Le schéma des soirées sera identique à celui du 14 mars.

● TF 1 : La soirée débutera à 22 h 05. Une table ronde réunira MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S. ; Jean Lecanuet, président de l'U.D.F. ; Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., et un responsable communiste.

● A 2 ET FRANCE-INTER : Analyse du scrutin au niveau national par diverses personnalités politiques.

● R.M.-C. : Interview des principaux leaders politiques à partir de 20 heures, et commentaires de M. Pascal Perrineau, de la Fondation nationale des sciences politiques.

M. MARCHAIS : le scrutin n'est pas de nature à modifier l'échiquier politique

Interrogé sur Europe 1, jeudi 11 mars, M. Georges Marchais a fait deux observations au sujet des déclarations du président de la République sur le déficit budgétaire. « *La première*, a-t-il dit, *c'est que nous pouvons faire des économies en matière budgétaire, mais pas par rapport aux mesures de progrès social qui ont été décidées. En revanche, je pense qu'il est encore trop d'entreprises qui bénéficient de fonds publics alors qu'elles ne sont pas créatrices d'emplois. Là, il y a à faire. Deuxième observation : j'estime qu'il est hors de question de procéder à des coupes sombres dans le budget qui seraient de nature à mettre en cause la politique nécessaire pour résorber le chômage. Toutes les mesures qui ont été prises jusqu'à présent ont abouti à la situation suivante : la progression du chômage est stoppée, mais nous n'avons pas inversé la situation. Il faut le faire. C'est une question prioritaire.* »

Le secrétaire général du P.C.F. estime que M. Yvon Gattaz tient le même langage que M. François Ceyrac, son prédécesseur à la tête du C.N.P.F. — « *c'est blanc bonnet et bonnet blanc* », a-t-il dit — et il récuse le « *faux débat* » opposant emploi et pouvoir d'achat.

M. Marchais a déclaré que l'affirmation selon laquelle « *les syndicats se substituaient au pouvoir politique (...) ne repose sur absolument rien de sérieux* ». Au sujet des réactions de certains hauts fonctionnaires de la police, il a indiqué : « *Si, au ministère de l'intérieur ou dans d'autres ministères, on se heurte à des obstacles, à des gens qui ne veulent pas tenir compte qu'il y a eu le 10 mai, qui ne veulent pas tenir compte du fait que, parfois, la droite les avait fait bénéficier de prérogatives tout simplement scandaleuses, il est du devoir des ministres concernés de prendre les mesures qui s'imposent, pour que soit respectée la volonté exprimée par le suffrage universel.* »

M. Marchais estime qu'il n'est « *pas sérieux* » de parler de « *test politique* » au sujet des élections cantonales, car « *nous venons d'avoir des élections il n'y a même pas neuf mois, un président de la République a été élu pour sept ans, il y a une majorité de gauche à l'Assemblée nationale, le parti socialiste a lui seul est majoritaire, cette majorité est en place pour cinq ans et, par conséquent, les élections cantonales ne sont absolument pas de nature à modifier en quoi que ce soit l'échiquier politique français* ». Le secrétaire général du P.C.F. admet, cependant, que le scrutin aura « *un caractère politique* », parce qu'il permettra aux électeurs de gauche de « *manifester leur volonté de voir accélérer la mise en œuvre de la politique nouvelle* » et parce que les conseils généraux auront des pouvoirs plus étendus.

« Il reste de graves problèmes à résoudre »

Saint-Etienne. — M. Marchais s'est adressé à quelque trois mille personnes, jeudi 11 mars, à Saint-Etienne, où il était venu soutenir les dix-neuf candidats communistes aux élections cantonales dans la Loire. Le secrétaire général du P.C.F. a notamment estimé que « *le gouvernement et la majorité socialiste-communiste se trouvent sur de bons rails, mais, naturellement, cela ne signifie pas que nous considérions que tout est désormais réglé* ». « *Nous savons*, a-t-il dit, *qu'il reste de graves problèmes à résoudre.* » Le premier d'entre eux étant celui de l'emploi. M. Marchais a préconisé de « *développer la production nationale, industrielle et agricole dans son ensemble, ce qui suppose de produire français et de reconquérir le marché intérieur* ». « *C'est à cela que se refuse le patronat aujourd'hui*, a-t-il ajouté, *et c'est à cela qu'il faut le contraindre.* »

M. Marchais a déclaré, ensuite, que tout ce qui peut compromettre le pouvoir d'achat est injustifiable, non seulement humainement, mais économiquement, « *car il ne peut y avoir relance de la production sans relance de la consommation et, donc, relance du pouvoir d'achat* ».

Le secrétaire général du P.C.F. a expliqué que le relèvement des cotisations de Sécurité sociale et le fait que le pouvoir d'achat des salaires n'ait pas augmenté entraînent « *un essoufflement de la reprise* ». Celle-ci, a-t-il dit, doit être entretenue et financée par « *un resserrement de la hiérarchie des salaires, en relevant d'abord les plus bas* ». — (Cor.)

● *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., a invité, jeudi 11 mars à Nîmes, « *les électeurs à ouvrir les yeux afin que leur vote soit un acte politique* ». Il a poursuivi : « *Je porte un jugement globalement négatif sur l'action du gouvernement socialiste. Mais je ne suis pas aussi sévère que M. Laurent Fabius qui a eu l'air, lors du dernier conseil des ministres, d'expliquer à ses collègues qu'ils faisaient une politique qui amenait la France à la gabegie.* »

● RECTIFICATIF. — Dans le Rhône, canton de Saint-Priest, c'est M. Jean Carrier qui est le candidat officiellement investi par le parti socialiste, alors que M. Bruno Polga, premier adjoint au maire de Saint-Priest, qui se présente comme « socialiste » malgré l'opposition des instances fédérales du P.S., a été exclu de cette formation en début de semaine.

DE M. MAUROY A M. FABIUS

Le pouvoir réagit à ce qui lui semble être « une tentative de déstabilisation »

M. Pierre Mauroy a donné le ton, jeudi soir 11 mars à Marseille, de la contre-offensive de la majorité en vue du scrutin cantonal. Face aux vives attaques de l'opposition, le premier ministre s'est montré non moins vif, jugeant que cette opposition s'est engagée « *dans une bien mauvaise voie, celle des faits divers artificiellement transformés en affaires politiques* ».

La nécessité et les modalités de cette contre-offensive avaient été auparavant débattues jeudi matin au cours du petit-déjeuner qui réunit chaque semaine quelques responsables socialistes autour du président de la République (MM. Mermaz, Joxe, Jospin, Quilès, Poperen et Fabius). M. Mitterrand s'était en outre longuement entretenu avec son premier ministre dans la matinée.

La conviction du chef de l'Etat est en effet que l'on assiste à une opération de grande envergure destinée à déstabiliser la gauche, et que celle-ci se développe méthodiquement, grâce à certains relais dont dispose l'opposition. M. Mitterrand a donc invité les responsables socialistes à y répondre, et demandé au gouvernement de prendre les mesures nécessaires : M. Mauroy a été sur ce point explicite (voir page 22).

Outre les « *affaires* », le premier ministre a répondu sur tous les autres terrains où l'opposition a engagé le fer. Il a d'abord réfuté l'idée d'une omnipotence syndicale en soulignant qu'un tel argument « *traduit une méconnaissance complète de la réalité sociale française* ». « *Les Français sont insuffisamment organisés*, a-t-il expliqué ; *trop peu d'entreprises adhèrent à leurs associations professionnelles, trop peu de salariés se syndiquent.* »

Répondant à M. Jacques Chirac, qui lui avait reproché de céder à la pression des syndicats, le premier ministre a indiqué :

« *Qui a, depuis des années, dirigé en réalité le ministère de l'agriculture ? Etait-ce M. Chirac ou n'était-ce pas plutôt certains dirigeants d'une organisation syndicale ? Et certaines des difficultés que nous avons rencontrées avec cette organisation ne découlent-elles pas justement du fait que nous avons décidé de mettre un terme à cette situation ? Car, avec la gauche au pouvoir, ce sont les ministres qui assument les responsabilités, ce sont les ministres qui décident. Gaston Defferre vient d'en apporter la preuve dans son secteur.* »

Après avoir estimé qu'à l'inverse de l'ancienne majorité, qui « *gérait l'imprévisible* », la gauche met en pratique l'idée que « *gouverner, c'est prévoir* », M. Mauroy a regretté que l'opposition, plutôt que de « *prendre sa part de l'effort collectif* » et d'élaborer un programme, préfère « *prêcher la haine et la division* », attaquer « *les hommes plutôt que les idées.* »

Le premier ministre a conclu en affirmant que les Français « *montreront dimanche, en appuyant la majorité de gauche, qu'ils ne sont pas dupes* ».

De son côté M. Lionel Jospin, qui a présidé jeudi soir deux réunions publiques, l'une à Rouen, l'autre à Trouville, a estimé que l'opposition « *masque* » le fait qu'elle n'a pas de programme par « *la violence du ton, un climat de trouble et de déstabilisation* ». Le premier secrétaire du P.S. a dénoncé « *la désinformation, le colportage de fausses nouvelles pratiqués par une droite qui a vécu si longtemps dans les scandales qu'elle ne parvient pas à se défaire de ses habitudes* ».

Auparavant, M. Laurent Fabius, ministre du budget, qui participait au meeting de Rouen, s'en est pris au président de l'U.D.F., M. Jean Lecanuet. Faisant allusion aux déclarations du maire de Rouen, qui l'avait qualifié de « *ministre du déficit* », M. Fabius a répliqué : « *Je préfère être le ministre du budget que le lieutenant fatigué d'un ancien amateur de diamants* ».

M. SÉGUIN (R.P.R.) DEMANDE LA DÉMISSION DE M. DELELIS

M. Philippe Séguin, député R.P.R. des Vosges, a adressé une question écrite au premier ministre pour lui demander « *s'il confirme et reprend à son compte les propos stupéfiants tenus publiquement par M. Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat, mardi 9 mars, à Montreux-Château (Territoire de Belfort), propos que rapporte la presse régionale* » (1). M. Séguin souhaiterait savoir « *si ce ministre traduit l'opinion du gouvernement lorsqu'il déclare que « le seul homme d'Etat au monde qui fasse sérieux à côté du sénile brejnev et du rigolo Reagan, c'est François Mitterrand* ».

Le député R.P.R. demande également si l'ensemble du gouvernement partage les regrets de M. Delelis « *quant à la timidité de l'épuration après la récente élection présidentielle, regrets exprimés en ces termes : « Pour satisfaire les aspirations au changement du peuple, il aurait fallu, au lendemain du 10 mai, procéder un peu comme à la libération. Mais n'en était-ce pas une également ? Il aurait fallu révoquer quelque-uns, emprisonner les autres et même en fusiller certains. Mais nous somme des socialistes et nous ne l'avons pas fait, ce n'est pas cela le socialisme !* ».

M. Séguin demande enfin à M. Mauroy de lui faire savoir si, selon lui, « *un ministre qui insulte publiquement les chefs d'Etat de deux grandes puissances mondiales et déplore que des Français ne soient pas fusillés pour délit d'opinion ne pourrait exercer ses talents ailleurs qu'au gouvernement de la France* ».

(1) *L'Est républicain* daté du 11 mars.

LA RÉUNION

Sous le vent du changement

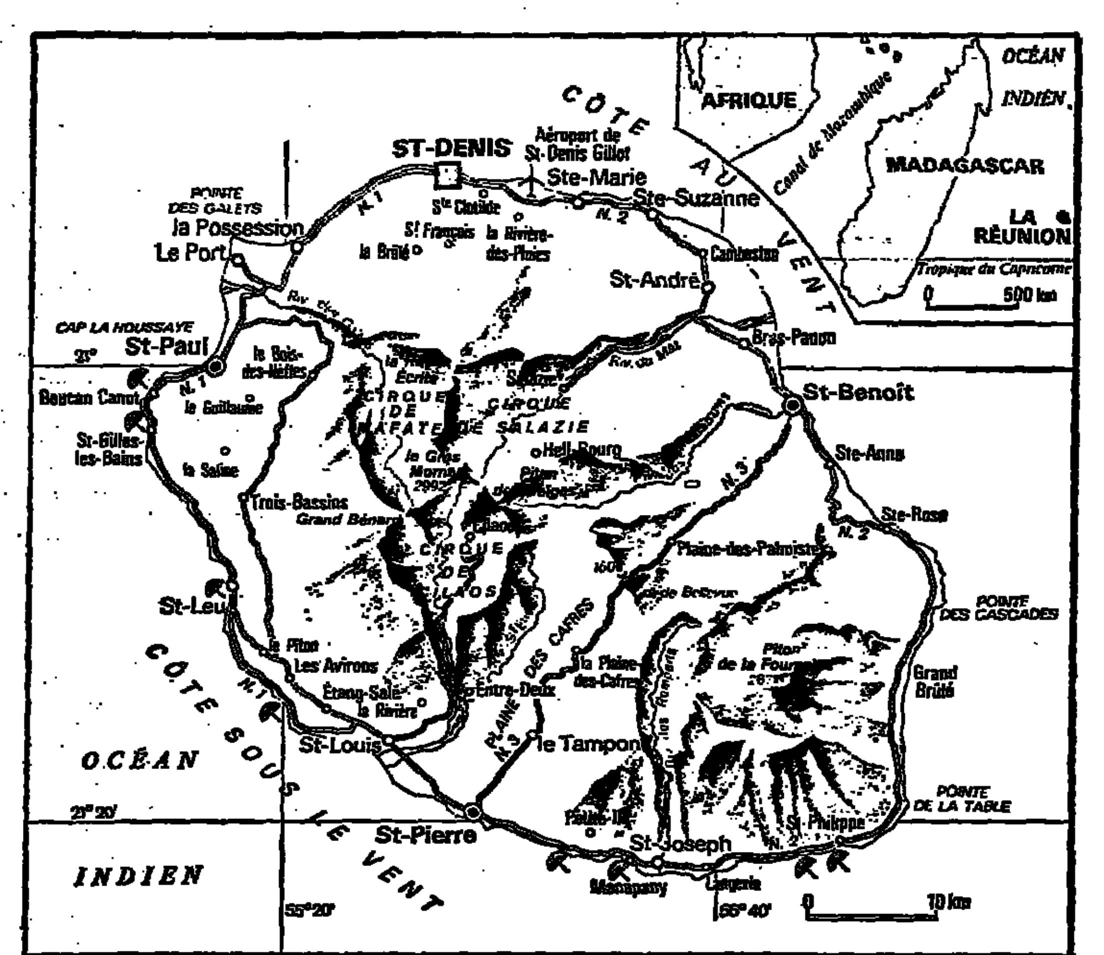
Seul département français de l'hémisphère sud, l'île de la Réunion frémit intensément, depuis dix mois, *sous* le vent du changement politique intervenu dans notre pays. Un changement qu'elle avait reçu comme un choc, la majeure partie de son corps électoral ayant opté en mai dernier pour M. Giscard d'Estaing, qui avait recueilli 63,17 % des suffrages exprimés au second tour de l'élection présidentielle contre seulement 36,82 % à M. Mitterrand. Et un choc d'autant plus brusque que les adversaires des socialistes et des communistes, qui règnent sans partage au sein des assemblées locales et à la tête de vingt communes sur vingt-quatre, ont toujours assimilé le vote en faveur de la gauche à une option séparatiste.

Exploitée par une opposition plus virulente que dans les autres DOM, la crainte viscérale de l'« abandon », née de l'histoire coloniale, s'y est nourrie du projet gouvernemental qui vise à appliquer la loi de décentralisation de façon particulière dans les régions monodépartementales d'outre-mer, en instituant dans chacune de celles-ci une assemblée unique élue au scrutin proportionnel.

Sous le vent du changement, la population réunionnaise est donc partagée : ceux qui voient dans ce projet une atteinte au statut départemental de droit commun éprouvent un frémissement de crainte ; ceux qui voient dans la réforme régionale la possibilité pour les Réunionnais de prendre directement en main la gestion de leur « pays » ressentent, au contraire, un frisson d'espoir. La campagne pour les élections cantonales avive la controverse.

Ce n'est pas la première fois que ce qui se passe dans l'Hexagone produit des remous particuliers sur ce rocher français de l'océan Indien. Sous le Directoire, l'Assemblée coloniale, créée dès 1790 par la Constituante — et qui était déjà une assemblée unique ! — avait été le théâtre d'affrontements violents entre les partisans de la République et les contre-révolutionnaires, à propos, notamment, de la mise en œuvre du premier projet d'abolition de l'esclavage. Au point que, à cette époque, c'était les conservateurs locaux qui revendiquaient l'indépendance.

Aujourd'hui, au nom du gouvernement, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre, et le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, s'emploient à convaincre l'ensemble de la population réunionnaise que le seul débat qui vaille de déclencher des passions est celui du développement économique et social d'une île qui souffre encore, malgré les énormes progrès accomplis sous la Ve République, des trois siècles de colonisation qu'elle a subis. Une île dont l'originalité est de constituer un exceptionnel carrefour de races et de religions mais dont la singularité est de présenter au monde l'image contrastée d'une communauté sociale où une partie de la population vit au niveau et au rythme de la civilisation occidentale *alors* qu'une autre connaît les misères des sociétés sous-développées du tiers et même du quart-monde.



Ile volcanique de 2 512 km2 située dans l'océan Indien, à 800 km à l'est de Madagascar, par 55° 30' de longitude est et 21° de latitude sud, la Réunion fait partie, avec l'île Maurice et l'île Rodrigues, de l'archipel des Mascareignes. A l'écart des grands axes de communication reliant le cap de Bonne-Espérance aux Indes et à l'Extrême-Orient, elle fut découverte par les navigateurs portugais au seizième siècle. Ce furent les Français qui décidèrent de l'occuper, en 1665, Colbert ayant projeté de coloniser cette terre déserte, qu'on appelait alors l'île Bourbon, en la plaçant sous la régie de la Compagnie des Indes orientales, qu'il avait créée un an auparavant pour remplacer la Compagnie française de l'Orient. C'est cette dernière, fondée par Richelieu, qui avait pris possession de l'île en 1642 au nom du roi de France. L'île s'appelle la Réunion depuis 1793, après avoir reçu le nom de l'île Bonaparte sous le Premier Empire. En forme d'ellipse de 207 km de tour, elle culmine au piton des Neiges (3 069 m.), volcan éteint. Le piton de la Fournaise (2 613 m.), au sud-est du massif montagneux, est un volcan en activité. Avec 500 000 habitants environ, la Réunion est le plus peuplé des départements français d'outre-mer.

Un certain consensus face au défi du développement

ICI, c'est la saison chaude. Celle des pluies tropicales qui, en un instant, transforment chaque route en ravine. Celle des cyclones, constante menace. En cette soirée de fin février, les torrents, déferlant des sommets de l'île, roulent des flots de boue vers l'océan. Mille cascades jaillissent de la falaise noire qui surplombe la route du littoral entre Saint-Denis et La Possession. Comme d'habitude par ce temps, la circulation vient d'y être interrompue à cause des chutes de rochers.

Pour regagner Saint-Denis, l'automobiliste doit emprunter la « route de la montagne ». Une heure de lacets. Puis, pour accéder au lieudit le Moufia, sur les hauteurs du chef-lieu, où se tient, ce lundi soir, la « réunion d'information » organisée par le président départemental du R.P.R., qui se présente aux élections dans le quatrième canton de Saint-Denis, il ne faut pas craindre l'enlisement.

Le candidat, M. Marc Gérard, qui est ingénieur météorologiste, a visiblement l'habitude de ces intempéries. Il est ponctuel au rendez-vous. L'épicier qui l'accueille sous la tôle de son hangar ferme aussitôt son bazar. Dans la salle de jeux attenante, les adolescents sont priés d'abandonner les billards électriques pour se mêler à l'assistance. Il y a là une cinquantaine d'habitants de ce quartier populeux. Le candidat invite l'une de ses « supportrices » à ouvrir le « meeting ». La dame s'avance, souriante, élégante dans sa robe blanche imprimée de noir, un peu austère avec ses lunettes et son chignon brun. Elle va droit au but : *« Marc Gérard, je le connais bien. Je connais son papa et sa maman. C'est le monsieur qui ne ment pas. Vous pouvez voter pour lui en toute tranquillité. Mais, dans ces élections, c'est aussi le sort de la Réunion qui se joue. Si nous les perdons, tout est perdu parce que depuis le 10 mai le gouvernement est persuadé que nous voulons l'indépendance. Pour dire au gouvernement que les gens du Moufia ne veulent pas l'indépendance, il faut voter pour Marc Gérard. Lui, c'est le bon monde de la Réunion. »*

L'autre « monde », le « mauvais », c'est bien entendu celui du parti socialiste et, surtout, celui du parti communiste réunionnais (P.C.R., autonomiste), tous deux accusés par la droite de nourrir des arrière-pensées séparatistes.

Eternel discours manichéen de l'outre-mer qui réduit chaque compétition électorale à la querelle institutionnelle opposant depuis 1946 les tenants farouches du *statut* départemental et les partisans d'une autonomie de gestion adaptée aux réalités locales ! Leitmotiv électoraliste qui dramatise chaque échéance majeure afin d'amener l'électeur à se prononcer comme s'il s'agissait d'un référendum pour ou contre le maintien des liens avec la mère patrie !

Le cyclone sécessionniste annoncé par la droite ne s'étant pas abattu sur sa tête, la population, qui avait massivement soutenu M. Giscard d'Estaing, a vécu pendant quelques semaines dans l'expectative. Jusqu'au jour où le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM n'a pas démenti que le gouvernement avait l'intention de répondre favorablement au souhait de la fédération réunionnaise du P.S. visant à instituer dans chacun des départements d'outre-mer un régime de décentralisation particulier. L'essentiel de ce projet consiste à remplacer les deux assemblées actuelles (conseil général et conseil régional) par une assemblée unique élue à la proportionnelle. Cette réforme est inscrite dans le Manifeste de Créteil (point 58) élaboré le 24 janvier 1981 par le P.S., réuni en congrès extraordinaire, pour servir de plate-forme électorale au candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Depuis lors, M. Michel Debré, député R.P.R. de l'île, mène campagne au plan national à la tête des parlementaires hostiles au nouveau pouvoir. Localement, le mouvement de protestation est conduit par les amis du maire d'Amboise au premier rang desquels figure son suppléant, M. Auguste Legros (R.P.R.), maire de Saint-Denis, ainsi que par le président du conseil régional, M. Yves Barau (R.P.R.), président de l'association des maires, et par le président du conseil général, M. Pierre Lagourgue (U.D.F.), ancien député.

Le projet gouvernemental divise même les socialistes. Certains d'entre eux participent à la manifestation organisée le 11 décembre par l'Association Réunion - département français, qui rassemble à Saint-Denis une foule considérable — dix-sept mille personnes selon la police, quarante mille selon les organisateurs — sur le thème de l'attachement au statut départemental.

M. Gaston Defferre monte en première ligne pour essayer d'apaiser les esprits. Avant de quitter l'île, le 2 mars, il prononce la petite phrase qu'attendaient les « nationaux » les plus cocardiers : *« La Réunion est un département français et elle le restera. »* Il lance un appel au rassemblement de *« tous les hommes et les femmes de bonne volonté qui veulent constituer une majorité pour travailler dans le cadre français »*. Il fixe son objectif : isoler les « ultras » de droite et les « indépendantistes » de l'extrême gauche. En cette mi-mars, c'est l'accalmie.

Dans l'esprit de MM. Defferre et Emmanuelli, les « ultras », ce sont surtout deux élus : le maire de Saint-Louis, M. Jean Fontaine, député non inscrit de la deuxième circonscription (Saint-Paul), proche de l'extrême droite métropolitaine, réélu en juin dernier grâce à un très mauvais report des suffrages socialistes sur la candidature du secrétaire général du P.C.R., M. Paul Vergès, membre de l'Assemblée européenne, maire du Port ; et le maire de Saint-Paul, M. Paul Bénard, sans étiquette *« parce que les partis n'ont pas de programme »*, suppléant de M. Fontaine, et fondateur le 3 décembre dernier du Front militant départementaliste (F.M.D.), qui voudrait rassembler contre le projet gouvernemental *« toute la famille antimarxiste »*.

M. Bénard l'a écrit dans le programme du F.M.D. : *« Les DOM, pour le parti socialiste, ne sont considérés que comme des anachronismes politiques, des non-sens économiques, des bombes sociales à retardement. Leur accès à l'indépendance s'inscrit dans l'avenir et il est inéluctable. »* Pour eux, il ne fait aucun doute non plus que, pour parvenir à ses fins perverses, le P.S. n'hésitera pas à déployer des trésors de machiavélisme, *« attendu que, pour les socialistes, les peuples des DOM, et le peuple réunionnais en particulier, revendiqueront, quoi que l'on fasse, l'indépendance tôt ou tard (...), que, tôt ou tard, on sera obligé d'accepter que ces départements deviennent indépendant (...), qu'il faut accorder l'indépendance politique à un pays, à un peuple, dès qu'il la réclame, car un pays trop longtemps maintenu en tutelle, cela veut dire guerre et rupture des liens économico-politiques dès l'accès à l'indépendance et la perte de l'influence diplomatique dans la région concernée (...), attendu que l'influence française dans l'océan Indien est la meilleure garantie de son assise internationale de demain »*.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 12.)

Un certain consensus face au défi du développement

(Suite de la page 11.)

Conclusion du F.M.D. : « *Il faut, pour le gouvernement, amener la Réunion en douceur à l'indépendance, sans chocs, sans traumatismes. D'où l'indignation et les cris lorsqu'on parle de largage. Larguer la Réunion serait nourrir chez ce peuple un sentiment de frustration envers la France, frustration qui compromettrait gravement les futurs liens d'Etat à Etat.* »

Dans l'optique du F.M.D., cela signifie que plus le gouvernement s'efforcera concrètement de convaincre que sa politique a pour objectif de maintenir la Réunion « dans l'ensemble français », plus le contraire sera à craindre...

M. Debré et ses amis n'ayant jamais contesté cette analyse, le F.M.D. apparaît comme le fer de lance d'une majorité départementaliste qui a toujours réalisé l'union sacrée face aux communistes.

Au nom de la « majorité silencieuse » — qu'elle prétend représenter — l'Association Réunion-département français (A.R.D.F.), créée en 1963 mais relancée en décembre dernier sous l'impulsion de M. Alain Defaud, secrétaire général de la municipalité de Sainte-Marie, dont le maire est M. Yves Barau, fait de son refus de l'assemblée unique une question de principe : si le gouvernement veut prouver que la Réunion demeure un département français à part entière, il doit y appliquer exactement le même régime de décentralisation que dans les départements métropolitains. Principal instigateur de la manifestation du 11 décembre et des deux manifestations départementalistes du 21 février à Saint-Denis et au Tampon — à la veille de la deuxième visite de M. Emmanuelli — M. Defaud, qui n'adhère à aucun parti, affirme que la démarche départementaliste de l'A.R.D.F. est extra-politique. Dans la foule, réunie le 21 février à Saint-Denis, il y avait, d'ailleurs, auprès des militants du R.P.R. et des sympathisants de l'U.D.F., un groupe de dissidents du P.S., membres du Rassemblement des socialistes démocrates (R.S.D.), fondé à la suite de la scission intervenue en décembre au sein de la fédération réunionnaise du P.S. Un portrait de M. Mitterrand précédait leur banderole. M. Defaud en a profité pour dire que l'A.R.D.F. « *ne met pas en doute la bonne foi du président de la République* ». Mais, au même moment, au Tampon, c'est M. Fontaine qui prenait la parole sous l'égide de l'A.R.D.F. A la Réunion, comme en métropole, il est difficile d'échapper à la bipolarisation.

Chez les « nationaux », la crainte du séparatisme se fonde surtout sur la force du P.C.R., né en 1959 de la rupture des communistes réunionnais avec le P.C.F., et dont le programme revendique une « *autonomie démocratique populaire dans le cadre de la République française* », revendication conçue comme une « *seconde étape vers la liberté* », après l'étape de la départementalisation. Le P.C.R. est, en effet, le principal parti de gauche. C'est grâce à son soutien que M. Marchais est arrivé en deuxième position dans le département, derrière M. Giscard d'Estaing, au premier tour de l'élection présidentielle, avec 21,99 % des suffrages exprimés contre 10,53 % à M. Chirac et 9,90 % à M. Mitterrand. Que sa démarche, à l'origine anticolonialiste, soit restée très nationaliste constitue une évidence. Que certains de ses membres expriment des convictions indépendantistes en est une autre. Mais il est tout aussi vrai que le P.C.R. n'échappe pas à la crise idéologique qui affecte les mouvements communistes des pays occidentaux depuis que les « modèles » — qu'il s'agisse de l'U.R.S.S., de la Chine ou de Cuba — ont perdu quelque peu de leur pouvoir attractif. Ses dirigeants, sensibles aux difficultés multiples qui assaillent les Etats indépendants voisins de la Réunion, se montrent plus réservés que par le passé aux slogans étrangers réclamant à intervalles réguliers la fin de l'« occupation coloniale » de l'île par la France.

La stratégie de grignotage

Il reste que l'engouement du P.C.R. pour l'assemblée unique proposée par le P.S. — dont l'institution répondrait tout à fait aux vœux communistes — inquiète au plus haut point les départementalistes. Ceux-ci redoutent le poids que pourrait avoir le parti de M. Vergès dans une assemblée unique élue à la proportionnelle qui institutionnaliserait sa représentativité. Le fait est que, pour l'instant, il n'y a plus grand monde entre le R.P.R. et le P.C.R. La défaite de M. Giscard d'Estaing a pratiquement entraîné la disparition de l'U.D.F. en tant que force organisée. Battu aux élections législatives du mois de juin par M. Debré, qu'il était allé défier dans la première circonscription (Saint-Denis), le président du conseil général, M. Pierre Lagourgue, sur lequel le pouvoir giscardien avait appuyé sa stratégie de grignotage de l'influence gaulliste, a commencé une traversée du désert. En butte à l'esprit revanchard des gaullistes, il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de conseiller général. Le bouillonnant maire de Saint-André, M. Jean-Paul Virapoullé, frère du sénateur centriste, s'efforce de préserver l'héritage giscardien mais il apparaît bien isolé à l'intérieur d'un courant en proie à des querelles intestines.

Seuls les socialistes, qui n'ont, jusqu'à présent, qu'un seul élu (M. Wilfrid Bertile, maire et conseiller général de Saint-Philippe, élu en juin dernier député de la troisième circonscription), contre neuf pour les communistes (cinq conseillers généraux, trois maires, et M. Vergès, membre du groupe communiste de l'Assemblée européenne), peuvent modifier le rapport des forces en présence, malgré l'absence en leur rang d'un véritable leader, les faiblesses de leur implantation et les divisions de leur propre famille.

Les atouts

Leur premier atout tient au légitimisme foncier d'une partie de l'électorat, naturellement portée à soutenir, par besoin de sécurité, le parti du président de la République. La fédération socialiste a doublé, en dix mois, le nombre de ses adhérents, qui est passé de quatre cents à près de neuf cents, ce qui demeure léger face aux dix mille militants revendiqués par le P.C.R. « *L'U.D.F., qui ne possédait ici aucune structure militante, a réussi à réunir au premier tour de l'élection présidentielle 46,19 % des suffrages sur M. Giscard d'Estaing, alors que nous, nous avons une structure et des militants*, note M. Bertile. *Nous sommes appelés à améliorer nos scores électoraux.* »

Le deuxième atout du P.S. tient à la concrétisation du changement dans la vie quotidienne des Réunionnais. Non seulement les conditions de vie ne se sont pas dégradées dans l'île depuis le 10 mai, contrairement aux prophéties catastrophiques de l'ancienne majorité, mais elles ont connu, au contraire, diverses améliorations. Dès son installation, le gouvernement de M. Mauroy a mis un point d'honneur à étendre sans délai aux départements d'outre-mer les mesures sociales applicables en métropole, alors que dans le passé le décalage était de règle. D'autre part, les préfets des DOM ont reçu délégation du ministère de l'économie et des finances pour intervenir sur les prix des produits locaux. Ainsi le préfet de la Réunion, M. Michel Levallois, nommé en juillet, a-t-il bloqué le prix du riz — aliment de base dans l'île — ainsi que les prix des hydrocarbures, de la bouteille de gaz et du pain. Le volontarisme des pouvoirs publics s'est également exprimé sur les marchés publics au profit des entreprises locales. Toutes les administrations ont reçu la consigne d'« acheter local » dans trois secteurs déclarés prioritaires en 1982 : l'ameublement, l'agro-alimentaire, l'habillement. Dans ces mêmes secteurs, des mesures de protection ont été prises contre les importations de produits étrangers. Le changement a été aussi perceptible dans les mœurs politiques : le jeudi soir 25 février, on a vu, pour la première fois à la télévision régionale, des représentants de toutes les familles politiques débattre en direct avec le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. De même, le samedi 27 février, le secrétaire général de la C.G.T. réunionnaise a-t-il pris, pour la première fois, la parole devant l'aréopage patronal réuni à la chambre de commerce.

La fédération du P.S. escompte tirer un profit électoral de ce bilan positif. Les résultats des élections cantonales indiqueront si ses espérances sont raisonnables. Toutefois, si le parti majoritaire peut de toute évidence élargir son audience dans l'électorat modéré, il peut aussi gagner du terrain sur sa gauche, au détriment du P.C.R. M. Bertile ne cache pas que la progression de sa formation passe par une réduction de l'assise du parti de M. Vergès : « *Je crois que le P.C.R. a fait le plein ces dernières années et que, avec un certain recul par rapport à la métropole, il va connaître la même évolution que le P.C.F. D'où sa course actuelle au légitimisme pour apparaître dans la population comme le meilleur défenseur du pouvoir.* » Les militants du P.C.R. manifestent en effet le plus grand zèle dans leur soutien à la politique gouvernementale, ainsi que MM. Defferre et Emmanuelli l'ont constaté sur le terrain. Ils sont aussi les plus ardents partisans de l'union de la gauche, dans la mesure où ils en ont été dans le passé les principaux bénéficiaires et parce que les socialistes locaux ne peuvent encore prétendre les concurrencer sérieusement. Quand M. Vergès reproche à la fédération socialiste de ne pas accepter un engagement de désistement réciproque pour le deuxième tour des cantonales en soulignant que « *perpétuer la division à gauche ne peut que servir la droite* », il sacrifie à la tactique. Car le secrétaire général du P.C.R. sait fort bien que, dans le climat politique actuel, la progression des socialistes réunionnais passe par un « ratissage » au centre et à droite autant qu'à gauche, ce qui leur interdit tout alignement.

Une société duale exemplaire

Le gouvernement, pour sa part, n'a guère le choix : il s'efforce de ménager tout le monde avec l'espoir de marginaliser les extrémistes de quelque bord qu'ils soient. Les apaisements prodigués par M. Defferre ont détendu l'atmosphère, et le Conseil constitutionnel a fourni indirectement sa caution à la philosophie du projet gouvernemental en déclarant conforme à la Constitution le projet de loi créant un statut particulier pour la Corse. La décision des neuf « sages » du Palais-Royal contredit en effet l'argument de l'opposition selon lequel l'institution d'un régime spécial de décentralisation dans les DOM risquerait, *ipso facto*, de porter atteinte à l'indivisibilité de la République et à l'intégrité du territoire français.

Le bon sens oblige à souligner que, assemblée unique ou pas, aucune majorité départementale n'aura jamais le pouvoir d'imposer à la population réunionnaise quelque destin politique que ce soit si celle-ci s'y oppose. Si d'aventure un projet séparatiste réunissait une majorité à l'assemblée réunionnaise, encore faudrait-il, pour qu'il aboutît à une sécession, d'une part, que la population de l'île, consultée par référendum, exprime son consentement, conformément à l'article 53 de la Constitution, d'autre part, que, de la même façon, conformément aux articles 2 et 3, le peuple français dans son ensemble n'en décide pas autrement (1). Tout débat sur ce point est pour le moins prématuré.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement met surtout l'accent sur ce qui lui paraît le plus urgent ; à savoir une mobilisation générale pour assurer la poursuite du développement économique de l'île, condition *sine qua non* de la réduction des inégalités. Et sur ce point il existe déjà, apparemment, une majorité d'idées. Le 1er mars, M. Lagourgue, qui s'exprimait pour la dernière fois en qualité de président du conseil général, a adhéré publiquement à cette priorité : « *Autant le pluralisme et la manifestation des sensibilités politiques différentes est acceptable et même souhaitable, autant il nous faut éviter une division de notre pays en deux fractions qui ne cesseraient de se combattre, compromettant de ce fait la possibilité du développement économique.* »

Convergences

Quelques jours plus tôt, recevant M. Emmanuelli, le maire de Saint-Pierre, la deuxième ville du département, M. Alfred Isautier (U.D.F.), avait tenu lui aussi des propos contrastant par leur modération avec ceux des porte-parole habituels de l'opposition : « *Il n'y aurait peut-être pas de querelles intestines sur le statut si le problème majeur du développement était réglé. Toutes les difficultés actuelles seraient largement aplanies si une active politique d'expansion pouvait être conduite.* »

Ces convergences démontrent que la situation politique n'est pas aussi figée que la controverse institutionnelle le donne parfois à penser. Quant aux dirigeants des organisations professionnelles, qui adhèrent à l'objectif du développement, ils se montrent, pour la plupart, moins agressifs à l'égard du nouveau pouvoir que leurs homologues de la métropole. Un seul d'entre eux a repris ouvertement à son compte l'argumentation anticommuniste des « ultras », au cours de la récente visite du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. Il s'agit du premier vice-président de la chambre d'agriculture, M. Albert Avril, qui a déclaré à M. Emmanuelli, le 25 février, en ouvrant une séance de travail consacrée aux dossiers agricoles : « *Tant que les choses resteront ce qu'elles sont, tant que le président de la République n'aura pas compris la nécessité d'un nouveau Ramadier* [le président du conseil qui exclut les ministres communistes du gouvernement en 1947], *aucune déclaration, aucune menace, aucune explication d'aucune personnalité ne pourra apaiser les esprits de nos compatriotes.* »

Deux jours plus tard, les représentants de la chambre de commerce et d'industrie se sont montrés beaucoup plus ouverts à l'égard du secrétaire d'Etat. Le président de l'assemblée consulaire, M. Charles Isautier, a souhaité que les problèmes du développement économique du département soient abordés « *en abandonnant pour un temps les dissensions et les inimitiés personnelles* ». Au nom de la SODERE (Société d'équipement économique de la Réunion), M. Jean-Pierre Haggai a insisté sur « *l'indispensable modification de certaines structures économiques et surtout sur la nécessité de voir évoluer les mentalités dans tous les domaines de l'activité économique* ». Pour le président du comité économique et social, M. Edmond Lauret, « *le gouvernement socialiste a le mérite de prendre le développement à bras le corps* », etc.

Trop beau pour être sincère, cet unanimisme ? M. Emmanuelli ne peut se permettre le luxe de se poser la question. Son premier souci a consisté à placer les détenteurs du pouvoir économique devant leurs responsabilités : « *Nous ne faisons la guerre à personne. Ceux qui joueront le jeu n'ont rien à craindre du gouvernement, au contraire. Compte tenu de l'ampleur du dispositif que nous allons mettre en place, un échec poserait un problème grave. La prise de conscience de la situation d'assistance génère un sentiment de frustration parmi les nouvelles générations. J'aimerais que ceux qui se préoccupent, de bonne foi de la pérennité des liens avec la métropole s'inquiètent aussi de ce sentiment.* »

A l'échelle de l'île, la tâche à accomplir paraît être une gageure : une économie dépendant de l'extérieur pour presque tous ses approvisionnements (le taux de couverture des importations par les exportations n'était que de 14,8 % en 1980), un secteur productif limité et fragile, une répartition très inégale des revenus, quarante-huit mille chômeurs (26,1 % de la population active), douze mille jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail pour se « partager » mille emplois disponibles, 46 % d'entre eux n'ayant aucune formation professionnelle et 40 % étant analphabètes, une population qui relève de l'aide sociale à plus de 60 %... Bref, la litanie ordinaire de toute société post-coloniale, la société duale dans toute sa caricature : d'un côté, les grands propriétaires fonciers, négociants, fonctionnaires, privilégiés d'une Réunion moderne, prospère, occidentale, dont le niveau de vie est très supérieur à celui des pays voisins ; de l'autre, le sous-prolétariat urbain, les petits planteurs, les salariés agricoles et autres laissés-pour-compte du progrès *made* in métropole, dont certains vivent encore dans ces bidonvilles de tôle où seuls les vieux journaux apposés sur les « cloisons » en guise de « tapisserie » attestent que cette misère-là appartient aussi à la France. Mais à l'échelle nationale, cette tâche est-elle vraiment impossible ?

La notion de « contrat de solidarité » prend ici un sens de défi que le gouvernement n'avait pas imaginé et qui interpelle tout autant — sinon plus — l'élite réunionnaise que le pouvoir socialiste.

ALAIN ROLLAT.

(1) L'article 53 de la Constitution stipule notamment que « *nulle cession, nul échange nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées* ». L'article 2 dispose notamment que « *la France est une République indivisible* » et l'article 3 que « *la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* ».

M. Debré (R.P.R.) : La modification du statut va détruire la confiance

M. Michel Debré, qui a répondu à nos questions, est député R.P.R. de la Réunion depuis 1963.

« Quand le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli accuse « la droite » en général de soulever un « faux problème » en menant campagne contre le projet du gouvernement relatif à l'application de la loi de décentralisation aux départements d'outre-mer, c'est vous qu'il vise en particulier. Il ajoute que cette campagne cherche à « escamoter » le « vrai problème », qui est à ses yeux celui du développement économique et social de ces régions. Qu'en pensez-vous ?

— C'est le voleur qui crie au volé. Il y a près de vingt ans que je suis député de la Réunion. Avant même de l'être, en ma qualité de premier ministre, je m'étais efforcé, pour la première fois depuis la fin de la guerre, de faire en sorte que le gouvernement ait une politique cohérente à l'égard des départements d'outre-mer. Et je l'ai fait sans esprit partisan. Aujourd'hui, qu'entends-je ? Premièrement, j'entends le gouvernement accuser ses adversaires de mener bataille sur le statut des départements d'outre-mer. C'est quand même extraordinaire : on démolit votre maison, vous protestez, on vous répond que l'essentiel est de mettre en valeur le jardin ! Oui, l'essentiel est de mettre en valeur le jardin ! A condition qu'on ne commence pas par démolir la maison ! Alors que le parti communiste réunionnais a toujours été opposé au statut de droit commun pour les départements d'outre-mer, voilà que, justement, la première action du gouvernement consiste à couper le département de la Réunion du statut de droit commun. Deuxièmement, le secrétaire d'Etat déclare que la politique du gouvernement va permettre aux départements d'outre-mer de « rester dans l'ensemble français »... Qu'est-ce que cela signifie ?

— Il estime, au passage, que la politique de ses prédécesseurs menait à la catastrophe...

— C'est une contre-vérité éclatante. Je n'ai pas été tendre pour les erreurs de ces dernières années, et j'en ai souffert, mais quand le secrétaire d'Etat parle de l'« *ensemble français* » il dit le contraire de ce que à quoi tendent l'âme et le cœur des Réunionnais, dont la volonté est de vivre en permanence à l'intérieur de la France. M. Emmanuelli parle de droite et de gauche sans comprendre que ces termes ne sont utilisables qu'à condition de s'entendre sur la question du département. A partir du moment où l'on ne parle plus de département français, ou bien si, tout en conservant la dénomination, on en change la structure en créant un petit parlement local aux prérogatives importantes, alors on place la Réunion dans une structure qui ne la situe plus à l'intérieur de la France. L'assemblée unique à laquelle songe le gouvernement sera une assemblée qui aura les pouvoirs conjoints du conseil général et du conseil régional qui existeront en métropole. Elle aura un exécutif disposant des pouvoirs de l'exécutif départemental et de ceux de l'exécutif régional en métropole, en face duquel le représentant de l'Etat aura aussi peu de pouvoirs qu'en métropole. Ce ne sera plus la structure institutionnelle du département français. Et je suis obligé de constater que l'orientation du gouvernement correspond exactement à celle du parti communiste réunionnais qui a toujours demandé une assemblée unique élue à la proportionnelle et aux pouvoirs élargis afin de préparer la sécession.

— Le gouvernement ajoute que seule une modification du cadre institutionnel peut permettre la mise en œuvre de son projet économique...

— C'est une contre-vérité scandaleuse. J'ajoute qu'établir une assemblée telle que la conçoit le gouvernement socialiste, c'est mettre en place ce que le parti communiste réunionnais a toujours souhaité : un mécanisme de désintégration. Enfin, le secrétaire d'Etat parle de décolonisation. Qu'est-ce que cela veut dire ? Dans aucun pays du monde un effort d'éducation et de promotion n'a été mené à bien qui puisse être comparé à celui qui a transformé, totalement la Réunion. Qu'il s'agisse du fait que, pendant des années, on a construit une classe par jour, qu'il s'agisse du fait que, dans aucun département, il n'y a eu un tel travail de formation professionnelle, qu'il s'agisse de la lutte active — hélas interrompue — contre les bidonvilles, qu'il s'agisse de la possibilité donnée à des milliers de Réunionnais de s'établir en métropole et d'y prospérer, on ne voit plus ce que représente le mot de colonisation ! A employer ce terme, il y a une sorte d'injure, d'insulte même faite à beaucoup de Réunionnais. D'ailleurs, une erreur extraordinaire a été commise par le gouvernement quand il a voulu célébrer la suppression de l'esclavage intervenue en 1848. Personne n'est venu assister, en décembre, à la cérémonie officielle prévue pour commémorer cet événement. En croyant répondre à certaines aspirations populaires, on a commis un contresens. C'est vrai, il y a des misères à la Réunion, mais on ne résoudra pas le problème du chômage en mettant en défiance les investisseurs par un changement de structure. On ne fera pas face au problème du logement si l'on continue à ne pas donner la priorité aux logements sociaux. Il faut reprendre la lutte contre les bidonvilles avec la ténacité — j'ose le dire — que j'avais moi-même manifestée, mais cette lutte contre la misère n'a aucun caractère de décolonisation. On veut également dire que l'enseignement du créole, à la place du français, dans les maternelles, comme en classe primaire, serait une manifestation de la décolonisation. Là aussi, on cède à une demande qui n'est présentée que par le parti communiste réunionnais, dont l'objectif est de créer un ghetto culturel. On oublie que, pour la plupart des familles réunionnaises, et même les plus modestes, c'est le fait, pour l'enfant, d'apprendre le français qui constitue la première promotion.

« Une grande ignorance de l'intérêt de la République »

— Selon le gouvernement, la lutte contre les inégalités exige, elle aussi, un changement institutionnel dans la mesure où à la Réunion, comme aux Antilles, la majorité locale est coupable, aux yeux de la gauche, d'avoir contribué au maintien de certains privilèges...

— C'est une contre-vérité. A la Réunion, on n'a pas attendu M. Emmanuelli pour lutter contre les inégalités. Le développement, c'est d'abord une question de confiance. J'ai été le premier, comme premier ministre et contre tout le monde, à avoir créé les avantages fiscaux aux investissements outre-mer — législation qui s'est bien développée depuis — et j'en ai l'expérience, la grave faute que commet le gouvernement, malgré tous les avertissements, c'est que la modification du statut va détruire la confiance indispensable. La politisation de l'assemblée unique va décourager à la fois les investisseurs réunionnais et les investisseurs étrangers. Quant à la politique sociale, je sais que je suis très seul dans cette position, mais j'ai toujours considéré qu'il y avait à côté de la spécificité économique, justifiant notamment les aides particulières, une spécificité sociale, qui imposait que les priorités ne soient pas les mêmes qu'en métropole.

» Si, par exemple, j'ai délibérément transformé une partie des allocations familiales en un fonds grâce auquel les cantines et les restaurants scolaires se sont développés, grâce auquel la formation professionnelle s'est développée, c'est parce qu'il y avait une priorité, compte tenu de la situation de la société réunionnaise. Et aujourd'hui, si je dis : « *Attention, mieux vaut ne pas appliquer telles quelles certaines allocations, mais établir un programme de lutte contre les bidonvilles et de construction de logements sociaux* », c'est parce que pour plusieurs années encore les priorités dans l'action sociale ne sont pas les mêmes qu'en métropole. Dans le domaine de l'enseignement, je crois, sans immodestie, avoir réalisé à la Réunion une œuvre unique depuis les maternelles jusqu'au centre universitaire. Quand je suis arrivé il y avait moins de cent bacheliers ; il y en a maintenant près de mille deux cents et *tous* Réunionnais.

» En revanche, je déplore le freinage apporté à l'œuvre de formation professionnelle. Il n'y avait aucun établissement de formation professionnelle, sauf un collège agricole. Et maintenant... beaucoup a été fait. Cependant, que de retards depuis que j'ai quitté les gouvernements il y a dix ans ! Il y a maintenant des années que je demande un cinquième centre de formation professionnelle. Je dis aussi, au nom du respect de la spécificité réunionnaise, que vouloir étatiser l'enseignement catholique, c'est créer une cause de désordre extrêmement profond.

» J'ai tenu le même langage face à toutes les majorités, mais je *suis* obligé de dire aujourd'hui que je me trouve devant un phénomène angoissant : une politique inspirée par le parti communiste réunionnais. On l'enveloppe de papier d'argent, mais la vérité est là. Et je sais bien que si le parti communiste réunionnais me déteste, c'est en particulier parce que j'ai réussi un pari. Quand j'ai créé, lorsque j'étais premier ministre, le BUMIDOM, j'ai voulu que des milliers de jeunes gens viennent de la Réunion en métropole. Je voulais que chaque famille réunionnaise ait un des siens en métropole et en soit fière. Je m'étais donné vingt ans. En quinze ans, cela a été accompli, et toute la propagande du parti communiste réunionnais est contrecarrée par le fait que pour tous les Réunionnais, la France, désormais, est proche. Il y a quelques semaines, à la fin d'une réunion à Saint-Paul, un Réunionnais de grande taille est venu me trouver. Il m'a fallu quelques secondes pour réaliser que c'était un ouvrier travaillant à Amboise et qui était en vacances. Il m'a demandé si je pouvais passer dans sa famille. J'y suis allé. Onze frères et sœurs. Les frères sont pêcheurs, la sœur est dactylographe. Sa maison est une maison moderne mais modeste. Les murs en étaient tapissés de photographies du château d'Amboise, de la mairie d'Amboise, de la campagne tourangelle ! Pour tous les membres de cette famille, c'était le sentiment physique qu'ils étaient, à Saint-Paul, à 12 000 kilomètres, aussi Français que les habitants d'Amboise ! C'est cela que le parti communiste réunionnais ne pardonne pas et qu'il veut briser. Hélas ! le gouvernement préfère le parti communiste réunionnais !

— Dans un entretien que nous avons publié le 12 février, M. Emmanuelli demandait : « Que ferait la droite si » un jour il y avait ici 51 % » d'électeurs votant pour l'indépendance ? Ferait-elle » appel aux gendarmes mobiles ? » En pareille hypothèse, feriez-vous appel aux forces de l'ordre ?

— Ce qui me distingue de M. Emmanuelli, c'est que, moi, je fais tout ce que je peux pour qu'il n'y ait jamais ces 51 % d'électeurs. Quant à M. Emmanuelli, lui, il envoie les gendarmes mobiles pour contrer des manifestants anti-indépendantistes. Pour la première fois depuis le début de V[e] République, on a vu, le 11 décembre dernier, des gendarmes mobiles armés de fusils en face d'une manifestation nationale !

Une structure d'Etat

— Le gouvernement souligne aussi que son projet d'assemblée unique élue au scrutin proportionnel vise à insérer dans la vie politique normale les courants qui en sont exclus jusqu'à présent. N'est-il pas préférable, en effet, d'accorder à toutes les forces locales une représentation légale plutôt que de marginaliser à tout prix certains extrémistes ?

— Cela aurait un sens si l'on maintenait une structure d'Etat. Mais on veut introduire des trublions parmi les élus locaux dans une assemblée aux pouvoirs étendus au moment où l'on supprime l'autorité du délégué du gouvernement. Au-delà des considérations réunionnaises, je suis très sensible au fait que le gouvernement ne se rend pas compte que l'existence d'un département peuplé d'hommes et de femmes qui se veulent Français constitue un élément capital de la politique française dans cette partie du monde. Que sommes-nous aujourd'hui aux yeux des jeunes de Madagascar, de Maurice, des Seychelles ? Nous sommes le pays qui, contre vents et marées, a fait de la Réunion une terre occidentale, de cette civilisation occidentale que le monde environnant envie. Que représentent nos chances dans l'océan Indien, dans cette partie du monde et jusqu'aux terres australes et antarctiques, si nous ne sommes pas présents à la Réunion ? Alors, mettre en balance la représentation de quelques indépendantistes et les intérêts de la France, c'est révéler une grande ignorance de l'intérêt de la République, de la nation ! Ce n'est pas la première fois que je prends les hommes politiques responsables de l'outre-mer en péché d'ignorance, mais jamais je ne l'avais vu aussi gravement que cette fois-ci. En voulant supprimer l'identité de statut politique entre les départements d'outre-mer et ceux de métropole, on ne répond pas à l'attente des Réunionnais et on ne répond pas non plus à l'intérêt de la France.

— M. Mitterrand, qui vous a reçu le 25 février, en même temps que les autres parlementaires des DOM, ne vous a donc pas convaincu de la justesse des vues socialistes ?

— Je le lui ai dit.

— Les formations politiques locales qui soutiennent votre point de vue n'en sont pas pour autant plus unies, ainsi qu'en témoignent leurs querelles intestines à propos des élections cantonales...

— C'est une nouvelle preuve que la Réunion est bien la France... »

M. BERTILE (P.S.) : il s'agit de rompre un engrenage

M. Wilfrid Bertile, qui a répondu à nos questions, est député socialiste de la Réunion depuis le mois de juin dernier. Il est maire et conseiller général de Saint-Philippe.

« Dans la controverse sur la décentralisation, les porte-parole de l'opposition reprochent à votre parti de faire le jeu des communistes réunionnais, qu'ils accusent de vouloir déstabiliser le département. Que leur répondez-vous ?

— A la Réunion, la droite serait muette si elle n'accusait pas la gauche en permanence de vouloir « larguer » notre île ! Comme elle ne peut pas accuser le gouvernement sur les premiers résultats de sa politique, elle fait campagne, comme d'habitude, sur le thème de la lutte contre le séparatisme en essayant de faire apparaître le projet d'assemblée unique comme un alignement du parti socialiste sur la position du parti communiste réunionnais. Ce n'est qu'un argument électoraliste.

— En quoi l'institution d'une assemblée unique vous paraît-elle une nécessité politique ?

— C'est la décentralisation qui est une nécessité politique. La Réunion, par ses caractéristiques naturelles, historiques, politiques, économiques et sociales, est un pays structurellement sous-développé. Il faut donc lui appliquer une politique de développement global. Cela réclame des moyens financiers, que notre appartenance à la France nous donne très largement, ainsi que des moyens en hommes et en techniques. Mais pour mettre en œuvre cette politique, il faut décentraliser, c'est-à-dire instituer un exécutif local afin que les décisions soient prises au niveau local, par les Réunionnais eux-mêmes et non par des fonctionnaires métropolitains.

— Mais pourquoi ne pas maintenir le système institutionnel actuel ?

— Nous avons actuellement, dans notre département, deux assemblées : le conseil général et le conseil régional, mais tous les conseillers généraux sont aussi membres du conseil régional ; ils discutent donc des mêmes sujets dans deux instances peu différentes l'une de l'autre puisque ne s'ajoutent à eux, au sein du conseil régional, que les parlementaires qui ne sont pas conseillers généraux et les maires des communes de plus de trente mille habitants. Chaque conseiller général joue donc le rôle de Maître Jacques, discutant de chaque dossier tantôt en tant que conseiller général, tantôt en tant que conseiller régional. Comme la région devient, elle aussi, par loi de décentralisation, une collectivité locale de plein exercice, deux collectivités locales de plein exercice ? Comme l'a dit le président de la République, cela semble superfétatoire. Notre idée est de regrouper sous la responsabilité d'une assemblée, qu'on appellera le conseil général, l'ensemble des pouvoirs qui seront dévolus en métropole au département et à la région.

— Vos adversaires ne vous font donc, à votre avis, qu'un mauvais procès d'intention quand ils vous reprochent de vouloir faire sortir la Réunion du statut départemental de droit commun...

— Absolument. Le département reste département. Il sera doté d'un exécutif qui constitue la synthèse des prérogatives dévolues séparément, en métropole, au conseil général et au conseil régional. Je voudrais en profiter pour dire à nos adversaires que, en vérité, nous n'avons jamais connu ici de conseil général de droit commun. En tant qu'assemblée, le conseil général de la Réunion possède en effet la maîtrise du Fonds routier, qui, en métropole, est de la compétence du Parlement ; il a en charge la répartition du FIDOM (Fonds d'investissement des départements d'outre-mer) ; il dispose du pouvoir de présenter des propositions de loi par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM ; le préfet y a des attributions de défense. Par conséquent, nous n'avons jamais réellement eu un département de droit commun. Qu'est-ce qui est plus exorbitant, au regard du droit commun, pour un conseil général : résulter d'un mode de désignation particulier ou disposer du droit de faire des propositions de loi ?

» Cela dit, se pose, en effet, le problème du mode d'élection de cette assemblée départementale nouvelle manière. Le scrutin cantonal actuel est injuste ; d'abord à cause du découpage électoral ; ensuite parce que le scrutin uninominal à deux tours entraîne une sous-représentation des minorités... En outre, ce mode de scrutin favorise les notables, autrement dit, ici, la droite. Au contraire, le scrutin proportionnel permet démocratiquement à tous les courants de pensée d'être représentés suivant leur importance.

— Etes-vous favorable à une représentation proportionnelle intégrale ?

— La formule de scrutin est à discuter. Je serais plutôt favorable à la proportionnelle intégrale, mais comme certains petits cantons ou petites communes risqueraient de ne pas être représentés, l'on peut, par exemple, concevoir des formules de double collège.

— De l'avis de M. Debré, l'application d'un mode de scrutin proportionnel introduirait des « trublions » *au sein de l'assemblée départementale. Cela vous gênerait-il ?*

— C'est au corps électoral d'en décider. Si la volonté populaire les y envoie, je ne vois pas pourquoi ils ne siégeraient pas comme les autres élus.

— Considérez-vous personnellement les dirigeants du parti communiste réunionnais comme des indépendantistes ?

— La charte du parti communiste réunionnais, c'est la convention de Morne-Rouge qui affirme que les départements d'outre-mer constituent des entités nationales dont nul ne peut prétendre limiter le champ des compétences. Et il est vrai que le parti communiste réunionnais voit, sans doute, dans un conseil général élu à la proportionnelle qui va augmenter considérablement sa représentation, en lui donnant sa juste part, un premier pas vers autre chose, mais chacun a ses motivations. Nous, nous voyons dans ce conseil général élu à la proportionnelle la possibilité d'appliquer une politique de développement. D'autres y voient peut-être une première étape vers un autre objectif : l'essentiel, c'est qu'au départ on s'engage ensemble sur un programme de développement dans le cadre de ce nouveau statut. Si les communistes demandent autre chose, le contrat passé avec eux ne sera plus valable et, alors, si l'on doit s'y opposer, on s'y opposera.

— Quelles devraient être, selon vous, les priorités d'action de la future assemblée départementale ?

— Il faut réenraciner l'économie réunionnaise. Après trois siècles d'histoire coloniale, nous continuons d'exporter ce que nous produisons et d'importer ce qui est nécessaire à notre alimentation et à notre équipement. Notre appareil de production reste extraverti et nous sommes en quelque sorte devenus un tube digestif : nous avons de l'argent venant de la métropole, nous achetons, nous consommons et l'argent retourne en métropole. Il n'y a pas de sédimentation locale. Il y a tout à faire pour que notre appareil économique soit tourné davantage vers la satisfaction de notre marché intérieur.

— Et la lutte contre les inégalités ?

— Vaste sujet car les inégalités sont criantes. Il faut savoir par exemple qu'à la Réunion, sur cinq cent mille habitants, il y en a trois cent mille qui bénéficient de l'assistance médicale gratuite, parce qu'ils se trouvent dans une situation sociale très médiocre. Actuellement, dans le monde rural, comme dans le monde urbain, il y a une énorme masse de laissés-pour-compte de l'évolution économique : ce sont les petits agriculteurs qui ont été ruinés, les vieux handicapés sans pension, les chômeurs, tous ceux qui ne vivent plus que d'allocations. Ici l'évolution économique a liquidé la base productive locale ; les petits agriculteurs ont été ruinés, les pêcheurs côtiers aussi, les petits artisans ont été éliminés du circuit économique, tous ces producteurs sont devenus des assistés. Dans n'importe quel pays au monde, cette évolution aurait provoqué une révolution, ou, du moins, aurait fourni de gros renforts à l'opposition.

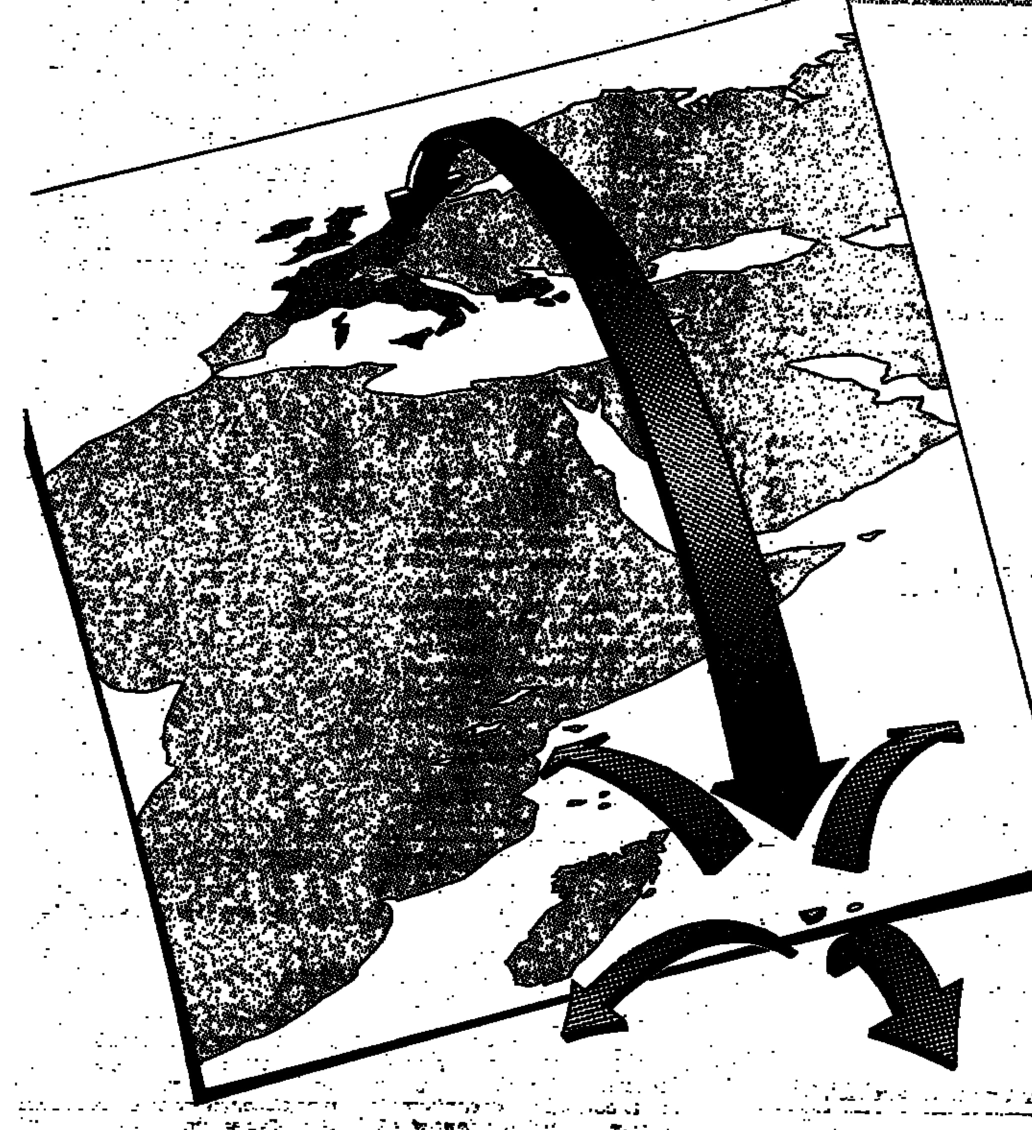
» La grande trouvaille du système actuel a été de réintégrer ces gens dans le circuit par l'assistance. Et, politiquement, c'est sensationnel ! Vous êtes responsable politique : un petit planteur vient vous embêter, vous réclame des droits, de meilleures conditions de vie, des augmentations de prix... Vous le ruinez, il devient un chômeur, un assisté, et demain il vous tend la main en vous priant de lui accorder une aide financière ou un carnet d'allocations mensuelles ! D'un homme qui était révolté contre vous, en le ruinant vous faites un mouton soumis puisqu'il est assisté, donc sous votre dépendance, et un électeur favorable quand vous avez le pouvoir ! La droite a joué là-dessus tout le temps : les gens qu'elle a ruinés, au lieu d'en faire des adversaires politiques, elle les a intégrés au système par l'assistance.

— Comment pensez-vous pouvoir inverser cette tendance alors que vous ne détenez pas le pouvoir économique dans le département ?

— Nous ne détenons pas le pouvoir économique, mais nous pouvons faire passer les gens d'une économie d'assistance à une économie de travail. Il n'y a pas de miracle : si les investissements productifs ne se développent pas, c'est parce que le taux de rentabilité du capital dans le secteur productif est plus faible que dans le secteur spéculatif. Notre idée est tout simplement d'augmenter le taux de rentabilité du capital dans le secteur productif, en le freinant dans le secteur spéculatif, et, par le biais de primes aux investissements et d'aides au fonctionnement, d'aider les entreprises qui créent des emplois et des richesses. Il s'agit de rompre un engrenage.

LA RÉGION RÉUNION

au cœur de l'Océan Indien, une autre dimension de la France et de l'Europe



La région Réunion vous offre :

- **Un réseau d'infrastructures modernes avec :**
  - Ses liaisons directes, par satellite, avec l'Europe
  - Son aéroport international, relié quotidiennement à la Métropole
  - Son port de commerce, en pleine extension
  - Ses zones industrielles, parfaitement équipées
  - Son réseau routier, dense et de qualité
- **Un site touristique exceptionnel avec :**
  - Son volcan
  - Ses montagnes
  - Ses plages
  - Son folklore vivant
  - Son artisanat personnalisé
  - Ses infrastructures hôtelières récentes
- **Une main-d'œuvre jeune et bien formée**
- **Un secteur agricole dynamique**

dans une région française et européenne située sous les tropiques

Une chance pour l'Europe

- **La Réunion, parce qu'elle est la seule région européenne dans l'hémisphère sud :**
  - représente une autre dimension de l'Europe dans l'Océan Indien
  - souhaite devenir un pôle d'attraction dans le cadre de la politique de coopération menée par la C.E.E. à l'égard des pays A.C.P. de l'Océan Indien.

Une chance pour la France

- **La Réunion, parce qu'elle est une région française d'Outre-Mer :**
  - constitue la vitrine de la France dans l'Océan Indien
  - exporte vers la Métropole des productions de qualité, notamment des productions agricoles de contre-saison
  - est sur le point de devenir la base arrière de la grande pêche française dans le cadre de son déploiement sur les Kerguelen
  - ambitionne d'être un pôle régional de recherche et de développement technologique (notamment en agronomie, océanographie, halieutique).

Une double chance pour la Réunion

- **LA RÉUNION parce qu'elle est une une RÉGION EUROPÉENNE**
  - dont la situation périphérique et le caractère prioritaire du développement ont été reconnus
  - bénéficie d'importantes aides communautaires pour réaliser son développement
- **LA RÉUNION parce qu'elle est une RÉGION FRANÇAISE**
  - poursuit la réussite de son intégration au sein de la nation française
  - en recherchant constamment le développement économique et le progrès social
  - tout en préservant l'identité culturelle de sa population.

Conseil Régional, Comité Economique et Social : des Idées au service des hommes

M. VERGES (P.C.R.) : Nous devons avoir une politique volontariste très ferme

M. Paul Vergès, qui a répondu à nos questions, est membre de l'Assemblée des communautés européennes. Secrétaire général du parti communiste réunionnais, il est maire du Port.

« Pourquoi attachez-vous donc tant d'importance à l'institution dans le département d'une assemblée unique élue à la proportionnelle ?

— Le point principal qui a déterminé notre soutien massif à M. François Mitterrand au deuxième tour de l'élection présidentielle c'est le point 58 du Manifeste socialiste de Créteil, parce que ce point 58 contient le moyen politique, mis dans la main des Réunionnais, pour pouvoir mener chez nous une politique de développement, sortir de la politique d'assistance et, ce qui est plus grave, de la mentalité d'assisté qui a été développée dans l'île. Ce sera une tâche très longue et très difficile, mais l'essentiel est de s'y engager. Pour le moment, nous prenons toute la mesure des changements opérés depuis le 10 mai, mais nous ne voyons pas encore se dessiner et se proclamer cette volonté de s'engager dans cette voie de développement. Nous ne sommes pas impatients, nous savons que ce sera une entreprise de longue haleine et qu'il est complexe d'élaborer un tel plan. Toutefois, il faut proclamer cette volonté.

» Depuis plus d'une génération nous vivons ici les conséquences de la politique d'intégration qui a provoqué la ruine de l'agriculture et qui n'a pas assuré le décollage industriel, alors que le secteur tertiaire, alimenté essentiellement par des crédits extérieurs, s'est au contraire extrêmement développé. Nous avons donc une croissance sans développement. On nous riposte toujours qu'il y a plus de cent dix mille voitures de tourisme pour cent quatre mille familles recensées en 1974. Nous répondons que ce qui est justement paradoxal, c'est d'avoir à la Réunion un taux de motorisation supérieur à celui du Japon. C'est-à-dire que notre production a reculé au moment où la population doublait. Ce déséquilibre économique s'est accompagné d'inégalités sociales considérables qui se traduisent par la coexistence de couches sociales ayant un niveau de vie supérieur au niveau de vie en France et d'autres couches qui, elles, ont au contraire un niveau de vie largement inférieur. Il serait extrêmement long, mais très instructif, d'énumérer dans le secteur des rémunérations celui de la santé, celui du logement, de l'instruction, etc., toutes ces inégalités et les misères qui en résultent.

» Par exemple, une inspection décidée par le ministère de la santé vient de montrer que, à l'hôpital psychiatrique, neuf hospitalisés sur dix sont des chômeurs. Lorsque ces chômeurs sont bien nourris, lorsqu'ils atteignent un poids normal, ils sortent normaux de l'hôpital. On les y retrouve six mois ou un an après, de nouveau malades mentaux, parce que chômeurs de nouveau, et démunis de tout. Autre exemple : comme la période des vacances scolaires se termine, tous les enfants pauvres vont rentrer en classe amaigris parce que, pendant cette période, les cantines scolaires sont supprimées et qu'ils ne font plus le repas par jour qui leur permet habituellement de manger normalement. La décentralisation, avec une assemblée unique élue à la proportionnelle, nous donnera une compétence beaucoup plus grande dans l'orientation des investissements. La majorité actuelle a surtout été compétente pour sauvegarder ses privilèges.

— Peut-on nier, toutefois, que depuis trente ans des progrès importants ont été accomplis, à la Réunion comme ailleurs dans les autres DOM, ainsi que le souligne M. Debré ?

— Il y a une confusion extrême dans l'esprit de M. Debré. Ce n'est pas parce que sous le règne de la droite en France la production a été multipliée par trois que le mérite en revient à la droite seule. Ce fut aussi grâce à l'environnement international, aux conditions économiques générales, etc. Ce que nous mettons surtout en cause dans la politique qui a été suivie, c'est le gaspillage des crédits. Il n'y a aucun pays au monde qui reçoive de l'extérieur 40 % de son produit intérieur brut. C'est ce que nous recevons. Et avoir consacré cela uniquement à créer un secteur tertiaire qui permette d'avoir cent dix mille voitures, quatre-vingt-dix mille postes de télévision, des routes à quatre voies, etc., nous disons qu'il y a eu là un gaspillage considérable et la perte d'une occasion parce que maintenant la population a doublé. Il nous faut faire émigrer cent mille personnes, et, dans la situation de sous-emploi actuelle, l'émigration va durer encore longtemps. Le problème est de savoir non pas si l'on a construit ou pas des écoles — la vue des écoles crève les yeux ! — c'est de savoir quel est le résultat, quel est encore le nombre d'analphabètes ! Le problème est le même pour la santé.

» On vient d'inaugurer un hôpital à Saint-Pierre. Nous ne contestons ni l'importance, ni les capacités, ni la dotation en équipements de cet hôpital, mais comme il va manger l'essentiel des crédits départementaux de l'action sanitaire et sociale, nous demandons où est le tissu des équipements sanitaires dans l'ensemble de l'île, rendu maintenant impossible par la construction de cet hôpital, où sont les dispensaires pour l'aide directe aux gens, la prévention des maladies, la lutte contre les parasitoses intestinales bref, l'action à ras de terre ?... C'est un choix qui a été fait et c'est encore cela que nous appelons la croissance sans développement.

— M. Debré, au nom de vos adversaires qui vous accusent de visées séparatistes, affirment que si vous soutenez si fort le projet socialiste de décentralisation, c'est surtout parce que vous y voyez une première étape vers l'indépendance. Etes-vous indépendantiste ?

— Nous répondons d'abord que M. Debré rabâche. Il considère que les dirigeants communistes sont irresponsables, à l'image sans doute des amis qui l'entourent. Nous, nous disons : voilà une île de 2 500 kilomètres carrés dont la surface agricole utile est réduite, dont l'agriculture s'est écroulée, dont le secteur industriel n'a pas pu démarrer, dont cent mille habitants ont émigré en France dans des secteurs où ils n'ont pas la possibilité de revenir, avec ici trent-sept mille cinq cents demandeurs d'emploi pour quatre-vingt-trois-mille personnes en âge de travailler — le reste ne faisant même pas de demande de travail, sachant qu'il n'en aura pas — et tout cela, cette situation artificielle, déséquilibrée, a été créée par la politique suivie jusqu'à présent... Nous disons qu'il faudrait être irresponsable pour envisager de « couper » sans tenir compte de la situation objective, des besoins sociaux créés. Nous devons prendre tout cela en compte, ainsi que les données historiques du pays pour trouver une solution qui permette de restituer au Réunionnais sa dignité, restituer au travail productif sa noblesse et rester dans la République.

» C'est en partant de ces considérations-là que nous pensons que ce qui est arrivé le 10 mai donne les meilleures garanties. Que serait une indépendance coupée de tout dans une telle situation ? Ce serait une dépendance multilatérale. Mais c'est peut-être que Debré lui-même n'est pas conscient de la gravité de la situation dans le pays. Il se félicite toujours de ce qu'il a fait. Je l'entendais, l'autre jour, dire qu'il va se battre pour le développement. Pendant vingt ans, il a été à la charge de la Réunion, il a contribué à la situation actuelle et maintenant qu'il est dans l'opposition voilà qu'il déclare qu'il va se battre pour le développement de l'île !

— Etes-vous, oui ou non, partisan de l'indépendance ?

— Nous n'avons jamais formulé de mot d'ordre d'indépendance. Nous avons, entre 1959 et 1963, cherché quelles étaient les institutions qui pouvaient concilier à la fois notre démarche de responsabilité et le maintien dans le cadre de la République. Nous avons été poursuivis, mais qui nous a donné la solution institutionnelle ? C'est le général de Gaulle, lorsqu'il a préconisé, en ce qui concerne l'Algérie, en attendant l'autodétermination, des institutions pour les départements algériens ! Je ne fais pas une analogie entre la situation en Algérie et la Réunion, mais je dis qu'institutionnellement les départements d'Algérie et les départements d'outre-mer étaient de même nature et que de Gaulle a considéré qu'il était possible, dans les départements d'outre-mer, d'avoir un exécutif, une assemblée délibérante, etc.

» C'est à partir du référendum qu'il a organisé — et pour la petite histoire, je rappelle que nous l'avons boycotté tandis que nos adversaires politiques bourraient les urnes à 98 % — que la Cour de sûreté de l'Etat, à laquelle j'ai été déféré, a considéré que notre revendication institutionnelle était parfaitement constitutionnelle. Lorsque j'entends, aujourd'hui, Debré et les autres dire que le point 58 sort du droit commun et va se heurter à l'inconstitutionnalité, j'en conclus que l'ancien premier ministre a oublié cete période particulièrement active de sa vie politique. C'est à partir de cette époque-là que nous avons poussé dans cette direction en constatant que cela nous permet de rester dans la République et en détenir la maîtrise de nos institutions. Mais il est évident que si cela était intervenu il y a vingt ans ce serait beaucoup plus facile que maintenant, parce qu'une génération est passée. Aujourd'hui, j'ai des amis enseignants qui, lorsqu'il interrogent des enfants en classe et leur demandent : *« Quand vous serez grands, qu'est-ce que vous aimeriez avoir ? »* s'entendent répondre : *« Moi, j'aimerais être vieux pour avoir la retraite ».* Pour ces enfants, le poids de l'assistance est tel que toute la période de vie active est, à leurs yeux, une période d'insécurité. Parce qu'ils voient leurs parents au chômage ! Pour eux la sécurité arrive avec la retraite... Voilà où nous en sommes ! »



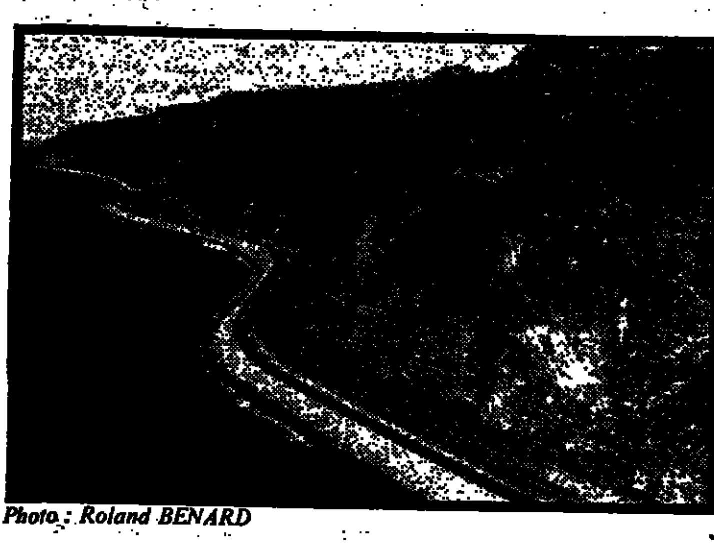






Ile de la Réunion

LA FRANCE SOUS LES TROPIQUES : UN DÉPARTEMENT JEUNE, TOURNÉ VERS L'AVENIR.


Photo : Roland BENARD

FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER

261 millions de F.

(entièrement géré par le Conseil Général)


Photo : A. ABADIE

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

1 152 millions de F.

ÉQUIPEMENT HOSPITALIER

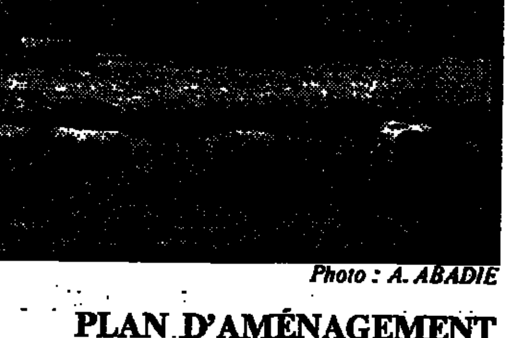
7 300 lits



- **INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES**
  83,9 millions de F.
- **SUBVENTIONS AUX COMMUNES**
  20,7 millions de F.
- **TÉLÉCOMMUNICATIONS** (Avances à l'État)
  12 millions de F.
- **AIDES À L'HABITAT**
  7 millions de F.
  Crédits votés pour les branchements électriques et le raccordement en eau des maisons d'habitation : 43 millions de F. (depuis 1979)
- **AIDE AUX ÉTUDIANTS**
  3,9 millions de F.

Le Conseil Général de la Réunion

Moteur de la modernisation et du progrès social


Photo : A. ABADIE

PLAN D'AMÉNAGEMENT DES HAUTS

22 millions de F.

LA RÉUNION, c'est :

- 2 512 km²
- 500 000 habitants
- 4 arrondissements
- 24 communes
- 36 cantons

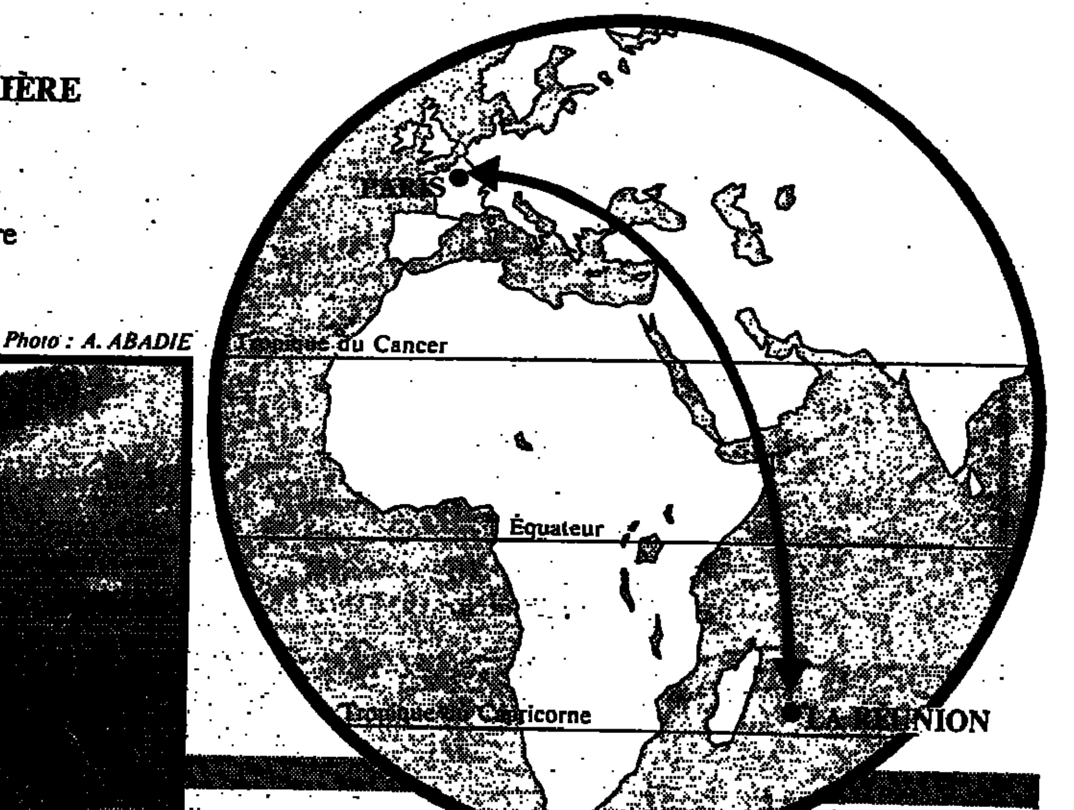

Photo : Daniel VAXELAIRE, Télé 7 Jours

RESTRUCTURATION DE L'ÉCONOMIE SUCRIÈRE

15 millions de F.

Objectif : 300 000 t/an de sucre

Photo : A. ABADIE



HYDRAULIQUE AGRICOLE

Périmètre irrigué Bras de la Plaine : 5 500 ha

Irrigation de la Plaine du Champ-Borne : 1 700 ha

Captage du Bras de Cilaos : 3 300 ha

Ici, le vrai touriste...

« ICI, le vrai touriste, c'est celui qui cherche la rupture avec le quotidien dans une île où la montagne et la mer s'affrontent à main nue. Ici, la recherche de l'équation bronzage, plages, cocotiers ou disco, météo, gogo, ne suffit pas. Il faut garder les sens éveillés. On ne vient pas pour s'y alanguir mais pour la découvrir ». C'est le secrétaire général du comité régional du tourisme, M. Patrick Goyet, un enfant du Lot tombé amoureux de la Réunion, qui le dit. Aucun département français ne se prête mieux, en effet, à un tourisme d'excursion plus soucieux de découverte que de confort, d'autant que les plages de la côte ouest ne présentent pas, à quelques exceptions près, le caractère sophistiqué qu'on imagine parfois à l'extérieur en assimilant à tort la Réunion à quelque île molle du Pacifique.

Mais le déplacement n'est pas à la portée de toutes les bourses, la situation de monopole d'Air France ne facilitant pas les efforts des professionnels du tourisme local. L'île compte vingt hôtels classés totalisant six cent soixante dix-huit chambres et une centaine de nouvelles chambres seront créées en 1982. Mais malgré le développement des infrastructures et le travail de promotion, marqué notamment par l'ouverture à Paris, en octobre dernier, d'une Maison de l'île de la Réunion, les taux d'occupation hôteliers stagnent au-dessous de 50 %. Priorité a donc été donnée au tourisme social. L'un des premiers objectifs étant de faire en sorte qu'une plus grande partie de la population réunionnaise découvre le plaisir des vacances, auquel, jusqu'à présent, elle ne sacrifie pas, puisqu'un Réunionnais seulement sur quatre prend des vacances : une dizaine de terrains de camping devraient être opérationnels à la fin de l'année, cent vingt-cinq lits de villages de vacances viendront s'ajouter, en 1982, aux trois cent cinquante déjà existants, les gîtes ruraux, les gîtes de montagne, les tables d'hôte se multiplient.

Li l'est né dans l'fainoir

PAS besoin d'aller jusqu'à Mafate — l'île dans l'île, le plus sauvage des trois cirques d'origine volcanique, univers chaotique au sol entrecoupé d'îlets séparés les uns des autres par des gorges profondes, dont la découverte se mérite à la force du mollet, car la marche y est le seul moyen de locomotion — pour rencontrer ces oubliés qui vivent misérablement à l'écart du progrès. Il suffit de quitter n'importe lequel des sentiers battus. C'est partout le même « spectacle » : des cases en bois aux toits de tôle, sans route d'accès, sans eau, sans électricité. Au hameau de Matouta, sur les bords du Bras-Sec, par exemple, quarante-trois familles se désespèrent d'attendre que le conseil municipal de Saint-Joseph fasse activer la pose des poteaux d'électrification. Ici, il n'y a pas de transports en commun, ni de sanitaires ni de permanence de la mairie pour délivrer les bons d'assistance médicale gratuite. Une poignée d'hommes s'emploient chez un gros propriétaire : les autres chôment. Pour survivre ? L'« *argent-carnet* » ! Les bons d'aide sociale. Et la misère n'exclut pas, bien au contraire, les querelles politiques. A Petite-Ile, dont le maire arbore avec fierté ses convictions droitistes et règne sans partage sur les neuf mille âmes de sa commune, vingt-cinq familles languissent dans l'obscurité, à un jet de pierre de la mairie. En leur nom et au sien, M. Claude Saubert, un Noir moustachu, a envoyé à la préfecture une pétition pour accuser le maire de refuser le raccordement au réseau électrique, sous prétexte que les habitants de l'« écart » sont « soupçonnés » d'avoir des sympathies communistes. Ici comme ailleurs, le raccordement risque de dépendre du prochain bulletin de vote. Les habitants sont résignés. Pour eux, le manque d'électricité, qui les oblige à vivre dans l'obscurité, en utilisant quelques lampes à pétrole, appartient à la fatalité : « *Li l'est né dans l'fainoir, li vive toujours dans l'fainoir...* »

IAN HAMEL.

Un melting-pot peu commun

CE qui surprend le plus le visiteur métropolitain découvrant Saint-Denis-de-la-Réunion, après avoir constaté à quel point le centre du chef-lieu fleure bon le vieil empire colonial, c'est d'apercevoir de la patrie, c'est d'apercevoir soudain, à un carrefour, dans la rue Maréchal-Leclerc, le blanc minaret d'une mosquée, puis, un peu plus loin sur cette même artère, entre deux boutiques d'électroménager, le dôme bulbeux et bigarré d'un temple hindou...

La communauté française de la Réunion constitue, en effet, un melting-pot peu commun où cohabitent, sans tension raciale perceptible, les métropolitains, qu'on surnomme les « Z'Oreilles » (cent vingt mille personnes), les métis franco-africano-malgaches (deux cent mille), les Indiens malabars (cent vingt mille), qui sont nombreux à perpétuer le culte tamoul, les Indiens musulmans (sept mille) qu'on appelle les « Z'Arabes », et les Chinois (vingt mille). La religion catholique reste la plus répandue. L'évêque de La Réunion, Monseigneur Gilbert Aubry, est l'un des plus fervents artisans de l'épanouissement de la culture créole.

Une économie agricole

Un deuxième souffle dans l'aménagement des «hauts»

Les plantations de canne à sucre occupant les terres les plus riches et les plus faciles d'accès, toutes les tentatives de diversification de la production agricole du département ont visé à mettre en valeur l'intérieur de l'île. Mais sous la végétation luxuriante se cache souvent un sol pauvre, pierreux ou trop escarpé pour y cultiver ou y élever quoi que ce soit. Bon nombre de projets ont échoué dans le passé. Le dernier en date, lancé en 1979, prévoit la réalisation des infrastructures de base nécessaires au développement des « hauts » de la Réunion d'ici à 1985.

IL s'agit, en matière d'équipements publics, d'ouvrir 250 kilomètres de voirie de désenclavement, d'étendre les réseaux électriques aux écarts ruraux, de dresser de petites retenues d'eau pour maîtriser l'irrigation et d'installer des postes téléphoniques. Selon le schéma économique retenu, les paysans seront incités, au-dessus de 1 400 mètres, à développer la forêt, pour la production de bois industriel et d'ébénisterie ; un peu plus bas, on favorisera l'élevage bovin, laitier et naisseur ; enfin, dans les zones plus basses, où domine actuellement la culture du géranium, on s'efforcera d'orienter la production vers des cultures vivrières. La mise en valeur des « hauts » devrait créer ou consolider cinq mille emplois directs et procurer un revenu brut annuel de l'ordre de 300 millions de francs, soit 60 000 francs par emploi et par an. Le projet ayant du retard, le gouvernement a décidé de lui donner un deuxième souffle. L'enveloppe budgétaire du programme d'investissement a été fixée à 98 millions de francs pour 1982. Mais la surface agricole utile est réduite, le morcellement des exploitations extrême (60 % ont moins de 2 hectares), les modes de faire-valoir archaïques, pour ne pas dire féodaux, le marché si soumis à la dépendance extérieure que l'agriculture réunionnaise est dans son ensemble extrêmement fragile, à l'image de l'économie sucrière.

La crise qui affecte la production des plantes à parfum illustre cette fragilité. La Réunion était jusqu'à présent le premier producteur mondial d'essence de géranium (2 500 planteurs sur 2 700 hectares) et de vétyver. Aujourd'hui, la situation des professionnels est alarmante parce qu'ils se heurtent à la concurrence de nouveaux producteurs — Haïti, l'Egypte, la Chine, le Maroc, — dont les prix de vente, de l'ordre de 100 à 200 francs le kilo, sont très inférieurs aux prix réunionais, bloqués depuis 1979 à 341 francs le kilo de géranium et à 418 francs le kilo de vétyver. Or le géranium reste la seule spéculation susceptible d'assurer un revenu immédiat aux agriculteurs des « hauts » qui associent sa production à l'élevage ou à d'autres cultures. Son sauvetage dépend des pouvoirs publics et de la C.E.E. En revanche, la production de vanille (510 exploitants sur 620 hectares), qui constitue la troisième richesse agricole de l'île après la canne à sucre et le géranium, se porte bien car elle ne connaît pas de problème de débouchés. Idem pour le tabac (300 familles de planteurs sur 115 hectares), dont la production procure un revenu brut par hectare deux fois plus élevé que celui du géranium, ce qui en fait l'une des bases les plus sûres d'une politique de diversification.

L'élevage n'est guère florissant. Le programme de développement du secteur bovin lancé en 1973 ne manquait ni d'ambition (il visait à approvisionner l'île en viande avant 1983) ni de moyens (77 millions de francs prévus). Mais il a rencontré de nombreuses difficultés et la désillusion est grande : en 1980, les abattages contrôlés ont atteint 903 tonnes alors que les importations représentaient 2 400 tonnes. Pourtant chacun s'accorde à penser que l'élevage représente la véritable vocation économique de l'intérieur de l'île.

Récemment, les pouvoirs publics ont orienté la politique de l'élevage dans un sens plus favorable aux éleveurs laitiers. C'est dans ce secteur que se situe l'une des plus importantes réussites de l'économie réunionnaise : le développement de la Compagnie industrielle laitière des Mascareignes (CILAM). Une aventure qui a commencé en 1962 par la constitution d'une micro-coopérative laitière associant six producteurs de la région du Tampon, par la fabrication locale de yaourts distribués gratuitement dans les cantines des écoles pour former le goût des futurs consommateurs, qui s'est poursuivie à plus grande échelle par la fabrication de produits diversifiés (laits stérilisés, aromatisés, yaourts pour les écoles et le commerce) avec développement d'une politique de marque (distribution sous les marques Yoplait et Candia) et d'une politique d'investissement, pour aboutir à la création, à partir de 1976, d'une usine laitière moderne à Saint-Pierre. Celle-ci emploie aujourd'hui deux cent cinq personnes. Le capital de la CILAM est de 4 millions de francs.

La deuxième réussite spectaculaire est celle de l'élevage porcin, dont le développement constitue, dans le secteur productif, une heureuse exception riche d'enseignements. En 1973, plus de deux cents éleveurs manifestent devant la mairie des Avirons pour protester contre leur situation financière catastrophique. L'administration décide de prendre en considération les revendications de ces paysans, à une condition : qu'ils se regroupent. Dix-huit seulement acceptent de se plier à la discipline d'une organisation coopérative. C'est la naissance de la C.P.P.R. (Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion). Neuf ans plus tard, cette coopérative, qui s'est développée avec prudence, compte deux cents adhérents, son chiffre d'affaires est de 40 millions de francs, la production locale de porc atteint, en 1980, 5 000 tonnes, et couvre 80 % des besoins en viande fraîche, alors qu'elle n'était que de 3 250 tonnes, soit 60 % des besoins en 1974. Grâce à cette interprofession, la Réunion est donc proche de l'autosuffisance en viande de porc.

L'huile locale mal digérée

L'histoire — inachevée — de l'huilerie Promag est révélatrice des difficultés qu'il y a parfois à entreprendre dans un milieu économique contrôlé, voire verrouillé, par le négoce importateur.

LORSQUE le 27 février 1979, on pose officiellement la première pierre de la future huilerie locale, M. Charles Isautier, président-directeur général de la Promag (Protéines et matières grasses réunionnaises), pense qu'il est enfin au bout des tracasseries administratives qui ont jalonné son projet de création d'une usine visant à mettre sur le marché local de l'huile de table produite sur place. Pensez donc ! « *Pendant dix-sept ans notre projet a été contré en haut lieu* », dit-il. Un projet qui date de 1962. En vrai, cette année-là, le préfet donne son appui au dossier, qui est transmis à Paris à la commission centrale des investissements.

Fin 1962, M. Isautier apprend que l'agrément lui est refusé. Trois ans plus tard l'industriel réunionnais crée une société d'études en vue de l'élaboration d'un second projet. La consommation locale d'huile de table est alors d'environ 3 000 tonnes, et ce projet envisage une production de 20 000 à 30 000 tonnes annuelles. Jugé trop ambitieux, il n'est pas retenu.

1971 : conjointement à un projet d'installation d'une minoterie, M. Isautier revient à la charge. L'agrément est accordé pour la minoterie. On rejette une nouvelle fois le projet d'huilerie. Pendant ce temps la population réunionnaise consomme de l'huile importée, principalement la marque Lesieur, dont l'agent exclusif est une société de commerce international implantée à Marseille.

Fin 1975, M. Isautier, tenace, présente un quatrième dossier, transmis à Paris à la commission centrale des investissements. L'étude va durer... jusqu'en juillet 1978. La réponse officielle ne sera connue que... vingt-neuf mois après le dépôt du dossier. Les prix sont à réviser, les fournisseurs, eux aussi, ont changé, mai il faut faire vite : l'agrément a été accordé à condition que l'usine soit opérationnelle dans les seize mois à venir.

Le pari est tenu, avec un léger retard : les tracasseries administratives n'en sont pas pour autant terminées puisque aucune des trois primes d'équipement n'est versée à la Promag alors que les travaux sont terminés à 90 %.

Le 25 mars 1980, dans une lettre adressée au préfet, M. Isautier fait état de « *certaines manœuvres tendant à saturer le marché* » juste au moment où la Promag doit faire démarrer son unité de production... Dans les milieux d'affaires personne ne doute que le groupe Lesieur et son importateur exclusif à la Réunion, la Sucab, aient pris une part importante dans le blocage du dossier. Personne n'est donc surpris de ce barrage commercial opposé à la Promag. D'autant que M. Michel Lesieur bénéficie d'un appui officiel puisque le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM l'a nommé président de l'Association nationale pour le développement des Antilles et de la Guyane.

L'apparition de l'huile réunionnaise sur le marché provoque une baisse du prix de détail des huiles importées. Le litre d'huile de table passe de 10,10 F en 1979 à 8,38 F en 1980. Pour protéger la Promag contre les importations d'huile raffinée, le conseil général vote en janvier 1981 un octroi de mer (taxe à l'importation) de 17 %. Mais l'entreprise de M. Isautier n'a pas les moyens d'avoir son propre service commercial. Elle essaie donc d'entrer dans le circuit de distribution traditionnel assuré... par les importateurs grossistes. Mais les importateurs trouvent dans la commercialisation des huiles raffinées un intérêt plus grand que dans celle de l'huile locale... Les banques, elles aussi, « boudent » la Promag. Pour l'heure, l'unité de production de l'huile réunionnaise n'est pas au mieux de sa condition : l'huile locale est moins chère que les huiles importées mais elle est aussi quasiment inexistante sur le marché. La Promag va-t-elle tenir longtemps encore ? « *Actuellement des discussions ont lieu à Paris directement entre le gouvernement et Lesieur ; on ne s'adresse pas à nous ; nous sommes en dehors de toutes les tractations* », déclare aujourd'hui M. Isautier, qui préside également la chambre de commerce et d'industrie.

PHILIPPE LEGROS.

en mal de diversification

La canne et le sucre : une bataille toujours recommencée

La culture de la canne à sucre a pratiquement toujours existé à la Réunion. A l'origine, il s'agissait de satisfaire une consommation familiale d'alcool de bouche. Ce n'est qu'à partir de 1815, quand la France reprit possession de l'île Bourbon, alors que l'île de France — l'île Maurice — devenait définitivement anglaise, que s'affirma la vocation sucrière de l'île, la canne se substituant progressivement à la culture du café pour satisfaire à une demande nouvelle et croissante de la métropole. Depuis cette époque, la canne a profondément marqué la société réunionnaise. Si bien que la principale richesse agricole de l'île en est parfois considérée comme la principale calamité !

DE crises en fortunes spectaculaires se sont constituées de grandes propriétés agricoles et d'importants groupes industriels que la course à la rentabilité a contraints à des restructurations successives. Parallèlement à ces concentrations, les petites et moyennes propriétés se sont morcelées par le jeu des successions. Dans l'île, la division s'effectue traditionnellement *« du battant des lames au sommet des montagnes ».* C'est ainsi qu'il existe certaines propriétés de 8 à 20 mètres de large... sur plusieurs kilomètres de longueur. C'est, bien entendu, un obstacle majeur à l'existence d'une exploitation moderne.

La campagne sucrière, de juin à décembre, constitue le temps fort de la vie sociale et économique, parfois même de la vie politique du département.

Les résultats du recensement général de l'agriculture effectué en 1981 ne sont pas encore connus. L'enquête menée en 1976 par le service de statistiques agricoles de la direction départementale de l'agriculture — la dernière étude disponible — indique que la surface plantée en cannes est de 33 600 hectares, soit 63 % de la surface agricole utile du département. On estime que la réalité se situe entre 37 000 et 40 000 hectares.

Sur la dizaine de milliers d'exploitations produisant de la canne, près de 8 500 ont une superficie inférieure à 5 hectares, 1 300 de 5 à 20 hectares et seulement 200 sont supérieures à 20 hectares. Les sociétés agricoles liées aux groupes industriels sucriers contrôlent 25 % de la production, et pour le reste dépendent des planteurs.

Les modes de faire-valoir sont également variés : 63 % des surfaces cultivées le sont en faire-valoir direct, 33 % en colonage et 4 % en fermage. Le colonage n'existe pas dans l'Hexagone. Le colon est une sorte de sous-métayer, qui devrait en principe travailler sous la conduite et avec l'assistance technique d'un propriétaire. Ce qui n'est pas toujours le cas. Dans ce système de faire-valoir, les produits et les charges sont partagés entre le propriétaire (1/4) et le colon (3/4). Dans la répartition, il arrive fréquemment que les règles de partage ne soient pas respectées. Les situations concrètes sont souvent complexes. Il n'est pas rare qu'un petit propriétaire utilise des colons et soit lui-même colon d'un autre propriétaire !

La période de la coupe est, pour de nombreux pères de famille, la seule période de travail dans l'année. En plus des 10 000 exploitants, la canne occupe 5 000 salariés permanents et 5 000 salariés saisonniers (soit environ 20 % de la population active). En outre quelque 30 000 autres personnes travaillent plus ou moins épisodiquement sur les exploitations. Les usines emploient de leur côté quelque 1 500 salariés permanents et 800 salariés saisonniers. C'est dire l'importance sociale de la canne à sucre. Par contre, sur le plan économique elle ne représentait en 1976 que 4 % de la production intérieure brute du département. Son poids est donc devenu négligeable par rapport au gonflement des autres secteurs et en particulier du tertiaire. Mais deux autres chiffres suffisent à expliquer les préoccupations dont la canne reste l'objet. Avec ses sous-produits, elle constitue 54,3 % de la valeur de la production agricole globale de l'île et plus de 95 % de ses exportations.

L'année 1981 a marqué la fin du plan de modernisation de l'économie sucrière élaboré à partir d'un constat effectué dix ans plus tôt. En 1972, la culture de la canne traverse une crise profonde. Les résultats techniques sont mauvais. Les planteurs sont découragés. Cette lassitude s'explique en partie par les difficultés liées à la sécheresse et à l'augmentation des coûts de production. Mais le mal est plus profond. Les cultures ne sont pas suivies. En 1971, seulement 3,4 % des plants ont été renouvelés. On maintient au champ des variétés périmées. L'âge moyen des producteurs est relativement élevé, nombre d'entre eux sont analphabètes. Les propriétés sont morcelées. Le relief difficile et la présence de nombreuses pierres dans la plupart des champs rendent difficiles et coûteux la coupe et le transport des cannes.

Ce constat conduit producteurs de canne et fabricants de sucre à établir un programme destiné à rétablir la situation. Un plan de modernisation de l'économie sucrière de la Réunion est engagé le 1er septembre 1974. Il s'exerce dans trois directions : l'amélioration foncière et la replantation, l'organisation de la récolte et du transport, la formation et l'encadrement des agriculteurs.

Le plan de modernisation porte sur 33 000 hectares, les 7 000 hectares des terres mises en valeur par les sociétés sucrières n'étant pas concernés. Il s'agissait en huit ans de replanter, en nouvelles variétés plus productives, 28 000 hectares et d'épierrer quelque 20 000 hectares.

A l'heure du bilan, les objectifs ont été atteints à 80 %. L'analyse des résultats, toutefois, doit être nuancée. Le plan n'a pas eu d'effet spectaculaire sur la production, d'abord pour des raisons climatiques (dégâts causés par plusieurs cyclones), ensuite à cause d'une diminution régulière de la surface cultivable au profit des zones urbanisées et de la voirie. De 1970 à 1975, la production de sucre s'établissait en moyenne à 220 000 tonnes par an. Au cours des six dernières années, malgré les dégâts causés par le cyclone Hyacinthe par exemple, cette moyenne a été de 247 000 tonnes. Cette légère progression peut être considérée comme un succès (1).

C'est également au cours du plan de modernisation qu'a été battu le record absolu de production de sucre, avec 272 000 tonnes en 1978. Enfin, de 1975 à 1979, le rendement à l'hectare est passé de 54 à 65 tonnes de canne. L'objectif fixé demeure une production de 300 000 tonnes.

La montée des coûts

Néanmoins, peu de progrès ont été réalisés au cours de ce plan en ce qui concerne les gains de productivité dans les opérations culturales. Réunis en janvier 1981 à l'occasion d'une conférence économique organisée par M. Paul Dijoud, alors secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, les professionnels soulignaient : *« Dans la plupart des structures actuelles d'exploitations, il faut une journée de travail pour produire une tonne de canne. Or le rapport du prix de la tonne de canne au prix de la journée de travail au SMIC, qui était de 5,26 il y a quinze ans, est aujourd'hui de 2,36, soit très exactement la moitié. »* Sans de nouveaux gains très significatifs de productivité, le revenu des planteurs se détériorera de telle façon que l'économie sucrière de l'île sera une nouvelle fois en péril.

Les grèves qui ont marqué le démarrage des deux dernières campagnes sucrières constituent un révélateur de l'ampleur des problèmes à résoudre.

De nouvelles améliorations des variétés de canne et le développement de l'irrigation ne permettront pas, sinon à long terme, d'enregistrer les gains attendus. Malgré la nécessité sociale de maintenir le maximum d'emplois en agriculture, malgré la nature peu favorable des sols, malgré l'étroitesse des structures d'exploitations, la mécanisation est inéluctable et constitue la seule planche de salut. Le *statu quo* conduirait sans doute, à terme, à une situation encore plus grave. En outre, les jeunes sont de plus en plus réticents à effectuer les travaux manuels pénibles et peu valorisants qu'exige la canne à sucre.

L'Association réunionnaise pour la modernisation de l'économie sucrière a donc proposé aux pouvoirs publics la mise en œuvre d'un nouveau plan, dit de « consolidation », sur une période de dix ans.

Une situation à consolider

La mécanisation est ralentie par le taux élevé d'empierrement des sols. 18 000 hectares devraient être concernés par un épierrage plus fin, un désenclavement des parcelles et une modernisation de la voirie. En raison des moyens financiers limités des planteurs, la mécanisation passe également par une organisation en commun. Les moyens des Sociétés d'intérêt collectif agricole (Sicacanne) pour encadrer les agriculteurs seront donc renforcés.

De meilleures techniques d'amendement et de fertilisation des sols peuvent constituer une source de progrès. Une carte chimique des sols va donc être dressée. Un nouvel effort devra être consenti pour l'irrigation (3 000 hectares dans le périmètre de Cilaos et 2 000 hectares supplémentaires défrichés dans l'Est). Le coût de ce nouveau plan a été chiffré à 412 millions de francs.

A son terme, sur les 37 000 hectares consacrés à la canne, 21 000 hectares pourront être mécanisés en grande partie et 9 000 hectares en totalité, coupe comprise. Enfin, 7 000 hectares devront faire l'objet d'une reconversion. Les élus de la Réunion ont approuvé le plan de consolidation à l'occasion de la deuxième session ordinaire 1981 du conseil général. Le plan doit normalement démarrer en 1983 avec la participation du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles).

Les efforts accomplis depuis une dizaine d'années par la profession et les pouvoirs publics ont donc permis à l'économie sucrière de sortir de l'impasse et d'éviter son effondrement comme en Martinique, mais cette bataille éternellement recommencée n'est pas encore gagnée pour autant. Les deux principales sources d'inquiétude demeurent l'augmentation rapide des coûts de production et l'éventualité d'une mise en concurrence directe avec le reste de la production sucrière européenne. Le maintien d'un secteur sucrier compétitif n'est pas contradictoire cependant avec la diversification des cultures, car, dans les exploitations moyennes, c'est souvent la garantie de ressources que constitue la canne qui permet de franchir le pas vers de nouvelles spéculations. Il y a là un équilibre salvateur à préserver aussi longtemps que possible.

HUBERT BRUYÈRE.

(1) En 1981, la production globale de canne a atteint 2 356 000 tonnes.

Deux politiques complémentaires

PARTIE intégrante de la Communauté économique européenne, la Réunion bénéficie par son sucre d'un quota de base (quota A) fixé à 297 600 tonnes de sucre à 98 % de pureté pour lequel le prix et les débouchés sont garantis. Depuis 1977-1978, l'intégralité de la production a pu être écoulée dans ces conditions. Le sucre réunionnais bénéficie en outre d'une subvention de raffinage. Les milieux concernés considèrent que le mode de fixation du prix par « dérivation » du prix du sucre de betterave devrait être modifié. Leur objectif est d'obtenir pour l'île, reconnue « zone défavorisée » de la Communauté européenne *une* politique régionale spécifique et adaptée. Toutefois, le prix de revient du sucre de la Réunion est supérieur au prix d'intervention. En outre, les départements d'outre-mer doivent faire face à la concurrence des pays A.C.P., qui bénéficient des règlements communautaires pour une partie de leur sucre brut.

C'est la raison pour laquelle la Communauté a autorisé le gouvernement français à accorder une aide nationale aux producteurs. La politique en vigueur comporte deux volets : un pour les planteurs, l'autre pour les usiniers.

Le prix de la canne devait être normalement fixé par un accord interprofessionnel. Mais, à la suite de nombreuses crises et devant les difficultés croissantes des deux parties, la décision a été portée au niveau politique.

A la suite de la mission d'expertise de 1977, il a été convenu en 1978 de fixer de façon indépendante le prix de la tonne de canne et la marge des fabricants de sucre en tenant compte des prix de revient respectifs. Les conflits entre partenaires sont ainsi évités. Cette solution devrait se traduire par un fonctionnement normal en 1982, pour la première fois depuis de nombreuses années, des diverses instances de concertation entre usiniers et planteurs. La décision de faire siéger des représentants de tous les syndicats de planteurs au centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (C.T.I.C.S.) a également contribué à pacifier le climat. Le prix de la tonne de canne était lors de la dernière campagne de 203,86 francs pour la richesse de référence. Un complément de prix — une aide sociale — est accordé dans certaines conditions à certains planteurs. Pour les industriels, une « marge de fabrication » est garantie selon un système dégressif. Les charges fixes sont jugées couvertes à partir d'une production de 255 000 tonnes. Cette aide atteint le niveau zéro lorsque la production approche 350 000 tonnes. L'aide de l'Etat à l'économie sucrière, qui s'est élevée à 77 millions de francs pour la campagne 1980-1981, doit en principe cesser en 1989.

Une industrie de plus en plus concentrée

LE nombre des usines sucrières, qui était de douze en 1966, est aujourd'hui de sept et sera réduit à cinq en 1982-1983. A la suite d'une mission d'expertise sur l'économie sucrière de l'île (1977), la décision a été prise de garantir aux industriels une marge de fabrication. En contrepartie ceux-ci se sont engagés à réduire leurs frais d'exploitation par concentration des usines. Ce « plan de restructuration » s'est traduit par de profonds changements dans l'organisation de ce secteur. Les activités agricoles et industrielles, traditionnellement imbriquées, ont dû être séparées.

Au moment de la conception du plan, l'usine type devait avoir une capacité de production de 50 000 tonnes de sucre. La production réunionnaise prévue se situant à 300 000 tonnes de sucre, on a donc décidé de conserver cinq sucreries d'une capacité de 55 000 à 60 000 tonnes chacune. Ce seront les usines de Beaufonds, Bois-Rouge, Savanna, le Gol et Grand-Bois. L'usine de La Mare a effectué sa dernière campagne en 1981-1982, celle de Quartier français fermera ses portes en 1983.

Quant aux sociétés sucrières, elles se sont remodelées. On n'en compte plus que trois :

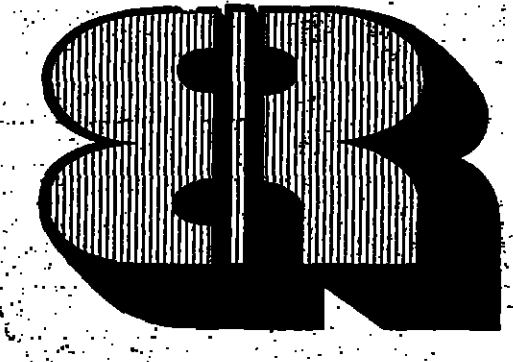
1) L'Industrielle sucrière de Bourbon avec Bois-Rouge, La Mare, Savanna et Grand-Bois. Sa modernisation consiste à porter la capacité de traitement de l'usine de Bois-Rouge de 150 à 250 tonnes-heure. L'investissement nécessaire est de 100 millions de francs. Elle représente 53 % de la production de l'île ;

2) Les Sucreries du nord-est avec Quartier français et Beaufonds. La modernisation de Beaufonds se traduira par l'installation d'une centrale de production d'électricité à partir de la bagasse. L'investissement à consentir est de 80 millions de francs. Elle traite 24 % de la production ;

3) Les Sucreries Léonus Bénard avec l'usine du Gol, qui a déjà engagé sa modernisation il y a une dizaine d'années. Implantée dans le sud de l'île, l'usine produit 23 % du sucre réunionnais.

H. B.







Les énergies nouvelles, ici on y croit !

LES Réunionnais ont un solide appétit d'énergie. En vingt ans, de 1970 à 1990, leur consommation de pétrole et de gaz aura été multipliée par quatre, celle d'électricité par dix. Jeune et volcanique, l'île ne dispose d'aucun gisement de pétrole, de charbon ou de gaz, et, en l'état actuel des connaissances du milieu naturel, l'indépendance énergétique du département ne paraît pas réalisable.

Toutefois, à chaque saison cyclonique, d'octobre à mars, l'île se gonfle d'eau comme une éponge. Un important équipement hydroélectrique, mis en place à partir de 1965, permet de couvrir depuis septembre 1981 la totalité de la consommation (390 millions de kilowattheures mais, avec un accroissement de la demande de 15 % à 17 % par an, la couverture risque de ne plus être complète dès 1983. C'est la raison pour laquelle l'Etat a donné son accord aux travaux d'équipement nécessaires pour augmenter la production hydraulique du site de Takamaka, sur la rivière des Marsouins, qui se jette dans l'océan à Saint-Benoît. Au cours de sa dernière visite, M. Emmanuelli a indiqué que la mise en œuvre de l'aménagement d'une deuxième centrale, en amont de la première, décidée par E.D.F., coûtera 250 millions de francs et permettra la production de 90 millions de kilowattheures supplémentaires. Les travaux doivent commencer l'an prochain.

Cet effort, pourtant, ne suffira pas, car en 1990, selon les prévisions, il s'agira de fournir à la population 1 milliard de kilowattheures. On pense que 700 millions de kilowattheures seront alors d'origine hydraulique et que 100 millions proviendront des centrales des usines sucrières. L'importation de pétrole pour la production d'électricité devra donc reprendre. A moins que...

Confrontés à cette incertitude à moyen terme, les élus locaux ont décidé de jouer résolument la carte des énergies nouvelles : géothermie, solaire, biomasse.

Le contexte volcanique fait de la Réunion une zone géothermique de grand intérêt. Bien que les premières études remontent à 1971, il a fallu attendre sept ans avant que ne débutent les travaux de préreconnaissance du potentiel de l'île. Les explorations effectuées par le Bureau des recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) ont permis d'identifier quatre zones susceptibles de libérer un jour de la vapeur. Il s'agit de la région centrale des cirques (Cilaos, Salazie), de la région de la Plaine-des-Palmistes, de la région de Sainte-Rose-Grand-Brûlé et du flanc sud du volcan de la Fournaise.

Solaire : il y a vingt ans, une idée

La phase de prospection, menée à bien au cours de l'année 1981, a permis de révéler un site de première valeur à proximité du piton des Neiges. Les mesures ont fait apparaître une température du sol de 300 degrés à 1 600 mètres de profondeur. 5 millions de francs ont déjà été consacrés à ces recherches par l'Etat et le conseil régional. Restent encore à franchir les étapes des forages de reconnaissance, des forages d'exploitation et de la construction de la centrale. Dans le meilleur des cas, la première centrale sera construite en 1986-1987. A cette date, quelque 450 millions de francs auront été consacrés à l'opération.

Compte tenu de l'importance des coûts et de la durée des recherches géothermiques, le « gisement » solaire paraît plus rapidement exploitable.

En 1969, déjà, un préfet avait annoncé qu'il faisait *« engager des recherches du côté de l'utilisation de l'énergie solaire »*. Réflexion sans lendemain. La Réunion bénéficie pourtant d'une situation très favorable. La moyenne annuelle du rayonnement solaire reçu chaque jour par l'île est de 5 kilowattheures au mètre carré, alors que le maximum mondial se situe à 7 kilowattheures par mètre carré et la moyenne pour la métropole à 3 kilowattheures. Si l'on considère qu'un foyer réunionnais consommait quotidiennement en 1977 moins de 5 kilowattheures d'électricité, on peut affirmer que l'énergie solaire correspond bien à une réalité.

Des représentants du Commissariat à l'énergie solaire (Comes) se sont rendus dans l'île à plusieurs reprises ces trois dernières années. Dès 1979, le parc des chauffe-eau solaires était, proportionnellement à la population, trois fois plus important que celui de la métropole. Le solaire a même suscité la création d'une petite industrie locale. Enfin, dès leur construction, des ensembles d'habitations à loyer modéré ont été équipés en fonction de l'énergie solaire.

Toutefois, ces initiatives ne correspondaient pas à un plan d'ensemble. Les particuliers se montraient assez réticents et le marché du solaire ne progressait que très lentement par rapport aux possibilités existantes. Trois explications à ce phénomène : le coût élevé du matériel, des techniques d'installation pas toujours assurées et l'absence d'incitation. Le système d'aide aux énergies nouvelles mis en place par les pouvoirs publics en métropole n'avait pas été étendu outre-mer.

Un programme sur cinq ans

Aussi, en 1980, le conseil régional a-t-il décidé de financer un programme d'action et de recherche s'étendant sur cinq ans. Un comité technique solaire a été installé l'année dernière et une convention signée avec le commissariat à l'énergie solaire. La création d'un fonds solaire permet de considérer que 1981 a été l'année de démarrage d'un véritable effort solaire.

De nombreuses initiatives ont été prises. A l'occasion d'une campagne d'information qui s'est déroulée pendant plus d'un mois, des stages ont été organisés pour sensibiliser les entrepreneurs aux énergies nouvelles et pour former des installateurs. Divers organismes bancaires ont proposé des prêts à taux réduit (6,5 %) pour inciter les Réunionnais à franchir le pas du solaire. Un système d'aide à l'acquisition de chauffe-eau solaires, avec un apport personnel réduit à 15 % du coût total, a été institué. Il devrait permettre, au cours des cinq prochaines années, trois mille cinq cents installations nouvelles. Dans des communes situées en altitude, des vestiaires-douches et des piscines vont être chauffés au solaire.

Le centre universitaire de la Réunion a été sollicité pour participer à une réflexion sur l'habitat bioclimatique. Un modèle de capteur adapté aux besoins de l'île a été mis au point et une carte du rayonnement solaire devrait permettre sa meilleure utilisation possible.

Biomasse : de l'électricité avec la canne à sucre

Le troisième atout de l'île est constitué par la biomasse. La restructuration de l'industrie sucrière a été mise à profit pour équiper les usines de centrales électriques de grande puissance. L'utilisation de la matière fibreuse de la canne à sucre (la bagasse) comme source d'énergie n'est pas totalement nouvelle. Traditionnellement, les usines sucrières ont brûlé la bagasse pour satisfaire leurs propres besoins en électricité. Une tonne de bagasse dispose, en effet, du même pouvoir énergétique qu'un baril de pétrole. Or la Réunion produit chaque année quelque 790 000 tonnes de bagasse. Une grande partie devait être détruite. On en arrivait ainsi à des aberrations. En 1980, une société a dû consacrer 240 000 francs à l'élimination de sa bagasse excédentaire. Toutefois, les investissements nécessaires à sa valorisation sont importants (de l'ordre de 50 millions de francs pour une centrale de 24 mégawatts) et la technologie délicate (avec des pressions de 40 bars dans les chaudières). Il a donc fallu attendre une restructuration de cette industrie pour que les projets se concrétisent.

La première centrale à entrer en service sera celle de l'usine de Beaufonds (Sucreries du Nord-Est), à l'occasion de la campagne sucrière 1982-1983. Sa technique de pointe permettra, avec 2 kilos de bagasse, de produire un kilowattheure, alors qu'il en fallait 6 jusqu'à présent. Une autre usine, appartenant à l'Industrielle sucrière de Bourbon, devait fournir de l'énergie au réseau vers 1985-1986.

Les possibilités offertes par ces usines seront d'autant plus intéressantes qu'elles suppléeront les centrales hydrauliques pendant la période sèche qui correspond à la durée de la campagne sucrière (août à décembre).

La production d'alcool-carburant n'a pas été oubliée. Un projet de distillerie existe, qui pourrait être opérationnel dans un délai d'un an. Le prix du litre d'éthanol serait d'environ 3,50 F avant que n'intervienne la moindre taxe ! L'opération n'étant pas économiquement rentable dans la conjoncture économique actuelle, les Réunionnais, pendant encore de nombreuses années, devront sans doute emplir les réservoirs de leurs voitures avec un carburant qui est depuis quelques mois vendu à un prix supérieur à celui de l'Hexagone, notamment en raison de la fiscalité locale. Mais ce n'est pas faute d'avoir songé aux énergies nouvelles. Des énergies auxquelles, ici, tout le monde croit !

H. B.

Une présence militaire modeste

L'ARMÉE de l'air française envisage de rééditer, durant le septennat de M. François Mitterrand, la démonstration qu'elle avait faite à deux reprises sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, de ses capacités à intervenir au-delà des continents : elle se propose d'envoyer prochainement des avions de combat du modèle Mirage F-1, stationnés à Orange (Vaucluse), pour un séjour prolongé à Djibouti, où le dispositif déployé par la France est conçu à la fois pour servir à la défense de la nouvelle République et pour constituer la base arrière de la présence militaire à la Réunion et en océan Indien.

Si l'on ajoute à ce projet le double fait que la marine nationale a consacré en 1981 le tiers (très exactement 32 %) au total de ses jours de mer et de ses heures de vol à ses activités en océan Indien et que la France vient d'accepter d'instruire les forces des Seychelles, on mesure la continuité apportée par l'actuel gouvernement à maintenir une souveraineté autour de la Réunion et à mieux asseoir encore sa présence dans cette région du monde — l'océan Indien et le canal du Mozambique, — qui voit passer 60 % de ses approvisionnements pétroliers.

Point chaud des tensions géopolitiques qui opposent l'Union soviétique aux Etats-Unis, l'océan Indien est, pour la France, le lieu d'affirmer sa volonté que les pays riverains puissent échapper, d'une manière ou d'une autre, au caractère implacable et réducteur de la rivalité Est-Ouest. Perçue comme moins contraignante que celle des deux grandes puissances, la présence de la France est assimilée à celle d'un « troisième larron », élément perturbateur certes, mais élément rassurant aussi, dans la mesure où elle permet d'éviter le face-à-face, voire l'affrontement, de deux idéologies concurrentielles.

Trois bastions

Et, pourtant, la présence militaire de la France reste modeste dans cette partie du monde, sans commune mesure, en tous les cas, avec ce que peuvent y déployer, en permanence ou en renfort, les Américains et les Soviétiques. Cette présence repose sur trois bastions principaux : à la Réunion même, à Djibouti et à Mayotte (Comores).

A la Réunion, on compte deux mille sept cent vingt militaires français des trois armées et de la gendarmerie, avec, actuellement, un renfort de deux cent quarante autres. Pour l'essentiel, la gendarmerie y maintient un groupement départemental (à quatre compagnies), cinq pelotons mobiles et un escadron mobile, dit Puma, de renfort. L'armée de terre y déploie le 2e régiment de parachutistes de l'infanterie de marine (RPIMA), qui peut recevoir une compagnie, dite « tournante », de la 11e division parachutiste en renfort. L'armée de l'air dispose de trois avions de transport Transall et de deux deux hélicoptères Alouette-III.

A Mayotte, les effectifs français sont encore plus restreints : quatre cent soixante-dix hommes, environ, de la gendarmerie et de la Légion étrangère, qui, eux aussi, peuvent recevoir une compagnie de renfort.

A Djibouti, enfin, la France aligne, avec l'accord des autorités de la nouvelle République, trois mille cinq cents hommes des trois armées et de la gendarmerie. C'est le plus important des contingents français dans cette région du monde. L'armée de terre est représentée par deux régiments avec un détachement d'hélicoptères Puma et Alouette-III : le 5e régiment interarmes d'outre-mer (RIAOM), qui est principalement équipé de chars porteurs de missiles antiblindés, et la 13e demi-brigade de Légion étrangère (D.B.L.E.), qui détient des automitrailleuses et qui peut recevoir en renfort une compagnie du 2e régiment étranger de parachutistes (REP) stationné en Corse. De son côté, l'armée de l'air a l'usage de dix avions de combat Mirage III-C (qui sont le modèle le plus ancien de la série), trois avions Noratlas de transport et trois hélicoptères Alouette-II pour les liaisons et l'observation.

Entre ces trois points d'appui, la marine promène ses bâtiments et l'avion de patrouille maritime Breguet-Atlantic, qu'elle a, cependant, installé au sol à Djibouti. Un amiral, embarqué en permanence, a reçu le commandement de la zone qui s'étend sur l'océan Indien, la mer Rouge et le Golfe, avec, néanmoins, des présences plus accentuées en golfe d'Oman depuis le conflit irako-iranien.

Un point d'ancrage

Avec ses trois mille hommes, dont deux cents officiers, la marine française déploie, dans l'océan Indien, vingt bateaux de combat, deux pétroliers et quatre bâtiments de soutien logistique si l'on réunit les forces affectées en permanence et les renforts occasionnels. Depuis quelques jours, parmi ces dernières, figurent deux sous-marins d'attaque à propulsion classique, l'*Agosta* et la *Vénus*, avec leur navire de soutien, le *Rhône*.

Le regroupement de ce dispositif interarmées à la Réunion date de septembre 1973, lorsque la plupart des forces françaises durent quitter Madagascar pour créer, à Saint-Denis, un commandement supérieur des forces françaises du sud de l'océan Indien ayant, avec un commandement subordonné de la marine locale, la responsabilité de la défense de la Réunion, de Mayotte, des îles éparses et des terres australes.

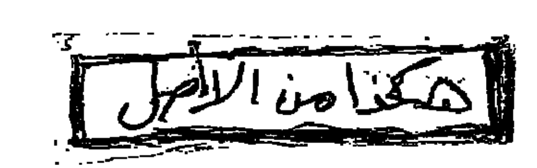
Malgré les travaux en cours, notamment à Pierrefonds, à la plaine des Cafres, à Gillot et à la Possession pour y mieux loger les unités françaises, les infrastructures militaires à la Réunion ne procurent pas au commandement les mêmes facilités terrestres, navales et aériennes de déploiement ou de manœuvre que les installations de Djibouti. Dans cet océan Indien qui baigne trente-quatre pays réunissant le tiers de la population mondiale, de races et de religions si différentes, le point d'ancrage de la puissance militaire française demeure incontestablement Djibouti.

Dans le cas d'une agression, caractérisée et soudaine, de l'extérieur contre le département, nul doute que Djibouti, escale aérienne et port militaire, fournirait aux forces d'assistance appelées en renfort les relais et le recul nécessaires à la riposte éventuelle. Certes, progressivement, les forces de la zone sud de l'océan Indien apprennent à être autonomes, mais le dispositif militaire français y reste suffisamment imbriqué régionalement pour que l'on puisse encore admettre que la défense de la Réunion commence à partir de Djibouti.

JACQUES ISNARD.

Une presse pluraliste

LA population réunionnaise a la chance, exceptionnelle outre-mer, de disposer d'une presse pluraliste. Trois journaux sont chaque jour à sa disposition. Le *Journal de l'île de la Réunion* — le JIR — entreprise familiale fondée en 1955 par M. Fernand Cazal, et dont le directeur est M. Philippe Baloukjy, tire à vingt-six mille exemplaires environ. Il soutient le point de vue des « nationaux » et des départementalistes. Ses colonnes renvoient souvent au *Figaro* dont il a le format, ainsi qu'au *Quotidien de Paris*. Ses jugements sur le pouvoir socialo-communiste comportent peu de nuances. A l'opposé, le parti communiste réunionnais publie *Témoignages*, titre fondé en 1944 par Raymond Vergès, devenu quotidien d'information militante. Tiré à six mille exemplaires en semaine et à dix mille environ le samedi, jour de « vente de masse », c'est actuellement le défenseur le plus ardent de la politique gouvernementale. Son directeur est M. Elie Hoarau. Entre les deux, il y a le *Quotidien de la Réunion*, quotidien d'informations générales créé en 1976 par un industriel entreprenant, M. Chane-Ki-Chune, qui s'est rapidement acquis une solide réputation d'indépendance de pensée et de liberté de ton, et qui joue un rôle important, depuis six ans, dans la démocratisation de la vie publique locale. Son tirage avoisine aujourd'hui vingt mille exemplaires.



société

A MARSEILLE

M. Mauroy dénonce l'exploitation des « affaires » par l'opposition

M. Defferre attaque MM. Chirac, Pons et Pasqua

MM. Mauroy et Defferre ont très vigoureusement répondu, jeudi 11 mars à Marseille, aux attaques dont le gouvernement est la cible depuis le suicide de René Lucet et la publication de conversations entre Marcel Francisci, le patron du Cercle Haussmann assassiné, et Mᵉ Paul Lombard. Devant deux mille personnes réunies à la salle Vallier à l'occasion de la campagne pour les cantonales, M. Defferre a fait un récit imagé de ses démêlés avec le commissaire Marcel Leclerc. Celui-ci avait refusé, au début de la semaine, de rejoindre le poste que le ministre de l'intérieur lui proposait à la tête du S.R.P.J. de Marseille.

Attaquant l'opposition, le premier ministre a déclaré : « Les Français n'ont pas oublié. Ils savent ce que c'est que de vraies affaires et un gouvernement faible et compromis. » M. Mauroy a dénoncé l'exploitation qui était faite du suicide de René Lucet, un geste, a-t-il affirmé, que « nul ne peut prétendre expliquer ».

Dans l'après-midi, avait eu lieu à Marseille un service religieux à la mémoire de l'ancien directeur de la caisse primaire d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône, suivi d'une manifestation qui a rassemblé près de trois mille personnes.

L'assassinat de Marcel Francisci, qui cherchait à obtenir du ministère de l'intérieur la réouverture du Cercle Haussmann, a été l'occasion pour M. Defferre de lancer de violentes attaques contre le R.P.R., auquel appartenait Marcel Francisci. Le ministre de l'intérieur a ainsi révélé qu'il avait reçu des lettres d'intervention de « messieurs de la droite » en faveur du patron du Cercle Haussmann, lettres dont, bien entendu, assure-t-il, il n'a jamais tenu compte. Il a estimé que MM. Chirac, Pons et Pasqua « restaient les amis, les protecteurs et les complices de Francisci », et que l'exploitation de certains cercles parisiens « leur avait peut-être rapporté beaucoup d'argent ».

Seul M. Charles Pasqua, sénateur (R.P.R.) des Hauts-de-Seine, avait réagi à cette attaque, ce vendredi en début d'après-midi, mettant « au défi » M. Defferre de prouver que ses amis et lui avaient touché « 1 centime » de l'exploitation des cercles sur lesquels régnait Marcel Francisci.

Venant après celle de M. Mauroy, ces déclarations relancent la polémique entre l'opposition et la majorité, une polémique dont se font à nouveau l'écho à la « une » « le Figaro » et « le Quotidien de Paris » de ce vendredi, le premier titrant : « Mauroy ou l'intolérance au pouvoir », et le second estimant que « le premier ministre fait l'amalgame ».

De notre correspondant régional

Marseille. — A propos des attaques dont est actuellement l'objet le gouvernement, le premier ministre a déclaré : *« Croyez-vous que j'ignore les fuites délibérément provoquées et qui font, par exemple, qu'une lettre du terroriste Carlos ou de mystérieuses bandes magnétiques sont remises à la presse et exploitées en pleine période électorale ? Croyez-vous que je suis dupe quand je vois de secrétaire général du R.P.R. se précipiter à Marseille pour enquêter sur de soi-disant fraudes dont la réalité ne résiste pas au premier examen ?*

» J'ai encore le souvenir, a ajouté M. Mauroy, *d'un article d'un hebdomadaire de l'opposition qui, il y a seulement deux mois, présentait le rapport de l'inspection générale de l'action sociale concernant M. René Lucet comme une preuve de la mauvaise gestion socialiste. La sécurité sociale rembourse même le champagne, expliquait-on à l'époque* (1).

» Et maintenant que, par un geste dramatique qui n'appartient qu'à lui-même, ce geste personnel par lequel toute une vie est remise en question et que nul ne peut prétendre expliquer, et qui ne s'explique jamais par un seul argument, par une seule cause, eh bien, depuis ce geste dramatique voilà que cette gestion, qui hier servait à vilipender le gouvernement, est devenue un modèle. Voilà que le gestionnaire abusif, qui était présenté hier comme un socialiste, est aujourd'hui l'innocente victime de ce même pouvoir socialiste. »

» Il ne faudrait pas, a estimé le premier ministre, *que les copains et les coquins perdent trop vite la mémoire. Les Français, eux, n'ont pas oublié. Ils savent ce que c'est que de vraies « affaires ». Ils savent ce que c'est qu'un gouvernement faible ou compromis. »*

M. Defferre et l'affaire Francisci

A propos de l'affaire Francisci, M. Defferre a expliqué qu'à son arrivée au ministère de l'intérieur on lui avait dit : *« C'est un homme qui a une réputation absolument épouvantable de grand truand, qui n'a jamais été pris, qui est tellement malin qu'il a été poursuivi mais qu'il n'a jamais été gravement condamné (...). Alors, quand j'ai dit : « On ferme », au ministère cela a été comme un frémissement. Fermer le cercle de Francisci, c'était depuis vingt-trois ans une chose impensable ! Car M. Francisci était très protégé par ceux qui, aujourd'hui, nous combattent. Par M. Chirac, par M. Pons, par M. Pasqua (...). Fort de tous ses appuis, M. Francisci pensait que son cercle ne serait pas fermé. Cela a été fait (...). Et le cercle, je ne l'ai jamais rouvert. Et pourtant, j'en ai reçu des lettres de ces messieurs de la droite qui avaient tellement l'habitude de voler au secours de M. Francisci que, tout naturellement, ils m'ont écrit. Un jour, j'aurai peut-être l'occasion de donner les noms de ces messieurs.*

» Il faut dire, a déclaré M. Defferre, *que les cercles, cela rapporte beaucoup d'argent. D'abord à la Ville de Paris. Je vais faire vérifier, mais je crois que cela se chiffre par milliards d'anciens francs. Cela a peut-être aussi rapporté beaucoup d'argent à d'autres, à certains partis politiques, aux protecteurs, aux amis, aux complices de Marcel Francisci. A Chirac, à Pons, à Pasqua. (...)*

» Je le regrette, mais dans ces milieux ce sont des choses qui arrivent, Francesci a été tué. (...) Et comme par hasard — il y a comme çà des hasards, des circonstances dans la vie vraiment merveilleuses pour certains, — on a trouvé dans sa poche une cassette des conversations téléphoniques qu'il avait eues longtemps avant. (...) Et comme par hasard, cette cassette permettait de connaître des conversations téléphoniques qu'il avait eues avec Paul Lombard, avocat à Marseille, l'un de mes amis, mon avocat, un de nos camarades... On peut se poser des questions. Pourquoi cette cassette était-elle là ? Est-ce un hasard ? Ou est-ce que quelqu'un l'a mise dans la poche du mort ?

» En vérité, quand on regarde les choses de près, et surtout après le tintamarre qui a été fait après la publication de ces conversations par un grand journal du soir (2), on est amené à penser que les protecteurs, les amis, les complices de Marcel Francisci voulaient rejeter toute la responsabilité sur nous, essayer de nous attaquer et de se faire oublier. Mais MM. Chirac, Pons et Pasqua restent les amis, les protecteurs et les complices de Francisci. C'est moi qui ai fermé le cercle et qui l'ai maintenu fermé. Alors, pour les leçons de moralité, ils pourront repasser... »

G. P.

(1) N.D.L.R. — Il s'agit d'un article paru dans le numéro daté 4-10 janvier de l'hebdomadaire *Minute*.

(2) N.D.L.R. — Il s'agit du *Monde* du 9 mars.

● *Le conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône* a désigné, jeudi 11 mars, M. Jean Deleuzon comme directeur intérimaire, en remplacement de M. Lucet. A l'issue de cette réunion, le président de la caisse, M. Jean de Laroche, a commenté ainsi la déclaration de Mme Questiaux sur l'affaire Lucet : *« Cette déclaration me confirme dans le bien-fondé de ma démarche auprès du Sénat. »*

● *M. Georges Marchais* a déclaré, jeudi 11 mars, sur Europe 1, que le parti communiste *« n'a strictement rien à voir avec (...) l'affaire Lucet »*. Il a ajouté : *« Le suicide de M. Lucet est une affaire qui ne nous concerne absolument pas. D'ailleurs, vous savez parfaitement et par expérience qu'au P.C.F. — nous en avons fait la démonstration dans d'autres temps et dans des circonstances particulièrement difficiles, — nous ne sommes pas de ceux qui exploitent le suicide de telle ou telle personne, de telle ou telle personnalité, qu'elle se soit suicidée pour telle ou telle raison. Nous avons toujours, sur cette question, une position claire et nette. La droite, elle, est en train de se déshonorer, et* le Quotidien de Paris *tout comme* Minute *font la démonstration que cette vieille droite réactionnaire est prête à tout utiliser pour les besoins de sa cause. »*

L'affaire Leclerc racontée par le ministre de l'intérieur

« Alors je lui ai dit de m'envoyer sa femme... »

De notre correspondant régional

Marseille. — *Au cours du meeting électoral qui a eu lieu jeudi 11 mars, à Marseille, M. Defferre a raconté l'affaire Leclerc en ces termes :*

« Je lui avais demandé de venir me voir et je lui ai dit : « Je vais vous faire un très » grand honneur, je vous accorde » toute ma confiance, je vous » demande de venir à Mar» seille. » Comme disent les gens du spectacle, j'ai fait un bide total. J'ai vu sa figure s'allonger. Il m'a dit : « Vous savez, » moi, je suis de la préfecture » de police. J'ai été attaqué, » mis en cause, maltraité. Vos » prédécesseurs ne m'ont pas » défendu, vous ne m'avez pas » assez défendu. Je voudrais » venger mon honneur. »

» Je lui ai dit : « La meilleure » façon, c'est d'accepter ma » proposition. Est-ce que vous » croyez que je ferais venir » à Marseille quelqu'un dont je » doute (...). En vous faisant » venir à Marseille non seule» ment je vous fais venir dans » une belle région, mais je vous » lave de tous soupçons. »

» Au bout d'une heure, je n'avais pas réussi à le convaincre. (...)

» Je lui ai dit : « Je vous » donne cinq à six jours pour » réfléchir. Puis vous reviendrez » me voir. » Il est revenu et je me suis trouvé en présence d'un homme d'une nervosité épouvantable, ne tenant plus en place. Vraiment, je ne comprenais pas ce qui se passait. Il a fini par me dire : « Je ne » viendrai pas parce que ma » femme ne veut pas. » Alors je lui ai dit : « Ecoutez, vous » passez pour un grand policier, » vous êtes dur avec le per» sonnel, dans le service, très » courageux. Je suis certain » que vous êtes un très bon » mari. »

» Il n'a pas réussi à m'expliquer. Je lui ai dit : « Si votre » femme accepte de venir à » Marseille, accepteriez-vous » vous-même ? » Tout d'un coup j'ai vu cet homme debout devant moi pâlir, hésiter. Il a fini par me dire oui. Je lui ai demandé de m'envoyer sa femme. Elle est venue. Je me suis trouvé en présence d'une dame très intelligente, très jolie, ce qui ne gâte rien, très distinguée, s'exprimant très bien.

» Je lui ai dit, alors : « Et » pour votre mari ? Vous lui » avez interdit de venir à Mar» seille ? » Elle m'a répondu : « Non. Hier soir il était à bout » d'arguments, il ne savait trop » quoi vous répondre. Il m'a » dit : « Qu'est-ce que je peux » faire ? » Alors je lui ai dit : « Ecoute, tu diras au ministre » que c'est moi qui m'y oppo» se. » Pendant une heure j'ai essayé de la raisonner, chaque fois, comme son mari, elle fuyait, elle ne répondait pas.

» Le dimanche suivant à la radio j'ai fait l'éloge du mari. Le lundi, il a téléphoné à mon directeur de cabinet, M. Grimaud en disant : « Je remercie le » ministre. Il a dit ce qu'il fallait » dire. » Mais il a confirmé qu'il ne pouvait pas partir. » — G. P.

● PRECISION. — A la suite de notre article paru dans *le Monde* daté 7-8 mars, sous le titre « Quand Marseille s'interroge », Mᵉ Jean Roussel, avocat à Marseille, dément qu'il ait été un responsable du SAC. *« Je tiens à démentir formellement cette assertion,* nous écrit-il ; *je n'ai jamais appartenu à l'organisation dite du SAC. J'étais jusqu'à ces derniers mois secrétaire général du parti républicain dont le président est Jean-Claude Gaudin qui reste mon ami. Je suis actuellement vice-président de Solidarité mais je reste membre actif du parti républicain. »*

Le Syndicat de la magistrature souhaite un renforcement du contrôle de la justice sur la police judiciaire

Alors que le « Journal officiel » du jeudi 11 mars a publié le décret mettant fin, « à sa demande », aux fonctions de M. François Le Mouël, directeur de la police judiciaire parisienne, le Syndicat de la magistrature a pris position pour un renforcement du contrôle de la justice sur la police judiciaire.

Cette prise de position intervient à la suite des remous, de ces derniers jours, au sein de la P.J. parisienne. Le Syndicat de la magistrature estime que *« la démission de deux hauts responsables de la police pose au-delà des péripéties corporatistes, le problème de ce contrôle »* et rappelle que les fonctionnaires membres de la PJ sont soumis, en principe, à l'autorité de la justice.

Le Syndicat de la magistrature souligne que trop souvent les policiers en prennent à leur aise avec les consignes des substituts et des juges d'instruction qui sont censés les contrôler et les diriger. Ainsi, rappelle le S.M., M. Guy Joly, juge d'instruction à Paris, avait eu maille à partir en octobre 1980 avec le commissaire Leclerc auquel il reprochait de n'avoir pas respecté ses consignes à propos d'une enquête sur l'extrême droite. Aux yeux du S.M. cette affaire ne faisait pas de M. Leclerc l'homme le *« plus qualifié »* pour devenir le directeur adjoint de la PJ comme le souhaitait M. Le Mouël. A propos de la police judiciaire parisienne, le syndicat estime qu'*« il est temps qu'un contrôle se mette en place sur ce bastion »*.

Le renforcement du contrôle de la justice sur la PJ est une idée ancienne. Certains magistrats sont même partisans d'un rattachement de la police.

Actuellement, la qualité d'officier de police judiciaire est reconnue par une commission mixte chancellerie - ministère de l'intérieur. Et le retrait de cette qualité peut être demandé par le procureur général et le président de la chambre d'accusation. De plus, les officiers de police judiciaire sont à la fois notés par les procureurs généraux et par leurs supérieurs hiérarchiques même si c'est la notation de ces derniers qui est déterminante pour leur carrière. Des liens existent donc même s'ils sont le plus souvent formels.

Sans songer à une réforme en profondeur du statut de la P.J. on peut se demander si l'autonomie dont elle jouit et qu'elle revendique — on l'a vu ces derniers jours — n'est pas dommageable pour le fonctionnement de la justice. Ainsi, il existe une circulaire du 12 mars 1980 qui oblige les officiers de police judiciaire à soumettre leurs rapports d'enquête à leurs supérieurs hiérarchiques avant d'en référer aux juges d'instruction responsables pourtant de l'information en cours. Si cette circulaire était abrogée, la justice retrouverait une partie de sa prééminence.

Le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale, qui s'est solidarisé ces jours derniers avec M. Leclerc, a perçu les risques. Répondant au Syndicat de la magistrature, il *« réfute l'immixtion des juges dans une nomination administrative, relevant,* assure-t-il, *du seul pouvoir exécutif »*. — B. L. G.

● RECTIFICATIF. — Un « mastic » a rendu incompréhensible un passage de l'article consacré dans *le Monde* du 12 mars (première édition) à l'installation d'un accélérateur dans le pays de Gex. Ce passage était le suivant : *« La décision du Conseil d'Etat, qui, à la demande du ministre des relations extérieures, annule le jugement du tribunal administratif de Lyon, insiste sur le fait que la galerie de reconnaissance ne constituait pas, en elle-même, un ouvrage permanent, puisque le CERN n'avait pas donné suite à ses projets. »* D'autre part, une erreur typographique nous a fait écrire que cette décision du Conseil faisait référence à une loi du 29 décembre 1982 alors qu'il s'agissait de 1892.

JUSTICE

DES POURSUITES CONTRE UN HEBDOMADAIRE MÉDICAL

M. Attali et l'euthanasie

M. Jacques Attali, maître des requêtes au Conseil d'État et conseiller spécial du président de la République, a chargé Mᵉ Georges Kiejman, avocat à la cour de Paris, de poursuivre en justice les dirigeants de l'hebdomadaire « Profils médicaux », organe de l'Union nationale des assurés sociaux, pour « mettre un terme à une campagne odieuse tendant à le présenter comme un partisan de l'euthanasie des vieillards ».

Dans un communiqué, Mᵉ Kiejman indique que ces publications *« sont à l'origine de cette campagne et l'alimentent par la diffusion d'un tract intitulé « Va-t-on supprimer les vieux ? »* M. Attali, poursuit le communiqué, *avait déjà eu l'occasion (...) de se déclarer scandalisé par la manœuvre qui consistait à lui attribuer comme un vœu personnel les propos qu'il avait tenus en 1980 pour dénoncer les méfaits de la société industrielle capitaliste à l'égard des personnes âgées ».*

Dans ce tract publié par *Profils médicaux, « à découper et à placer dans votre salle d'attente »,* l'UNAS écrit : *« Peut-on accepter que certains doctrinaires socialistes envisagent le génocide des vieux parce qu'ils ne produisent plus ?... Une telle hypothèse est hélas plausible : elle a déjà eu lieu il y a quarante ans sous autre socialisme (...) Les Français doivent réaliser jusqu'où peuvent aller des hommes à qui ils ont confié leur destin. »*

L'UNAS cite, pour alimenter cette campagne, des phrases extraites d'un livre, *l'Avenir de la vie*, où M. Attali répond aux questions du docteur Michel Salomon. Le passage incriminé est le suivant : *« Mais dès qu'on dépasse soixante/soixante-cinq ans l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit, et il coûte alors cher à la société. D'où je crois que dans la logique même de la société industrielle, l'objectif ne va plus être d'allonger l'espérance de vie mais de faire en sorte qu'à l'intérieur même d'une durée de vie déterminée, l'homme vive le mieux possible, mais de telle sorte que les dépenses de santé seront les plus réduites possible en terme de coûts pour la collectivité. Alors apparaît un nouveau critère d'espérance de vie : celui de la valeur d'un système de santé, fonction non pas de l'allongement de l'espérance de vie mais du nombre d'années sans maladie et particulièrement sans hospitalisation. En effet, du point de vue de la société, il est bien préférable que la machine humaine s'arrête brutalement plutôt qu'elle ne se détériore lentement (...).*

» Ainsi force est de reconnaître que la logique ne réside plus dans l'augmentation de l'espérance de vie mais dans celle de la durée de vie sans maladie. Je pense, cependant, que l'augmentation de la durée de vie reste un fantasme qui correspond à deux objectifs : le premier est celui des hommes de pouvoir. Les sociétés de plus en plus totalitaires et directives dans lesquelles nous nous trouvons tendent à être dirigées par des hommes « vieux », à devenir des gérontocraties. La seconde raison réside dans la possibilité pour la société capitaliste de rendre économiquement rentable la vieillesse, simplement en rendant solvables les vieux. C'est actuellement un « marché », mais il n'est pas solvable (...).

» Je suis, pour ma part, en tant que socialiste, objectivement contre l'allongement de la vie parce que c'est un leurre, un faux problème. Je crois que se poser ce type de problème permet d'éviter des questions plus essentielles telles que celle de la libération du temps réellement vécu dans la vie présente. A quoi cela sert de vivre jusqu'à cent ans, si nous gagnons vingt ans de dictature. »

A une question du docteur Salomon, M. Attali ajoute :

« L'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures dans tous les cas de figure. Dans une logique socialiste, pour commencer, le problème se pose comme suit : la logique socialiste, c'est la liberté, et la liberté fondamentale c'est le suicide ; en conséquence, le droit au suicide direct ou indirect est donc une valeur absolue dans ce type de société. Dans une société capitaliste, des machines à tuer, des prothèses qui permettront d'éliminer la vie lorsqu'elle sera trop insupportable ou économiquement trop coûteuse, verront le jour et seront de pratique courante. Je pense donc que l'euthanasie, qu'elle soit une valeur de liberté ou une marchandise, sera une des règles de la société future. »

Mᵉ Kiejman a également précisé que M. Attali *« se proposait de poursuivre désormais tous ceux qui croiraient pouvoir reprendre à leur compte les diffamations et injures dont il a été l'objet »*. Deux secrétaires fédéraux du parti socialiste du Haut-Rhin, MM. Jacques Gaillard et Charles Wendling, ont dénoncé, mercredi 10 mars, la propagande *« calomnieuse et dégradante »* faite à l'aide de tracts et de lettres envoyés surtout aux électeurs du troisième âge dans certains cantons du département.

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a déclaré jeudi soir 11 mars, à Marseille, à ce propos : *« Qu'on ne me dise pas que ces calomnies, que ces mensonges, ne sont pas diffusés par l'opposition, puisqu'ils sont même repris en réunion publique voire dans des débats de certains conseils généraux. »*

Cette affaire a été évoquée au conseil général de la Savoie, le 16 février, par M. Jacques Médecin, maire de Nice, lors d'un dîner-débat le 17 février précisant que le tract allait être diffusé dans toute la région et, enfin le 23 février, par M. Philippe Malaud, président du C.N.I., lors d'une réunion publique à Vienne (Isère).

L'UNAS, présidée par le docteur Claude Savy, est une structure intégrée à l'UNAM (Union nationale pour l'avenir de la médecine) fondée le 28 décembre 1960.

FAITS ET JUGEMENTS

L'ATTAQUE A MAIN ARMÉE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

L'employée de banque prise en otage a sans doute été tuée par des policiers

La mort, mercredi 10 mars, d'une employée de l'agence de la Société générale de Boulogne-Billancourt, Mme Corinne Letennier, trente ans, mère de deux enfants et enceinte d'un troisième, prise en otage au cours d'un hold-up, suscite de nombreuses questions. Il est fort probable que celle-ci ait été tuée par les policiers (*le Monde* du 12 mars). Deux équipes sont, en effet, intervenues contre les malfaiteurs, un car de police d'Issy-les-Moulineaux et une brigade de surveillance de la voie publique de Meudon. Cette deuxième équipe croyait se trouver en présence d'un couple auteur d'un autre hold-up commis une heure auparavant dans une agence de la BRED et ignorait donc la qualité d'otage de Mme Letennier. Les deux malfaiteurs, Xavier Giamarchi, trente-cinq ans, et Samsack Mamibod, trente ans, d'origine laotienne, tous deux d'Aubervilliers, ayant ouvert le feu, les policiers ont répliqué. Un de leurs collègues d'Issy-les-Moulineaux, qui avait été contraint de déposer son arme en présence de l'otage, a à son tour fait feu à trois ou quatre reprises. La jeune femme, touchée au foie, est décédée des suites de ses blessures.

Le déroulement de la fusillade a été reconstitué par la brigade de répression du banditisme. Une expertise balistique a été ordonnée afin de savoir de quelle arme est parti le projectile qui a touché Mme Letennier. Les deux malfaiteurs, blessés aux jambes, ont été arrêtés, mais un de leurs complice a pu prendre la fuite.

Le Syndicat de la banque S.N.B.-C.G.C. a proposé, à la suite de cette tragique méprise, de retarder d'une demi-heure l'ouverture de tous les guichets de banques et d'établissements de crédit le 16 mars, en signe de deuil.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

CATALOGUES AU CRIBLE

La Hongrie : libertés derrière le rideau de fer

« *BUDAPEST est sans conteste la capitale... de la Hongrie.* » L'agence Transtours a tout avoué dans son catalogue, informatif comme on le voit !... Car c'est un bien grand malheur pour ce petit pays d'avoir une si séduisante capitale qui, l'arbre cachant la forêt, absorbe 80 % des touristes qui se rendent en Hongrie.

Envahie par les vacanciers des pays limitrophes, la Hongrie accueille tout de même chaque année quarante mille Français, dont la moitié passent par l'intermédiaire d'une agence de voyages.

Ces chiffres pourraient aisément progresser si les fabricants de voyages, avec un peu d'imagination, se décidaient à prendre la Hongrie par le bon bout : celui du tourisme individuel.

Voilà bien le problème permanent : les tours-opérateurs cherchent toujours à adapter le pays à leur style, à leur formule, au mépris de la bonne approche, qui consisterait à adapter la formule en fonction des atouts du pays.

Des atouts, la Hongrie n'en manque pas et, sans s'écarter du sacro-saint circuit Budapest-courbe du Danube-lac Balaton et Puszta, terre des haras et des bouviers, il faut reconnaître que la Hongrie est un pays d'ambiance, de cachet, tout autant que de charme et de folklore...

Elle est aussi le plus « occidental » des pays de l'Est, dans ses structures et dans son style de vie. Si les prix touristiques (hôtels, déplacements...) sont au-dessus de ceux pratiqués en moyenne par les pays de l'Est, c'est justement parce que les prestations y correspondent à la norme internationale. On y relève, du moins, un secteur privé de plus en plus actif, la pratique des prix libres dans le secteur touristique. Le gouvernement favorise la création de chambres chez l'habitant et stimule ce genre d'offre en incitant les particuliers à proposer leurs chambres (de 50 à 80 F à deux lits, avec bains, par nuit), grâce aux agents de voyages, moyennant une sensible déduction d'impôts.

Les motivations pour découvrir la Hongrie sont extrêmement diverses et font naître des programmes de voyage éparpillés dans une vingtaine de catalogues de marques différentes. Si chaque tour-opérateur voit la Hongrie à sa façon, tous reconnaissent en Ibusz la principale agence de voyages d'État (mais qui n'a pas, contrairement aux autres pays de l'Est, le monopole du tourisme), un interlocuteur solide et fiable, rapide et efficace, ces deux dernières qualités n'étant pas, en général, l'apanage des pays de l'Est, trop bureaucratisés.

Dans ces conditions, on comprend mal que les autorités hongroises aient manifesté de façon si triste et si pauvre leur présence au dernier Salon mondial du tourisme à Paris, en février : des tonnes de papiers à distribuer ne peuvent faire oublier l'incapacité du personnel à renseigner le public...

● Les week-ends.

Seule Air France, par le biais de sa filiale Jet Tours, propose des week-ends réguliers, individuels, en toute liberté à Budapest. Le prix est très bas : 1 220 francs pour le vol, trois jours, deux nuits dans un hôtel de première catégorie avec les petits déjeuners. A titre de comparaison, le tarif public le moins cher atteint 1 445 francs pour le seul vol aller-retour et tombe à 1 220 francs pour un groupe de neuf personnes, 1 000 F environ pour trente personnes. On n'est jamais si bien servi que par soi-même, et c'est en application de cette théorie de saine concurrence que les compagnies Air France et Malev réservent à Jet Tours un tarif de vol (autour de 800 francs) inapplicable par d'autres marques.

Pharest atteint 2 060 francs pour un forfait week-end comparable, n'incluant, en plus, que quatre repas. Pour payer encore plus cher et se mêler aux flots des comités d'entreprise en goguette, il suffit de choisir un « week-end carillonné », comme celui de la Pentecôte. Le meilleur rapport qualité-prix revient à Diners Voyages (forfait vol et quatre nuits dans un hôtel de luxe, visites et excursion sur la courbe du Danube pour 3 060 francs).

L'association France-Hongrie, compte tenu de son statut (pas de marge commerciale), d'une nuit de moins et d'un programme d'excursions plus limité, est à peine mieux placée, à 2 060 F, que le tourisme S.N.C.F., rarement dans la course, à 2 810 francs pour un hôtel non spécifié, même pas dans sa catégorie. Notons que Budapest est désormais fort bien équipée en hôtels tout standing, de deux à cinq étoiles luxe, et que sa capacité d'accueil se trouve accrue de deux mille cinq cents lits, avec l'ouverture, au printemps 1982, de nouveaux établissements.

● Circuits en autocar, au départ de France (Tabl. I)

Il s'agit des programmes des autocaristes assurant, sur tout le territoire français, une vaste desserte régionale, suppléant un peu à l'infirmité du transport aérien, car, en avion, seul Paris dessert Budapest.

Ces programmes se dirigent vers l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, passent par la Hongrie, après l'Allemagne ou la Suisse, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, et avant la Roumanie ou la Yougoslavie et lui consacrent de deux à cinq jours. Pour juger de l'intérêt d'un programme, il convient de prendre une carte d'Europe et de tracer, en les superposant, les itinéraires retenus — les cartes des catalogues étant fantaisistes ou imprécises, voire inexistantes — chez Valadou Mottet-Bonnes Vacances.

Sur les six catalogues étudiés, seuls Fram et Terrien précisent la catégorie des hôtels réservés et le type d'autocar. Pour juger des prix, vérifiez la présence d'un accompagnateur, en plus du chauffeur. Pas d'accompagnateur chez Terrien, pas d'information à ce sujet chez Ringenbach, qui précise toutefois que toutes les entrées payantes pour visites de monuments ou musées sont à prévoir en sus. La frontière n'est pas toujours nette entre le simple transport de passagers et le véritable circuit organisé !

Parmi les quatre catalogues indiqués dans notre tableau I, Bonnes Vacances offre un bon aperçu, en quatre jours, de la Hongrie, avec la capitale, le lac Balaton et l'un des parcs illustrant les beautés de la grande plaine, mais son niveau de prix ne s'explique pas ! Cartour est également cher tandis que Fram, grâce à une sortie du territoire hongrois par la Roumanie, passe par le parc Hortobagi, le plus représentatif de tous. L'association Arts et Vie n'effectue qu'un simple crochet par Budapest, rapidement exécuté entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Un reproche commun à tous ces autocaristes : aucune idée des distances — en temps ou en kilomètres — n'est donnée pour chaque étape, dont certaines sont éreintantes.

● Circuits classiques avec transport aérien (Tabl. II)

Grâce au vol aller-retour entre Paris et Budapest, ces circuits consacrent à la Hongrie un temps plus conforme à une découverte à la fois sereine et complète de ce pays, incluant les « ingrédients » touristiques : Budapest, la grande plaine à travers un ou deux parcs protégés, les villes chargées d'histoire sur la boucle du Danube et, au nord-ouest, le lac Balaton, et quelques villes du centre, représentatives de l'art populaire hongrois. Il faut alors compter deux semaines complètes. En dix ou douze jours, un choix s'impose, et il convient de se limiter géographiquement.

Ce ne sont certes pas les titres des itinéraires qui peuvent aider le public à choisir. La « Hongrie inconnue » de Lepertours a de bonnes chances de le rester, son rythme-marathon ne permettant certes pas d'entrevoir grand-chose.

Pharest propose un circuit à un rythme lent évitant toute fatigue, mais limité à l'ouest du pays.

Voyages Missions et le Tourisme français ont la sagesse de se limiter en onze et douze jours à la moitié est du pays, peut-être la plus dépaysante, tandis que Transtours et Nouvelles Frontières offrent des circuits complets, parfaitement équilibrés.

Pour une fois, les différences de prix ne réservent aucune surprise et s'expliquent dans les six cas cités par des différences visibles au niveau des prestations offertes.

● Les croisières.

Le Danube, qui n'est pas si bleu qu'on le dit, parcourt la Hongrie sur un peu plus de 400 kilomètres. A bord de petites unités de croisière, on peut en descendre le cours depuis Vienne jusqu'au delta, en Roumanie (via la Yougoslavie) en faisant escale à Budapest une journée entière. Deux marques seulement proposent ce type de programme : Le monde et son histoire (12 40 F pour dix-sept jours depuis Paris, moitié en croisière moitié en circuit au nord de la Roumanie) et SIP Voyages (6 000 F pour neuf jours depuis Paris, dont sept en croisière). Faites-vous préciser le type de cabines choisies (extérieures, sanitaires, le pont, etc.), les indications « A », « B », « C » des catalogues étant peu explicites.

● L'équitation.

S'il est un « produit » touristique dont peut s'enorgueillir la Hongrie, c'est bien la randonnée équestre. Les chevaux y font preuve d'une grande qualité, et les chevauchées se pratiquent sans limite, sans barbelés.

COLETTE MARAVAL.

(Lire la suite page 24.)

I. — PRIX PAR PERSONNE AVEC TRANSPORT EN AUTOCAR AU DÉPART DE PARIS
ASSISTANCE D'UN ACCOMPAGNATEUR, ASSURANCES INCLUSES, PENSION COMPLÈTE

CATALOGUES	ARTS ET VIE	FRAM	BONNES VACANCES	CARTOUR
Durée du voyage	18 jours	18 jours	17 jours	14 jours
Prix	5 205 F	6 250 F	7 544 F	5 789 F
Prix moyen par jour de voyage	386 F	368 F	471 F	521 F
Programme en Hongrie	2 nuits ● Budapest	2 nuits ● Budapest ● Boucle du Danube ● Puszta de Hortobagy.	3 nuits ● Budapest ● Lac Balaton ● Puszta de Bugac	2 nuits ● Budapest ● Lac Balaton

Cocktail magyar

LE char russe pointe sa tourelle en direction de la statue derrière laquelle les révoltés font le coup de feu. Il tire... Budapest... 1956... Le silence retombe sur cette marche de l'empire rouge, comme plus tard à Prague et à Gdansk... Pauvre Hongrie.

Mauvais ! Coupez !

Le film a jauni et le visiteur qui aborde le pays magyar la tête bourrée d'images sinistres et le cœur débordant de compassion constate avec étonnement que le beau Danube a beaucoup coulé sous les ponts de Budapest. Le plaisir est grand de se laisser aller à la Hongrie insolite, touristique et même furieusement occidentale que l'on découvre au-delà du rideau de fer.

Oh ! certes, certains immeubles du vieux Buda montrent des façades grêlées par la mitraille, mais on oublie vite ces cicatrices devant la rénovation-restauration qui, tout autour du château des Habsbourg, met en valeur les porches et les vieilles pierres. Le résultat en est un plaisant mélange qui évoque tout à la fois le quartier Latin, le Marais et les hauteurs de Montmartre. Poussez les portes de l'hôtel Hilton et admirez le mariage du moderne avec les dentelles de pierre de l'ancien couvent de carmélites qui dominait le Danube. Que voilà le beau et les affaires enfin réconciliés !

S'ils ne peuvent tout écrire, les Hongrois tiennent des propos d'une ironie et d'une décontraction peu courantes dans une démocratie populaire. Ce chauffeur de taxi prétend acheter son essence dans les stations-service dépendant des compagnies pétrolières occidentales, en raison de la moindre qualité du carburant national. Vrai ou faux ?

D'un côté, la bureaucratie coagule les bonnes volontés, et on entend dire : « Tant qu'on fera semblant de nous payer, nous ferons semblant de travailler. » (Voir l'enquête de Charles Vanhecke parue dans nos éditions du 10, 11, 12 et 13 novembre 1981.) De l'autre, l'esprit d'entreprise est florissant, et le Magyar témoigne d'un sens aigu du travail bien fait. Dans les métiers du tourisme, par exemple, il supporte la comparaison avec l'Allemand, le Suisse ou l'Autrichien, tellement efficaces : hôtels bien tenus, service rapide, réservations honorées, information abondante.

Marxisme et devises capitalistes

L'idée du monolithisme socialiste est si prégnante qu'on doit se faire violence pour imaginer une Hongrie vraiment touristique. Nul oukase n'oblige l'hôte à consommer le même circuit. Il en est pour tous les goûts.

Le touriste classique, friand d'histoire et de monuments, se régale des pittoresques demeures du vieux Sopron austro-hongrois. Il aime les splendeurs du palais Esterhazy de Fertöd. Les vestiges turcs de la capitale, les sites fortifiés de la boucle du Danube, Szentendre et son église orthodoxe baroque, l'attirent irrésistiblement. S'il est mélomane, la patrie de Liszt lui offre une pléiade de festivals de printemps et d'été dans les palais et les jardins.

Au touriste plus attaché aux sensations du moment, on recommandera de flâner dans les vignobles qui flanquent le lac Balaton sur sa rive septentrionale. S'il est désireux de nouer des relations avec les Budapestois, qu'il prenne le chemin des bains turcs de la capitale, dernier endroit où l'on cause. S'il est soucieux de sa forme, qu'il se glisse dans les eaux mystérieuses et tonifiantes du lac de Heviz, où fleurit le lotus. Plaisir et radioactivité naturelle garantis.

Que les cavaliers prennent sans tarder la route de la Puszta, la grande plaine hongroise. A l'est, près de Debrecen, ou au centre, dans les environs de Kecskemet, sur ces plaines de sable nostalgiques, ils feront connaissance avec la petite merveille qu'est le cheval hongrois. Increvable au point de supporter des galops répétés, malicieux et joueur, il donne l'occasion de se sentir hussard, bouvier et même un peu Magyar, au pays de l'abricotier et des puits à balancier.

L'Europe centrale comportait deux immenses plaines, deux passages obligés pour les commerçants et les envahisseurs. Deux pays de résistance et de souffrances : la Pologne et la Hongrie.

La première est entrée depuis le mois de décembre 1981 dans une période « glaciaire ». Reste la Hongrie, qui, en toute hypocrisie, a su combiner les rigueurs soviétiques et le bien-être des devises capitalistes, les contraintes du marxisme et un laisser-dire caustique, des bases russes et le confort hôtelier le plus luxueux.

Ce cocktail de la Hongrie nouvelle mérite plus et mieux que le détour.

ALAIN FAUJAS.

La neige revient, les affaires repartent

RÉUNIS à l'occasion du vingt-cinquième Salon professionnel international des articles et de la mode de sport d'hiver (SIG), qui s'est tenu du 6 au 9 mars à Grenoble, industriels et détaillants n'ont pas dissimulé leur satisfaction en constatant que le marché des sports d'hiver, déprimé depuis trois ans, a connu cette saison un très net redressement.

A l'origine de tous les malheurs passés des principaux fabricants de skis, de fixations et de chaussures, le manque de neige, voire l'absence totale de neige sur le très important marché nord-américain au cours des deux précédentes saisons, ainsi que, pendant l'hiver 1980-1981, sur certains massifs montagneux européens, notamment en Italie du Nord, dans les pays scandinaves et sur les Alpes du Sud françaises.

Cette saison, la « poudre blanche » s'est également répartie sur les massifs les plus fréquentés — Etats-Unis, Europe et Japon, — et ceux qui avaient perdu l'habitude de s'élancer sur les champs de neige ont retrouvé leurs pistes favorites. Quant aux industriels et aux détaillants d'articles de sports d'hiver, ils ont pu enfin écouler leurs stocks de matériel et de vêtements, certes vieillis d'une ou deux saisons mais toujours performants.

L'industrie du ski a traversé, au cours des saisons 1979-1980 et 1980-1981, la première grande crise de sa courte histoire. Ainsi la production mondiale de spatules a chuté de onze millions trois cent mille paires mises sur le marché pendant l'hiver 1979-1980 à neuf millions de paires fabriquées cette année. Dans la tourmente, de grands noms du ski — notamment l'Autrichien Kneissl, — de la chaussure — Crapper et Caber — et de la fixation — Marker — furent sur le point de disparaître.

Ils ont été généralement sauvés *in extremis* : Kneissl par un fabricant de skis de fond, Trak ; le français Crapper par un groupe canadien spécialisé dans la chaussure pour hockeyeurs, et l'italien Caber par un géant de l'alimentation. Quant aux entreprises qui ont pu résister à ces deux « années noires », elles ont toutes connu des moments extrêmement difficiles.

Le numéro un mondial du ski, avec 25 % du marché, le groupe Rossignol - Dynastar, dont la capacité de production était, en 1979, de trois millions de paires de skis, n'en a produit en 1981 dans ses usines françaises et étrangères que un million six cent cinquante mille paires. Son P.-D.G., M. Laurent Boix-Vives, a dû licencier la quasi-totalité des personnels employés aux Etats-Unis. Il a également fermé une de ses usines en France et a mis en chômage technique pendant plusieurs semaines une partie de son personnel.

La « bataille à l'extermination » entre les grandes firmes de skis, de chaussures et de fixations que prédisait en décembre 1980 M. Jean Salomon, P.-D.G. de la firme de fixation du même nom, n'a pas, semble-t-il, encore eu lieu (*le Monde* du 6 décembre 1980). On peut toutefois se demander si les entreprises auraient pu résister à une nouvelle saison sans neige dans l'un des huit grands pays consommateurs de skis — Etats-Unis, Canada, Japon, Allemagne fédérale, France, Autriche, Italie, Suisse, — qui représentent, à eux seuls, une population de six cent millions de personnes et dont seulement trente millions d'entre elles chaussent des skis, soit 5 %.

Si pour le P.-D.G. de Salomon, le cap difficile des années 1979-1980 semble passé grâce à une diversification dans la chaussure de ski et une saison enneigée, la firme, qui réalisait 83 % de son chiffre d'affaires à l'exportation, estime aujourd'hui que *« les plus redoutables concurrents sont désormais l'inflation et les taux d'intérêts »*.

Sur un marché qui ne progresse désormais plus que de 2 à 3 % par an, exceptionnellement 5 %, les industriels du ski, de la chaussure et de la fixation reconnaissent qu'ils ne pourront effectuer de sensibles progressions de leurs ventes qu'en *« grignotant sur la concurrence »*.

L'heure de la « bataille à l'extermination » entre les grands fabricants, qui ont pu surmonter les problèmes liés à des conditions climatiques, a peut-être cette fois-ci bel et bien sonné.

CLAUDE FRANCILLON.

Partir

La Chine mandchoue

Les circuits conçus par l'association Les Amis de l'Orient *visitent les plus beaux monuments et souvent les moins connus. Le voyage que conduira, du 16 mai au 8 juin, M. Gilles Beguin, conservateur au musée Guimet, ne faillira pas à la règle. Sous le titre : « L'art lamaïque à Jehol et celui des empereurs mandchous », il visitera Chenghe et ses huit « temples extérieurs » : monastère de la paix générale, monastère Putuo Zongcheng, véritable copie du Potala de Lhasa, etc. Puis Changchun et le palais impérial de Tai Zong. Et pour finir Shanghai et Hangzou.*

★ 17 720 F. Les Amis de l'Orient, 19, avenue d'Iéna, 75116 Paris, tél. : 723-64-85.

Sur les traces des Croisés

Ce périple en mer Egée et en Méditerranée orientale conduit, du 31 mars au 9 avril, sur les traces des Francs et des Normands, qui empruntèrent cette route du onzième au quatorzième siècle. M. Louis Valensi, conservateur des musées de France, animera la découverte des vestiges de cette entreprise politico-religieuse de reconquête des lieux saints. A partir de 13 000 F.

★ Grecorama, 156, rue de la Pompe, 75016 Paris. Tél. : 553-45-48 ou 553-71-75.

Chez les révoltés de la « Bounty »

A 2 000 kilomètres au sud-est de Tahiti, l'îlot de Pitcairn héberge cinquante et un descendants des mutinés de la célèbre « Bounty ». Les amis de l'île de Pâques ont mis au point un périple qui durera du 3 au 24 juillet.

★ 29 150 F Paris-Paris. Renseignements : Centre d'études et de réalisations touristiques voyages, 11, rue des Halles, 75001 Paris, tél. : 355-34-73.

Libertés derrière le rideau de fer

(Suite de la page 23.)

Les guides d'équitation sont animés par l'amour du cheval et n'ont pas encore de « tics » touristiques. Les randonnées sont parfaitement programmées par l'agence Ibusz, dont les propositions sont reprises au détail près par Jet Tours, Lepertours et l'association France-Hongrie.

Pour des programmes rigoureusement identiques, Jet Tours est plus cher que Lepertours, surtout en haute saison (5 500 F contre 4 880 F pour neuf jours depuis Paris dont six en randonnée et deux à Budapest). Cette dernière agence laisse, de surcroît, la possibilité de rejoindre Budapest par train ou en voiture personnelle et de n'acheter que la randonnée, sans transport, au même tarif exactement qu'à l'Association France-Hongrie.

Dans tous les cas, les accompagnants non cavaliers peuvent suivre la randonnée en attelage ou, moins cher, dans l'autocar qui transporte la nourriture et les bagages.

● La chasse.

« Qui n'a vu le vol d'un faisan au cœur de l'hiver hongrois n'a jamais vu de faisan », assure le responsable du département chasse et pêche de Jet Tours. On chasse toute l'année en Hongrie, les canards prenant le relais des faisans, et le daim celui du chevreuil. Le prix moyen, selon le tableau, d'une journée de chasse au grand gibier en Hongrie est de 1 600 F environ, alors qu'il atteint 700 F en France, sans hôtel ni repas. Dans ce domaine aussi, la Hongrie offre un bon rapport qualité/prix.

● Musiques.

Le Festival de Printemps, à Budapest, se déroule chaque année au cours de la troisième semaine de mars. Ses manifestations musicales — au sens large — culturelles, sont de qualité, faisant la part belle aux créations hongroises de toutes époques et s'assurent d'emblée d'un vaste succès.

Deux organisateurs seulement en profitent pour proposer une semaine à Budapest. L'agence Idées Voyages, spécialisée dans les voyages à thèmes musicaux, propose un forfait de huit jours à 3 625 F, plus riche en spectacles, en concerts et en excursions que le programme de l'Association France-Hongrie, basé, lui, sur le même hôtel, pour 2 910 F. L'Association, chose étonnante, obtient le visa hongrois de ses adhérents pour 40 F (contre 25 F chez Idées Voyages) et demande 805 F de supplément pour une chambre individuelle (contre 500 F chez Idées Voyages, même durée, même hôtel)...

Bizarre !

COLETTE MARAVAL.

II. — PRIX PAR PERSONNE, AVEC TRANSPORT AÉRIEN DEPUIS PARIS, ASSURANCES INCLUSES

CATALOGUES	NOUVELLES FRONTIERES	TRANSTOURS	PHAREST	VOYAGES MISSIONS	TOURISME FRANÇAIS	LEPERTOURS
Durée du voyage	17 jours	15 jours	15 jours	12 jours	11 jours	10 jours
Prix	4 049 F	5 150 F	4 690 F	4 240 F	4 450 F	3 700 F
Repas	1/2 pension	Pens. complète	Pension complète	Pension complète	Pension complète	Pension complète
Catégorie d'hôtels	Hôtel de tourisme	Première catégorie	Première classe	Première catégorie	Première catégorie (3 étoiles)	Première classe
Accompagnement	Accompagnateur	Accompagnateur	Accompagnateur	Accompagnateur	Accompagnateur	Accompagnateur
Titre du programme	Au pays Magyar	La Hongrie authentique	Circuit Hongrie	Paysages magyars	Paysages de Hongrie	La Hongrie inconnue
Nombre minimum de passagers pour assurer le départ	Non précisé	20 passagers	11 passagers	Non précisé	20 passagers	30 passagers
Prix moyen par jour de voyage	252 F	368 F	335 F	385 F	445 F	411 F
Programme	Tour complet, repos au Balaton en milieu de circuit.	Tour complet, repos au Balaton en fin de circuit.	Moitié Ouest avec les villes du centre et la Puszta de Bugac.	Moitié Est, avec excursion au Balaton.	Moitié Est, avec excursion au Balaton.	Tous les aspects du pays sous forme de flash.

Hippisme

Doping et « analyses de courtoisie »

LES solutions vont moins vite que les chevaux.

Quiconque s'est, comme nous, éloigné des courses quelques semaines les retrouve confrontées aux mêmes problèmes.

Ainsi, le débat syndical rebondit, cette fois du côté des buralistes, hôtes de 95 % des guichets de P.M.U. Ils perçoivent 1 % du montant des enjeux enregistrés chez eux, plus une indemnité fixe de l'ordre de 300 F par mois. Moyennant quoi, ils font leur la rétribution (charges sociales comprises, bien entendu) de la ou des personnes qui prennent les paris. Ils estiment que ce n'est plus suffisant, d'autant que, pour un travail moindre, le Loto leur assure, quant à lui, une commission de 5 % du prix des billets. Un de leurs arguments est que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les joueurs — en tout cas ceux des tiercés et quartés — ne sont plus des consommateurs. En élargissant leur clientèle vers les retraités, voire les ménagères, les courses se sont coupées du pastis. Les buralistes menacent de fermer leurs guichets, pour une durée illimitée, à compter du 27 mars. La date n'a pas été arrêtée au hasard. Il s'agit de la veille du jour où se dispute, à Auteuil, le Prix du Président de la République, dont le tiercé établit toujours un record de recettes. Les négociations, cependant, continuent.

Elles se poursuivent aussi avec les employés du P.M.U. Ne pas confondre avec ceux des P.M.U., qui — nous venons de le voir — relèvent de quelque quatre mille buralistes. Il s'agit, dans ce second conflit, d'environ trois mille cinq cents salariés (motards chargés de la collecte des sacs de bordereaux, employés, à Paris et dans les directions régionales, au « traitement » de ces bordereaux, comptables, etc.), dépendant directement du P.M.U., c'est-à-dire des sociétés de courses, puisque le P.M.U. lui-même n'est qu'un service, sans personnalité juridique, de celles-ci. Ici aussi retentissent des tintements de gros sous. Pourtant, l'inquiétude fondamentale est quelque peu différente. Le P.M.U. va s'informatiser. L'Etat — soucieux par ailleurs d'encourager l'industrie de pointe qu'est l'informatique — va l'y aider en abandonnant aux sociétés de courses une taxe supplémentaire de 60 millions de francs par an, qu'il prélevait depuis 1968. A terme, les paris seront compostés par les joueurs dans des terminaux d'ordinateurs remplaçant les actuels guichets. La décision de principe a été prise d'échelonner l'équipement, de telle sorte qu'il progresse parallèlement aux départs en retraite. Mais ce parallélisme-là n'ira évidemment pas sans déchirements individuels.

Les « preneuses » du P.M.H. et les syndicats

Le troisième conflit, celui des employés du Pari mutuel hippodromes (les « guichetiers » des champs de courses), le plus « dur » puisqu'il a été à l'origine de l'envahissement des pistes lors de la réouverture d'Auteuil, a pris un tour insolite. Les syndicats ont soudain mis en cause le statut des « preneuses » des restaurants d'hippodromes. Il s'agit de sept aimables dames qui étaient habilitées à aller, de table en table, enregistrer les paris des convives. Au contact d'une clientèle (souvent étrangère) très aisée, jouant gros jeu et ayant le pourboire facile, elles connaissaient, paraît-il, pour peu que la chance fût du côté des tables qu'elles servaient, des après-midi fastes. Elles n'étaient pas incorporées dans le personnel normal du P.M.H. Où que ce soit, il ne fait plus bon ne pas être incorporé. Entre les pleurs des sept « preneuses » et la menace d'une grève pouvant leur coûter des millions de francs, que voulez-vous que fissent les sociétés de courses ? Elles ont laissé couler les pleurs. Les sept « preneuses » sont parties ; des employés dûment incorporés et syndiqués ont pris leur relève, et le calme est (provisoirement) revenu.

Quelques pas en avant (ou en arrière ?) dans les ténèbres du doping. Dirigeants de sociétés, experts en toxicologie, vétérinaires, propriétaires et entraîneurs, se sont réunis rue du Cirque. Un principe nouveau — au moins par sa formulation, cette fois officielle, — a été dégagé : propriétaires et entraîneurs pourront, dans certaines conditions, demander une « analyse de courtoisie » à propos d'un cheval ayant subi un traitement, avant de décider de sa participation à une épreuve. Il s'agira de s'assurer, par les moyens et techniques mêmes mis en œuvre dans l'analyse devant suivre l'arrivée que ne subsiste, dans l'organisme du cheval, aucune trace décelable du traitement administré. D'évidence, cette pratique va aboutir à une nouvelle multiplication des traitements. Pourquoi se priver puisqu'on saura que, en tout état de cause, on disposera, quelques jours avant la course, de ce garde-fou pour décider, éventuellement, d'un forfait ?

Les sociétés de courses offrent à leurs ressortissants une parade à leurs propres contrôles... Leur excuse est que, pour faire face aux revendications syndicales et pour pallier une relative désaffection du public (5 % seulement d'augmentation des recettes brutes en 1981), elles doivent offrir davantage de tentations de jeux, donc réunir davantage de partants, en un temps où ceux-ci, par la disparition de maintes casaques, ont tendance à se raréfier. En un mot, si l'éthique continue de condamner le doping, l'économie incite à fermer les yeux. D'où cette attitude — dont les « analyses de courtoisie » sont le dernier signe — qui condamne tout en facilitant.

L'attitude se retrouve à l'égard des hommes. La Société des steeple semble avoir admis de bonne grâce que l'entraîneur Jean-Paul Gallorini, suspendu jusqu'à la fin de l'année pour doping, devienne « directeur technique » de l'écurie Wildenstein. Elle n'avait pas — il est vrai — les moyens juridiques de s'y opposer : le titre et la fonction — au demeurant imprécise de « directeur technique » —, ne relèvent d'aucune licence ni d'aucun agrément préalable. Personne n'est dupe : hormis le fait qu'il ne peut venir aux courses, Gallorini s'occupe des « Wildenstein » comme par le passé. Au plan humain, la tolérance se justifie probablement : comment ruiner, pour une faute, la carrière exceptionnellement prometteuse d'un garçon de trente ans ?

Sur la piste, cependant, le jeune prodige a, dimanche, été en échec : son *Paiute*, jusqu'ici champion incontesté des haies, a été battu par *Malymad*. Celui-ci, un transfuge de l'écurie Aga Khan, rappelle, par son impétuosité et sa classe de sauteur, un autre Aga Khan, d'illustre et tragique mémoire (il se tua sur un obstacle) : *Chakhansoor*. A coup sûr, un très grand cheval, qui, à cinq ans, n'est encore qu'à l'aube de sa carrière.

Autres vedettes de dimanche : *Quid Novi* et *Kashnil*, héros, après les 4 100 mètres du prix Lutteur-III, d'une arrivée au millimètre. Le millimètre de la victoire a été pour *Quid Novi*. Une victoire du courage : *Quid Novi* en a à revendre ; *Kashnil*, merveilleux tant qu'il domine la situation, en manque un peu lorsqu'il faut se surpasser. C'est probablement l'explication d'une étonnante lacune : ce très beau cheval, très bien né (par *Kashmir* et une fille de *Free Man*), qui aurait pu faire un étalon, n'a jamais été capable, en plat, de gagner, comme on dit dans les écuries, même « une boîte d'allumettes ».

LOUIS DENIEL.

Photo

Vidéo-clic

LE Mavica, appareil de photo en couleurs utilisant un disque vidéo à la place de la pellicule, a été, pour la première fois en Europe, présenté par Sony, le 8 mars à Paris, au Palais des congrès, à l'occasion du Festival du son et de l'image. Des démonstrations de cette nouvelle technique seront faites au public jusqu'à la fin du Festival, qui se terminera le 14 mars.

La première présentation du Mavica avait été faite à Tokyo en août dernier (*le Monde* du 26 août 1981). L'analyse en couleurs de l'image est obtenue comme dans une caméra vidéo, et l'enregistrement sur le disque est réalisé selon une technique similaire à celle du magnétoscope. La lecture du disque se fait sur un téléviseur couleur. La définition de l'image reste inférieure à celle d'une médiocre photo en couleurs et à celle d'une image de magnétoscope grand public. Cela est dû, notamment, à la faible capacité de l'écran analyseur miniaturisé. Les démonstrations faites au Festival du son et de l'image confirment sur ce point ce que nous savions déjà (*le Monde* du 26 septembre 1981). Par contre, la stabilité des images est excellente et le rendu des couleurs aussi bon que celui que procure un magnétoscope.

Un appareil de 7 000 F

Depuis peu, l'image Mavica peut aussi être tirée sur papier. En effet, le 3 mars dernier, à Tokyo et à New-York, Sony a présenté pour la première fois le Mavigraph, appareil à tête thermique qui, à partir du signal fourni par le disque, permet d'imprimer une épreuve en quadrichromie (jaune, bleu sombre, magenta et noir), en cinq à six minutes. Le Mavigraph n'est pas montré au Festival son et image, mais on peut cependant y voir des épreuves tirées avec cet appareil. Elles reproduisent avec une bonne fidélité les images telles qu'elles apparaissent sur l'écran du téléviseur de lecture.

Les dirigeants de Sony ont précisé lors de la présentation parisienne que les prix de ces matériels, dans l'état actuel des données, se situeront à environ 7 000 francs pour le Mavica et son lecteur pour téléviseur. Quant au Mavigraph, deux modèles sont prévus, l'un au prix de 3 500 F donnant de petites images (approximativement 6 × 9 cm), l'autre de 9 000 F, donnant des images plus grandes, d'environ 12 × 15 cm. La date de commercialisation primitivement annoncée pour le premier semestre 1983 a été reculée à la fin 1983 pour le Japon. Aucune date de mise sur le marché européen ne peut être donnée.

ROGER BELLONE.

Plaisirs de la table

Additions de raison

UN Bistro de la Gare sur les Champs-Elysées, une Fermette rue Marbeuf, on aura tout vu ! Et en plus, au milieu de cette fermette, un jardin d'hiver 1900 qui serait comme du Slavik « vrai » ! C'est un restaurant de bonne et honnête cuisine et de prix très honnêtes. De là à en faire un rival (même toque blanche et mêmes 13/20 que le Fouquet's), c'est de la part de MM. Gault-Millau une plaisanterie. Mais il convient de signaler cette bonne adresse, cet excellent menu beaujolais et café compris, et, malgré l'un peu bruyance des clients (surtout dans la serre), le plaisir de la maison ouverte, au surplus, le dimanche.

La Fermette Marbeuf, 5, rue Marbeuf (8e), tél. 720-63-53.

***

Puisque nous en sommes aux additions non ostentatoires, célébrons le gentil et éternel Pharamond (c'est, cette année, son anniversaire). C'est un des rares des Halles à garder son calme, son honnêteté, sa vitesse de croisière et son charme, fait, outre de décor, avant tout de deux sommets : les tripes de la « Petite Normande » et les grillades accompagnées de pommes soufflées. La gratinée est à 15 F, les tripes, sur le petit réchaud individuel, à 35 F. Il y avait ce jour-là une blanquette de joues de raie, le pied de porc et l'andouillette grillés de rigueur, les rognons d'agneau au roquefort, un plateau de fromages (12 F) et, si le cidre vallée d'Auge ne vous tente point, ou le poiré, des vins entre 28 et 60 F.

Pharamond, 24, rue de la Grande-Truanderie (1er), tél. : 233-06-72.

● **Pas seulement les rillettes.** — C'est une véritable école de la gastronomie sarthoise que les visiteurs de la foire de printemps du Mans découvriront dans le Parc des expositions de cette ville, du 12 au 15 avril. Les apprentis de la chambre des métiers, les élèves de l'école d'hôtellerie du lycée Hélène-Boucher, l'amicale des Grandes Toques, l'association des Dix-Neuf bonnes tables sarthoises et la Fédération de l'hôtellerie sarthoise afficheront leur art d'accommoder le chapon du Maine, la marmite sarthoise ou la poularde à la mancelle. Et, puisqu'il convient aussi de goûter les rillettes, les vins des coteaux du Loir et les cidres de Vernie introniseront les amateurs des produits du terroir. — (Corresp.)

Restons dans le domaine des additions raisonnables avec les spécialités (— lundi : bourguignon ; — mardi : andouillette au pouilly ; — mercredi : potée morvandelle ; — jeudi : coq au vin ; — vendredi : quenelle de brochet) de Ma Bourgogne, qui se révèle beaucoup plus qu'un excellent bistrot à vins. Du persillé (20 F) aux desserts « maison » et glaces (entre 14 F et 22 F), avec quelques grillades de bonnes viandes et les plats du jour : tête de veau ravigote, poulet fermier gratiné aux nouilles, etc. Louis Prin, qui achète ses vins aux vignerons et en est justement fier (belle collection de Beaujolais), vous conseillera peut-être sur la côte de bœuf (110 F pour deux) ce givry 1976 qui « accroche », fruité, de nez plaisant et qui mérite, si j'ose écrire, le voyage.

Ma Bourgogne, 133, boulevard Haussmann (9e), tél. 563-56-62 (*mais déjeuners seulement !*).

***

Un mot pour signaler, au Repaire de Cartouche, dont la cuisine est pérenne (outre le menu à 65 F) et où l'on retrouve avec plaisir l'assiette landaise (boudin froid, ventrèche roulée, bayonne, aiguillette fumée), le confit de canard aux cèpes, un remarquable plateau de fromages et une belle collection d'armagnacs... Pour signaler, donc, un béarn rouge nouveau à 40 F bien surprenant.

Le Repaire de Cartouche, 8, boulevard des Filles-du-Calvaire (3e), tél. 700-25-86.

***

Un petit tour en province, pour finir. Un nouveau à Toulouse, le *Saint-Simon*, restaurant de *l'Hôtel de Diane* (3, route de Saint-Simon, tél. 40-09-52 et 40-09-44). L'originalité de *l'Hôtel de Diane* est de comporter des tennis avec possibilité de stages supervisés par J.-F. Caujolles, ancien champion de France. Celle du restaurant me semble osciller entre le terroir (foie gras, confit, pastis gersois) et la fantaisie (navarin d'agneau aux écrevisses).

Nouveau encore, les frères Cruaud, du *Reberminard* de Ploermel, dont j'ai parlé, viennent d'ouvrir un *Reberminard* bis (67 *ter*, boulevard La Tour-d'Auvergne, à Rennes, tél. : 30-19-71). Il n'y a pas de raisons pour que ce soit moins bon ici que là puisqu'ils sont deux frères à se partager le travail. Mais pourquoi des appellations un peu ridicules comme le « safari de la mer à la tomate fraîche » ?

Enfin, au Pays basque (ça va être le moment des piballes !), *le Fronton*, à Itxassou (tél. : 29-75-10), ses menus et une carte où il faut choisir la cuisine du pays.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *En Bordelais*, selon Pierre Coste, le millésime 1981 est celui d'une année ombrageuse mais donnera néanmoins un honnête millésime : rouges de constitution généreuse, blancs secs harmonieux et fruités, blancs liquoreux laissant présager « de grande joies ».

● *Un lecteur a bien raison* d'avoir protesté par lettre auprès des organisateurs de ce « Salon du fast-food et de la restauration rapide », ce franglais est ridicule autant qu'odieux.

● *L'hôtel de la Trémoille* tient à farie savoir qu'il n'a rien de commun avec le restaurant La Trémoille dont il a été parlé dans ces pages.

● *Gérard Vié* (les Trois Marches, 3, rue Colbert, à Versailles) a créé le Cercle Colbert avec, pour ses membres, un menu-carte à 130 F (plus boisson et service).

Philatélie

N° 1730

ANDORRE : Retrait de timbres.

Le retrait de deux timbres a été effectué — le 5 mars — dans la co-principauté ainsi qu'aux guichets philatéliques de la métropole.

1,40 F, Bordes de Mereig ; émis le 23 mars 1981 ;

3 F, Detall d'una casulla ; émis le 7 septembre 1981

En bref...

● **BAHAMAS.** — Centenaire de la découverte de la tuberculose (1882-1982) par le docteur Robert Koch (1843-1910), 5, 16, 21 cents et 1 dollar.

● **CANADA.** — Exposition philatélique mondiale de la jeunesse « Canada 82 », 30 c., (castor, de 3 pence, 1851) ; 35 c., (Gendarmerie royale du Canada, 1935).

● **FINLANDE.** — Un timbre de 1,60 Fmk, d'usage courant, continue la présentation des parcs nationaux et une autre figurine postale de 7,00 Fmk, celle de l'ancien art populaire, le tissage.

● **GRANDE-BRETAGNE.** — Organisations de jeunes, quatre timbres, 15 1/2, 19 1/2, 26 et 29 pence.

● **GUERNESEY.** — Seconde série de « Vieux Guernesey », 8, 12, 22 et 25 pence. - Série « Europa 82 », 8, 13, 20 et 24 pence, sera émise le 28 avril prochain.

● **ISLAND.** — Timbres d'usage courant, deux valeurs « coquillages » (buccin et peigne) 20 et 600 aurar et trois timbres « animaux » (mouton, vache et chat) 300, 400 et 500 aurar.

● **LUXEMBOURG.** — « Série culturelle 1982 » représente des paysages au fil des saisons par des tableaux réalisés entre 1910 et 1912 par les artistes du pays : 4 fr., Printemps ; 6 fr., Eté ; 8 fr., Automne ; 16 fr., Hiver. Les œuvres, dans l'ordre, de : Frantz Seimetz, Pierre Blanc, Guido Oppenheim et Eugène Mousset. — Nouvelle valeur d'usage courant, l'effigie du Grand-Duc, 16 fr. — Timbre à la mémoire de la Résistance luxembourgeoise, 8 fr.

● **NORVEGE.** — Championnats du monde de ski, disciplines nordiques, 200 et 300 öre. Nouvelle série d'usage courant, 175, 200, 225 öre (formats 17,3 × 21,1 mm) et 275, 300 öre (formats horizontaux).

● **PAYS-BAS.** — Centenaire de la Fédération royale néerlandaise de patinage, 45 cent. (26-2-82).

● **PORTUGAL.** — Série des fleurs régionales des Açores, 4,00, 10,00, 27,00 et 33,50 escudos.

MONACO : première partie des émissions 1982

La première partie des émissions, dont la mise en vente est prévue pour le 3 mai prochain, comporte vingt-trois timbres (quatre dans un bloc-feuillet) pour un montant de 36,50 F.

Si on considère que le bloc-feuillet, avec les quatre timbres dentelés, sera catalogué de deux manières (ce qui oblige les collectionneurs à en acheter deux), le montant final se trouve augmenté à 46,50 F, alourdissant considérablement la facture.

Voici donc les émissions pour le début de mai :

Coupe du monde de football, bloc-feuillet (dentelé), avec les valeurs : 1, 2, 3, 4 F, respectivement, dribble, shoot, tête et dégagement au poing. Maquettes et gravures de Georges Bétemps. 10 F.

Oiseaux du parc national du Mercantour, six timbres, 0,60, casse-noix moucheté ; 0,70, tétras-lyre ; 0,80, perdrix bartavelle ; 0,90, tichodrome échelette ; 1,40, lagopède des Alpes ; 1,60, aigle royal. Maquettes de Huguette Sainson pour les trois premières valeurs et d'Odette Baillais pour les autres. Gravures d'Eugène Lacaque. 6 F.

Europa C.E.P.T. 1982, faits historiques (thème commun), 1,60, prise de la forteresse de Monaco, en 1297, par des troupes guelfes de Gênes, déguisées en moines franciscains ; 2,30, signature du traité de Péronne, en 1641, par le roi Louis XIII de France et le prince Honoré II de Monaco. Dessins et gravure de Claude Jumelet. 3,90 F.

Les deux timbres (imprimés par feuilles de 30) seront également présentés en feuillet de cinq séries, comme l'Office des émissions a pris la très mauvaise habitude pour forcer la vente. Que nous déplorons !

Le chiffre du départ de 36,50 F par la double combinaison du bloc passe à 46,50 F et avec le fameux feuillet Europa on puise encore plus profondément dans la poche des collectionneurs, par le coût de ce dernier qui est de 19,50 F. Soit une dépense de 66 F. On aurait pu s'en passer de ce forcing de 29,50 F, afin que les timbres monégasques se portent mieux à l'avenir.

Et, nous ne parlons pas des « combinazzione » qui se pratiquent, en plus, pour une caisse à part où les abonnés et même la grande majorité des négociants sont exclus !

Emissions groupées :

— Fontvieille, nouveau quartier qui agrandira la superficie de la principauté de un septième par emprise sur la mer : 1,40, ancien quartier de la plage Fontvieille ; 1,60, emprise sur la mer par remblayage ; 2,30, plan d'urbanisme du nouveau Fontvieille-Village. Maquettes et gravures de Jacques Combet.



— Projet du nouveau stade (15.000 places) de Fontvieille-Village, 2,30. Dessin et gravure de Claude Haley.



— Philexfrance 82, « Les communications », 1,40. Dessiné et gravé par Claude Haley.

— Exposition canine internationale (5 et 6 mai), 0,60, le Bobtail ; 1,00 le Briard, dessin de Jacques Combet. Impression hélio.

— Archevêché (depuis le 25 juillet 1981), 1,60, cathédrale de Monaco. Maquette de Pierrette Lambert, gravé par C. Slania.

— Saint-François-d'Assise, fondateur de l'ordre des franciscaines, 1,40 (800e naissance). Dessin de Pierrette Lambert, gravure de C. Slania.



— Lord Baden-Powell (125e anniversaire de la naissance), 1,60, scoutisme. Dessiné et gravé par Jean Pheulpin.

— Docteur Robert Koch, centenaire de la découverte du bacille de la tuberculose, 1,40. Dessin et gravure de Jacques Combet.

● Ces huit émissions avec ses onze valeurs indivisibles, 16,50 F.

● Les abonnés aux émissions monégasques, en plus des émissions annoncées aujourd'hui, recevront les deux timbres-taxe (6 F) et la série « préos » (2,61 F), annoncées dans notre chronique précédente (le Monde, du 13 février 1982).

● Après cette énumération des vingt-trois timbres, on observe deux améliorations :

1) les valeurs faciales paraissent raisonnables ;

2) sur les vingt-trois timbres, il n'y en a que deux réalisés en hélio. Nous ne pouvons qu'approuver sur ces deux points les postes monégasques. Et, pour combler le vœu des philatélistes, il suffirait de supprimer les « forcing » signalés à propos des feuillets.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 960

DEUX FOUS CONTRE DEUX CAVALIERS

(Tournoi international Bando di Roma, février 1982.)
BLANCS : S. MARIOTTI
NOIRS : V. KORCHNOI
Partie viennoise.

1. é4 é5	18. Ff1 ! (m) Ca3 (n)
2. Cç3 (a) Cf6 (b)	19. Fd3 ! (o) Té8
3. g3 (c) Fb4 (d)	20. f3 Cç5 (p)
4. Fg2 0-0 (é)	21. Ff5 ! Tf6
5. Cg-é2 ç6	22. D×d5 D×ç3 (q)
6. 0-0 d5	23. Ta-d1 ! T×f5 (r)
7. é×d5 ç×d5	24. D×f5 C×ç2
8. d4 ! (f) é×d4	25. Fé5 ! Dç4
9. C×d4 F×ç3(g)	26. F×g7 ! ! (s) R×g7 (t)
10. b×ç3 Cb-d7	27. Dg5+ Rh8
11. Ff4 (h) Cb6	28. Td8 ! Cd7 (u)
12. Cb5? Ff5	29. Té-é8 ! Dd4+
13. Cd6 Fé4	30. Rg2 Dg7
14. Fh3! (i) Cç4 (j)	31. Dé7 ! Rg8
15. C×é4 (k) C×é4	32. D×d7 aband.
16. Dd4 Da5	
17. Tf-é1 ! Ta-é8 (l)	

NOTES

a) Chère au maître russe Alapin à la fin du siècle dernier, cette ouverture a pratiquement disparu du répertoire des grands tournois ; seuls quelques grands maîtres comme Bronstein, Spassky, Larsen, Gurguenidse y ont encore recours épisodiquement.

b) Ou 2..., f5 ; 3. é×f5 ; 2... Fb4 ; 3. f4 ; 2..., Fç5 ; 3. Cf3 ou 2..., Cç6 ; 3. f4.

c) D'autres réponses sont bien connues : 3 Fç4, C×é4 ; 4. Dh5, Cd6 ; 5. Fb3, Cç6 ; 6. Cb5, g6 ; 7. Df3, f5 ; 8. Dd5, Dé7 ; 9. C×ç7+, Rd8 ; 10. C×a8, b6 ou bien 3. f4, d5 ; 4. f×é5, C×é4. Le fianchetto du F-R ne donne, en principe, aucun souci aux Noirs.

d) Sur 3..., Cç6 ; 4. Fg2, d6 ; 5. Cg-é2, Fé7 ; 6. 0-0 suivi de 7. d4 les Blancs sont légèrement mieux. De même, si 3..., d5, 4. é×d5, C×d5 ; 5. Fg2, Fé6 ; 6. Cf3, Cç6 ; 7. 0-0, Fé7 ; 8. Té1, Ff6 ; 9. Cé4, 0-0 ; 10. d3, Fé7 ; 11. a3, Cb6 ; 12. b4 (Smyslov-Polugaïevsky, championnat de l'U.R.S.S., 1961) et si 3..., Fç5 ; 4. Fg2, Cç6 ; 5. Cf3, d6 ; 6. d3, Fg4 ; 7. Ca4, Cd7 ; 8. h3, Fh5 ; 9. ç3, F×f2+ ; 10. R×f2, b5 ; 11. b4, b×a4 ; 12. D×a4 (Averbach-Spassky, championnat de l'U.R.S.S., 1963).

é) Ou 4..., d6 ; 5. Cg-é2, ç6 ; 6. 0-0, Cb-d7 ; 7. d3, Cf8 ; 8. a3, Pa5 ; 9. b4, Fç7 ; 10. d4, Dé7 ; 11. Dd3 avec avantage aux Blancs (Bronstein-Teschner, Hambourg, 1965).

f) Créant dans le camp ennemi un pion central isolé, la réponse 8..., é4 étant insuffisante à cause de 9. Fg5, Fé6 ; 10. f3.

g) Abandonnant la paire de F pour un pion doublé sur la colonne ç

h) Si 11. Fa3, Té8 ; 12. Cf5, Cé4 ; 13. D×d5, C×ç3.

i) Si 14. C×b7, Dç8 et 15..., D×ç3.

j) Sans craindre 15. C×b7, Dé7 ; 16. Ta-b1, Tb8 ; 17. F×b8, T×b8 ; 18. Ca5, T×b1 ; 19. Cç6, T×d1 ; 20. C×é7+, Rf8 ; 21. T×d1, R×é7.

k) Une paire de F contre une paire de C.

l) Après 17..., C×ç3 (et non 17..., D×ç3 ? ; 18. T×é4) ; 18. Ff1 (menaçant 19. F×ç4 et 20. Fd2), Ta-ç8 ; 19. Fd3 les Noirs tombent dans de grandes difficultés (si 19..., Tf-d8 ; 20 Fg5 et si 19..., Tf-é8 ; 20. F×ç4, d×ç4 ; 21. Fé5).

m) Menace 19. F×ç4.

n) Si 18..., D×ç3? ; 19. T×é4. A considérer était cependant 18..., C×ç3 ; 19. Fd3 (et non 19. F×ç4, T×é1+! ; 20. T×é1, Cb5 !).

o) Les Blancs ont désormais une supériorité écrasante, les menaces sur l'aile - D étant écartées (19... D×ç3 ; 20. T×é4 et 19..., C×ç3 ; 20. Fd2) et les C étant de faibles puissance par rapport aux F.

p) Si 20..., Cf6 ; 21. T×é6, f×é6 ; 22. Fd6, Td8 ; 23. Db4! ; si 20..., Cd5 ; 21 T×é6 etc.

q) Et non 22..., Td8 ; 23. Tad-1!

r) Devant le déséquilibre de leurs forces (une T en f8, les C en a3 et ç5), les Noirs, qui ne peuvent jouer la T-R qu'en a8 et sont menacés de toutes parts (24. Fd6 - 24. Fé5), se décident bon gré mal gré à sacrifier la qualité pour éliminer la puissante paire de F et rechercher du contre-jeu sur l'aile -R.

s) Mais les Blancs mettent fin au combat avec élégance et efficacité.

t) Si 26..., C×é1 ; 27. F×f3, C×f3+ ; 28. D×f3, R×f8 ; 29. Df5, Cé6 ; 30. Tf1 ou 26..., C×é1 ; 27. F×f8, Dé2 ; 28. Dg5+, R×f8 ; 29. Td8+.

u) Si 28..., T×d8 ; 29. D×d8+, Rg7 ; 29. Dg5+ suivi du mat et si 28..., Cé6 ; 29. T×é6.

SOLUTION DU PROBLEME N° 959
M. BARULIN, 1930.

(Blancs : Rh2, Dé5, Th4, Fg1 et b1, Cf5 et f6, Pa3, b6, f2, g3, g6, ç4. Noirs : Rç5, Tg7 et b2, Fé8, f8 et Pa7. Mat en deux coups).

1. b7 ! menaçant 2. Cé4 mat. 1..., Tb5 ; 2. f3 mat. 1..., Tb6 ; 2. f4 mat ; 1..., Fb5 ; 2. D×a7 mat. 1..., Té7 ; 2. Dd6 mat.

ÉTUDE

M. LIBURKIN
(1933)



BLANCS (4) : Rg8, Tf5, Ca8 et b7.
NOIRS (3) : Ré6, Fh4, Ph2.
Les blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 957

« MA VIE AU BRIDGE »

Cette donne est tirée du livre *Ma vie au bridge* que l'acteur de cinéma Omar Sharif vient de publier aux Editions Fayard (1)... On peut y lire notamment ce commentaire qui résume bien la passion de l'auteur : « *Quelle fantastique façon d'abolir le temps que ce jeu qui présente un éventail de milliards de donnes avec cette impression tenace d'avoir toujours à faire des progrès...* »

	♠ R D 8 4 2 ♥ 3 ♦ D V 8 5 ♣ A D 7	
♠ 3 ♥ V 10 9 2 ♦ 9 4 3 ♣ 10 8 6 3 2	N O E S	♠ A 10 9 7 6 5 ♥ 6 4 ♦ A ♣ V 9 5 4
	♠ V ♥ A R D 8 7 5 ♦ R 10 7 6 2 ♣ R	

Le coup suivant a été joué par Forquet, un des grands champions italiens qui a fait partie de l'équipe d'Omar Sharif.

La ligne de jeu gagnante est très simple, mais, à la table, personne n'y a pensé, sauf Forquet.

« *Nord ayant ouvert de « 1 ♠ »* écrit Omar, *la recherche d'une manche en majeure conduisit plusieurs déclarants à demander « 4 ♥ ». Très justement, ce contrat était voué à l'échec sur entame pique ou carreau. Le déclarant ne pouvait, en effet, se tirer du second coup de pique donné par Est après encaissement de l'as de carreau.*

» *A la plupart des tables, Sud parvint au bon contrat de « 5 ♦ » et Ouest entama uniformément du 3 de pique. Est prit de l'as et continua de la couleur. Comme un seul homme, tous les déclarants coupèrent correctement du 10 de carreau, mais tous, à l'exception de Forquet, jouèrent immédiatement atout pour le valet du mort. Quand Est rejoua obstinément pique, nos hommes se trouvèrent « à la devine ». En effet, si les atouts étaient 3-1, il fallait non seulement couper du roi, mais faire ensuite l'impasse au 9 de carreau sur Ouest pour ne perdre aucun atout...*

» *Forquet évita tous ces cassements de tête de manière très simple : après avoir coupé le second pique avec le 10 de carreau, il prit son roi de trèfle de l'as et joua petit atout du mort. Rien ne pouvait plus l'empêcher de gagner.*

» *Facile, certes, mais il fallait y penser. On n'imagine pas les milliers de points jetés quotidiennement par la fenêtre par suite de négligences de ce genre.* »

(1) *Ma vie au bridge.* Prix : 49 F.

Le test du problémiste

Cette donne d'Ernest Pawle est un bon exercice d'initiation aux problèmes de bridge. Un spécialiste doit trouver la solution au bout de quelques minutes.

	♠ 4 3 2 ♥ A ♦ A R ♣ A 7 6 5 4 3 2	
♠ — ♥ R D V 10 ♦ D 9 8 7 6 ♣ D 10 9 8	N O E S	♠ 9 8 7 6 5 ♥ 8 7 6 5 4 3 2 ♦ 5 ♣ —
	♠ A R D V 10 ♥ 9 ♦ V 10 4 3 2 ♣ R V	

Ouest entame carreau. *Comment Sud gagne-t-il* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères :
Les annonces, Sud donneur, pourraient se dérouler ainsi pour aboutir au chelem à pique.

Sud	*Nord*
1 ♠	2 ♣
2 ♦	2 ♥
3 ♦	5 ♠
6 ♠	passe

L'enchère bizarre de « 2 ♥ » est la convention de la « quatrième couleur forcing ». C'est un simple relais qui oblige le partenaire à reparler. Le saut à 5 dans la majeure du partenaire demande de déclarer le chelem si les atouts sont solides.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 167

CONSTAT D'IMPUISSANCE

Championnat de France Juniors, 1981
Blancs : REVAT (Beauvais)
Noirs : GALLEGO (Noisy-le-Sec)
Ouverture : RAPHAEL

1. 32-28 20-25 (a)	22. 45-40 (n) 23×32
2. 37-32 (b) 17-21	23. 38×27* (o) 21×32
3. 41-37 (c) 21-26	24. 37×28 12-18! (p)
4. 34-30 25×34	25. 41-37 (q) 16-21
5. 39×30 15-20	26. 47-41 8-12
6. 30-25 20-24 (d)	27. 43-38 (r) 12-17
7. 44-39 (e) 11-17	28. 38-32 18-23! (s)
8. 50-44 6-11	29. 36-31 17-22
9. 31-27 (f) 18-23! (g)	30. 28×17 21×12
10. 27-22 (h) 10-15	31. 49-43 13-18
11. 40-34 12-18 (i)	32. 33-28 9-13
12. 46-41 18×27	33. 31-27 3-7 (t)
13. 32×12 7×18! (j)	34. 43-39 3-8
14. 34-30 23×32	35. 41-36 10-15
15. 37×28 11-17	36. 28-22 7-12
16. 42-37 17-21! (k)	37. 39-33 23-28!
17. 44-40 1-7	38. 32×23 18×38
18. 39-34 (l) 7-12	39. 37-32 (u) 38-43! (v)
19. 34-29 5-10 (m)	40. 48×39 24-29 (w)
20. 29×20 15×24	Abandon (x)
21. 48-34 13-23!	

NOTES

a) Assez usuel et parfois l'esquisse d'une stratégie d'enveloppement (C. Smith-W. Liddell, *le Monde* du 2 janvier 1978, W. Bogenkow-R. Skliarow, *le Monde* du 11 novembre 1978, Strub-Casemier, *le Monde* du 1er septembre 1979, R. Letginski-A. Gantwarg, *le Monde* du 31 janvier 1981).

b) 2. 33-29 (17-21) ; 3. 38-33 (12-17) ; 4. 42-38 (8-12) ; 5. 37-32 (21-26) ; 6. 31-27 (17-21) ; 7. 35-30 (14-20) les Blancs dament une belle combinaison en six temps ; 8. 36-31 ! (26×37) ; 9. 48-42! (37×48) ; 10. 41-37 (48×22 ; 11. 28×8 [libération de la case 3 pour damer] (3×12) ; 12. 29-24 (20×29) ; 13. 34×31 (25×34) ; 14. 3×26 (Henri Chiland, *le Jeu de dames*).

c) 3. 34-30 (25×34) ; 4. 39×30 (15-20) ; 5. 40-34 (20-25!) ; 6. 42-37 livre le +1 par une variante du thème de l'entrave 6. ... (21-27 !) ; 7. 31×22 (18×27) ; 8. 32×21 (16×27) ; 9. 37-32 C1, C2, C3 (11-16) ; 10. 32×21 (16×27) ; 11. 41-37 C4 (27-32) ; 12. 38×27 (19-24) ; 13. 30+19 (14×21), N+1.

C1) 9. 37-31 (12-18) ; 10. 31×22 (18×27), etc. N+1.

C2) 9. 47-42 (27-32) ; 10. 38×27 (19-24), etc. N+1.

C3) 9. 33-29 (19-23) ; 10. 28×19 [ou 29×18] (13×31), N+3.

Sur tout autre continuation au 9e temps, 44-40, 44-39, etc., N+1.

C4) 11. 47-42 ou 44-40, etc. (27-31) ; 12. 36×27 (19-24), etc. N+1.

d) Début classique de part et d'autre.

e) 7. 40-34 (10-15) ; 8. 31-27 (4-10) ; 9. 46-41 les Noirs dament en six temps 9.... (16-21) ; 10. 27×16 (18-22) ; 11. 28×17 (12×21) ; 12 16×27 (26-31) [ouverture de la brèche pour damer à 46] ; 13. 37×26 (24-30) ; 14. 35×24 (19×46 !), N+.

f) Avec l'intention de se replier par le deux pour deux 27-32 (18×27) ; 32×21 (16×27) ; 28-23 (19×28) ; 33×31.

g) Occupation du centre dans une position classique où chaque camp devra veiller à ne pas différer trop longtemps le développement de sa grande diagonale [5 à 23 pour les Noirs et 46 à 28 pour les Blancs].

h) N'est-ce pas un peu téméraire de s'infiltrer ainsi, dans les préliminaires ? Meilleurs étaient 10. 40-34 ou encore 10. 37-31. Il faut quand même tempérer cette affirmation par la ressource du trois pour trois sur 10. ... (1-6) ; 11. 40-34 (17-21) ; alors le trois pour trois 12. 22-18 (13×22) ; 13. 28×17 (11×22) ; 14. 33-29 (24×33) ; 15. 38×27.

i) Paraissant vouloir simplifier dans ce début.

j) Vers le centre s'impose dans ce début classique où 13 ... (8×17) eût été une faute de position.

k) Le sens du jeu : tout pion adverse venant à 32 offrirait le bon repli (21-27) 32×21 (26×17).

l) 18. 47-42 (7-12) ; 19. 36-31 (18-23) ; 20. 38-32 (13-18) ; 21. 31-27 (9-13) ; 22. 41-36 (4-9) ; 23. 43-38 (12-17) ; 24. 49-43 (15-20) ; 25 39-34 (8-12) ; 26. 34-29 (23×34) ; 27 40×29 (5-10) ; 28. 36-31! (10-15) ; 29. 43-39 contraint les Noirs à la perte d'un pion : une seule manière pour cela...

m) Le développement de l'aile gauche est assuré.

n) Une faute positionnelle impensable à ce niveau : sur leur aile droite, les Blancs se privent ainsi de l'arme de la formation de pionnage : pions à 34, à 40 ET A 45. C'est l'inertie, dont les Noirs vont tirer profit avec précision.

o) Forcé, car si 23. 37×28 (26-31) ; 24. 36×27 (21×23), N+1.

p) Le coup juste pour exploiter le handicap irréversible de l'aile droite des Blancs.

q) Sur 25. 34-29 (10-15), etc., l'inertie, l'impuissance des Blancs sur leur aile droite subsisteraient. Le constat d'impuissance est proche.

r) 27. 34-29 suivi de (10-15) ; 28. 29×20 (15×24) ; 29. 40-34 n'aplanissait pas la difficulté, car ensuite 29. ... (4-10), etc., le problème reste entier (aile droite des Blancs inopérante).

s) La faute positionnelle des Blancs au 22e temps apparaît maintenant dans toute l'ampleur de ses conséquences : c'est le constat d'impuissance, laquelle va gagner tout le camp des Blancs.

t) Disputant fréquemment des parties avec des maîtres, Gallego ne cesse de conforter son avantage positionnel.

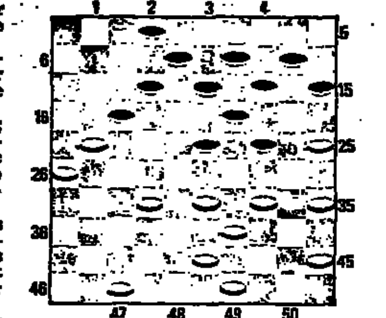
u) L'ultime tentative de nulle.

v) Une petite finesse pour conclure sur une combinaison très simple.

w) Ensuite 41. 34×23 (19×37).

x) Inutile de poursuivre le combat avec ce pion de débordement, à terme : les prolongements du constat d'impuissance.

PROBLÈME
E. FANELLI (Italie)
1955



● SOLUTION : 32-28 (23×32) 33-28 (32×23) 25-20 (14×25) 35-30 (24×35) 45-40 (35×33) 34-30! (25×34) 43-39! (34×43) [ou (33×44)] 49×? (2×11) 21×5!!,+.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS
N° 188

Horizontalement

I. Mort récemment après un dernier avatar. — II. On le traite au soufre. Très singulier. — III. C'est rarement celui de tout le monde, mais cela peut arriver. Le précédent peut être son auxiliaire. — IV. Plaisante quand elle est grande. On le chasse aux bords de l'eau. — V. Malmène. Possessif. — VI. Il faut le filer. Doivent être toujours à portée de la main. — VII. Pour des débuts. Perdre en route. — VIII. Accord. Mesure. N'est pas militaire quand elle est grecque. — IX. En courbe. Font bon effet. Conjonction pour une alliance. — X. Doit être fine pour la fine.

Verticalement

1. En papier, probablement, pour le I. — 2. Morceau de temps. Pour nous, il boite. — 3. Résulte. — 4. Badinent. En Afrique du Sud. — 5. A été connu. Montre volontiers ses jambes. En reste. — 6. Plus souple qu'il ne le souhaiterait. — 7. Révisé. Roué. — 8. En chiffon. Ne font pas du bien. — 9. Aux intervalles arrondis. En trop. — 10. Si on le double, on a une sorte de paradis. Nous ramène à l'Europe et à la dure réalité. — 11. Dialogues particulièrement agressifs. Aussi méchant qu'un récif. — 12. Tout le monde veut mettre la main dessus.

Solution du n° 187

Horizontalement

I. Euromissiles. — II. Présence. Irt. — III. Huse. Cigogne. — IV. Entière. Peer. — V. Mielleuse. — VI. Et. Livrer. Ol. — VII. Rejeta. Dasri. — VIII. Ise. Ebruités. — IX. Ut. Lattage. — X. Endurent. Don. — XI. Saisissement.

Verticalement

1. Ephémérides. — 2. Uranites. Na. — 3. Reste. Jeudi. — 4. Oseille. Tus. — 5. Me. Elite. Ri. — 6. Inoreutables. — 7. Scieur. Rans. — 8. Seg. Séduite. — 9. Opérait. — 10. Liges. Stade. — 11. Erne. Oregon. — 12. Stérilisent.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®
N° 188

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustrée de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Horizontalement

1. AAEMNPRS. — 2. ACIMNO (+ 1). — 3. AIILNOS (+ 2). — 4. AACEINS. — 5. CEIILLRU. — 6. AACLMR. — 7. DEIORTU. — 8. AEEHMSU. — 9. ABEELOR (+ 1). — 10. EEEGNNO. — 11. EEIILNRT. — 12. EIMPRT (+ 1). — 13. EFILRT (+ 3). — 14. AEEPSSTU (+ 1). — 15. EEIRRSST (+ 2). — 16. EEEQRUX. — 17. ACEEFIN (+ 2).

Verticalement

18. AACELNPT (+ 1). — 19. AEIIRV. — 20. AEEINRT (+ 6). — 21. EILOSSST (+ 1). — 22. EERSTTU. — 23. ACEINPRS (+ 2). — 24. DEINORSU (+ 1). — 25. EEILNO (+ 1). — 26. EFGLORU. — 27. AABEELPT. — 28. CEEMNOO. — 29. AAEIILRS (+ 2). — 30. EFIORS (+ 1). — 31. AADEMRU. — 32. ADEEMNR (+ 2). — 33. AEEFNST. — 34. AERSTTU (+ 2).

Solution du n° 187

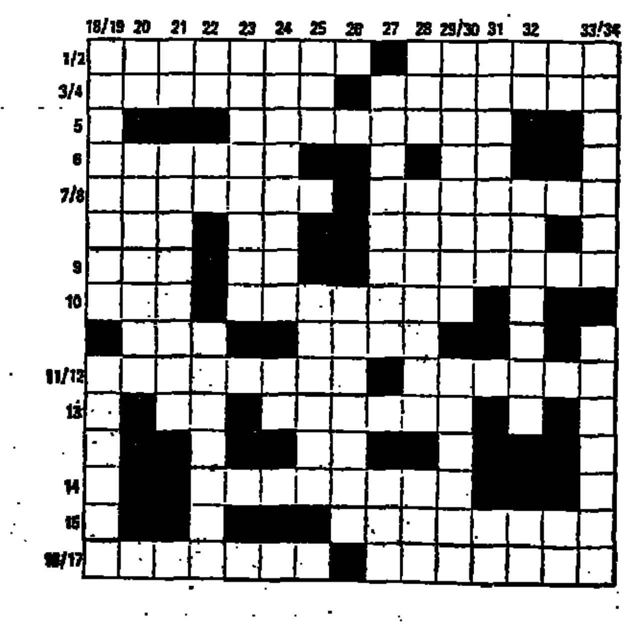
Horizontalement

1. ANOBIES. — 2. BESOINS. — 3. DEFUNTE. — 4. DOUBLEAU. — 5. ELIGIBLE. — 6. TSIGANES (AGISSENT, GISANTES, SIGNATES, TIGNASSE). — 7. EMEUVES. — 8. SERAILS (LAISSER, LISERAS, LISSERA, SERIALS). — 9. ENSUIVIT (UNITIVES). — 10. REQUETE. — 11. CINABRE. — 12. TRAVELO (REVOLAT, REVOLTA, VOLTERA). — 13. GENTIANE (ANTIGENE, GENAIENT). — 14. MAMELON. — 15. OKOUMES. — 16. EXAMINE.

Verticalement

17. PATTERN (PARTENT, PRETANT). — 18. VERSEUSE (REVEUSES, SERVEUSE, VEREUSES). — 19. ODELETTE. — 20. QUINTO. — 21. BETISIER. — 22. CELTIUM. — 23. EUDISTES (SEDUITES). — 24. SNOBISME. — 25. ECANGS. — 26. TULLIERE (RITUELLE, TEILLEUR, TULLERIE). — 27. GUANINE. — 28. NELUMBO. — 29. FESSIER (FRISEES, REFISSE). — 30. INULES. — 31. VRENELI (NIVELER). — 32. SIRTAKI. — 33. THONINE.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



SCIENCES

Dans le Pas-de-Calais

UNE UNITÉ-PILOTE VA TESTER LA PRODUCTION DE CARBURANT A PARTIR DU TOPINAMBOUR

Le topinambour, riche en sucres simples (insuline), peut être utilisé pour la production de carburants par voie biochimique. Les pouvoirs publics envisagent pour 1990 sa culture sur 500 000 hectares (autant que les betteraves), ce qui représentera une production énergétique de 1,5 à 2 millions de tonnes d'équivalent-pétrole, ont indiqué récemment des responsables du Commissariat à l'énergie solaire (Comes) et du ministère de l'agriculture. Ceux-ci ont annoncé l'engagement, en 1982, d'une série d'essais de culture qui seront menés sur quatorze sites de 10 hectares chacun, répartis dans les diverses régions potentiellement productrices.

Une unité-pilote de production va être installée à Attin (Pas-de-Calais), qui produira 10 tonnes par jour d'acétone-butanol à partir de 200 tonnes de tubercules, dès 1983. Une usine plus importante pourrait être construite en 1984.

Des expérimentations seront mises en œuvre pour la récolte (adaptation d'un matériel conçu pour la pomme de terre) et la conservation (silos recouverts ou cellules ventilées). Des études sont engagées avec l'Institut français du pétrole pour l'extraction de l'inuline, ainsi que pour l'hydrolyse et la fermentation acétone-butylique. L'investissement d'Attin représente environ 65 millions de francs (115 millions avec les recherches d'accompagnement).

Le rendement du topinambour en tubercules est élevé (50 à 60 tonnes par hectare ont été obtenues sans amélioration génétique et sans engrais). De plus, la combustion des fanes peut fournir l'énergie nécessaire à la transformation en alcool des sucres contenus dans le tubercule.

La teneur en sucres (15 % des glucides totaux) permet une production de 30 à 50 hectolitres de mélange acétone-butylique par hectare. Enfin, l'adaptation du topinambour est facile sur de nombreux terrains.

ÉDUCATION

De nouvelles instructions sur les lycées d'enseignement professionnel pour la prochaine rentrée

Lutter contre l'échec scolaire et le chômage des jeunes

Une note de service du directeur des lycées, publiée au « Bulletin officiel » de l'éducation nationale du 11 mars, donne aux recteurs les directives pour la préparation de la rentrée 1982 dans les lycées d'enseignement professionnel (LEP). Ce texte complète un dispositif cohérent, qui, s'il est correctement appliqué, devrait singulièrement changer les conditions de vie et de travail dans les établissements, de la maternelle aux classes terminales (« le Monde » des 8 et 23 janvier).

Pour être la dernière, la circulaire sur les LEP n'en est pas moins importante. Elle marque une double volonté : celle du gouvernement, de lutter contre le chômage des jeunes ; celle du ministère de l'éducation nationale, de combattre avec acharnement l'échec scolaire et les inégalités socio-culturelles. Or les LEP sont à la charnière de ce double échec. Ils accueillent, par le mécanisme de l'orientation, des élèves exclus de l'enseignement général, et les lancent trop souvent dans la vie active, avant même qu'ils aient terminé leur formation professionnelle. Ces élèves vont alors grossir les rangs des jeunes chômeurs.

L'inadaptation de la pédagogie à ces jeunes qui rejettent l'école et que l'école rejette, les conditions de vie dans les établissements, les programmes trop chargés, l'absence de considération et de réelles perspectives d'avenir, ne font qu'aggraver la situation. C'est à ces causes que s'attaque la circulaire du directeur des lycées.

Ouvrir les établissements sur les réalités et sur le monde du travail, préparer les jeunes à la vie sociale, alléger les horaires pour mieux individualiser l'enseignement et faire coïncider les emplois du temps aux besoins des élèves dans chaque discipline, retarder le choix d'une spécialisation après l'essai de plusieurs, telles sont quelques-unes des pistes tracées par le ministère.

Elles nécessitent de la part des enseignants un travail en équipe. Dans une autonomie qui, trop longtemps, n'a été qu'un vain mot. Ces équipes disposeront, en effet, d'une certaine latitude d'invention dans leur travail quotidien mais aussi dans l'élaboration de « projets d'amélioration pédagogique en vue de réduire les échecs scolaires et les sorties prématurées ».

Pour les y inciter, le ministère se déclare prêt, notamment, à accorder des moyens supplémentaires. « L'ensemble de ces mesures, conclut le directeur des lycées, marque la volonté du gouvernement de donner une impulsion nouvelle aux lycées d'enseignement professionnel et d'encourager les établissements et les enseignants à prendre des initiatives sur la base de véritables projets éducatifs. »

A terme, les LEP pourraient non seulement y gagner une considération qui ne leur a jamais été accordée, mais aussi, pourquoi pas, servir d'exemple et entraîner dans le sillage du changement les établissements plus prestigieux que sont les lycées.

CATHERINE ARDITTI.

Les LEP doivent contribuer « *à la lutte contre les inégalités culturelles et sociales, et contre le chômage des jeunes. A ce titre, le plan gouvernemental destiné aux jeunes de seize à dix-huit ans comporte des mesures d'amélioration des formations initiales* ». La note de service du directeur des lycées qui prépare la rentrée de 1982 dans les LEP en est la première étape destinée à marquer un redressement tant en ce qui concerne l'insuffisance des capacités d'accueil que les taux importants d'abandon en cours de scolarité.

Avant même l'entrée en LEP, l'orientation doit résulter d'un « *choix positif et motivé* ». Une information complète et des liens entre LEP et collèges doivent y contribuer. Ces actions devraient concerner tous les élèves des collèges.

La circulaire suggère d'autre part que les élèves de quatrième préparatoire (première année de C.A.P.) des sections industrielles fassent, pendant une « *période d'orientation* » d'un à deux trimestres, « *une rotation entre plusieurs sections* » avant d'être affectés dans une section précise.

A l'intention des « *élèves en difficulté* » la circulaire préconise diverses actions destinées à éviter les abandons en cours de scolarité : « *Si dans chaque établissement le nombre des sorties en cours de scolarité diminuait de quinze élèves, cela permettrait d'éviter l'abandon de vingt mille élèves* », constate le directeur des lycées.

Travail en équipe et autonomie

Parmi ces actions on retrouve les dispositions sur les zones d'éducation prioritaires (*le Monde* du 8 janvier) et les projets d'actions éducatives — P.A.E. — (*le Monde* du 5 septembre 1981) mis en œuvre par M. Savary. De même les séquences éducatives en entreprise, héritées de son prédécesseur, sont reconduites pour être étendues si possible à l'ensemble des établissements et toucher « *un nombre significatif d'élèves* » (le ministère souhaite atteindre cent mille. En offrant aux élèves un contact avec les réalités, les P.A.E. comme les séquences éducatives contribuent à limiter les « *sorties prématurées* ».

L'enseignement proprement dit doit être aussi rénové. Le contrôle continu, déjà expérimenté dans un certain nombre d'établissements, apparaît comme un instrument de la rénovation pédagogique dans la mesure où « *l'élève est à tout moment en mesure de savoir où il en est (...) de gérer son parcours de formation au lieu de subir* ». En outre « *il favorise le travail en équipe des professeurs autour d'un projet éducatif plus clair* ». Le développement de l'expérience se fera sur la base du volontariat.

Mais les horaires actuels sont en contradiction avec de tels objectifs. Ils sont, notamment, trop élevés (trente-six à trente-huit heures hebdomadaires) pour permettre les activités éducatives « *à caractère moins scolaire* », qui pourtant peuvent constituer « *une précieuse préparation à la vie sociale, être l'occasion d'un fructueux travail d'équipe pluridisciplinaire et d'une meilleure articulation de la formation théorique et de la formation pratique* ».

Dès la rentrée 1982, en classe de quatrième et de troisième préparatoires (premières années de préparation au C.A.P.), les horaires seront allégés, — entre autres dans les disciplines générales — et les équipes éducatives pourront organiser le temps de travail dans chaque discipline en fonction des besoins des élèves. Pour permettre cette souplesse, un arrêté précisera, d'une part, « *l'horaire minimum, dans chaque discipline, à assurer à chaque élève* », d'autre part, « *le potentiel d'enseignement (nombre d'heures de professeurs) qu'il convient d'affecter à chaque division* ». Dans ces limites, et conformément au principe d'autonomie des établissements, les équipes pédagogiques pourront, en fonction des besoins, renforcer certaines disciplines à l'intention de toute la classe, dédoubler les classes pour certains enseignements, constituer des groupes de « soutien », organiser des travaux pluridisciplinaires... Ces dispositions devraient être étendues progressivement à toutes les classes des LEP.

Compte tenu, d'autre part, des « *conditions actuelles de l'emploi des jeunes* », une expérience, qui devrait concerner quelque vingt mille élèves sera tentée pour permettre à ceux qui échouent au C.A.P. à l'issue de leur scolarité d'acquérir, sans perdre de temps, ce diplôme par la formation continue. C'est ainsi que, dans un certain nombre de centres d'examen, une seconde correction sera faite dans l'idée de « *positionner* », dans le système des « *unités capitalisables* », les élèves qui auront échoué à l'examen. Ceux d'entre eux qui auront satisfait à certaines épreuves recevront une attestation et, par l'intermédiaire de la formation continue, pourront y ajouter rapidement les « unités » qui manquent pour leur diplôme.

Des moyens pour des « projets »

La note du directeur des lycées rappelle quels sont les moyens inscrits au budget pour améliorer l'encadrement et accroître les capacités d'accueil. Des recrutements supplémentaires, prévus par le « *plan 16-18 ans* » seront faits d'autre part au niveau académique « *parmi les demandeurs d'emplois qualifiés justifiant d'une expérience professionnelle* ». Des moyens supplémentaires pourraient aussi être accordés aux établissements pour financer des « projets » élaborés par les équipes éducatives, visant notamment à « *améliorer les conditions de l'enseignement* », et à « *valoriser l'enseignement technologique court et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes* ». Il appartiendra aux recteurs de retenir les projets les mieux élaborés.

Dans le même esprit, des moyens seront affectés à des établissements expérimentaux : trente d'entre eux s'attacheront au contrôle continu ; trente autres auront plus particulièrement pour tâche de détecter à l'avance les élèves qui risquent d'abandonner, de les inciter à ne pas le faire et, au cas où ils maintiendraient leur décision, de les aider à partir dans de bonnes conditions.

RELIGION

Le conseil permanent de l'épiscopat français se préoccupe de la femme

Le conseil permanent de l'épiscopat français réuni en séance plénière, à Paris du 8 au 10 mars, a évoqué, entre autres sujets, le problème de la femme dans l'Eglise.

« *Nous savons bien quelle place effective — constante et même croissante — tiennent les femmes dans la vie de l'Eglise*, a-t-il été dit. *On risque cependant toujours d'utiliser leurs services sans les associer suffisamment aux décisions, dans une réelle coresponsabilité (différenciée, il va de soi).*

» *Mais l'interpellation qui atteint l'Eglise ne vient-elle pas aussi de la distance indéniable que prennent, par rapport à l'Eglise, des femmes de tous âges ?*

» *Les questions que font parvenir bien des mouvements apostoliques impliqueront certainement que soit assumé avec gravité — au nom même des orientations missionnaires — un tel appel adressé au devoir primordial d'évangélisation.* »

Autres sujets abordés : les orientations missionnaires, la famille, le remboursement de l'interruption de grossesse par la Sécurité sociale (condamné sans appel) ; l'école catholique ; la Pologne, l'engagement temporel des prêtres ; les finances ; le monde ouvrier.

Un signe des temps

C'est pratiquement la première fois que le conseil permanent aborde la question féminine vis-à-vis de l'Eglise. On remarquera une certaine objectivité puisqu'il est reconnu que les femmes n'y ont pas une « réelle coresponsabilité ». C'est aussi la première fois que les évêques admettent qu'un nombre grandissant de femmes s'éloignent de l'Eglise, pourtant encore composée en majorité de fidèles de sexe féminin.

On s'étonnera d'un discours aussi elliptique. Celui-ci ne s'accompagne en effet d'aucune enquête et d'aucune précision sur les causes et les conséquences de cette désaffection qui sont pourtant dans l'esprit d'une majorité de laïcs catholiques. Il est flagrant que les femmes reprochent à l'Eglise catholique de les traiter le plus souvent comme des mineures, de les mettre — religieuses ou non — sous la coupe des prêtres. Que l'on se méfie — à part leur rôle d'épouse, de mère et de ménagère — de leurs activités professionnelles, sociales et ecclésiales.

L'antiféminisme théorique et pratique de l'Eglise institutionnelle est tellement ancré dans les mœurs qu'il semble à première vue insurmontable. L'idée d'accorder le sacerdoce ministériel à des femmes — qui est devenue une réalité dans d'autres Eglises — ne paraît effleurer ni Rome ni même les évêques.

Lorsque au cours de ses voyages aux Etats-Unis et en Allemagne, deux femmes — dont une religieuse — se sont adressées publiquement à Jean-Paul II, le pape les a totalement ignorées.

Mais les temps semblent venus où l'Eglise sera obligée de tenir compte de la contestation féminine qui a peu à voir avec le féminisme agressif mais qui traduit une évolution universelle.

Combien d'années encore la discrimination sexuelle de l'Eglise — liée qu'on le veuille ou non au célibat ecclésiastique obligatoire — durera-t-elle ? L'émancipation féminine est un signe des temps, affirmait Jean XXIII. Alors ?

H. F.

DÉFENSE

Les chefs militaires indésirables au Parlement

Les chefs militaires français ne pourront plus désormais déposer seuls devant les membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale qui l'an dernier encore, les avaient invités à venir expliquer au Palais Bourbon diverses questions de politique militaire relevant de leur compétence.

M. Charles Hernu, ministre de la défense, a informé, jeudi 11 mars, la commission de la défense de l'Assemblée nationale de l'existence d'une lettre-circulaire, en date du 30 octobre dernier, du premier ministre qualifiant d' « inopportune » *l'audition, par les parlementaires, de hauts fonctionnaires, civils et militaires, hors de la présence du ministre concerné.*

« L'administration ne saurait assumer la responsabilité des actes du gouvernement devant le Parlement », *a estimé le premier ministre qui relève, d'autre part, l'incompatibilité d'une audition de fonctionnaires par le législatif en raison de la* « tradition administrative de réserve ». *Dans sa lettre-circulaire à ses ministres, M. Pierre Mauroy concède néanmoins deux exceptions, qui concernent les représentants des entreprises publiques ou nationalisées et les représentants de la Cour des comptes. Cependant, un ministre peut se faire accompagner des fonctionnaires de son choix lors de ses auditions au Parlement.*

Durant la semaine du 19 au 25 octobre 1981, c'est-à-dire quelques jours avant la signature par M. Mauroy de sa lettre-circulaire, la commission de la défense à l'Assemblée nationale avait entendu les quatre chefs d'état-major, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration des armées, qui sont les principales autorités du ministère de la défense. Ces séances d'audition avaient duré entre deux et trois heures pour chacun de ces responsables militaires.

La commission de la défense renouait, ainsi, avec une pratique abandonnée depuis de nombreuses années, et l'expérience, de l'avis de tous les députés présents, avait été encourageante en permettant aux chefs militaires, interrogés séparément, de dresser un bilan « lucide » et « franc » des retards accumulés dans l'exécution des programmes d'équipement dans les trois armées. En présence du ministre, auraient-ils pu avoir la même franchise ?

Aux parlementaires, M. Hernu a précisé que l'initiative du premier ministre ne concernait pas le seul ministère de la défense. Cependant, plusieurs députés, notamment de l'opposition, ont regretté cette décision gouvernementale, considérant que, dans le domaine particulier de la défense, la contribution des chefs militaires est importante dès lors qu'elle vient compléter le monopole d'information détenu par le ministre de la défense. — J. I.

DES LIVRAISONS D'ARMES AU MAROC SONT INTERROMPUES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

Certaines des livraisons d'armes françaises au Maroc ont été bloquées temporairement, bien que la politique du gouvernement français en la matière demeure, au nom de la continuité de l'Etat, d'exécuter les contrats signés précédemment par Paris.

Le ministre français de la défense, M. Charles Hernu, en a confidentiellement informé les députés, membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, qui l'ont entendu, jeudi 11 mars, sur la politique d'exportation d'armes de la France (*le Monde* du 12 mars). A cette occasion, M. Hernu s'est contenté d'indiquer, en substance, que les livraisons étaient pour l'instant bloquées parce que le Maroc ne payait pas ses fournitures avec la ponctualité exigée de la clientèle.

On se refuse au ministère de la défense à commenter l'information donnée aux députés par M. Hernu, en particulier le type d'armements concerné et le coût des programmes visés.

Ce n'est pas la première fois que des pays étrangers qualifiés de « *mauvais payeurs* » doivent subir de telles mesures. La Libye, par exemple, et précédemment déjà le Maroc ont été l'objet de blocages à la livraison, le temps que le contentieux financier avec la France soit réglé. Le Maroc a acheté à Paris des quantités importantes et diversifiées d'armements : des blindés AMX-10, des véhicules de transport de troupes VAB, des hélicoptères Puma et Gazelle, des avions Mirage F-1 et Alpha-J des missiles antichars, des patrouilleurs rapides ou des bâtiments légers de débarquement. La plupart des contrats relatifs à ces armements ont été signés avant 1981, mais la livraison de plusieurs de ces catégories de fournitures est encore en cours.

● *L'armée de l'air française* a passé commande à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) de cent cinquante avions Epsilon qui commenceront à lui être livrés en septembre 1983. Biplace en tandem équipé d'un moteur américain de 300 ch. permettant le vol sur le dos, l'Epsilon est un avion d'entraînement militaire, construit à Tarbes.

INSTITUT

M. JACQUES SOUSTELLE CANDIDAT A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Jacques Soustelle est candidat à l'Académie française, au fauteuil du duc de Lévis-Mirepoix, décédé en juillet 1981.

[Agé de soixante-six ans, agrégé de philosophie et docteur ès lettres, M. Jacques Soustelle, ancien ministre au cabinet de M. Michel Debré, est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Ethnologue, spécialiste de l'Amérique précolombienne, il a publié de nombreux ouvrages.

M. Soustelle, qui avait rejoint le général de Gaulle à Londres en 1940, fut, après la guerre d'Algérie, poursuivi pour atteinte à l'autorité de l'Etat en 1952 alors qu'il se trouvait en exil à l'étranger depuis 1961 ; il ne rentra en France qu'en 1968, après l'amnistie générale et un non-lieu.]

MÉDECINE

● *M. Charles Hernu, ministre de la défense, a inauguré, jeudi 11 mars, le scanographe du nouvel hôpital du Val-de-Grâce à Paris.* Il s'agit d'un appareil « corps entier » CE 10 000 de la Compagnie générale de radiologie. C'est le premier scanographe dont dispose le service de santé des Armées.

● *M. Jack Ralite, ministre de la Santé*, a annulé la visite qu'il avait prévu de faire jeudi à la bibliothèque de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (Hauts-de-Seine). Cette annulation a été motivée par une « *manifestation politicienne* » indiquent les responsables de la bibliothèque. Au ministère de la santé, on précise que M. Ralite a « *accepté de s'abstenir de se rendre à Garches pour sauvegarder la possibilité de dialogue constructif avec ceux qui ont le souci exclusif de la santé de la population et qui agissent pour le changement* ».

● *L'Union nationale des associations familiales* (UNAF) exprime, dans un communiqué, son opposition au remboursement de l'avortement par la Sécurité sociale. Cette mesure, estime l'UNAF, « *risque de banaliser l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.), qui ne doit, en aucun cas, devenir un moyen de contraception* »





VACANCES EN GRANDE-BRETAGNE: SUIVEZ LE GUIDE!



Ce petit guide de la Grande-Bretagne n'a pas la prétention de tout vous dire! Cependant, vous y trouverez des explications, des renseignements utiles, des petites histoires et quelques détails piquants ou étranges...
En avant pour la lettre A.

Angleterre. Pays de jardins et de lacs, de châteaux et de cottages, de campagne et de mer, l'Angleterre vous ouvre les bras.
Lisez la suite pour en savoir plus.

Bed and Breakfast. Une institution grâce à laquelle vous trouverez toujours et partout, un toit chaleureux, une chambre confortable et un copieux petit déjeuner pour 65 F environ.
Vous pouvez réserver auprès de nombreux "Tourist Information Centres."

Châteaux. Normands, Ecossais, Gallois, souvent royaux, toujours beaux... Quelques-uns des plus beaux châteaux du monde vous attendent: Windsor, Leeds dans le Kent Caernarfon...

Gastronomie. Oui! On se régale outre-Manche! Steak and kidney pudding, panse de brebis farcie, saumon frais, lemon meringue pie: la gastronomie existe aussi en Grande-Bretagne. Ne vous en privez pas.

Humour. Avant de partir, lisez "Trois hommes dans un bateau" de Jérôme K. Jérôme et vous aurez tout compris.

Iles. La Grande-Bretagne est une île... entourée d'îles! Les romantiques Hébrides, Benbecula, Foula et Papa Westray... les douces îles du Sud: l'île de Wight, les îles de Scilly. Beaucoup d'entre elles sont reliées au pays par des services très bien organisés de car-ferries.

Jardins. Si vous aimez les pelouses sur lesquelles on peut marcher, les fleurs et les arbres, les paysages savamment désordonnés et les inventions florales les plus folles, l'Angleterre est votre paradis.



Distilleries. Découvrez-les à la queue-leu-leu sur la "route du whisky" dans la région de Grampian, en Ecosse. Vous y goûterez le meilleur whisky du monde.
A boire sec sous peine d'hérésie!

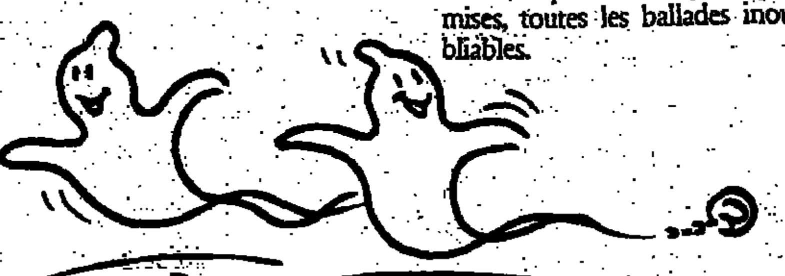
Ecosse. Vous l'avez entendu dire 1000 fois, et c'est vrai, l'Ecosse est un pays magique. Lochs, monstres, cornemuses, châteaux, kilts, landes d'ajoncs et de bruyère, tout y est beau, tout y est prenant. Venez découvrir toutes ces merveilles grâce à Frantour Voyages et ses multiples et magnifiques circuits.

Fantômes. Il y en a tant, qu'en cherchant un peu, vous en verrez sûrement un! En général, ils sont fort aimables et fort courtois.

Kilts. Savez-vous que quelqu'un d'averti peut lire sur les kilts comme dans un livre d'histoire? Pour en savoir plus, allez visiter le très intéressant musée du tartan à Comrie en Ecosse.

Londres. Est-il besoin de vous présenter Londres? Tout ce dont on vous a parlé est là: les bobbies débonnaires, les grands bus rouges à impériale, les gentlemen en chapeau melon, les punks aux cheveux verts et les Rolls-Royce rutilantes... Buckingham Palace, Hyde Park et ses promeneurs placides, la Tour, la Tamise, bref tout ce qui fait que Londres est Londres.

Marche. Marchez, marchez à travers la plus belle campagne du monde... Toutes les promenades y sont permises, toutes les ballades inoubliables.



Navigation. Et si vous visitiez l'Angleterre en bateau? Un réseau serré de canaux et de fleuves vous emmènera au fil de l'eau... Petits déjeuners sur les berges, traversée de calmes villages ou de grandes villes, laissez-vous flotter...

Tourist information

Orientation. Tant pis pour la boussole, ici plus de 700 "Tourist Information Centres" vous aideront à ne pas perdre le nord au milieu de tout ce que vous aurez envie de faire.

Pays de Galles. Un des plus vieux massifs montagneux du monde, plus de châteaux au km² que dans toute l'Europe, une langue rocailleuse que toute le monde ou presque parle encore. Voici le pays du Roi Arthur! Vous pourrez vous baigner sur d'immenses plages de sable désertes, admirer des falaises vertigineuses, pratiquer tous les sports et apprendre (un peu) le gallois!
Pubs. Mieux qu'une institution! Un rite auquel il n'est pas question de se dérober. D'autant plus que la bière est excellente et les joueurs de fléchettes virtuoses. Mais n'oubliez pas deux choses: dans les pubs, on commande soi-même au bar, et ils ferment généralement de 15 à 18 h. Le soir pas de pitié, tout le monde dehors à 23 h!

Quality. Le mot d'ordre des magasins britanniques. Prévoyez de faire un tour chez Fortnum and Mason, Liberty's, Floris...

Royal. La famille royale, la relève de la garde à Buckingham Palace, les défilés d'Ascot, les matchs de polo à Windsor (auxquels participe le Prince Charles en personne)... Autant de manifestations délectables pour les touristes républicains que nous sommes!

Sport. Ici, le sport est sacré! Golf: green fee moyen: 35 F. 1 heure de tennis: 15 F environ. 1 heure d'équitation: 50 F environ. Pêche: la plupart des auberges au bord de l'eau qui ont droit de pêche, le cèdent à leurs clients.

Transports. Le car: la Grande-Bretagne offre un réseau national d'autocars express à des prix très compétitifs: Londres/Cambridge: 25 francs environ l'aller simple. Le train: procurez-vous le Britrail Pass. Il vous permet d'utiliser sans limitation tous les trains d'Angleterre! Forfait 8 jours 810 F et 15 jours 1100 F. La voiture: empruntez les autoroutes sans payer, c'est gratuit. Mais surtout, prenez les petites routes! Le réseau britannique vous offre de multiples possibilités pour visiter les plus petits villages anglais.
• Le "Travelpass" permet d'utiliser tous les autocars, trains et ferries dans les îles et Highlands écossais. Forfait 10 jours: 635 F.

Unités. Pommes ou argent massif, vous achèterez sûrement quelque chose au poids en Grande-Bretagne. Sachez donc que 1 ounce équivaut à 28 grammes, 1 pound à 453 grammes et s'écrit lb.
En voiture, il vous sera utile de savoir qu'1 mile égale 1,63 km et que l'essence s'achète par gallon, 1 gallon = 4,5 l.
Quant à la bière, elle se déguste par pintes! 1 pinte égale 0,57 l.



Vin. Vous en trouverez d'excellents ici, anglais et français. Ne vous inquiétez pas!

Week-end. Plus qu'une évidence, un mode de vie! Pour passer 1 week-end de rêve ou 1 simple week-end à la campagne, la grande chaîne hôtelière "Trusthouse Forte" vous propose plus de 20 hôtels à Londres, plus de 200 dans le reste du pays. Auberges historiques, hôtels de bord de mer, hôtels modernes ou palaces londoniens, à vous de choisir! Vous y trouverez toujours un accueil chaleureux, une nourriture de qualité et des prix raisonnables. Et pour en avoir encore plus pour votre argent, "Trusthouse Forte" peut vous proposer des prix spéciaux "week-end." Pour plus d'information, téléphonez au 261.10.65 à Paris.

X Attention! Croisement! De quel côté aller? Suspense! Les routes sont si jolies!

Yacht. Assistez aux championnats du monde de vitesse à voile à Weymouth, et ne manquez pas les régates de Cowes. Un spectacle inoubliable.

Zoo. Voulez-vous voir des kangourous et des babouins surgir de la douce campagne anglaise? Alors allez au Windsor Safari Park ou à Longleat: ce sont des "réserves" où les animaux sont en liberté.

Bon à savoir.

• *A lire avant de partir:*
Tout d'abord, toute la documentation que vous recevrez gratuitement en renvoyant simplement le coupon ci-dessous.
Mais vous pourrez aussi acheter ou vous faire expédier des brochures chez:
L'Astrolabe, 46 rue de Provence, 75009 Paris - Nouveau Quartier Latin, 78 bd St-Michel, 75005 Paris - Galignani, 224 rue de Rivoli, 75001 Paris - Smith & Son, 248 rue de Rivoli, 75001 Paris.
Ainsi par exemple:
"Scotland: Bed and Breakfast": 14,30 F; "Britain: Stay at an Inn": 15,80 F.
• *Les liaisons vers l'Angleterre:*
Avec votre voiture, Sealink vous emmène de Boulogne ou Calais à Douvres ou Folkestone en 1 h 30, de Dunkerque à Douvres en 2 h 20 et de Dieppe à Newhaven en 4 h. Sur Calais/Douvres, venez découvrir le "Côte d'Azur," nouveau fleuron de la flotte Sealink et profitez des mini-prix Sealink: par exemple, 50 % de réduction pour un séjour de 60 h en Grande-Bretagne.
P.O. Ferries / Normandy Ferries assurent 200 traversées hebdomadaires entre Le Havre/Southampton, Boulogne-sur-Mer/Douvres. Voilà! Pour en savoir encore plus, prenez votre téléphone, appelez votre agence de voyages et partez à la découverte des merveilles de l'Ile aux Trésors: la Grande-Bretagne.

GRANDE-BRETAGNE: L'ILE AUX TRESORS.

Je désire recevoir une documentation complète sur la Grande-Bretagne et les liaisons France / Grande-Bretagne, ainsi que le guide "Britain... toute à vous."

Nom ______

Prénom ______

Adresse ______

Code Postal ______

M 13/03

Coupon à retourner à:
L'OFFICE BRITANNIQUE DE TOURISME
6, place Vendôme
75001 Paris.

Le Monde

culture

DISQUES

Les prix de l'académie Charles-Cros

Les prix 1982 de l'académie Charles-Cros ont été proclamés le jeudi 11 mars, au Palais des congrès. M. Jack Lang, ministre de la culture a annoncé à cette occasion, que seraient prises avant la fin du mois des mesures en faveur des maisons de disques françaises.

Outre les quatre prix *honorem* du président de la République qui ont été décernés à Ivo Malec (*Sigma-Dodecaméron Lumina-Carillon-Choral-Vox- Vocis- Recitativo- Vocatif*, INA-GRM 9105 Harmonia Mundi), à Daniel Barenboïm (dix symphonies de Bruckner-*Symphonie espagnole* de Lalo et *Rêverie-Caprice* de Berlioz, DG 27402 53 et DG 25 32011), à Louis Erlo pour le travail collectif réunissant notamment Jean-Louis Martinoty, le C.N.R.S. et Michel Corboz (*David et Jonathas*, de Marc-Antoine Charpentier, Erato STU 71435), à Jean-Christophe Averty (*les Cinglés du music-hall*, EMI 297 SM /10 et Jeanne Moreau *Au chante Norge*, Jacques Canetti, disques AZ 48 887), vingt-cinq prix ont été décernés comme chaque année.

Les disques suivants ont été récompensés : MAURICE RAVEL. — *Daphnis et Chloé* par Chœurs et Orchestres symphoniques de Montréal, dir. C. Dutoit (Decca 591138).

JEAN-FERY REBEL. — ANDRÉ CARDINAL DESTOUCHES. — *Les Eléments* par The Academy of Ancient Music, dir. Christopher Hogwood (Oiseau-Lyre 595026).

ZOLTAN KODALY. — *Peacock Variations-Galanta Dances-Marosszek Dances*, par le Budapest Symphony Orchestra, dir. Gyorgy Lebel (Hungaroton SLPX 12252).

PETER MAXWELL DAVIES. — *Ave Maris Stella - Tenebrae super Gesualdo*, par The Fires of London (Nicorn-Kanchana KP 8002).

ALEXANDRE SCRIABINE. — *Œuvres pour piano*, op. 62 à 74, par Michael Rudy (Calliope 2 d. CAL 169192).

JOSEPH HAYDN. — *Quatuors à cordes*, op. 54 nº 1 et 2, par l'Orlando Quartet (Philips 9500996).

ORAZIO VECCHI. — *L'Anfiparnaso*, par la Societa Cameristica di Lugano, dir. Edwin Loehrer (Accord ACC 140040).

GABRIEL FAURÉ. — *Pénélope*, avec Jessye Norman, Alain Vanzo, Jocelyne Taillon, José Van Dam, Philippe Huttenlocher, l'Ensemble vocal Jean Laforge et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Charles Dutoit (Erato STU 1386), 3 d.

GIUSEPPE VERDI. — *Un bal masqué*, par Placido Domingo, Katia Ricciarelli, Renato Bruson, Elena Obraztsova, Edita Gruberova, Ruggero Raimondi et les Chœurs et Orchestre du Théâtre de la Scala de Milan, dir. des Chœurs, Romano Gandolfi, dir. Claudio Abbado (DG 2740251 3 d).

FRANZ SCHUBERT. — *Weltiches Vokalwerk*, par Hildegard Berhens, Brigitte Fassbaender, Dietrich Fischer-Dieskau, Peter Schreier et la Chorale des Bayerischen Rundfunks, dir. Wolfgang Sawallisch (EMI/VSM 1 C 157 43130/134).

EUSTACHE DU CAURROY. — *Requiem pour les défunts rois de France - Deux Psaumes*, par l'Ensemble Per Cantar e Sonar, dir. Stéphane Caillat (Arion ARN 38570).

LUIGI CHERUBINI. — *Requiem en ut mineur « A la mémoire de Louis XVI »*, par The Ambrosian Singers, chef des chœurs John McCarthy et The Philharmonic Orchestra, dir. Riccardo Muti (EMI/VSM C 069 03950).

POLYPHONIES DE SARDAIGNE. — Collection Musée de l'homme - Enregistrements de Bernard Lortat-Jacob (Chant du monde LDX 74760).

JOE HENDERSON. — *Relaxin' at Camarillo* (Contemporary 14006).

JOHNY HODGES. — *The Rabbit's Work* (1951-1955) (Polydor-Verve 2304 446-451).

FRANK ZAPPA. — *Sut up'n play yer guitar* (CBS 66368).

JACQUES HIGELIN. — Concert à Mogador en trois disques (EMI/Pathé 2C 168 72 366/68).

BERNARD HAILLANT. — *Des mots chairs, des mots sang* (SM Arc-en-Ciel 301121).

LUCID BEAUSONGE. — *Africaine, lettre à un rêveur* (RCA PL 37568).

PETE SEEGER. — *Singalong* (enregistrement live) (Chant du Monde, Folkways Rec. FWX 56055/56).

BOLIVIA MANTA. — *Wiwayataqui* (WAL 13579/Auvidis).

PATRICK SEBASTIEN. — *Tu t'laisses aller (ma vieille)* (EMI/Pathé 2C 06873466).

CARROUSEL KOPP. — *Orgue de foire* (SRC 371654/622588).

BERCEUSES. — Mécaniques : russes, avec Marina Vlady; françaises, avec Françoise Moreau; noires, avec Naomi Moody; yiddisch, avec Talila; celtes des îles Britanniques, avec Brenda Wooton (Chant du Monde 100401/06).

MARTIN. — *Le Magicien d'Images* (Auvidis/Montparnasse 2000 AV4265).

PATRIMOINE. — *Chants profonds de Bretagne*, par Jean-François Quéméner (Arion 34587).

De plus, l'académie Charles-Cros tient à saluer les rééditions suivantes :

BELA BARTOK au piano (1920-1945). — *Archives phonographiques - Musique traditionnelle hongroise* (Hungaroton LPX 12326133, 12334138, 18058160). — IGOR STRAVINSKY (CBS GM 31). — ORGUE ET ORGANISTES FRANÇAIS EN 1930 : Tournemire, Vierne, Gigout, Jacob, Widor, Commette, Dupré, Marchal, Bret, Bonnet (EMI/VSM 2C 15316411/5). Ainsi que l'album « Solidarité » (Editions Schott).

∴

Enfin, une mention spéciale a été décernée au Disque-Test : *Douze Tests pour (bien) régler votre chaîne Hifi*, afin d'en souligner la qualité technique, la commodité et l'efficacité.

Miss Mundial

Après avoir porté la rose jusqu'au 10 mai dernier, Mme Dalida s'est trouvé un nouveau cheval de bataille : le Mundial, qu'elle chante avec tant de vigueur dans son dernier disque qu'on la soupçonne volontiers de vouloir clamer la *Marseillaise* sur le stade de Madrid, le jour de la finale :

On a la chance
d'être la France.
On va gagner.
Demain, on sera les premiers.
(...) Quand s'allum'ront les lumières
sur le stade de Madrid,
c'est Marianne qui sera fière
de chanter Rouget de l'Isle.

Mme Dalida espère ainsi remonter au box-office de popularité dans les sondages d'opinion. Désormais, elle brandira, avec son poing, le coq gaulois. — C. F.

★ Dist Carrère.



MUSIQUE

Le « War Requiem » de Britten par Rostropovitch

(Suite de la première page.)

A l'autre bout de la Salle Pleyel, à la tribune, s'élevaient les voix célestes d'un chœur d'enfants, proches du grégorien (la Maîtrise de la Sainte-Chapelle). Sur le côté, comme une messe basse en marge de l'office pontifical, un petit orchestre de chambre, excellemment dirigé par Claude Bardon, entourait les deux solistes, Bruce Brewer et John Shirley-Quirk, qui chantaient avec une liberté, une émotion et un dépouillement vocal quasi montéverdien, les poèmes de Wilfrid Owen.

Car, en une antiphonie dialectique surprenante, Britten a juxtaposé aux fastes théâtraux du Requiem traditionnel quelques sublimes poèmes de guerre d'un soldat mort au front le 4 novembre 1918. Contrepoint de plus en plus corrosif (on n'ose pas dire persifleur), d'abord parallèle : les clairons du champ de bataille répondent aux trompettes du Jugement dernier, les soldats blaguent la mort comme une vedette de music-hall (« Nous avons sifflé quand elle nous rasait avec sa faux »*) ; mais à l'espoir du* Lacrimosa, *le poète oppose le secours dérisoire du* « bon vieux soleil qui, seul, saura éveiller les morts »*, et dans l'offertoire, le cortège des bienheureux montant vers la gloire, promise à la « semence », aux descendants d'Abraham, devient chez Owen une paraphrase grinçante du sacrifice de ce même Abraham ou celui qui tue son fils* « et la moitié de la semence de l'Europe, une à une »*. L'ouragan de lumière des crécelles énervées célébrant* « le Seigneur, dieu des armées » *suscite une méditation âpre et sceptique sur les chances d'une survie pour l'homme, et la douce consolation de* « l'agneau de Dieu portant les péchés du monde » *est comme rongée par la trahison de ceux qui* « refusent la douceur du Christ et jurent obéissance à l'Etat »*. Alors vient la bouleversante rencontre des ennemis morts sur le champ de bataille :* « La pitié de la guerre doit mourir, dormons maintenant »*, étrange commentaire pour les strophes vigoureuses du* Libera me *et la vision sereine de l'*In Paradisum *que chantent vainement les chœurs qui s'éteignent comme d'ultimes fumées d'espérance.*

Chefs-d'œuvre bien ambigu dont, où l'agnosticisme désespéré d'Owen rend un son tellement plus authentique que la grandiloquence souvent admirable de l'office chrétien des morts, vaste fresque d'apparat qui ne peut donner le change sur le drame des sodats broyé derrière les lamentations officielles et rituelles (1).

JACQUES LONCHAMPT.

(1) On s'étonne que l'Orchestre de Paris n'ait pu fournir à son public, dans la luxueuse brochure officielle, la traduction des textes de cette œuvre complexe et fort peu connue ; cela n'aurait cependant pas servi à grand-chose puisqu'on s'obstine à plonger dans l'obscurité la salle Pleyel. Combien d'auditeurs auront su ce qui se passe réellement pendant cet Oratorio d'une heure et demie ?

« LES NOCES DE FIGARO » D'AJACCIO A PARIS

Que la Maison de la culture de Corse veuille monter *les Noces de Figaro* au Festival des Milelli et les donner ensuite dans trente villes de France dont la plupart n'ont jamais vu un opéra de Mozart est un objectif louable. Encore faudrait-il mettre toutes les chances de son côté et ne pas oublier que les disques et la télévision pénètrent aujourd'hui dans les plus petites bourgades.

Mais présenter un spectacle comme celui que nous avons vu au Théâtre des Champs-Elysées est franchement suicidaire. Mise en scène plate et sans gaieté, en dépit de la jeunesse des interprètes, l'Orchestre Colonne fourbu, qui n'a sans doute guère répété au milieu de tous les spectacles Verdi du Châtelet, sous la direction d'un chef débutant, excellent violoniste mais hors d'emploi, et une troupe de chanteurs français novices ou bien dont l'ancienne fraîcheur s'est durcie sans mûrir, malgré la vivacité sympathique de Michel Philippe, Orfeo devenu comte d'un soir, et la belle voix pâlie de Rosanne Creffield... Comment oser offrir cela à un public qui a encore dans les yeux et les oreilles le soleil du Mozart de Strehler ? Du moins la soirée ne porte-t-elle pas le label de l'Opéra de Paris. — J. L.

★ Théâtre des Champs-Elysées, le 13 mars, 20 h 30.

DANSE

LE GROUPE DE RECHERCHE DE L'OPÉRA

Menace d'érosion

Ce qui plaît dans le Groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris (G.R.C.O.P.), c'est qu'il n'est pas pour les demi-mesures. Accepter de danser des œuvres signées Lucinda Child, Douglas Dunn ou François Verret suppose une véritable « désintoxication » des codes classiques, une mentalité différente et un entraînement forcené. Le résultat, après un an d'effort, est spectaculaire.

Les danseurs, énergiquement menés par Jacques Garnier, ont acquis une qualité de mouvement que pourraient leur envier bien des compagnies « modernes ». Chacun y affine sa personnalité : Jean-Christophe Paré, outre ses dons de créateur, est sensible, admirablement coordonné ; et Jean Claude Ciappara lui ressemble comme un frère. Anne Pruvost se montre déliée et intelligente. Katia Grey et Florence Claudet s'affirment aussi vives que précises ; Bruno Cahaupe et Jean-Hugues Tantot sont en progrès. Tous servent avec entrain leur nouveau répertoire.

Pieces of Dreams, *d'Ulysse Doves, est une suite de rapports facétieux, parfois hachés et désinvoltes, parfois obstinément répétés dans des éclats lumineux de Daniel Brochier. Le vocabulaire très lisible, la chorégraphie agréablement découpée. Ulysse Dove s'inspire de la musique de Steve Reich pour donner à son ballet une saveur primitive sans jamais se laisser piéger par les schémas répétitifs.*

Pour d'obscures raisons, In Illo Tempore, *de François Verret, a été remplacé par* Densité 21,5, *de Carolyn Carlson. Confier ce solo à trois interprètes relève de l'aberration, car il suppose une relation suivie entre la danseuse (ou le danseur) et le spectateur, qui ne peut absolument pas se laisser distraire de cette lente alchimie du mouvement.*

Erosion, *une création de Jacques Garnier, est une œuvre ambitieuse avec une scénographie élaborée de Rafael Mahdavi (formes et tissus épars sur la scène, costumes savamment déguenillés selon la personnalité de chaque danseur), une musique de David Bedford psalmodiée par le groupe Electric Phoenix, qui crée un climat mythologique et une référence à Parménide. Autant de complicités qui n'aident guère à une appréhension directe de la danse. On apprécie la mise en place de l'ensemble, l'utilisation de l'espace et certaines transmissions de gestes entre trois ou quatre danseurs.*

Mais, trop souvent, le mouvement ne paraît répondre à aucune logique, aucune motivation interne. On pense à une mêlée de rugby, à une distribution de colis postaux, à n'importe quoi, alors qu'il doit s'agir vraisemblablement de préoccupations métaphysiques. On ne peut qu'apprécier la constance de toute la compagnie, surtout de Jean-Christophe Paré et Anne Pruvost, aux prises avec une gesticulation bâtarde et un style mal décanté.

MARCELLE MICHEL.

★ **Centre Georges-Pompidou (grande salle), jusqu'au 14 mars, à 18 h 30.**

PHOTO

AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

M. Robert Delpire est chargé de définir les grandes lignes d'une politique

M. Robert Delpire vient d'être chargé, par M. Jacques Lang, ministre de la culture, d'une mission afin de définir les grandes lignes d'une politique en faveur de la photographie, qui comprendra notamment la préfiguration d'un centre national. Dans un premier temps, la Fondation de la photographie, établie à Lyon, servirait de cadre intermédiaire. Son directeur actuel, M. Bernard Chardère, serait nommé directeur d'un Institut Lumière qui regrouperait le cinéma et la photographie.

Né en 1926, M. Robert Delpire, à l'âge de vingt-trois ans, a commencé à publier dans une revue d'art pour les médecins des photographies d'Henri Cartier-Bresson, Robert Doisneau, Brassaï, Werner Bischof, George Rodger, dont il ne tardera pas à éditer les monographies. En 1958, il publie le livre de Robert Frank, les Américains, *qui marque un tournant dans la photographie de reportage. Directeur artistique pendant huit ans, de la revue* l'Oeil, *dont il a créé la formule graphique, M. Robert Delpire a organisé la première grande exposition d'Henri Cartier-Bresson en 1955, au Musée des arts décoratifs à Paris, puis dix ans plus tard, dans le même lieu, celle de Jacques-Henri Lartigue.*

Devenu responsable d'une agence de publicité, M. Robert Delpire animait en même temps, avec la participation du Nouvel Observateur, *sa galerie de la rue de l'Abbaye où il montrait les œuvres de Mario Giacomelli, Richard Baltauss, éditait des albums (*Henri Cartier-Bresson, photographe, *en 1979,* Sarah Moon, *en 1981).*

Oeil sûr, fidèle et vaillant, Robert Delpire aura été par exemple le véritable découvreur de cet « amateur » génial, Lartigue. Lartigue, par l'effet de recadrages, de découpages, massacrait littéralement ses photos pour les transformer en souvenirs, et il aura fallu que M. Robert Delpire, en ayant recours à ses négatifs, ait le soupçon ou l'intuition des grandes photos. Cette nomination au ministère devrait réjouir tous les vrais passionnés de la photographie : homme pondéré, M. Robert Delpire est capable d'enthousiasmes qui ne sont jamais à la traîne d'une mode. Et les 12 millions de francs accordés cette année pour le patrimoine et la création photographique peuvent laisser espérer qu'il aura les moyens de mettre en œuvre son talent et sa sincérité. — H. G.

NOTES

Rock

« SIMPLE MINDS » au Captain Video

Les compositions qui élargissent les espaces par une progression dans la construction et l'intensité des thèmes, les arrangements sophistiqués, l'emploi des instruments, jusqu'à la façon de placer la voix sur les mélodies : de plus en plus, la musique de Simple Minds évoque celle de Roxy Music tout en préservant une identité qui s'est affermie très vite au fil des albums.

Réunis en 1979, les cinq Écossais — Jim Kerr (chant), Charles Burchill (guitare), Michael MacNeil (claviers), Derek Forbes (basse), Brian MacGee (batterie) — appartiennent, aujourd'hui, au peloton de tête de cette nouvelle génération qui envahit les hit-parades de l'autre côté de la Manche avec une musique soigneusement produite et mâtinée d'électronique. Celle de Simple Minds fonctionne, avant tout, sur des climats. Les guitares avancent par saccades, les synthétiseurs déversent leurs nappes acides, une basse omniprésente accentue les reliefs : à partir de cette recherche de sonorité, la voix, sombre et solennelle, prend son élan. Il y a, dans la création de Simple Minds, une majesté et un pouvoir évocateur implacable.

ALAIN WAIS.

★ Ce vendredi 12 mars, à 20 h 30, au Captain Video ; le 13, à Rennes. Discographie chez Arabella.

Théâtre

« LES CANCANS » de Goldoni

Faire partir un « cancan », une fausse nouvelle sur quelqu'un, c'est mettre à feu une fusée dramaturgique rapide et sûre. Techniquement, Goldoni tient un bon sujet. Le gros mensonge vole de bouche en bouche ; les gens sont ravis, gourmands de le transmettre. La personne calomniée veut savoir qui a dit ça, elle remonte à la source. Les colporteurs du bruit, trahis, se brouillent entre eux. Autant de scènes vives qui « pètent le feu ».

L'écoute de cette pièce, *les Cancans*, est néanmoins contrariée aujourd'hui, car la position de Goldoni est trop trouble. On dirait bien qu'à ses yeux les femmes, toutes les femmes, sont de vilaines pies colporteuses de ragots. On dirait bien que, pour lui, les femmes du peuple, comme l'on disait, sont plus perverses encore, plus mauvaises que les bourgeoises. Il semble aller de soi, aussi, dans cette pièce, que le fait d'être un enfant naturel ou l'enfant d'un pauvre diable soit une tare « morale » pas seulement aux yeux des méchants, mais en soi.

Peut-être Goldoni voulait-il dessiner le portrait d'une « société méchante » ; mais ce n'est pas évident. Il trousse très bien sa mécanique, ses dialogues vont bon train, mais il y a sans cesse une gêne, comme si l'auteur voulait plaire à tout prix aux gens qu'il égratigne.

Mise en scène gentille et économique de François Timmerman (la compagnie Morin-Timmerman ne roule pas sur l'or). De bons acteurs : Catherine Alcover, François Timmerman, Claudia Morin...

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre 13, 20 h 30.

Variétés

José Barrense Dias au Palais des Congrès

Un Brésilien comme on n'en voit pas toujours, un Brésilien tranquille. José Barrense Dias, surnommé, curieusement, « o canhoto le gaucher » (canhoto, c'est le diable !), sans doute parce qu'il joue diablement de la guitare, guitariste donc mais aussi percussionniste, auteur, compositeur, interprète, joue, loin des modes, avec pudeur, des compositions classiques, des sambas, des petites choses personnelles, la musique du Nordeste.

Une sérénité intime se dégage de cette heure très courte où José Barrense Dias raconte, aussi, des histoires un peu moins tranquilles, des histoires à lui, qu'il dépose, entre deux morceaux.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Palais des glaces. Jusqu'au samedi 13 mars, à 20 h 45.

PETITES NOUVELLES

■ **Le cinéaste soviétique Andrei Tarkovski va mettre en scène, en Italie, un long métrage coproduit par l'Union soviétique et la télévision italienne. Le film, intitulé « Nostalgie », a été écrit par le cinéaste et Tonino Guerra.**

■ **Le Centre culturel de Meudon (Hauts-de-Seine) présente du 16 au 20 mars un festival de chansons avec Roger Mason, Hervé Cristiani, Taxi-Girl, Gilles Langoureau, Nino Ferrer, Pierre Eliane, Lucie Beausonge. (Renseignements : 626-41-20).**

■ **Le premier ministre égyptien, M. Fouad Mohieddine, et le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, ont posé au Caire la première pierre du Musée national de la civilisation, qui doit retracer les étapes de la civilisation égyptienne, de la préhistoire à l'époque contemporaine. A cette occasion, M. M'Bow a lancé un appel à toutes les organisations internationales pour qu'elles participent au financement du nouveau musée et à celui de la Nubie à Assouan. Le coût total des deux musées est estimé à 65 millions de dollars (environ 390 millions de francs).**

CINÉMA

« UNE FEMME D'AFFAIRES » D'ALAN J. PAKULA

L'emprise du mal

Une femme d'affaires (Rollover) est le cinquième film de la maison de production de Jane Fonda, et le seul qui n'ait pas connu, du moins en Amérique, un succès comparable aux quatre précédents. Il est signé d'Alan Pakula, qui, avec des œuvres, comme *Parallax View (A cause d'un assaninat)* et *les Hommes du Président*, d'après la célèbre enquête de Woodward et Bernstein, témoignait de la naissance d'un fantastique moderne aux dimensions carrément politiques. En 1971, Alan Pakula avait dirigé Jane Fonda dans *Klute*, qui marqua le retour de la comédienne à Hollywood et lui valut un Oscar.

Une star en congé de cinéma, Lee Winters (Jane Fonda), est appelée à la tête d'un trust chimique, Winterchem, après l'assassinat de son mari. Elle bénéficie des conseils d'un homme de banque, Hup Smith (Kris Kristofferson), un courtier, un intermédiaire, qui trône parmi les consoles d'ordinateur où s'alignent à une cadence infernale, sur les cadrans, les termes sybillins, chiffres, messages, coups de poker, qui décident de l'avenir de dizaines de millions de dollars. Extraordinaire décor d'où peut surgir le mal absolu, une décision incontrôlable qui sonnerait le glas de l'univers capitaliste.

Une intrigue se dessine, qui met en jeu des banques, une multinationale en difficulté, les investissements des milliardaires saoudiens du pétrole. L'argent appelle l'argent, l'argent du profit brut se précipite, comme la limaille autour d'un aimant, vers cette société américaine qui a fait du culte du dollar, du capitalisme sauvage, sa loi d'airain. Un spécialiste, David Shaber, au terme d'une minutieuse étude conduite par des *investigators*, deux personnes chargées d'enquêter sur le terrain, a essayé de greffer un scénario de série noire, de pur gangstérisme, avec le quant-à-soi nécessaire, sur des tractations aussi obscures que complexes. La vie privée des personnages s'éclipse, il ne reste plus qu'une gigantesque machine à broyer l'individu.

Sur le ton sérieux-badin, avec de la musique et des *songs*, Brecht a déjà raconté ce grand jeu dans *l'Opéra de quat'sous*. Jean-Marie Straub, avec l'austérité franciscaine qui le caractérise, a cinquante ans plus tard enfoncé le clou dans ce film exceptionnel *Trop tôt, trop tard*. Notre monde est malade, demain le pire peut arriver, la panique universelle tout emporter. On comprend que le public américain, naturellement optimiste, n'ait guère goûté la plaisanterie. Aucun poète n'a su dorer la pilule.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

SPECTACLES

Vendredi 12 mars

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

EVERYMAN, Cathédrale américaine (828-45-23), 20 h 30.
LE BAS DE HURLEVEAU, Petit Casino (278-36-50), 20 h 30.
ARIANE ET BARBE BLEUE, Studio d'Ivry (672-37-43), 20 h 30.
L'APPRENTI FOU, Tintamarre (887-33-82), 20 h 30.
LA MÉMOIRE DE MES VINGT ANS, Argenteuil, CCM (961-25-29), 20 h 45.
LA DOROTEA, Salle Valhubert (584-30-60), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Fidelio.
Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Bubbling brown sugar (Harlem années 30).
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : la Dame de chez Maxim.
Chaillot (727-81-15), 20 h : Faust. – Foyer, 18 h 15 : les Mille et Une Nuits. – Salle Gémier, 20 h 30 : Hippolyte.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Hedda Gabler.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h 15 : Vous avez dit oui ou vous avez dit non ?
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Gevrey-Chambertin.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h : le film publicitaire ; 20 h 30 : Penser et classer ; 18 h 30 : Groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Zarathoustra.

Les autres salles

American Church (372-92-42) 20 h 30 : A Midsummer Night's Dream
Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : L'étrangleur s'excite.
Atelier-Théâtre (202-34-31), 20 h 30 : les Bonnes.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Ella ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : De mémoire d'oiseau ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Art Celtique (258-97-62), 20 h 45 : Perles à rebours.
Centre Culturel Censier (337-93-40), 21 h : Mixtures 82 ; 22 h 30 : Natura Magistra.
Château de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Resserre : 20 h 30 : Pierre Abélard 1079-1142 ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Divine comédie.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : l'Escalier.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : Joël.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Stratégie pour deux jambons.
Espace Marais (271-10-19), 18 h 30 : l'Etranger.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 30 : le Marteau des maléfices. 22 h 15 : l'Alpage – II. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le Conte d'hiver. 21 h : Protée.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Koude chapo.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 22 h : l'Os de cœur.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : The dumb waiter.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Avez-vous des nouvelles du docteur ?
Huchette (326-38-99) ; 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h : Leçons de bonheur.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : la Grande Peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : 18 h 30 : Une saison en enfer ; 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : S. Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Sans soleil, on vieillit plus vite ; 20 h 30 : Douce ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : la Confession d'Igor...
Marigny, (256-04-41), 20 h 30 : Amadeus ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (874-99-28), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Nouveautés (770-52-76), 20 h 30 : Folle Amanda.
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Gros calin.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Poche (548-92-97), 21 h : Baron baronne.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Scala (261-64-00), 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
Studio Bertrand (784-64-66), 18 h 30 : le Grand écart ; 20 h 30 : les Campaniaques.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio-Fortune, 21 h : Paroles d'infâmes.
Studio-Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : Quelle belle vie, quelle belle mort.
T.A.I. – Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : la Maison de Bernarda ; 22 h : l'Ecume des jours ; II. 20 h 30 : Mr. Hyde.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la Mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec moi ?
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h 30 : le Boxeur.
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : le Dernier des métiers ; l'Equarissage pour tous.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize ; Petite salle, 21 h : l'Autocensure.
Théâtre des Quatre-Cents Coups (633-01-21), 20 h 30 : La folle ; 22 h 30 : le Journal de Nijinski.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Antigone toujours ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au père.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : les Cancans.
Théâtre 347 (874-28-34), 19 h 45 : le Roi se meurt.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h : la Famille Leibovitch.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomime.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = Mc2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II. 20 h 15 : Embrasse-moi, idiot ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : J'aurais pu être votre fils. – II., 20 h 30 : le Vengeur de son père ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Connétable (277-41-40), 20 h 30 : Un jeté et deux boucles ; 22 h : Djalma ; 23 h : Middle-Tune.
Coupe Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h : Feydeau-Courteline-Labiche.
Fanal (233-91-17), 20 h : l'Amant ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 22 h : la Petite Cuiller.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Pourquoi c'est comme ça ?
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 et 22 h : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : Colporteurs d'images ; 22 h 30 : Vincent.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez français.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : L. Rocheman.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h 30 : Annie Girardot.
L'Écume (542-71-16), 20 h 30 : J. Dorian.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : J. Bertin.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Faustino.
Essaïon (278-46-42), 18 h 30 : Sara Alexander.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : Nicole Vassel.
Lucernaire (544-57-34), 22 h 30 : Jean-Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Yves Duteil.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : Ben Zimet.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : Holiday on ice.
Potinière (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 21 h 45 : P. Caratini, D. Jisse.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h et 23 h 30 : Duo H. Salgan, U. de Lio.

La danse

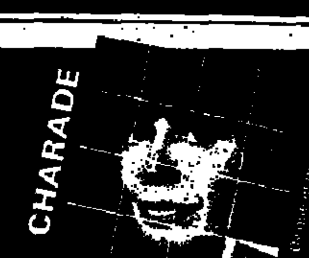
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Musidanse Fusion.
CISP-Théâtre Paris-12 (343-19-01), 20 h 45 : L'Arbre.
Palais des Congrès (758-27-78), 20 h 30 : la Belle au bois dormant.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h : les Danseurs du Temps.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Ballet Antonio Gades.

Les concerts

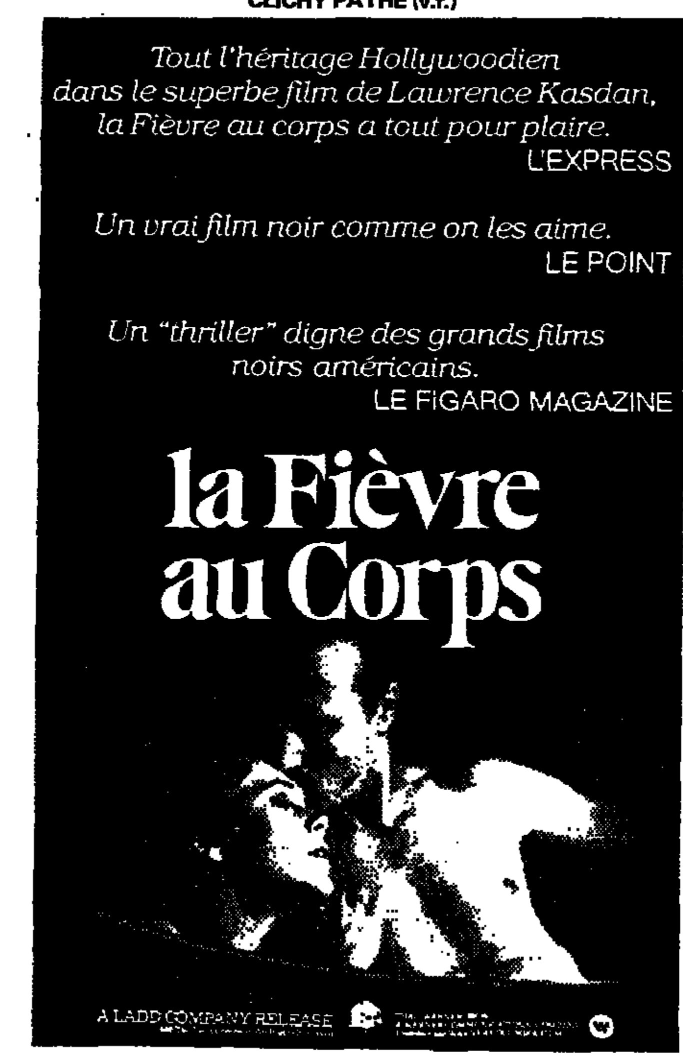
Lucernaire, 19 h 45 : C. Chrétien, F. Bon, H. Portanier (Beethoven) ; 21 h : M.-P. Siruguet (Berg, Debussy, Rachmaninoff).
Salle Gaveau, 21 h : E. Berchot (Schumann, Liszt).
Salle Pleyel, 20 h 30 : I Solisti Veneti, dir. C. Scimone (Vivaldi).
Salle Cortot, 20 h 30 : M. Tagliaferro.
Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : T. Koopman, C. Coin (Geminiani, Bach, Vivaldi).
Sorbonne, 21 h : Orchestre de la Garde républicaine, dir. R. Boutry (Moussorgski).
Fiap, 20 h 30 : Ensemble de chambre M.-P. Soma (Mozart, Bach, Haendel, Schumann).
Conciergerie, 21 h : Ensemble choral Contrepoint, Ensemble d'archets français (Haendel).
Centre culturel 17, 20 h 30 : B. Palisson, C.-H. Benetteau, guitare.
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble la Bande de hautbois (Lulli, Philidor, Boismortier, Campra).
Eglise Saint-Médard, 20 h 30 : R. Jacobs, K. Junghanel (Purcell, Monteverdi).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : Gospel du ciel, C. Luter, G. de Fatto, Chorale Rudelle Moreau.

Jazz, pop, rock, folk

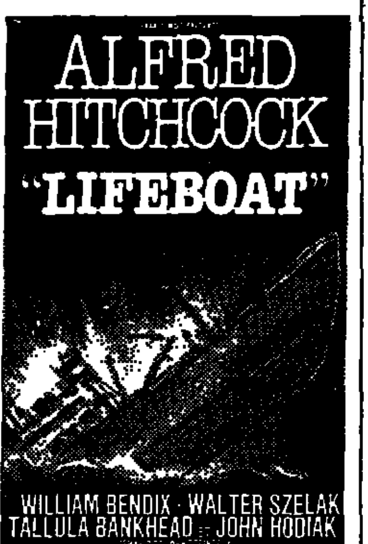
American Center (321-42-20), 21 h : H. Levick, Mujo Group.
Bofinger (272-87-82), 22 h : D. Gobbi.
Captain Video (265-58-00), 21 h : Simple Mind.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Maxim Saury.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Algo Nuevo.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Night people.
Club Saint-Germain (222-51-09), 22 h 30 : Rhoda Scott.
Dépôt-vente (637-31-87), 22 h : C. Evans.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : C. Vander.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : S. Waring, Workshop de Lyon.
L'Écume (542-71-16), 22 h : Katia, Senotier, Karat.
Feeling (271-33-41), 22 h : Tribal Quintet.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Golden Gate Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h : Graal.
Palais des Glaces (607-49-93), Petite salle : 20 h 45 : J. Barrense Dias.
Petit Forum (297-53-47), 21 h 30 : Buzy, rock.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : New Jazz Off.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : L. Fuentes, A. Cullaz, Ch. Bellonzi.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : J. Milliet.















SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Bichon, de B. Rivers ; 19 h, Jacques Prévert et le cinéma : Le jour se lève, de M. Carné, adaptation et dialogue de J. Prévert ; 21 h, Stars et réalisatrices, 7 films : Jeunes Filles en uniforme, de L. Sagan et C. Froelich.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Trois Chants sur Lénine, de D. Vertov ; 17 h, Dix ans du Forum de Berlin (1971-1980) : films expérimentaux : Toilette, de F. Pezod ; 19 h, Bataille sans merci, de R. Walsh.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES ANGES DE FER (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e, (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quartier latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16).

CARMEN JONES (A., v.o.) : Epée de Bois, 2e (337-57-47).

LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; George-V, 8e (562-41-46).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

DIVA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

LE DROIT DE TUER (A., v.o.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ;

90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

ESPION LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).

EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) OlympicBalzac, 8e (561-10-60). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Fauvette, 13e (331-56-86)

FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 11e (575-79-79). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02)

LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-20-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-73-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50)

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).

IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

INCUBUS (Ang., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 6e (225-18-45). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37)

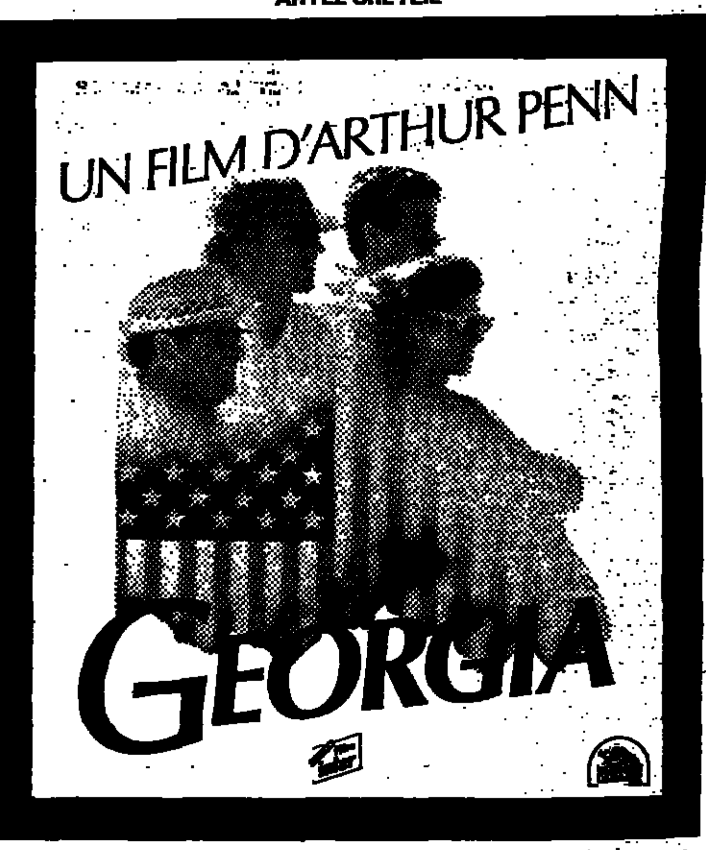
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE LARRON (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LITAN (Fr.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, 8e (359-29-46).





SPECTACLES

LA MÉMOIRE COURTE (Fr.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01)
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NAPOLEON LE PETIT RENARD BLEU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
PABLO PICASSO (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
RAGTIME (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

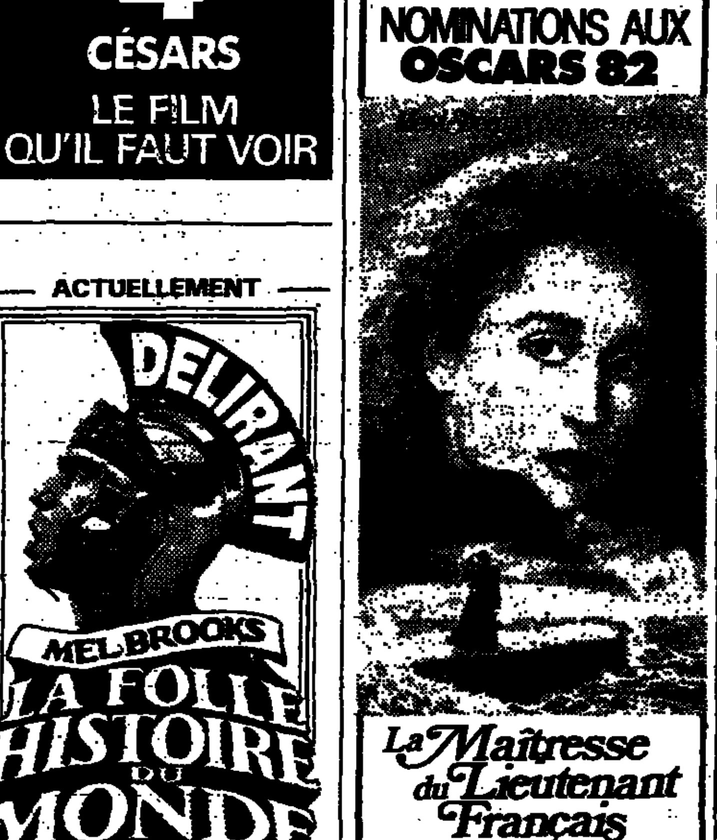
BANDITS... BANDITS ! Film britannique de Terry Gilliam, v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75), v.f. : Rex 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 14e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
GALLIPOLI, film australien de Peter Weir, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-14-27).
JOSEPHA, film français de Christopher Frank : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06 ; Wepler, 18e (522-46-01).
MANIAC (**), film américain de William Lustig, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-83) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-30) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES, film français de Claude Zidi ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 6e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e ; (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
TE MARRE PAS, C'EST POUR RIRE, film français de Jacques Besnard ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
UNE FEMME D'AFFAIRES (ROLLOVER), film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 8e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE No 2 (**), film américain de Michael Winner, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SAYAT NOVA (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TETE A CLAQUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
WOLFEN (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 12e (326-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

Les grandes reprises

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.f.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LA BALLADE DES SANS-ESPOIR (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).
BREAKER MORANT (Aust., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (531-91-68), H. sp.
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
L'ESPOIR (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.f.) : Argos, 2e (233-67-06).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'IMPOSSIBLE M. BEBE (A., v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07).
INDISCRETIONS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
KEY LARGO (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
KING-KONG (A., v.o.) : Olympic Halles, 3e (278-34-15).
LABYRINTHE (Fr.) (procédé Panrama) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).
LE LAUREAT (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
LIFE BOAT (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Capri, 9e (508-11-69).
M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LA NUIT DES MASQUES (A., v.f.) (**) : Templiers, 3e (272-94-56).
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
ONE + ONE (Fr.) (v. ang.), Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
QUE VIVA MEXICO (Mex.-Sov.-A., v.o.), André-Bazin, 13e (337-74-39).
REMPARTS D'ARGILE (Alg., v.o.), Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
SABOTAGE (A., v.o.), Studio Cujas, 5e (354-73-71).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
SEPT ANS DE REFLEXION (A., v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (Ang., v.o.) (*), Studio Galande, 5e (354-72-71).
THIS IS ELVIS (A., v.o.), Opéra Night, 3e (296-62-56).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI, (A., v.o.), Champollion, 5e (354-51-60).
TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE TROISIEME HOMME (A., v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
UN ETE 42 (A., v.f.), Templiers, 3e (272-94-56).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56).
LES VALSEUSES (Fr.) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-19-45).







RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 12 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Colomba.
D'après Mérimée, réalisation G. Battiato, avec A. Canovas. A. Cuny et E. Pozzi, (deuxième partie).
Dans une atmosphère tendue d'un village corse la sombre Colomba ne renonce pas à son obsession de vengeance. Que fera Orso, son frère ?
22 h 10 Patinage artistique.
Championnats du monde.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Le chef de famille.
Le songe d'une nuit d'été. Réalisation N. Companeez. Avec E. Feuillère, P. Dux, F. Ardant...
On est en vacances, dans une maison-mémoire où les personnages ravissants de Nina Companeez fêtent l'anniversaire d'Isa : ambiance légère, frivole.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Attention à la marche... de l'histoire. Avec Cl. et J. Broyelle (*les Illusions retrouvées*) ; J. Daniel (*« le Nouvel Observateur », témoin de l'histoire*) ; E. Le Roy Ladurie (*Paris-Montpellier, P.C.-P.S.U., 1945-1963*) ; A. Finkielkraut (*l'Avenir d'une négation*).
23 h Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle l'U.R.S.S. insolite) : Trois dans un sous-sol.
Film soviétique d'A. Room (1927). Avec N. Balatov, I. Semionova, V. Vogel, L. Yourenev (Muet - N.).
Dans les années 20, à Moscou, un couple vit dans une petite chambre en sous-sol. Le mari héberge un ancien camarade de guerre qui se met à courtiser sa femme et prend sa place. Les conséquences de la crise du logement sur les relations sexuelles. Un ton original dans le cinéma soviétique de l'époque. Réalisme intimiste de la mise en scène. Vérité sociale de la fin de la période de reconstruction, dite de la NEP (passage au socialisme, par le libéralisme économique).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Le nouveau vendredi.
L'or blanc de la Taïga. Réalisation Pierre Babey.
Sur le plus grand chantier du monde, dans le grand nord québécois, vivent et travaillent ensemble 18 000 personnes, coupées du monde extérieur, et attirées par les salaires élevés, rançon d'un travail inhumain.
21 h 30 Jacques Faizant ou l'œil à la main.
Une émission de J.-D. Verhaegue.
Réalisation E. Monino.
A la rencontre du dessinateur du Figaro *qui a créé depuis 1945 près de 26 000 dessins humoristiques.*
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **Les grandes avenues de la science moderne** : le Soleil.
20 h, **Relecture** : Eugène Delacroix.
21 h 30, **Black and Blue** : Nouvelles brésiliennes, avec F. Pagès.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Les ports.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, **Concert** (en direct de Stuttgart) : « Miserae » de Hartmann, « Concerto pour piano et orchestre no 2 » de Liszt, « Symphonie no 2 » de Brahms, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, sol. E. Ax, piano, dir. U. Segal.
22 h 15, **La nuit sur France-Musique** : Coup d'œil sur les concertos de piano de Beethoven ; 23 h 5, *Ecrans*, l'âge d'or de la comédie musicale américaine filmée (première partie) ; 0 h 5, Musiques traditionnelles, musique soufi.

Samedi 13 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 10 Philatélie club.
10 h 40 Accordéon, accordéons.
11 h La séquence du spectateur.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer.
Série : Fame ; 14 h 25 : Megahertz ; 16 h : Grenier ; 16 h 20 : Étoiles et toiles ; 17 h 40 : Auto-moto.
18 h 25 Archibald le magicien.
18 h 35 Trente millions d'amis.
La retraite... et la tendresse en plus.
19 h 10 Tout va très bien.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
Les femmes (deuxième partie).
21 h 55 Série : Dallas.
Départ pour la Californie.
Elle retrouve son fils et décide de cacher à J.-R. la nouvelle de son remariage.
22 h 40 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F. Boulay.
Au sommaire : La télévision des autres ; la Côte d'Ivoire ; Afghanistan : portrait d'une embuscade ; le grand témoin : Roland Topor.
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE
11 h Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Idées à suivre (et à 13 h 35).
12 h 45 Journal.
14 h 5 Série : Têtes brûlées.
Le réprouvé.
14 h 55 Les jeux du stade.
Cyclisme : Paris-Nice ; patinage artistique : championnat du monde à Copenhague ; volley-ball : stade français-Cannes ; tennis : les problèmes.
17 h Récré A 2.
18 h Les carnets de l'aventure.
De J.-F. Sion.
Aventures aux Maldives.
Les aventures sous-marines d'un plongeur en quête d'épaves.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
Émission de M. Drucker.
Avec Mort Schuman, Annie Cordy, Fabienne Thibeault, etc.
21 h 40 Feuilleton : Le village sur la colline.
Réalisation Y. Laumet. Avec J. Souchon, C. Jullian, C. Brosset. No 2 : « Chavigny 1913 à 1918 ».
Marie rencontre, au bal du village, Louis, un ouvrier du Creusot, qui est mobilisé au front en 1914. Le beau feuilleton d'Yves Laumet est lancé. Il doit être regardé dans sa durée intégrale.
23 h 15 Journal.
23 h 30 Sport : Patinage artistique.
Championnat du monde.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 On sort ce soir : « le Pirate ».
D'après H. Robbins, réal. K. Annakin. Avec F. Nero, C. Lee.
Le petit Baydr devient magnat du pétrole. Les fedayins tentent de faire pression sur lui pour obtenir des armes.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : Point de vue d'exil : L. Vladislav et la Tchécoslovaquie ; Des chercheurs français au Tibet ; Moins cinq : G. Condominas.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Regards sur la science.
8 h 30, **Comprendre aujourd'hui pour vivre demain** : Après la Pologne... quelle Europe demain ?
9 h 7, **Matinée du monde contemporain.**
10 h 45, **Démarches avec...** Jérôme Peignot.
11 h 2, **La musique prend la parole** : Le récit opératique : « le Chevalier à la rose », de R. Strauss.
12 h 5, **Le pont des Arts.**
14 h, **Son** :
14 h 5, **Voix-théâtres et musiques d'aujourd'hui** : « le Désert », par le Taller-Amsterdam ; « Unkrautgarten », par le Ballet-Théâtre de Brême (retransmis de la maison de la culture de Nanterre).
16 h 20, **Recherches et pensée contemporaines** : La science en liberté, le champ des possibles, par J.-M. Benoist, avec P. Scheurer.
18 h 30, **Entretiens de carême** : La croix et la liberté, par le pasteur J. Ellul.
19 h 20, **La radio suisse romande présente** : Bernard Noël, sa vie, son œuvre.
20 h, **Amal ou la lettre du roi**, de R. Tagore ; adapt. : A.Gide. Avec S. Viraphong. O. Nguyen. V. Chantavong. P. Inthavong. Réalisation : J. Taroni.
21 h 55, **Ad lib**, avec B. de Breteuil.
22 h 5, **La fugue du samedi ou mi-fugue mi-raison.** Jazz Averty : conversation autour d'un questionnaire : Collection particulière de M. Havet ; Le théâtre en marge du théâtre.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Samedi-matin** : Œuvres de Arriaga, Liszt, Tartini, Rudel, Haydn, Tomasek.
8 h 2, **Tous en scène** : Nat King Cole.
9 h 10, **Actualité du disque** : 11 h : La tribune des critiques de disques, « Arabella », comédie lyrique de R. Strauss.
14 h 4, **L'Atelier de musique** : Œuvres de J.-S. Bach, Chopin, Dutilleux.
16 h, **XXIVe concours international de guitare** : Œuvres de J.-S. Bach, Granados, Sojo.
16 h 30, **Studio-concert** (en direct de l'Auditorium 105) : Œuvres de Rameau, Forqueray, Hotteterre, Couperin, Leclair, Teleman ; Sol. C. Banchini, F. Creux, G. Murray, C. Coin.
18 h, **Le disque de la tribune** : « Arabella », de R. Strauss (dernière parution).
19 h 5, **Les mots de Françoise Xenakis.**
20 h, **Les pêcheurs de perle** : A. Cortot joue R. Schumann.
20 h 30, **Concert** (donné le 24 octobre 1981) : « Concerto pour piano et orchestre » de Bartok, « Deuxième Symphonie en ré majeur » de Sibelius. Par l'orchestre de la Suisse-romande. Dir., M. Stein. Avec Z. Mocsis, piano.
22 h 15, **La nuit sur France-Musique** : Musique de nuit ; œuvres de Liszt, Mozart ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Haute-Infidélité.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 12 MARS

— *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., est invité sur Europe 1, à 19 h 15.

RADIO-TÉLÉVISION

APRÈS LA RENCONTRE AVEC M. GEORGES FILLIOUD

Les modifications apportées pour le projet de loi sur l'audiovisuel rassurent en partie les syndicats

Les syndicats de l'audiovisuel semblent rassurés — sinon totalement apaisés — par les dernières précisions sur le projet de loi, que leur a communiqué le 11 mars M. Georges Fillioud, ministre de la communication. Certains points ont été en effet sensiblement amendés, tenant compte de certaines critiques et suggestions des organisations professionnelles. Une nouvelle rencontre est prévue le 18 mars.

« *Vos observations sont constructives* » a notamment déclaré le ministre à ses interlocuteurs visiblement soucieux en début de séance. « *J'en ai tenu compte. J'en ai rendu compte. Le conseil interministériel les a prises en compte* ». Les syndicats n'en attendaient pas moins sur le plan de la forme et du discours. Mais la plupart demeuraient sceptiques, voire méfiants quant aux limites possibles de modifications du projet initial. Leurs positions allaient évoluer au cours de la rencontre et leur soulagement est devenu manifeste. Certes, toutes les suggestions et contre-propositions formulées à la hâte avant le 9 mars n'ont pu être retenues, certaines contredisant totalement les orientations-clés et l'esprit même du projet. Toutefois, plusieurs modifications répondaient directement aux vœux exprimés par certains syndicats. Quant aux précisions supplémentaires apportées par le ministre, elles mettent l'accent sur l'unité du service public, et paraissent légèrement en retrait par rapport aux propositions initiales qui avaient tendance à atomiser davantage le système.

Première modification importante aux yeux des syndicats de journalistes : la suppression du pouvoir déontologique de la Haute Autorité. Celle-ci n'aura donc pas pour rôle de définir un code professionnel. Les règles applicables seront celles du droit commun, à savoir pour les journalistes, celles de la loi et de la convention collective. La mission de la Haute Autorité se limitera à surveiller l'application de ces règles, et à arbitrer en cas de conflit au sein d'un des organismes du service public, entre deux de ces organismes, ou entre le service public et le monde extérieur.

Le ministre a également donné quelques précisions sur les autres fonctions de la Haute Autorité. Celle-ci sera chargée de l'harmonisation des programmes, du contrôle de l'exécution des budgets et du bon emploi des crédits à leur affectation prévue. Elle s'occupera de la coordination de la production afin d'assurer le meilleur emploi des moyens disponibles. On sait d'autre part que c'est elle qui nommera les présidents de chaîne.

Si les précisions précédentes sont propres à rassurer l'ensemble des syndicats, le ministre n'a pas souhaité revenir sur la composition de cette Autorité pourtant fort critiquée. « *Des représentants du personnel ne seraient pas à leur place dans un organisme exécutif permanent,* » a-t-il déclaré, rappelant qu'on les trouve à deux niveaux : le Conseil national de la communication audiovisuelle, et les conseils d'administration des sociétés de programmes. Quant au vœu concernant la représentation des usagers le ministre a jugé impossible d'y répondre, aucun organisme représentatif des usagers n'existant selon lui, actuellement.

Seconde modification allant encore dans le sens des revendications syndicales : l'accroissement des pouvoirs du Conseil national de la communication (C.N.C.A.). Organisme consultatif, il devra aussi formuler des propositions, et ses avis seront parfois même obligatoires. Il interviendra dans la préparation des budgets, nommera des membres des conseils d'administration et présentera chaque année un rapport sur le fonctionnement du service public. sa composition qui n'avait pas encore été arrêtée, semble tenir compte en partie des observations présentées. Nommés (et non élus) pour trois ans, ses cinquante-six membres se répartiront à part égale entre les délégués des comités régionaux de la communication audiovisuelle (métropole et outre-mer), les représentants des associations culturelles et d'éducation populaire, ceux des organisations professionnelles représentatives, des associations familiales et sociales, des travailleurs permanents et intermittents de l'audiovisuel des entreprises de communication et plusieurs personnalités du monde culturel et scientifique. Certains syndicalistes ont noté avec satisfaction l'absence de toute représentation parlementaire.

Troisième nouveauté annoncée par M. Fillioud : la définition d'un nouveau régime du droit de la communication audiovisuelle. « *L'espace des liaisons hertziennes est défini comme domaine public géré par l'Etat ; les réseaux et toutes les installations techniques de transmissions sont soumis au contrôle permanent de l'Etat* », a déclaré le ministre, réaffirmant ainsi le monopole d'Etat pour la diffusion, et laissant prévoir la fin du monopole de programmation. L'utilisation des réseaux (câbles, satellites...) pourra être affectée à des usages divers et être attribuée à des personnes de droit public privé par le biais d'autorisations ou de concessions.

La question du financement de la réforme, et des ressources permettant au nouveau système — plus lourd — de fonctionner n'a pas reçu à ce jour de réponse précise. On sait simplement que les collectivités locales seront amenées à participer au financement des organismes décentralisés. Outre les ressources traditionnelles de la publicité et de la redevance (à laquelle aura accès la S.F.P. pour investir, étendre ses activités et diversifier ses produits), pourrait être créée une nouvelle taxe sur les magnétoscopes et (ou) sur les cassettes d'enregistrement. A moins qu'il ne s'agisse d'une redevance annuelle pour les possesseurs de tout *instrument de copie privée.* Cette nouvelle ressource serait destinée à alimenter un fonds de création et d'indemnisation des créateurs.

Des points restés obscurs

Enfin, si le sort de T.D.F. n'est pas encore définitivement réglé, les syndicats n'ont reçu que partiellement satisfaction puisque la tutelle de la société pourrait relever désormais de deux ministères : celui de la communication (comme ils le demandaient), et celui des P.T.T. M. Fillioud a cependant tenu à insister particulièrement sur l'unification importante du service public. Outre la convention collective unique, plusieurs organismes seront communs à l'ensemble du secteur audiovisuel : l'INA, confirmée dans son rôle de formation professionnelle, recherche et conservation des archives ; l'organisme de distibution internationale, et un groupement d'intérêt économique chargé de gérer les ensembles immobiliers (tous deux à l'état de projet), et la société de traitement informatique (Giratef).

Et les radios privées locales ? Et le fonds de péréquation ? Et la composition des conseils d'administration des sociétés de programmes ? Et le statut des postes périphériques ? Et le coût de la réforme ?... autant de points restés obscurs. Nul doute que les syndicats vont à nouveau se réunir et élaborer commentaires et propositions avant la nouvelle réunion au ministère de la communication prévue pour le 18 mars. « *Le débat restera ouvert jusqu'au vote final des assemblées parlementaires* » a dit M. Fillioud. « *Mais*, a-t-il ajouté, *plus on s'achemine vers l'échéance, plus il est difficile de modifier le projet, et la marge de manœuvre est désormais réduite.* »

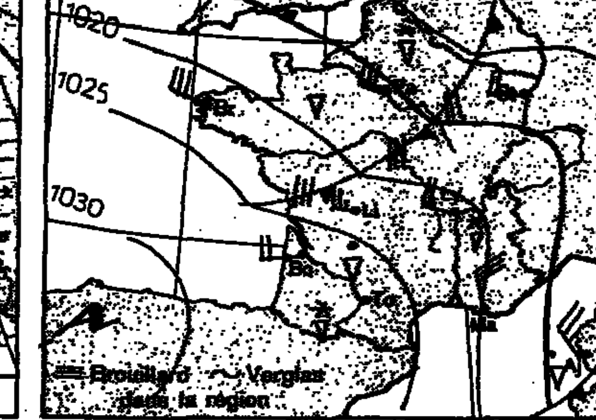
Les dés semblent donc cette fois définitivement jetés et le projet présenté jeudi n'est sans doute pas très éloigné du texte qui sera présenté le 31 mars au conseil des ministres, et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale dans la deuxième quinzaine d'avril. Après tout, comme le remarque le ministre, il ne s'agit que d'une loi « d'orientation »... et les nombreux textes d'application qu'elle exigera donnent aux syndicats tout le loisir d'en discuter.

ANNICK COJEAN.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12.03.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 13 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 12 mars à 0 heure et le samedi 13 mars à 24 heures :

La perturbation venue des îles Britanniques s'éloignera en Méditerranée ; un courant d'air frais et instable s'établira sur notre pays et une hausse de pression temporaire ralentira la progression d'une nouvelle perturbation atlantique.

Samedi, le temps sera généralement frais et instable avec des passages nuageux accompagnés d'averses ayant un caractère de giboulées principalement sur le Nord et l'Est de notre pays. Dans la journée, les averses se localiseront aux massifs montagneux, tandis que d'assez belles éclaircies se développeront en plaine. En soirée, ciel se voilant près de la Manche. Températures minimales en baisse, mais légère remontée des maximums sur l'Ouest. Vents forts de nord-ouest tendant à faiblir le soir sauf en Méditerranée, où le mistral persistera.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 12 mars 1982 à 7 heures, de 1 012,7 millibars, soit 759,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 mars ; le second, le minimum de la nuit du 9 mars au 10 mars) : Ajaccio, 16 et 2 degrés ; Biarritz, 14 et 5 ; Bordeaux, 14 et 4 ; Bourges, 11 et 3 ; Brest, 11 et 8 ; Caen, 10 et 4 ; Cherbourg, 9 et 7 ; Clermont-Ferrand, 9 et 1 ; Dijon, 2 et 0 ; Grenoble, 9 et − 2 ; Lille, 9 et 4 ; Lyon, 9 et − 1 ; Marseille, 14 et 3 ; Nancy, 8 et 0 ; Nantes, 13 et 5 ; Nice, 19 et 7 ; Paris-Le Bourget, 10 et 3 ; Pau, 14 et 3 ; Perpignan, 15 et 4 ; Rennes, 12 et 5 ; Strasbourg, 8 et 1 ; Tours, 10 et 5 ; Toulouse, 16 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 5 degrés ; Amsterdam, 7 et 3 ; Athènes, 15 et 10 ; Berlin, 6 et 1 ; Bonn, 6 et 0 ; Bruxelles, 7 et 4 ; Le Caire, 18 et 9 ; Canaries, 21 et 15 ; Copenhague, 6 et 0 ; Dakar, 22 et 16 ; Genève, 6 et − 2 ; Jérusalem, 10 et 2 ; Lisbonne, 21 et 10 ; Londres, 10 et 6 ; Luxembourg, 5 et − 2 ; Madrid, 19 et 3 ; Moscou, − 4 et − 9 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, 11 et 7 ; Palma-de-Majorque, 19 et 3 ; Rome, 17 et − 1 ; Stockholm, 1 et 1 ; Tunis, 20 et 8.

PROBABILITÉS POUR LA JOURNÉE DU DIMANCHE 14 MARS

Les nuages qui seront le matin sur la Bretagne et le Cotentin envahiront le Nord et le Nord-Est du pays en cours de journée, accompagnés de faibles pluies. Sur ces régions, les températures marqueront un radoucissement. Ailleurs, après la dissipation des brumes matinales, le temps sera bien ensoleillé, surtout sur la moitié sud, et les températures, malgré la fraîcheur matinale, seront relativement agréables. Sur l'ensemble du pays, les vents, plus faibles que la veille, s'orienteront à l'ouest.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 14 MARS

« Ile de la Cité », 14 h 30, métro Cité, Mme Brossais.

« Château de Maisons-Laffitte », 14 h 30 et 15 h 45, entrée côté parc, Mme Hulot.

« La Basilique Saint-Denis », 14 h 45, entrée, Mme Guillier.

« La Cour de cassation », 15 h, 5, quai de l'Horloge, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel (Caisse nationale des monuments historiques).

« Peinture française du XVIIe siècle », 10 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« Synagogues de la rue des Rosiers », 16 heures, 3, rue Malher (A travers Paris).

« Port-Royal de Paris », 15 h 30, 127, boulevard de Port-Royal (Mme Camus).

« Académie française », 15 heures, 23, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Salles du Conseil d'Etat », 15 heures, grille d'honneur, place du Palais-Royal (Mme Ferrand).

« Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Hauller).

« Le Val-de-Grâce », 277 bis, rue Saint-Jacques (Histoire et Archéologie).

« Peinture française du XVIIe siècle », 10 h 30, Grand Palais (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Sulpice », 15 heures, parvis (Lutèce, visites).

« Palais du Luxembourg », 14 h 45, 15, rue de Vaugirard (M. de La Roche).

« Hôtel de Roquelaure », 15 heures, 246, boulevard Saint-Germain (Paris et son histoire).

« Saint-Germain-l'Auxerrois », 15 heures, métro Louvre (Résurrection du passé).

« Ministère des finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli (Tourisme culturel).

LUNDI 15 MARS

« Le Jardin des plantes », 14 h 30, entrée, place Valhubert, Mme Vermeersh).

« Mairie du 1er », 15 heures, entrée, place du Louvre, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les chefs-d'œuvre du Louvre », 10 h 30 et 15 heures, musée du Louvre.

« Peinture française du 17e siècle », 14 h 45, Grand Palais (Approche de l'art).

« Autour de Chardin », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Le Poitou roman », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Le Palais de justice », 15 heures, métro Cité (P.-Y. Jaslet).

« Cherche Midy » ou « Chasse Midi » ?, 15 heures, 5, rue du Cherche-Midi (Paris et son histoire).

« Le Marais. Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Opéra », 13 h 30, haut des marches, à gauche (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 14 MARS

14 heures : Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Mme Mulon : « Noms de famille français : origine, évolution, problèmes ».

15 heures : 15, rue J.-J.-Rousseau, M. A. Dumas : « L'année Darwin ».

15 heures : 163, rue Saint-Honoré, M. Dupuy-Pacherand : « Le mystère du Baphomet et de la cabale égyptienne » (Natya).

LUNDI 15 MARS

14 h 45 : 23, quai Conti, M. F. Valery : « Valéry et la politique ».

15 heures : 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « L'apogée des dix-sept provinces sous Charles-Quint ».

19 heures : 62, rue Madame : « Le siècle d'Auguste » (Arcus).

17 heures et 20 h 30 : 107, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « Les Croisades ».

20 h 30 : Centre Georges-Pompidou, petite salle, M. D. Populus : « La technologie et l'avenir des médias ».

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 11 mars 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 170-330 ; Autrans : 10-80 ; Arêches-Beaufort : 160-360 ; Auris-en-Oisans : 40-80 ; Crest-Voland : 120-235 ; Bonneval-sur-Arc : 115-215 ; ; Les Carroz-d'Araches : 80-370 : Chamonix : 55-400 ; Chamrousse : 40-120 ; La Chapelle-d'Abondance : 70-140 ; Châtel : 90-290 ; La Clusaz : 50-270 ; Combloux : 35-220 ; Les Contamines-Montjoie : 50-250 ; Le Corbier : 80-170 ; Cordon : 45-150 ; Courchevel : 80-260 ; Les Deux-Alpes : 85-300 ; Flumet : 80-170 ; Les Gets : 60-200 ; Le Grand-Bornand : 60-210 ; Les Houches : 55-180 ; Megève : 35-225 ; Les Menuires : 120-200 ; Méribel : 85-250 ; Morzine/Avoriaz : 40-260 ; La Plagne : 175-350 ; Pralognan-La-Vanoise : 120-150 ; Praz-sur-Arly : 75-180 ; Saint-François-Longchamp : 80-200 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 100-205 ; Samoëns : 70-370 ; Les Sept-Laux : 40-140 ; Thollon-les-Mémises : 30-220 ; Tignes : 190-230 ; Val-Cenis : 65-85 ; Val-d'Isère : 145-250 ; Valloire : 70-160.

ALPES DU SUD

Auron : 90-150 ; Beuil-les-Launes : 50-65 ; La Colmiane-Valdeblore : 70-90 ; Isola-2000 : 150-190 ; Montgenèvre : 100-140 ; Orcières-Merlette : 85-210 ; Les Orres : 100-150 ; Pra-Loup : 100-180 ; Risoul-1850 : 140-160 ; Le Sauze : 60-230 ; Serre-Chevalier : 80-190 ; Superdévoluy : 80-180 ; Valberg : 70-85 ; Vars : 100-140.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 50-110 ; Les Angles : 60-200 ; Ax-les-Thermes : 50-150 ; Barèges : 30-230 ; Cauterets-Lys : 190-530 ; Gourette-Les-Eaux-Bonnes : 70-500 ; La Mongie : 000-120 ; Saint-Lary-Soulan : 95-200.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 25-90 : Super-Besse : 25-90 ; Super-Lioran : 20-80.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 20-130 ; Les Rousses : 40-120.

VOSGES

La Bresse : 30-80 ; Gérardmer : 10-60.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 12 mars :

UN DÉCRET

- Modifiant le décret du 16 décembre 1975 relatif au recrutement et à la formation des professeurs techniques de lycée technique.

UNE ORDONNANCE

- Habilitant la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à conclure avec l'Etat des conventions en application des articles L 322-1 et L 322-4 du code du travail.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » page 27.

LOTO

TIRAGE N°10 DU 10 MARS 1982

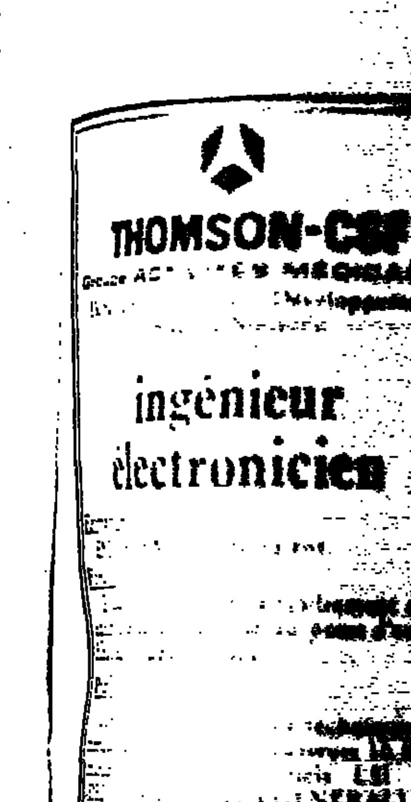


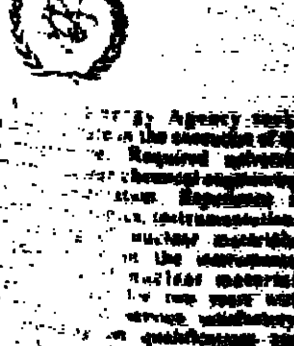
NUMERO COMPLEMENTAIRE 39

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	22	575 457,70 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	71	89 155,40 F
5 BONS NUMEROS	4 918	3 861,30 F
4 BONS NUMEROS	232 082	81,80 F
3 BONS NUMEROS	3 654 816	7,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 17 MARS 1982

VALIDATION JUSQU'AU 16 MARS 1982 APRES-MIDI





	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- **AJOINT AU RESPONSABLE EXPORTATION** — Chimie - Peinture — réf. VM 6541 H
- **RESPONSABLE ETUDES TECHNIQUES ET ENGINEERING** — réf. VM 14600 B
- **JEUNE ANALYSTE FINANCIER** — Proche banlieue Nord - Gestion de trésorerie — réf. VM 9215 BR
- **CHEF COMPTABLE** — Proche banlieue Nord - Comptabilité générale — réf. VM 9215 BQ
- **JEUNE ATTACHE DE SECRETARIAT GENERAL** — réf. VM 6453 F
- **ANIMATEUR** — Institut de formation continue - Hydraulique appliquée — réf. VM 2597 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

média-system





THOMSON-CSF
Groupe ACTIVITÉS MÉDICALES
Département Etudes et Développement
Imagerie Nouvelle
recherche

ingénieur électronicien

Formation :
ENSI - A et M ou équivalent.

Fonctions :
Soutien technique et encadrement d'une équipe chargée de la mise au point d'ensembles électroniques évolués.

Profil :
Bonnes connaissances des techniques numériques rapides, microprocesseurs 16 BITS, microprogrammation, matériels LSI 11/2 (DEC) - NOVA 4X (DATA GENERAL).

Adresser CV, photo et prétentions s/réf. 35838M à THOMSON-CSF
Département EDIN
48 rue Camille Desmoulins
Service du Personnel 92130
ISSY LES MOULINEAUX.

BANQUE PRIVÉE
FILIALE D'UN GROUPE IMPORTANT RECRUTE

Celui qui devra mener au siège (Paris) la politique des PARTICULIERS et ANIMER le réseau des vendeurs répartis dans une vingtaine de guichets en Province.

Poste comportant RÉFLEXIONS et ACTIONS.

Le candidat possédera une expérience bancaire, un niveau d'études supérieures, une capacité à s'intégrer dans une équipe de direction jeune et dynamique.

Adresser C.V. et photo à :
RÉGIE-PRESSE, sous n° T 032.194 M
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

VOTRE VOLONTÉ DE RÉUSSIR + NOTRE COMPÉTENCE = UNE FORTE RÉMUNÉRATION

Dans le cadre d'une profes. libérale. Env. CV. phot., tél. à SIIF (réf. MV) 60, r. Jouffroy, 75017 paris, ou tél. ce j. 763-12-02 p. 60 et 61.

COLLABORATEUR standing. Ecr. M. Grant, 149, r. St-Honoré PARIS (1er), qui transm.

Recherche resp. permanent (e), d'un stage insertion sociale et prof. 15 jeunes 18/25 ans, banlieue-Ouest. Démarrant printemps 82. Bonne connaissance monde du trav., et pratique éducat. Capacités de relations avec équipe de formateurs, entrep., et institutions. Adr. lettre avec C.V. détaillé Ecr. s/n° 7.975 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ACHETEURS/EUSES
MEUBLES et ELECTRO-MENAGER
- DISPONIBLE de SUITE.
- Expérience grandes surfaces.
- Très bien rémunéré.

Se prés. sam. 13, de 13 à 16 h. CENTRE INTER ACHATS Groupe NEW-TIME, 182, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly (M° P. de Neuilly).

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

The International Atomic Energy Agency seeks Safeguards Inspectors to participate in the execution of the Agency's safeguards programme. Required university degree in nuclear chemistry, nuclear chemical engineering, or nuclear electronics/instrumentation. Experience in engineering, or nuclear electronics/instrumentation. Experience in the processing of nuclear materials, preferably in plant operation or in the instrumental measurements of quantities of nuclear material advantageous. Fixed-term contract for two years with possibility of further extension if service satisfactory. Tax-free emoluments depending on qualifications and experience approx. US $ 39,000 per annum. Send curriculum vitae, indicating your nationality and referring to Vacancy Notice n° 18/82 to the Division of Personnel, International Atomic Energy Agency, P.O. Box 100, A-1400 Vienna, Austria.

Lycée Français de Los Angeles recherche professeurs : un en Français, un en Philo un en Maths, un en Histoire-Géographie, un en Sciences Naturelles, un en Physique-Chimie, une institutrice. Envoyer C.V. et photo. 3261 Overland-Aven. Los Angeles, California 90034.

POSTES A POURVOIR AU MAROC — RENTRÉE 1982-1983

PROFESSEURS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MAITRES-ASSISTANTS - ASSISTANTS - DOCTEURS D'ÉTAT - DOCTEURS 3e CYCLE - AGRÉGÉS - CERTIFIÉS - ADJOINTS - ENSEIGNEMENT P.T. ET P.T.A. DE L.T. - TITULAIRES MAITRISE - VOLONTAIRES SERVICE NATIONAL ACTIF DANS DISCIPLINES SUIVANTES :

- Lettres modernes ou classiques.
- Mathématiques.
- Sciences naturelles.
- Physique et chimie.
- Disciplines techniques.

Vous pouvez faire acte de candidature pour enseigner au Maroc dans le cadre de la convention de coopération culturelle et technique franco-marocaine.

Pour des renseignements complémentaires :

- Carrefour Coopération, 34, rue Dumont-d'Urville, 75016 PARIS.
- Ambassade du Royaume du Maroc, 5, rue Le Tasse, 75016 PARIS.
- Ministère Marocain de l'Éducation Nationale, RABAT. Téléphone : 713-64.
- Réunion Commission de Recrutement : dernière semaine avril 1982.

emplois régionaux

MAISON POUR TOUS D'ALBI-NORD recherche pour le 1er avril 1982 **UN ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL** DIPLOME. Expér. confirmée, connaissance de l'occitan et DCVL souhaitée. Emploi à plein temps. Env. C.V., 12, r. du Mal-Victor 81000 Albi.

C.A.U.E. recherche plein temps ou mi-temps écologue, formation (scientifique/juridique) environnement, pour études impact., milieu naturel, paysage. Connaissances urbanisme, architecture appréciées. Aptitude contacts pédagogie nécessaire. Limite récept. candidatures 25 mars 1982. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Lot-et-Garonne. 1633, av. du Général-Leclerc 47000 AGEN.

Établissement d'enseignement près ROUEN recherche d'urgence : Orthophoniste diplômée pour exercer notamment auprès de jeunes sourds profonds. Ecr. s/n° 7.976 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

capitaux propositions commerciales

Sté Vinicole achèterait nom à particule ou nom de château pour création d'une nouvelle filiale. Ecr. à n° 34941 M, Bleu, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

propositions diverses

EMPLOIS ET CARRIÈRES DE LA FONCTION PUBLIQUE N° spécial de FRANCE-CARRIÈRES En vente chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune diplômée 25 ans, maîtrise de Sciences Eco., complétée par une spécialisation de 3e cycle en économie de la santé, étudie toute offre d'emploi. Ecr. s/n° 6.287 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE TECHNICO
35 ans apportant : une expérience de directeur PME.
- Connaissance, pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, clientèle française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontaire.
- Des connaissances en langue allemande écrite et parlée, cherche situation

d'ADJOINT à PDG, ou DC

dans société franç. ou internationale. Rég. indifférente.

Ecrire sous le n° 220.106 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Géophysicien, (32 ans) diplômé ETH-Zürich 5 ans expér. en géothermie et radiométrie, cherche emploi à Paris ou environs. Offres s/s chiffre 44-129'808 Publicitas, Postfach, CH-8021 Zürich.

DAME 46 ANS, cherche place de gardienne immeubles sur Paris. Ecr. s/n° 2.428 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

travail à domicile

J. F., 22 ans, dactylo, ferait tous travaux à domicile. Rapports, thèses. Tél. : 263-18-07.

l'agenda du Monde

Animaux

GARDE ANIMAUX
VIE DE FAMILLE - 731-36-11.

S.O.S., offre délicieux chatons, gentils chats et chattes adultes (opérés) à bons maîtres et foyers douillets. Téléphoner : au 531-61-98, le soir après 19 h.

Artisans

Les Chômeurs Associés Entreprise Plombiers sanitaires, murs et sols, dépannages, installations jours et nuits, 523-16-06.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Bijoux anciens et occasions Or, argent plaqué or anciens. Vente - Achat - Echange AU DIAMANT ROSE 84, av. Italie, Paris. M° Tolbiac.

Cours

COURS DE FRANÇAIS par PROFESSEUR AGRÉGÉE Bac-concours. Tél. 250-07-15.

Apprendre l'ALLEMAND à MUNICH
3 sem. (6, 9, 12...) de cours intensifs, 1.600 F, avec héberg. central, 2.400 F. Rens. : ORBIS Intern. Spracheninstitut Baaderstr. 12-14, D. 8000 München 5, tél. 224939.

L'AMÉRIQUE à 80 km de Paris

ADVENCED ENGLISH
Cinq jours intensifs DANS LE VENT, 404-78-61.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m stratifié blanc 2.400 F, en merisier, 2.900 F Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Avec les prix directs CAP vous trouvez maintenant du papier japonais de 1re qualité.

A PARTIR DE 160 F LE ROULEAU
(7,80 m × 0,91 m).
Grand choix de coloris et de pailles.
Magasin d'exposition : CAP, 37, rue de Cîteaux, 75012 Paris. Tél. : 307-24-01. Vente par correspondance. Documentation complète et échantillons contre 10 F par chèque.

Literie

INVESTISSEZ DANS LE SOMMEIL
Un très bon matelas de grand luxe garanti 5 ans vaut 2.500/3.000 F.

Chez CAP, spécialiste du prix direct, son matelas coûte seulement 1.590 F (largeur 140 cm) et il est garanti 8 ANS, soit 0,51 centime la bonne nuit... Une affaire. Sommiers et dosserets assortis, couvertures piquées, couettes.

Votre sommeil mérite cette visite **CAP** 37, rue des Cîteaux, 75012 PARIS. TÉL. : 307-24-01.

Instruments de musique

PIANOS
Opération reprise 3.000 F. jusqu'au 20 mars, en cas d'achat d'un neuf 54, rue Lerort, 75008 PARIS Tél. 259-28-94

PIANOS DROITS ET A QUEUE
Neufs et occasions. Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner. Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER. Occasions : Steinweig, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc. 10 ans de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurées, France et outre-mer. Transp. gratuit rég. parisienne.

PIANOS MAGNE
Centre musical Bösendorfer, 17, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-60.
REMISE 5 % Paiement comptant, ou possibilité 6 mois CRÉDIT GRATUIT.

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisan, facteur QUEUE PLEYEL (1950) 20.000 DROIT PFAFFE (1930) 12.000
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Maisons de retraite

La résidence du parc à Ermenonville (Oise), 40 km Paris autoroute Nord. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, ambiance famil. tout confort, parc, pension à court et long terme, prix raisonnables. Tél. : (16-4) 454-00-53.

Mode

POINT DE VENTE AGRÉÉ
PARIS PAS CHER
COSTUMES, haut de gamme 5, av. de Villiers, 17e, M° Villiers.

Moquettes

INCROYABLE
50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétique
ET REVÊTEMENTS DE MURS
Prix d'usine, pose assurée. Renseignement 757-19-19.

MOQUETTE PURE LAINE 50 %
DE SA VALEUR
Téléphone : 842-42-62.

Vidéo

PHOTO LÉO
HIFI - TÉLÉ - CINÉ - VIDÉO
Club Sony Vidéo
3 FORMULES D'ABONNEMENT
13, avenue Aristide-Briand 94230 CACHAN - 665-54-01.

LOCATION CASSETTES VIDÉO
15 FRANCS par 24 heures
Adhésion au club gratuite Haussmann ciné photo vidéo 25, rue Taitbout, 75009 Paris tél. 246-58-31

Soins de beauté

731-36-11 de 8 h 30 à 20 h. Chez vous, des soins complets visage, maquillage.

Transports

CHAUFFEUR-LIVREUR avec camion, 1000 kg. Effectue tous transports. Tél. : 281-45-04.

Livres

Henri LAFFITTE achète LIVRES, 13, rue de Buci (6e). Tél. : 326-68-28. Distribue un catalogue.

Tapis

Part. vend 4 splendides TAPIS D'ORIENT (Meshgin, Qashqai, Cachemire, Pakistan), provenance direct. Tél. : 331-14-06.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES !

Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Surène, 75008 Paris. Téléphone : 265-12-28.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Côte d'Azur entre Cannes et Saint-Raphaël, belle villa, 5 chambres, 2 cuisines, grandes terrasses, accès crique avec ponton, à partir de mai : 7.200 F. STAGI, (93) 87-64-25.

SKI SOLEIL NEIGE
Disponibilités locations. Mars et vacances Pâques dans station familiale. RISOUL 1850, Hautes-Alpes. 296-05-08 ou (92) 45-02-60.

COSTA-BRAVA
CALELLA de PALA FRUGELL Bel appt. de petite résidence. Grand standing, près plage. Grand séjour + 3 chbres, cuis. équipée (lave-vaisselle, tournebroche avec barbecue). Parking privé. Piscine, Vue exceptionnelle. Juin, juillet, octobre. Ecr. s/n° 6.265 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ROUFFIGNAC, DORDOGNE. A louer maison périgourdine, caractère, dans pré 1 ha. Très jolie vue, calme. Petit bourg tous commerces à 5 km (tennis, piscine). Grand séjour 45 m² + cheminée, 1 chambre avec lavabo, 2 lits 1 pers. 1 chambre avec lavabo, 2 lits 1 pers. 1 grande pièce avec lavabo, 2 lits 1 personne + ping-pong. Salle d'eau douche. Barbecue extérieur. JUIN : 2.500 F, JUILLET 3.500 F. 1re quinzaine AOUT : 2.500 F. SEPTEMBRE : 2.500 F. T. 236-78-96 de 10 h 30 à 19 h 30.

SKI DE FOND
1 semaine dans le Haut-Doubs, à 4 h de Paris, dans vieille ferme franc-comtoise rénovée et confortable, ambiance calme et sympathique, style rustique, petite capacité d'accueil (12 personnes). Neige assurée jusqu'à la fin avril. Tout compris (pension, matériel, moniteur). 1.260 F. la semaine. Yves et Liliane JACQUET-PIERROULET. Le Crêt-de-l'Agneau, La Longeville, 25650 MONTBENOIT. Téléphone : (81) 38-12-51.

A VENDRE MUTIVACANCES LA PLAGNE : 4 sem. février, mars, juillet, 45.000 F. LA PLAGNE : 5 sem. février, mars, juillet, 55.000 F. AVORIAZ : 1 sem. mars, 30.000 F. (Prix vente total : 120.000 F.)
TEL. (3) 976-10-06

RANDONNÉES
et VOYAGES INSOLITES
Grande Kabylie 15 j. 3.900 F. Anti-Atlas marocain 8 j. 3.475 F. Oasis sahariennes 8 j. 3.300 F. Encore quelques places à Pâques PÉRIPLES 77, av. E.-Zola, Paris-15e TEL. : 577-50-00

Yoga

Cours de YOGA pour tous, SESSION EN BRETAGNE JUILLET et AOUT. Renseign. Cercle du Vedanta ECOLE NORMALE de yoga, 2, r. Gambetta, 92100 Boulogne. Téléphone : 605-07-25.

Stages

LE CLUB VERT 20 km Paris. Tennis, équitation, photo. Enfants, adolescents. Tous congés scolaires - 903-50-60.

Séminaires

LES CHATAIGNIERS LAC D'ANNECY
74410 SAINT-JORIOZ Tél. : (50) 68-63-29.

COMPLEXE HOTELIER
RESTAURANT toque blanche
Idéal pour SÉMINAIRES
- 55 chambres.
- Salles de travail.
- grand parc, piscines.
- tennis, sauna, etc.

Forfait tout compris avec vin 200 F PAR JOUR.

Bateaux

V. voilier 8,50 m, polyester, Diesel, b. ét., sacrifié 6,5 u. Tél. av. 10 h, 94/25-96-79.

V. superbe Fifty 37 pieds, 1981, comme neuf, px intér. Rens. l'après-midi, M. Montebran 94/41-45-47.

Recherche écume de mer, après 75, Diesel, vis. Médit., tél. après-midi, 94/41-45-47.

V. First 27, 79, Diesel, excel. état, téléphoner après-midi. 94/41-45-47.

V. vedette Reinell, 6 m, mot. O.M.C. 145 cv, remorque, ét. magnifique, tél. après-midi, 94/41-45-47.

Recherche Brin de Folie, visible Médit., téléphoner avant 10 h, 94/25-96-79.

Recherche voiliers plastique 8 à 10 m, récents, vis. Médit., tél. après-midi, 94/41-45-47.

V. magnifique vedette Baglietto 16,50 m, ét. et armement excep. place Port-du-Var, tél. M. Dor, 94/89-10-13.

automobiles

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE PRIX

Volvo 244 GL	81
Volvo 244 turbo	81
Volvo 264 GL	77
Volvo 343 DL	79
Volvo 343 DL	80
Volvo 345 GL	81
Volvo 345 GLS	81
Peugeot 604 SL	77
Opel Break Rekord Diesel	80
CX - G.T.I.	78
G.S. - Break	77

VOLVO - NEUILLY
747-50-05
16 R. D'ORLEANS NEUILLY

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

SPORTS

PATINAGE ARTISTIQUE

Être ou ne pas être champion

L'Américain Scott Hamilton est devenu, jeudi 11 mars, champion du monde de patinage artistique pour la deuxième année consécutive. Premier des programmes court et libre, il a devancé l'Allemand de l'Ouest Norbert Schramm, deuxième de ces deux dernières épreuves, et le Canadien Brian Pockar, troisième grâce à une régularité sans éclat dans les trois épreuves.

Le Français Jean-Christophe Simond a conservé le même rang qu'en 1981 : précédé par un autre Canadien, Brian Orser, il s'est classé cinquième.

Copenhague. — Le château d'Elseneur n'est pas si loin pour qu'on ne se rappelât pas la vertigineuse interrogation de Hamlet : être ou ne pas être... champion ? Les trente candidats au titre mondial de patinage artistique ont dû se poser la question en pénétrant sur la glace du Brondby Halle.

Il n'y eut qu'une seule bonne réponse jeudi soir. Le champion, c'était l'Américain Scott Hamilton. Pour le public et pour les juges, cela ne fit pas de doute plus de quatre minutes vingt-quatre secondes, le temps pour lui d'aligner une époustouflante série de six triples sauts, sept doubles sauts et sept pirouettes différentes entrecoupés d'une phase de mime. Un rythme à peine imaginable quand on sait qu'il termina sa prestation avec facilité, tandis que l'Espagnol Fernando Soria, bon dernier, était au bord de l'évanouissement avec trois fois moins de difficultés présentées et d'énergie dépensée.

Où ce bonhomme haut comme trois pommes (1 m 61), léger comme une plume, a-t-il trouvé les ressources pour se hisser à un tel niveau ? Sans doute dans une volonté de revanche contre le mauvais sort et la maladie qui, enfant, lui déforma les os. Sans doute auprès des différents professeurs qui lui ont donné un style, cette présence frénétique sur la glace.

Toutefois, ce champion-là, qui s'imposait pour la deuxième année consécutive, n'a pas effacé le souvenir des anciens : Curry, Kovalev, Cousins. Il a occupé l'espace avec fureur, mais n'a récolté aucun 6, synonyme de perfection. D'autres ont polarisé l'attention d'un simple geste de la main. Ce fut tout l'art du Soviétique Bobrin, dont la poésie nostalgique n'intéressa malheureusement pas beaucoup les juges. Dans le genre, l'Allemand de l'Ouest Norbert Schramm eut plus de succès. Sacré champion d'Europe à Lyon le

De notre envoyé spécial

mois dernier, il eut le magnétisme des hommes forts qui croquent la vie à belles dents.

Un simple hochement de tête déclenchait des applaudissements. Une main qui ondulait provoquait des hurlements dans les tribunes. Ce n'était pas, tant s'en fallait, la perfection — les juges ont remarqué qu'une triple boucle promise ne compta en fait que deux tours, — mais c'était tellement romantique qu'on en oubliait les défauts, très mineurs en vérité, chez un garçon capable d'aligner huit triples sauts comme à la parade. Qu'il soit militaire n'y était peut-être pas étranger. Et qu'il ait vingt et un ans lui laissait une marge suffisante pour devenir « le » champion tout court.

En revanche, cet objectif paraissait de plus en plus incertain pour le Français Jean-Christophe Simond. Certes, le vice-champion d'Europe a été une nouvelle fois le plus brillant en figures imposées. Mais cette aptitude à faire des huit et des paragraphes — aptitude qui fit naguère la gloire du Tchèque Népala — n'est plus suffisante pour s'imposer au niveau mondial. Pour cela, il faut une personnalité et l'envie de l'exprimer.

A cet égard, la présence au bord de la glace de ses entraîneurs, français et américain, du directeur technique de la Fédération française des sports de glace, d'un juge national, du masseur de l'équipe et d'un ancien champion du monde français, n'était pas forcément un élément capable de galvaniser un garçon au caractère friable comme un château de sable. Bref, Simond se conduit sur la glace comme un écolier qui aurait à copier cent fois « *Aujourd'hui, je patine bien* », mais qui hélas ! aurait oublié son cahier. En clair, il devait entamer son programme par un tonitruant triple saut, et il n'osa qu'un double. La timidité n'était pas de mise, d'autant que, par la suite, deux réceptions furent cafouillées et que, à la fin, la musique s'arrêta avant lui.

Surclassé dans les libres par le Canadien Pockar, et les Américains Wagenhoffer et Santee, talonné par le Japonais Igarashi et le Polonais Filipowski, Simond s'est maintenu au bout du compte à la cinquième place, comme en 1981. Un coup de chance et un mauvais coup. Car ce classement fera l'affaire de la fédération qui sélectionnera encore trois concurrents en 1983 pour Dortmund, des entraîneurs qui continueront de conseiller leur « cher » élève, de la direction technique qui se satisfera de la place de Simond, second Européen. Mais la question shakespearienne est restée posée : Simond a-t-il ou n'a-t-il pas l'étoffe d'un champion ? Il a perdu à vingt et un ans l'occasion de donner au Danemark une réponse claire.

ALAIN GIRAUDO.

HANDBALL

L'Union soviétique championne du monde

Le championnat du monde de handball, disputé du 23 février au 7 mars, a été marqué par la première victoire de l'Union soviétique sur la Yougoslavie (30 à 27 après prolongations). Les deux équipes ont donné un spectacle d'une grande qualité, qui tranchait avec la médiocrité de certaines rencontres précédentes.

Pour la troisième place, la Pologne a dominé le Danemark (23 à 22). La Roumanie et la République démocratique allemande ont également obtenu leur qualification pour le tournoi olympique de 1984 à Los Angeles.

Les grands perdants de ce championnat du monde sont les Allemands de l'Ouest, septièmes, et relégués dans la compétition B.

La difficulté d'être entraîneur

Dortmund. — Le handball ouest-allemand est à la recherche d'un bouc émissaire. Prompte à s'enthousiasmer quand son équipe nationale triomphe, la presse d'outre-Rhin est aussi rapide à réagir quand il s'agit, comme aujourd'hui, de désigner un coupable. Son nom : Vlado Stenzel. De nationalité yougoslave, il entraîne l'équipe ouest-allemande depuis septembre 1974 et a enlevé avec elle le championnat du monde en 1978 au Danemark. Cette année-là, Stenzel, qui avait déjà remporté en 1972, avec la Yougoslavie, le tournoi des Jeux olympiques de Munich, est devenu en Allemagne fédérale « *un magicien, un sorcier, un génie* ».

Pensez donc ! Jamais la R.F.A., berceau du handball, n'avait gagné

De notre envoyé spécial

un titre mondial en jeu à sept, hormis celui attribué en 1938 à l'issue d'un tournoi qui regroupait, avec l'Allemagne, les équipes de Suède, d'Autriche et du Danemark.

A quarante-sept ans, le Yougoslave n'est pas dans une position aussi confortable. Si le bilan de l'équipe nationale est positif, son crédit personnel a été largement entamé par ses choix de joueurs depuis huit ans. L'entraîneur yougoslave fait aujourd'hui les gros titres de la presse, mais il ne s'agit plus de vanter ses qualités de meneur d'hommes, de psychologue ou de stratège ; la question qui se pose est de savoir s'il « *va s'en aller* ».

Des dirigeants, des joueurs et la presse unanime ne lui pardonnent pas d'avoir évincé en octobre dernier le gardien Rainer Niemeyer, Horst Spengler, recordman des sélections, Dieter Waltke et Arno Ehret, qui auraient eu le tort de critiquer ses conceptions du jeu. On lui reproche également « *de n'avoir conservé de l'équipe championne du monde qu'Ehrard Wunderlich et Manfred Freifler et d'avoir sélectionné trop tardivement onze nouveaux joueurs* ». Vlado Stenzel estime que son objectif de reconstruire une équipe en quatorze mois « *n'était pas un pari impossible* ».

« *Il aurait suffi*, dit-il, *que l'Allemagne remporte son match contre la Suisse pour disputer la troisième place, gagner d'une part sa qualification pour les Jeux de 1984 à Los Angeles et, d'autre part, son maintien dans le championnat du monde A. On aurait dit alors que j'avais rempli mon contrat.* »

Les critiques qu'on lui fait ne sont pas toutes injustifiées. Est-ce une raison pour vouer aux gémonies un homme qu'on adulait hier ? Stenzel donne lui-même la réponse : « *Si les critiques qu'on m'adresse aujourd'hui sont excessives, les éloges de 1978 étaient tout aussi injustifiées.* »

Leur ampleur tient autant aux intérêts que met aujourd'hui en jeu le handball allemand qu'à la personnalité du Yougoslave qui s'accommode fort bien du sport-spectacle. Vlado Stenzel rencontre-t-il le président de la Fédération espagnole que, aussitôt, la presse laisse entendre qu'il vient de signer un contrat de 1 million de deutchemarks (2 600 000 francs) d'une durée de deux ans. Quelques jours plus tard, les mêmes journaux avancent les noms de ses successeurs à la tête de l'équipe nationale. Klaus Zoll, entraîneur de l'équipe championne d'Allemagne, Simon Schobel, du T.V.S. Hofweier, ou le Yougoslave Pero Janic, ancien entraîneur de l'équipe nationale suisse.

Ne disait-on pas également que la Fédération allemande avait promis d'octroyer à chacun des joueurs une prime de 20 000 deutchemarks (50 000 francs environ) au cas où l'équipe fédérale conserverait son titre ? Bref, tout est bon ici pour faire du handball une affaire juteuse. On a même pu voir, samedi 6 mars, Ehrard Wunderlich participer à une émission de télévision « Sport studio ». *On a ainsi pu savoir qu'un ballon lancé par le meilleur joueur de l'équipe allemande atteignait la vitesse de 127 km/h. Vlado Stenzel a dû s'arracher les cheveux en voyant son meilleur élément se prêter à ce jeu la veille d'un match de championnat du monde.*

GILLES MARTINEAU.

FOOTBALL

Michel Hidalgo restera en fonction jusqu'au championnat d'Europe de 1984

Michel Hidalgo, directeur des équipes de France de football depuis le 1er janvier 1976, a été prolongé dans ses fonctions jusqu'au championnat d'Europe 1984 (organisé en France) par le conseil fédéral, réuni le vendredi 12 mars à Paris. D'autre part, il succédera, après la Coupe du monde, à Georges Boulogne au poste de directeur technique national que ce dernier occupait depuis 1970. Toutefois, Michel Hidalgo sera épaulé dans ces nouvelles fonctions par Georges Boulogne, qui le conseillera pendant un an avant de prendre effectivement sa retraite, et par Jean-Pierre Morlans, l'actuel directeur de l'Institut national du football de Vichy, qui prendra en charge le secteur administratif.

Le conseil fédéral a d'autre part évoqué la succession de Michel Hildago à la tête des équipes de France en 1984. Le Nantais Henri Michel, qui met un terme à sa carrière de joueur cette saison, va préparer ses diplômes d'entraîneur. Il pourrait alors devenir son adjoint principal et probablement ensuite son successeur.

D'autre part, le Football Club de Nantes a annoncé, le 10 mars, qu'il ne renouvellerait pas le contrat de son entraîneur Jean Vincent à la fin de la saison.

Le Monde

régions

Ile-de-France

PEU A PEU « GRIGNOTÉ » PAR L'URBANISATION

L'aérodrome de Guyancourt va devoir fermer

L'aérodrome de Guyancourt (Yvelines), l'une des plus importantes plates-formes d'aviation légère de France, va disparaître. La décision, non encore annoncée officiellement, a été prise par M. Charles Fiterman, ministre des transports, à la requête des élus de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (à direction communiste) et du maire communiste de Guyancourt, M. Roland Thébault. Seuls les délais restent à fixer, car le ministère des transports ne souhaite pas supprimer Guyancourt, mais déplacer l'aérodrome, par exemple à Sonchamp (Yvelines), au sud-ouest de Rambouillet.

La menace n'est pas nouvelle puisque, dans le schéma d'aménagement de la ville nouvelle, le site de Guyancourt, comme les terrains qui l'entourent, est classé « *zone à urbaniser à moyen terme* ». Aujourd'hui, l'encerclement se précise. Avec une piste en dur de 700 mètres, encadrée par deux pistes en herbe, l'aérodrome de Guyancourt — vaste de 92 hectares — ne compte pas moins de mille cinq cents pilotes — cent trente avions légers, quatre hélicoptères, et même quelque trois cents aéromodélistes. On y dénombre près de cent cinquante mille mouvements par an. Depuis la création de la ville nouvelle toute proche, les hameaux se sont implantés de plus en plus près. Le dernier en date, Champfleury, gêne même déjà le trafic. « *Nous sommes à la limite des normes de sécurité. Bientôt, il nous faudra renoncer à maintenir sur ce terrain une école de pilotage* », estiment les utilisateurs, réunis au sein de l'ADAGE (Association de défense de l'aérodrome de Guyancourt et de son environnement).

Cinq mille logements

Dernier événement en date, et c'est lui qui a mis le feu aux poudres, l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle vient de programmer la construction de quelque cinq mille logements, dont deux cents pavillons résidentiels en bordure immédiate des pistes. Les pilotes s'opposent à cette urbanisation ; ils demandent au contraire « *la révision de ces projets et l'examen d'un dossier de base de loisirs (avec motos et karting) dans cette zone* ».

En revanche, les élus locaux ne cachent pas leur satisfaction de voir fermer, dès que posisble, un aérodrome jugé depuis longtemps trop bruyant. Reste à trouver un autre terrain pour accueillir les activités de Guyancourt. Cela ne se fera pas sans mal, le site de Sonchamp se trouvant dans le périmètre du futur parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

DAMIEN RÉGIS.

DES « GROUPES DE SURVEILLANCE » DANS LA CAPITALE ?

La constitution dans les villes de « groupes de surveillance » placés sous l'autorité du maire et ayant compétence « pour tout ce qui concerne la qualité de la vie quotidienne » est réclamée par les responsables de l'association. Pour une cité humaine — les droits du piéton. piéton.

« La police d'Etat ne pouvant assurer toutes les missions dont elle est réglementairement chargée, déclare un communiqué de l'association, devrait laisser place à des groupes urbains de surveillance », dont les agents, à recrutement particulier, dotés d'un uniforme distinct et non armés, « auraient compétence pour tout ce qui concerne la sécurité de la circulation, le stationnement, le respect des lieux de repos, la pollution, le bruit, la propreté ».

L'association, qui a confirmé M. Roger Lapeyre dans ses fonctions de président, condamne aussi « la dégradation sensible de la vie quotidienne », plus particulièrement dans la capitale.

Auvergne

UN AUTRE ASPECT DE LA RÉFORME RÉGIONALE

L'impôt sans douleur

De notre envoyé spécial

Clermont-Ferrand. — Quelle institution vraiment curieuse, la région ! Non seulement elle va devenir dans quelques jours une collectivité locale à part entière comme la commune et le département, non seulement son « patron » va hériter, comme le président du conseil général, des pouvoirs exécutifs du préfet, mais encore elle a la vertu de rendre la fiscalité quasiment indolore.

Jamais, depuis 1972, on n'a vu devant les préfectures des cortèges de manifestants brocardant le fisc et réclamant une pause dans les impôts : et ce dans aucune des régions françaises, y compris en Auvergne, où pourtant on sait mieux qu'ailleurs qu'un sou est un sou.

Qu'on en juge. En 1981, le budget de la région atteignait 160 millions de francs. Cette année, il franchit les 250 millions (dont 140 millions d'emprunt) ce qui représente le prélèvement fiscal maximum par habitant autorisé par la loi.

La taxe additionnelle aux impôts directs locaux apportera 59 millions, celle sur les droits de mutation 28 millions, la surtaxe sur les cartes grises 14 millions et la taxe sur les permis de conduire 3,7 millions. Ni au P.S., majoritaire au conseil régional, ni chez les communistes, ni dans l'opposition, cette pression fiscale et son accroissement n'ont provoqué de tempête. M. Jacques Delors devrait analyser ce phénomène de très près car, au moment où les pouvoirs publics cherchent de tous côtés les ressources nécessaires à la relance économique et aux progrès sociaux, il est sûr qu'il existe dans les régions une marge contributive substantielle dans laquelle on peut raisonnablement puiser sans jeter le pays dans la révolution et sans mettre dans le chaos les grands équilibres des finances publiques.

Présidé par M. Maurice Pourchon, député P.S. du Puy-de-Dôme, le conseil régional d'Auvergne, en tout cas est décidé à aller de l'avant (1).

Jamais, bien sûr, un conseil régional, quelles que soient les richesses de son territoire ou la détermination de ses élus, ne pourra se substituer à la politique économique nationale surtout si, comme l'Auvergne, la région (à cause de ses handicaps) prétend justement bénéficier de la solidarité nationale et de la péréquation des ressources. Il n'empêche qu'il peut, en sélectionnant judicieusement ses interventions, avoir un rôle essentiel sur l'économie, la culture, l'urbanisme, l'environnement, par exemple.

Dans une région comme celle-ci, qui compte autant de vaches laitières que d'habitants (1,4 million), l'agriculture et l'aménagement rural, comme le renforcement de l'armature des « bourgs-centres », absorbent la plus grosse part des crédits, avec les routes, infrastructures indispensables d'un pays montagneux et enclavé qui veut à la fois s'ouvrir plus facilement vers Paris (l'autoroute est prévue pour 1986), Lyon, Montpellier et la Méditerranée.

C'est aussi à ces données de la géographie qu'il faut rattacher l'idée de créer un parc naturel régional du Livradois-Forez, qui sera le second après celui des volcans. Il intéressera quelque cent trente-cinq communes (dont certaines ont une densité de population inférieure à dix habitants au kilomètre carré) du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Haute-Loire, et déjà une cinquantaine ont délibéré sur le projet. Comme ce fut le cas pour le parc des volcans, c'est le conseil régional qui assure l'essentiel du financement nécessaire au lancement des premières études sur le tourisme et les loisirs, l'animation en milieu rural et surtout l'encouragement de la filière bois.

« *Rendez-vous compte, il a fallu que je commande le mobilier en bois de ce bureau... à Paris !* », dit le président de l'association pour la création du parc, M. Maurice Adevah Pœuf, député et maire (P.S.) de Thiers. Le conseil régional a débloqué à ce propos une somme de 769 000 francs.

Le maire de la capitale du couteau « fait » aussi dans l'urbanisme et l'artisanat d'art. La municipalité a racheté deux logis très anciens de la vieille ville (l'Hôtel des échevins et la « Maison de l'homme des bois ») et y aménage la « Maison des couteliers », qui sera, à la fois, un musée et un atelier d'orfèvres et de sculpteurs sur corne de buffle et sur ivoire.

La « griffe » au greffe

Le premier modèle de couteau à la griffe de la « Maison des couteliers » a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Thiers le 19 février dernier. Emoulu à la main, avec une virole et un culot en forme de fleur modelés et gravés à la main, un manche façonné en corne, ébène, ivoire ou nacre, ce modèle porte le nom de Didier Diderot. Le père de l'encyclopédiste exerçait en effet, à la fin du dix-septième siècle, le beau métier de maître coutelier à Langres, une cité rivale.

A Issoire, au sud de Clermont-Ferrand, le maire, M. Jacques Lavedrine, député (P.S.), a utilisé différemment les subventions de la région versées au titre du « programme régional d'aménagement des petites villes » (2). Par exemple, en 1981, il a refait des trottoirs, créé des espaces verts, construit une passerelle pour piétons, dans un jardin public qui enjambe la rivière. La région verse 30 % de subventions, pourcentage qui est sensiblement en hausse pour les travaux engagés à l'aérodrome bien connu des passionnés de vol à voile.

Ailleurs, la région donnera un bon coup de pouce au remembrement, à des aménagements sportifs (Vichy) à la modification d'un établissement thermal ou à une commune qui construit elle-même un hôtel pour curistes (à Néris-les-Bains), à un office d'H.L.M. qui se lance dans des travaux d'isolation thermique et d'économie d'énergie, à un I.U.T. (celui de Montluçon) qui a voulu acquérir un système de « conception assistée par ordinateur », ou encore à des communes particulièrement affectées par l'enneigement ou celles qui sont fâcheusement situées dans des zones d'ombre de télévision (3).

Dispersion, émiettement ? Peut-être ? C'est un risque, reconnaît M. Pourchon, « *mais nous allons tenter de ne pas trop y succomber en mettant en place une politique contractuelle à plusieurs niveaux, avec l'Etat et les départements. Ce qui importe au plus haut point c'est de contenir dans les limites les plus étroites possibles les dépenses de fonctionnement et les demandes de subventions à tout va* ». Difficile de résister, en effet, quand tout le monde frappe à la porte de la région et lorgne sa cassette.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Elu à la proportionnelle, le bureau du Conseil comprend notamment 4 vice-présidents dont 2 de l'opposition, un socialiste et un communiste.

(2) Onze villes ou petites agglomérations d'Auvergne peuvent prétendre bénéficier de cette politique régionale : Ambert, Issoire, Riom, Brassac-Sainte-Florine et Saint-Eloy pour le Puy-de-Dôme, Commentry et Saint-Pourçain dans l'Allier, Saint-Flour et Mauriac dans le Cantal, Brioude et Yssingeaux en Haute-Loire.

(3) Le voyage que vient d'organiser en Auvergne le Conseil régional n'a pas permis aux journalistes de l'Association des journalistes du développement régional (AJODER) de rencontrer des élus de l'opposition, ce qu'on regrettera puisque plusieurs villes et deux conseils généraux sont présidés par des personnalités U.D.F. et R.P.R.

CARNET

Naissances

— Agnès, François et Raphaël BAGUET sont heureux d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 8 mars 1982.
2, rue du Bois-des-Chênes,
94360 Bry-sur-Marne.

— M. Olivier TOUSSAINT et Mme, née Béatrice Narcy, ont la joie d'annoncer la naissance de

Jean,

le 11 mars 1982, à Paris.
49, rue de Châtenay,
92160 Antony.

Mariages

— Paul CORNU,
commissaire de l'air,
et
Michèle LE PÉCHOUX
font part de leur mariage, célébré à Metz, le 27 février 1982.

— Mme MATUSSIERE est heureuse de faire part du mariage de son fils
Gérard MATUSSIÈRE
avec
Frida EFFRIEN,
qui a eu lieu le 9 mars 1982, à Surabaya (Indonésie).
10, rue des Deux-Ponts,
75004 Paris.
Tengger 1/22,
Surabaya (Indonésie).

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 9 mars 1982, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

M. Pierre AMSLER,

ancien secrétaire général des Grands Travaux de Marseille, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918.

De la part de :
Mlle Hélène Spitzer,
Mme Charles Staehling,
Mme Henri Walch,
M. et Mme André Amsler,
M. et Mme Paul Schatzkine,
leurs enfants et petits-enfants.

Le service religieux sera célébré en l'église réformée de l'Oratoire du Louvre (1, rue de l'Oratoire, Paris-1er), le samedi 13 mars, à 14 heures.
Ni fleurs ni couronnes.

— Les membres de la section du spectacle du parti socialiste ont la douleur de faire part du décès de leur ami

Max AMYL,

survenu le 2 mars 1982.
Messe le samedi 13 mars, à 11 h. 30, en l'église Saint-Roch (296, rue Saint-Honoré, Paris).

— Mme Frédéric Courvoisier,
M. et Mme Michel Courvoisier et leurs enfants,
M. et Mme Félix Speiser et leurs enfants,
Mlle France Courvoisier,
M. et Mme Georges Charriere et leur fille,
Les familles Courvoisier, de Coulon, Domange et Butzbach,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Frédéric COURVOISIER,
ingénieur agricole,

survenu le 11 mars 1982, dans sa soixante-seizième année.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église réformée du Saint-Esprit (5, rue Roquépine, Paris-8e), le lundi 15 mars 1982, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

70, rue du Javelot,
75013 Paris.

— Le général G. Fricaud-Chagnaud,
Et sa famille,
ont la très grande tristesse de faire part que, depuis le 11 mars 1982, au terme d'un long combat durant lequel elle a fait preuve d'un courage exemplaire,

Jacqueline
FRICAUD-CHAGNAUD

vit seulement dans le souvenir de ceux qui l'ont connue et aimée. Puissent-ils garder longtemps sa mémoire.
L'amitié a tenu une si grande place dans sa vie.
L'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité.
M.M.P. / Cincent, Postbus 276,
6440 A.G. Brunssum (Pays-Bas).

— Nous apprenons le décès de
M. Michel HABAR.

[Né le 18 juin 1906 à Anzin (Nord), Michel Habar a fait toute sa carrière dans les assurances et a déployé son activité dans les organismes professionnels des professions libérales. Agent général d'assurances en 1932, il devenait président du Syndicat des agents généraux des Ardennes en 1942, puis président de la Fédération nationale de ces syndicats en 1953, avant de devenir en 1975 président d'honneur de ces deux organisations. Michel Habar était également président d'honneur de l'Union nationale des professions libérales (U.N.P.L.) et du Comité national des classes moyennes depuis 1973.]

— Amiens.
M. et Mme Bernard Neviaski,
Mme Patrice Mabille de Poncheville,
M. et Mme François Neviaski,
M. et Mme Jean Hubert,
ses enfants,
Véronique, Gilles, Alexis et Cyril Neviaski,
Sophie †, Laurent, Marielle, Louis et Jérôme Mabille de Poncheville,
Edouard et Poucette Neviaski,
Patrick et Olivier Hubert,
ses petits-enfants,
M. et Mme Pierre Delaporte,
son frère et sa belle-sœur et leurs enfants,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Jean NEVIASKI,
née Germaine Delaporte,

survenu à Amiens, le 11 mars 1982.
Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Martin à Amiens, le samedi 13 mars 1982, à 11 heures.
Taisnil,
80710 Quevauvillers.
10, rue du Refuge,
78000 Versailles.
« Résidence de la Tour »,
38240 Meylan.
« Résidence de la Tour »,
5 K, avenue Charles-de-Gaulle,
69300 Caluire.

— Mme Jacques Spreiregen,
M. et Mme Joseph Meisner et leurs enfants,
M. et Mme Sylvain Meisner et leurs enfants,
M. et Mme François Darteyre, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Sherman, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Spreiregen et leurs enfants,
M. et Mme André Gergene,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques SPREIREGEN,

leur époux, oncle, grand-oncle et arrière-grand-oncle,
survenu le 5 mars 1982, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, à Cannes (06400).
Les obsèques auront lieu le lundi 15 mars, au cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Echirolles (Isère).
Le cabinet Etudes et Projets remercie chaleureusement toutes les personnes, parents ou amis, sociétés ou collectivités locales, qui ont témoigné leur sympathie et leur attachement à l'occasion du décès de

M. Robert TESTÉ,
président honoraire
et
fondateur,

et de

Mme TESTÉ,
née Juliette Colomb.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la disparition de

l'abbé Alexandre GLASBERG,

décédé le 22 mars 1981,
une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, admiré et aimé.
Une cérémonie aura lieu le 23 mars 1982, à 18 h. 30, en la chapelle des Dominicains (20, rue des Tanneries, Paris-13e).
La messe, concélébrée par le Révérend-Père Chenu (o.p.), sera suivie à 19 h. 30 à la même adresse, d'une réunion amicale.
De la part du conseil d'administration et des collaborateurs du Centre d'orientation sociale (53, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris. Téléph. : 260-13-23).

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Renaud HERLIN,

une messe sera célébrée le samedi 20 mars, à 18 h. 30, en l'église Saint-Ignace (33, rue de Sèvres).
Ceux qui l'ont connu et aimé sont invités à participer ou à s'unir d'intention à cette Eucharistie.

Bienfaisance

— Une vente aux enchères d'une montre Vacheron Constantin « la Kalla », d'une valeur de 2 millions de francs, aura lieu le 17 mars, à 21 heures, au Club 78. Le profit de cette vente ira aux enfants déshérités du Brésil.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-I, samedi 13 mars, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu (Sorbonne), M. Emmanuel Papadolambakis : « Dialectique de l'espace ».

— Université de Paris-IV (Sorbonne), samedi 13 mars, à 14 h 30, amphithéâtre Quinet, Mme Liette Yergeau : « La musique de Claude Le Jeune ».

— Université de Paris-IV (Sorbonne), samedi 13 mars, à 14 h, salle Louis Liard, M. Robert Fajon : « André Cardinal Destouches et l'évolution du répertoire de l'Académie royale de musique de 1687 à 1730 ».

— Université de Paris-I (Panthéon), lundi 15 mars, à 15 heures, salle des commissions (Centre Panthéon), M. André Reynaud : « Le plateau continental de la France ».

— Université de Paris-I, mardi 16 mars, à 14 h. 30, amphithéâtre Mahler (9, rue Mahler), Mlle Madeleine Père : « Les deux bouches, les sociétés du Rameau Lobi entre la tradition et le changement ».

Languedoc-Roussillon

DÉCENTRALISATION ET CULTURE

« Il ne s'agit pas de folkloriser du haut de notre Olympe »

déclare M. Jack Lang

De notre correspondant

Montpellier. — Pour tracer les grandes lignes de ce que serait une politique nouvelle en faveur des cultures régionales, M. Jack Lang, ministre de la culture, a choisi Octon (Hérault), un village de deux cents habitants situé entre Lodève et Clermont-l'Hérault. « *Ce village nous montre l'exemple* », devait dire M. Lang. Son foyer rural est, chaque été, le siège de festivals occitans. Le ministre a pu voir aux murs des affiches de « La liberté ou la mort » par le théâtre de la Carriera ou du « Retour au pays » de Claude Alranc, par le Théâtre populaire occitan.

Octon est aussi un très ancien village. Du plus profond des millénaires, des foyers se sont allumés ici autour de dolmens et de menhirs, autour de stations néolithiques, de villas romaines, de tombes à incinération.

Le ministre a exprimé sa volonté d'effacer « *ces laminages qui ont appauvri les peuples et l'ensemble de la collectivité nationale. Il y a ici*, dit-il, *une vitalité, une force, un appel à vivre qui nous imposent un devoir. Et l'expression « vivre, travailler, décider et créer au pays » doit entrer en actes.*

« *Il ne s'agit pas*, a-t-il ajouté, *de folkloriser du haut de notre Olympe. Il faut engager un dialogue d'égal à égal en s'ouvrant à nos voisins les plus proches d'Europe et de Méditerranée.* » Et M. Lang proposa que se tiennent, avant l'été prochain, dans une ville à désigner, des états généraux de la culture, réunissant « *tous ceux qui se battent depuis des années* ».

Dans l'après-midi, après avoir inauguré à Montpellier les nouvelles salles qui agrandiront le musée Fabre, M. Lang a signé avec M. Edgar Tailhades, président (P.S.) du conseil régional du Languedoc-Roussillon, la première convention liant l'État à une région. Une convention semblable doit être signée prochainement avec le conseil général de l'Hérault.

ROGER BÉCRIAUX.

Le Monde

économie

SOCIAL

LA FIN D'UN SCANDALE

La Maison inter-départementale de Nanterre va être démantelée

C'est la fin d'un long scandale. La « Maison de Nanterre » — comprenant un centre d'hébergement de mille neuf cent cinquante lits où l'on accueille les vagabonds et les indigents, un hospice de mille soixante-dix-huit lits et un hôpital de long séjour de six cent quatre-vingt-quatorze lits — va être démantelée, ont annoncé, le jeudi 11 mars, Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, et M. Franceschi, secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

La Maison interdépartementale de Nanterre, créée en 1887 dans les locaux d'une ancienne maison d'arrêt, avait à l'origine une triple vocation : prison, dépôt de mendicité et refuge des sans-asile. Bien que le quartier cellulaire ait été évacué en 1902, et malgré l'adjonction de l'hospice et de l'hôpital — lieu d'aboutissement naturel des clochards hébergés dans le « dépôt de mendicité » de la préfecture de police, — l'établissement avait conservé son caractère carcéral. Un univers concentrationnaire (quatre mille pensionnaires et malades) où régnaient la promiscuité, la discipline des cachots, les marchés parallèles (le vin vendu à 15 francs le litre), la marginalisation, le travail plus ou moins obligatoire et à peine rétribué. Des résidents en uniformes de bagnards étaient affectés aux sales besognes des cuisines ou de l'hôpital (*le Monde* du 6 août 1981).

Sept mois après la visite surprise de M. Franceschi dans cet établissement, qui emploie près de mille agents, un rapport élaboré par un groupe de travail interministériel (santé, solidarité nationale et secrétariat d'Etat aux personnes âgées) préconise l'éclatement du centre d'hébergement et de l'hospice, soit trois mille vingt-huit pensionnaires, en vingt petites unités réparties en Ile-de-France, notamment dans le Val-de-Marne.

Mme Questiaux a souligné l'originalité de cette réforme, entreprise sur la base des travaux d'une équipe interministérielle qui comptait des fonctionnaires, des élus, des syndicalistes, des représentants des pensionnaires et divers spécialistes du monde associatif. La Maison de Nanterre dépend en effet des collectivités locales et, au premier chef, de la Ville de Paris par le biais de la préfecture de police. *« C'est à ces collectivités qu'il revient à présent de prendre leurs responsabilités »*, a déclaré le ministre de la solidarité. Le coût de l'opération, pour l'instant, est évalué à 400 millions de francs.

« Il n'y aura pas de déportations, a précisé M. Franceschi. *Les départs se feront sur la base du volontariat vers les nouveaux établissements une fois construits, ou vers des maisons de retraite en province, en fonction des places disponibles.* » Une unité d'hébergement resterait toutefois à Nanterre. Quant à l'hôpital, actuellement indépendant du système hospitalier, qui emploie 75 % des agents de l'établissement, il serait rattaché à l'Assistance publique de Paris. Parallèlement, serait maintenue dans la capitale ou en proche banlieue une structure d'accueil de courte durée pour les indigents recueillis dans la rue ou dans le métro, ainsi qu'un foyer de réinsertion sociale.

D'autre part, M. Franceschi a annoncé qu'il présenterait le 7 avril — date de la Journée internationale célébrée par l'Organisation mondiale de la santé sur le thème *« Ajouter de la vie aux années »* — une *« circulaire sans précédent »* sur la politique à l'égard des personnes âgées : une sorte de charte réglementant l'action coordonnée dans ce domaine.

Enfin, M. Franceschi a indiqué qu'un projet de loi est à l'étude fixant les conditions de la mise en place des conseils de résidents dans les maisons de retraite. Ces conseils définiraient notamment le règlement intérieur des établissements, c'est-à-dire les droits et devoirs des pensionnaires. — J. B.

Dans la fonction publique

LE SYSTÈME DE RETENUES SUR SALAIRE EN CAS DE GRÈVE EST MODIFIÉ

M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a confirmé, jeudi 11 mars, que les fonctionnaires, qui comptent au moins 37,5 années de service, pourront cesser leur activité dès l'âge de cinquante-sept ans (*le Monde* du 3 mars). Ils percevront alors, jusqu'à l'âge de la retraite, 75 % de leur dernier traitement, et non pas 70 % comme annoncé précédemment, cela *« dans un souci d'harmonisation avec le régime général »*. D'autre part, les agents de l'Etat qui le souhaitent pourront, à partir de l'âge de cinquante-cinq ans, ne plus travailler qu'à mi-temps. Ils recevront alors 80 % de leur dernier salaire. Ces dispositions, qui viennent d'être approuvées par le Conseil supérieur de la fonction publique, doivent être entérinées par le conseil des ministres, probablement le 24 mars. Quinze mille à dix-sept mille emplois pourraient être ainsi libérés.

M. Le Pors a, en outre, annoncé une réforme du système de retenues sur salaire en cas de grève. Jusqu'à maintenant, une heure d'arrêt de travail donnait lieu à une retenue d'une journée de traitement. Désormais, la ponction sera de 1/160e de salaire pour une heure de grève, 1/50e pour moins d'une demi-journée et 1/30e d'une demi à une journée.



A L'ISSUE D'UN SCRUTIN SANS INCIDENTS

La C.S.L. conserve la majorité et la C.F.D.T. progresse à l'usine Talbot de Poissy

Malgré une diminution très sensible des effectifs depuis les précédentes élections de délégués du personnel en mai 1980, les élections, qui se sont déroulées jeudi 11 mars aux usines Talbot de Poissy, n'apportent que peu de changements par rapport au dernier scrutin : seule la C.F.D.T. enregistre une sensible progression tandis que la C.S.L. conserve la majorité en voix et en sièges. Sur 15 239 suffrages exprimés (contre 21 341 en mai 1980), la C.S.L. obtient 53,66 % (contre 53,9 %) et 25 sièges, la C.G.T. 26,77 % (contre 26,38 %) et 11 sièges, la C.F.D.T. 7,35 % (contre 1,94 %) et 3 sièges, la CAT 6,85 % (contre 7,03 %) et 2 sièges, F.O. 4,89 % (contre 6,15 %) et 2 sièges. Seule la C.F.D.T. gagne deux sièges. En dépit du contrôle administratif et judiciaire, la C.G.T. affirme avoir relevé de nombreuses « anomalies » dans le bâtiment B 3, qui compte sept mille salariés.

Jamais sans doute les délégués syndicaux n'avaient été aussi présents et aussi pressants dans les ateliers de peinture, sur les chaînes ou les autres magasins. Tapes amicales sur l'épaule par ici, ultimes recommandations chuchotées à l'oreille par là, les dix-sept mille deux cents salariés des usines Talbot de Poissy (Yvelines ont été particulièrement sollicités le jeudi 11 mars à l'occasion des élections professionnelles. Il avait bien été dit que, pour la première fois, *« en raison du changement survenu le 10 mai »*, selon la C.G.T., les élections des délégués du personnel seraient enfin vraiment libres et organisées *« à la régulière »* sans combine ni manœuvre de la C.S.L. (Confédération des syndicats libres) montrée du doigt et considérée depuis toujours à Poissy comme un *« syndicat maison »*.

Sur décision du tribunal de Poissy, las sans doute d'être régulièrement saisi des litiges des « Talbot », comme on les appelle ici (qui étaient d'ailleurs hier les « Chrysler » et avant-hier les « Simca ») et du ministre du travail, quarante-sept magistrats et trente-cinq inspecteurs du travail se trouvaient dès 6 heures du matin, jeudi, à pied d'œuvre pour surveiller de près les soixante-douze bureaux de vote (trente-six pour les titulaires et trente-six pour les suppléants), éparpillés çà et là dans l'immense usine entre les robots des chaînes *ou* les bacs des ateliers de peinture.

Rouges pour la C.G.T., bleus pour la C.S.L., verts pour la C.F.D.T. et jaunes pour le syndicat autonome (CAT), les bulletins étaient bien rangés en tas lorsque les premiers électeurs, en cote de travail bleue, sont venus voter.

« L'autorité judiciaire a obtenu de la direction de Talbot que chaque salarié dispose d'une heure pour voter, commentait un délégué C.S.L. *Dans une entreprise en crise comme la nôtre où le chômage et les réductions d'emplois menacent, c'est de la folie. Enfin... Cela aura permis à chacun d'avoir une heure de repos. »*

Le scrutin s'est déroulé sans incident notoire malgré les accusations portées de part et d'autre. *« La C.G.T. tente de faire croire aux ouvriers qu'ils ont intérêt à se ranger à gauche en raison de la couleur du nouveau régime »*, affirmait avec gravité un pilier de la C.S.L.

« Le syndicat du patron a disposé d'une enveloppe énorme de la direction pour organiser un pot et distribuer des cadeaux à la veille même du vote », rétorquait un militant communiste.

Au-delà de ces anecdotes, jamais les élections ne s'étaient déroulées dans un calme aussi serein. Et c'est peut-être ce qui explique la proportion record des électeurs qui semblaient, moins que par le passé craindre les représailles, qu'elles viennent d'un côté ou d'un autre.

DAMIEN RÉGIS.

Après les débats négatifs sur le rapport Auroux

La C.G.T. et la C.F.D.T. demandent que la composition du Conseil économique et social soit révisée

« Le gouvernement ne reviendra pas en arrière », à propos des droits nouveaux des travailleurs, a déclaré M. Auroux, au cours d'une conférence de presse, jeudi 11 mars. Après les avis défavorables du Conseil économique et social, le ministre du travail a notamment déclaré : *« Alors que tous les partenaires s'accordent avec le gouvernement pour souhaiter un développement de la négociation collective, le Conseil économique et social, en écartant l'obligation annuelle de négocier, en particulier sur les salaires, prend le risque d'une contradiction entre ses déclarations d'intention et la réalité de tous les jours »*.

M. Auroux a ajouté : *« Les positions prises* [par le C.E.S.] *sur les deux textes les plus importants (négociations collectives et institutions représentatives) montrent les hésitations du Conseil à accepter les mesures concrètes, qui permettraient de rénover et d'améliorer les relations conventionnelles. »*

De son côté, M. Chotard a déclaré, jeudi à Nice, que *« nul ne pourrait comprendre que l'avis des partenaires économiques et sociaux ne soit pas pris en compte »*, car *« de l'efficacité économique des entreprises dépend le niveau de vie et d'emploi de tous les salariés »*. Le vice-président du C.N.P.F. a, d'autre part, évoqué la possibilité pour les patrons, inquiets des mesures sociales prises ou prévues par le gouvernement, d'aller jusqu'à faire grève et même de *« descendre dans la rue »*.

Pour leur part, la C.G.T. et la C.F.D.T. demandent, après les débats qui viennet d'avoir lieu comprend 40 % de chefs d'entreprise, 20 % de personnalités au palais d'Iéna, une réforme de la composition du C.E.S., qui qualifiées nommées par le pouvoir précédent, 26 % de syndicalistes et 14 % de représentants d'associations diverses.

La C.F.D.T. estime que *« le premier ministre a fait un faux pas en acceptant un débat au C.E.S. »* car cet organisme n'est pas, dans sa composition actuelle, représentatifs des *« forces vives de la nation »*. Elle demande que les sièges de cette assemblée consultative soient répartis, par tiers, entre les représentants des salariés, des entrepreneurs et des associations familiales et culturelles.

De son côté, la C.G.T. juge que le C.E.S. a porté *« atteinte à son crédit »*, lors des débats sur les avant-projets de loi de M. Auroux, et elle assure que *« ce crédit ne pourra être rétabli qu'en modifiant sa composition pour la rendre conforme à la réalité économique et sociale »*. Une polémique semble être en train de s'instaurer, à l'instar de celle provoquée par les décisions du Conseil constitutionnel.





DANS UNE SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE DE LILLE

La C.F.D.T. dénonce l'impossibilité d'exercer une quelconque activité syndicale

De notre correspondant

Lille. — Un long mouvement de grève dans une société de gardiennage de Lille à la fin de l'année dernière — la Société de protection industrielle — a provoqué une certaine effervescence dans d'autres sociétés régionales du même type. C'est ainsi que, à France-Garde, dont le siège est à Mons-en-Barœul, dans la banlieue lilloise, un agent de sécurité, M. Daniel Saint-Georges, quarante-deux ans, père de six enfants, avait organisé une section syndicale C.F.D.T., dont il était devenu le délégué. Le 24 février, M. Saint-Georges se donnait la mort...

Pour ses camarades de travail, il a *« craqué »*, victime de pressions quotidiennes qu'aurait exercées sur lui la direction, qui venait d'ailleurs de lui annoncer sa mutation. La famille de M. Saint-Georges et la C.F.D.T. ont déposé une plainte contre X... pour qu'une enquête soit ouverte.

Lors d'une manifestation devant le siège de la société France-Garde, M. Deroo, secrétaire du syndicat C.F.D.T. des commerces et services, a annoncé que le délégué remplaçant M. Saint-Georges venait d'être avisé de son licenciement. Il a déclaré qu'il était impossible dans cette société de manifester une quelconque activité syndicale : *« Alors que l'entreprise compte cent cinq employés, aux dernières élections, seuls sept d'entre eux avaient un an d'ancienneté, condition requise pour être éligible, et cinquante avaient plus de six mois d'ancienneté, condition requise pour être électeur... »*

Mme Jacqueline Osselin, député du P.S., qui participait à la manifestation, a déclaré qu'elle portait cette affaire au plan national pour que soit fixé un statut des personnels des sociétés de gardiennage.

La direction conteste les faits. M. Saint-Georges *« connaissait des problèmes familiaux et était dépressif... »* Quant au licenciement du nouveau délégué, elle affirme que la mesure est antérieure à sa désignation et qu'elle est *« la conséquence d'une faute professionnelle »* (abandon de poste).

GEORGES SUEUR.

NOMBREUX LICENCIEMENTS DANS L'HABILLEMENT

Force ouvrière a annoncé jeudi 11 mars que 1 320 licenciements avaient été décidés à la SIVEM (Société industrielle de vêtements de Mérignac), filiale d'Armand Thiéry et Sigrand, dans l'établissement d'Aizenay en Vendée et de Mérignac en Gironde. Les lettres de licenciement seront envoyées dans les jours à venir. Quatre-vingt-neuf personnes pourraient bénéficier de la préretraite. Cette décision communiquée par l'administration judiciaire (1) devrait entraîner la fermeture totale de l'établissement de Mérignac le 20 mars. En revanche, pour Aizenay l'éventualité d'une reprise par le groupe Bidermann n'est pas écartée, cette solution étant examinée par le CIASI. L'intersyndicale n'a pris aucune décision quant à l'occupation de Mérignac, indique notre correspondant. Force ouvrière rappelle que la cession, il y a un an, de la société de commercialisation d'Armand Thiéry Sigrand à la société SOMATS (Groupe Printemps) a constitué l'élément de mise à mort de cette entreprise.

D'autre part, la société Henri Roquette et Fils, qui emploie environ neuf cents personnes dans le Nord à la fabrication de vêtements de travail et de sportswear, en particulier les jeans de grande série, a été autorisée par l'inspection du travail de Lille à procéder au licenciement collectif de quatre-vingt-dix-huit personnes. Notre correspondant indique que la C.F.D.T. a demandé une réunion d'urgence du comité local de l'emploi pour examiner la situation créée par ces licenciements. C'est la première fois que l'on fait ainsi appel à un comité de l'emploi. La C.F.D.T. ajoute que le carnet de commandes de l'entreprise est bien rempli mais que la direction des établissements souhaite développer sa production à partir d'unités implantées au Maroc.

(1) Un administrateur provisoire, Me Pesson, avait été nommé chez A.T.S., en octobre 1981.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	6,0875	6,0895	− 50	− 10	− 100	− 50	− 100	− 40
$ can.	5,0169	5,0198	− 79	− 40	− 157	− 106	− 383	− 258
Yen (100)	2,5418	2,5437	+ 149	+ 178	+ 295	+ 329	+ 928	+ 994
D.M.	2,5610	2,5629	+ 91	+ 115	+ 192	+ 221	+ 621	+ 687
Florin	2,3382	2,3399	+ 94	+ 116	+ 188	+ 215	+ 593	+ 652
F.B. (100)	13,2164	13,2272	+ 4	+ 204	− 46	+ 286	+ 5	+ 451
F.S.	3,2472	3,2500	+ 214	+ 249	+ 417	+ 458	+1143	+1247
L. (1 000)	4,7413	4,7448	− 298	− 235	− 590	− 532	−1449	−1305
£	10,9669	10,9727	+ 29	+ 136	+ 121	+ 236	+ 181	+ 339

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 1/2	9 7/8	9 7/16	9 13/16	9 3/8	9 3/4	9 1/4	9 5/8
$ E.-U.	14 1/2	15	14 11/16	15 1/16	14 3/4	15 1/8	14 7/8	15 1/8
Florin	9 1/4	10	9	9 3/4	9	9 3/4	9 1/8	9 7/8
F.B. (100)	11 3/4	14 1/4	12 11/16	14 13/16	13 1/4	14 1/2	13 7/8	14 3/4
F.S.	2 3/8	3 1/8	5 7/8	6 1/4	6 5/8	7	6 3/4	7 1/8
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20 3/16	21 9/16	20 1/2	21 9/16	20	21 1/8
£	13 3/8	14 1/4	13 3/16	13 13/16	13 1/8	13 3/4	13	13 5/8
F. français	13 7/8	14 5/8	14 1/2	15 1/4	15	15 3/4	16 1/4	17

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Au sommaire du prochain numéro :

LA VIE DÉCHIRÉE DES TRAVAILLEURS POSTÉS

2 500 000 travailleurs postés, écartelés entre le travail et le reste. La fin des 3 × 8 n'est pas pour demain.

Enquête de Richard Clavaud

LA CIVILISATION DE LA COLLE

Les colles sont partout. Dans les objets familiers, dans les constructions. On les utilise même en chirurgie...

Enquête de Pierre Audibert

SOCIAL

Pas de couperet pour la retraite?

(Suite de la première page.)

La retraite précoce de travailleurs pourrait précipiter la mort de petites entreprises produisant pour la consommation, telles que le bois, le vêtement et les textiles : certaines ne subsistent en effet que grâce aux qualifications de travailleurs difficiles à remplacer, étant donné que leur profession est en déclin ;

2) Le financement de cette mesure a été jusqu'ici la pire d'achoppement. Jusqu'où les régimes complémentaires pourront-ils suivre ? Où la Sécurité sociale et le budget croulant déjà sous les dépenses trouveront-ils de quoi répondre à cette nouvelle charge ? Cette question surtout débattue aujourd'hui a paru si complexe qu'elle a focalisé l'attention et du même coup poussé de côté les autres aspects non im ministère du temps libre et un novation promise par le gouvernement ;

3) Le sociologue dira peut-être que le retraité s'intègre mieux dans la société que le chômeur. *A priori*, cela semble indiscutable. Après une quarantaine d'années de vie professionnelle, le travailleur, où qu'il soit, a le sentiment d'une tâche accomplie, et si le repos vient un peu plus tôt que prévu, il peut le prendre la tête haute. S'il s'y est préparé, sans doute, acceptera-t-il sans rechigner son nouveau statut. Plus nombreux seront ceux qui le ressentiront comme une « mise au rencart ».

Trop de projets aux allures progressistes ne tiennent aucun compte de l'évolution de la société. Au dix-neuvième siècle, on commençait à travailler à treize ans et l'on mourait à cinquante-cinq. La retraite n'était « offerte » pratiquement qu'à ceux qui pouvaient vivre de leurs rentes. Pour les autres, elle n'existait pratiquement pas. Et pour les quelques bénéficiaires d'une rallonge de vie, ils trouvaient généralement dans la chaleur d'une famille aux larges dimensions un havre où s'écoulaient leurs vieux jours.

Le décor a complètement changé. Un homme de soixante ans a, en moyenne, une tranche de dix-sept à dix-huit ans de vie devant lui (une femme encore plus, on le sait). Une aubaine certes, à condition qu'il ne sente pas inemployées ses forces encore vives.

Tout le drame est là. Il y a peut-être un ministère du temps secrétariat d'État aux personnes âgées, mais rien n'est pratiquement fait pour l'accueil de cette masse d'inactifs aux potentialités encore fortes. Ils ne savent pratiquement vers qui, vers quoi se tourner pour offrir leur expérience à la société. Beaucoup sont en pleine forme. On les juge irrécupérables, ayant « fait leur temps ». Comme nous le disait un médecin : *« Ils vont se réfugier dans la maladie. Nos cabinets vont se remplir de nouveaux patients aux affections psychosomatiques. »*

Le syndrome du retraité à soixante ans sera sans doute moins grave que celui du chômeur à vingt ans, mais feindre de l'ignorer pour encenser le nouveau dieu du « partage du travail » est grave.

Conformément aux promesses du parti socialiste, le gouvernement a donc sauté le pas et ouvert des droits nouveaux aux travailleurs. Pour que ce progrès indiscutable porte ses fruits et ne se retourne pas contre ses bénéficiaires, il faudrait, en tout cas, prendre garde à deux points :

1) L'économiste sait bien que si l'on charge trop la barque des dépenses sociales, des effets de *boomerang* peuvent se produire. Ainsi, il y a fort à parier que si l'on devrait réduire les pensions des retraités de soixante-cinq ans pour permettre à des personnes actives de s'arrêter à soixante ans, un tollé général s'en suivrait. Or, comment être assuré qu'un financement correct, par une augmentation massive des cotisations pour les retraites complémentaires serait plus aisément *accepté* ?

2) La rigidité de l'âge de la retraite peut être paradoxalement une cause de l'accélération du vieillissement pour certains par la brutalité de la transformation qu'elle entraîne dans les conditions d'existence. Cette façon de « secouer le cocotier » compensera, diraient les cyniques, les dépenses nouvelles occasionnées par l'avancement du droit à pension. Étrange progrès s'il en était ainsi !

Pour éviter cette conséquence, il est indispensable de multiplier dans les entreprises les possibilités de réserver aux personnes proches de l'âge de la retraite des périodes de transition où elles pourront partager leur temps entre leur ancien travail et la préparation à d'autres activités désintéressées ou non, leur rémunération étant elle-même partagée entre une partie de leurs salaires et une partie de leur pension. Certains types de « contrats de solidarité » l'envisagent. Il serait bon de ne pas l'oublier.

Il n'est pas moins nécessaire de favoriser toutes les entreprises de recyclage du troisième âge, et notamment des travailleurs manuels, pour les faire accéder au patrimoine culturel. Des universités (Toulouse, Montpellier, Paris, etc.) ont entrepris, à cet égard, une tâche passionnante. Pourquoi ne pas systématiser ces initiatives ? Il paraît indispensable également de mieux informer les personnes âgées sur les possibilités qu'elles ont, grâce à des associations ou autrement, de se lancer dans de nouvelles activités utiles à la nation ou aux pays du tiers-monde.

Dans une France qui a déjà tellement tendance à se couper en deux : majorité-opposition ; chômeurs-personnes actives, etc., il serait dramatique d'opposer les jeunes et les personnes âgées, les seconds étant accusés de manger le pain des premiers. La solidarité est une valeur trop riche. Ne risquons pas d'être oppressifs en son nom. Sinon, demain, ce ne sont plus seulement les « soixante ans » qu'il faudra chasser de leurs emplois au profit des jeunes, mais les femmes, par exemple, lorsque le couple « cumulera » les salaires.

Comme l'écrivait Louise Weiss : *« La jeunesse n'est pas un droit... et la vieillesse n'est pas une faute. »*

PIERRE DROUIN.

CONJONCTURE

LA PRÉPARATION DU BUDGET 1983 :

Une lettre de M. Mauroy aux ministres

M. Pierre Mauroy vient de préciser, dans une circulaire adressée aux ministres, les objectifs du budget 1983 : remise en cause des dépenses renouvelées systématiquement et priorité absolue à la relance et à l'emploi.

Cette circulaire que le premier ministre a signée jeudi 11 mars fixe la nouvelle procédure d'élaboration du budget 1983, qui devra être, selon les services de M. Mauroy, « *un budget de rigueur* ». Elle demande notamment à chaque ministère de faire un inventaire des dépenses et de mentionner les économies réalisables. « *C'est une remise en cause profonde des services votés depuis vingt-cinq ans de gestion conservatrice* », déclare-t-on dans l'entourage de M. Mauroy.

Évoquant les problèmes budgétaires, jeudi 11 à Marseille, M. Mauroy a déclaré :

« *Tous les chiffres que vous pouvez lire concernant le déficit supposé du budget de 1983 sont complètement fantaisistes* (1). *Les dépenses seront ramenées à un niveau acceptable (...). Nous tenons et nous tiendrons les grands équilibres (...). Nous luttons et nous continuerons de lutter contre l'inflation. Mais la lutte contre l'inflation ne se mène pas en stoppant les dépenses sociales, en ralentissant l'activité du pays au point de le mettre au seuil de l'asphyxie. Ça, c'était la méthode de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre, et chacun peut juger du résultat. Ça c'est la méthode de tous les farceurs qui nous proposent la « croissance zéro.* »

(1) Le déficit budgétaire, qui avait été de 30 milliards de francs, a atteint 78 milliards en 1981. Il devrait avoisiner, selon les prévisions actuelles, 120 milliards de francs en 1982. Pour 1983, les premières esquisses tenant compte de mesures nouvelles font effectivement apparaître un trou un peu supérieur à 200 milliards de francs. La simple reconduction des mesures votées les années précédentes amène le déficit budgétaire pour 1983 (à législation fiscale inchangée) à 145 milliards de francs environ.

ÉTRANGER

En Belgique

Le gouvernement applique son plan d'austérité sans tenir compte des objections syndicales

De notre correspondant

Bruxelles. — Malgré l'agitation déclenchée il y a trois semaines et qui s'amplifie de jour en jour, le gouvernement a définitivement adopté, le 11 mars, son plan d'austérité. Ce « troisième train » de mesures de la coalition de sociaux-chrétiens et de libéraux, mis au point en fin de semaine, avait été soumis aux partenaires sociaux, mais le cabinet Martens, acculé aux économies, n'a pas tenu compte des objections syndicales.

Les grèves vont donc très probablement se développer dès la semaine prochaine. L'épreuve de force est engagée. Les syndicats accusent le gouvernement d'« *organiser la régression sociale* », parce que les indemnités de chômage, les allocations familiales et les retraites seront réduites en même temps que les salaires, et que les cotisations pour la Sécurité sociale seront relevées.

Depuis plusieurs jours, des grèves tournantes paralysent le sud du pays, où les chemins de fer sont complètement désorganisés par des mouvements anarchique déclenchés aussi pour protester contre les restrictions prévues par le ministre des communications, M. Herman De Croo, qui a annoncé des mesures — notamment des diminutions de salaires — pour réduire de façon décisive le déficit chronique de la Sabena (3,5 milliards de francs blages en 1981). Le personnel de la compagnie aérienne est descendu dans la rue jeudi, et la gendarmerie a utilisé auto-pompes et gaz lacrymogène pour disperser les manifestants.

Le gouvernement pourra-t-il tenir tête à toute cette colère ? Un facteur supplémentaire inquiète les partis de la majorité : des dissensions sont nées au cours des dernières heures entre ministres wallons à propos de la sidérurgie. La Commission européenne paraissant enfin disposée à approuver une nouvelle tranche d'aides de l'État à la sidérurgie wallonne, le gouvernement s'est divisé : M. Jean Gol, vice-premier ministre libéral, a estimé que Liège (sa région d'origine) était désavantagée par rapport à Charleroi. Un autre ministre, social-chrétien et représentant Charleroi, M. Philippe Maystadt, a critiqué M. Gol : « *L'acier n'est pas un jouet politique* », a-t-il déclaré.

PIERRE DE VOS.

LES BANQUES BRITANNIQUES RAMÈNENT LEUR TAUX DE BASE DE 13,50 % à 13 %

La Barclays Bank, première banque de dépôts britannique, a annoncé, jeudi 11 mars, qu'elle ramenait son taux de base de 13,50 % à 13 %, donnant le signal d'une nouvelle baisse des taux en Grande-Bretagne.

C'est la sixième réduction consécutive du taux de base depuis l'automne 1981, date à laquelle celui-ci avait été porté à 16 %, à l'initiative de la Banque d'Angleterre désireuse de défendre la livre menacée par la flambée du taux d'intérêt américain. La dernière réduction (13,50 % contre 14 %) avait eu lieu le 25 février dernier, et les récentes initiatives de la Banque d'Angleterre en faveur d'une détente des taux laissaient prévoir celle qui vient d'intervenir.

AFFAIRES

LES INDUSTRIES D'ÉQUIPEMENT (M.T.P.S.) LANCENT UN CRI D'ALARME

La situation des industries d'équipement M.T.P.S. (manutention, travaux publics, préparation des matériaux, fours, matériels pour la sidérurgie et la fonderie) n'est pas bonne, et elle risque de s'aggraver. Le président du syndicat national, M. Pierre Bataille, qui est aussi P.-D.G. des pelles Poclain, a lancé un véritable « *cri d'alarme* ». Après la sévère récession des années 1976 à 1979, une nette amélioration avait été constatée en 1980, la sidérurgie mise à part. Mais en 1981, succédant à un bon début d'année, un brutal coup d'arrêt des commandes a été enregistré en mai-juin, sans rattrapage ultérieur, ce qui a entraîné un recul de production de 5 % sur 1980 et de 20 % sur 1973. En huit ans, onze mille emplois directs ont été supprimés sans compter les indirects. Cette chute d'activité s'exprime essentiellement par la dépression du marché national, qui a baissé de 12 % en volume par rapport à 1980 et de 55 % par rapport à 1973. Cette dépression a pu, comme les années précédentes, être compensée, en partie, par le développement des exportations, qui représentent deux tiers de la production (7,7 milliards de francs sur 11,6 milliards de francs) avec un excédent net de 4 milliards de francs sur les importations.

Pour l'avenir, le président Bataille se déclare inquiet : la crise du marché national devrait se poursuivre, les entrepreneurs du bâtiment, par exemple, n'utilisant leur matériel qu'à 40 % ; les charges sociales et fiscales s'alourdissent, et les prix de l'acier, tombés très bas il est vrai, viennent d'être relevés de 40 % en quelques mois, ce qui représente 10 % de hausse sur le coût direct des matériels M.T.P.S. Mais, surtout, M. Bataille lance un cri d'alarme en ce qui concerne l'exportation, menacée par une « *compétition acharnée et destructrice* », le différentiel d'inflation avec l'Allemagne, par exemple, entraînant une différence de prix de 10 % en deux ans, à l'avantage de ce pays. « *Demain, il sera trop tard* », affirme-t-il, en demandant une série de mesures : relance massive des travaux publics et du bâtiment, arrêt de l'alourdissement des charges des entreprises, avec une vive critique de la taxation des frais généraux, « *indispensables à la conclusion des affaires* ».

L'ÉTAT FRANÇAIS SE CONTENTERA D'UNE PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LA C.G.C.T., FILIALE DE L'AMÉRICAIN I.T.T.

Après l'accord conclu avec le groupe ouest-allemand Hoechst sur l'avenir de Roussel-Uclaf et la confirmation du retrait partiel de la firme américaine Honeywell de C.I.I.-Honeywell-Bull, seul restait à résoudre le cas de la C.G.C.T. (Compagnie générale des constructions téléphoniques), troisième société industrielle détenue par des intérêts étrangers et visée par le programme de nationalisation.

Il est acquis que cette filiale du géant américain des télécommunications, I.T.T., fera l'objet d'une prise de participation majoritaire de l'État français qui interviendra sous cette forme avant la fin de l'année aux termes d'un accord conclu jeudi avec le ministère des P.T.T.

Au siège de la C.G.C.T., on souligne que cette décision était attendue dans la mesure où le groupe américain n'avait jamais manifesté son intention de s'opposer à une prise de participation majoritaire, voire à une nationalisation à 100 % de sa filiale française.

Reste à régler un problème important, celui de l'indemnisation à laquelle peut prétendre I.T.T., qui a déjà entrepris depuis plusieurs mois une expertise financière de la C.G.C.T. De son côté, le ministère de l'industrie a demandé une étude du même genre dont les conclusions devraient être connues à la fin mars.

Un facteur sera particulièrement déterminant : l'évaluation globale que feront les pouvoirs publics du « S 12 », ce système temporel de central téléphonique numérique dont l'homologation ou non par la France fait toujours l'objet d'une discussion serrée. Les P.T.T. ont déjà adopté deux systèmes comparables, le « E 10 » de CIT-Alcatel et le « MT 20/25 » de Thomson, et l'adoption du « S 12 » permettrait au groupe C.G.C.T., avec ses neuf mille deux cents salariés, de développer son activité exportatrice tout en améliorant des résultats qui ont retrouvé l'équilibre en 1981 après trois années déficitaires.

AFFAIRES

ACCORD DE PRODUCTION ENTRE ARBED ET COCKERILL-SAMBRE

Un important accord a été conclu entre les groupes sidérurgiques Arbed, à Luxembourg, et Cockerill-Sambre, en Belgique. Selon cet accord, d'une durée de dix ans, Cockerill-Sambre transférera au profit de l'Arbed, au plus tard le 1er janvier 1984, la production de 400 000 tonnes de produits longs (poutrelles lourdes et barres par an). En contrepartie, l'Arbed cédera à Cockerill-Sambre la production de 400 000 tonnes par an de produits plats (tôles laminées à chaud), qui seront fabriquées à Charleroi.

Cet accord équivaut à spécialiser davantage les deux groupes. Ainsi Cockerill-Sambre, qui dispose d'un train moderne de laminage à chaud implanté à Charleroi (Carlam), va le renforcer avec la construction d'une coulée continue pour l'acier, tandis que l'Arbed utilisera mieux son laminoir de produits longs.

LE GROUPE BRITANNIQUE ICI RACHÈTE DES USINES DE P.V.C. A LONZA-ALUSUISSE

ICI, premier fabricant britannique de produits chimiques, va racheter à la société Lonza, filiale du groupe helvétique Alusuisse, trois usines situées en Suisse et en R.F.A., employant 760 personnes et produisant 80 000 tonnes par an de chlorure de polyvinyle (P.V.C.).

Cette opération, qui doit être soumise à l'agrément du bureau allemand des cartels, est annoncée au moment où le marché européen du P.V.C. souffre d'une surcapacité de production notoire (5,6 millions de tonnes par an). Mais, pour ICI, elle a pour avantage de lui procurer une gamme de produits que le groupe ne fabrique pas, et, surtout, de renforcer ses positions sur le continent, où il fabrique des matières premières pour le P.V.C. à son usine allemande de Wilkelmshaven et alimente, en particulier, Lonza.

ÉNERGIE

Les prix pétroliers hors de tout contrôle

(Suite de la première page.)

Le pouvoir dans l'OPEP elle-même a changé : jusqu'en 1979, l'Organisation comprenait deux gros producteurs (l'Arabie Saoudite et l'Iran), quatre pays dont l'extraction égalait ou dépassait 2 millions de barils par jour (1) (Irak, Koweït, Nigéria et Venezuela), et sept plus petits exportateurs. Aujourd'hui, les Saoudiens vendent quatre fois plus de pétrole que n'importe quel autre membre, et aucun producteur moyen n'atteint 2 millions de barils quotidiens.

Enfin, la libération totale, au début de 1981, des prix du pétrole américain a mis en symbiose le marché du principal pays consommateur et le marché mondial.

C'est dans ce cadre structurel nouveau que se sont produits deux phénomènes plus conjoncturels : la baisse de la demande et une diminution des stocks.

La consommation, qui avait baissé de 7,7 % en 1980 dans les pays industrialisés de l'O.C.D.E., puis de 7 % en 1981, continue de décliner. Ainsi les importations américaines, avec 2,7 millions de barils par jour une certaine semaine de février, sont-elles tombées au plus bas depuis sept ans (elles étaient de 5,1 millions de barils quotidiens à la même époque, il y a un an). Un vaste débat divise, dans les milieux énergétiques internationaux, ceux qui attribuent pour l'essentiel cette évolution à l'essoufflement de l'économie mondiale et ceux qui préfèrent y voir l'effet de l'effort de substitution (charbon, nucléaire) et d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Lorsque l'on sait les temps de renouvellement du parc immobilier (plusieurs décennies), comme du parc automobile (une dizaine d'années), il ne faut guère se faire d'illusions.

Plus évidemment conjoncturelle, la réduction des stocks pèse elle aussi sur les prix. Les compagnies, qui avaient empli leurs cuves au début de la guerre irako-iranienne, et qui les avaient conservées pleines devant les incertitudes du marché au premier semestre de 1981, ont changé d'attitude. Le coût de l'argent et l'assurance que les prix seront au moins gelés jusqu'à la fin de 1982 — Cheikh Yamani l'a promis — poussent au déstockage. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que 33 millions de tonnes de pétrole ont ainsi été remises sur le marché au second semestre de 1981 ; les compagnies parlent de 40 millions. Les premiers chiffres connus pour 1982 marquent une accélération par rapport aux fluctuations saisonnières, malgré un hiver qui globalement n'a pas été particulièrement dur.

Voilà pourquoi l'OPEP, qui avait repris, en 1973, la maîtrise de la fixation des prix du pétrole à des compagnies coupables d'avoir laissé décliner les cours de l'or noir dans la décennie 60, a perdu ce pouvoir. Et elle l'a perdu non pas ces dernières semaines, lorsque, par exemple, les pays de la mer du Nord ont pour la première fois décidé d'une politique de prix indépendante de celle des pays exportateurs, mais à partir de 1980, lorsqu'elle a laissé les prix s'envoler — sous la pression de l'Algérie, de l'Iran, de la Libye et du Nigéria — alors même que l'équilibre entre l'offre et la demande était réalisé. *« Nous payons aujourd'hui les hausses violentes des années passées »*, vient de reconnaître le ministre vénézuelien, M. Calderon Berti. Sur un marché où régnaient les prix marginaux, l'Arabie Saoudite était bien seule à tenter de tenir les cours pétroliers, et nombreux étaient les ministres de l'OPEP qui affirmaient : *« Pourquoi ne vendrais-je pas mon pétrole à 40 dollars s'il trouve preneur à ce prix ? »* Courte vue, la suite l'a prouvé.

Cette défection de l'OPEP, qui en réjouira plus d'un, n'est pourtant pas sans danger. Pour le développement de certains de ses membres d'abord. Les dernières statistiques publiées par la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) à Bâle prouvent que, dans son ensemble, l'Organisation est redevenue emprunteur net sur le marché des capitaux au troisième trimestre de 1981. Les chiffres cachent mal certaines situations particulières : les pays à faibles réserves financières et à forte population (Nigéria, Venezuela, Indonésie, Iran, Algérie) connaissent des difficultés. Lagos, qui a accusé un déficit de 7 milliards de dollars en 1981, devrait produire 2 millions de barils par jour (30 % de plus qu'actuellement) pour équilibrer son budget. Caracas vient, pour sa part, d'amputer son budget de 1,3 milliard de dollars. Enfin, Téhéran prévoyait pour 1982 des recettes qui supposeraient un doublement de la production.

Les pays non membres sont aussi touchés : la dernière baisse du pétrole britannique coûtera au Trésor entre 1 et 2 milliards de livres et la Norvège vient de réduire de 170 à 90 milliards de couronnes ses prévisions de recettes pétrolières pour les cinq années à venir. Mais plus grave est la situation du Mexique, dont l'endettement atteint 60 milliards de dollars, ou de l'Egypte.

Les effets négatifs

Les pays industrialisés eux-mêmes ne subissent pas que des effets bénéfiques d'une réduction de leur facture pétrolière. Partiellement compensée en Europe par un cours excessif du dollar, cette chute des prix de l'or noir pousse en outre à la remise en cause de nombreux projets d'énergies alternatives. Les plus coûteux — schistes bitumineux, gazéification du charbon, — déjà ébranlés par la suppression de certains financements publics aux Etats-Unis, sont maintenant réduits, voire abandonnés. Une baisse durable des prix du pétrole pourrait entraîner une remise en cause du renouveau du charbon (en Europe, la consommation a diminué en 1981), de l'exploitation pétrolière dans des zones difficiles ou de certains efforts d'économies d'énergie. Avec pour risque de placer toute reprise économique — comme celle ébauchée en 1978 — à la merci d'un nouveau « choc » pétrolier.

Dès lors que l'on s'accorde sur le rôle primordial du pétrole dans l'économie mondiale pour les vingt ou trente années à venir, la question se pose donc de savoir qui doit détenir la maîtrise des prix. Même si l'OPEP est, depuis 1973, selon l'expression d'un de ses anciens secrétaires généraux, un fournisseur *« résiduel »* d'énergie — ce qui signifie que l'on ne s'adresse à elle que lorsque toutes les autres sources sont utilisées, — sa place dans le commerce international et surtout ses réserves (65 % des réserves prouvées dans le monde) justifient qu'elle conserve ce rôle. Sous peine de conflits permanents entre producteurs et consommateurs.

Mais elle devra faire face, dans les mois à venir, à des difficultés sans commune mesure avec celles qu'elle connut en 1975. Cinq pays, rappelle M. Mabro, avaient à cette époque participé à l'effort d'une réduction de production qui avait permis de maintenir à peu près les prix : l'Arabie Saoudite de 16,6 % (par rapport à la moyenne annuelle de 1974), l'Iran de 11,1 %, le Venezuela de 21,2 %, le Nigéria de 20,6 % et le Koweït de 18,2 %.

Or la plupart des pays membres ont déjà procédé — faute d'acheteurs — à des diminutions de cette importance. Dans l'état actuel du marché, il faudrait que Ryad abaisse sa production au « plancher » nécessaire au financement de son développement, soit quelque 6 millions de barils par jour (— 40 % par rapport à 1980), et encore cela ne permettrait-il pas à l'Iran et à l'Irak de remonter substantiellement leur extraction comme ils le désirent.

Possible, non sans grincement de dents, tant que la demande de pétrole OPEP se maintient au-dessus de 20 millions de barils quotidiens, une réduction de production devient infiniment plus délicate en dessous. Or, lors de la réunion de Vienne, le 19 mars, il sera question de 18,5 millions de barils par jour. De la juste répartition du sacrifice dépend en partie l'avenir de l'OPEP.

Encore cela ne suffira-t-il pas. Il est aussi indispensable pour que cesse l'anarchie que l'Organisation remette de la cohérence dans ses propres prix, afin d'éviter que les pays membres ne se fassent concurrence entre eux. La promesse faite par le Nigéria à ses clients d'une baisse des prix de 5 dollars par baril si l'OPEP ne parvient pas à un accord le 19 mars montre le chemin qu'il sera nécessaire de faire.

L'OPEP devra enfin revenir à cette stratégie à long terme dont elle ne cesse de se méfier après l'avoir mise en chantier. La preuve est faite qu'une évolution des prix plus régulière, quelle que soit la formule choisie, sera une contribution déterminante à l'assainissement de l'économie mondiale.

Si elle ne parvenait pas à réaliser ces objectifs — avec un prix du pétrole de référence de 30, 32 ou 34 dollars ? — l'OPEP laisserait à un marché incohérent un pouvoir sur les prix qu'elle avait mis près de quinze ans à obtenir. Le bénéfice immédiat qu'en tireraient alors les consommateurs masquerait un temps les dangers de cette évolution.

BRUNO DETHOMAS.

(1) 1 million de barils par jour égalent 50 millions de tonnes par an.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *M. Pierre Cabanes a été nommé directeur général adjoint de Thomson-Brandt* chargé des affaires sociales. M. Cabanes, qui avait été délégué général à l'emploi de février 1980 à octobre 1981, prendra ses nouvelles fonctions dans l'entreprise nationalisée à compter du 15 mars.

● *Approbation du rachat de Marathon Oil, par U.S. Steel.* — Les actionnaires de Marathon Oil ont approuvé le 11 mars à une majorité des deux tiers, la fusion de leur société avec U.S. Steel, mettant ainsi un point final à l'O.P.A. de 6,2 milliards de dollars lancée par le numéro un américain de l'acier sur la firme pétrolière indépendante. Mobil, qui avait échoué dans la prise de contrôle de Marathon Oil, a renoncé à racheter une partie des actions d'U.S. Steel pour parvenir à ses fins.

● *Le trente-sixième congrès de la CAPEB* (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) s'est tenu à Paris les 11 et 12 mars. M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a tenté de rassurer les artisans en soulignant l'inévitable décalage entre les mesures prises par le gouvernement en faveur du bâtiment et leur effet sur le terrain, qu'il s'agisse de l'abaissement du taux des prêts aux candidats à l'accession à la propriété, de la mise en place des crédits publics ou du paiement direct des sous-traitants par les maîtres d'ouvrage public, qui doit faire l'objet d'un décret.

Conjoncture

● *Le contrôle fiscal a rapporté 10,4 milliards de francs en 1980,* indiquent les statistiques de la direction générale des impôts. Il y a eu cette année-là 39 071 vérifications. Les redressements ont été de 2,4 milliards de francs pour l'impôt sur les sociétés, 1,5 milliard de francs pour l'impôt sur le revenu, 2,2 milliards de francs pour les taxes sur le chiffre d'affaires, 110 millions de francs pour les impôts locaux, 87 millions de francs pour les droits d'enregistrement... Au total les redressements ont représenté 7,4 milliards de francs. S'y sont ajoutées les pénalités pour 3 milliards de francs.

Social

● *Les négociations dans les douanes* semblaient aboutir à un compromis, vendredi 12 mars, en ce qui concerne les conflits des aéroports d'Orly et de Roissy, où les grèves avaient pris fin ces derniers jours (*le Monde* du 11 mars). Les propositions de la direction — portant sur l'aménagement des horaires de travail pour faciliter les changements d'équipes — ont en effet été jugées positives par l'ensemble des syndicats. En revanche, les autres conflits, qui devront être réglés cas par cas, étaient loin d'être dénoués, notamment au tunnel du Mont-Blanc et à Fréjus (Var), où la grève du zèle continuait. D'autre part, la C.G.T. entend proposer aux autres syndicats une *« action nationale »*, le 21 mars, pour soutenir les revendications des cinq cents douaniers des garde-côtes, qui réclament la reconnaissance de leur spécificité.

● *M. Roger Quilliot* veut protéger les locataires âgés. Dans une interview accordée au journal *l'Alsace* du vendredi 12 mars, le ministre de l'urbanisme et du logement a annoncé son intention d'inclure dans le projet de loi sur les rapports propriétaires-locataires *« un dispositif de protection des personnes âgées »*. Ce dispositif toutefois, *« ne devra pas pénaliser les propriétaires ni faire des locataires âgés des locataires à part »*.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Cabinet de Maître BALOUP - Avocat à la Cour de PARIS
50, rue de Lille, 75007 PARIS

COUR D'APPEL DE PARIS
(11e chambre)
17 novembre 1981

Michel PARISOT contre le Ministère public. Atteinte par acte frauduleux à la régularité d'un scrutin, délit commis à Fontenay-sous-Bois (94) le 28 avril 1980.

La Cour, statuant publiquement, contradictoirement et après délibéré, confirme le jugement du Tribunal de grande instance de Créteil sur la déclaration de culpabilité (faite en date du 28 avril 1980). Emendant sur la peine, condamne PARISOT Michel à 3 mois de prison avec sursis et 4 000 F d'amende, confirme la condamnation de PARISOT à payer à FAVAS pour réparation de son dommage la somme de 1 franc, dit que, pour parfaire l'indemnisation du plaignant, le dispositif du présent arrêt sera publié dans trois journaux, au choix de la partie civile et aux frais du prévenu, sans que le coût de chacune de ces publications puisse excéder quatre mille francs (4 000 F).

Déboute les parties du surplus de leurs prétentions, condamne PARISOT aux dépens...

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

COUR D'APPEL DE PARIS
(11e chambre)
25 novembre 1981
DIFFAMATION PUBLIQUE

Décision rendue contradictoirement et après délibéré.

Etant établi que Monsieur Christian CAMBON a poursuivi Monsieur BAYEURTE devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau, pour diffamation publique envers sa personne.

Considérant que les premiers juges ont fait des circonstances de la cause une appréciation qui ne saurait être critiquée ; qu'ils ont à bon droit et par des motifs que la Cour approuve retenu comme diffamatoires les propos imputés et refusé de considérer comme un fait justificatif l'emportement des passions électorales ;

La Cour dit que les imputations reprochées contiennent les éléments d'une infraction ouvrant droit à réparation pour CAMBON ; condamne BAYEURTE à payer à CAMBON 1 000 francs à titre de dommages intérêts et 500 francs sur le fondement de l'article 475-1° du Code de procédure pénale ; ordonne la publication du présent arrêt, par extraits, dans trois journaux choisis par la partie civile, aux frais de BAYEURTE...

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

COUR D'APPEL DE PARIS
(11e chambre)
25 novembre 1981
DIFFAMATION PUBLIQUE

Décision rendue contradictoirement et après délibéré.

Etant établi que Monsieur Olivier BLONDIN a poursuivi M. BAYEURTE devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau, pour diffamation publique envers sa personne.

Considérant que les premiers juges ont fait des circonstances de la cause une appréciation qui ne saurait être critiquée ; qu'ils ont à bon droit et par des motifs que la Cour approuve retenu comme diffamatoires les propos imputés et refusé de considérer comme un fait justificatif l'emportement des passions électorales ;

La Cour dit que les imputations reprochées contiennent les éléments d'une infraction ouvrant droit à réparation pour BLONDIN, condamne BAYEURTE à payer à BLONDIN 1 000 F à titre de dommages intérêts et 500 F sur le fondement de l'article 475-1° du Code de procédure pénale ; ordonne la publication du présent arrêt, par extraits, dans trois journaux choisis par la partie civile, aux frais de BAYEURTE...

Pour extrait : Maître BALOUP, avocat.

Extrait d'un jugement rendu le 16 décembre 1981 par la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Créteil.

Dit que les éléments constitutifs de diffamation publique envers une personne privée sont réunis à l'encontre de Pierre FEBVRE pour avoir fait paraître le 3 mai 1980, dans le numéro 674 du « Réveil du Val-de-Marne », en sa qualité de directeur de la publication, un article aux termes duquel Monsieur Marc FAVAS a été accusé « de frauder par les moyens les plus officiels, mais également des moyens plus occultes »...

Que c'est donc à juste titre que Monsieur Marc FAVAS s'est constitué partie civile à l'encontre du prévenu.

Condamne Pierre FEBVRE et la S.A.R.L. « Le Réveil du Val-de-Marne » à payer à Monsieur Marc FAVAS la somme de 5 000 F à titre de dommages intérêts. Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans quatre journaux au choix de la partie civile et aux frais du prévenu.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

Extrait d'un jugement rendu le 16 décembre 1981 par la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Créteil.

Dit que les éléments constitutifs de diffamation publique envers une personne privée sont réunis à l'encontre de Pierre FEBVRE pour avoir fait paraître le 3 mai 1980, dans le numéro 674 du « Réveil du Val-de-Marne », en sa qualité de directeur de la publication, un article aux termes duquel Monsieur Olivier BLONDIN a été accusé « de fraude électorale ».

Que c'est donc à juste titre que Monsieur Olivier BLONDIN s'est constitué partie civile à l'encontre du prévenu. Condamne Pierre FEBVRE et la S.A.R.L. « Le Réveil du Val-de-Marne », à payer à Monsieur Olivier BLONDIN la somme de 3 000 F à titre de dommages-intérêts, et la somme de 1 000 F au titre de l'article 475-1° du C.P.P.

Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans quatre journaux au choix de la partie civile et aux frais du prévenu.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

Extrait d'un jugement rendu le 16 décembre 1981 par la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Créteil.

Dit que les éléments constitutifs de diffamation publique envers une personne privée sont réunis à l'encontre de Pierre FEBVRE pour avoir fait paraître le 9 mai 1980, dans le numéro 675 du « Réveil du Val-de-Marne », en sa qualité de directeur de la publication, un article aux termes duquel Monsieur Olivier BLONDIN a été accusé « de fraude électorale ».

Que c'est donc à juste titre que Monsieur Olivier BLONDIN s'est constitué partie civile à l'encontre du prévenu. Condamne Pierre FEBVRE et la S.A.R.L. « Le Réveil du Val-de-Marne » à payer à Monsieur Olivier BLONDIN la somme de 3 000 F à titre de dommages-intérêts, et la somme de 1 000 F au titre de l'article 475-1° du C.P.P.

Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans quatre journaux au choix de la partie civile et aux frais du prévenu.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

Extrait d'un jugement rendu le 16 décembre 1981 par la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Créteil.

Dit que les éléments constitutifs de diffamation publique envers une personne privée sont réunis à l'encontre de Pierre FEBVRE pour avoir fait paraître le 3 mai 1980, dans le numéro 674 du « Réveil du Val-de-Marne », en sa qualité de directeur de la publication, un article aux termes duquel Christian CAMBON et trois de ses « acolytes » ont été surpris le 27 avril 1980 à Fontenay-sous-Bois, en flagrant délit de fraude électorale « caractérisée ».

Que c'est donc à juste titre que Monsieur Christian CAMBON s'est constitué partie civile à l'encontre du prévenu. Condamne Pierre FEBVRE et la S.A.R.L. « Le Réveil du Val-de-Marne » à payer à Monsieur Christian CAMBON la somme de 3 000 F à titre de dommages-intérêts.

Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans quatre journaux au choix de la partie civile et aux frais du prévenu.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

Extrait d'un jugement rendu le 16 décembre 1981 par la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Créteil.

Dit que les éléments constitutifs de diffamation publique envers une personne privée sont réunis à l'encontre de Pierre FEBVRE pour avoir fait paraître le 9 mai 1980, dans le numéro 675 du « Réveil du Val-de-Marne », en sa qualité de directeur de la publication, un article aux termes duquel Christian CAMBON « a été surpris le 27 avril 1980, à Fontenay-sous-Bois, en flagrant délit de fraude électorale ».

Que c'est donc à juste titre que Monsieur Christian CAMBON s'est constitué partie civile à l'encontre du prévenu.

Condamne Pierre FEBVRE et la S.A.R.L. « Le Réveil du Val-de-Marne » à payer à Monsieur Christian CAMBON la somme de 3 000 F à titre de dommages-intérêts.

Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans quatre journaux au choix de la partie civile et aux frais du prévenu.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

Extrait d'un jugement rendu le 16 décembre 1981 par la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Créteil.

Dit que les éléments constitutifs de diffamation publique envers une personne privée sont réunis à l'encontre de Pierre VINCENOT pour avoir fait imprimer un tract dans lequel Monsieur Christian CAMBON est accusé « de fraude électorale ».

Que c'est donc à juste titre que Monsieur Christian CAMBON s'est constitué partie civile à l'encontre du prévenu.

Condamne Pierre VINCENOT et l'imprimerie GRENIER à payer à Monsieur Christian CAMBON la somme de 3 000 F à titre de dommages-intérêts, et la somme de 1 000 F au titre de l'article 475-1° du C.P.P.

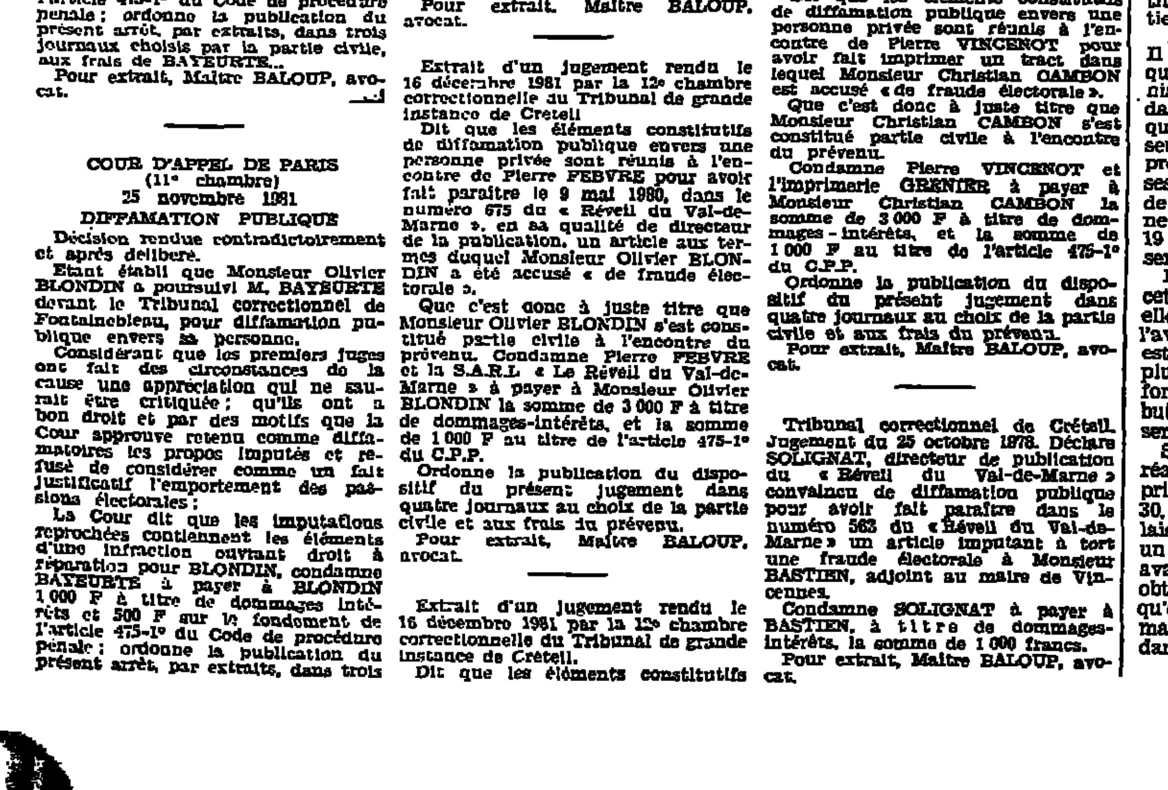
Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans quatre journaux au choix de la partie civile et aux frais du prévenu.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.

Tribunal correctionnel de Créteil. Jugement du 25 octobre 1978. Déclare SOLIGNAT, directeur de publication du « Réveil du Val-de-Marne » convaincu de diffamation publique pour avoir fait paraître dans le numéro 563 du « Réveil du Val-de-Marne » un article imputant à tort une fraude électorale à Monsieur BASTIEN, adjoint au maire de Vincennes.

Condamne SOLIGNAT à payer à BASTIEN, à titre de dommages-intérêts, la somme de 1 000 francs.

Pour extrait, Maître BALOUP, avocat.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PHILIPS

Le chiffre d'affaires consolidé de 1981 s'élève à 42 411 millions de florins (contre 36 536 millions en 1980). Les bénéfices nets sont de 357 millions de florins (contre 345 millions de florins en 1980 sur base comparable, compte tenu des modifications intervenues le 1er janvier 1981 dans les principes de calcul des bénéfices). Il sera proposé de distribuer aux actionnaires un montant de 1,80 florin par action ordinaire. Compte tenu de l'acompte de 0,60 florin versé en janvier dernier, le solde à distribuer s'élève à 1,20 florin.

ICI - 1981
Redressement vigoureux des résultats

En millions de £	1980	1981
VENTES (hors groupe)	5 140	5 750
BÉNÉFICE avant impôt	284	335
BÉNÉFICE net	161	224
PART revenant à la société-mère (après éléments exceptionnels)	- 20	186
DIVIDENDES	101	113
soit par action ordinaire de 1£	17 pence	19 pence

L'exercice s'est caractérisé par :

- une réduction des coûts fixes,
- une amélioration des marges bénéficiaires, peu importante cependant en raison de la persistance des conditions commerciales difficiles sur le marché mondial et, en particulier, au Royaume-Uni.
- une progression des résultats au quatrième trimestre ; mais, celle-ci est due en grande partie à des profits de change.
- un redressement des bénéfices annuels par rapport au niveau anormalement bas atteint au deuxième semestre 1980. Toutefois, ces bénéfices, très en-deçà de ceux réalisés les années précédentes, n'en restent pas moins peu satisfaisants.

Dividende 81

Un second dividende intérimaire de 10 pence sera payable à partir du 2 avril 1982.





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 mars

Tassement des actions le dollar-titre à 7,65 F

En hausse de 1 % environ la veille, le marché en a reperdu autant jeudi, si l'on en croit l'indicateur, ce qui porte à plus de 8,5 % le recul des cours depuis la dernière liquidation.

Le climat ne s'est pas dégradé pour autant en l'espace de vingt-quatre heures mais il apparaît simplement que les opérateurs n'éprouvent guère de motivations à s'engager.

Il est encore trop tôt pour parler de retournement décisif de la cote après la forte progression enregistrée depuis le début de l'année et de nombreuses actions sont redevenues maintenant attrayantes compte tenu de la « purge » que s'inflige le Palais Brongniart depuis une dizaine de jours.

Au fil des tableaux de cotation, Paris-France fait encore parler d'elle avec une hausse de 5,7 % portée ensuite à plus de 7 %, tandis que Penarroya initialement « réservée à la hausse », gagne finalement 4,5 %.

Radar, qui fait l'objet d'une procédure spéciale (voir la Vie des sociétés), *accuse un vif repli (– 11 %), reperdant, tout le terrain gagné la veille, à croire que l'initiative de la Chambre syndicale a eu les effets escomptés...*

Contrairement à la reprise observée à Wall Street sur les pétrolières, les valeurs françaises du secteur font grise mine, notamment Elf (– 6 %), tandis que Ciments Français, U.C.B., UTA et Martell perdent plus de 5 %.

Stimulées par la lente reprise du métal fin (334 dollars l'once à Londres), les mines d'or progressent sensiblement, Driefontein mettant près de 10 % à son actif, le mouvement s'étendant au lingot (65 500 F ; + 400 F) et au napoléon (610 F ; + 9,80 F).

Le dollar s'inscrit à 6,05 F, et le dollar-titre atteint son plus haut niveau (7,65 F) depuis l'instauration du système de restriction à l'achat de valeurs étrangères.

NEW-YORK

Hésitant

Le marché new-yorkais s'est à nouveau montré particulièrement hésitant jeudi, ainsi qu'en témoigne l'indice Dow Jones des industrielles, en hausse de 0,67 point seulement, à 805,56, en dépit des velléités de hausse manifestées en cours de séance.

Dans le même temps, le volume des échanges s'est sensiblement contracté (52,9 millions d'actions contre 59 millions la veille) et les baisses l'ont finalement emporté sur les progressions dans la proportion de 757 contre 654, 446 titres restant inchangés.

Pour la plupart des analystes, le comportement de Wall Street est actuellement dicté par des facteurs internes au marché ainsi qu'en témoigne son évolution d'un jour à l'autre. L'essentiel pour eux est que la cote ne réagisse pas trop négativement à des informations telles que le relèvement du taux de base bancaire (16 1/2 % contre 16 % précédemment) annoncé jeudi par trois petites banques. Il est vrai que, comme chaque jeudi, les milieux financiers préfèrent maintenant attendre les statistiques hebdomadaires sur la masse monétaire, publiées le vendredi en fin de soirée, mais qui font régulièrement l'objet de « fuites » plus ou moins bien orchestrées.

Les spécialistes font état d'un net recul des valeurs de haute technologie mais d'une progression de l'ensemble des valeurs pétrolières, Exxon et Mobil figurant en tête des valeurs les plus actives de la séance avec des gains de 3/8 de point chacune, respectivement à 29 1/4 et 23 points.

VALEURS	Cours du 10 mars	Cours du 11 mars
Alcoa	23 3/4	24 1/4
A.T.T.	56 1/2	56 5/8
Boeing	18 5/8	18 5/8
Chase Manhattan Bank	57 1/8	56 1/2
Du Pont de Nemours	32 1/4	33
Eastman Kodak	68 5/8	68 1/4
Exxon	28 7/8	29 1/4
Ford	21	21
General Electric	60 5/8	60 3/4
General Foods	31 1/2	31 3/4
General Motors	38 3/4	38 3/4
Goodyear	20 3/4	20 3/4
I.B.M.	58	58 1/8
I.T.T.	26 5/8	25 1/4
Mobil Oil	22 5/8	23
Pfizer	52	51 3/4
Schlumberger	43 1/2	43 1/4
Texaco	30 3/8	30 3/4
U.A.L. Inc.	17 7/8	17 5/8
Union Carbide	43 3/8	43 1/2
U.S. Steel	23 5/8	23 1/2
Westinghouse	23 3/8	23 1/4
Xerox Corp.	36 1/8	35 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ROYAL DUTCH SHELL. – Le groupe pétrolier anglo-néerlandais fait état, pour l'exercice 1981, d'un tassement de ses résultats, ce que le président de Shell Transport and Trading Co., Sir Peter Baxendell, a qualifié de *« relativement satisfaisant »*, compte tenu de l'aggravation de la récession économique, des effets du raffermissement du dollar et du relèvement des impôts et taxes à acquitter par Royal Dutch Shell.

Au titre de l'année dernière, le groupe a enregistré un bénéfice net de 1,51 milliard de livres sterling, contre 1,54 milliard en 1980, compte tenu des fluctuations de change et des ajustements de stocks, le chiffre d'affaires ayant progressé de 34,26 milliards à 41,57 milliards de francs dans le même temps.

Commentant, de son côté, les résultats du groupe à La Haye, M. Dyck de Bruine, président de la Royal Dutch Petroleum Co., la branche néerlandaise du groupe a mis l'accent sur la forte progression des impôts payés par le groupe pour l'exercice 1981 (3,98 milliards de livres, en augmentation de près d'un tiers d'une année à l'autre), mettant en garde les gouvernements contre *« la tentation de tordre le cou à la poule aux œufs d'or à chaque fois qu'ils éprouvent des difficultés budgétaires »*.

Rappelons que c'est au 1er juillet 1982 que Sir Peter Baxendell, président de la branche britannique, succèdera à M. Dick de Bruyne à la tête de l'ensemble du groupe.

PARIBAS-WARBURG. – Dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée extraordinaire du 4 mars 1982, le conseil de Paribas-Warburg a décidé d'augmenter le capital de 200 à 220 millions, par l'émission, à 263 F, d'actions de 100 F.

Paribas International, filiale à 99,99 % de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, détenait fin septembre 1981 un intérêt de 49,99 % dans Paribas-Warburg, participation inventoriée pour 256 millions. L'autre actionnaire de Paribas-Warburg est le groupe britannique Warburg.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	10 mars	11 mars
Valeurs françaises	105,7	104,1
Valeurs étrangères	102,8	104,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	99	98,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 12 mars	14 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/3	12/3
1 dollar (en yens)	237,80	239,05

BOURSE DE PARIS — Comptant — 11 MARS

Étrangères — HORS-COTE — Compartiment spécial — Autres valeurs hors cote — SICAV

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	185	185
Un. Imm. France	168	168
Un. Ind. Crédit	215 10	215
Union Ind. Ouest	298	308 d
Unipol	143	143
Vinay Bourgat (Ny)	10 65	....
Virax	45	43 20
Waterman S.A.	170 20	171 10
Brass. du Maroc	177 10	189 50 d
Brass. Ouest-Afr.	21 20	21 40

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Coparex	322	....
F.B.M. (LI)	70	36 o
Iena Industries	13	....
La Mure	73 50	....
M.M.B	177	177
Océanic	10 20	26 d
Petrofigaz	425	....
Pronuptia	200	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	92	....
Ufinex	186	....

VALEURS	Émission Frais inclus	Rachat net
Soleil Investis.	331 26	316 24
U.A.P. Investiss.	226 61	216 33
Unifrance	183 19	174 88
Unifoncier	464 88	443 80
Unigestion	393 29	375 46
Uni-Japon	603 27	575 91
Unirente	1416 09	1389 53
Univer	10618 10	10618 10
Valorem	258 22	244 60
Valrem	102512	102409
Worms Investiss.	455 06	434 44

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1675	4,5 % 1973	1749	1746	1746	1749
2633	C.N.E. 3 %	2725	2710	2710	2690
500	Air Liquide	446	445	446	445
640	Europe n° 1	580	585	585	580
585	Facom	537	530	525	536
165	Finextel	167	167	167	167

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
	Usinor	5 65	5 65	5 65	5 75
	– (obl.)	98 80	98 10	98 10	98
	U.T.A.	151	143	143	140 20
	Valéo	212	215	216	211
	– (obl. conv.)	363	363	363	363
	Vallourec	129 50	127 50	126 50	125
	V. Clicquot-P.	940	925	925	940
	Viniprix	803	775	775	782
	Elf-Gabon	1090	1072	1070	1052
	Amax Inc.	192	196	197 50	196

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
80	Harmony	75 80	76 10	75 50	76 50
22	Hitachi	20 10	19 50	19	19 50
345	Hoechst Akt.	377	375	378	379 50
47	Imp. Chemical	46 60	47 10	47 10	47 10
87	Inco. Limited	91	91	91	91
455	IBM	444	447 10	448	447 10
194	ITT	204 80	204 90	200	204 30
620	Merck	563	556	563	556

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
415	Chase Manh.	427	433	433	431
128	Cie Pétr. Imp.	129	134	135	132
46	De Beers	32 50	34 25	34	34 50
820	Deutsche Bank	867	888	887	883
86	Doma Mines	81 50	82 50	82	84
145	Driefontein Cld	120 60	132 50	125	135
270	Du Pont-Nem.	244	249	252	254
515	Eastman Kodak	524	527	530	520
66	East Rand	59 90	61 70	59 50	62 90
260	Ericsson	261	268	268	267
210	Exxon Corp.	213	219	220	218
129	Ford Motors	167	166	158 70	165
198	Free State	159	158 10	160 50	161 10
119	Gencor	98 50	103	100	104 90
430	Gén. Electr.	459 50	468	468	462 50
255	Gen. Motors	300 50	302 50	300	304 80
59	Goldfields	50	51 50	51 50	50 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
355	Randfontein	307	319	318	319
220	Royal Dutch	216 50	218	229 90	216 20
59	Rio Tinto Zinc	55 70	56 95	56 95	56
200	St Helena Co	168 50	170 50	172 50	174
380	Schlumberger	327	335 60	336	340 90
48	Shell transp.	46 10	47	48	46 50
655	Siemens A.G.	720	733	733	733
112	Sony	100 90	101	100 50	100 50
440	Unilever	452	458	458	....
124	Un. Min. 1/10	123 50	121 80	121	119 50
265	Unit. Techn.	251 60	253 80	257	256 20
182	West Deep	160	164 50	164	167 90
290	West Hold.	240	247	245	252
276	Xerox Corp.	278 10	278	279	280
2 65	Zambia Corp.	2 43	2 44	2 44	2 41

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/3	Cours des billets aux guichets – Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 051	6 050	5 880	6 180
Allemagne (100 DM)	256 060	256 210	248	261
Belgique (100 F)	13 846	13 846	12 300	13 100
Pays-Bas (100 fl.)	233 870	233 980	228	237
Danemark (100 krd)	76 210	76 350	74	79
Norvège (100 k)	101 170	101 030	98	103
Grande-Bretagne (£ 1)	10 951	10 953	10 650	11 250
Grèce (100 drachmes)	9 897	9 899	8 900	10 650
Italie (1 000 lires)	4 745	4 744	4 600	5
Suisse (100 fr.)	325 340	325 300	316	332
Suède (100 krs)	104 580	104 470	101	106 600
Autriche (100 sch)	36 495	36 505	35 500	37 100
Espagne (100 pes.)	5 833	5 822	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 730	8 735	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 993	5	4 850	5 050
Japon (100 yens)	2 547	2 545	2 430	2 570

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/3
Or fin (kilo en barre)	65200	65500
Or fin (en lingot)	65100	65500
Pièce française (20 fr)	600 20	610
Pièce française (10 fr)	485	490
Pièce suisse (20 fr)	540	565
Pièce latine (20 fr)	513	523 90
Souverain	620	630
Pièce de 20 dollars	2860 40	2891 20
Pièce de 10 dollars	1390	1399
Pièce de 5 dollars	775	750
Pièce de 50 pesos	3149	3150
Pièce de 10 florins	543	559

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Quatre cents militants du Syndicat du livre C.G.T.* ont occupé, jeudi 11 mars, un entrepôt de Créteil, spécialisé dans la distribution de périodiques imprimés à l'étranger, essentiellement en Italie, République fédérale d'Allemagne, Espagne ou Luxembourg. Ils entendaient ainsi protester contre *« les travaux d'impression effectués à l'étranger* pour le compte de groupes de *presse français »* et exigent *« le retour en France de la totalité des 68 % de revues, journaux et imprimés »* réalisés de cette manière. Jeudi soir, vers 19 h 30, ces militants ont quitté Créteil et sont allés déverser dans la rue Cognacq-Jay à Paris, devant les studios de la télévision française, plusieurs centaines de ces ouvrages.

A B C D E F G

A Sète

Des viticulteurs de l'Aude et de l'Hérault détruisent 50 000 hectolitres de vin importé d'Italie

Des viticulteurs venus de l'Aude et de l'Hérault ont mené, jeudi 11 mars, une des plus importantes et une des plus rapides opérations de commando visant à détruire du vin importé d'Italie. Près de 50 000 hectolitres de ce vin stocké dans les chais du Comptoir agricole français (CAF) (1) ont été répandus dans les caniveaux de Sète. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues.

Cet acte de destruction survient au moment où l'accord interprofessionnel, qui fixe un prix minimum pour le vin, vient d'être homologué par les pouvoirs publics, où la Commission européenne autorise une distillation exceptionnelle de 7 millions d'hectolitres, et sept jours après la condamnation de la France par la Cour européenne de justice, sur plainte de l'Italie, à débloquer les vins importés de ce pays. Les autorités françaises avaient trois semaines pour respecter ce jugement. Les viticulteurs n'ont pas attendu ce délai.

Jeudi, vers 15 h 30, une centaine de voitures se présentent au péage de Sète : *« Nous sommes des viticulteurs en colère. »* Ils passent sans payer. Sur le pont de chemin de fer de Sète, ils interceptent deux camions transportant du vin italien pour 350 hectolitres chacun. Ils les vident. Un troisième qui contenait de la mélasse sera également vidé. Du haut du pont, la vue donne sur les chais des négociants. Les premiers d'entre eux appartiennent au CAF, une société d'intérêt collectif agricole, depuis longtemps dans le collimateur des viticulteurs. Une vingtaine de cuves en béton, de 600 hectolitres chacune, seront vidées. Sur plusieurs de ces cuves, une ardoise indiquait : *« Vin de table d'Italie ».* Certaines, rapportent des témoins, portaient également la mention du « pinardier » qui avait acheminé ce vin, l'*Ampelos*, le même bateau qu'avait occupé les viticulteurs en colère en août dernier. A l'extérieur de la cave, deux cuves de 16 000 hectolitres chacune sont, à leur tour, vidées. Leurs trappes ont été ouvertes à coup de T.N.T., que les viticulteurs avaient apporté avec eux. Le flot de vin inonde les canaux qui jalonnent le port de Sète. A 17 heures, il n'y a plus un seul viticulteur dans la ville.

Ni le comité d'action viticole de l'Aude ni celui de l'Hérault n'ont revendiqué cette opération, ce qui ne veut pas dire que les membres des comités d'action sont hors du coup. L'un d'eux a expliqué qu'ils n'avaient pas pour objectif de gêner le gouvernement Mauroy mais au contraire *« l'aider à obtenir de Bruxelles un règlement équitable du vin ».* Pour ces viticulteurs, les mesures de distillation, même préventives, ne sont qu'un palliatif. Pour eux, il faut un règlement communautaire qui assure un prix minimum à l'importation. Vendredi matin, M. Jean Huillet, président du comité d'action viticole de l'Hérault, qui n'a pas participé à l'opération, était injoignable, *« dans ses vignes ».* La direction du CAF, occupée à estimer les dégâts, n'a pu être contactée.

Une déclaration de M. Doumeng

Pourquoi les chais du CAF sont-ils particulièrement visés ? Parce qu'ils représentent un symbole, celui, d'une part, d'une alliance de groupes coopératifs qui n'hésitent pas à importer du vin italien pour jouer le même jeu que les autres négociants, parce qu'il est de notoriété publique qu'il possède des installations en Sicile et en Corse et parce que, enfin, l'un de ses actionnaires n'est autre que M. Jean-Baptiste Doumeng, le *« milliardaire rouge »*, président du groupe privé Interagra et du groupe coopératif Union des coopératives agricoles du Sud-Ouest (UCASO).

Pour celui-ci, *« il s'agit d'une provocation sans doute. Car la situation du CAF est tout à fait régulière. Pourquoi est-il principalement visé, alors qu'il ne réalise que 5 à 6 % des importations de vins italiens ?* nous a-t-il déclaré. *J'ai proposé, le mercredi 10 mars, à la Confédération des caves coopératives d'acheter les vins rouges qui restent pour faire remonter le marché, sur la base du prix interprofessionnel. Dès lors, je ne vois pas l'intérêt de cette provocation ».* A la Confédération, des caves, on confirme cette offre, tarnsmise aux différentes cooopératives adhérentes.

JACQUES GRALL.

(1) Le capital du CAF est ainsi réparti : 30 % Union des coopératives agricoles du Sud-Ouest ; 30 % Union nationale des coopératives agricoles de céréales ; 20 % Union nationale des coopératives d'approvisionnement ; 20 % Union laitière normande ; le reste étant ventilé entre plusieurs petites coopératives.

FERMETÉ DU DOLLAR 6,09 F

Resté inchangé, jeudi 11 mars, à 6,05 F à Paris, le cours du dollar s'est vivement raffermi vendredi 12 mars, passant à 6,09 F et à 2,3775 DM à Francfort (contre 2,36 DM). Ce raffermissement est à mettre sur le compte d'une certaine tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où la perspective d'un gonflement de la masse monétaire a fait monter le loyer de l'argent. Le mark se montre toujours très ferme à Paris, où la Banque de France défend le taux pivot de 2,5620 F, à mi-chemin entre les cours plancher et plafond. Sur le marché de l'or, le cours de l'once est retombé à 325 dollars, au plus bas depuis septembre 1979.

RECEVANT LE PRÉSIDENT DU C.N.P.F.

M. Mauroy annonce une série de mesures en faveur du bâtiment et des travaux publics

M. Mauroy a reçu vendredi 12 mars M. Gattaz venu lui redire les difficultés éprouvées par les entreprises qui supportent — selon le dirigeant du C.N.P.F. — des charges fiscales et sociales excessives et en croissance rapide. *« La cote d'alerte est atteinte »*, vient de déclarer le patron des patrons (*le Monde* du 10 mars).

M. Mauroy a annoncé une accélération de l'utilisation des crédits budgétaires destinés au logement. De même a-t-il fait savoir que des avances de trésorerie seraient faites aux entreprises du bâtiment et des travaux publics. Pour celles-ci également les normes d'encadrement du crédit seront élargies pour leur permettre de supporter les effets de la 5e semaine de congés payés. D'autre part 200 millions de francs vont être débloqués pour l'amélioration des H.L.M. et les banques mettront à la disposition du public des prêts conventionnés à un taux moyen de 14,5 % et s'engageront à maintenir la stabilité des taux pendant six mois.

M. Mauroy a annoncé que trente mille prêts conventionnés, mixés avec des prêts complémentaires employeurs, pourraient ainsi bénéficier de taux encore inférieurs à 14,5 %. Enfin, le gouvernement va relancer la campagne pour les économies d'énergie et en assurant la déductibilité fiscale de 8 000 francs par foyer ; enfin les compagnies d'assurances seraient invitées à augmenter leurs investissements dans la construction neuve à usage locatif.

Le premier ministre après avoir écouté les doléances de M. Gattaz lui a déclaré qu'outre les mesures en faveur du bâtiment — un certain nombre de suggestions lui seraient proposées à partir du 22 mars. Parmi celles-ci, figureront probablement un allégement de la taxe professionnelle et des facilités de paiement pour certains impôts (T.V.A. notamment) sous forme d'un relèvement du plafond des obligations cautionnées que les entreprises peuvent souscrire afin d'obtenir des délais de paiement pour leurs impôts.

M. JOSPIN ASSURE QU'IL N'Y A PAS DE « GROGNE » AU P.S.

M. Lionel Jospin a déclaré jeudi 11 mars : *« Il n'y a pas de grogne au parti socialiste. Le P.S., s'il a quelque chose à dire, l'exprime par la voix de son premier secrétaire ou de son bureau exécutif. Tout le reste, ce sont des supputations de presse »*, a-t-il indiqué au micro de France-Inter. *« Le parti socialiste est engagé dans la campagne des cantonales, et nous avons trop à agir, bâtir, construire, pour avoir le temps de grogner. Il n'y a pas de grogne donc »*, a-t-il ajouté.

Le premier secrétaire du P.S. fait ainsi allusion aux indications parues dans la presse sur les critiques formulées par des responsables socialistes à l'égard de certaines mesures gouvernementales, critiques invquées notamment lors d'un déjeuner à l'Elysée (*le Monde* du 12 mars).

M. MITTERRAND EN LIMOUSIN LES 3 ET 4 MAI

M. François Mitterrand se rendra en voyage officiel, les lundi 3 et mardi 4 mai, dans la région Limousin, composée des départements de la Haute-Vienne (chef-lieu Limoges), de la Creuse (Guéret) et de la Corrèze (Tulle).

Avec 738 000 habitants (recensement de 1975), le Limousin est (mis à part la Corse) la région la moins peuplée de France métropolitaine et l'une des plus défavorisées.

Le président de la République, dont ce sera le second déplacement officiel dans une région, s'était rendu en Lorraine les 12 et 13 octobre 1981.

Le poète René Nelli est mort

René Nelli, poète, écrivain et philosophe occitan, est mort dans la nuit du 10 au 11 mars dans sa maison familiale de Carcassonne, à l'âge de soixante-seize ans. Ses obsèques ont lieu ce vendredi 12 mars à Carcassonne.

Un jeune aïeul de l'occitanisme

Pour tous ceux qui l'ont connu, René Nelli incarnait une vision primordiale du pays d'Oc, une certaine idée de l'Occitanie. A sa manière, il en avait réinventé le concept qui, certes, existait avant lui. Ses recherches sur les troubadours étaient imprégnées d'un érotisme discret, dont les principaux moments se rattachaient à la *chasteté*. Il avait développé ou mis au point la théorie de l'*asag*, ou « essai », selon laquelle les amants méridionaux de haut parage au douzième siècle passaient de longues nuits avec la dame de leurs pensées, en se bornant à des contacts purement extérieurs. Cette conception fut contestée avec de solides arguments par Henri Marrou. Elle a retrouvé la faveur de nos historiens démographes, qui voient dans l'amour courtois ainsi platonisé (et sublimé, mais pas totalement) la première esquisse des techniques de limitation des naissances.

Bon connaisseur du folklore d'oc, Nelli fit aussi, l'un des premiers, la théorie du magicien méridional, tantôt sorcier maléfique ou bénéfique, tantôt devin, tantôt messager des âmes ou armier. S'il avait habité Paris, et s'était entouré des relations publiques indispensables, Nelli serait devenu sans aucun doute l'un de nos gourous les plus éminents. Mais sa mission se situait ailleurs : défenseur des droits de nos populations du sud, il eut des continuateurs ou des disciples hauts en couleur et fort érudits, qui parfois le contestèrent, ou se contestèrent les uns les autres, et successivement, tels que Robert Lafont puis Yves Rouquette. Mais en fin de compte, n'est-ce pas en refusant le père, ou même le grand-père, qu'on affirme le mieux la validité quasi totale d'une cause régionaliste, qui demeure historiquement, littérairement et linguistiquement pleine de substance ?

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

[René Nelli était né à Carcassonne, en 1906, d'une famille de sculpteurs florentins venus en France au XVIe siècle. Après des études supérieures de lettres et de philosophie entreprises à Louis-le-Grand, puis à la Sorbonne et à la faculté de Toulouse, René Nelli s'engagea dans une carrière de professeur qui devait assez vite le ramener à Carcassonne, à laquelle le liait son amitié pour Joe Bousquet. C'est avec celui-ci et avec Claude Estève qu'il avait fondé la revue surréaliste *Chantiers*, et qu'il était entré en relation avec Eluard et Breton. Il collaborait alors aux *Cahiers du Sud*.

A la fin des années 30, il se lia aux hermétistes de Montségur et devint spécialiste des Cathares. Son premier livre *le Tiers-Amour* fut publié en 1933. De nombreux autres suivirent parmi lesquels : *Poésie ouverte, poésie fermée* (Cahiers du Sud 1947), *l'Amour et les mythes du cœur* (Hachette 1952), *Ecritures cathares* (1959 Denoël) et en collaboration avec André Lavaud, deux volumes sur *les Troubadours* (Desclée De Brouwer 1960 et 1965).

En 1975, il consacra une biographie à son ami Joe Bousquet (Albin Michel) et devint le maître d'œuvre de la publication des *Œuvres romanesques complètes* de cet écrivain.]

DÉCÈS DU CINÉASTE EST-ALLEMAND KONRAD WOLF

On apprend la mort du cinéaste est-allemand Konrad Wolf. Il était âgé de cinquante-six ans.

[Fils du dramaturge Friedrich Wolf (« Professeur Mamlock »), Konrad Wolf a grandi dans l'émigration en U.R.S.S. Il rentra en Allemagne en 1945 comme lieutenant soviétique et y épousa la cause du socialisme.

Ses films reflètent cet engagement. D'une quinzaine de titres, on retiendra *Lissy* (1957), sur la petite bourgeoisie allemande sous Hitler ; *Etoiles* (1959), primé au festival de Cannes, sur la persécution des Juifs par les nazis ; *J'avais dix-neuf ans* (1968) et *Maman, je suis en vie* (1976), nourris d'expériences personnelles sur les rapports entre Allemands et Soviétiques pendant la guerre, enfin *Solo Sunny*, primé au festival de Berlin 1980, sur la vie d'une chanteuse qui veut affirmer sa liberté d'artiste et de femme. Konrad Wolf incarne le meilleur du cinéma de la République démocratique allemande, avec ses contraintes, ses lourdeurs parfois, mais aussi une franchise rare, un goût dialectique de la vérité que n'aurait pas renié Brecht. Le festival de La Rochelle lui avait rendu hommage l'année dernière. — L. M.]

Le numéro du « Monde » daté 12 mars 1982 a été tiré à 528 976 exemplaires.

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11 547 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

DIMANCHE 14 MARS 1982

Le Monde

DIMANCHE

Mes premiers pas chez les sauvages

Qu'est-ce qui pousse l'ethnologue chez les « sauvages » ? Quels rêves, quels mythes poursuit-il ? Se souvenant de ses premiers pas en Amazonie, Jacques Meunier se demande s'il n'est pas un touriste égaré dans un monde fini, un nécrophage hanté par des fantômes.

JACQUES MEUNIER

TROP tard. Je suis arrivé trop tard. L'Amazonie était déjà un terrain vague. Une terre indolente et maussade. Désaffectée. Lorsque je racontais aux gens des bourgs que j'avais fait un voyage de plusieurs semaines sur un cargo transatlantique et dans des trains infestés de police, d'ivrognes et de contrebande, pour terminer sur le pont de leurs péniches-poulaillers, ils me regardaient d'un air navré. Je devais être un simple d'esprit ou, pour les mieux disposés, un touriste égaré.

C'est bien plus tard que je compris la véritable nature de mes déplacements : j'étais une sorte d'artiste nécrophage et un fossoyeur de traditions. Un antiquaire de causes perdues. Les ethnologues ne sont-ils pas, en effet, ces oiseaux de malheur qui ignorent tout de ce que leur arrivée signifie déjà ? Leur venue ne signe-t-elle pas déjà la mort de ceux qu'ils viennent observer ?

Calé dans un hamac, tirant sur une pipe bourrée de tabac indigène, je tuais le temps à potasser un manuel d'espagnol et à guetter le passage d'un tapir ou la fuite d'un fourmilier. Je suivais d'un œil nostalgique le vol rectiligne des perroquets. Je partageais la solitude des peuples.

Avec ses eaux couleur café, ses plages blanches, ses singes acrobates et ses tortues somnambules, le fleuve s'ouvrait aux rêves d'enfance et de primitivité. Il semblait glisser entre les pages d'un ancien abécédaire illustré. Impassiblement.

De fait, par ce nouvel apprentissage, je redevenais un enfant professionnel... Je régressais ou, pour mieux dire, j'accédais à une nouvelle simplicité... L'Amazonie a ceci de particulier qu'elle invite à confondre géographie et introspection. C'est autant une terre d'avenir qu'une terre de mémoire. Chacun y médite sur son sort.

Drôle d'impression. Le climat lui-même, l'atmosphère sucrée et légèrement fiévreuse, l'entassement des sacs d'oranges et de pamplemousses, les odeurs de nuit, et ce type là-bas recroquevillé dans son hamac qui lit un roman-photos sous le halo d'une lampe-tempête, évoquaient immanquablement le temps où, pour manquer l'école, on simule un brin de température. Oui, voici mon premier sentiment d'Amazonie et l'idée que j'associe, sans trop savoir pourquoi, à mon premier voyage : *convalescence*. Seuls les grands malades – ceux des sanatoriums et des stations thermales – doivent comprendre le mot tel que je l'entends ici. Il sent l'espoir et la magie, il a quelque chose d'initiatique, c'est une rémission. Un retour à la vie.

Mes deux malles-cabines chargées d'hameçons et de miroirs – cadeaux à l'usage des Indiens – dorment dans la cale.

Mousquetaires

De tous les fleuves que j'ai courus, le rio Guaporé fait figure d'exception. S'il na pas la majesté du rio Negro ou la transparence du rio Tapajoz, il ne faut pas s'attendre à voir se profiler des guetteurs indiens, comme sur le Haut-Orénoque, s'il n'est pas cet ossuaire d'arbres morts que sont le rio Curanja et le rio Mavaca, il a un peu de tous ceux-là. Quand la pluie le hachure ou que les éclairs de chaleur font trembler ses toiles de fond, il ressemble à une gravure du XIXe siècle...

Le moteur de la *lancha* frappe des coups sourds et le rideau des arbres lui répond... Les *lanchas* sont les péniches d'Amazonie. Certains traduisent le mot par *lanche*, pour des raisons d'euphonie, je préfère les appeler des chalands. Techniquement, ils tiennent du ponton de débarquement et sociologiquement, de la jonque indochinoise. Pour ce qui est de la vitesse de croisière : un char à bœufs. On y prend une gueule d'exil et une figure d'émigrant. On y attrape vite des manières d'indigène blanc.

Souvent, le soir, après la viande boucanée et la farine de manioc ou la banane verte bouillie, les passagers se rassemblent. On boit le thé dans des boîtes de conserve et, entre deux goulées trop chaudes, on se dit quelques vérités. Certains malaxent des oranges contre leurs lèvres. On crache les pépins par dessus bord, virils.

– *Hé, Mister ! C'est vrai que tu es venu ici pour vivre chez les irrationnels ? »*.

Celui qui s'adresse à moi est un instituteur brésilien ; il porte une chemise taillée dans un sac de farine et un pantalon bleu pétrole. Sa barbe naissante semble des traits de fusain. Il a la trentaine. Mal à l'aise, je réplique : *« Hé, Brésilien ! c'est vrai que dans le Mato-Grosso, on t'appelle la terreur-des- analphabètes ? »*

Voilà . Le défi est relevé. Un type s'exclame : *« Taisez-vous ! »*, et l'unique poste à transistors du bord se tait. Alors le Brésilien, avec son fort accent du Nord-Est, revient à la charge : il accuse les étrangers d'être tous des imposteurs et des espions. Les Français surtout... Ils ne savent que critiquer et accuser les autres de génocide. Ils écrivent dans les journaux. Ils dénigrent le Brésil et la Bolivie. *« Mais à eux, leur a-t-on jamais demandé ce qu'ils avaient fait de leurs mousquetaires ? »*

On l'approuve et je reste coi. Je ne suis pas très enclin à me battre dans ces cas-là. Je lui demande pourtant ce que viennent faire les mousquetaires dans cette histoire. Il s'explique.

Tout ce qu'il sait de la France vient d'Alexandre Dumas. Il a lu tous ses livres. Il a aussi entendu parler de l'Indochine, de l'Algérie et du général de Gaulle. Et de Brigitte Bardot, naturellement. Mais comme aujourd'hui on fait silence sur ces hommes remarquables que furent les mousquetaires, il en conclut qu'ils ont été victimes d'un holocauste.

Qu'on les a supprimés. Il me faut un temps pour comprendre : dans son esprit, les mousquetaires étaient une tribu qui campait dans un coin d'Hexagone. Ils vivaient comme vivent les Bororos dans le Mato-Grosso. ils parlaient une langue à part. Ils faisaient la guerre à leur compte pour se procurer des femmes et des chevaux. De temps en temps, pour survivre, ils s'engageaient comme mercenaires et luttaient aux côtés du roi de France, contre une ethnie adverse qui avait fait alliance avec le cardinal...

Son explication est lumineuse. Sans faille. L'assistance le sent bien qui déguste la leçon. Je me sens *gringo* comme pas deux... Et si je me lançais dans une explication subtile où interviendraient les concepts de « diachronie » et de « synchronie », j'aurais l'air de quoi ? Non, l'argument semble imparable et, en n'y répondant pas, je m'avoue vaincu. Le Brésilien me tend une cigarette. *« La politique n'empêche pas l'amitié »*, » déclare-t-il, beau joueur. L'auditoire se disperse.

J'ai du mal à trouver le sommeil. Les mousquetaires n'y sont pas pour rien. Le quiproquo m'aura appris beaucoup de l'immensité intime de l'Amérique du Sud : ici, la géographie a acclimaté l'histoire... le passé et le présent se juxtaposent, coexistent... Les capacités du territoire ont embrouillé la chronologie... Les hommes d'hier survivent quelque part, presque toujours... à moins qu'on ne les chasse, à coups de winchester !

Un grenier d'humanité

Nous voilà à pied d'œuvre. la *lancha* accoste à Puerto-Moré. Rien de plus qu'un alignement de bungalows couverts de palmes ou de tôles ondulées. El Loco, le commandant de bord, me donne l'accolade : *« Bonne chance, Mister ! »*

Planté là, avec mes deux malles-cabines et le hamac roulé, je regarde s'éloigner le bateau. La cloche qui coordonne les manœuvres bat trois fois pour demander le plein régime, et le trac me prend : qu'est-ce que je fous ici ?

Heureusement, Don Luis Leigue m'a donné une « lettre de recommandation ». Une modeste carte de visite, en fait. Je souris : à gauche, en regardant vers l'amont, il y a le Mato-Grosso ; derrière moi, l'Amazonie bolivienne et les savanes de Mojos, au-dessus, un plafond anormalement bas et, partout, l'inconnu. J'aborde l'inconnu avec une carte de visite à la main.

« Va en Bolivie elle est sous-ethnographiée », vous a dit un ami. Cynique, la boutade a fait des dégâts : adieu l'Afrique, l'Océanie, l'Asie, l'Australie et les deux pôles ! Très vite, vous vous êtes retrouvé devant d'autres choix. Les Indiens du Haut-Plateau ou ceux de l'Amazonie ? Comme vous n'aviez pas la fibre économiste et peu de goût pour les archives, vous avez renoncé au monde néoféodal des Andes. Dans le fond, ce que vous souhaitiez, c'était moins rencontrer un groupe d'hommes aux manières différentes qu'un ordre primitif généralisé. Un grenier d'humanité.

Misère et protocole. L'hospitalité amazonienne obéit à des règles compliquées qu'il faut respecter.

Les enfants et les femmes n'osent pas approcher. Les chiens aboient. Un homme enfile une chemise blanche et passe un peigne mouillé dans ses cheveux noir. Il râle un peu parce que ses chaussures, imitation plastique, lui font mal aux ids. Il approche :

– *« Bienvenu*, Mister ! »

D'un coup d'œil, il jauge l'importance du nouveau venu à son accent, à son âge et au volume de ses bagages. Il l'amène chez lui pour boire un verre. Les malles-cabines suivent.

(Lire la suite page XIII)

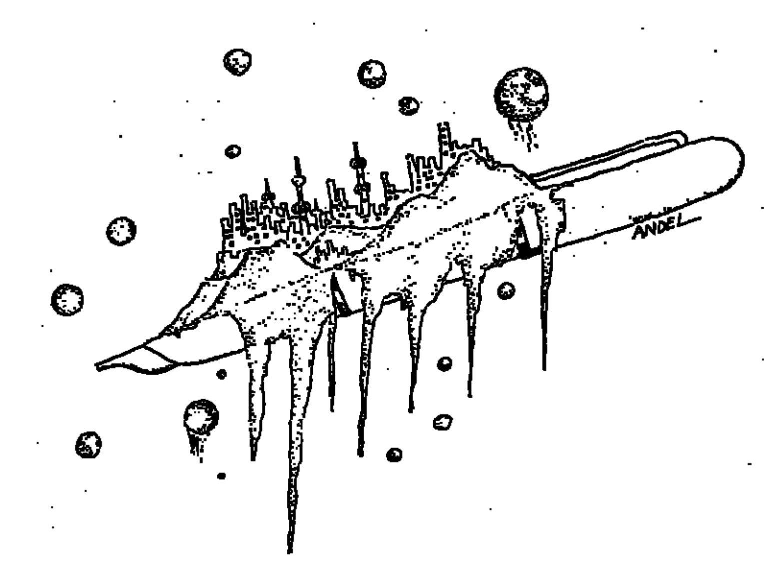


TUDOR BANUS

A NOS LECTEURS

Le prix du « Monde » du dimanche-lundi, avec son supplément « le Monde-Dimanche » sera porté, à compter du numéro du 21 mars 1982, de 4 F à 4,50 F.

COURRIER



Médaille militaire

Au Vialaret, petit hameau aux confins du Vercors et du Diois, un viel homme, Charles Béranger, agonise. Dans la cuisine voisine, son fils Pierre reste attentif. Dans cet après-midi d'un des derniers jours de février 1982, il entend l'aboiement des chiens et les pas de deux personnes qui montent le long escalier extérieur et frappent. Ce sont les gendarmes. Il les salue et leur dit mi-ironique, mi-inquiet : *« J'ai la conscience tranquille. » « Nous venons pour le père. » « Pour le père ? » « Oui, nous faisons une enquête : il va recevoir la médaille militaire. » « Oh, vous savez, il ne s'est pas levé depuis le 1er février et il s'affaiblit lentement. »*

Qu'importe... le questionnaire est rempli. Avant de partir, les gendarmes s'inquiètent : *« Et votre voisin, Joachim Raillon ?... Nous devons l'interroger, il recevra également la médaille militaire. » « Joachim ? Vous le trouverez à l'hôpital de Crest où il passe l'hiver à l'hospice des vieillards. »* Charles et Joachim, les deux voisins, nés en 1893, dépassent les quatre-vingt-huit ans.

Le lendemain même de la visite des gendarmes, Charles Béranger est mort. On l'a enterré le 27 février. Son service militaire l'avait jeté, sans discontinuité, dans la guerre de 1914-1918, accomplie dans l'artillerie lourde (sur rails), marquée par la destruction de son unité à l'exception de quatre rescapés et par un coup reçu sur la tête qui devait rendre nécessaire, beaucoup plus tard, un traitement permanent. Il n'aura pas la joie de recevoir ou la satisfaction de refuser la décoration.

Son voisin, Joachim Raillon, son aîné de quelque trois mois, est revenu de cette guerre avec une jambe labourée par une balle entrée dans le genou et sortie à la cheville, jambe dont il a souffert terriblement toute sa vie de montagnard, et de plus en plus. Bénéficiaire d'un taux d'invalidité incroyablement bas, il dépense pour chaque journée passée à l'hospice bien plus que son revenu quotidien. Bien sûr, il a trois sous de côté et puis il recevra peut-être la médaille militaire.

Il y a soixante-quatre ans ou presque que la guerre est finie ! Comme nous répétait notre chef de corps, lorsque les blessés d'Algérie arrivaient à Dijou-Lougvic *« La France est généreuse pour ceux qui l'ont bien servie. »* Elle a en plus, sans aucun doute, un sens profond de la décence.

MICHEL WULLSCHLEGER
(Villeurbanne - plan de Baix (26)

Le gosse

Séance de 19 heures dans l'un des derniers cinémas traditionnels des Grands Boulevards.

Le court métrage est terminé. Entracte. Lumière tamisée, bonbons, chocolats glacés. C'est le moment feutré. Pourtant, parviennent à mes oreilles des phrases heurtées. Sur le côté, un gosse arpente l'allée. Il a dans les quinze ans. Il parle fort. Il descend et remonte l'allée en répétant sans arrêt la même phrase, comme une litanie d'injures les plus grossières. Il contourne le premier rang, s'engage dans l'allée centrale. Il s'arrête trois rangs devant celui où je suis assis, prend à partie un type jeune duquel il tente de s'approcher. *« Tu veux qu'je sorte mon couteau ? »*, profère-t-il en cherchant dans l'intérieur de son blouson. Mais il n'a que trois ou quatre tablettes de chocolat, qu'il serre contre lui. *« J'te fous mon Toblerone dans la gueule! »* Comme le type menacé esquisse une riposte du pied, le gosse recule. D'un seul coup, il détale. Un employé du cinéma est arrivé et se dirige vers lui. *« Oui, oui, je sors... je sors, m'sieur. »* et le gosse court vers les portes à hublots au fond de la salle.

Sur l'écran passent les premières images du générique. A nouveau, on peut entendre le môme qui est revenu et marmonne. Dans la salle, on commence à se demander s'il va falloir supporter ça pendant la projection, mais personne ne bouge.

L'employé réapparaît, accompagné cete fois par un collègue, et ils courent après le gosse qui se faufile entre les sièges. Ils réussissent à l'attraper et, tandis qu'il se débat, l'emportent dans le hall.

Je me suis levé. Depuis le début, je me demande ce qu'il a, ce gosse. Il ressemble à ces gens qu'on peut croiser dans le métro et qui parlent tout seuls ou à tout le monde. Seulement ceux-là sont des adultes. C'est la première fois que je vois un gosse de quinze ans dans cet état. Quelle qu'en soit l'explication, il faut s'occuper de lui. Mais il m'a semblé qu'il n'était question que de le mettre dehors. Alors je me suis levé pour le retrouver dans le hall.

Tandis que l'un des deux employés pousse le gosse dans la rue, j'exprime mon étonnement à l'autre : il faut s'occuper du gosse, c'est ridicule de le mettre dans la rue. Puisqu'il est dans le cinéma, il faut au moins le garder là en attendant d'avoir appelé quelqu'un qui puisse faire quelque chose. *« Il n'y a rien à faire, monsieur, c'est la drogue. Ils vont se piquer dans les toilettes. »*

Le gosse réapparaît à l'entrée du cinéma. Comme l'employé le repousse pour l'empêcher de passer les portes en verre, le gosse crie : *« Appelez la police, appelez la police. »* Alors, on m'explique : *« La police, quand elle veut bien se déranger, elle les relâche tout de suite. Vous n'imaginez pas, monsieur, ils sont une quarantaine dans le quartier. »*

L'employé a fait détaler le môme, qu'il poursuit encore loin dans la rue. *« Qu'est-ce que vous voulez, monsieur, ils viennent ici ; on ne peut pas refuser de leur vendre un billet »*, a-t-on ajouté d'un ton résigné.

Je n'ai pas insisté. Quand j'ai regagné mon fauteuil, le générique n'était pas terminé. Au moment où l'employé avait attrapé le gosse, un spectateur tout proche avait dit : *« Il y a longtemps que ça devrait être fait. »*.

C'est vrai, quoi ! ce gosse qui venait de faire naufrage sous nos yeux, il a failli nous empêcher de regarder en paix, pendant deux heures, un sous-marin couler des destroyers.

JACQUES LASSE
(Paris.)

Cauchemar

Je travaillais dans un grand atelier métallurgique. Les machines étaient disposées en travées numérotées et, comme mes camarades, je m'employais du mieux que je pouvais pour faire le travail dont j'avais la charge.

Soudain, je constatai, avec effroi, que j'avais totalement épuisé les pièces que je devais usiner. Bouleversé, je me mis à parcourir les travées dans l'espoir qu'un camarade me donne quelque chose à faire ; mais nul ne répondit à mes appels : chacun, la tête baissée sur sa machine, continuait sa tâche sans se soucier de moi.

Pour faire illusion, je décidai, alors, de prendre une attitude préoccupée et de déambuler dans les travées avec l'air de quelqu'un qui se dirige vers son travail. Hélas ! Personne n'était dupe. Des regards furtifs et réprobateurs se braquaient sur moi. Je n'étais plus comme les autres : il me fallait fuir le plus vite possible.

J'avisai une porte au fond de l'atelier. Je l'ouvris précipitamment, et là, dans une petite pièce, je vis un homme assis sur un tabouret avec, à ses pieds, une grande bassine. Ce personnage, dont je ne pouvais voir le visage, lavait de la salade frisée et, consciencieusement, retirait les petites limaces et autres bestioles qui surnageaient à la surface de l'eau. Il me fixa longuement d'un air courroucé. Puis il me désigna la porte du doigt, et la course recommença de plus belle. Je cherchai une machine avec plein de pièces à usiner, mais il n'y avait rien, absolument rien, pour moi. J'étais un voleur de travail ! Des centaines de regards me dévisageaient avec hostilité.

Au bout d'un certain temps, on ne s'intéressa plus à moi. J'allais où je voulais parmi les machines : c'était l'indifférence totale. Tout se brouillait devant mes yeux. J'aurais voulu fuir à nouveau. Mais je ne pouvais pas. Il faisait trop chaud.

A ce moment, je me suis réveillé, le front moite ; il était 3 heures du matin.

C'était un cauchemar nourri par l'angoisse du chômage, un de ces rêves que les chômeurs connaissent bien. Le chômage, ce compagnon qui vous parle à l'oreille lorsque vous dormez, et qui fait en sorte que les tourments de la journée ne vous lâchent pas la nuit venue...

ROGER VIGNERON
cinquante-sept ans, ouvrier spécialisé. Syndicat des chômeurs.

Amoureux

« On vit ensemble, mais on ne peut trouver les mots pour le dire », écrit Sabine-Chalon-Demarsay *(le Monde Dimanche* du 24 janvier).

Et pourtant les mots pour le dire foisonnent ; l'auteur en cite une longue nomenclature et qui n'est pas exhaustive.

Qui résoudra ce paradoxe ? le Français, si volubile dans le dialogue amoureux, si prodigue de vocables hauts en couleur avec les bonnes histoires d'inspiration érotique, si empressé au cours d'une heure de liesse collective à gratifier sa partenaire de ces petits mots porteurs de tendresse, sera toujours à la recherche du mot adéquat quand il s'agit de présenter à haute voix et de sang-froid à la personne inconnue ou mal connue l'objet de ses amours. Alors c'est le sous-entendu, le flou, la périphrase, la circonlocution, qui prennent difficilement la parole.

« L'absence de code préétabli, écrit l'auteur, *qui imposerait l'utilisation d'une formule unique est finalement un gage de souplesse. »*

Parlons plutôt d'un complexe.

Les deux partenaires d'un couple non marié sont acceptés aujourd'hui dans le monde et même la famille ; mais ils n'ignorent pas que, il y a à peine un siècle, le « faux ménage » était boudé — pour ne pas dire plus — par son entourage. Mais la mémoire collective, qui n'oublie pas que dans toutes les sociétés l'union de l'homme et de la femme fut toujours solennisée et même sacralisée, n'est pas une invention des psychologues. Les deux partenaires qui se proclament trop bruyamment affranchis sont toujours tributaires des vieux mythes. C'est bien d'un complexe qu'il s'agit. Pour un couple non marié, décliner sa véritable identité tient de l'affirmation à retardement, de l'aveu.

Au fil de l'article me revenaient en mémoire les propos échangés entre une vieille dame belge et une de ses jeunes voisines nouvellement mariée :

« Donnez-moi donc des nouvelles de votre amoureux.

— *Mais, c'est mon mari,* fit la jeune femme, surprise.

— *Mais n'êtes-vous pas toujours amoureux ? »*

La vieille dame jouait sur le substantif et l'épithète, lesquels comportaient pour la jeune mariée plus qu'une nuance. Elle venait de quitter un état toujours incertain pour une situation stable ou espérée telle.

Et voici de quoi faire réfléchir le Français trop discret et trop pudique : la jeune fille belge vous parle volontiers, en propres termes, de son amoureux et vous le présente de même à l'occasion, quitte à l'interlocuteur de se demander si « cela finira par un mariage », si le jeune couple passe le meilleur de son temps à rêver au clair de lune ou à s'ébattre ailleurs, ou si les jeunes gens vivent ensemble. Qu'importe, la jeune fille vient d'accomplir un élémentaire devoir de politesse.

— Elle a trouvé, sans complexe, le mot adéquat. Qui dit mieux ?

MAURICE BAUDOIN.
(Paris.)

PARTI PRIS

Traîtres

Mon traître à moi s'appelait Petitjean. Encore ne m'appartenait-il pas vraiment. Il avait livré à la Gestapo mon père et une bonne vingtaine de nos amis. Il en était revenu quatre.

J'avais retrouvé le nom de Petitjean dans une brochure consacrée au souvenir de Robert d'Arcourt. J'avais appelé l'auteur, un de ces résistants qui n'ont pas écrit leurs mémoires.

« Je l'ai bien connu votre traître. C'est moi qui l'ai appelé Petit-jean pour ses papiers d'identité. Il a disparu un beau jour et je ne savais pas très bien ce qu'il avait fait. Mon traître à moi, ce n'est pas lui, bien que les circonstances fussent identiques. Ils étaient anglais tous les deux, « retournés » par la Gestapo. Le mien a été tué après la guerre par un policier qui a cru, après coup, me faire hommage d'une mort que je ne lui demandais pas. J'ignorais ce qu'était devenu le vôtre. Condamné par contumace, dites-vous ? »

Ainsi, au bout du fil, échangions-nous nos traîtres. Et ces sombres histoires que des gens se racontent encore. Discrètement. Il y a eu tant de discours, tant de films, tant de récits, tant de romans. On a tellement ressassé, commémoré, contesté, qu'on ne parle de ces choses-là qu'entre soi, au téléphone, un soir. Pour ne gêner personne.

Et surtout pas les générations d'« après » qui regrettent quelquefois de n'avoir pas connu ce temps-là. Le temps où les circontances ont amené des gens ordinaires, qui ne valaient pas mieux qu'elles, à plonger dans l'extraordinaire : la souffrance, la mort, l'aventure. Et la foi.

JEAN PLANCHAIS.

Famille en panne

J'entre dans le logement, mon agenda social à la main. C'est la mère de famille qui m'accueille, elle me fait asseoir.

Et j'écoute une histoire, celle que j'entends pratiquement chaque jour à quelques mots près : son mari sort d'une longue période de chômage, plus d'Assédic depuis juillet 1981. Il vient de retrouver du travail depuis le 1er septembre, et la paye n'arrivera que vers le 10 du mois suivant (3 000 F).

Je me perds dans les calculs : charges, loyer, ressources, quotient familial. Je comprends certes les difficultés, mais elle ne m'a toujours pas dit où elle voulait en venir. C'est à ce moment précis que son dernier-né lance son cri de guerre au fond de son landeau. La petite mère se lève, prend le gamin dans ses bras, attrape au passage une liasse de papiers qui s'étale sur la table : *« Tenez, je n'ai rien à cacher, voyez par vous-même. »*

Je trie les relevés d'Assédic pêle-mêle, la lettre du percepteur, le contrat de travail, les talons de la caisse d'allocations familiales et la lettre de la banque. Je reconstitue l'histoire et je comprends la genèse de ce triste fiasco.

Les chiffres sont là, bien réels : 3 500 F de découvert à la banque.

« Je ne sais pas comment c'est arrivé, pourtant je fais mes comptes. Bien sûr, il y a eu le baptême de la petite ! »

Je lis sur son visage l'angoisse, une interrogation : comment sortir de cette impasse ?

J'ai honte d'être là à poser des questions bêtes. Comment compte-t-elle s'en sortir ?

C'est son mari qui lui a suggéré de faire venir l'assistante sociale. C'est à moi de trouver des *solutions*.

Une aide financière est toujours possible me suggère-t-elle finalement.

Quel sale boulot ! Apprendre aux pauvres à gérer leur misère et à faire des miracles avec trois fois rien. Un faux pas et c'est la catastrophe. Je refuse, cette fois, le discours psychologisant et culpabilisateur qui insinue une défaillance de l'individu en occultant le contexte économique et ses conséquences bien concrètes et réelles sur un budget.

Pendant que je cogite, elle rêve qu'elle a reçu un énorme secours : c'est la fête, fini les dettes et les comptes qui vous triturent la cervelle.

Elle est quand même bien gentille, cette dame, elle m'émeut. Elle a besoin de parler et, tout en me raccompagnant, me raconte ses journées, ses loisirs. Je fais même un détour par le salon pour contempler l'ouvrage en cours : une magnifique couverture en patchwork, économique puisque réalisée avec des bouts de laine.

Vraiment elle fait tout ce qu'elle peut, on ne peut pas dire qu'elle jette l'argent par les fenêtres.

Drôle de boulot !

F. A.
(Caen).

● PRÉCISION. — Dans l'article de Bernard Poirette sur « Les médecins volants du grand désert australien » *(le Monde Dimanche,* 7 mars 1982), il faut lire : « Un (avion) Piper Navajo ou un Beechcraft Baron valent dans les 2,5 millions de francs » (et non dans les 25 millions de francs).

● PRIÈRE D'INSÉRER. — Suite à notre article « Mots nouveaux, en veux-tu, en voilà ! » paru dans notre numéro de dimanche 21 février 1982, la société LA CROISSANTERIE, 17, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris, nous précise que l'appellation « CROISSANTERIE » constitue une marque déposée et enregistrée à l'Institut national de la propriété industrielle, et dont elle a l'exclusivité. Seuls les établissements franchisés par la société LA CROISSANTERIE ont droit à arborer cette enseigne.

VOUS ET MOI

Le lapin

Dans la vitrine réfrigérée du supermarché, des petits corps sont alignés sur deux rangs. On les a amputés de leur tête. Une feuille de plastique translucide, tendue sur une barquette de polystyrène, les confine dans l'isolement et le froid. Ainsi conditionné, le puéril animal respecte la poésie rigide et blafarde du lieu. Au même instant, à la devanture du boucher, des corps lisses et mats, les pattes vêtues de fourrure, sont étalés de tout leur long, ouvrant à nos regards des ventres aux rognons bruns chargés de graisse blanche. Les têtes écorchées montrent des yeux glauques légèrement exorbités.

« Faire un lapin » est un rite culinaire aussi aimable et bienveillant que « faire le pot-au-feu ». *Les amateurs connaissent les joies* fines, discrètes, que le lapin réserve : faire glisser la chair le long d'un tibia, fouiller le repli moelleux d'une épaule, dégarnir la tendre joue, recueillir la cervelle dans sa cavité, croquer la langue. Mais la révélation du plaisir n'est que la phase ultime d'une initiation. Celle-ci comporte un préalable bouleversant : « tuer le lapin ». Acheter la victime déjà morte, c'est amputer le cérémonial.

C'est la campagne. Une cabane à outils se dresse au fond du jardin. A l'intérieur, tout un mur est occupé par des petites cages en bois rugueux. Leurs portes grillagées sont tenues fermées par un loquet. Au fond de l'une d'elles, dans l'ombre chaude, le géant des Flandres poursuit sa vie rongeuse. Un homme s'approche. Le lapin le regarde, immobile. La porte s'ouvre. Une main s'avance, le saisit au collet, empoignant l'ample fourrure. Il est traîné hors de la cage. Brutalement suspendu de tout son poids par la peau du cou, il ne bouge plus. Alors l'homme se penche et coince entre ses cuisses l'arrière-train de l'animal. Les plus terribles ruades vont se briser dans cet étau. La main gauche attrape les longues oreilles, tire la tête en arrière, découvre la gorge.

La volonté se concentre dans le couteau que serre la main droite. La respiration s'arrête. A la moindre faiblesse, la lame glisserait sur la peau fourrée, charcutant la bête au lieu de la délivrer de la vie. Le couteau plonge, droit, franc, dans la pelisse. Un trou sanglant s'y ouvre. Il en surgit une langue de sang qui se précipite vers la terre. Les deux partenaires demeurent immobiles, tenant la pose. Enfin les dernières gouttes, comme en suspension, abandonnent le corps. Soudain l'homme se redresse. Il prend de la ficelle et fait un nœud coulant au-dessus de l'articulation des pattes arrière. Il soulève le corps alourdi, le renverse, l'accroche à deux clous rouillés fixés à la cabane. Le lapin est pendu, la tête en bas, les pattes de derrière très écartées.

Le couteau découpe un cercle dans la fourrure, à la naissance du jarret. Puis deux entailles longues et précises divisent la face interne des pattes et se rejoignent. La queue est tranchée. Les doigts écartent les bords de l'incision, arrachant peu à peu la peau fourrée. L'arrière-train est dénudé. On tire alors franchement et la robe se retourne d'un coup, avec un bruit de pansement qui se décolle. Elle pend vers le sol, n'enveloppant plus que la tête et les pattes de devant. Un corps nu a surgi, élastique et ferme, que la fourrure avait tenu longtemps caché. C'est lui qui rôtira dans la casserole. Reste à le libérer entièrement. La peau se déroule lentement le long des pattes, aidée par la lame qui incise prudemment la membrane et n'entame pas la chair. Le patient déshabillage gagne la tête. Il est alors compliqué par la présence des yeux : on découpe la peau autour de l'orbite.

L'homme tient enfin la molle dépouille. Il y plonge son bras comme dans un manchon, la bourre de paille, façonnant une poupée légère qui attendra, accrochée à un clou, la venue du chiffonnier. Mais le corps réclame encore des soins. Une échancrure est découpée à l'entrecuisse. Deux doigts se glissent dans l'orifice, tendant la peau. Ainsi assistée, la lame ouvrira le ventre jusqu'au sternum sans tailler dans les intestins, toujours prêts à déclencher une catastrophe. Leur masse molle et fuyante effectue enfin sa sortie, retenue à grand-peine par l'officiant. Il manipule avec délicatesse la vésicule biliaire, craignant son jus vert à l'amertume terrible, et coupe proprement au niveau du foie. Le paquet s'écroule à ses pieds.

Couché sur le plat rond dont il épouse la courbure, le lapin reposera au frais toute la nuit. Au matin la cuisine pourra commencer.

GILBERT REMY.



HENRI CARTIER-BRESSON/MAGNUM

Signes

Les seigneurs de l'information

par FRÉDÉRIC GAUSSEN

DE la petite aube au cœur de la nuit, ils nous disent ce qu'il faut savoir et penser de ce qui se passe dans le monde. Nous les lisons, les regardons, les écoutons à longueur de journée. Ce sont les seigneurs de la presse : patrons de chaîne ou de journaux, chroniqueurs, éditorialistes, rédacteurs en chef et chefs de service. Petit groupe de gens qui tiennent entre leurs mains l'outil le plus puissant des temps modernes : l'information.

Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Comment vivent-ils ? A quoi pensent-ils ? Ce sont les questions que s'est posées un jeune sociologue, Rémy Rieffel, qui a interrogé cent vingt journalistes faisant partie de cette élite (1). Cette heureuse initiative nous permet d'apprécier comment sont perçus, par quelqu'un d'extérieur au milieu, ceux qui ont pour profession d'observer les autres.

Ce qui l'a le plus frappé est l'homogénéité de ce petit monde, pourtant composé de fortes personnalités, jalouses de leur originalité. Issus des mêmes milieux (cadres supérieurs, professions libérales, enseignants, gros commerçants...), touchant des salaires élevés (auxquels s'ajoutent souvent des droits d'auteur et des avantages divers), habitant les mêmes quartiers (banlieue ouest de Paris, seizième et arrondissements chics de la rive gauche), fréquentant les mêmes gens et ayant les mêmes loisirs, ils forment un milieu socialement très typé, fortement intégré à la haute bourgeoisie.

Leurs conditions de travail et leur mode de vie accentuent encore ce cloisonnement social. Soumis à un rythme de travail intensif, leurs contacts sont limités aux rencontres utiles avec des informateurs de haut niveau (responsables politiques ou économiques, intellectuels, ambassadeurs); selon des rites précis (déjeuners au restaurant, dîners en ville, cocktails). Plus le niveau de leur responsabilité augmente, plus celui de leurs relations s'élève. Hormis des occasions familiales ou de voisinage, les responsables de l'information ne fréquentent guère les gens ordinaires.

Ce rétrécissement — qui tient évidemment à l'extraordinaire centralisation de la vie française — serait de peu d'importance si les responsables de l'information ne prétendaient précisément s'exprimer au nom de l'« homme de la rue », de la « France profonde ». Le mythe de l'« opinion », si solidement ancré chez les patrons de presse et quotidiennement brandi par les éditorialistes (*« l'opinion ne comprendrait pas que... », « l'opinion exige que... »*), prend une saveur particulière, lorsqu'on songe que ceux qui s'en prévalent sont les plus mal placés pour préjuger ses réactions.

***

Cette contradiction n'est pas la seule à laquelle sont confrontés les grands faiseurs d'opinions que sont précisément ces journalises de haut vol. Rémy Rieffel montre bien qu'ils se trouvent soumis à quatre réseaux d'influence, dont les intérêts sont souvent contradictoires : les informateurs, le milieu professionnel, l'organe où ils travaillent et le public.

Les informateurs sont la source et la garantie de leur pouvoir. Celui-ci réside en grande partie dans le carnet d'adresses du journaliste, dans un réseau patiemment entretenu de relations personnelles, dont certaines peuvent remonter à l'enfance ou à l'adolescence et sont le fruit de situations familiales ou de compagnonnages divers. Pouvoir joindre à tout moment l'homme-clef qui fournira l'information décisive ou l'éclairage permettant d'en saisir la signification est une nécessité vitale. Mais cette connivence a des contreparties. Il y a des règles du jeu à observer, des silences à respecter. Le journaliste doit savoir jusqu'où il peut aller, pour ne pas se couper de ses sources.

Le rapport avec l'informateur est un jeu subtil où chacun a besoin de l'autre. S'il détient un pouvoir formidable, le journaliste sait aussi que son crédit — donc sa valeur marchande — repose sur la reconnaissance de sa compétence professionnelle par le milieu dans lequel il opère. En lui donnant une information exclusive, l'informateur confirme l'autorité du journaliste (et du journal...). Il le reconnaît comme digne de sa fonction. Redoutable dépendance...

Sur le terrain, le journaliste rencontre des confrères-concurrents. La recherche du « scoop », la nécessité de faire un produit original, renforcent l'individualisme des hommes de presse. Mais les innombrables occasions de rencontre lors des voyages ou des réceptions, et les souvenirs communs qu'ils suscitent, les échanges de menus services, créent une solidarité. Et, devant les crises que connaît l'information écrite ou audiovisuelle, le journaliste sait que certaines amitiés pourront un jour lui être utiles. La mobilité qu'on observe, notamment dans l'audiovisuel ou entre les hebdomadaires, montre que les journalistes appartiennent à leur milieu professionnel plus qu'au titre qui les emploie.

Faisant partie de la haute hiérarchie de leur journal ou de leur chaîne, ces journalistes sont directement associés à leur politique — et à leurs difficultés. Ils subissent de plein fouet la complexité bureaucratique croissante. Réunions, négociations, responsabilités financières, choix du personnel... Les activités gestionnaires empiètent de plus en plus sur le temps à consacrer au travail rédactionnel. Les prises de décision sont le résultat d'arbitrages compliqués entre des catégories professionnelles, des services ou des intérêts divers. Contraints de composer entre des demandes contradictoires, les responsables de la rédaction voient leur liberté de manœuvre sérieusement réduite.

Enfin, les maîtres de l'information doivent affronter quotidiennement ce grand corps muet, mais arbitre suprême : le public. De lui, tout dépend. Aussi passe-t-on son temps à sonder ses pensées secrètes, à deviner ses évolutions possibles. Quête fiévreuse et toujours vaine. Les sondages donnent des indications sèches et difficiles à exploiter. Le courrier n'est qu'un son de cloche, sans signification générale. Les chiffres de vente et les taux d'écoute gardent leur mystère. Mais les responsables de l'information sont conduits à se conformer à l'image qu'ils se font, plus ou moins intuitivement, de leurs lecteurs et de leurs auditeurs, à supputer ce qu'ils souhaitent entendre et ce qui risque de les faire fuir.

***

Les contraintes auxquelles sont confrontés les responsables de l'information ne signifient pas qu'ils soient ligotés. Mais ils font partie d'un système de relations et de pouvoirs, et ils doivent bien s'en accommoder. Cela influe-t-il sur la façon dont ils traitent l'information ? Rémy Rieffel le pense. Tout en faisant la part entre les personnalités et entre les supports, il estime qu'il existe une idéologie commune à cette élite journalistique, qui peut se caractériser par le désir de normaliser les relations sociales, d'apaiser les conflits, d'estomper les différences. Une idéologie de l'intégration, de la paix sociale, du consensus — qui s'explique, précisément, par la très forte intégration de l'élite journalistique à l'élite sociale.

Les responsables de l'information sont, par nature, du côté des pouvoirs. Ils redoutent — ou ils nient — ce qui dérange, ce qui brise l'harmonie, ce qui est apparemment irrationnel. D'où leur surprise devant les mouvements spontanés ou violents, qui sont, souvent, mieux compris par les jeunes générations de journalistes ne faisant pas partie de l'*establishment*, ou par les organes de presse nouveaux qui ne sont pas encore admis dans le Gotha de la profession. D'où aussi la forme particulière de journalisme propre à la France, qui privilégie l'information commentée, au détriment de l'enquête approfondie ou de la violence polémique.

L'élite journalistique fait partie d'une tradition culturelle française, où la forme prime le fond et où l'impertinence est toujours mesurée. Voulant éclairer le peuple sans l'assujettir, mêlant la lucidité au scepticisme, elle cherche à expliquer, à simplifier, à préparer les évolutions nécessaires, plutôt qu'à dénoncer, ou à bouleverser les situations acquises.

Chargée d'accompagner les mouvements et de préparer l'opinion aux mutations à venir, elle jouit, en contrepartie de son loyalisme idéologique, d'un pouvoir sans cesse croissant dans le champ intellectuel, envahissant les territoires naguère dévolus à l'université ou à l'édition. Les seigneurs de l'information deviennent auteur, directeur de collection, professeur, et acquièrent ainsi la respectabilité culturelle que la pratique des médias — toujours hâtive et superficielle — ne leur assure pas.

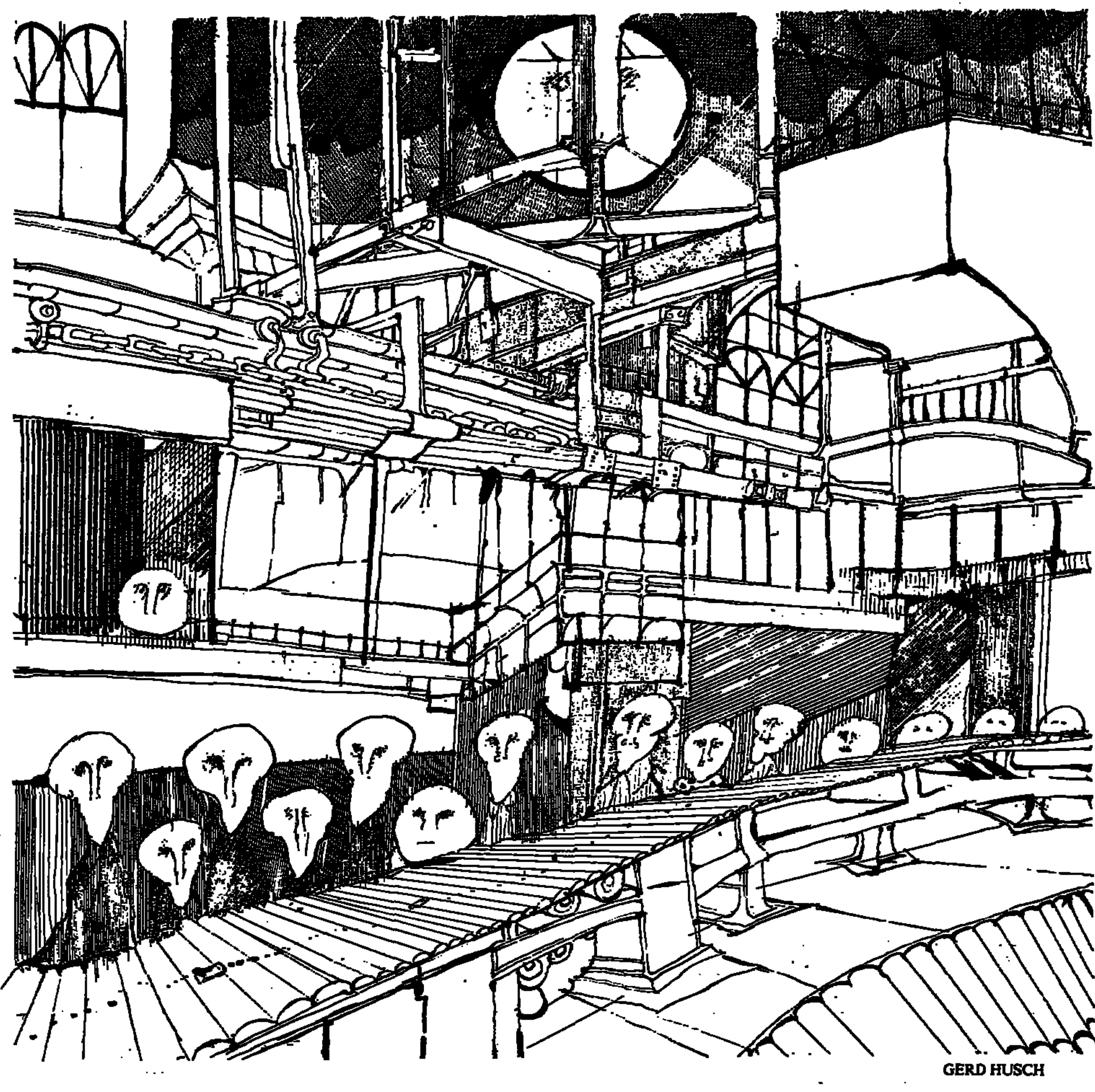
L'importance prise par les moyens d'information, leur concentration et la personnalisation des messages renforcent la puissance des seigneurs de l'information. Mais aussi leur fragilité, comme le montrent les assauts subis aujourd'hui par les responsables de la télévision soumis aux attaques contradictoires du pouvoir politique, de l'opinion publique (supposée) et des autres moyens d'information. Cette nouvelle passe d'armes montre ce que notre société attend de ces trop puissants seigneurs : qu'ils se soumettent. Et les hochets ne manqueront pas, pour récompenser leur compréhension. ■

(1) « L'élite des journalistes : légitimité et conformité », thèse de troisième cycle. Institut d'études politiques de Paris. Les chaînes et les titres sur lesquels a porté cette investigation sont TF 1, Antenne 2, Europe 1, *le Figaro, le Matin, le Monde, l'Express, le Nouvel Observateur, le Point, l'Expansion.*

La vie déchirée des travailleurs postés

2 500 000 travailleurs postés écartelés dans leur vie entre le travail et le reste. La disparition des 3X8 n'est pas pour demain. Bien au contraire.

RICHARD CLAVAUD



GERD HUSCH

IL fait nuit. L'usine s'étire entre la route et le fleuve. Des nuages de vapeur blanche s'échappent des tuyaux qui relient d'inquiétantes masses sombres. Des projecteurs illuminent des tours de béton et de métal qui jaillissent entre les bâtiments en ruine.

Une odeur d'ammoniaque saisit à la gorge et rend ce décor encore plus inquiétant. Pendant que Toulouse dort, l'usine de l'A.P.C. (Azote et produits chimiques, groupe C.D.F.) produit en continu l'urée et l'ammoniaque qui serviront à fabriquer des engrais. A la même heure, le personnel du centre de tri des P.T.T. du douzième arrondissement de Paris manipule des sacs de jute remplis de courrier. Les « ambulants » sont déjà installés dans le train qui les conduit vers la province et classent les lettres qui seront distribuées le lendemain matin. Pendant que la grande majorité du pays dort ou s'amuse, près de trois millions de personnes passent ainsi leur nuit au travail.

Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer le recours au travail de nuit. La première est d'ordre technologique : on n'arrête pas un haut fourneau, une raffinerie de pétrole, une unité de production de verre, une cimenterie, etc. Dans certains cas, cela entraînerait la mort de l'installation ou de nombreuses heures de travail pour la remettre en route. Ailleurs, c'est la notion de service (public ou privé) qui entre en jeu : les services médicaux et hospitaliers, les pompiers, la police, la poste, les transports, certains secteurs de l'alimentation, du commerce, de la presse, etc. fonctionnent en continu pour veiller sur notre santé, notre sécurité, assurer les communications, les approvionnements, l'information.

L'évaluation du nombre de personnes qui travaillent la nuit n'est pas facile. La catégorie à laquelle on pense le plus facilement est celle des « postés ». En 1978 (statistiques les plus récentes dont on dispose), ils étaient plus de 1,5 million dans l'industrie et 1 million dans le tertiaire. En valeur absolue leur nombre a augmenté depuis 1957, malgré un léger fléchissement entre 1974 et 1977. Le pourcentage d'effectifs ouvriers travaillant en équipes dans les industries de transformation (hors bâtiment) est passé de 14,3 à 31,3 % entre 1959 et 1977. Travail posté ne signifie pas forcément travail de nuit (cas des 2×8) et réciproquement. Dans les statistiques du ministère du travail, la définition du terme « nuit » n'englobe que la plage 0 heure-5 heures, ce qui limite le nombre de personnes comptabilisées. D'autant plus que l'on ne tient compte que de l'heure du début du travail.

Les primes

Les catégories les plus soumises au travail de nuit, par ordre décroissant : les personnels de service, les ouvriers spécialisés, les manœuvres et les ouvriers qualifiés. Près de 15 % du personnel de service homme, contre moins de 4 % des ouvriers spécialisés travaillent au moins cent une nuits par an, soit plus de deux nuits par semaine (hors temps de congé). On estime que soixante dix-sept mille opérateurs en informatique travaillent en équipe, dont la moitié en équipes alternantes. Ces deux exemples illustrent l'importance du travail de nuit dans le tertiaire, phénomène encore très mal étudié.

Au delà de ces chiffres, la situation des personnes qui travaillent la nuit varie suivant leur environnement professionnel, le contenu des tâches qu'ils accomplissent, leurs possibilités de relations avec des collègues et leur vie hors travail dans toutes ses composantes (logement, transport, loisirs, etc.). Certains vivent leur nuit dans une solitude partielle ou totale, d'autres font partie d'équipes soudées et fraternelles.

Comment devient-on travailleur posté ? Paul Segara, cinquante-deux ans, ouvrier à l'A.P.C., s'explique : « *J'ai commencé il y a vingt ans. A l'époque, je n'avais pas le choix, j'avais une famille à nourrir, et le seul moyen d'améliorer mon salaire c'était de devenir posté pour toucher la prime de nuit. Maintenant je peux vous dire que c'est une vie de paria à laquelle on ne s'habitue jamais.* » Son collègue Joël Save fait partie des jeunes. D'abord intérimaire, il est embauché depuis trois ans. Lui a choisi. La formation à la conduite d'appareils qu'il a suivie le destinait au travail posté : « *A seize ans, on ne se rend pas compte de ce que cela signifie,* déclare Joël. *Je pensais que je serais mieux payé, que j'aurais plus de temps libre. C'est vrai, mais aujourd'hui j'ai découvert l'autre côté de la médaille.* »

Dans de nombreux cas, le travail posté est considéré comme une situation provisoire, un pis-aller. Mais ce provisoire dure parfois toute une vie, comme l'expliquent Henri Socco et Claude Lavie, agents du centre de tri des P.T.T. du douzième arrondissement de Paris et représentants de la C.G.T. : « *Les jeunes ambulants arrivent ici en espérant repartir dans leur province au bout de quelques années. Mais le retour au pays n'est souvent qu'un mythe qui leur permet de tenir le coup lorsque les conditions de travail sont difficiles.* »

Tout se passe comme si les postés signaient un pacte avec leur employeur en échangeant leur force de travail pendant les heures de nuit contre quelques avantages immédiats, davantage de temps libre et surtout des primes (de panier et de nuit). Certes, la question de la qualité de la vie dans le travail prend de plus en plus d'importance dans les revendications des ouvriers et des employés, en particulier chez les jeunes, qui sont très réticents par rapport au travail posté. Mais les difficultés économiques font que ces primes aident à accepter l'innacceptable. Leur montant peut aller de 300 à 1 000 F par mois. Un ambulant des P.T.T. touche environ 600 F par mois de prime de nuit, un ouvrier de l'A.P.C. 1 000 F. Dans certains cas exceptionnels, elles atteignent 2 000 à 3 000 F.

Les opérateurs en informatique de la Société générale parviennent presque à doubler leur mois en travaillant la nuit (sur un effectif total de trente-trois mille personnes, mille deux cent vingt-quatre employés sont postés). Cette forme d'organisation du travail est la conséquence de l'introduction du traitement informatisé au début des années 70. D'après Pierre Dusseaux, délégué C.F.D.T. de cette banque à Paris, la direction a dû proposer des primes élevées pour que le personnel accepte de travailler la nuit. Une grève a eu lieu parmi cette catégorie en janvier et en février pour demander notamment l'intégration totale des primes au salaire et un effort de formation pour permettre aux postés de se reconvertir lorsqu'ils passeront en service de jour.

Double journée

« *En 1985,* explique Jean-Pierre Lenain, employé au service informatique, *le travail de nuit sera supprimé grâce à du matériel plus performant. La direction ne veut pas intégrer toutes les primes dans le salaire pour nous reclasser dans trois ans aux indices les plus bas possible.* » L'existence de ces primes pousse souvent un salarié à ne pas demander son transfert en équipe de jour, quels que soient ses problèmes. Un travailleur âgé restera posté pour que la base qui sert au calcul de sa retraite soit la plus élevée possible. Un autre pour pouvoir payer un crédit.

Certains travailleurs postés considèrent que cette forme d'organisation du travail leur permet de disposer de davantage de temps libre que leurs collègues en honoraires « normaux ». Globalement, les chiffres ne permettent pas de l'affirmer. Près d'un travailleur posté en 3 × 8 sur quatre travaillait quarante-cinq heures et plus en 1978.

Si l'impression d'avoir du temps libre est répandue chez de nombreux postés, c'est souvent parce qu'ils sacrifient une partie de leur temps de sommeil à d'autres activités : effectuer des démarches administratives, partager les repas avec sa famille, regarder la télévision, jouer avec ses enfants ou les surveiller pour économiser des frais de garde, plus rarement sortir ou faire du sport. De nombreuses femmes « choisissent » le travail de nuit pour s'occuper de leur famille pendant la journée. Au cours d'une enquête portant sur soixante hôpitaux français, Charles Gadbois, sociologue à l'École pratique des hautes études, a constaté que 80 % des femmes travaillant la nuit étaient des volontaires. « *Pourquoi ? Pour pouvoir,* répondent-elles, *faire face aux exigences de leur vie familiale* », explique Charles Gadbois. Principale exigence : « *Les contraintes de garde d'enfants, difficilement compatibles avec les effets physiologiques du travail de nuit (1)* ».

Chez d'autres, le « temps libre » est l'occasion d'arrondir les fins de mois par un travail non déclaré. Ce problème est évoqué de manière à peine voilée dans l'accord signé récemment entre la direction de B.S.N. et certains syndicats à propos de la réduction du temps de travail pour les postés 4 × 8. On y lit : « *Les signataires souhaitent que les mesures de réduction d'horaire ne viennent pas dégrader l'emploi par l'exercice d'un deuxième travail rémunéré.* » Certains postés prennent sur leur temps de sommeil pour « bricoler » chez des voisins, d'autres quittent l'usine pour monter sur leur tracteur, aller tailler leur vigne, ou terminer les travaux de la villa qu'ils ont construite à grand-peine, mais dans de nombreux cas le rêve de retraite confortable de ces forçats de la double journée s'achève sur un lit d'hôpital.

Pour certains jeunes, la grande métropole – en particulier Paris – n'est plus qu'un lieu de travail. Ils sont tentés de cumuler les postes de nuit afin de disposer de longues périodes de repos. Dans les P.T.T. par exemple, il n'est par rare de voir des ambulants doubler leur service de nuit pour pouvoir repartir plusieurs jours « au pays ». Ils passent du rythme deux nuits travaillées – deux nuits en repos – deux nuits travaillées au rythme de six nuits travaillées d'affilée.

Dans tous les cas, les travailleurs de nuit acceptent de supporter des nuisances dont les effets peuvent être immédiats (impact sur la vie familiale, risques d'accidents) ou lointains (maladies, vieillissement). Bien qu'il existe de nombreuses études sur les conséquences du travail de nuit sur la santé (essentiellement à propos du travail en équipes alternantes), certains chercheurs estiment que les données utilisées sont déjà anciennes, car il n'y a pas eu d'enquête de grande envergure sur ce sujet ces dernières années. D'autre part, on dispose de très peu d'éléments sur le secteur tertiaire, ainsi que sur les branches où l'automatisation entraîne un recours accru au travail de nuit. Enfin, le manque de suivi des populations concernées nuit à la connaissance des effets lointains de cette forme d'organisation du travail, en particulier sur le vieillissement prématuré. Quoi qu'il en soit, la nocivité du travail de nuit a été établie.

Hantise

Depuis quelques années un travail d'analyse et de réflexion est conduit par une équipe de chercheurs toulousains qui regroupe l'université de Toulouse-Le Mirail (U.E.R. des sciences du comportement et de l'éducation), l'université Paul-Sabatier (laboratoire de psychophysiologie) et le LAAS-C.N.R.S. (laboratoire d'automatique et d'analyse des systèmes). Dans un rapport établi à la demande de l'A.N.A.C.T. (Agence nationale pour l'amélioration de conditions de travail) (2) trois de ces chercheurs, Gilbert de Tersac, Jean-Claude Marquié et Yvon Queinnec, font le bilan des connaissances sur le sujet. D'après eux, « *20 % au moins des sujets en travail posté ont des difficultés graves à s'adapter à ce rythme de travail* ».

Deux types de troubles ont été constatés. Tout d'abord les troubles digestifs : ulcères gastriques ou duodénaux confirmés radiologiquement (ils touchent jusqu'à 35 % des populations concernées), dyspepsies (digestion difficile et douloureuse), troubles intestinaux (qui touchent de 25 à 30 % des travailleurs postés). Les troubles nerveux sont multiples et touchent plus de la moitié des postes : céphalées, vertiges, asthénie matinale, angoisse, troubles du caractère, agressivité, irritabilité, hypersensibilité (notamment aux bruits), inattention, troubles du sommeil, de la pensée, perturbation des relations sociales, etc.

Des travaux récents basés sur l'étude des rythmes biologiques – la chronobiologie (3) – fournissent quelques explications à l'apparition de ces troubles. Ils ont établi que le fonctionnement des différents systèmes des êtres

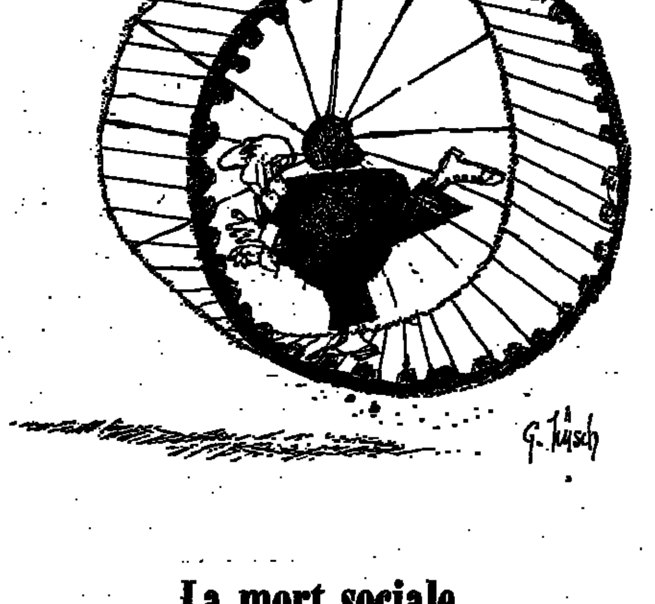


vivants, dont l'être humain, passe par des phases d'activation et de désactivation dont le rythme n'est pas modifiable. Le travailleur posté est perpétuellement déphasé par rapport à ces rythmes. Durant la période 3 heures-5 heures, qui correspond à la phase de désactivation la plus basse, il doit fournir un effort supplémentaire pour maintenir un bon niveau de vigilance et lutter contre le sommeil.

De même, se réveiller en pleine nuit demande un effort important. Un ouvrier de l'A.P.C. explique qu'il n'est pas facile de prendre son poste à 4 heures : *« C'est une hantise toutes les nuits. Depuis plus de dix ans, je mets deux ou trois réveils, il me faut une bonne demi-heure pour retrouver mes esprits. Quand ça sonne, ça me fait un coup au cœur, et même après quinze ans de cette vie ça ne passe pas. »*

Les mauvaises conditions de logement contribuent au manque de sommeil des travailleurs postés. Les bruits des enfants ou des voisins qui vivent à des heures « normales » viennent s'ajouter à celui de la circulation. Le laisser-faire en matière d'urbanisme a causé bien des drames dans ce domaine. Aussi convient-il de mentionner certaines expériences visant à isoler phoniquement des appartements destinés à des travailleurs postés, comme l'a fait pendant quelques années l'A.P.C. à Toulouse dans une cité d'un office d'H.L.M. dont elle était actionnaire. Ce genre d'initiative est encore trop limité alors qu'il devrait être une des propriétés d'une politique d'amélioration du cadre de vie des travailleurs de nuit.

Le problème du travail de nuit ne concerne pas uniquement les populations qui y sont soumises. Par les coûts financiers et l'isolation sociale d'une catégorie de personnel qu'elle entraîne cette forme d'organisation du travail questionne l'ensemble de la société. Des conditions de travail difficiles se traduisent en termes d'absentéisme, de taux de rotation de personnel élevés, d'augmentation du nombre des accidents, qui provoquent une baisse importante de la production et nuisent à la compétitivité des entreprises. Tout le monde en convient, le patronat comme les syndicats. Mais ce discours reste bien théorique pour l'ouvrier posté qui quitte le lit conjugal à 3 heures du matin ou qui ne fait que croiser son épouse qui, elle aussi, travaille en équipe avec un roulement différent du sien. Pour ces couples postés, le seul moyen de communiquer est de laisser des « petits mots » sur la table de la cuisine. D'autre part, l'entreprise n'est pas seule à supporter le coût des accidents du travail. A travers le déficit de la Sécurité sociale, c'est toute la collectivité qui est concernée.



La mort sociale

Le déphasage que l'on a observé à propos des rythmes biologiques se retrouve dans les pratiques quotidiennes, tant dans le travail que dans la vie hors travail. Les personnes concernées ont beaucoup de mal à maintenir des rapports sociaux avec leur entourage. *« Si on veut inviter quelqu'un chez soi il faut regarder la feuille de roulement »*, déclare Paul Ségara, de l'A.P.C., qui ajoute : *« D'ailleurs elle est toujours affichée à la maison, pour la famille. »* Famille qui est condamnée soit à se réunir sans le père ou la mère qui travaille en équipe, soit à suivre le rythme de ses roulements en adaptant des horaires décalés.

La situation est particulièrement délicate au moment des repas ou pour certaines fêtes familiales, comme Noël. Un ouvrier de l'A.P.C. évoque ce problème en ces termes : *« L'année dernière les enfants m'ont téléphoné à l'usine pour remercier le Père Noël... Eh bien, quand on raccroche, ça fait quelque chose... »*

Les personnes qui travaillent la nuit n'existent souvent que par rapport à leur équipe de travail. Elles sont menacées de « mort sociale ». *« Pour organiser une réunion syndicale avec les postés, il faut s'y prendre des semaines à l'avance »*, déplore Saïd Bessaiah, responsable de la section C.F.D.T. à l'A.P.C. Pour les jeunes provinciaux des centres de tri des P.T.T. de Paris, la capitale n'existe que comme lieu de travail. Le refus de l'intégration culturelle s'ajoute aux difficultés matérielles (mauvaises conditions de logement, manque de loisirs accessibles) pour polariser leur vie sur le lieu de travail. Même pendant leur temps de repos, certains de ces jeunes viennent « faire un tour » au centre de tri ou se retrouvent dans les bars avoisinants.

Un phénomène identique se retrouve en milieu industriel. Pierre Bouvier, chercheur au Centre d'études sociologiques (C.N.R.S.), constate que *« les travailleurs postés ont beaucoup de mal à se rencontrer, en particulier là où les effectifs sont très réduits et où il n'y a pas de chevauchement d'horaires entre équipes. Le brassage entre catégories de personnel est remplacé par un recentrage des rapports interpersonnels sur l'équipe postée. L'éclatement des rapports sociaux est renforcé par la difficulté de participer aux activités des comités d'entreprise et par un habitat désenclavé de la périphérie géographique et socio-professionnelle de l'entreprise »* (1). Ce phénomène de « recentrage » sur l'équipe est d'autant plus fort que les travailleurs postés tirent une certaine fierté du fait qu'ils assurent le fonctionnement d'équipement, sans la présence de « chefs ». Seuls dans l'usine, souvent dans un environnement dangereux, ils montrent qu' « ils sont des hommes ».

(1) Sur ce sujet voir Pierre Bouvier : *Travail et expression ouvrière. Pouvoirs et contraintes des comités d'entreprise*, 1980, 193 p., Editions Galilée, 9, rue Linné, 75005 Paris.

Productivité mot magique

Le principal avantage du recours au travail posté pour l'entreprise est qu'il permet de prolonger la durée d'utilisation hebdomadaire des équipements. D'après un rapport récent du Centre d'études industrielles, *« une baisse de la durée hebdomadaire du travail doit entraîner, pour conserver (une) durée d'utilisation optimale, une intensification du recours au travail posté. »* L'auteur de l'étude, Gilbert Cette, estime que notre industrie a traversé trois phases : de 1959 à 1963, la durée d'utilisation s'allonge grâce à l'augmentation de la durée hebdomadaire du travail et à celle du recours au travail posté ; de 1963 à 1974, elle stagne car la baisse de la durée du travail est juste compensée par le développement du travail posté ; de 1974 à 1977, elle fléchit de manière assez importante car le recours au travail posté se stabilise et la durée du travail baisse (4).

Où en est-on aujourd'hui ? Va-t-on s'orienter vers une augmentation du recours au travail en équipes successives, mouvement qui risque de se traduire par une extension du travail de nuit et par son apparition dans des branches où il était peu ou pas du tout pratiqué auparavant ? L'idée est dans l'air depuis la publication du rapport Giraudet sur l'aménagement du temps de travail (5). Les industriels du textile ont déjà demandé la suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans leur secteur. S'ils n'ont pas été écoutés, la législation sur le travail de nuit des femmes (qui est en principe interdit) comporte tant d'exceptions qu'elle autorisait, en 1978, trente-cinq mille femmes - dont douze mille cinq cents dans les services médicaux et sociaux - à subir le rythme des 3 × 8. Encore ne s'agit-il là que des chiffres officiels disponibles, datant de 1978. Cette législation vient d'être assouplie par l'ordonnance du 16 janvier dernier relative à la durée du travail.

Si le travail de nuit des femmes reste « interdit » entre 22 heures et 5 heures, cette période peut être remplacée par une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures après accord entre les partenaires, consultation des délégués syndicaux et avis du comité d'entreprise. L'unanimité va-t-elle se faire sur le mot magique de productivité ? Pierre Mauroy vient de déclarer devant les chefs d'entreprise réunis par l'*International Herald Tribune* que l'effort de solidarité nationale signifiait pour les Français *« accepter une évolution modérée des revenus et une organisation du travail qui permette d'augmenter la productivité globale de l'économie française. Pour que chaque travailleur puisse travailler moins, il faut que les machines tournent davantage et que les services publics et les administrations soient ouverts plus longtemps aux usagers »*.

Les pouvoirs publics semblent donc prêts à limiter la durée du travail pour les postes et à accorder des primes, pourvu qu'on puisse étendre cette forme d'organisation du travail. Le développement des techniques d'automatisation répond à cette préoccupation. Dans certains secteurs très automatisés (chimie, pétrole, verre, etc.), le niveau de production ne dépend pas directement de la présence du personnel sur le site.

Les conclusions du rapport Wisner-Carpentier sont déjà bien loin. En 1976, ce rapport, commandé par le ministre du travail de l'époque, estimait *« indispensable de formuler et d'appliquer une politique pour réduire l'ampleur de la pratique du travail posté et pour atténuer les conséquences pour ceux qui y sont soumis, étant donné son caractère défavorable unanimement constaté par les experts »*. Le rapport proposait trente-sept mesures regroupées en sept thèmes d'action : réduire systématiquement les besoins d'effectifs en travail de nuit spécialement entre 23 heures et 5 heures ; alléger la charge et les contraintes du travail posté ; favoriser la participation des travailleurs postés à la vie de l'entreprise ; améliorer leurs conditions de vie ; informer sur les conditions, les contraintes, les conséquences et les règles de vie du travail posté et en particulier du travail de nuit ; adapter la réglementation ; encourager les études intéressant l'aménagement des conditions du travail posté. La plupart de ces recommandations ont vite été oubliées par les pouvoirs publics de l'époque.

En revanche, l'ordonnance du 16 janvier dernier marque un progrès. Elle prévoit que *« la durée du travail des salariés travaillant de façon permanente en équipes successives selon un cycle continu ne devra pas être supérieure en moyenne, sur une année, à trente-cinq heures par semaine travaillée, au plus tard le 31 décembre 1983 »*. Une autre avancée notable vient de l'accord signé le 20 janvier dernier entre la direction de B.S.N. Emballage et l'ensemble des syndicats représentés (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.). Cet accord qui limite la durée du travail à trente-trois heures et trente-six minutes pour les postés en continu (6) satisfait une revendication déjà ancienne de la C.G.T. et de la C.F.D.T. : la mise en place de la cinquième équipe (7). Des accords du même type sont en préparation dans d'autres entreprises.

Malgré l'étendue du débat actuel sur la réduction de la durée du travail et ces quelques avancées, la question du travail de nuit n'est guère abordée. La diversité des paramètres à étudier tant du point de vue social qu'économique la rende particulièrement complexe. Raison de plus pour multiplier les recherches, en particulier sur le lieu même du travail et non en laboratoire. Encore faut-il pouvoir y accéder. Dans une thèse de doctorat de troisième cycle sur le travail posté, un chercheur de l'université d'Aix-Marseille écrit : *« Lors de la recherche effective de terrains d'études, nous avons rencontré des difficultés très importantes pour obtenir un accord de participation éventuelle de la part des entreprises : certains responsables ont répondu ainsi à notre demande : « Votre étude nous intéresse » beaucoup mais vous ne pouvez » pas la faire chez nous ; par » contre, lorsque vous aurez les » résultats, pourriez-vous nous » les communiquer ? »* Parmi les entreprises contactées, 5 % seulement ont accepté de participer à cette recherche (8).

De telles réactions ne favoriseront pas l'élaboration de cette *« stratégie de sortie de crise »* qui a été évoquée lors du récent colloque national sur la recherche et la technologie. Il faut pouvoir mesurer les conséquences d'une réorganisation de l'appareil productif sur tous les aspects de la vie. S'il faut *« faire suer les machines »*, est-ce nécessairement au détriment d'une catégorie de personnel sans cesse marginalisée par rapport à la vie de l'usine, du bureau ou de la ville ? ■

(1) Cité dans *De l'usine on peut voir la ville*, p. 129. Actes des journées d'études sur le thème « Les travailleurs et les effets de la production sur les milieux et les modes de vie » qui ont eu lieu les 9 et 10 mai 1980 à Paris. 397 pages. Publié en juin 1981 par Echanges Sciences Sociales c/o Denis Duclos, 77, rue de Stalingrad, 94110 Arcueil.

(2) Ce rapport ainsi qu'un ensemble de textes présentant le travail de ces chercheurs ont été publiés sous le titre *Initiation à l'ergonomie. Fascicule 1 : travail posté et régulation des conduites* Texte polycopié. Laboratoire de psychophysiologie, université Paul-Sabatier, 118, route de Narbonne, 31082 Toulouse, Cedex, et LASS-C.N.R.S., 7, avenue du Colonel-Roche, 31400 Toulouse. ANACT, 16 à 20, rue Barbès, 92120 Montrouge, tél. 657-13-00, publie une « lettre d'information » dont plusieurs mémentos ont été consacrés au travail posté. Voir lettre nº 9, février 1977, et lettre nº 32, juillet-août 1979.

(3) Voir notamment A. Reinberg *Des rythmes biologiques à la chronobiologie* (1979, Ed. Gauthier-Villars, Paris) et A. Reinberg *et alii*, *l'Homme malade du temps*, 1979, Ed. Pernand, Stock, Paris.

(4) Gilbert Cette : *Durée d'utilisation des équipements et efficacité du capital fixe dans l'industrie, 1959-1977*, juin 1981, Centre d'études industrielles, université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, 90, rue de Tolbiac, 75634 Paris Cedex 13. Tél. 584-11-66, poste 419.

(5) *Rapport de mission sur l'aménagement et la réduction du temps de travail*, 1980. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07, tél. 261-50-10.

(6) *Le Monde* du 22 janvier 1982.

(7) Voir *C.F.D.T. aujourd'hui*, nº 38, juillet-août 1979. Dossier « Travail posté », 5, rue Cadet, 75439 Paris Cedex 09. Tél. 247-71-26.

(8) Charles Besseyre : *Evaluation des systèmes de quart dans les industries à feu continu. Une approche individuelle et organisationnelle*, novembre 1981, 396 p., université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille (institut d'administration des entreprises).

VERRE

Les récupérateurs d'Eurêka

Elisabeth, éducatrice, et Jacques employé de banque, ont créé à Sarcelles (Val-d'Oise), une petite entreprise de récupération de verre. Et donné du travail à des jeunes « à problèmes ».

MARTINE CHARTIER

« NOUS *ne nous sommes pas improvisés récupérateurs.* » Ils le sont pourtant devenus à la fois pour échapper au salariat et « dépanner » des jeunes au chômage. Jacques et Elisabeth, respectivement vingt-neuf ans et vingt et un ans, ont créé Eurêka, une association de récupération de verre. Elle emploie, en plus des deux permanents-créateurs, cinq garçons et filles qui ont entre dix-sept et vingt-deux ans. Depuis janvier 1981, date de création de l'entreprise, vingt-deux adolescents s'y sont succédé.

Installée à Sarcelles (1), cette petite équipe procède à la collecte, au tri puis à la vente du verre recueilli sur la voie publique de onze communes environnantes. Elisabeth, éducatrice dans un club de prévention, s'est très vite trouvée devant *« des problèmes économiques à résoudre plus qu'un temps de loisir à meubler. Les jeunes avaient besoin d'argent et d'une formation »*. Jacques, délégué syndical dans un établissement bancaire, travaillait, parallèlement, avec d'anciens détenus. *« Mon projet primitif s'adressait à des sortants de prison. Mais je me suis aperçu, au regard d'associations déjà existantes, qu'il fallait être « solide » pour accueillir des types qui avaient fait dix ans de prison. »*

Deux baraques de chantier encadrent l'entrée du terrain sur lequel ils se sont installés, en bordure de la nationale. L'une fait office de bureau, la seconde d'intendance. Au fond, deux aires bétonnées sont destinées à la réception du verre. Un camion flambant neuf, leur principal outil de travail, contraste avec le dénuement du lieu.

L'abbé Pierre

« Le verre, explique Jacques, *était un marché à prendre dans le Val-d'Oise. Nous sommes arrivés au bon moment. »* Persuadés de pouvoir tenir simultanément un emploi à mi-temps et assurer la bonne marche de leur association, ils ont très rapidement mesuré l'ampleur de la tâche à accomplir. Leur entreprise a pris forme et réalité après leur visite à l'abbé Pierre de la communauté d'Emmaüs (2). *« C'est lui qui nous a permis de démarrer en nous faisant un prêt d'honneur. Son aide nous a été particulièrement précieuse, car ressentie comme caution morale par nos différents interlocuteurs. »*

Deux municipalités leur ont donné leur accord pour l'enlèvement du verre sur leur territoire. Neuf autres ont attendu de voir les premiers résultats. Convaincues rapidement par le sérieux du travail, elles n'ont alors pas hésité à signer une convention avec Eurêka. Deux fois par mois, les bouteilles non consignées, les verres de toute nature, sont déposés sur les trottoirs et sont ramassés par les membres de l'association.

Ces précieuses trouvailles sont ensuite triées : verre cassé ou non, réutilisation finale des bouteilles. Celles-ci sont vendues en moyenne 30 centimes par unité à une entreprise qui en assure le réemploi. Leur principal acheteur est la société Saint-Gobain qui leur reprend le verre 105 francs la tonne. *« Pour l'instant,* constate Jacques, *on couvre les trois quarts de nos frais : charges sociales, salaires et fonctionnement, soit près de 33 000 francs par mois.* Nous devrions atteindre le seuil de rentabilité vers le mois de juin. » En attendant, ils ont dû prendre leur bâton de pèlerin et sonner à bien des portes.

Certaines se sont ouvertes. Le ministère du travail, particulièrement intéressé, leur a accordé six postes, soit quelque 2 000 francs par salaire, au titre des aides à la création d'emplois. Ils ont également consulté l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED). Cet organisme a consenti, après des hésitations, au financement d'un hangar et d'un tapis roulant pour le tri. Ce matériel devrait être disponible au mois de juin.

La réponse du conseil général du Val-d'Oise à la demande de prise en charge de leurs deux salaires est fébrilement attendue. Grâce à la procédure « innovation sociale », le ministère de la solidarité leur a promis une aide. Les subventions sont cependant longues à venir. Entreprenants, Jacques et Elisabeth le sont, sans conteste. Ils ne souhaitent cependant pas devenir des bénévoles. Depuis un an, ils perçoivent le même salaire que les jeunes qu'ils engagent, environ 2 700 francs, parfois moins *« lorsqu'il n'y a pas assez pour tout le monde »*.

L'évolution de leurs « protégés »

Hassan, Dominique et Gutenberg font actuellement partie de l'équipe. Tous les trois manient le verre et l'humour avec la même aisance. Ils n'ont pourtant pas choisi le travail de manutention qu'ils effectuent. Même si les rapports avec ceux qu'ils ne considèrent pas vraiment comme des patrons sont plutôt bons. C'est, pour eux, un moyen de trouver l'argent qui leur fait défaut. Selon Jacques, *« c'est le premier boulot où ils tiennent assez longtemps, soit trois ou quatre mois »*. Cette période constitue une limite approximative, car, explique Elisabeth, *« nous voulons qu'ils fassent l'effort de chercher un stage de formation ou un emploi stable »*. Ceci fait partie des conditions d'admission au même titre que le respect des horaires.

N'intervenant jamais hors du lieu de travail, Jacques et Elisabeth n'en continuent pas moins de suivre l'évolution de leurs « protégés » après leur départ. Les éducateurs et assistants sociaux par l'intermédiaire desquels ils les ont connus les tiennent informés de leur situation.

A mi-chemin entre l'économique et le social, Jacques et Elisabeth n'ont pas encore atteint l'objectif qu'ils se sont fixé. En premier lieu, il leur faut prouver que leur entreprise est viable. Mais, comme une idée ne vient jamais seule, d'autres projets se bousculent dans leurs têtes. Parmi eux, des ateliers de mécanique dans le cadre d'une coopérative ouvrière, la partie récupération restant du domaine du « dépannage ». ■

(1) Eurêka, 15, route de Groslay, 95200 Sarcelles. Tél. : (3) 419-51-68.

(2) Les communautés Emmaüs effectuent la récupération et la vente de meubles et d'objets divers.

DEMAIN

Du soleil en conserve

La nature sait stocker le soleil. Depuis une vingtaine d'années, l'homme s'essaye enfin à l'imiter.

HUBERT D'ERCEVILLE

LA recherche de stockages efficaces d'énergie, qu'elle soit solaire ou autre, est le dernier verrou à faire sauter avant d'étudier logiquement les parts respectives et les dimensions de notre gâteau énergétique futur. Entre nucléaire, combustibles fossiles, hydraulique, solaire, biomasse, rejets thermiques, il faudra panacher ; certains se tailleront la part du lion, d'autres se disputeront les miettes.

Le soleil peut aisément nous apporter ce dont nous avons besoin, mais de manière intermittente dans le temps (nous sommes dépendants de l'alternance nuageuse, jour/nuit, été/hiver) et diluée dans l'espace, et son captage réclamera une importante superficie (30 mètres carrés de capteurs pour l'alimentation en eau d'un habitat individuel). D'un côté, il y a surabondance, donc gâchis, et, de l'autre, insuffisance. Il s'agit de d'emmagasiner cette énergie quand elle est inutile pour pouvoir la réinjecter au moment opportun.

Paradoxalement, le développement actuel du solaire doit beaucoup à l'industrie nucléaire, en particulier dans le domaine du stockage. Contrairement au solaire, le nucléaire apporte une quantité d'énergie constante et délicate à faire varier ; par opposition à la consommation qui, elle, peut s'étager du simple au triple sur une année (en France, minimum et maximum, les 10 août et 22 décembre). Le surdimensionnement prévu des centrales nucléaires apportera théoriquement dès 1985 des excédents de production en heures creuses. Ainsi, en termes de planification économique, il sera plus intéressant de maintenir la production d'électricité à un niveau constant et de trouver des solutions pour stocker cette énergie inutilisée.

Dès lors, *« l'énergie nucléaire est l'objet de tant d'études et de recherches depuis trente ans, et son stockage pose un problème si délicat que l'énergie solaire, dernière venue et pauvrement dotée, aura tendance à se servir des résultats et des conclusions des travaux d'une industrie nucléaire en plein développement »*, constate Roger Dumon, directeur des recherches et développements de la société Creusot-Loire.

Chauffagistes

Le principe le plus simple d'accumulation consiste à garder un corps chaud pour réutiliser sa chaleur dès que la demande s'en fait sentir : c'est le « stockage par chaleur sensible », comme le nomment les spécialistes. L'éventail d'application de ce principe est très varié, et c'est la solution la plus en vogue actuellement : son efficacité est bien maîtrisée à long terme, son coût et sa facilité de mise en œuvre le rendent séduisant et relativement simple.

On peut utiliser de l'eau stockée dans des réservoirs. Ainsi le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) et la société Géotherma (spécialistes en géothermie) s'intéressent aux stockages dans les nappes aquifères à partir de gisements géothermiques avortés (c'est-à-dire n'apportant pas un débit ou une température suffisants pour une exploitation directe) : quelques projets – malheureusement rares – sont à l'étude, visant à faire chauffer de l'eau à 65-70 °C pour l'injecter à 600 mètres de profondeur. En revanche, les chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), associés à la Société nationale Elf-Aquitaine (S.N.E.A.), planchent sur une étude plus audacieuse : ils envisagent d'injecter, à 500 mètres de profondeur, de l'eau chauffée à 160 ou 180 °C sous forme liquide pour pouvoir créer de l'électricité à la sortie du stock.

Quittant le domaine de la recherche et à une échelle plus modeste, on trouve beaucoup d'exemples de maisons solaires fonctionnant sur le même principe. Les H.L.M. solaires de Blagnac (Haute-Garonne) et les immeubles de Bourgoin-Jallieu disposent de réserves d'eau calorifugées et enterrées à faible profondeur. La première est alimentée par des capteurs à ruissellement d'une superficie de 240 mètres carrés ; la chaleur est répartie dans vingt-six appartements par l'intermédiaire d'air soufflé sur le stock, puis ventilée dans des gaines de circulation. La seconde est divisée en six cuves de 10 mètres cubes alimentées par 300 mètres carrés de capteurs ; elle peut fournir le chauffage de douze appartements et la base de leur eau chaude sanitaire.

Si, en France, on croit beaucoup aux stockages à eau nécessitant toute la technologie des tuyaux et raccords à la mode chez nos chauffagistes, la solution dite du « lit de cailloux » est plus développée aux Etats-Unis (du fait de l'origine même de leur mode de chauffage par air pulsé), comme en témoignent les nombreuses maisons solaires construites par Lof, à Denver (Colorado). Néanmoins quelques stockages de ce type existent en France, comme celui de la maison solaire de Dourdan (Essonne), mise au point par des architectes et l'équipe Ramsès du Comité national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) à Orsay : 70 mètres carrés de capteurs à air alimentent un stockage en lit de cailloux concassés de 40 cubes carrés ; seule une pompe à chaleur fait office de chauffage d'appoint.

L'élévation de température d'un sol peut également être utilisée en tant que procédé de stockage. La maison solaire construite sur le centre de recherches d'Elf-Solaize (Rhône) et l'expérimentation de l'Institut de mécanique associé au C.N.R.S. de Grenoble obéissent à ce concept, soit sous forme d'eau circulant dans des tuyaux de faible diamètre disposés sous l'habitation, soit grâce à des radiateurs-plans verticaux enterrés dans le sol.

Enfin, la plus simple et la plus ancienne solution apportée au thème de la chaleur sensible est le « mur Trombe », du nom de son inventeur, le professeur Félix Trombe. Un mur épais, conçu dans l'architecture même de la maison, et qui remplit deux fonctions : capteur solaire et stockage thermique dans la masse. On trouve des maisons de ce type à Odeillo (Pyrénées).

Sels liquéfiés

Un autre moyen, peu usité à l'heure actuelle, mais prometteur, est le stockage par chaleur latente. *« La chaleur latente est la chaleur qu'il faut fournir, ou qui peut être libérée, pour obtenir la transformation physique d'un corps »*, explique Olivier Sidler, ingénieur-conseil thermicien, spécialiste en habitat solaire ; c'est le changement d'état de la matière en solide-liquide ou liquide-vapeur. La recherche actuelle s'oriente vers l'utilisation de sels, dont la mise en œuvre semble aujourd'hui bien maîtrisée, après beaucoup de tâtonnements. Plusieurs maisons solaires construites en France et aux Etats-Unis fonctionnent avec un tel procédé de stockage : la chaleur solaire liquéfie des sels qui restituent leur énergie en recristallisant dès que la température de l'habitat devient insuffisante.

On connaît des réalisations intéressantes sur ce thème, notamment la maison de Grimaud (Var) ou celle de Mougins (Alpes-Maritimes), étudiées par le groupe écothermique solaire du C.N.R.S. et dont le financement est entièrement privé.

Une habitation très originale est actuellement construite avec la collaboration des chercheurs du C.N.R.S. de Nice : ils ont mis au point à Cogolin, dans le Var, un « mur-diode » ne laissant passer le flux de chaleur que de l'extérieur vers l'intérieur. Ainsi, l'énergie transmise par le soleil au stockage salin ne sera restituée postérieurement qu'à l'intérieur de l'habitation. Les stocks obtenus par chaleur latente commencent à se multiplier *in vivo*, et, si les coûts actuels de réalisation restent encore élevés, on devrait arriver à une meilleure rentabilité dans un avenir proche.

En revanche, le principe de stockage de chaleur par voie chimique n'est pas encore sorti des laboratoires. L'homme cherche toujours des moyens rentables pour emmagasiner de la chaleur à partir des modifications chimiques d'un corps. C'est ce qui est fait quand on dissocie l'eau par électrolyse en hydrogène et en oxygène. L'hydrogène, quand il brûlera, récupérera son oxygène, en fournissant une quantité appréciable d'énergie. Ce type de stockage est évidemment très séduisant, mais il présente deux inconvénients : la seule méthode aujourd'hui abordable pour dissocier l'eau est l'électrolyse, il faut donc de l'électricité, et l'utilisation de l'hydrogène comme combustible pose des problèmes d'adaptation à notre industrie.

Les Australiens se sont lancés dans l'exploitation d'un système original : ils utilisent des miroirs solaires pour chauffer de l'ammoniaque et la séparer en hydrogène et en azote. La chaleur pourra être récupérée dès que ces éléments seront remis en présence. Idée intéressante, encore faut-il supprimer les odeurs. Beaucoup d'autres procédés semblables à celui-ci sont développés expérimentalement dans le monde, spécialement par les Suédois, qui mettent actuellement au point une maison fonctionnant uniquement à partir d'un tel système.

Aux États-Unis, jusqu'à une période récente, on croyait aux piles électriques ; il fallut vite déchanter eu égard aux coûts et à la taille des équipements requis. On songe, aussi, à la production massive de biomasse pour stocker le bois ou les algues, au même titre qu'un carburant. C'est le stockage le plus simple que nous donne Dame Nature depuis des millénaires. On commence tout juste à s'en apercevoir.

Longue durée

D'autres procédés de stockage germent sans cesse dans l'imagination de leurs créateurs, et certains voient le jour de manière plus précise. Il en va ainsi du stockage par énergie mécanique. E.D.F. utilise actuellement l'électricité en heures creuses pour pomper de l'eau en amont d'une centrale hydraulique ; l'énergie potentielle ainsi accumulée pourra être convertie en électricité à partir de la même installation fonctionnant en sens inverse ; cela se fait depuis 1975 à la station expérimentale de Révin, dans les Ardennes. En Suisse, cette méthode de turbinage-pompage est très développée.

Dérivé de la technique spatiale, le stockage par volants d'inertie ouvre également de riches perspectives. Il s'agit d'entretenir un mouvement rotatif avec un minimum de perte. L'énergie cinétique de ce mouvement (hélas ! presque) perpétuel peut être récupérée à tout instant.

Un système à air comprimé fonctionne à Brême, en Allemagne de l'Ouest, à l'initiative de la Nordwest Deutsche Kraftwerke. Il s'agit de comprimer de l'air dans des cavités, puis de contrôler son éruption afin de faire tourner une turbine électrique. D'autres procédés sont à l'étude, tel le stockage par aimants supraconducteurs de l'Aérospatiale.

D'autres, enfin, peuvent sembler carrément utopiques, affichant, après des années de travaux, des rendements qui peuvent atteindre...0,1 %. *Bien sûr, on peut tout faire en physique*, commente Olivier Sidler, *mais il nous faut des stockages aux rendements élevés et aux coûts faibles, et non l'inverse. »*

Aujourd'hui, ils existent. Encore doivent-ils déboucher sur un cadre architectural et industriel approprié. L'utilisation principale de l'énergie solaire est le chauffage des locaux (le tiers de notre facture énergétique). Mais ce chauffage ne peut se développer qu'à deux conditions : l'architecture doit être adaptée à l'existence du stock, et la conception du chauffage doit comporter des planchers chauffants, des radiateurs à grande surface d'échange, des convecteurs à basse température ou à air pulsé, pour être utilisés avec les basses températures des stocks (40 à 60 °C).

En effet, avec les stockages basse température, on obtient des rendements appréciables : de 75 à 80 %, en comparaison des 30 à 40 % des centrales nucléaires et thermiques classiques. Mais l'efficacité d'un stockage solaire dépend largement de son délai d'utilisation. *« Un stockage court de type journalier*, note Yves Boileau, chargé de mission au département technique solaire du Commissariat à l'énergie solaire (Comes), *ne permettra pas une exploitation optimale des apports solaires. Surabondants en été, ceux-ci seront collectés en pure perte, tandis qu'en hiver la chaleur produite ne participera que faiblement à la couverture des besoins thermiques. »* En revanche, ajoute-t-il, l'efficacité énergétique de l'installation peut être fortement accrue si l'on vise un stockage de longue durée (quelques semaines à plusieurs mois) conçu pour accumuler à la belle saison les calories solaires et à en décaler artificiellement l'utilisation.

Les techniques existent, qui ont fait la preuve de leur efficacité. Aux stratégistes de les inclure dans le plan d'ensemble de notre confort à venir. ■

★ *Pour en savoir plus :*

– Conférence internationale sur l'énergie solaire, 27-29 janvier 1977, Nice.

– Colloque national des 21-22 janvier 1981, « Le stockage de l'énergie solaire appliqué au bâtiment – nécessité et avenir pour le solaire », INSA de Lyon, Association lyonnaise et grenobloise pour l'étude et le développement de l'énergie solaire (ALEDES et AGEDES).

– Roger Dumon, *Énergie solaire et stockage d'énergie*, éd. Masson.

– J. Patry, *Stockage par chaleur latente*, Pyc édition.

– *Solaire I*, nos 15 et suivants.

– *Sciences et Avenir*, no 352.

– *Pour la science*, no 28.

CRIBLE — par Annie Batlle

REPÈRES

Le nom du père

L'équipe de Mireille Segrétain-Maurel, conseillère technique au ministère des droits des femmes, étudie les moyens de mettre fin à l'exclusivité de la transmission du nom par le père. Deux solutions sont envisagées. La première offre aux parents la possibilité de donner à leur enfant le nom de l'un ou de l'autre ou des deux. La deuxième donne à l'enfant lui-même le choix du nom de l'un de ses parents ou des deux au moment où il devient majeur.

Dans le même ordre d'idée, le ministère entend permettre à la femme mariée de garder son nom de naissance afin d'éviter que l'usage qui consiste à emprunter le nom de son mari ne se transforme en obligation, comme c'est encore le cas très souvent dans l'ensemble des démarches et correspondances administratives.

L'usage discriminatoire de l'appellation « Mademoiselle » ou « Madame », qui définit la femme par son statut matrimonial, serait, également, supprimé comme les mentions « épouse », « divorcée » ou « veuve ».

Un projet de loi reprenant ces trois mesures pourrait être préparé d'ici à la fin de l'année 1982 (Citoyennes à part entière, ministère des droits des femmes, 25, avenue Charles-Floquet, 75007 Paris).

Hémisphère gai

En cas de lésion de l'hémisphère gauche du cerveau et lorsque l'hémisphère droit assume les principales fonctions, un patient aura, le plus souvent, une vision pessimiste de la vie, et des sentiments, apparemment, injutifiés de colère, de culpabilité et de désespoir. On le verra parfois éclatés en sanglots sans savoir pourquoi. Si, au contraire, à la suite d'un accident, d'une crise d'épilepsie, c'est le cerveau qui est lésé, le sujet sera, généralement, gai, exalté même et manifestera une indifférence étonnante dans un état aussi anormal (Psychologie, 8, rue de Choiseul, 75002 Paris. Tél. : 260-95-00).

A.D.N. et Europe

Le Comité économique et social des Communautés européennes a adopté sa position définitive concernant les travaux relatifs à l'acide désoxyribonucléique (A.D.N.) recombinant.

Les risques associés aux travaux relatifs à l'A.D.N. recombinant sont, aujourd'hui, considérés comme faibles. Mais la C.E.S. estime qu'il est essentiel :

– de continuer à mettre l'accent sur les études d'évaluation des risques ;

– d'assurer une formation en matière de sécurité microbiologique ;

– de maintenir les normes de sécurité afin de rassurer l'opinion publique ;

– d'harmoniser les dispositions en vigueur dans les États membres, afin de garantir, à la fois, une concurrence équitable et des conditions égales en matière de sécurité (Bio-La lettre des biotechnologies, 8, Plants Bruns, 95000 Cergy).

BOITE A OUTILS

L'autogestion

« Les recherches sur l'autogestion en France ont toujours eu beaucoup de difficultés pour être acceptées et reconnues, surtout si elles sont conduites de manière indépendante, tant au point de vue intellectuel que financier, notamment par rapport aux groupes et organisations politiques ou syndicales. Or l'absence permanente de moyens véritables, le recours systématique au bénévolat, le mépris ou l'indifférence des milieux scientifiques, ne permettent pas de créer les conditions favorables au plein développement de ces recherches. La question est donc aujourd'hui de savoir dans quelle mesure le nouveau pouvoir saura reconnaître ce travail et lui attribuer les moyens institutionnels et financiers absolument nécessaires à sa poursuite et même à son élargissement, sans pour antant prétendre porter atteinte à ce qui en fait la valeur et la force : l'autonomie de la réflexion et de l'action, la pluralité des démarches. »

Ainsi s'ouvre la lettre no 6 du CICRA (Centre international de coordination des recherches sur l'autogestion), élaborée par le groupe d'étude de l'autogestion de la Maison des sciences de l'homme. Elle fait le point des recherches dans le domaine en France et à l'étranger : enseignements, recherches, associations, congrès et séminaires, pour terminer par une bibliographie internationale. (Lettre du CICRA, supplément à M.S.H. informations. M.S.H., 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06. Téléph. : 544-38-49, poste 289.)

BLOC-NOTES

Droit de l'informatique

L'U.E.R. de sciences juridiques et l'Institut d'éducation permanente de l'université de Paris-X- Nanterre organisent, les 11 et 12 mai 1982, des entretiens sur *« l'émergence du droit de l'informatique »*. Les thèmes abordés seront, notamment : droit civil et informatique ; droit des affaires et informatique ; droit pénal et informatique ; droit du travail et informatique ; le rôle de l'administration dans les transformations du droit de l'informatique... Chaque thème sera abordé par deux spécialistes, un praticien et un universitaire. (Université de Paris-X, 2, rue de Rouen, 92001 Nanterre Cedex. Tél. : 725-92-34.)

ETRANGER

Le combat culturel des juifs d'Union soviétique

Les visas pour Israël se font plus rares. Les juifs d'U.R.S.S. se tournent de plus en plus, pour conserver et affirmer leur identité, vers leur religion et leur culture.

GILLES FABRE-ROSANE

« EN Russie, les juifs naissent deux fois. Tout d'abord en tant qu'hommes, et cela ne dépend pas d'eux. Puis en tant que juifs, et c'est différent pour chacun, mais la culture juive qu'ils considéraient comme quelque chose d'abstrait apparaît alors comme leur culture bien réelle. » Alla Drugova a vécu cette seconde naissance, cette renaissance, avec son ex-époux Iossif Begun. Lui a été condamné pour parasitisme parce qu'il donnait des cours privés d'hébreu. Elle a pu émigrer en Israël, possibilité de plus en plus limitée. N'y a-t-il donc pas d'autre option pour ceux qui s'affirment juifs en Union soviétique ? Sa réponse marque plus de détermination que de désenchantement. « Les juifs ne peuvent pas vivre en U.R.S.S. Les autorités veulent que les juifs se soumettent à leur culture et veulent les obliger à s'assimiler. Mais elles font régner un tel antisémitisme que les juifs ne pourront jamais s'assimiler vraiment. On ne les laisse ni émigrer comme juifs ni être juifs en U.R.S.S. »

Et pourtant. La révolution de 1917 a accordé aux juifs les pleins droits de citoyens. Le yiddish a été déclaré langue nationale et la religion juive reconnue par la Constitution, qui garantit *« le droit de professer n'importe quelle religion »*, de *« célébrer les cultes religieux »* et de *« suivre un enseignement scolaire en langue maternelle »*. Les juifs sont définis comme une nation — mention portée sur le passeport, — alors qu'ils n'ont pas de territoire à moins de considérer comme tel le Birobidjan, qui compte... une dizaine de milliers de juifs.

Un échec, alors que la population juive soviétique s'élève, d'après le recensement de 1979, à 1 811 000 personnes (dont 700 000 en Russie et 634 000 en Ukraine). Soit 0,7 % de la population totale. Une proportion en diminution (elle était de 1,1 % en 1959 et de 0,9 % en 1970), surtout par rapport à l'empire russe, qui comptait 5 250 000 juifs à la fin du siècle dernier. Mais, compte tenu des difficultés auxquelles expose le fait de se déclarer juif, il est plausible d'estimer entre 2,7 et 3 millions le nombre des juifs soviétiques. Soit autant que la population juive de l'Etat d'Israël.

Cette politique d'assimilation n'a pas été sans résultat. La proportion de juifs soviétiques considérant le yiddish comme leur langue maternelle est tombée de 73 % en 1926 à 14,2 % aujourd'hui (plus 5,4 % qui le considèrent comme leur seconde langue). Les mariages mixtes se sont multipliés et la pratique religieuse a diminué. Phénomène général, mais conséquence aussi d'une politique délibérée des autorités : après la dernière guerre, *« rapidement les autorités soviétiques prirent des mesures directes, planifiées et radicales pour liquider toute la culture juive dans le pays* (1) ».

Aujourd'hui, c'est précisément cette culture qui renaît, ou plutôt l'attachement à cette culture qui s'affirme, à travers les demandes d'émigration vers Israël en particulier : depuis la guerre de six jours, 630 000 juifs soviétiques ont reçu des *vizovs*, invitations de parents résidant en Israël — condition posée par les autorités soviétiques, — mais seulement 251 000 ont obtenu des visas de sortie. Il reste donc potentiellement 380 000 candidats à l'émigration, et beaucoup plus en tenant compte de leurs familles. Mais cette issue se rétrécit : il y a près de 6 000 *refuzniks* (à qui le visa de sortie a été refusé), et le nombre d'autorisations ne cesse de baisser : 405, par exemple, en septembre dernier, contre 1 307 en septembre 1980.

Ne reste alors que l'espoir ? Le désespoir plutôt. Car, pour celui qui veut s'affirmer juif en U.R.S.S., la lutte est inégale. Menacé de perdre son emploi, menacé d'arrestation, de condamnation aux camps de travail ou de relégation loin de sa famille, il n'a que sa volonté et ses certitudes. L'affirmation de l'identité juive devient alors une forme de résistance culturelle.

Résistance

Encore faut-il avoir les moyens de résister. Difficile quand le courrier ne parvient pas, quand le téléphone est écouté ou coupé sous prétexte que vous l'avez utilisé pour une « activité antisoviétique ». Quand on vous confisque votre carte d'identité — mesure grave en U.R.S.S. Quand vous êtes suivi, voire tabassé par d'étranges « voyous ». Quand on perquisitionne chez vous. Quand vous êtes brimé dans votre travail, tel Lev R..., trente-huit ans, physicien dans un institut de recherche moscovite, qui, depuis sa demande de visa, s'est vu interdire de publier des articles et de participer à des colloques scientifiques : on pourra bientôt le renvoyer pour « mauvais travail »...

Clament-ils donc leur judéité sur les toits, ces savants maintenant liftiers, ce mathématicien, Margoulis, qui a reçu la médaille Field, plus haute distinction en la matière, mais n'a jamais été autorisé à soutenir sa thèse de doctorat ? Comment le pourraient-ils ? Ceux qui voulaient commémorer le massacre des juifs de Babi-Yar (où le monument ne mentionne même pas qu'ils ont été fusillés en tant que juifs) ont été arrêtés. Dans la *Grande Encyclopédie soviétique*, la rubrique judaïsme est passée de cent soixante colonnes à seize lignes.

Comment, dans ces conditions, être juif ? On peut difficilement dissocier les éléments religieux et profanes de la tradition juive. De sorte que la synagogue est le centre de la vie communautaire. Mais, sur les quelques milliers d'avant 1917, sur les 1 011 qui demeuraient en 1941, il ne reste plus aujourd'hui que 66 synagogues, dont la moitié dans des régions non européennes, habitées par moins de 10 % des juifs soviétiques. Sans organisme central, chaque temple doit se battre seul pour survivre. Avec seulement trois rabbins au sens strict pour toute la Russie. Et si un centre d'études supérieures religieuses a été ouvert en 1957, fermé, puis rouvert en 1974, il est d'une telle efficacité qu'on envoie de rares étudiants se former... à Budapest.

Aucune Bible en hébreu n'a été éditée depuis un demi-siècle. Le livre de prières Sidour Hachalom, édité à Moscou, fut photocopié il y a quatorze ans à dix mille exemplaires. Le calendrier hébraïque fut tiré à mille deux cent exemplaires à Leningrad. Alors, les juifs recopient des calendriers à la main. De toute manière, ces institutions officielles sont contrôlées par les autorités, qui placent le portrait de Brejnev dans les temples et nomment les rabbins.

Alors les juifs préfèrent organiser eux-mêmes des cérémonies religieuses privées, et clandestines. Tel ce couple qui vient de se marier religieusement en profitant du passage à Moscou d'un rabbin anglais. Quatre personnes en jean et en pull tenaient le dais : un simple châle de prières, sous lequel fut donnée la bénédiction.

Une vie parallèle

On peut se procurer par des touristes des *mezouzats*, petits étuis renfermant les tables de la loi qu'on accroche au chambranle droit de la porte d'entrée (et on les mettra plutôt sur les portes intérieures par précaution), des étoiles de David, que l'on portera sous les vêtements, tout comme on mettra la calotte sous la toque de fourrure. Mais comment obtenir des *matsots*, pain azyme pour la Pâque, dont la fabrication n'est plus interdite mais contingentée en quantité insuffisante et limitée à quelques grandes villes ? Comment se procurer de la viande casher ? Autant être végétarien, comme le font plusieurs. Et comment se faire enterrer dans un cimetière juif alors que ceux qui existaient ont été profanés ou détruits ?

Plus significative encore est la bataille menée autour de l'hébreu. Significative de ce renouveau culturel, mais aussi de l'attitude des autorités. Car, à la différence du yiddish, l'hébreu n'est pas reconnu comme langue des juifs. Différence formelle, si l'on constate que, de toute façon, il n'y a plus depuis longtemps une seule école yiddish, alors que l'Ukraine en a compté huit cents. Au printemps 1980 les autorités ont bien annoncé un projet d'enseignement du yiddish dans trois écoles du Birobidjan, mais cela vise surtout à répondre aux revendications sur l'enseignement de l'hébreu.

La situation à cet égard est ambiguë. L'enseignement de la langue hébraïque n'est pas interdit — il est même dispensé dans des instituts à Moscou, Leningrad, Tbilissi et Zagorsk... réservés aux diplomates et aux spécialistes du Proche-Orient, et d'ont les juifs sont tenus à l'écart. Mais l'hébreu n'est pas autorisé pour autant, de sorte que son enseignement est assimilé à du parasitisme, de l'anti-soviétisme, voire de l'espionnage. Créer un enseignement officiel ? Cela *« ne correspond pas aux intérêts de l'Etat soviétique »*, a-t-il été répondu à Pavel Abramovich, qui donnait des cours privés et demandait à payer les impôts correspondants — ce qui aurait constitué une reconnaissance officielle indirecte. Mais les autorités préfèrent jouer de l'ambiguïté : puisque cet enseignement n'est pas prévu dans les programmes scolaires existants, l'enseignement privé de cette langue n'est pas autorisé... Même si l'enseignement privé des langues est permis, et même si, théoriquement, toute personne peut choisir un enseignement dans sa langue...

L'enseignement de l'hébreu est depuis quelques mois la cible du K.G.B. Begun et Abramovich ne sont pas les seuls harcelés. D'autres, qui ont formé à leur tour des maîtres, sont presque quotidiennement convoqués au K.G.B., quand ce dernier ne fait pas une descente chez eux, parfois en forçant la porte. Ce qui est vrai à Moscou l'est aussi à Leningrad ou à Kiev. Chaque fois le même scénario, comme pour les quinze maîtres d'hébreu qui viennent d'être convoqués au K.G.B. de Moscou : après un interrogatoire qu'on peut difficilement qualifier de « courtois » — quand ils ne sont pas molestés, — on les somme de cesser d'arrêter immédiatement leur enseignement sous peine d'arrestation. Et, quel que soit le prétexte invoqué, la condamnation ne se réfère jamais à l'enseignement de l'hébreu. Comme dans le cas de Lokshin et de Tsukerman, de Khishinev, qui ont écopé de trois ans de camp de travail pour « trouble de l'ordre public »...

Malgré cela, les cours d'hébreu se multiplient. Les enseignants (une centaine, dont la moitié à Moscou) sont souvent des *refuzniks*. Leurs élèves — un millier actuellement — sont aussi bien des savants que des adolescents. Les cours ont lieu dans des appartements qui changent souvent, pour éviter la présence d'« étudiants » du K.G.B... Mais ce dernier se tient au courant et est souvent présent. Devant l'immeuble, pour relever les noms des participants ou leur barrer l'accès, comme pour le cours de Yacov Rabinovitch à Leningrad. Ou bien il fait irruption pendant le cours et relève l'identité des présents, qui seront menacés, par exemple, de perdre leur emploi. Ou, encore, il perquisitionne et emporte tout ce qui peut avoir trait au judaïsme : livres (il suffit que l'auteur soit juif comme Elie Wiesel ou Saül Bellow), dictionnaires (denrées rares, et le seul dictionnaire hébreu-russe édité en U.R.S.S., le Chapiro, est lui aussi confisqué), châles de prières...

Mais la chaîne continue. A leur tour, les étudiants donnent des cours d'hébreu. D'autres instruments de travail leur parviennent — y compris du matériel audiovisuel. Les lieux des cours sont modifiés. Et la résistance se poursuit autour de cette langue proscrite aux débuts de la révolution de 1917 comme *« cléricale et réactionnaire »*.

Underground

Cela s'explique. Le rapport à l'hébreu est bien un rapport au judaïsme. C'est pourquoi plusieurs séminaires ont élargi leur activité à la connaissance des réalités de l'État d'Israël — que les juifs soviétiques ne connaissent le plus souvent qu'abstrait et idéalisé, ou bien à travers la propagande antisioniste, — de l'histoire et de la civilisation juives, et, au-delà, de la vie juive. Le séminaire de Riga étudie ainsi l'histoire de son ghetto. Celui de Vilnus évoque Israël à l'époque contemporaine, avec des projections de diapositives sur Jérusalem.

Ces groupes d'étude jouent aussi deux autres rôles. Ils permettent à des personnes ayant perdu leur emploi à cause de leur activisme juif de maintenir une activité intellectuelle. Les séminaires scientifiques de Leningrad avaient ainsi pris des proportions considérables, avec plus de cent personnes dans un appartement. D'autre part, ils offrent à des jeunes juifs à qui les autorités refusent l'entrée à l'Université la possibilité de suivre un enseignement. Comme dans le cas de l'université juive de Kharkov, destinée aux enfants de *refuzniks*, qui ne sont pas admis dans les instituts. Au programme : maths, physique, chimie, histoire et hébreu, enseignés par des bénévoles. Le 28 août dernier, deux jours avant l'ouverture du second degré, qui devait débuter sous le patronage de l'université de Jérusalem et d'une université américaine, des perquisitions ont eu lieu chez tous les enseignants, le matériel pédagogique a été confisqué, et l'animateur, Aleksander Paritsky, arrêté et condamné à trois ans de camp de travail.

Tel a été le cas avant lui du professeur Brailovsky, qui tenait un séminaire auquel rendaient visite des savants du monde entier, désireux de lui manifester ainsi leur soutien. Tel sera probablement le cas du dernier carré de physiciens et de mathématiciens « exclus de la science ».

Car, ces derniers temps, les autorités soviétiques interviennent systématiquement pour empêcher la tenue de tels séminaires. Celui qui réunissait des biologistes et des physiciens chez les Bogomolny, à Moscou, a été interdit, par exemple. Mais, là aussi, la résistance se poursuit. Au risque de perdre son emploi et de voir son enfant refusé à l'Université, ce qui implique son départ à l'armée (en Afghanistan, par exemple) et l'impossibilité pour lui d'émigrer pendant longtemps, sous prétexte qu'il détient, après le service, des « secrets militaires ». Alors, Vladimir K..., vingt ans, refusé à l'université de mathématiques à l'issue d'une épreuve de culture générale permettant bien des appréciations, reçoit des cours de ses parents mathématiciens, de leurs amis spécialistes dans ce domaine, de visiteurs étrangers, aussi.

De l'obstination ? De la conviction plutôt. Celle d'être juif. Une conviction expliquant seule que, en pleine répression, on traduise clandestinement l'écrivain israélien Samuel Agnon, prix Nobel de littérature : la traduction sera acheminée en Israël pour être imprimée et le livre sera introduit en U.R.S.S. par divers moyens. Car, si 360 livres ont été publiés en yiddish en 1940, seulement 5 le furent en 1976. Et aucun livre en hébreu n'a été publié depuis des décennies. 171 revues et journaux juifs paraissaient en 1917 (dont 81 en yiddish et 10 en hébreu) : seuls subsistent le *Birobidjaner Stern* (10 000 exemplaires au Birobidjan) et le *Sovietishe Heimland* (mensuel tiré à 25 000 exemplaires). Et ils ne traitent d'aucun sujet juif — sauf du « sionisme »... Alors on édite des samizdats comme *Iton Alef* (« Journal A ») à Riga, ou *Tarbut* (« Culture ») à Moscou.

Pas de musique juive à part un théâtre musical de chambre officiel. Des concerts sont organisés en appartement ou en forêt : le premier, il y a deux ans, réunit près de Moscou sept cents personnes, le second, mille deux cents, mais les autorités l'ont interdit. Alors, on enregistre sur cassettes les airs que viennent à domicile chanter des touristes juifs. Et on fait circuler les précieuses bandes. Pas de théâtre, à part les deux troupes officielles ? Ada Lazarnovskaya, artiste peintre, crée un théâtre juif pour enfants, qui vient jouer dans les appartements, et même devant la synagogue de Moscou. Benjamin Bogomolny, ingénieur en bâtiment, écrit et monte deux pièces de théâtre sur les *refuzniks*, jouées au domicile de ces derniers.

Les autorités soviétiques ont voulu faire des juifs un peuple sans histoire, sans identité et sans avenir en contrôlant sévèrement son émigration. Le renouveau actuel de la conscience juive dans ce pays — même s'il est nécessairement limité sur le plan quantitatif — illustre une tendance inverse. La présence de vingt mille juifs à la synagogue de Moscou lors de la récente fête de la Torah le confirme. Les juifs soviétiques se réapproprient. Une renaissance. Dans l'adversité. Comme souvent dans l'histoire du peuple juif. ■

(1) Yehoshua Gilboa, *The Black Years of Soviet Jewry Little*, Brow and Company, 1971, p. 187.

REFLETS DU MONDE

JOURNAL DE GENÈVE

Puritanisme et prévention des accidents

« La police de Zurich a fait interdire une publicité pour blue-jeans montrant le derrière, nu, d'une femme parce qu'elle pouvait devenir source d'accidents de la circulation », rapporte le *Journal de Genève*.

» L'affiche qui montre un mannequin, de dos, portant une veste de jeans et rien d'autre, a été placardée dans d'autres villes suisse, sans provoquer de réactions. « Cela va trop loin, a déclaré un responsable de la police zurichoise. *Il est évident que les automobilistes jetteront tous un œil. »*

« Et un ordinateur, un ! »

On n'arrête décidément pas le progrès, y compris dans ses applications les plus humbles. Au traditionnel *« Et deux choucroutes, deux ! »* des serveuses de restaurant pourrait bientôt succéder, si l'on en croit le *Journal de Genève*, un discret pianotement sur un terminal d'ordinateur. La rapidité et l'efficacité y gagneront ce qu'y perdra le folklore gargotier... Le quotidien suisse raconte :

« Un petit terminal portatif, de la taille d'une télécommande de poste TV et fonctionnant selon le même principe (émission infrarouge), permet désormais au garçon de café ou au chef de rang de passer ses commandes au bar ou à la cuisine, directement depuis la table du client.

» Un collecteur de données centralisé, situé dans un angle discret de la salle, retransmet les informations en provenance des différentes stations mobiles et les canalise vers l'office ou la cuisine, où se trouve un terminal de vision et d'édition. Autre avantage présenté par ce système : la facture est constamment actualisée et peut immédiatement être émise par l'imprimante du système. Le constructeur affirme que les gains de temps ainsi réalisés dans la salle, à l'office et même à la comptabilité (qui peut être raccordée on-line au système), feront que ces installations seront rapidement généralisées dans les établissements d'une certaine importance.

» Autre avantage : les commandes étant directement transmises, il n'y a pas de risque d'erreurs provenant d'une mauvaise interprétation de l'ordre, ce qui est souvent le cas, notamment, avec du personnel maîtrisant difficilement la langue du pays. »

AGENCE FRANCE-PRESSE

Un nom difficile à porter

Un juge de Bonn, rapporte l'Agence France-Presse, qui, récemment demandait son nom à une prévenue s'entend répondre « Qu'est-ce que ça peut te faire ? ». Surmontant son courroux et s'armant de patience, le juge réitère sa question plusieurs fois, et plusieurs fois obtient la même réponse. Il demande finalement à la jeune femme de produire une pièce d'identité. Il constate alors qu'elle s'appelle Wasgehtsdichan, soit en allemand « Qu'est-ce que ça peut te faire? ». Un nom bien difficile à porter.

BRAS-DROIT

Les fourmis de l'Assemblée

Des travailleurs de l'ombre : les assistants des députés. A la fois chefs de cabinet, hommes (ou femmes) de dossiers, militants... Beaucoup d'entre eux se plaignent de la précarité de leur statut.

PHILIPPE COHEN

TÉLÉSPECTATEURS des mercredis de l'Assemblée (1), observateurs de la vie parlementaire, attention : un orateur peut en cacher un autre ! Et derrière les effets de manches de nos députés s'agite tout un peuple de travailleurs de l'ombre. Ils sont mille quatre cents assistants et secrétaires à travailler pour leur boss : le parlementaire. Alors que le corps des fonctionnaires du Palais Bourbon existe depuis 1789 (voir encadré), la fonction d'assistant parlementaire ne s'est formalisée qu'en 1976 à l'Assemblée et au Sénat.

C'est à cette date, en effet, que l'Assemblée nationale a donné à chacun de ses élus la possibilité d'embaucher un assistant en plus de la secrétaire qui travaillait pour lui. Le groupe parlementaire socialiste avait alors chaudement approuvé cette initiative qui s'inspirait du Bundestag allemand. L'innovation avait néanmoins inquiété certains députés : en Allemagne, plusieurs assistants avaient fini par si bien connaître les dossiers de leurs employeurs qu'ils s'étaient présentés contre eux – parfois avec succès – aux élections suivantes.

On retrouve d'ailleurs une trace de cette mésaventure dans la formulation du contrat-type que proposent les députés français à leurs assistants : « *L'assistant ne sollicitera pas de fonction élective dans la circonscription d'élection du député sans avoir obtenu son accord écrit.* » Malgré ces réserves, on a finalement été plus loin et plus vite qu'en Allemagne : en 1978, le bureau de l'Assemblée décidait d'octroyer aux parlementaires français un deuxième assistant. Certes, on est encore loin du « staff » de cinquante salariés dont s'entourent la plupart des sénateurs américains (2). Mais chaque député se trouve à la tête d'une mini-P.M.E. de deux ou trois salariés.

Tondre le gazon

La fonction d'assistant parlementaire est peu définie. « *Il faut suivre les sessions, prévenir le député pour qu'il ne rate pas le moment du vote, suivre les dossiers, etc. Par ailleurs, je passe la moitié de mon temps de travail à répondre au courrier, tenir les permanences. Enfin, j'ai aussi la responsabilité du journal que publie Florence d'Harcourt* (député apparenté R.P.R). » Et M. Philippe Sassier ajoute que « *de toute façon, c'est le député qui décide de tout* ». « *On fait... tout ce que le député ne fait pas* », explique M. Gabriel Back, un vétéran de la profession. « *On peut nous demander n'importe quoi : il n'y a pas de limite puisque nous n'avons aucune référence, aucun véritable statut* », se plaint son voisin et collègue. Et de citer l'exemple devenu célèbre de cet assistant ayant traîné devant les prud'hommes son sénateur de patron qui voulait l'obliger régulièrement à tondre le gazon de sa propriété !

Une fonction nouvelle et mal définie engendre des abus en tout genre. Tel ce député – « *ministrable* » dit-on – pour lequel le premier devoir de l'assistant est de disposer une rose dans son bureau pour lui insuffler bonne humeur et ardeur au travail...

Aussi plaisants soient-ils, ces exemples restent exceptionnels. Dans la majorité des cas, l'assistant ne met que ses compétences intellectuelles au service de son employeur avec lequel il travaille en bonne intelligence. Mais en créant un cadre financier et juridique sans en préciser le contenu, le Parlement a laissé s'instaurer un certain flou autour de la fonction. C'est pourquoi, comme le fait remarquer l'un d'eux, « *il y a autant d'assistants que de députés* ».

Les « assistants de groupe » sont souvent considérés comme des privilégiés par leurs collègues. Affectés à un groupe parlementaire, ces militants chevronnés ont été choisis en fonction de leur fidélité au parti mais aussi de leur formation, souvent juridique. Ils sont, en effet, plus précisément chargés d'aider les parlementaires qui participent aux différentes commissions permanentes de l'Assemblée (3). Bien que rémunérés par celle-ci, leur statut s'apparente plutôt à celui de permanents d'un parti : ce paradoxe est un exemple des moyens détournés mais tolérés de financement public des formations politiques.

Un poste d'assistant de groupe peut devenir un tremplin vers une véritable carrière politique. M. Philippe Martin (P.S.) est ainsi devenu chef de cabinet au ministère de l'urbanisme et du logement, tandis que M. Jean Glavany (P.S. également) a été recruté par les services de l'Elysée. Au total, une dizaine environ d'anciens assistants du groupe socialiste travaillent aujourd'hui dans les cabinets ministériels.

Hiérarchies

A l'opposé, la catégorie des assistants de députés provinciaux semble moins favorisée : chaque élu peut en effet décider de maintenir dans sa circonscription l'un ou même les deux assistants qui dépendent de lui. Sans y être vraiment préparés, ces hommes ou ces femmes – il y en a autant dans la profession – connaissent alors des joies plus proches de l'assistanat social que du travail politique. Il leur faut, sourire de circonstance à l'appui, rassurer une mère de famille sur la progression de son dossier en H.L.M. ou bien arracher une affectation militaire proche de son domicile au benjamin de la famille.

Aux moments chauds (avant les élections et à la Noël), le courrier devient leur bête noire : il n'est jamais fini, et comment répondre de façon personnalisée à des demandes de « services » toujours identiques et vis-à-vis desquels ils sont le plus souvent impuissants ? Bien entendu, le métier ne comporte pas que des désavantages. L'assistant suit aussi des dossiers qui l'intéressent d'autant plus qu'il est souvent issu de la localité où il travaille. De plus, son poste de travail constitue un observatoire de choix et offre parfois des opportunités de carrière politique locale, si toutefois il obtient l'agrément de son élu.

Qui, mieux qu'un assistant, connaît dans le détail la circonscription, les électeurs, leurs préoccupations ? Il assiste aux réunions de son patron et serre la main des électeurs. Parfois le député va même jusqu'à faire de son lieutenant un capitaine en lui proposant d'être son suppléant aux élections. M. Bruno Bourg-Broc (R.P.R.), l'un des vainqueurs des dernières législatives partielles, est un ex-assistant parlementaire, le premier de l'opposition, alors qu'ils sont déjà six dans ce cas parmi les députés socialistes. Ces cas de figure sont cependant exceptionnels : « *S'il y a bien une erreur à ne pas faire, c'est de se prendre pour un député* », affirme un assistant de l'opposition.

Au sein même de la catégorie des assistants parlementaires, une subtile hiérarchie existe entre les provinciaux et les Parisiens. Un député-maire, appuyé par une équipe municipale, n'aura pas besoin de fixer à demeure ses deux assistants. Il aura intérêt, surtout s'il est peu au fait des subtilités de l'institution, à muter l'un d'entre eux à Paris. Il lui demandera alors des dossiers ou des notes sur les débats de la session, la préparation d'une intervention, voire d'un article dans la presse. Plus le menu fretin : courrier, téléphone, contacts divers. Tout comme son collègue du groupe, l'assistant parisien travaillera alors au rythme même des débats parlementaires.

Mais entre eux également la hiérarchie est organisée : les assistants de groupe touchent 1 000 F de plus, disposent toujours d'un bureau au sein du Palais Bourbon et circulent librement dans l'hémicycle. L'assistant d'un élu, en revanche, effectue quotidiennement l'humiliant détour par les sous-sols de l'Assemblée pour aller chercher le courrier... Quant à son collègue de province, il ne vient que rarement à Paris. Les collaborateurs de groupe considèrent d'ailleurs qu'« *ils font de la politique* » et confient volontiers avec un sourire indulgent que leurs collègues, les « *pauvres* » sont souvent les « *bonniches des députés* ». Lorsque le groupe parlementaire socialiste se réunit le mercredi, la porte se ferme sur les assistants du rang, tandis que ceux du groupe sont invités.



ANDRE BONHOMME

Les fonctionnaires

Les personnels de l'Assemblée nationale se composent de mille trente et un salariés : la moitié d'entre eux s'occupent du maintien en état et de la surveillance des lieux, les huissiers-surveillants, les mécaniciens et les chauffeurs. L'autre moitié est affectée aux tâches administratives : secrétaires des débats, sténographes, administrateurs, secrétaires administratifs, etc. Recrutés sur concours ou examen professionnel ces personnels ont, depuis 1958, un statut proche de celui des fonctionnaires de l'Etat. Ils jouissent d'ailleurs de la sécurité de l'emploi et bénéficient, selon leurs fonctions, de rémunérations équivalentes aux catégories A, B, C, D, de la fonction publique.

Les hors-statut

En plus de son indemnité mensuelle (22 000 F), chaque député reçoit chaque mois une enveloppe budgétaire destinée à financer l'ensemble des tâches de documentation et de secrétariat nécessaires à l'exercice de sa fonction. Avec la première partie de cette enveloppe, d'un montant de 14 300 F, chaque élu paye chaque mois les deux assistants qu'il a la possibilité d'embaucher. Il ne peut cependant utiliser cette subvention autrement. Ce qui fait que dans la plupart des cas chaque assistant est payé environ 6 000 F. La deuxième partie de l'enveloppe (13 600 F) est utilisée par l'élu pour financer les tâches de secrétariat. Le plus souvent, il embauche une secrétaire, le restant de la somme allouée lui permettant de payer un local dans sa circonscription, un surcroît ponctuel de secrétariat ou même un contrat d'étude sur un sujet donné.

« Faites-moi ce numéro »

La position du député joue également beaucoup dans le travail de son assistant. M. Alain Richard (P.S.), premier au classement du travail parlementaire, donne beaucoup de travail législatif à son collaborateur. A l'inverse, sa collègue au service d'un député qui « *cherche* » la mairie d'une grande ville de province, avoue franchement qu'elle s'ennuie un peu dans son bureau du 101, rue de l'Université. Enfin, si le style fait l'homme, celui du parlementaire façonne la vie quotidienne de son second. Certains assistants se plaignent ainsi d'être contraints d'abandonner leur bureau à leur employeur alors qu'ils sont seuls à y travailler 90 % de la journée. D'autres se voient traités en secrétaire – « *faites-moi ce numéro* », – ce qui a le don d'excéder la victime qui, le plus souvent, est titulaire d'un diplôme de 3e cycle et se considère comme un intellectuel.

On l'aura compris, la couleur politique du député influe moins qu'on ne l'imagine sur le sort des assistants. Sauf en ce qui concerne le parti communiste qui, là comme ailleurs, a adopté des mœurs politiques particulières. Les collaborateurs du parti travaillent tous sur le terrain, dans la circonscription de leur élu. Le groupe parlementaire communiste s'entoure néanmoins d'une dizaine d'assistants de groupe, tous ravis d'une fonction qui leur permet de lier métier et idéal politique : « *Nous sommes des militants avant tout*, affirme M. Francis Currat. *Nos relations avec les députés sont des relations de travail, mais au sens de travail politique, militant. Nous participons tous à des groupes de travail centrés sur des questions d'actualité ou des problèmes fondamentaux. Et chacun peut y intervenir sur la stratégie du parti ou proposer des idées : il n'y a aucune gêne entre nous.* » Les assistants communistes voient sans doute leur rôle bonifié par l'origine professionnelle des élus du P.C.F., qui manquent de juristes ou d'économistes de formation. Les collaborateurs du P.C.F. se distinguent aussi de leurs collègues en se contentant de 4 500 F de salaire mensuel. La différence est réservée au parti.

Du côté de l'opposition, 50 % des assistants seulement sont membres du parti de leur employeur. Même M. Michel Veneau, pourtant assistant de M. Claude Labbé (président du groupe R.P.R.) et candidat de ce parti aux prochaines élections cantonales, n'y a jamais occupé de responsabilités importantes. Ils s'efforcent autant que leurs patrons de « tenir » leur circonscription. Tâche d'autant plus difficile qu'ils sont coupés des ministères dans lesquels ils avaient leurs entrées pour régler un problème ou obtenir une information. Beaucoup se plaignent aussi de l'« *esprit de revanche* » dans lequel s'est opéré le changement au Palais Bourbon : « *On m'a foutu dehors de mon bureau comme un malpropre* », assure l'un d'entre eux.

Camarade-patron

« *Nous sommes des salariés comme les autres. La spécificité de notre fonction tient seulement à ce que nous avons deux employeurs : celui que nous appelons notre « camarade-patron » et qui nous a embauchés, et l'Assemblée qui, il ne faut pas l'oublier, nous paie chaque mois.* » Ce propos franchement syndical tranche avec le ton feutré qui était jusqu'alors celui de la masse des assistants. Il émane des représentants de l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-F.O., constituée en novembre dernier et regroupant essentiellement des assistants de parlementaires socialistes.

Les quelque cent nouveaux venus de la majorité ont en effet donné des ailes à l'ardeur revendicative de la corporation : la base sociale et culturelle des assistants s'est trouvée brusquement élargie et beaucoup de « bleus » se considèrent davantage comme des salariés que comme des militants remplis d'abnégation pour la cause du parti. Dès lors, ils jugent leur statut à la lumière des acquis du mouvement syndical et mettent à nu sa réalité profondément contradictoire avec les principes généraux de droit du travail de la France socialiste.

A la lecture des clauses du contrat-type qu'ils ont été amenés à signer, on ne leur donne pas forcément tort. Droit à l'emploi ? Chaque assistant peut à tout moment être licencié. Sans parler du délicat problème de la reconversion, incontournable dans une profession où l'on ne fait que passer : avoir été des années durant le collaborateur d'un homme politique n'est pas forcément bien perçu dans les milieux professionnels. Dans sa reconversion comme dans son recrutement, l'assistant demeure donc totalement dépendant de l'élu. Durée du travail ? L'assistant « *se soumettra aux directives de son député, compte tenu des obligations de celui-ci* ». Aimable formulation derrière laquelle se cachent parfois des week-ends entiers passés à suivre le parlementaire dans des réunions interminables.

Congés payés ? Ils sont fixés « *compte tenu des nécessités de la collaboration* ». Droit à l'ancienneté ? Il n'est pas prévu, sauf pour les assistants de groupe. Bref, le statut des assistants comporte plus de devoirs que de droits et demeure sous le signe de la précarité. Ce n'est d'ailleurs pas celle-ci que contestent les syndicalistes. Comment le pourraient-ils puisque leur fonction est de toute façon remise en question à chaque élection ? Les assistants-syndicalistes veulent néanmoins mettre fin aux abus de pouvoir et tenter de limiter les effets de la précarité de leur fonction.

Comment apprécie-t-on au bureau de groupe socialiste cette flambée de syndicalisation ? Il est encore trop tôt pour en parler, mais les militants de l'intersyndicale dénoncent les obstacles parsemés sur leur chemin : « *On nous a d'abord opposé l'association des assistants socialistes. Puis est arrivé le syndicat autonome, bientôt rebaptisé non affilié à cause des relents de syndicat-maison que rappelle l'intitulé.* » Pour M. Hervé Barré, l'un des assistants du groupe socialiste, plus proche semble-t-il des vœux de sa direction, le raisonnement de l'intersyndicale est quelque peu « *simpliste* » : « *La fonction d'assistant parlementaire est très particulière : c'est un travail, mais qui demeure militant avant tout. Et s'il y a des problèmes, nous devons les régler à l'amiable. Car il serait grave de porter sur la place publique certains conflits entre députés et assistants que ne manqueraient pas d'exploiter l'opposition et la presse de droite et qui relèvent plutôt à mon sens de la commission des conflits du parti socialiste.* »

Quant à ceux de l'intersyndicale, ils ironisent : « *Ce n'est pas un syndicat jaune, c'est un syndicat Joxe* » ! Et de signaler au passage que l'affiliation aux confédérations ouvrières permet enfin de réconcilier l'assistant avec les statuts du P.S. dont l'article 12 prévoit l'obligation pour chaque militant d'adhérer à un syndicat ouvrier...

Bref, entre l'intersyndicale et le syndicat non affilié, c'est la guerre, qui se limite pour l'instant à la course aux adhésions. L'intersyndicale envisage néanmoins de passer aux choses sérieuses (grèves, sit-in...) au cas où l'on ferait la sourde oreille à ses revendications. Au syndicat non affilié, on fourbit les armes qui permettront de désamorcer le mécontentement de la base et de dégonfler du même coup la baudruche syndicale. Contrairement à ce qui se passe ordinairement dans une entreprise, la division syndicale favorise ici les intérêts de la profession : nul doute que pour éviter un scandale revendicatif qui trancherait avec la traditionnelle discrétion entourant les personnels de l'Assemblée, on s'efforcera en haut lieu d'apaiser les inquiétudes des hors-statuts de l'Assemblée. Et de clarifier du même coup les droits et les devoirs de la fonction de ces fourmis de l'Assemblée nationale. ■

(1) FR 3 retransmet chaque semaine la séance de l'Assemblée consacrée aux questions au gouvernement.

(2) Les sénateurs américains ne disposent cependant pas d'un corps de fonctionnaires comparable à celui des questeurs français qui prennent en charge les aspects techniques ou juridiques de la rédaction des projets de lois.

(3) Il existe six commissions permanentes à l'Assemblée : finances et économie générale ; lois constitutionnelles ; affaires culturelles, familiales et sociales ; défense nationale ; production et échanges ; affaires étrangères.

CROQUIS

Embarquement immédiat

Déjà 6 h 14. Nous n'arriverons jamais à temps. Je te l'avais pourtant bien dit de te lever plus tôt, mais toi tu traînes, tu traînes. Tu sais que tu dois être à l'aéroport avec un quart d'heure d'avance... Tiens, le brouillard maintenant ! Il ne manquait plus que lui... Tu as tes papiers et ton argent ? Ce serait drôle de s'apercevoir maintenant que tu as oublié ton billet... Attention, tu ne dois pas dépasser le 90 avec des pneus cloutés. Ce n'est pas le moment de se faire arrêter... Mais enfin, tu vois bien qu'il y a quelqu'un en face, mets-toi en codes ! Heureusement que les gens dorment encore et qu'il n'y a personne sur les routes !

C'est vraiment grave si tu le rates ? Holà ! ce n'est pas une raison pour prendre tes virages à gauche, on n'arrivera pas plus vite... Tu atterris à quelle heure ? Ah oui, il faudrait d'abord que tu décolles, mais tu peux me répondre sans hurler... Dis-moi, on peut faire 30 kilomètres en quinze minutes ? Et encore, notre horloge de voiture retarde un peu... Oh là là, tu as l'air bien crispé ! Ce n'est pas une façon de conduire, ça : on dirait que tu t'agrippes au volant... Attention le camion en face ! Il est arrêté ? Tu es sûr ? Il nous aura fait une belle peur !

On arrive, fonce ! Mademoiselle, pour le vol de 6 h 40, on a encore le temps ? Tout juste ? Allez, au revoir et surtout, je t'en prie, sois un peu moins nerveux ! Je ne serai pas toujours là pour t'aider.

CHANTAL SENAQUE.

CHRONOLOGIE

Février 1982 dans le monde

La chronologie établie par Philippe Boucher et Édouard Masurel paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres figurant entre parenthèses indiquent la datation du numéro du « Monde » où est rapporté l'événement cité.

ÉTRANGER

1 – SÉNÉGAMBIE : La Confédération de Sénégambie entre en vigueur (2).

2 – BELGIQUE : Les « pouvoirs spéciaux » sont accordés au gouvernement de M. Wilfried Martens pour engager sa politique d'austérité. La grève générale de protestation organisée le 8 est plus suivie en Wallonie qu'en Flandre (3, 9, 10 et 23).

2-6 – EGYPTE-ETATS-UNIS : Le président Moubarak, au cours de sa première visite aux dirigeants occidentaux, se rend à Washington, après Rome et Paris et avant Londres et Bonn. Aux Etats-Unis, il obtient la promesse d'une aide économique et militaire accrue (du 2 au 10).

3 – FRANCE-ALGÉRIE : Signature de l'accord franco-algérien prévoyant la fourniture de 9,15 milliards de mètres cubes de gaz par an. Le prix, légèrement supérieur au cours mondial, et la formule d'indexation sur le cours de différents pétroles répondent à la volonté des deux pays de *« valoriser et de mieux commercialiser les produits de base du tiers-monde »* (du 2 au 6).

3-24 – SYRIE : A Hama, de violents combats opposent les Frères musulmans aux forces gouvernementales. Le nombre des victimes atteindrait dix mille (du 12 au 26/II et 2/III).

5 – GRANDE-BRETAGNE : La Société de voyages aériens à bon marché, fondée par Sir Freddie Laker, est mise en faillite (du 6 au 13 et 26).

5 – PROCHE-ORIENT : L'Assemblée générale de l'ONU, réunie en session extraordinaire après l'annexion du Golan par Israël, demande l'*« isolement total »* de l'Etat juif (7, 8 et 9).

Les Etats-Unis et l'Amérique centrale

Les 1er et 2, des membres démocrates du Congrès américain demandent la suppression de l'aide militaire au Salvador pour protester contre les violations des droits de l'homme. M. Alexander Haig réplique que les Etats-Unis feront *« tout ce qui est nécessaire »* pour empêcher le renversement de la junte militaire et démocrate-chrétienne au Salvador, alors que, sur le terrain, on constate une recrudescence de la guérilla à l'approche des élections du 28 mars, boycottées par l'opposition clandestine (3, 4 et 6).

Le 4, à New-York, le père Miguel d'Escoto, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, réaffirme que son pays ne fournit pas d'armes aux insurgés salvadoriens et critique l'*« attitude incroyablement hostile »* de l'administration Reagan (7-8).

Le 21, dans un discours prononcé à Managua, M. José Lopez Portillo, président du Mexique, fait des propositions pour une *« solution négociée »* des crises d'Amérique centrale et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne le Salvador et les relations des Etats-Unis avec Cuba et le Nicaragua (23 et 27).

Le 24, M. Ronald Reagan présente devant l'O.E.A., à New-York, un plan de développement et d'aide militaire de l'Amérique centrale et des Caraïbes qui compte sur la libre entreprise pour « sauver » cette région. Bien accueilli, selon Washington, par les gouvernements concernés, ce plan suscite de vives critiques tant à Moscou qu'à Pékin (16, 20, 26 et 27).

5 – R.F.A. : M. Helmut Schmidt obtient la confiance du Parlement dans un vote qu'il avait suscité pour conforter son autorité au sein de son parti, le S.P.D. (5 et 7-8).

7 – COSTA-RICA : M. Luis-Alberto Monge, candidat du Parti de libération nationale, de tendance social-démocrate, remporte l'élection présidentielle. Il succédera en mai à M. Rodrigo Carazo, d'orientation démocrate-chrétienne (6 et 9).

8 – ÉTATS-UNIS : Le président Reagan présente un projet de budget pour 1983, qui prévoit un déficit supérieur à 90 milliards de dollars, une augmentation des crédits militaires et une réduction des dépenses sociales (7-8 et 9).

8 – IRAN : Le chef militaire des Moudjahidin et une dizaine de dirigeants de l'organisation sont tués par les forces de l'ordre à Téhéran (10, 11 et 12).

8 – GUATEMALA : Les quatre principales organisations de guérilla décident de coordonner leurs actions contre le régime du général Lucas Garcia (10 et 11).

8-9 – SAHARA OCCIDENTAL : Le « comité des sages » de l'O.U.A. confie au président Arap Moi une mission de médiation pour fixer les dates du cessez-le-feu et du référendum au Sahara occidental (10, 11 et 12).

10 – ONU : M. Théo Van Boven, directeur de la division des droits de l'homme de l'ONU, renonce à ses fonctions après avoir accusé l'Organisation de *« discrimination »* (2, 4, 11, 12 et 20).

11 – TCHAD : Le comité *ad hoc* de l'O.U.A. sur le Tchad adopte un plan de paix, qui prévoit un cessez-le-feu le 28 février et une *« réconciliation des parties concernées »*. Le président Goukouni Oueddeï critique violemment ce plan et refuse de négocier avec le « rebelle », M. Hissène Habré, dont les troupes contrôlent les deux tiers du territoire (5 et du 10 au 24).

12-19 – VATICAN : Jean-Paul II effectue en Afrique son premier voyage depuis l'attentat dont il a été victime en mai 1981 : après cinq jours au Nigéria, il se rend au Bénin, au Gabon et en Guinée équatoriale (du 12 au 20).

17 – FINLANDE : M. Kalevi Orsa, nommé premier ministre pour succéder à M. Mauno Koïvisto, élu président de la République, forme un gouvernement de centre gauche (14-15 et 19).

17 – ZIMBABWE : M. Joshua Nkomo, chef de la ZAPU-P.F., est accusé de complot et écarté du gouvernement dirigé par M. Robert Mugabe, président de la ZANU-P.F., après la découverte de caches d'armes dans des fermes appartenant à son parti (10, 11-12 et du 18 au 23).

18 – RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : Aux élections législatives, le parti d'opposition Fianna Fail obtient 81 des 166 sièges contre 78 à la coalition sortante de centre gauche : 63 au Fine Gael et 15 au parti travailliste (17, 21-22 et 23).

18-20 – FRANCE-TUNISIE : M. Pierre Mauroy, pour sa première visite officielle dans le tiers-monde, se rend en Tunisie où il définit les termes d'une « coopération renouvelée » (19, 20, et 21-22).

19 – ESPAGNE : Ouverture du procès des trente-trois putschistes du 23 février 1981, à Madrid, devant un tribunal militaire (13 et du 19 au 25).

21 – C.E.E. : Nouveau réajustement des parités au sein du Système monétaire européen (S.M.E.) : le franc belge est dévalué de 8,5 % et la couronne danoise, de 3 %. Le Luxembourg, dont le franc suit le franc belge, demande un réexamen de l'union économique belgo-luxembourgeoise (23 et 24).

22-28 – O.U.A. : Après l'admission dans l'Organisation de l'unité africaine de la République arabe sahraouie démocratique, le Maroc et dix-huit autres pays protestent en se retirant du conseil des ministres de l'O.U.A. réuni à Addis-Abeba (à partir du 24).

23 – DANEMARK : 52 % des Groenlandais demandent par référendum le retrait de la province autonome de la C.E.E. (23 et 25).

23-27 – LIBYE-TUNISIE : La visite officielle du colonel Kadhafi en Tunisie permet d'assainir les relations bilatérales (11, 25 et 26/II, 2/III).

24-25 – FRANCE-R.F.A. : Le trente-neuvième sommet franco-allemand, réuni à Paris, est l'occasion pour MM. Mitterrand et Schmidt d'insister sur l'aspect politique et international de leur entente. Dans un entretien accordé au *Monde*, M. Schmidt déclare : *« Tout dirigeant ouest-allemand garde toujours à l'esprit nos seize millions de compatriotes qui vivent de l'autre côté de la ligne de partage. »* (du 24 au 27).

25 – R.F.A. : Deux ministres et un secrétaire d'Etat du gouvernement du chancelier Schmidt sont impliqués dans le scandale du financement occulte des partis (27, 28/II - 1/III et 3/III).

26 – MAROC : Le roi Hassan II gracie M. Abderrahim Bouabid et deux autres dirigeants socialistes (28/II - 1/III).

26-27 – FRANCE-ITALIE : M. Mitterrand, en « visite officielle de travail » à Rome, se déclare favorable à l'institution de consultations périodiques entre la France et l'Italie, afin de rééquilibrer la Communauté européenne vers le sud (à partir du 26).

27 – CHYPRE : M. Andréas Papandréou est le premier chef de gouvernement grec à se rendre en visite officielle à Nicosie depuis l'indépendance de l'île en 1960 (27/II, 2 et 3/III).

La Pologne et l'« état de guerre »

1 – De fortes hausses de prix, de l'ordre de 300 % pour certaines denrées alimentaires, entrent en vigueur (2).

9 – Jean-Paul II apporte un soutien sans réserve à Solidarité, alors que Mgr Glemp, en visite à Rome, avait insisté, le 7, sur la nécessité de parvenir à un « accord » grâce au « dialogue » avec les autorités (5, 6, 9 et 11).

9 – Les ministres des affaires étrangères occidentaux participent à la reprise des travaux de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe. M. Haig lance une violente attaque contre les gouvernements soviétique et polonais avant que les débats soient interrompus par le président de séance polonais (du 9 au 15 et 19).

12-13 – A la suite d'opérations de police organisées deux mois après l'instauration de l'« état de guerre », des actions en justice sont ouvertes contre quatre mille personnes (du 14 au 19).

18 – Deux jeunes gens tuent d'une balle dans le ventre un milicien en uniforme dans un tramway à Varsovie (20 et 25).

22 – La presse lance une campagne contre M. Walesa, classé parmi les « extrémistes » (24).

24-25 – Le comité central du parti, convoqué pour la première fois depuis trois mois, donne son « plein appui » au conseil militaire de salut national (du 23/II au 28/II - 1/III).

28 – Le général Kiszczak, ministre de l'intérieur, indique que, à la date du 26 février, 2 552 personnes ont été libérées sur les 6 647 internées (2/III).

Un choix d'enquêtes et de reportages

EGYPTE : L'Egypte sans Sadate (31-I/1-II, 2 et 3).
FRANCE : La « lutte des classes » à l'Assemblée nationale (2, 3, 4 et 5).
GUATEMALA : Témoignages sur la répression (3).
TCHAD : L'état des forces sur le terrain (5 et 10).
R.F.A. : Les limites du pacifisme allemand (6).
EL SALVADOR : La vie « tranquille » d'un territoire libéré (6).
FRANCE-SENEGAL : Des paysans français en Casamance (9, 10 et 11).
FRANCE : Les dessous de carte des cercles de jeux (12 et 13).
ECONOMIE : La réduction de la durée du travail dans le monde (16).
TUNISIE : La Tunisie des incertitudes (17, 18 et 19).
IRAN : Témoignages d'un opposant (20 et 21-22).
FRANCE : L'écologie fait ses comptes (23, 24 et 25).
U.R.S.S. : Quand la Sibérie s'éveille (27 et 28-II/1-III).

FRANCE

La durée du travail



KONK (7-8 février 1982).

1 – M. Pierre Mauroy achève en Haute-Normandie le « tour de France » commencé le 26 octobre pour présenter la politique du gouvernement contre le chômage (3).

1-5 – La Fédération de l'éducation nationale (FEN), réunie en congrès à Avignon, adopte, sur la laïcité, la position modérée du courant majoritaire, proche des socialistes (du 2 au 8).

3-7 – Au vingt-quatrième congrès du P.C.F., M. Georges Marchais, réélu secrétaire général, demande à *« chaque communiste de parler et d'agir en tant que membre d'un parti de gouvernement »*. La délégation soviétique est dirigée par M. Tchernenko, membre important du bureau politique du P.C.U.S. La Chine est représentée pour la première fois depuis vingt ans. Sur l'invitation du P.C. chinois, le principe d'un voyage en Chine d'une délégation du P.C.F. est accepté (du 2 au 11).

5 – La session extraordinaire du Parlement s'achève par l'adoption définitive du projet de loi portant statut particulier de la Corse. Le Conseil constitutionnel, saisi par les députés et les sénateurs de l'opposition, avalise ce texte le 25 (du 5 au 8 et 28/II-1/III).

6 – Mort du bachaga Benaïssa Saïd Boualem, ancien vice-président de l'Assemblée nationale (9).

9 – Mort de Marthe Richard (10).

11 – M. Jacques Chirac, maire de Paris, est reçu à l'Élysée où il approuve le programme de « grands travaux » décidé par M. Mitterrand (7-8, 9, 12 et 13).

11-12 – Le F.L.N.C. revendique vingt-cinq attentats en Corse et deux dans les Bouches-du-Rhône : un légionnaire est tué et deux autres grièvement blessés par balles. Le 19, après une « nuit bleue » à Paris, le 16, l'organisation autonomiste annonce une nouvelle « trêve militaire » (du 13 au 20).

14 – M. Jean Lecanuet, annonçant qu'il va quitter la présidence du C.D.S., précise que, à la tête de l'U.D.F., il va constituer *« une grande équipe du centre »* (13 et 16).

17 – M. Georges Valbon, président (P.C.) du conseil général de la Seine-Saint-Denis, est nommé à la présidence des Charbonnages de France (18).

17 – Au cours d'une rencontre au sommet, le P.S. et la C.G.T. envisagent une *« coopération efficace »*. M. Séguy relève les *« défauts »* de l'action gouvernementale qu'il lui faut *« critiquer et même combattre »* (18 et 19).

18 – M. Pierre Mauroy présente le programme de travail du gouvernement pour le premier semestre adopté le 10 en conseil des ministres (12, 19 et 20).

21 – M. Jean-Pierre Chevènement estime, au « Club de la presse » d'Europe 1, qu'*« il y a place dans la majorité pour tous ceux qui veulent jouer le jeu »* (23/II et 2/III).

24 – M. Valéry Giscard d'Estaing, qui a réuni pour la première fois, le 2, le Conseil pour l'avenir de la France, qu'il a constitué, annonce sa candidature aux élections cantonales à Chamalières (Puy-de-Dôme).

24 – Naissance d'Amandine, premier bébé à voir le jour en France après fécondation *in vitro* (26).

25 – Le Conseil constitutionnel annule quelques « dispositions techniques » de la loi sur la décentralisation mais n'empêche pas sa promulgation qui a lieu le 3 mars (28/II, 1/III et 4/III).

27 – Ouverture officielle de la campagne électorale pour les élections cantonales des 14 et 21 mars. La politisation du scrutin et le pacte conclu entre l'U.D.F. et le R.P.R., qui a encouragé les candidatures uniques de l'opposition, ont pour conséquence une diminution du nombre moyen des candidats par canton. Grâce à un remodelage de la carte cantonale, cent soixante-cinq nouveaux cantons ont été créés en métropole (25 et 27).

28 – La Ligue des droits de l'homme, réunie en congrès à Lille en présence de M. Mauroy, s'inquiète des agissements de l'extrême droite (2/III).

Économie

4 – AFFAIRES : Après la vente du groupe Drouot, septième groupe français d'assurances, à la société Bouygues, première entreprise française du bâtiment, les actionnaires majoritaires de Drouot tentent de s'opposer à la transaction organisée par les dirigeants du groupe (6, 7-8 et 11).

10 – SOCIAL : M. Mitterrand affirme que *« pas un travailleur ne doit craindre pour son pouvoir d'achat à la suite de l'application des trente-neuf heures »*, alors que l'entrée en vigueur, le 1er février, de l'ordonnance sur la réduction du temps de travail est à l'origine de nombreux conflits sociaux (du 2 au 13).

13 – NATIONALISATIONS : La loi sur les nationalisations est promulguée après que le Conseil constitutionnel eut rejeté, le 11, le recours déposé par l'opposition contre le texte définitivement approuvé par l'Assemblée nationale, le 5 (du 3 au 8, 13 et 14-15).

17 – NATIONALISATIONS : Le conseil des ministres nomme les administrateurs généraux des cinq groupes industriels, des deux compagnies financières et des dix-huit banques nationalisés, ainsi que les commissaires du gouvernement des dix-huit banques non cotées et des trois banques mutualistes. M. Mitterrand souligne que *« l'autonomie de décision et d'action »* de ces personnalités *« doit être totale »* (du 17 au 20).

17 – ÉNERGIE : Une Agence nationale pour la maîtrise des énergies est créée. M. Michel Rolant, secrétaire national de la C.F.D.T., en est nommé président (18 et 19).

17 – SYNDICATS : M. Edmond Maire, estimant que, à propos de la durée du travail, M. Mitterrand a donné la priorité au pouvoir d'achat plutôt qu'à l'emploi et aux bas salaires, affirme qu'il s'agit d'un *« sérieux faux pas »* (19 et 20).

22 – AFFAIRES : Un « accord de principe » est conclu entre le gouvernement français et le groupe chimique allemand Hoescht, qui contrôle Roussel-Uclaf : l'État acquerra, dans un premier temps, 34 % du capital de la société pharmaceutique (24, 26, 28/II-1/III).

23 – CADRES : Après la « table ronde » des cadres, organisée à Matignon, les syndicats se déclarent satisfaits des engagements du gouvernement (du 18 au 25).

24 – SYNDICATS : M. Edmond Maire déclare qu'*« il n'y a rien de commun entre les conceptions de la C.F.D.T. et de la C.G.T. sur le type de société »* (26).

25 – AGRICULTURE : Mme Édith Cresson participe à la dernière journée du congrès de la F.N.S.E.A., au Touquet, pour tenter, apparemment en vain, d'atténuer l'opposition du principal syndicat de paysans (du 24 au 27).

La télévision et le changement

Le 18, les trois présidents des chaînes de télévision se réunissent et annoncent qu'un effort d'harmonisation des programmes va être entrepris, au moment où s'expriment, au P.C. comme dans l'opposition, au P.S. comme à la C.G.T., des critiques contre la « nouvelle télévision » et où les sondages révèlent un mécontentement des téléspectateurs. Le même jour, M. Pierre Mauroy précise que la réforme du statut de l'audiovisuel sera présentée au Parlement à la session de printemps et entrera en vigueur le 1er janvier 1983.

Le 24, une grève est organisée à la radiotélévision par plusieurs syndicats qui protestent contre le manque de concertation avec les rédactions sur la prochaine loi sur l'audiovisuel. Cette grève est largement suivie.

Le 26, M. Jean-Marie Cavada quitte la direction de l'information de TF 1; il est chargé d'une mission « sur les télévisions étrangères et les technologies nouvelles ». M. Jean-Pierre Guérin est nommé rédacteur en chef de l'information (à partir du 4).

CULTURE

3 – Ouverture de l'exposition des *Chefs d'œuvre de Jackson Pollock* au Centre Georges-Pompidou, qui a été fermé pendant trois semaines à la suite d'une grève (3 et 4).

6 – M. Jack Lang assiste, à New-York, au vernissage d'une série d'expositions d'artistes français contemporains (14-15).

6 – Mort de Ben Nicholson, peintre anglais (11).

8 – Création de *Tema*, œuvre du compositeur italien Franco Donatoni (10).

9 – Parution du premier des dix tomes du *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* (17).

10 – Constantin Costa-Gavras est élu président de la Cinémathèque française (12).

13 – La Maison de la culture de La Rochelle est inaugurée par M. Jack Lang (16).

17 – Mort de Thelonious Monk, pianiste et compositeur de jazz américain (19).

17 – Mort de Lee Strasberg, acteur américain, fondateur de l'Actor's Studio (19).

20 – Mort de Gershom Scholem, spécialiste de la mystique juive (23).

24 – *Veronika Voss*, film de Rainer Werner Fassbinder, remporte l'Ours d'or du Festival de Berlin (21-22, 23 et 26).

26 – La compagnie américaine Columbia et la société française Gaumont signent un accord pour la diffusion du film étranger aux États-Unis (27).

26 – Mort de Teinosuke Kinugasa, cinéaste japonais (28-II – 1-III).

ALGÉRIE

Trois palmes de béton pour la guerre de libération

De cinquante mètres chacune, trois palmes de béton vont dominer la baie d'Alger : le Mémorial de la guerre de libération.

DANIEL JUNQUA

ILS s'appellent Lelièvre ou Charbonneau, Labrosse ou Lavoie, Laurier ou Bienvenue, des noms qui fleurent bon la Belle Province. Carrés, massifs, le visage hâlé par le grand air, ils occupent, jour et nuit, l'une des crêtes qui surplombent la baie d'Alger à l'est de la capitale, au lieu-dit le Bois des Arcades, juste au-dessus du quartier de Belcourt, où Camus passa son enfance. L'occupation est pacifique, mais elle laissera des traces. Inscrits dans une circonférence de 62 mètres de diamètre, trois gigantesques piliers de béton partent à l'assaut du ciel. Après deux mois, ils atteignent déjà 30 mètres de hauteur. Nul à Alger ne peut plus ignorer qu'il se construit là quelque chose d'insolite et de spectaculaire. Mais quoi ? Les spéculations sont allées bon train jusqu'à ce qu'un écho discret du *Moudjahid* révèle, ces derniers jours, qu'il s'agissait d'un mémorial destiné à rappeler le sacrifice des combattants de la lutte de libération. Il devrait être inauguré le 5 juillet prochain lors de la célébration du vingtième anniversaire de l'indépendance. S'il est alors terminé, les dirigeants des trois sociétés canadiennes qui se sont lancées dans cette aventure : Lavalin, Fitzpatrick Limitée et International Catering Service, pousseront sans doute un soupir de soulagement et pourront légitimement affirmer qu'ils ont accompli un tour de force.

Le mémorial, dessiné par l'architecte polonais Marian Konieczny, professeur à l'aAcadémie des beaux-arts de Varsovie, se compose de trois palmes stylisées qui se rejoindront à environ 50 mètres de hauteur. Elles enserreront une petite tourelle surmontée d'un dôme avant de repartir en éventail pour culminer à 92 mètres. Une antenne de radiotélévision de 24 mètres sera fixée sur la coupole et dépassera le sommet des palmes d'une dizaine de mètres. Au pied de chacun des piliers, symbolisant les trois révolutions – industrielle, agricole et culturelle – de l'Algérie depuis l'indépendance, se dressera une statue de moudjahid (combattant) en djellaba, tenant à deux mains un fusil. Elle sera en bronze et aura 7 mètres de haut. Au centre de l'esplanade circulaire dallée de marbre blanc brûlera une flamme perpétuelle. Sous la tour seront aménagés un musée de la guerre et une crypte. Du haut de la tourelle, à laquelle les visiteurs pourront accéder par des ascenseurs installés dans deux des palmes, le regard pourra embrasser dans sa totalité la baie d'Alger et porter jusqu'aux montagnes de Kabylie, à l'est, sur toute la Mitidja, au sud et sur les vieux quartiers de la capitale, à l'ouest.

Opération de commando

Exceptionnel, ce monument le sera aussi par les nouvelles techniques mises en œuvre pour sa construction. C'est ainsi que les palmes édifiées actuellement à la verticale prennent appui sur des rotules en alliages spéciaux qui permettront, lorsque les piliers auront 50 mètres de haut – à la mi-avril si tout va bien, – de les faire basculer pour qu'elles se rencontrent. Pour mouvoir les quelque 800 tonnes de béton alors coulées, il faudra utilisé des vérins qui seront fournis par l'entreprise française Frayssinet. Les palmes sont construites de façon alvéolaires afin de réduire le poids de l'édifice et de permettre une meilleure réaction au vent souvent violent dans la baie d'Alger.

Pour mener à bien une réalisation dont le coût final est évalué à une centaine de millions de dollars (plus d'1 milliard de francs), les entreprises québecoises n'ont pas lésiné sur les moyens et ont organisé une véritable opération de commando. La plupart des ouvriers et techniciens, tous Canadiens, participant à l'opération logent sur un ferry-boat finlandais, *le S.S. Borea*, commandé par un ancien cap-hornier et amarré en permanence à un quai du port d'Alger. Ils passent, en deux équipes, douze heures d'affilée sur le chantier, par tous les temps, sept jours sur sept, travaillant la nuit à la lumière de projecteurs. A ce rythme, les accidents sont nombreux, mais jusqu'à présent sans caractère dramatique. Au P.C. de la Fitzpatrick Limitée, une note affichée sur le tableau de service met en garde les « fêtards » du *S.S. Borea* coupables d'avoir, un soir, un peu trop forcé sur la bière locale, seule boisson vendue à bord, et d'avoir troublé par leurs bruyantes libations le repos de leurs camarades.

Tout le matériel arrive directement du Canada, et notamment le ciment et les immenses coffrages de plusieurs mètres cubes, parfois préparés à l'avance. Ils sont transportés par une noria de quatre cargos puis amenés à pied d'œuvre par des semi-remorques de l'Armée nationale populaire. L'une des deux voies autoroutières qui passent à proximité du chantier, reliant la cité voisine de Diar-el-Mahçoul au ravin de la Femme sauvage, a été interdite à la circulation et sert de parking et d'entrepôt. C'est l'armée également qui a pris en charge tous les travaux de terrassement et de déblaiement.

Le projet, suivi de très près par la présidence, bénéficie d'une priorité absolue. L'inauguration du mémorial, le 5 juillet, doit être le « clou » d'un ensemble de festivités et de cérémonies.

Une commission, présidée par M. Allahoum, ministre du tourisme, supervise les préparatifs. Huit films sont tournés par l'Office national du cinéma (ONCIC).

La télévision n'est pas en reste, qui prépare entre autres un film historique à grand spectacle sur l'épopée du cheikh Bouamam, l'un des héros de la résistance à la colonisation française à la fin du dix-neuvième siècle (1).

Autour du mémorial, le site tout entier est réaménagé. Les cites d'urgence et les bidonvilles qui dévalent les pentes des collines avoisinantes vont être supprimés grâce à un programme de construction de mille cinq cents logements en préfabriqué confié à quatre sociétés étrangères, dont une française, Prisme, qui a participé à la réalisation d'un des quartiers d'El Asnam. Ce volet du projet est évalué par les spécialistes à environ 80 millions de dollars, soit presque autant que la tour elle-même. Enfin, est prévue la construction ultérieure d'une autoroute à quatre voies qui reliera le monument à la présidence de la République et aux ministères des affaires étrangères. Il faudra pour cela élargir le pittoresque et sinueux « chemin des crêtes » qui conduit de Diar-el-Mahçoul à El Mouradia, où déjà une immense place circulaire a été aménagée.

Tous ces projets n'ont fait l'objet d'aucune information officielle, mais ils sont désormais plus ou moins largement connus. Tout en se réjouissant de voir reloger de façon décente plusieurs milliers de personnes qui vivaient jusqu'à présent dans des conditions précaires, certains regrettent que les fonds ainsi mobilisés n'aient pas été utilisés, par exemple, pour la rénovation de la Casbah, où des immeubles s'écroulent chaque semaine et où des drames sont désormais à redouter, car l'habitat se dégrade rapidement. D'autres déplorent le côté grandiose de l'entreprise et regrettent qu'une réalisation plus modeste mais « plus significative » n'ait pas été confiée à un architecte algérien pour être exécutée par les jeunes du service national.

Il est certain, en tout cas, que la mise en œuvre d'un tel projet vient à contre-courant de toutes les directives officielles depuis trois ans, le gouvernement, et notamment le ministre du plan, M. Brahimi, critiquant volontiers le gigantisme des réalisations effectuées par l'équipe précédente, le recours excessif aux entreprises et aux bureaux d'études étrangers, la sous-utilisation des compétences nationales, l'utilisation de techniques de pointe ultrasophistiquées. Mais il s'agissait, il est vrai, pour l'essentiel d'actions concernant le secteur industriel. En l'occurrence, la volonté d'édifier un monument qui soit à la hauteur des sacrifices consentis pour l'indépendance nationale a primé sur toute autre considération. ■

(1) L'Algérie a célébré, le 19 mai 1981, le centenaire de la bataille de Tazina, livrée par le cheikh Bouamam aux troupes françaises et qui devait se terminer par la déroute de ces dernières. Le cheikh, qui entretint la flamme de la révolte dans le sud-oranais durant les vingt dernières années du dix-neuvième siècle, est mort en 1906 à l'âge de soixante-treize ans, à Qasba-Layoun, aux environs d'Oujda.

YOUGOSLAVIE

Adieu, fastueux congrès

Le pays des congrès et des visites officielles réduit ses frais. Les devises sont rares. Sauf pour certains particuliers...

PAUL YANKOVITCH

PENDANT trois décennies la direction yougoslave se préoccupa d'abord des événements internationaux. Pratiquant une politique étrangère tous azimuts, elle dépêchait de nombreux émissaires dans toutes les parties du monde et accueillait pour ainsi dire quotidiennement délégations et hommes d'Etat étrangers, dont le séjour donnait lieu à d'imposantes et coûteuses manifestations. Les successeurs de Tito sont restés fidèles à ces conceptions de non-alignement mais ont réduit ce va-et-vient perpétuel et lui ont donné une forme et un contenu modestes. C'est ainsi que la durée des visites officielles a été limitée à trois jours au maximum. Il n'y a plus dans les rues des mouvements de masse pour saluer le visiteur, et on a renoncé à une règle non écrite qui voulait qu'il fût promené gracieusement d'un bout à l'autre du pays, pour l'informer du système social ou simplement pour lui faire admirer les beautés naturelles.

Banquets, cocktails, réceptions ont été ramenés à un minimum. A l'heure de l'austérité imposée par une crise économique aiguë, la Yougoslavie a cessé d'être « *un pays socialiste de type hospitalier* ». Les avions spéciaux dont pouvaient se servir même des fonctionnaires subalternes ont disparu du ciel. Le fameux « train bleu » de Tito ne bouge plus d'une gare périphérique de la capitale et le *Galeb*, navire à bord duquel il entreprenait de célèbres périples, n'est plus que navire-école de la marine nationale. L'utilisation des somptueuses Mercedes de la fédération est strictement réglementée, et les frais de représentation en général sont durement imposés par le fisc. Un décret stipule que congrès et autres réunions internationales, dont la Yougoslavie détenait probablement le record mondial, ne peuvent tenir leurs assises qu'après une autorisation du gouvernement qui doit être demandée un an à l'avance.

Pour économiser les devises convertibles, une vingtaine d'agences commerciales à l'étranger et plusieurs représentations diplomatiques et consulaires ont été fermées. Les devises convertibles sont devenues d'ailleurs une obsession pour les Yougoslaves. On ne parle ici que de dollars, marks allemands, francs suisse et français. Comme ces monnaies font grandement défaut à l'État et à l'économie, la presse signale de temps à autre que telle entreprise a dû arrêter ou réduire sa production faute de devises nécessaires à l'importation de matières premières ou de produits semi-finis.

Des taux usuraires

La situation est d'autant plus difficile que les emprunts à l'étranger ou auprès des banques nationales, autrefois relativement aisés à obtenir, ont été soumis à des conditions sévères. Certes, des entreprises exportatrices qui disposent d'un excédent de devises les cèdent à celles qui n'en ont pas, mais à des cours usuraires de 10 à 30 % supérieurs au cours officiel. De telles opérations sont interdites mais elles sont pratiquées couramment sans risque de voir les rigueurs de la loi s'abattre sur les contrevenants. Ceux qui n'exportent pas mais ont tout de même besoin de devises exigent de leurs clients exportateurs le paiement en devises étrangères d'une partie de leurs livraisons. Pas de produits agricoles pour les hôtels, pas d'acier pour les usines qui refusent de les régler en partie en devises. Dans certains cas le procédé ressemble au chantage.

Certains citoyens disposent, eux, de sommes considérables en devises. Elles proviennent des mandats des ouvriers yougoslaves travaillant dans les pays occidentaux, du tourisme, mais aussi de toutes sortes de transactions plus ou moins avouables. Leurs propriétaires les déposent dans les banques (ils ne sont pas tenus d'en justifier l'origine) et s'en servent pour des achats au rabais ou des déplacements à l'étranger. En dépit de la crise, certains passent encore leurs vacances en Autriche, en Italie, en Grèce, en Espagne ou font des voyages d'agrément au Canada, en Australie, en Chine ou aux États-Unis.

Sur 7 milliards de dollars qui en 1981 figuraient sur les comptes en banque des particuliers, 3 milliards ont été retirés. Dans quel but ? Personne ne le sait exactement. La plus grosse partie de cette somme a certainement été dépensée à l'étranger, ce qui fait que les Yougoslaves exportent des devises alors que l'État, lui, a la plus grande peine à s'en procurer. Dans les régions à forte émigration politique les achats et ventes de maison et de terres se font en monnaie forte. Dans les régions touristiques les particuliers font payer l'étranger en devises et non en dinars. Au regard de la loi c'est une infraction, mais on n'a jamais signalé qu'un propriétaire de resturant ou de pension ait été condamné pour ce motif. La presse estime que 500 à 700 millions de dollars sont restés de cette façon dans les poches des particuliers l'année dernière. La richesse de certaines personnes est telle que troiscents possesseurs de devises se sont déclarés prêts récemment à acheter des terrains à bâtir en... Floride. Ces terrains étaient offerts d'ailleurs par un escroc dans la publicité d'un quotidien de Belgrade.

S'il y a donc encore des gens qui ne se privent de rien, une large couche de la population est en revanche à la limite du besoin. Elle n'a ni devises ni dinars. D'autre part, il suffit de consulter la presse pour constater que la fourchette des salaires s'élargit et que les inégalités sociales s'aggravent. Pour y remédier, un grand nombre de mesures sont à l'étude. Il s'agit en premier lieu d'accroître les pensions et les salaires les plus bas. Les décisions cependant ne sauraient être prises très vite ; le système yougoslave exige des concertations préalables longues et compliquées. Pourtant le temps presse. En effet, le début de l'année a été marqué par une vague de hausses des prix, la plus importante que la Yougoslavie ait connue depuis la guerre. Elle a provoqué un mécontentement général et un affrontement inhabituel entre les Républiques fédérées et le gouvernement. Ce dernier est résolu à ramener en 1982 l'inflation à 15 % contre 40 % en 1981. Mais, en tout état de cause, 1982 sera encore une année bien difficile. ■

PUZZLES

La civilisation de la colle

Insensiblement, la colle entre dans tous les objets usuels et pénètre jusqu'à la chirurgie des os.

PIERRE AUDIBERT

UNE goutte de colle sur le pouce, puis l'index par-dessus. En quelques secondes, les deux doigts sont indissolublement attachés. Le banal incident de bricolage, débutant comme une plaisanterie burlesque, s'achève en drame épouvantable. Si l'on tire, la peau s'allonge comme du chewing-gum. A la limite, la colle ne lâchera pas, mais la peau sera arrachée. On cède vite à l'affolement : coup de fil angoissé à l'hôpital ou solution extrême, comme de se découper au rasoir.

Mieux vaut garder son calme, ainsi que le montre ce directeur des ventes dans une grande entreprise d'adhésifs. Entre ses doigts collés, il pousse doucement un crayon en le faisant tourner. Attaquée par les bords, la colle cède peu à peu. Bientôt, les doigts retrouvent leur liberté. Ce directeur s'est contenté d'agir selon les instructions indiquées sur le tube. Une simple question de patience. « *De toute façon,* précise-t-il, *sans rien faire, les sécrétions de la peau auraient fini par dissoudre la colle.* » « *Même avec une goutte dans l'œil, les larmes feraient de même* », ajoute-t-il, optimiste. Mais, dans les hôpitaux, on a parfois découpé des paupières au bistouri. A la suite de plusieurs incidents aux Etats-Unis, des associations de consommateurs s'en sont prises aux fabricants.

Toujours est-il que l'ère du pot de colle blanche avec son pinceau est révolue. Collera, collera pas ? C'était alors le grand dilemme. Maintenant, on se plaindrait plutôt de la trop grande efficacité des produits.

La génération précédente avait vu triompher la seccotine, une des premières colles en tube. « *Elle colle tout, même le fer* », disait la publicité. Le mot « Seccotine » faisait fortune, et entrait dans le dictionnaire. Hélas, derrière la fantastique campagne publicitaire se cachait une classique colle de poisson. La petite marque française allait faire long feu face aux nouvelles venues, toutes issues de la chimie des plastiques, et d'origine étrangère. Faute de recherches sur les produits à hautes performances, la chimie française s'est en effet trouvée débordée. Les grandes marques ou sociétés s'appellent 3M, Loctite, Araldite... Quant au Scotch américain, il a balayé les vieux papiers gommés.

Viser les femmes

En trois ans, la « Superglue 3 » de Loctite a fait un malheur, grâce à la trouvaille publicitaire de l'homme collé au plafond par les pieds, en quelques secondes. « *On pourrait même s'accrocher à dix personnes* », ajoute un responsable de cette société. C'est presque de la magie, mais c'est vrai. Comment le consommateur ne serait-il pas séduit ? Signe des temps : la glu, cette sécrétion des arbres qui servait à attraper les moineaux au Moyen Age, revient avec l'orthographe à l'américaine « glue ». Cette colle miracle n'est pourtant pas la panacée. Parfaite pour le caoutchouc ou certains plastiques, elle ne l'est pas pour d'autres, comme le polyéthylène ou le téflon. Sa faible résistance aux chocs en limite les applications industrielles. Pour certains usages, d'autres viennent la seconder. Un verre cassé ? Il existe alors une colle anaérobie qui durcit rapidement sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. La colle universelle est un mythe, mais on peut presque tout réparer chez soi.

Depuis des années, les bricoleurs avertis ne jurent que par les colles époxydes, comme l'Araldite, d'une résistance à toute épreuve. Mais elles sèchent lentement. Il faut au préalable mélanger leurs deux composants... Cela risque d'échauder les néophytes. Aussi plusieurs fabricants ont-ils lancé les colles cyanocrylates, moins résistantes, mais à prise ultra-rapide, comme la « Superglue ». « *Sur le marché grand public, on vend déjà trois fois plus de cyanocrylates que d'époxydes* », précise-t-on chez Loctite en se frottant les mains. De plus en plus facile, telle est la devise. Les publicitaires, après avoir tout axé sur les bricoleurs et les industriels, visent maintenant le public féminin. D'ores et déjà, la moitié des acheteurs sont des femmes. « *Aux hommes, on laisse le soin de souder et de visser* », commente un fabricant.

Dans le sac à main, le stick de colle ressemble à celui de rouge à lèvres. Dans la boîte à gants, le stylo-feutre de colle est prêt à intervenir. L'écolier n'est pas en reste, avec ses autocollants et ses crayons à bille d'adhésif. A l'instar de la saison du blanc des grands magasins, la colle connaît aussi sa saison, qui coïncide justement avec la rentrée des classes. En deux mois ont lieu 40 % des ventes, précise-t-on chez 3M, la société qui diffuse notamment la marque Scotch. Mieux encore : des colles en aérosol permettent, par exemple, de poser facilement un isolant de polystyrène expansé sur les murs. Les fabricants développent le prêt-à-l'emploi, comme les papiers précollés. Il existe même des pansements préimprégnés pour rafistoler les planches de surf.

Réparer un bibelot cassé est devenu un jeu d'enfant. Il est plus difficile d'imaginer la même méthode à grande échelle. Cela devient pourtant une pratique courante. Ainsi, à Ephèse, une bibliothèque datant de l'époque romaine n'était en 1970 qu'un amas de ruines et de socles de colonnes. Après sept années de travaux, plus de sept cents morceaux ont été mis bout à bout comme un puzzle géant, puis collés à l'Araldite, avec un renfort intérieur de béton armé. La façade reconstruite de la bibliothèque s'élève aujourd'hui sur deux étages. Ce qui vaut pour les monuments anciens s'applique aux bâtiments modernes. Lors de la construction d'un immeuble, en cas d'erreur de conception ou d'une mauvaise prise du ciment, il ne reste qu'à tout abattre... à moins de coller des plaques de tôle dans les zones sensibles. Il en est de même pour les ponts qu'on désire renforcer.

Voilà qui devrait convaincre les industriels. Mais là, une certaine méfiance subsiste. Par la force des choses, on préfère souvent les soudures, les vis ou les rivets. Ces procédés traditionnels d'assemblage, bien visibles et sûrs, ont fait leurs preuves. On les étudie dans les écoles techniques. Rien de tel pour le collage. Aujourd'hui encore, celui-ci demeure un phénomène empirique. Seules deux ou trois écoles spécialisées s'y intéressent, à Strasbourg, ou à Lyon depuis cette année. Pour convaincre, il ne suffit pas de rappeler que les adhésifs ont existé bien avant les autres formes d'assemblage. Certes, des papyrus égyptiens ou des constructions aztèques ont tenu jusqu'à nos jours grâce à la présence de colles naturelles. Mais on continue de douter de leur bon vieillissement à travers le temps. Par chance, l'aéronautique, secteur de pointe s'il en est, s'est brusquement intéressée au problème, dans les années 40.

Chasseurs anglais

En pleine guerre mondiale, les Anglais avaient en effet constaté que leurs chasseurs ne pouvaient rivaliser avec les avions allemands, équipés d'un meilleur moteur. Que faire ? Alléger les avions, en diminuant le nombre de rivets sur le fuselage. On fit alors appel à un adhésif structural, Redux, qui venait d'être mis au point. Depuis cet épisode, l'aéronautique a largement utilisé le collage, apportant les preuves de sa bonne tenue. Aujourd'hui, les fusées et les missiles ne sont pas en reste.

La société suisse Ciba-Geigi, qui commercialise les marques Araldite et Redux, s'est spécialisée dans les structures ultra-légères, appelées « composites » ou « stratifiés ». Ainsi, des panneaux sont constitués à partir d'un nid d'abeilles en aluminium. Celui-ci est pris en sandwich et collé à deux plaques minces composées d'un mélange de fibre de verre et d'Araldite. Le tout, d'une épaisseur d'un centimètre, est quatre fois plus léger que du contreplaqué, et aussi dur que du béton. Les planchers des avions Boeing sont ainsi faits, tout comme les pales d'hélicoptère. Des panneaux analogues équipent les voiliers, les caravanes, et même le métro de Londres, en guise de plafond. Pour les maisons, c'est encore trop cher.

Avec la crise de l'énergie, l'allégement des structures est devenu une nécessité, non seulement pour les avions mais pour tous les types de transport. Le collage est assuré de trouver un débouché massif dans l'automobile. Tous les grands constructeurs comptent des cellules de recherche sur ce thème. Pour le moment, seules les voitures de sport, comme la Porsche 928, avec leurs carrosseries en plastique, sont largement concernées.

Sur les voitures de grande série, l'arrivée des colles se fait au compte-gouttes. Un exemple visible est le collage des rétroviseurs intérieurs sur les vitres. Auparavant, ils étaient vissés sur la tôle, ce qui était dangereux en cas d'accident. On a donc fait appel aux colles anaérobies. Celles-ci ont pour propriété de durcir seulement si l'on serre deux pièces l'une contre l'autre (à l'abri de l'air par conséquent).

Livres de poche

Lorsqu'un professeur américain, Vernon Krieble, découvrit ce produit dans les années 50, il s'écria : « *It locks tight* » (cela ferme hermétiquement). De là vient le nom de Loctite, la société qui détient près de 90 % du marché en France. Dans l'automobile, ces colles servent maintenant au freinage des vis, en empêchant les écrous de se desserrer. Elles assurent aussi des assemblages par emmanchement. Les nouvelles Renault ont une vingtaine de points de soudure rien que sur la culasse du bloc moteur. C'est un début...

A l'avenir, la tôlerie deviendra « plastiquerie ». On s'oriente vers des carrosseries mixtes, polyester et tôle. De plus en plus, il faudra lier des matériaux étrangers l'un à l'autre. Le collage est une solution, mais il a quelques points faibles, comme l'avait montré l'incident des doigts collés. En effet, en tirant par les bords, comme si l'on pelait une orange, l'adhésif peut lâcher. Pour éviter ce risque sur les carrosseries, il faudra donc modifier la forme des pièces, en leur permettant de s'emboîter les unes aux autres. Alors seulement la colle remplacera la soudure.

Les premiers bénéficiaires sont les voitures de course et les vélos de compétition. Le collage concerne aussi les skis, dont il assemble la vingtaine d'éléments constitutifs, tous faits de matériaux différents (métal, fibre de verre, acier, bois, mousse...). Par petites touches, il pénètre ainsi dans tous les secteurs industriels, sauf la sidérurgie lourde et l'industrie navale ; toutefois, les méthaniers ont leurs cuves recouvertes de bois collé. Le secteur électronique est intéressé au premier chef ; certains adhésifs sont isolants, d'autres conducteurs.

Même dans le bâtiment ou l'emballage, gros utilisateurs de colles classiques, tout a changé. Un impératif : gagner du temps. Ainsi, pour coller des étiquettes sur les bouteilles, le rythme des machines atteint trente mille à l'heure. Il est impossible de suivre le mouvement à l'œil nu, mais l'étiquette doit aussitôt adhérer. Plus tard, à l'usage, d'autres contraintes s'ajoutent : l'étiquette devra rester plaquée sur la bouteille, même dans un seau à glace, mais disparaître en machine à laver ; recyclage oblige.

Seules des colles très élaborées réussissent un tel examen de passage. De même, dans un autre secteur, celui des livres de poche, la cadence est de dix mille livres à l'heure. On utilise alors des colles *hot melt* qui, comme les bougies, fondent à chaud et durcissent à froid. Celles-ci remplacent de plus en plus les produits d'origine animale ou végétale employés depuis des centaines d'années. Certes, les colles végétales conservent aujourd'hui une place importante, à cause de leur usage massif dans l'affichage, les papiers peints ou le carton ondulé. Quant aux colles animales, elles disparaissent peu à peu. On fait appel à elles pour les livres destinés à être recyclés, comme les annuaires téléphoniques. Quelques ébénistes nostalgiques recherchent des colles fortes (à base de peaux). C'est bien peu, depuis que les adhésifs synthétiques ont envahi le marché, en une quarantaine d'années.

Vernis anti-carie

Insensiblement, la colle entre dans tous les objets usuels. Présente dans les cigarettes, dans les vêtements dont on colle les revers et les épaulettes, elle intervient aussi dans l'alimentation. Qui imaginerait, devant un sachet plastique de charcuterie, que celui-ci est formé de deux feuilles collées l'une à l'autre, la première assurant l'imperméabilité, et la seconde le brillant extérieur ? Les montres à quartz n'échappent pas non plus à la règle, comme tous les objets miniaturisés. Et, naturellement, les Japonais sont là : ils sont devenus les plus gros exportateurs mondiaux de colles cyanoacrylates. Aux Etats-Unis mêmes, le plus gros vendeur derrière Loctite est un fabricant japonais.

Collera-t-on aussi l'être humain ? Pendant la guerre du Vietnam, les militaires américains étaient équipés d'un tube de colle cyanoacrylate. Ils pouvaient ainsi fermer une blessure, le temps d'être évacués. Après ce genre de « réparation » de fortune, on s'intéresse maintenant à de véritables bio-adhésifs. Recollera-t-on bientôt des os fracturés, en supprimant attelles, clous et cerclages ? A Strasbourg, dans l'Ecole d'application des hauts polymères, le professeur G. Meyer s'est livré à des expériences sur des tibias et des péronés, tandis que des médecins opèrent *in vivo* sur des souris, avec 50 % de réussite. La réfection osseuse se fait à travers le film de colle, précise le professeur Meyer. Il cite aussi des essais de vernis anti-carie pour les dents, constitué par un adhésif à base d'acryliques (1).

En attendant, comme tout produit qui entre dans les mœurs, les colles sont soumises à des détournements d'usage. Mauvais plaisants qui en enduisent des pièces de monnaie destinées aux appareils à sous... ou gamins qui « sniffent » les colles à solvants, on est alors loin des recherches de laboratoire. A Avignon, le maire a interdit la vente de colle aux mineurs. Une certaine colle à rustines est dénoncée. Cette drogue du pauvre, qui brûle les poumons, ne doit pas faire oublier la nocivité des solvants en général, lorsqu'on les respire. La législation oblige à en limiter l'usage dans les usines et sur les chantiers.

Les fabricants réagissent en proposant des colles à l'eau. Mais celles-ci sont moins rapides à sécher. Dans le bâtiment, il sera difficile de convaincre les ouvriers qui posent les carrelages et les revêtements.

Des inhalations aux doigts collés, ce sont les risques de la civilisation de la colle. ■

(1) Voir G. Meyer, « Situation et évolution de l'assemblage par collage », in revue *Matériaux et techniques*, nº 6-7, juin 1980.

JYH

Philip of Paris

(Suite de la page XVI.)

Je suggérai de l'y accompagner, mais elle s'était enfermée dans un bloc de cristal, éloignée, inaccessible, aussi distante qu'une étoile.

— *Je retourne au disco. Tu viens ?*

— *Jenny... Ne détruis pas tout. Rappelle-toi !*

Elle avait pris sa décision. Je le déchiffrais sur ses traits, dans la froideur de son regard sans circonstances atténuantes.

Je criai sans m'en rendre compte.

— *Mais Jenny ! Au Ritz ou à l'Y.M.C.A., je suis le même !*

Elle ne m'écoutait plus. Sa main dessina une courbe légère en esquissant un signe d'adieu.

— *Ciao. Bye ! A un de ces jours.*

Et sa silhouette me tourna le dos.

Durant les deux semaines suivantes, je descendis des caisses chez Fortnum. Me mettre en quête d'une autre ? Le désir m'en avait passé. Accepter les invitations des amis de mes parents ? Plutôt périr. Comment accepter que ma Jenny, la Jenny de mon souvenir, la Jenny de mon esprit, n'ait plus coïncidé avec ce double ? Je reviendrais à Paris aussi bête que je l'avais été en débarquant à Londres.

Quelques jours avant la fin juillet, le chef de rayon m'annonça que j'étais chargé de porter des commandes aux clients. On me fit rarement cadeau d'un pourboire, encore moins d'un mot aimable.

— *Philip ! Prenez le triporteur. Nous avons un dîner à fournir. Les boîtes sont sur le comptoir.*

Le chef précisa :

— *Mr. et Mrs. King, 10 Landsdowne Road, N.W.9.*

Les parents de Jenny. Je courus vers le téléphone. La caissière, qui m'aimait bien, me laissa former le numéro. Je demandai à la mère de Jenny son adresse exacte de la part de Fortnum & Mason.

— *Il s'agit bien de l'anniversaire de votre fils ?*

Elle répondit sans réfléchir :

— *Non. Les dix-huit ans de ma fille.*

Les cartons empilés dans mon triporteur, je me garai à côté du Ritz. Victor me reprocha mon silence.

— *Votre mère m'a prévenu que vous arriviez le premier juillet. Vous avez maigri. Voyons... J'ai de bonnes adresses : voulez-vous le meilleur disco dans un ancien relais de poste ?*

J'écartai les images qu'il faisait naître.

— *Non, Victor. Permettez-moi juste d'écrire une lettre sur le papier à lettres de l'hôtel.*

Il me tendit quelques feuilles et une enveloppe d'un air complice.

Je m'installai devant l'un des quatre bureaux d'acajou du salon de lecture et traçai très vite : « *Pourquoi te fies-tu aux apparences ? Certains surnomment le Ritz l'Y.M.C.A. Encore faut-il le savoir.* » Et je signai.

Je glissai l'enveloppe au nom de Jenny entre les boîtes de crabe et le gâteau à la noix de coco.

Huit jours plus tard, Victor me fit suivre à Paris une lettre de trois pages que je déchirai sans lire. Sur les affiches du métro, une brune aux cheveux courts, raquette à la main, remplaçait celle qui avait tant couru sur les plages de mon imagination. ■

Thérèse de Saint Phalle a publié six romans chez Gallimard (*la Mendigote, la Chandelle, le Tournesol, le Souverain, la Clairière, le Métronome*) et écrit plusieurs scénarios de dramatiques de télévision. Elle est conseiller littéraire chez Flammarion.



CLEFS

Moses Finley : l'histoire au présent

Pour l'Américain Moses I. Finley, spécialiste de l'Antiquité, l'histoire est une confrontation entre le présent et le passé. Et chaque société reconstruit le passé à sa convenance.

DIDIER ERIBON

MOSES I. FINLEY, qui avait dû quitter les États-Unis au moment du maccarthysme, enseigne depuis 1955 à l'université de Cambridge. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages, il est l'un des plus célèbres spécialistes de l'histoire antique et a grandement contribué au renouvellement de cette discipline.

Sous le titre *Mythe, mémoire, histoire* (éditions Flammarion) est paru récemment un recueil de huit articles inédits en français, dans lesquels il analyse le rapport que les sociétés entretiennent avec leur passé, tente de faire le point sur le travail de l'historien, ses méthodes... et les difficultés de faire accepter dans ce domaine si particulier qu'est l'histoire ancienne une approche novatrice.

∴

« Les titres de deux de vos livres — « Démocratie moderne et démocratie antique » et « Esclavage antique et idéologie moderne » — indiquent explicitement une confrontation du présent et du passé. Pourquoi cette insistance ?

— Tout travail historique est un dialogue dans et avec le présent. Toutes nos habitudes de pensée, nos associations d'idées, nos valeurs, sont formées dans le présent : c'est une prétention — et une prétention dangereuse — que de croire que nous pouvons échapper au présent, partir d'une « table rase », examiner le passé avec une totale « objectivité », lire les auteurs grecs ou latins avec un équipement mental, une psychologie, une conscience, que n'auraient pas effleurés les livres que nous avons lus et qui ont été écrits depuis l'Antiquité...

» Ce que nous pouvons faire, c'est abandonner cette prétention, amener à une pleine conscience nos propres valeurs et croyances, et mener un dialogue délibéré avec le passé. Je ne dis pas ceci en un sens simpliste : il ne s'agit pas que, à chaque page, l'historien récite son idéologie comme une litanie, ou tire les leçons pour ses lecteurs dans la forme la plus plate du didactisme. Deux de mes livres ont des titres qui soulignent en effet la confrontation ; mais il y avait à cela des raisons particulières. Dans le premier *(Démocratie moderne et démocratie antique)*, je souhaitais déployer l'expérience de la démocratie athénienne comme une arme contre une idéologie contemporaine influente : la théorie élitiste de la démocratie. Et pour cela, j'étais contraint de contester ce que je croyais être la représentation communément admise de la démocratie athénienne.

» Dans le second cas, j'essayais de montrer que mon analyse de l'esclavage antique était plus convaincante que les analyses antérieures, en exposant les présupposés et les prémisses idéologiques de ces dernières. C'est une méthode heuristique que j'avais utilisée auparavant, mais jamais à une telle échelle.

— On retrouve le problème plus général de ce que vous avez appelé, dans un petit livre paru en Angleterre, « l'Abus de l'histoire ».

— Oui. Supprimer ou déformer des faits, proférer des contre-vérités, ce n'est pas un abus de l'histoire, c'est un abus du métier d'historien, et cela ne relève pas de l'historiographie, mais de l'étude de la propagande. Ce qui m'intéressait était quelque chose de beaucoup plus sophistiqué, par exemple des slogans familiers comme « il n'y a rien de nouveau sous le soleil » ou « la nature humaine ne change pas » (slogans dont on peut démontrer la fausseté), qui conduisent à réécrire le passé à l'image du présent, afin de justifier le présent, à tirer mécaniquement des leçons de l'histoire, à critiquer le présent en élaborant des modèles idéaux erronés de certaines périodes du passé.

» Le « passé », dans ces contextes, bien évidemment n'est pas limité à l'Antiquité gréco-romaine. Si j'ai largement limité mes commentaires à ce champ, c'est parce que c'est le domaine dans lequel je travaille.

Par hasard

— Mais vous dénoncez souvent la spécialisation outrancière. Est-ce votre itinéraire intellectuel qui vous a conduit à ce refus ?

— C'est par hasard que je suis venu à l'histoire ancienne. Quand j'étais étudiant à l'université Columbia, j'ai brusquement décidé d'abandonner l'étude du droit pour l'histoire. Je voulais me spécialiser dans la Renaissance. J'ai commencé à suivre des cours d'histoire de la Renaissance, d'histoire médiévale et d'histoire ancienne. Dans les deux premiers cours, les professeurs étaient très ennuyeux, tandis qu'en histoire ancienne le professeur était passionnant. Et ainsi, en quelques semaines, j'ai glissé vers l'histoire ancienne, pour laquelle je n'étais pas du tout préparé, ne connaissant pas un mot de grec ni de latin.

» Je n'ai jamais regretté cette décision. Non que je croie en la « supériorité » du monde classique, mais parce que j'ai la ferme conviction qu'un domaine de l'histoire est aussi bon qu'un autre. Mon hostilité à la spécialisation étroite, qui caractérise une grande partie de l'enseignement et de l'étude universitaire, est très ancienne et résulte probablement de ma propre expérience d'étudiant et de professeur.

— Avant votre arrivée en Grande-Bretagne ?

— Quand j'ai commencé à faire de l'histoire, au début des années 30, j'avais étudié avec une certaine intensité les mathématiques, la littérature anglaise et française, la psychologie et la Constitution américaine.

» Un certain nombre d'étudiants et moi-même, peu satisfaits de ce que nous considérions comme l'incompétence mandarinale de nos professeurs, nous sommes embarqués dans une auto-éducation par la lecture et la discussion. Nous lirions Henri Pirenne, Marc Bloch, Veblen et les freudiens, Mosca et Pareto, et, bien sûr, Marx et Weber. De 1937 à 1939, j'ai été employé comme factotum par l'Institut de l'École de Francfort, alors en exil à New-York. J'aidais aux séminaires, je préparais les traductions et écrivais à l'occasion des comptes rendus de livres pour leur revue.

» J'ai commencé à enseigner en 1934 ou 35, mais, jusqu'à mon arrivée à Cambridge en 1955, je n'ai jamais été capable de limiter mon enseignement à l'histoire antique. Bien sûr, mes recherches et mes écrits ont été exclusivement consacrés à ce domaine, l'histoire grecque ou romaine, même si, à l'occasion, j'ai fait des excursions dans d'autres domaines, notamment pour des recensions de livres. Mais ma non-spécialisation (je pourrais même dire mon antispécialisation) est évidente dans tous mes écrits. Puis-je ajouter que c'est là que réside ma force en tant qu'historien ?

Avec les autres sciences

— Parce que vous utilisez abondamment les autres sciences humaines dans votre travail ?

— Paradoxalement, l'histoire est peut-être la seule activité intellectuelle à ne pas avoir d'objet propre. C'est peut-être pourquoi Aristote refusait d'admettre l'histoire au rang d'une *épistèmê* (nous dirons probablement aujourd'hui une « discipline »), dans un chapitre célèbre de sa *Poétique*, où il récuse l'histoire parce qu'elle ne peut rien nous dire d'autre que ce qu'a fait Alcibiade, ou ce qu'il a subi.

» Par conséquent, l'historien doit constamment s'appuyer sur les autres sciences humaines : sociologie, économie, science politique, anthropologie, droit évidemment, mais aussi, le cas échéant, psychologie, philosophie, linguistique, histoire de l'art, critique littéraire... On ne conçoit pas que quelqu'un se lance dans l'histoire des mathématiques sans rien connaître des mathématiques. Pourtant c'est presque la règle que les historiens écrivent sur l'économie antique sans rien connaître à l'économie. Je trouve cela incompréhensible. Un manuel d'économie contemporain ne peut pas fournir une clé suffisante pour l'économie antique. Le premier chapitre de mon *Economie antique* s'attache à démontrer le contraire. Mais l'historien de l'Antiquité doit savoir comment se comportent les prix, comment la productivité peut augmenter et pourquoi, quel est l'impact des taxations, quelles sont les formes de l'exploitation du travail ou des colonisés, dans diverses sociétés... avant de pouvoir comprendre et évaluer les prix, la productivité, les taxes, l'exploitation ou l'impérialisme, tels qu'ils sont révélés par les sources grecques ou romaines (littéraires, épigraphiques, archéologiques).

» La confiance habituelle dans le sens commun comme guide suffisant comporte deux défauts : d'abord, les concepts et les catégories employés par l'historien sont de simples fragments de connaissances non professionnelles acquises à l'école ou dans des lectures décousues. Ensuite, les auteurs anciens sont pris à la lettre ; ils ne sont jamais questionnés en d'autres termes que les leurs. *Mutatis mutandis*, tout cela s'applique aussi à l'étude politique, à celle de la religion, du comportement social, de la production artistique...

— On comprend mieux pourquoi vous insistez tellement sur ce qui devrait être une évidence, à savoir que le travail de l'historien ne consiste pas seulement à découvrir des faits.

— Un historien qui croit que son métier consiste seulement à découvrir des faits pourrait aussi bien collectionner des papillons, des timbres ou des boîtes d'allumettes. Ce sont là des activités privées qui procurent un plaisir personnel (ce que je ne critique nullement), mais qui ne remplissent aucune fonction sociale.

» En réalité, tout historien met des faits en relation les uns avec les autres. Même les plus positivistes d'entre eux, ceux qui nient s'intéresser à autre chose que la simple découverte des faits, ne font pas et ne peuvent pas se contenter de faire cela. Il faut mettre un terme à l'illusion qu'un historien part des faits (ou, dans une erreur connexe, des sources). Je plaide pour une prise de conscience et un meilleur contrôle par l'historien des généralisations, relations, connexions qu'il emploie constamment. Pour une activité d'autocritique, en un mot. Qu'est-ce qui, au bout du compte, fait qu'un travail historique est meilleur qu'un autre (si l'on met de côté les aspects purement techniques tels que la connaissance plus complète ou plus précise des données et ce qui tient à l'« art », c'est-à-dire au talent de communication de l'auteur) ? Le seul critère que je connaisse est de savoir s'il explique mieux — c'est-à-dire s'il établit des relations plus cohérentes, plus complètes, et par conséquent plus convaincantes.

A chacun son passé

— Dans votre texte sur la *Constitution des ancêtres*, vous analysez les usages que les sociétés font du passé. *« La récurrence de l'appel au passé,* écrivez-vous, *est un fait social, mais n'est pas nécessairement liée au conservatisme ».* Pourtant la référence au passé se modifie souvent. Qu'est-ce qui fait qu'une société abandonne son passé traditionnel pour un autre ?

— Au cours du vingtième siècle, la profession d'historien donne l'impression d'une agitation constante. Dans ma jeunesse, nous étions tous des adeptes, aux États-Unis, de la « nouvelle histoire » de l'école de James Harvey Robinson, anti-théologique, anti-obscurantiste, psychogénétique. Aujourd'hui nous avons la « nouvelle histoire économique », austère et lourdement mathématique (et, de là, parfois appelée cliométrique). De tous côtés surgissent des révisionnismes — dans l'interpénétration des deux guerres mondiales, du New Deal américain, du Risorgimento, de la Révolution française, de Bismarck...

» Une grande part de ce révisionnisme, de cette agitation, est tout simplement le cours de la recherche historique dans la corporation universitaire. Ce qui est tout à fait louable, mais a très peu ou pas du tout d'impact sur le monde extérieur. Il est inconcevable que le débat sur les années précédant la guerre civile en Angleterre puisse avoir le moindre effet sur l'image populaire de Charles I[er] ou de Cromwell.

» Mais il y a eu des situations, à la fois dans le passé et de nos jours, où le révisionnisme est né, non pas à l'intérieur de la profession historienne, mais à l'extérieur, parce que telle période du passé semblait utile à des fins politiques. La révision de l'histoire du New Deal et, particulièrement, du rôle de l'Amérique dans la seconde guerre en est une parfaite illustration. Ou bien, à l'inverse, on peut avoir une résistance politique à ce qu'on peut appeler le révisionnisme historique conventionnel, comme dans le cas de la résistance aux nouvelles interprétations du Risorgimento en Italie. Il y a une autre sorte de changement de regard, imposé du dehors de la profession, dont les exemples-types sont le boom actuel des études sur l'histoire des femmes ou, aux Etats-Unis, celui sur l'histoire des Noirs. Mais la question de savoir quand et pourquoi cet aspect politique amène effectivement un changement permanent de référence au passé dans la société en général reste, pour autant que je sache, sans réponse.

— Quel est alors le rôle social des historiens ? Est-ce qu'ils ont, disons, un pouvoir ?

— Il faut envisager deux problèmes sous-jacents. D'abord le mandarinat qui domine encore la profession historienne. Par mandarinat je n'entends pas simplement l'autorité du professeur sur ses collègues plus jeunes et ses étudiants, mais l'insistance avec laquelle on pense que la fonction réelle de l'historien est de conduire des recherches pour le seul bénéfice de ses collègues, pour le progrès de la science ; qu'une manière plus populaire de communiquer son travail est indigne, réservée aux journalistes, pas aux vrais historiens.

» Il y a aussi, hélas ! de strictes limites à la possibilité de progrès. Il y a un fossé, désormais insurmontable, entre d'un côté une petite minorité de lecteurs avertis et de l'autre le « grand public ». Ce que signifie l'histoire pour celui-ci, on le voit bien à travers les milliers de revues historiques populaires vendues chaque mois en France et en Italie, ou à travers les programmes de télévision dans le Royaume-Uni : une histoire romantique et fondamentalement réactionnaire de rois et de guerres. Il y a, bien sûr, des articles ou des émissions de télévision exceptionnels, mais ils sont une goutte d'eau dans l'océan ordinaire.

» Ce fossé est inévitable dans le monde où nous vivons, et je n'ai aucune illusion quant au pouvoir des historiens professionnels d'apporter des changements significatifs. J'écrivais en 1965 dans un bref article : *« C'est le monde qu'il nous faut changer, pas le passé. »* ■

ACTUELLES

C'est tout le monde

« Et pourquoi ces premiers jours, ces premiers mois d'enthousiasme, d'espérance, d'acclamations et d'acceptation unanimes se sont-ils changés, dans les départements, dans le fond du pays, depuis quelque temps, en incrédulité, en manque de foi, en défiance, en défaillances ?

» Vous le savez comme moi, citoyens, les tristes agitations d'avril, de mai, de juin, la crise financière, les difficultés de la circulation, [...] cette agitation, ces inquiétudes, cette violence de mauvaises pensées, reprenant de la force à mesure que vous perdez de la confiance et de la sécurité, ont un moment aliéné, ébranlé les cœurs des faibles parmi une partie de la population du pays.

» Eh bien ! Messieurs, est-ce que personne n'a concouru à cette désaffection, à cette indifférence des populations en France ? Tout le monde, permettez-moi de vous le dire, les uns par des excès de défiance et d'exigence envers le gouvernement encore embarrassé de la République, les autres par des excès d'impatience, par un système soi-disant ultra-républicain, que ces populations mal éclairées pouvaient confondre non pas avec le progrès, mais avec la subversion de la société elle-même. »

Interrogations formulées dans le *Discours sur la présidence*, que prononçait à la tribune de l'Assemblée nationale, le 6 octobre 1948, Alphonse de Lamartine.

JEAN GUICHARD-MEILL

DÉROUTE

Anthony Eden « l'homme de Suez »

Autant l'ascension d'Antony Eden fut rapide, autant sa chûte fut brutale. Son biographe, David Carlton, tente de cerner la personnalité de cet homme d'État séduisant et déconcertant.

MAURICE VAISSE

LA carrière d'Anthony Eden aurait pu inspirer un moraliste. C'est l'histoire d'une ascension impressionnante par sa rapidité et dont l'apogée est suivie par une chute brutale dont Eden ne s'est pas relevé. Né l'année du jubilé de diamant de la reine Victoria (1897), il a tout pour réussir : originaire d'une famille aristocratique, il passe par Eton et Oxford. A vingt-six ans, il devient député de la circonscription de Warwick et Leamington, qui le réélira jusqu'au bout. A trente-quatre ans, il est secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; à trente-sept ans, ministre des affaires étrangères.

Mais là, un premier accroc : il doit attendre cinquante-sept ans pour devenir premier ministre. Il le reste vingt mois, au bout desquels il est contraint à la démission : il n'a pas seulement perdu le pouvoir, mais aussi sa réputation.

Quel est le secret de cette extraordinaire carrière ? La biographie de David Carlton, ne nous le livre pas, (1) mais c'est une étude claire et admirablement documentée sur la carrière de l'homme politique. L'auteur reste, en revanche, discret sur la formation de la personnalité, le caractère et la vie privée d'Eden. C'est tout juste si Carlton évoque l'enfance difficile aux côtés d'un père très autoritaire, schéma dont certains verront la reproduction dans les relations entre Eden et Churchill, un père dont Eden aura bien de la peine à se débarrasser. En fait, l'idée essentielle est le décalage entre la personnalité réelle d'Eden et sa personnalité officielle, artificiellement gonflée.

Eden se révèle à l'occasion des réunions de la Société des nations à Genève. Son charme et sa jeunesse inspirent confiance. Et puis, il est le « captain » Eden. Il sait de quoi il parle : engagé en 1915, il a vu la guerre de près.

Il pratique une diplomatie itinérante et négocie directement avec Hitler, Mussolini, Staline. Dans ses Mémoires, il minimise l'impression favorable que lui fait Hitler lors de sa première visite en 1934 : « *calme, presque timide* ». En revanche, il déteste carrément Mussolini. Cette antipathie le sert lors de l'affaire d'Abyssinie, car, décidé à éviter tout conflit avec l'Italie, il n'est, au fond, pas plus cohérent que ses deux rivaux au Foreign Office, Sir John Simon et Samuel Hoare, mais il devient le symbole de la résistance britannique à Mussolini.

Eden est « *Foreign secretary* » en 1935, non sur le principe de la négociation avec les dictateurs, mais sur la priorité à leur accorder. Eden veut privilégier la négociation avec l'Allemagne. Il démissionne le 20 février 1938, quelques jours avant l'Anschluss, quelques mois avant Munich ! Face au pèlerin de la paix, Eden est devenu « *l'anti-appeaser* » ; aux Communes, l'« *Eden group* » fait pression sur le cabinet britannique. Carlton lui attribue la fermeté finale de Chamberlain, qui déclare la guerre à l'Allemagne et fait entrer Churchill et Eden au ouvernement.

Avec Churchill

Première déception : comme ministre des Dominions, il ne fait pas partie du cabinet, et il est coiffé sur le poteau par Churchill, qui succède quelques mois plus tard à Chamberlain tout en concédant à Eden le Foreign Office et en l'assurant qu'il saura s'effacer une fois la paix revenue.

L'attente devait être longue ! La collaboration entre Winston Churchill et Anthony Eden ne devait pas être sans nuages. Jaloux l'un de l'autre, ils jouent tour à tour les « prime donne ». Toutefois, les conservateurs reviennent au pouvoir en 1951, Churchill choisit de nouveau Eden. Seize ans après avoir accédé pour la première fois au poste, Eden redevient « *Foreign secretary* » ! Sur ce plan des affaires mondiales, les rapports de force ont changé. Contrairement à Churchill, soucieux de rester en contact avec les États-Unis, Eden n'est pas près d'accepter pour l'Angleterre la place de second rang, et il va rendre les Américains responsables des difficultés britanniques. Du coup, Eden se campe dans le rôle de médiateur, dans lequel il excelle. Il le pratique lors de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine. Sur les ruines de la C.E.D., il met sur pied l'U.E.O. ; il négocie le retrait des troupes britanniques d'Égypte. Tous ces succès au cours de l'année 1954 ne convainquent pas Churchill de passer la main.

Le grand jour vint enfin le 6 avril 1955, mais Anthony Eden n'allait pas longtemps résider au 10 Downing Street. Vingt mois plus tard, il était balayé par la crise de Suez.

Rarement un homme politique aura été autant identifié à un seul événement, qui a discrédité à lui seul sa pourtant longue carrière. Dans un chapitre remarquable, enrichi par l'utilisation de documents inédits surtout américains, Carlton décrit l'agonie politique d'Eden. Depuis l'affaire Mossadegh, Eden est décidé à faire échec à l'immixtion soviétique au Proche-Orient. Malgré l'accord d'octobre 1954 sur le retrait des troupes britanniques d'Égypte, la rencontre Eden-Nasser de février 1955 n'est pas un succès : Nasser refuse d'adhérer au pacte de Bagdad. Mais les Anglais restent partisans du financement par les Occidentaux du barrage d'Assouan, qui doit amener la prospérité en Égypte.

Le 10 mars 1956, le général John Glubb, chef de la Légion arabe — symbole de l'influence britannique au Proche-Orient, — est renvoyé par le roi Hussein. Eden y décèle la main de l'Égypte et il craint que la prochaine cible du colonel Nasser soit la Libye pro-occidentale. Désormais, le cabinet britannique est décidé à isoler l'Égypte. Londres et Washington conviennent de refuser l'aide financière pour le barrage, mais ne se mettent pas d'accord sur une politique anti-nassérienne, tandis qu'entre Londres et Paris se nouent des complicités d'agacement à l'égard du nationalisme arabe qui veut chasser les Anglais du Proche-Orient et les Français d'Algérie (2).

Le 26 juillet 1956, l'annonce de la nationalisation du canal de Suez provoque aussitôt l'idée d'une action militaire contre l'Égypte. Eden consulte Français et Américains. Mais Foster Dulles estime que le recours à la force est inopportun, et fait clairement savoir l'opposition américaine. Pourquoi Eden, qui n'a le soutien ni des États-Unis, ni du Labour Party, ni de certains membres de son parti, ni du Commonwealth, s'engage-t-il ? C'est qu'il a le dos au mur. A l'intérieur de son cabinet, Harold Macmillan, hancelier de l'Echiquier, réclame plus de fermeté. Les Français s'impatientent et étudient la possibilité d'une action franco-israélienne séparée. Le 14 octobre, le général Challe vient à Londres renforcer un Eden qui hésite encore à la collusion avec Israël. Le scénario qu'il lui décrit : l'intervention franco-britannique aurait pour but de séparer les belligérants et de préserver la liberté du canal, plaît à Eden qui désormais va dissimuler une partie de la vérité à ses ministres, en particulier les accords ultra-secrets de Sèvres (22-24 octobre) avec Français et Israéliens.

Entre-temps, Eden est tombé malade. C'est un homme diminué qui se lance dans l'opération de Suez dont l'enjeu n'est pas clair : s'il s'agit d'abattre Nasser, a-t-on prévu une solution de remplacement ? Non ! Mis en question par certains de ses ministres, ébranlé par les critiques du Commonwealth et des États-Unis, épuisé par le manque de sommeil et la fièvre, Eden perd toute assurance. Au général Challe venu à Londres le 4 novembre pour le décider à lancer l'attaque aéroportée, il déclare : « *Enfin, général, nous y sommes arrivés !*

— *Pourvu que ça dure* », répond Challe. Cela ne devait pas durer plus de quarante-huit heures. Au matin du 6 novembre, la pression américaine atteint son point culminant. A 8 h. 30, après la menace soviétique de représailles sur Londres et Paris, Eden envisage encore d'occuper tout le canal. Après l'ultimatum d'Eisenhower, il annonce à 9 h. 45 le cessez-le-feu en conseil de cabinet sans consulter ses alliés français.

Mais la pire blessure d'Anthony Eden survient le lendemain lorsqu'il demande par trois fois à Eisenhower, qui vient d'être réélu président, de lui rendre visite à Washington avec Guy Mollet. Eisenhower refuse tout net de se compromettre, au moment même où l'Union soviétique réprime l'insurrection hongroise. Mais l'intervention américaine ne s'arrête pas là. Derrière le dos d'Eden, les Américains mènent des tractations avec ses successeurs présomptifs, Macmillan, Butler et Salisbury. En l'absence du premier ministre, parti le 23 novembre se reposer à la Jamaïque, les intrigues se multiplient et aboutissent à sa démission le 9 janvier 1957.

L'ouvrage de David Carlton se révèle une tentative réussie pour une appréciation plus complète de ce personnage, qui a toujours été un ami très sûr de la France (3). ■

(1) David Carlton : *Anthony Eden, a biography*, London, Allen Lane, 1981, 528 pages.

(2) La plus récente mise au point se trouve dans *l'Histoire* nº 33.

(3) Cf. en particulier le témoignage de René Maongli : *Une comédie des erreurs*, Paris, Plon, 1978.

Mes premiers pas chez les sauvages

(Suite de la première page.)

Premières questions : Ça vous plaît la Bolivie ? Vous connaissez La Paz ? Depuis combien de temps vous êtes en Amazonie ? Est-ce que vous « savez » manger le manioc ?... Il s'excuse de sa pauvreté et de l'inconfort de la maison. Sa femme s'active devant le four du coin-cuisine. La fumée envahit l'unique pièce où bientôt s'entasse la moitié du hameau... C'est alors qu'il pose la question- clé : pourquoi êtes-vous venu à Puerto-Moré ?

Inutile de se lancer dans une explication détaillée, il suffit de répondre « *para conocer !* » pour connaître... C'est évasif et suffisant. Il n'ira pas plus loin dans un premier temps. Les lois d'hospitalité sont aussi lois du silence. Imaginez que je sois un homme politique en cavale ou un criminel, un trafiquant de drogue ou un espion, le seul fait de partager mes confidences le rendrait complice. Les Amazoniens préfèrent ne pas savoir. Votre « *para conocer* » leur rend la politesse.

Celui qui m'accueille a une femme indienne très jeune. Elle me tend une assiette émaillée et une cuillère en bois d'acajou. Le motif rutilant de la vaisselle, un bouquet de roses rouges, disparaît sous une épaisse soupe de manioc où flottent des piments... Selon l'usage, je dis au maître du lieu : « *Vous prendrez bien un peu de soupe avec moi ?* »

C'est alors seulement qu'il sort la carte de visite qui est ainsi libellée : « *Ami de toujours, pouvez-vous procurer un cheval à l'estimé porteur de la présente qui se rend à Monte-Azul pour une semaine ?*

— *Comment donc !* »

« Ensauvage-toi ! », « tribalise-toi ! ». Telles sont les expressions, hors de saison, que j'emploie pour marquer le pas du cheval.

Je me suis délesté du superflu. Seulement un sac étanche et un carabine 22 long rifle. Pas d'appareil photo. Dans les poches de la selle, des boîtes de lait concentré, du sel, du riz et une carotte de tabac...

Le cheval connaît la route de Monte- Azul. Il suffit de le laisser aller, rênes basses. Des milliers d'oiseaux se lèvent à notre approche. Pour éviter de tomber dans les clichés « paradis perdu » ou « matin du monde », j'adopte un adjectif entendu un jour à Buenos-Aires à propos d'un opéra ; *orgasmique*.

Après trois quarts d'heure de route... palmiers à l'horizon. L'euphorie devient déprime. J'exagère : mais c'est vrai, à part le cœur qui a un goût de noisette, j'ai une dent contre les palmiers. Le culte du palmier m'exaspère. Peut-on se défendre d'un préjugé aussi sot ?

Les palmiers sont des poseurs. Photogénique symbole des Tropiques, ce sont des natures mortes. Des feux de Bengale, des fontaines pétrifiées. Ils me font l'effet d'un *coïtus interruptus*. Les esthètes raffolent de leur beauté gratuite et langoureuse. Mélancolique. Eolienne. Sur les cartes postales, ils soulignent mollement la courbe des plages... L'Occident colonial les a pervertis. Ils mettent en scène le réel pour cacher la réalité. Que ce soit le palmier-cocotier des Indes, le palmier royal des les Caraïbes, le palmier Moriche du Haut-Orénoque ou le palmier-dattier de certaines parties de l'Orient, ils sont à la libre dérive ce que le sapin de Noël est à la pensée de Fidel Castro : une incongruité et un cliché sans doute poétique, mais tout à fait artificiel (1).

Football

D'être faux ne les empêchent pas d'être utiles. Ils fournissent de l'ombre, de la nourriture, du bois de charpente, du combustible, des matériaux de construction, des fibres, du papier, de l'amidon, du sucre, de l'huile, de la cire, du tanin, du rotin, du marbre végétal, du vin...

Une autre voix s'entremet et me sort de mes ruminations botaniques : « *Espèce de con, tu voyages sans chapeau par un temps pareil !* »

Je suis à Monte-Azul.

Là où je pensais trouver une aldée sauvage, une cité lacustre ou une maison collective tressée de palmes et de roseaux, il y un terrain de football ! Pire : d'horribles baraquements, distribués en forme de U, encadrent une maison coloniale à deux étages. En haut du perron, sorte de mirador, trône une énorme cloche pour sonner les rassemblements. Don Salomon qui m'escorte désormais a deviné ma surprise : « *Les Indiens ne sont plus des sauvages, tu sais... Ce sont des gens.* » Ah, bon !

Un peu nain, chauve et très bancal, don Salomon parle par rafales. Il fut cordonier et aujourd'hui il se prétend guérisseur et leveur de sorts. « *Il n'y a personne à la colonie ?* » Don Salomon rigole : « *Non tu vois... Les Indiens préfèrent vivre à l'extérieur comme autrefois...* »

« *T'es antropologue ?* », me demande don Salomon, qui en a déjà vu passer une demi-douzaine. Faussement distrait, je m'entends lui répondre : « *Pas encore !* » Et j'ajoute : « *Je fais une excursion...* » « *Para conocer?* » « *Para conocer.* »

Nous flânons sous les arcades d'une forêt extrêmement propre. Nous nous arrêtons près d'une lagune. Après avoir ferré des piranhas *(palometa)* et des poissons chats *(bagre)*, nous allons saluer les maisonnées voisines. Don Salomon me présente. Les Indiens se marrent : « *Franchement, venir de Puerto- Moré à Monte-Azul, sans chapeau, à une heure pareille!* » Les poissons grillent sur le boucan. On boit de la bière de maïs dans une seule et même calebasse qui circule. Les effets de l'insolation se font sentir. Ça chauffe.

Les Indiens, je les entrevois à peine... Polis, emphatiques, mondains presque. Ils parlent l'espagnol mieux que moi. La pêche, la chasse, le fric et la météorologie sont leurs principaux sujets de conversation. Encore qu'ici, apparemment, il n'y ait pas de propos suivis et que tout puisse se dire sur le mode de la plaisanterie, même les choses graves. Même les choses macabres.

Le mot « *cavadzi* » revient souvent. Don Salomon m'explique que, demain ou après-demain, nous allons changer d'année... Les Morés ont un truc infaillible pour le savoir, ils respirent profondément pour s'imprégner des « odeurs du temps », ils plissent les yeux et, après un bref silence, ils fixent la date du nouvel an. Il paraît que leur horloge olfactive ne se trompe jamais.

En rentrant, nous nous arrêtons dans une hutte bizarre et à moitié effondrée. Elle est occupée par un vieillard aveugle qui possède un iguane semi-apprivoisé. Pour faire parler l'ermite, don Salomon réclame l'histoire de « *tacuara flecha* ». La moitié du mythe m'échappe : en gros, il s'agit d'un cannibale qui après avoir croqué ses femmes et ses enfants, se dévore lui-même. Il ne reste plus qu'un squelette qui, à son tour, devient une plante : une espèce de bambou qui sert à faire des flèches. C'est pourquoi aujourd'hui encore, quand le vent mugit dans les massifs de « *tacuara flecha* », les femmes et les enfants ont peur et ils s'enfuient.

Le conteur souffle dans ses mains pour imiter le bruit. On fait semblant d'être effrayés et le vieux, malicieux, s'exclame : « *Menteurs !* » Ensuite, il montre comment les Morés tendent leurs arcs et, en claquant des doigts, il décoche des flèches imaginaires. Fulgurance des gestes et des sons : flécher se dit *ffruuna*, en moré.

Le soir, à la lueur de la lampe à kérosène, j'essaie de me remémorer le détail des péripéties de la journée. Les phrases dansent un peu et je m'effondre dans le hamac qui, soit dit en passant, est un merveilleux berceau.

Nous jouons au football. Les Morés dribblent à la brésilienne et les buts s'additionnent. L'ex-cordonnier fait l'arbitre. Il claudique, il siffle, il gesticule. Sa tâche n'est pas des plus faciles... Par ici, en effet, le joueur qui marque change automatiquement d'équipe. Ainsi ceux qui gagnent se dégarnissent et ceux qui perdent se renforcent. Le score s'équilibre de lui-même.

Faut-il voir dans cette règle la transposition d'un jeu autochtone ? S'agit-il pour eux d'enrayer la moindre manifestation d'inégalité ? Ou n'est-ce qu'une astuce pour reconduire le plaisir de jouer ? Les jours passent. Je prends des notes au petit bonheur des rencontres. Les Indiens — qui maintenant m'appellent « *doctor* » — m'aident comme ils peuvent. Avec eux, j'apprends à lire la forêt.

Comme j'aimerais avoir leurs yeux ! Et cette faculté de donner au moindre événement des dimensions mythologiques... Une fois, ils surprennent un lézard palmé qui court à la surface de l'eau. On le dirait monté sur des skis nautiques. En fin de course, l'animal perd l'équilibre et se répand dans un buisson. Ils commentent l'affaire en espagnol : le lézard, ils le surnomment « *Jésus-Christ* » et l'arbuste dont les feuilles s'ouvrent et se rétractent, ils l'appellent entre eux, « *ferme-toi putain* ». Ce qui donne aussitôt : « *Jésus-Christ est tombé dans les bras de ferme-toi putain.* » Les jeunes gloussent et les vieux jubilent. Experts ès scatologie, rhétoriqueurs nés, ils exploiteront toutes les possibilités de la figure... C'est à celui qui sera le plus graveleux. N'empêche, après vingt ans de catéchisme, les Indiens Morés sont de drôles de paroissiens !

Désaccordée

J'ai fait provision de mythes et d'arbres généalogiques. J'ai recueilli des confidences inédites sur leur endocannibalisme et, sans conviction, j'ai dressé la topographie de leur village fantôme. A quoi tout cela peut-il servir ? D'autant que je trouverai dans les milliers de pages de mes prédécesseurs plus d'informations que les Morés — à qui l'on a enseigné la haine de leur passé — ne peuvent en fournir. Frappée d'atonie, cette société harmonique est aujourd'hui désaccordée. Comme amnésique. Elle n'a pas pu conserver son équilibre ethnique et n'a pas encore su trouver une réplique politique. Même s'ils rient pour donner le change, même s'ils se souviennent du temps où l'humour et le sacré ne faisaient qu'un, le monde, pour eux, n'est plus qu'une kermesse sans joie et la scène, très dépeuplée, d'un désespoir collectif. Un crève-cœur.

Ils tenteront bien, geste dérisoire, de sceller une alliance durable, avec l'étranger de passage. Une femme — aux yeux de mica — recevra la consigne de l'aguicher, de le retenir, mais le « hamac à deux » ne peut rien quand le goût de vivre n'y est plus... Et que peut un simple curieux venu d'Europe pour empêcher ce qui, pour les Morés, ressemble à la fin du monde ? Je pars. La femme aux yeux de mica presse ses lèvres fermées contre ma pommette gauche. Elle respire profondément. Ultime échange de ce qu'il y a de plus intime et de moins falsifiable : l'odeur, qui est l'empreinte invisible des hommes. L'odeur, qui signale aux chasseurs la présence des esprits néfastes. L'odeur grâce à laquelle ils repèrent, immanquablement, les changements de saison...

Trop tard, comme d'habitude, j'entrevois trop tard le parti que j'aurais pu tirer de ce misérable rituel : un baiser. Me voilà plongé dans une rêverie inutile maintenant, et j'égrène les titres des communications qui auraient pu faire de moi un voyageur reconnu et subventionné.

L'univers parfumé des derniers Morés... La notion du temps dans les civilisations lentes... La situation de solitude dans les sociétés tribales... Mais peu à peu, tout cela perd de son sens, s'oublie et s'enchevêtre. L'encre s'efface en écrivant. Me voilà incapable de dire quoi que ce soit du petit tas de secrets que j'ai surpris là-bas : le « maître des odeurs », malin comme un singe de haute futaie, a mélangé tous les flacons ! Le traître. ■

* Ce texte va paraître en guise de postface dans un livre d'Alfred Metraux, « *les Indiens de l'Amérique du Sud* », à paraître aux éditions A.-M. Métailié.

(1) Dans un discours, resté célèbre, Fidel Castro a estimé qu'à Cuba la tradition du sapin de Noël était *déplacée*. C'était bien le mot.

GÉNÉALOGIE

Saut d'obstacles

PIERRE CALLERY

SAUTER les obstacles ou les contourner est le lot quotidien et aussi le piment de la recherche généalogique.

Nous avons vu que le mariage de Jean Robin avec Marie Morin n'ayant pas été retrouvé dans la commune (Coulon – rattaché maintenant à Graçay, – dans le Cher), où naquit le 23 novembre 1772 leur fille Marie, il n'était pas possible non plus d'admettre sans vérification qu'ils s'étaient mariés à Luçay-le-Captif (devenu Luçay-le-Libre à la Révolution), dans l'Indre, à quelques kilomètres (1). En effet, le mariage d'un certain Jean Robin avec une certaine Marie Morin y a bien été célébré le 15 février 1768, mais la naissance de leur fils Jean Robin, le 6 décembre 1772 à Luçay, apporte le démenti absolu : deux enfants ne peuvent naître de la même mère à deux semaines d'intervalle !

Que faire ? Découvrir un autre mariage filiatif vers la même date et dans la même région ou – au moins dans un premier temps – la filiation certaine des Jean Robin et Marie Morin qui nous intéressent.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous. A cette époque, la plupart des gens faisaient un contrat de mariage soit sous « signature privée », soit devant un notaire. Dans les deux cas, le contrôle des actes l'a enregistré. A partir de la deuxième moitié du dix-huitième siècle, disons vers 1760-1770 suivant les bureaux, une liste abécédaire (par ordre alphabétique de la première lettre des patronymes) en a été réalisée. Trois bureaux peuvent entrer ici en ligne de compte : celui de Graçay (Cher), en premier lieu, ou encore ceux de Vatan (Indre) et de Romorantin (Loir-et-Cher), qui administraient des régions très voisines.

Deux bureaux assuraient le contrôle des actes à Graçay, l'un dépendait de Bourges (2). Sa table des contrats de mariage ne commence qu'en 1772, donc trop tard. L'autre, relevant de la généralité d'Orléans, n'a pas constitué de table, ou du moins celle-ci n'a pas été conservée. Il en va de même pour le bureau de Romorantin. Quant à celui de Vatan, sa table des contrats de mariage (3) commence en 1754, mais ne contient pas l'indication de l'acte cherché.

La première recherche aurait été trop facile ! Bien sûr, le contrôle lui-même existe dans tous les bureaux en question pour la période qui nous intéresse. Toutefois, l'examen, acte après acte, se révèle toujours très long et d'autres recherches peuvent être tentées.

Les minutes de catholicité des paroisses limitrophes les plus probables sont dépouillées avec soin. Avexy (paroisse rattachée maintenant, tout comme Coulon, à la petite ville de Graçay) (4) contient le 13 février 1765 le mariage d'une Marie Morin ; correspond-il à un premier mariage ? Nous le notons à tout hasard. Nous verrons par la suite qu'il n'a aucun rapport. L'examen attentif des minutes de 1764 à 1771 ne permet pas de découvrir le mariage recherché. De même, la paroisse de Nohant-en-Graçay (5) a célébré le 1er février 1774 le mariage d'un certain Jean Morin. Nous le notons également. Nous verrons par la suite que cet acte ne correspond pas à un remariage de celui dont il s'agit. Là non plus le mariage recherché ne se trouve pas, pas plus que dans les autres paroisses étudiées. Le mur à sauter, contourner ou détruire se montre inébranlable.

Les décès

Pour savoir d'où viennent les deux époux et pour les mieux situer, nous recherchons alors leurs décès. Les minutes de la paroisse de Coulon indiquent très vite, le 12 mars 1784, le décès de Marie Morin, épouse de Jean Robain, âgée d'environ trente ans. Malgré l'orthographe, cela correspond. Un peu après, le 17 novembre 1789, nous trouvons le premier mariage de Marie Robin, dont nous cherchions l'ascendance au début de cette chronique. Parmi les présents à la cérémonie, aucun frère, aucune sœur ne figure (nous n'en avions d'ailleurs pas trouvé), mais l'indication d'un grand-oncle de l'épouse, Pierre Gatessou, permet (à l'aide d'autres documents) de justifier absolument qu'elle est fille de François Morin, précédemment veuf de deux épouses successivement, Marie Dupray et Marie Guesnard, et de Marguerite Gattesouls, elle-même veuve de Silvain Rousseau. Etant donné qu'à l'époque les actes de mariage des veufs n'indiquaient pas le nom des parents, mais seulement celui du conjoint précédent, les noms des grands-parents de Marie Morin ont nécessité pour leur découverte une série de sauts d'obstacles digne des plus grands steeple-chases !

Quant à l'acte de décès de Jean Robin, le 17 décembre 1808, toujours à Coulon, il indique bien le nom de ses parents, mais rien ne prouve *a priori* qu'il s'agisse du personnage recherché : il est donné époux de Geneviève Jolet ! Et, l'obstacle à nouveau sauté, une nouvelle barrière se profile déjà à l'horizon : sa mère était veuve à son mariage et ses parents ne sont pas indiqués dans l'acte... ■

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 7 décembre 1980, page XVIII : « Noter les collatéraux ».

(2) Archives du Cher, cote 2 C 709.

(3) Archives de l'Indre, série C, travée 308, liasse 779.

(4) Archives du Cher, cote 3 E 173 et 174.

(5) Archives du Cher, cote 3 E 260.

CONTE FROID

L'économie

Comme il ne disposait que de 5 000 F pour faire son premier long métrage, il filma en gros plan un homme qui rentrait fatigué dans sa chambre d'hôtel, allumait la télé et passait deux heures à regarder un film américain qui avait coûté 5 millions de dollars.

JACQUES STERNBERG.

MODE

Le temple, les marchands et l'applaudimètre

MOHAND MESTIRI

LA mode, dans six mois, dans un an, ce sera quoi ? Pour le savoir, des milliers de professionnels, deux fois par an, en mars et en octobre, se pressent à Paris, à l'occasion du Salon du prêt-à-porter féminin, porte de Versailles.

Du monde entier, outre les quelque trois mille journalistes et photographes, affluent des armées d'acheteurs professionnels accompagnés de conseillers de mode, de directeurs techniques, commerciaux, artistiques, des bataillons de filateurs, de tisseurs, des cohortes de présidents-directeurs généraux, non seulement de grands magasins, mais de toutes sortes d'industries concernées par les fluctuations de la mode (chimie, cosmétiques, chaussures, bagages, accessoires...). Ils viennent acheter, voir, apprécier, s'inspirer ; d'autres, tout simplement copier les propositions d'un millier de créateurs, de stylistes, d'industriels, eux aussi venus des quatre coins du monde pour vendre, être vus, reconnus.

Dans six mois, dans un an, la mode, ce sera quoi ? La question ne se pose pas avec la même acuité pour l'amateur-spectateur-consommateur ou pour le professionnel-créateur-industriel commerçant (1).

Planétaire

Pour l'amateur, la mode est essentiellement l'expression de l'actualité. C'est, souligne Alain dans *le Système de beaux-arts*, *« la merveilleuse sensation d'être soi, en intimité avec soi-même que procure un vêtement à propos »*. Pour le professionnel, la mode est une prospective difficile à maîtriser, car elle évolue non pas selon une simple finalité logique, mais dans une succession constante d'aspects, de formes, de volumes, de proportions, d'équilibres et de rupture d'équilibre à replacer sans cesse dans un contexte concret.

Phénomène culturel, programmation de la société marchande et industrielle, puissance des mass-media, en ce début des années 80, la mode, nous dit l'industriel Luciano Benetton, est devenue universelle, uniformément occidentale avec un marché unique. Il y a seulement dix ans, la mode de Rome n'était pas celle de Milan !

Une mode planétaire, un marché unique, identique avec trois pôles rayonnants : Paris, Milan, New-York. Mais Nonnie Mor, rédactrice en chef de *Harper's Bazaar*, est catégorique : *« Toutes les idées de mode viennent de Paris, les autres pays ne font que copier. »* Paris garde une suprématie certaine.

Quelle sera la mode ? Il faudra toute son attention, sa vigilance pour discerner pendant les défilés entre le trop signifiant, dont on se méfie, et l'insignifiant, auquel on ne prend pas garde sur le moment, mais qui... sait-on jamais, dans six mois, dans un an ! Il faudra, porte de Versailles, trancher, décider au moment de passer commande, entre le prétendu commercial, facile à porter et à vendre, mais qui risque de ne plus l'être d'ici là, et le marginal, l'inhabituel de l'instant, qui sera peut-être le best-seller. Il faudra aussi ne pas perdre de vue la rue, le réel quand on sera au spectacle.

Des fêtes ou des messes

Pour les collections d'automne et d'hiver 82-83, le spectacle se déroulera du 24 au 30 mars, principalement sous les chapiteaux dressés spécialement à cet effet dans la Cour carrée du Louvre. Sous l'égide de la Fédération du prêt-à-porter féminin et de la Chambre syndicale du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, environ soixante-dix collections défileront, parfois au rythme d'une toute les heures, de 9 heures du matin à 21 heures.

Soixante-dix collections pour un millier de participants, c'est peu. Il faut dire que ces défilés dits « de presse » (mais aussi destinés aux acheteurs et quelques V.I.P.) sont devenus des exercices de plus en plus périlleux, de plus en plus coûteux. En un temps très court (trente à cinquante minutes, presque un instant) est risqué le résultat de cinq mois de recherches, de travail, est hasardé l'avenir économique et social d'ateliers, d'usines. Seuls les créateurs sûrs d'eux et bien sponsorisés et quelques inconscients s'y risquent. Fin des années 60, Kenzo avait fait de ces défilés des fêtes. Fin des années 70, avec Claude Montana, Thierry Mugler, Anne-Marie Beretta, ces présentations sont devenues de véritables spectacles, de véritables messes. Pour présenter correctement une collection, il en coûte maintenant une bonne quarantaine de millions de centimes, sans compter le prix de la réalisation des prototypes, leurs répétitions et les kilomètres de tissus nécessaires.

Une collection, bien qu'elle soit indispensable, ne suffit plus pour qu'une présentation soit réussie. Le choix des mannequins, leur maquillage, leur coiffure, leur façon de marcher, de sourire, ou pas, les éclairages, la musique, les accessoires, rien ne doit être laissé au hasard. Tout doit converger pour donner à la collection un halo magnétique. Une présentation maladroite peu couler une bonne collection. Le créateur dispose de très peu de temps pour convaincre, on attend de lui une affirmation plutôt qu'une démonstration. Le défilé, par sa mise en scène, sa magie, a pour dessein de nous faire rêver, afin que nous ne jugions pas. A l'extrême, on peut parler de charisme hypnotique, de technologie du charme.

Claude Montana est le maître en la matière. Une journaliste de la très professionnelle *Dépêche Mode* écrit à propos d'un « show Montana » : *« Un grand spectacle, une mise en scène impeccable, du grand théâtre, fastueux, somptueux, décadent... C'est un des très rares créateurs pour lequel on accepte encore de se battre à l'entrée pour le voir... Et on a envie de le revoir.* A la fin du spectacle, mille personnes debout d'enthousiasme applaudissent à tout rompre. Ces créations sont sublimes, là-bas sur le podium, sous les feux des projecteurs et des flashes qui crépitent, sur ces filles immenses surgies d'on ne sait quel ailleurs. Mais sur la femme d'ici-bas ces vêtements sont difficiles, à porter. Ils sont à l'image de l'albatros de Baudelaire, roi de l'azur mais maladroit sur la terre ferme. Les proportions pour la diffusion sont d'ailleurs souvent atténuées.

Politesse

Aux antipodes, Yves Saint-Laurent tourne le dos à ce théâtre. Pas de spectacle, sa création jamais ne s'égare, ne s'enfle. Le vêtement n'est pas en conflit, avec le corps réel de la femme, il le respecte, ne le contraint jamais. Il n'est pas le prétexte, mais le centre de sa création. Ici aussi, on applaudit avec ferveur, pas seulement le caban, le duffle-coat, la saharienne, le tailleur, le spencer, pas seulement ce mélange de suprême simplicité apparente et de technique savante inapparente, mais aussi une poésie, une tendresse qui est celle d'un quotidien sacré et en même temps d'une rupture imperceptible, avec ce quotidien. Nous sentons alors que cette suprême simplicité est là comme une moindre chose, une politesse, un égard pour mieux imposer à la réalité toutes les incessantes métamorphoses des tonalités, des nuances de l'âme. Une ruse de guerre pour faire plier la réalité à la musique savante de notre désir.

Claude Montana, c'était un peu Nietzsche ; Yves Saint-Laurent, c'est Proust. ■

(1) Il faut savoir que l'industrie textile, sur laquelle la mode est suspendue comme une épée de Damoclès, est le deuxième employeur mondial de main-d'œuvre.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437





ACTUALITE DU DISQUE



Jazz

DIDIER LOCKWOOD : « Fasten Seat Belts »

Didier Lockwood est parti à la fin de février pour les États-Unis, où, après Grappelli, après Ponty, sa brillance, son talent, doivent lui laisser espérer de séduire, à son tour, New-York et Los Angeles. Le violoniste a emporté dans ses bagages ce disque tout récent, le dernier qu'il ait fait, peut-être le meilleur. Avec Kurt Rust, Jean-Michel Kajdan, son frère Francis Lockwood et le saxophoniste Bob Malach, il a voulu varier les climats et faire se succéder, par exemple, le *Isn't She Lovely ?* de Stevie Wonder et ce thème de lui, *He's Still Around*, un petit joyau jazzique où il rend hommage à Coltrane, l'un des musiciens qui l'ont le plus profondément marqué. (J.M.S., 2473 976).

TANIA MARIA : « Piquant » et « Taurus »

Une musique de braise — et du Brésil — que nous connaissons bien en France. Deux volumes américains de Tania Maria, que l'on avait oubliée depuis le « Newport » de 1975 et qui est devenue, l'an passé, la coqueluche des Festivals de Santa-Barbara et de Monterey. Il faut à cette pianiste (qui a de l'amitié pour McCoy Tyner et Keith Jarrett), à cette chanteuse (qui a écouté Jackie Cain et Anita O'Day), l'accompagnement nourri, effervescent, de quatre ou cinq rythmiciens pour que le chant, qui déjà en trio se déchaîne, culmine dans la frénésie. La critique d'outre-Atlantique ne tarit pas d'éloges sur ces recueils que le swing latin transite d'un bout à l'autre et dont *Yatra-Ta* (premier volume) et *Éruption* (deuxième volume) sont des emblèmes claquant dans le vent. (Concord Jazz Piquante, CJP 151 et CJP 175.)

T-BONE WALKER : « Good Feelin' »

L'album d'un géant. T-Bone Walker, dit-on souvent, est le *« père du blues moderne »*. On prend toujours des risques à avancer qu'un homme a déclenché seul un grand mouvement de pensée, a inventé seul un grand style. Mais le fait est que l'exemple de T-Bone à la guitare électrique, dès 1935 (ce fut l'un des premiers à s'en servir), a entraîné à sa suite une floppée d'imitateurs et de disciples, et l'on a voulu que son jeu bénéficiât à B.B. King, tout particulièrement.

En revanche, comme on s'en rend compte ici, T-Bone suivit le courant de la musique noire des années 60 et s'y glissa comme un poisson dans l'eau. Il a joué ces morceaux éblouissants à Paris, en 1968, en compagnie de Manu Dibango, de Michel Sardaby et d'une fière équipe. (Polydor, 239 3007.)

LUCIEN MALSON.

Classique

La trilogie lyrique de Monteverdi

En cette période plutôt assoupie pour l'amateur d'opéras, voilà (enfin) un événement d'importance : la mise en disque du fameux cycle Monteverdi à l'Opéra de Zurich, dans la mise en scène de Jean-Pierre Ponnelle et sous la direction de Nikolaus Harnoncourt.

Cette triple édition confirme ce que nous avaient appris les premières versions des mêmes œuvres par le chef autrichien : il existe une complicité d'instinct entre la démarche d'Harnoncourt, fondamentalement baroque dans sa mobilité et sa rutilance, et la nature profonde de Monteverdi, peintre de l'humain et seulement de l'humain, au gré d'approches flamboyantes, mais tout en muscles et comme allégées de toute émotion accessoire.

Dans *l'Orfeo* perce la tendance actuelle du chef à faire jouer l'orchestre plus mordant, plus coupant, plus stylisé aussi. Face à la première version d'Harnoncourt, la musique palpite ici d'un souffle presque physique, conséquence de la représentation sur le vif, et nous dit la présence du drame et de la mort, lovés au cœur de toute destinée, ce dont rend magistralement compte l'Orphée bouleversant de Philippe Huttenlocher, qui clame la victoire de l'homme sur le mythe. Cette dimension tragique du chant gagne l'orchestre, investi d'un pouvoir expressif qui lui fait jouer un rôle essentiel d'acteur.

Pour *le Retour d'Ulysse*, le nouvel album s'impose non moins indiscutablement face à Harnoncourt 1. Comme dans *l'Orfeo*, cette supériorité vient de la dimension théâtrale du spectacle, de l'engagement des chanteurs-acteurs qui transfigurent l'interprétation. Là encore, le chant vaut par son homogénéité quasi exemplaire, avec le trio Ulysse (Werner Hollweg) — Penélope (Trudeliese Schmidt) — Télémaque (Francisco Araiza).

Enfin *le Couronnement de Poppée* est habité par une vitalité et une fièvre dévorantes, tout en raffinant d'irremplaçables nuances dans une atmosphère shakespearienne où théâtre, musique et poésie s'interpénètrent continuellement. Sous ce foisonnement de vie, l'interprétation prend valeur de résurrection, avec une émotion se déduisant autant du modelé des sonorités et de la mobilité des rythmes que du poids des mots, de leur charge d'amour ou de haine.

Harnoncourt exprime, comme il ne l'avait jamais encore fait dans sa première approche de l'opéra — desservie, de plus, par des choix assez hasardeux dans la distribution vocale, — les rumeurs, les délires et les passions du monde, le combat de l'amour déchiré ou impossible. La qualité des voix (avec la Poppée voluptueuse de Rachel Yakar, le Néron vibrant d'Eric Tappy et, en contrepoint, le délicieux duo du page et de la demoiselle) est non moins évidente dans cette récente version.

L'Orfeo, il Ritorno d'Ulisse, l'Incoronazione di Poppea, solistes, chœurs et Ensemble Monteverdi de l'Opéra de Zurich, direction Nikolaus Harnoncourt. Trois albums Telefunken, achetables séparément, référence 6.35591/92-93 (soit huit disques).

ROGER TELLART.

« Moïse » de Rossini

On soupçonnait, certes, ce Rossini-là, bien éloigné des turqueries prétextes à bouffonneries et à roulades. Mais, sauf *Guillaume Tell*, dont le cas est particulier, on n'en avait pas de témoignage aussi convaincant. Voici le Rossini de génie, maîtrisant tous les genres lyriques, la déclamation noble comme le chant *spianato*, et, surtout, construisant son œuvre d'un seul souffle, en utilisant toutes les ressources orchestrales : symphonisme descriptif (pour évoquer les plaies d'Egypte), subtilités rythmiques et effets de masse (pour scander l'évolution et marquer les tensions), sollicitation des coloris instrumentaux (pour créer le climat)...

Une œuvre souvent prémonitoire (du romantisme, de Verdi, du grand opéra), d'une écriture synthétique et inventive. Une distribution de haut niveau (un ténor à l'émission claire et à l'aigu facile, une basse de style irréprochable ; seule Magda Kalmar est un peu insuffisante de moyens), une excellente direction. Peut-être le plus bel opéra de Rossini. Une occasion en tous les cas de reconsidérer sa place et son art. Orchestre de l'Opéra d'Etat hongrois (trois disques Hungaroton, SLPX 12290/92).

ALAIN ARNAUD.

« Erwartung » et les lieder de Schönberg

Erwartung est l'archétype de l'expressionnisme allemand. Ce poème d'une errance nocturne, torturée par la quête d'une passion débouchant sur la mort, hantée par des fantasmes d'angoisse et de peur, évoque tout à la fois Münch, Freud et Murnau. L'orchestre n'est que pulsions et tensions s'affrontant ou se recouvrant en syncopes, secousses, fragments... La voix elle-même participe d'une sorte de catharsis hallucinée. Il n'en est pas de même des six lieder avec orchestre, dont tout le lyrisme et la pompe rappellent l'écriture straussienne.

La voix d'Anja Silva — certains sons franchement insupportables et une incapacité à maîtriser toute homogénéité de registre ou de ligne — échappe depuis longtemps aux critères vocaux. Peu sensibles dans *Erwartung*, qui réclame bien autre chose que la *vocalita*, une force d'expression des contrastes, que Silva possède pleinement, ces défauts sont plus gênants dans les lieder. La fascination est à chercher dans la direction de Dohnanyi, visionnaire mais précis, emporté mais rigoureux.

Dans une lacune du catalogue, un enregistrement à connaître. Avec la Philharmonie de Vienne (Decca, 591.057).

A. A.

Pages symphoniques de Hugo Wolf

Hugo Wolf n'a pas écrit que des lieder. De sa période de maturité relèvent aussi un vaste poème symphonique d'après Kleist, *Penthesilea* (1886), et un opéra, *le Corregidor* (1896), d'après la célèbre nouvelle de Pedro de Alarcon *le Tricorne*. Ce sont des pages qu'on entend trop rarement, et il faut féliciter Horst Stein et l'Orchestre de la Suisse romande d'avoir enregistré, avec *Penthesilea*, une suite d'orchestre tirée du *Corregidor*.

Dans *Penthesilea*, qui relate la funeste passion de la reine des Amazones pour Achille, Wolf fit œuvre éminemment personnelle, en particulier sur le plan de la forme, tout en s'inspirant du poème symphonique lisztien et, pour les sonorités, de l'orchestre berliozien. A cette musique tragique, débouchant sur l'anéantissement, s'opposent la verve et la truculence de la suite du *Corregidor*, où se trouve évoquée une Espagne de comédie légère. Un disque superbe et utile (Decca, 591.192).

MARC VIGNAL.

Chopin par Dang Thai Son

Voici une excellente occasion de faire mieux connaissance avec Dang Thai Son, le jeune Vietnamien qui remporta, en 1980, le Grand Prix Chopin de Varsovie. S'il conjugue un peu trop la musique au présent, c'est comme un adolescent qui goûte la beauté du monde sans connaître son passé ni encore la nostalgie, le *nevermore* et, peut-être, l'imagination visionnaire du compositeur polonais. Mais son jeu spontanément aristocratique, sa sonorité ronde et parfumée, la délicatesse de son phrasé, font qu'on l'écoute toujours et qu'on le suit avec bonheur dans cette découverte d'une poésie si épanouie, neuve et lumineuse. A son programme, l'*Andante spianato et Grande Polonaise*, deux *Nocturnes*, deux *Mazurkas*, une *Valse*, la *Quatrième Ballade* et le *Deuxième Scherzo* (DG, 2531.359).

JACQUES LONCHAMPT.

Concertos pour violoncelle de Stamitz

Haydn et Boccherini ne sont pas les seuls, à l'époque classique, à avoir écrit des concertos pour violoncelle. Carl Stamitz (1745-1801), fils du fondateur de l'école de Mannheim, sacrifia, lui aussi, au genre, avec, comme destinataire, le violoncelliste amateur fort doué qu'était le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, neveu du Grand Frédéric. Ce roi avait bon goût et également de la chance, car Haydn, Mozart et Beethoven écrivirent aussi pour lui. Avec Carl Stamitz, il ne fut pas mal servi. Les trois concertos sélectionnés par Claude Starck et Paul Angerer (ce dernier à la tête de l'Orchestre de chambre de Pforzheim) ne brillent pas toujours par l'originalité, mais ce sont des œuvres piquantes, spirituelles, qu'on a plaisir à entendre et qui viennent opportunément enrichir le répertoire (Claves, D 8105).

M. V.

Rock

DAVID BOWIE :

« In Bertolt Brecht's Baal »

Lui seul pouvait oser le faire, lui seul pouvait se le permettre, lui, David Bowie, héros définitif du rock des années 70 et de celles à venir : chanter Bertolt Brecht sur une musique de Kurt Weill, au risque de désappointer ses fans. Mais sa carrière n'a-t-elle pas toujours été vouée à cela ? Homme de risques, homme de génie, naviguant avec brio dans les eaux pétillantes du pluralisme, le voici, abandonnant le rock pour des orchestrations classiques le temps d'un quarante-cinq tours de cinq morceaux extraits de *Baal*, qu'il a interprétés à l'occasion d'un enregistrement pour la B.B.C.

Déjà, il y a quelques années, il avait fait une incursion dans le monde du classique avec le Philadelphia Orchestra sur un enregistrement de *Pierre et le Loup*, de Prokofiev, dont il était le narrateur.

Le voici donc, ici, liant les deux, lui qui n'a cessé de créer des personnages pour les abandonner lorsque le succès lui interdisait d'aller plus en avant, une fois de plus métamorphosé, transformé, dans la peau de Baal, musicien-poète, libertin et amoral. On le voit, David Bowie, barbu, vieilli, sur la luxueuse pochette du disque qui se déplie pour dévoiler des photos illustrant différentes scènes de la pièce. Cette pièce, l'une des premières de Bertolt Brecht, qu'il a écrite à vingt ans, à l'université de Munich, avant son départ pour Berlin, où il la monta et la renia ensuite.

Cinq morceaux traduits en anglais par John Willett, arrangés par Donnie Muldowney, que David Bowie a produits, en collaboration avec Tony Visconti (R.C.A., Bow II).

ALAIN WAIS.

Le Monde
DIMANCHE

NOUVELLE



SERGE BIHANNIC

Philip of Paris

par Thérèse de Saint Phalle

J'ÉTAIS un garçon de cinq ans lorsque papa a acheté à crédit une ferme abandonnée, sans eau ni électricité. Ingénieur, il bossait toute la semaine. Douze ans plus tard, en jean percé et chemise à carreaux, il se transforme encore en plombier, encastrant lui-même la baignoire qu'il vient de découvrir chez un ferrailleur, quand il ne creuse pas des tranchées pour fil électrique, les cheveux poudrés de plâtre. J'ai toujours connu cette atmosphère de ruche car maman partage malheureusement cette passion du travail. A Paris, elle dirige le département styliste pour hommes d'un grand magasin. A la campagne, tantôt elle badigeonne ses tomettes à l'huile de lin ou frotte des volets au papier de verre avant d'arracher le chiendent des plates-bandes.

Lorsqu'il m'arrive d'ouvrir un livre dans un transat, papa remarque en passant : « *Surtout, ne te fatigue pas ! La pelouse a besoin d'être tondue.* » Le bagne.

Je rêve de palmiers au long d'une plage de sable blanc semblable à celle où court une fille poitrine nue, bronzée, à la lisière des vagues, sur les affiches du métro. Où la rencontrer en réalité ? Avant de m'endormir, je la prends dans mes bras. Nous avançons sans nous presser sur une *terra incognita* dont je n'aurais jamais imaginé la splendeur.

Les sœurs de mes copains ne lui ressemblent pas. Elles appartiennent au genre affairé, futures femmes de carrière. Si on leur demande un service, elles répondent : « *Débrouille-toi !* » Finalement, on n'ose plus les déranger et on se tire tout seul d'affaire.

A Pâques, maman m'a proposé de l'accompagner à Londres. Elle allait examiner les nouveaux modèles de cravates et de chemises de Jermyn Street. Sous prétexte d'améliorer mon anglais, peut-être aurais-je une chance d'y croiser l'ange qui foule, cheveux au vent, le sable ?

Papa, on se demande pourquoi, m'a fait des recommandations : « *Ne sors pas trop tard. Méfie-toi des propositions saugrenues. L'Angleterre est bourrée de drogués.* »

Je l'ai remis à sa place. Il oublie que j'ai dix-sept ans. Je pige vaguement les maths, ce qui me permet d'être en C. Mais le bac n'est pas tout dans la vie. Mes parents, correctement branchés en général, se font débiles en ce qui me concerne. Ils ignorent que, dès la cinquième, on m'a proposé des clopes aux alentours du lycée, quand ce n'était pas en cour de récréation. Fumer un joint ne m'a pas tenté, sinon je l'aurais fait depuis des années.

J'ai demandé à papa à quel âge il avait couché avec une fille pour la première fois. Il s'est troublé.

— *Heu... A vingt ans. Ne pense pas à ça. Passe ton bac !*

— *A vingt ans ? Seulement ? Je te croyais plus brillant, papa. Ça doit être chouette ?*

Il a eu si peur qu'il m'a aussitôt enveloppé comme une momie de bandelettes de conseils et d'avertissements. J'ai fait machine arrière en le rassurant hypocritement — ce qu'il souhaitait. L'essentiel consistait à ce qu'il ne me prive pas de ce séjour à Londres, où j'aurais pendant une dizaine de jours la possibilité de chercher la beauté à laquelle je songe.

Quand maman part pour l'Angleterre, son patron lui offre — standing oblige — le Ritz. Comme elle est d'un naturel gai, d'une année sur l'autre, les employés se souviennent d'elle. Elle m'avait parlé de Victor qui régnait au *desk* avec sa mémoire d'encyclopédie sur les clients, le courrier et les messages téléphoniques. Je le saluai. Il m'ignora.

— *Voici vos lettres, madame. Vous avez retenu la chambre 210, je crois ?*

Maman ramassait la liasse qu'il lui tendait.

— *Vous connaissez mon fils Philippe ?*

Victor joignit ses mains couvertes de taches de rousseur.

— Oh no ! *Ce n'est pas possible. Ce jeune homme n'est pas à vous.*

— *Eh si, Victor. Un crime a été commis sur moi à la sortie de l'école.*

Devant son expression, elle éclata de rire.

— *Rassurez-vous : nous avons vingt ans de différence, mon fils et moi.*

Elle me confia le plan de Londres, souligna l'intérêt des Turner de la Tate Gallery, la rareté du mobilier dix-huitième de la Wallace collection, évoqua la Tour et le parc Saint James. Ses déjeuners étaient retenus d'avance mais lorsqu'elle annoncerait à certains clients sympas que je l'accompagnais, probablement serions-nous invités ensemble à dîner.

Elle partit avec son attaché-case conquérir le marché londonien tandis que je mijotais la première étape de mon plan. Elle passait par le département papeterie chez Harrods. Je rassemblai mon anglais pour demander au chef de rayon s'il avait besoin d'un commis en juillet. Si je parvenais à décrocher un petit boulot d'été, j'aurais droit à une trentaine de jours sans parents. Le luxe ! Je me mettrais alors en quête de la merveille qui courait les seins nus sous les cocotiers.

Au seuil de ce paradis se tenait un gardien qu'il fallait convaincre de me faire travailler un mois, même « au noir » ou à tarif réduit.

Les refus se multiplièrent. Boutique après boutique, je proposai mon énergie et ma bonne volonté. En fin d'après-midi, je me retrouvai chez Fortnum & Mason. Miracle ! Le rayon des conserves ne formulait pas d'objection à engager un jeune Français pour juillet. Il me suffirait de trimballer des caisses du rez-de-chaussée à la cave. Après une quinzaine de jours, une promotion m'attendrait. Si je donnais satisfaction, je serais chargé d'une mission de confiance : effectuer les livraisons à domicile. Oui, l'épicier de la reine pouvait compter sur moi. D'ici à trois mois, je me présenterai le premier juillet, devant lui, à sept heures trente.

Maman approuva mon initiative. Elle m'épargna un couplet sur les difficultés de l'existence et déclara que papa me choisirait une chambre chez des amis à eux. Je gardai le silence. Elle saurait bien assez tôt que je n'accepterais en aucun cas de loger chez des gens qui risqueraient d'intervenir dans ma vie privée. Ravie de ses rendez-vous d'affaires, maman se brossait les cheveux devant la coiffeuse d'acajou.

— *M. McGuire nous invite demain au théâtre. Il est très content de faire ta connaissance.*

Il s'agissait d'un des premiers stylistes de Londres qui l'avait épaulée dix ans plus tôt. Alors qu'elle ne connaissait pas le marché anglais, il lui avait indiqué ses concurrents de talent, susceptibles de vendre en France leur production.

Lorsque Reginald McGuire entendit le résumé de mes occupations à Londres, il sourit.

— *Vous n'avez pas encore été dans une discothèque ?*

Maman lui fit signe de ne pas continuer. Il s'en aperçut.

— *De quoi avez-vous peur, Véronique ? Il est normal que votre fils s'amuse un peu. Avez-vous l'intention de le transformer en chien savant ? Ne vous occupez pas de votre mère, mon garçon, et notez l'adresse que je vous donne...*

Le lendemain soir, maman renouvela les recommandations paternelles : « *Ne rentre pas trop tard, etc.* », que j'enregistrai sans émotion en me disant : « *Cause toujours !* »

La discothèque était installée dans les sous-sols de l'ancienne écurie d'un relais de poste. Je descendis quelques marches. McGuire avait raison : la sono était terrible. J'étais déjà presque en train de danser. Du regard, je fis le tour de la salle. Des couples « jerkaient » sur le rectangle central. Au long des murs, garçons et filles se groupaient par tables de quatre ou cinq. Tout à coup, je l'aperçus. Elle ! La fille qui courait sur l'écume. Allure saine, décontractée, un mètre soixante-dix, jean blanc, pull émeraude, cheveux châtains cuivrés sur les épaules, nez droit, regard assorti au pull. Au changement de bande, je l'invitai sans faire attention à son partenaire. A quoi bon parler ? Elle me conduisit finalement à sa table, où elle me présenta : « *Philip of Paris.* »

Vers deux heures du matin, je proposai à Jenny de la raccompagner. Ses copains avaient admis le fait accompli. Voulait-elle que je la dépose chez elle en taxi ? Culpabilisée de s'occuper si peu de moi, ma mère s'était montrée généreuse. Dans le « cab », je saisis Jenny dans mes bras et l'embrassai comme du bon pain. J'avais l'impression d'être devenu électromagnétique : mon corps s'animait au sens propre du terme, se chargeait d'âme. Chacune de mes cellules vibrait de désir.

Sous le porche à colonnes de la villa dont ses parents occupaient la moitié, elle se serra contre moi.

— *Où habites-tu, Philip ?*

— *Au Ritz.*

— *On se voit demain ?*

— *Bien sûr !*

Elle me rendit un baiser qui ressemblait à une plongée sous-marine. J'avais la bouche meurtrie.

La semaine s'achevait. Au lieu de rendre visite à Madame Tussaud ou au bijoux de la Couronne, nous explorions les coins les plus déserts du jardin zoologique ou des jardins botaniques de Kew Gardens. A plusieurs reprises, j'essayai de l'emmener dans ma navette spatiale pour expérimenter avec elle le grand voyage, mais elle refusa toute tentative d'embarquement. Il me semblait tellement miraculeux de l'avoir rencontrée que je n'osais trop insister. Avril, mai, juin, l'été serait vite là. Je ne craignais pas la séparation. Jenny m'avait prévenu qu'elle détestait écrire. Comme elle était dactylo chez Guinness, rédiger du courrier l'exaspérait. Elle prit mon départ avec philosophie alors que j'étais prêt à m'engager sur-le-champ comme débardeur pour ne pas avoir à la quitter. Ma mère n'avait rien remarqué. Elle commentait les résultats de son voyage sans se douter des émotions qui m'habitaient.

A aucune de mes lettres, je ne reçus de réponse. Au téléphone, le père de Jenny me parut à la limite de la politesse. Sans insister, je me concentrai sur les révisions du bac.

EN juin, alors que je comptais les jours qui me séparaient de mon retour, mes parents me firent miroiter la perspective d'une chambre « *chez des amis charmants* », à Londres. Ils prenaient Soho pour Babylone. Je refusai. Voyant qu'ils ne viendraient pas à bout de mon entêtement, ils me proposèrent l'Y.M.C.A. — Young Men Christian Association, — où logeaient, paraît-il, des étudiants. J'acceptai, heureux d'échapper à l'inquisition d'hôtes indiscrets. J'avais bien l'intention de mener Jenny où je désirais la conduire.

Avoir obtenu mon bac C avec mention m'importait peu. Seule Jenny hantait mon imagination. J'avais vécu une cinquantaine de fois par anticipation l'instant de nos retrouvailles en brodant différentes variations. Elle était tantôt vivante et aimante sans pudeur, tantôt réservée et mystérieuse. Nous ne pouvions échapper à la force qui nous guidait. Tout était lumineusement simple. Qu'y a-t-il au-dessus de l'amour ?

Je n'aurais jamais cru que l'Y.M.C.A. était aussi moche. J'avais droit à une cellule grise, peinture écaillée, de dix mètres carrés, bardée de tuyauterie, qui contenait un lit de fer, une commode bancale et une chaise de bois. Une carpette dont on devinait la trame traînait sur le parquet lessivé. Une vraie taule. De plus, le règlement interdisait d'y introduire la moindre jeune fille.

Le lendemain, je me présentais chez Fortnum & Mason pour descendre toute la journée — pauses thé exceptées — des caisses du rez-de-chaussée à la cave. J'avais si mal aux reins que je m'allongeais le soir sur ma couchette, incapable de remuer. Téléphoner à Jenny ? Non. Mon corps n'avait qu'une envie : rester étendu à la manière d'un chien, le museau entre les pattes. Cinq jours après mon arrivée, habitué à cette gymnastique, j'appelai Jenny. Elle me donna rendez-vous le lendemain à la discothèque. Je cachai ma déception. Ce n'est pas ainsi que j'avais imaginé notre première rencontre.

Eclatante en robe rose, plaisantant avec quatre ou cinq garçons et filles, Jenny m'embrassa sur les joues. Elle évoquait plus que jamais la naïade de l'affiche, poitrine et cheveux au vent. Je me rassurai : il me restait vingt-quatre jours pour renouer les choses et aller au-delà. Je l'invitai à danser et lui racontai ma vie chez Fortnum.

— *Tu n'as rien trouvé de mieux comme boulot ?*

— *Ce n'est pas si mal. Me voici avec toi et libre !*

Je lui parlai à l'oreille. J'avais tant attendu cet instant qu'il existait un décalage entre les séquences dont elle avait été le personnage principal dans mon esprit et la grande fille qui suivait le rythme du rock. La situation me parut absurde.

— *Viens, sortons !*

Elle hésitait. Je la pressai. J'avais passé quatre-vingt-trois jours sans elle ! Elle annonça à ses amis qu'elle avait envie de prendre l'air et me rejoignit. J'écartai des suppositions (qu'avait-elle fait durant mon absence ?) pour prendre conscience de chaque atome de bonheur. Sa bouche retrouvée, ses paupières, son cou, ses bras. Notre monde était à nous ; tous les autres se trouvaient à l'extérieur. Jenny s'était dégagée. Je la ramenai contre moi.

— *Tu es toujours au Ritz ?*

J'avais si soif d'elle. Pourquoi cette conversation ?

— *Au Ritz ? Non. Cette fois-ci, je loge à l'Y.M.C.A.*

— *A l'Y.M.C.A. !*

Stupéfaite, incrédule, elle refusait de me croire.

J'essayai de l'apaiser.

— *My love, où est le problème ?*

Toute tendresse avait disparu en elle. Son visage s'était fermé.

— *Tes parents sont fauchés à ce point ?*

Je comprenais de moins en moins sa réaction.

— *Tu es à l'Armée du salut ! A l'asile des ploucs ! Tu m'as bluffée à Pâques. Tu m'as menti. Et tu voudrais que je sorte avec toi !*

Les yeux étroits, la bouche dure, elle secouait ses cheveux. Je tentai de la reprendre, mais elle me repoussa.

— *Ah non ! C'est trop commode.*

— *Voyons, Jenny... Ne sois pas sotte. Parle-moi plutôt du prochain week-end. Où veux-tu que nous allions ?*

Mon père m'avait donné une allocation plutôt juste, mais je pouvais économiser des repas en grignotant des biscuits Fortnum.

— *Je pars pour Brighton.*

(*Lire la suite page VIII.*)